

# **Rendre le travail payant**

## **Rapport final du Projet d'autosuffisance à l'intention des prestataires de l'aide sociale de longue date**

**Charles Michalopoulos\***

**Doug Tattrie†**

**Cynthia Miller\***

**Philip K. Robins‡**

**Pamela Morris\***

**David Gyarmati†**

**Cindy Redcross\***

**Kelly Foley†**

**Reuben Ford†**

\*Manpower Demonstration  
Research Corporation

† Société de recherche  
sociale appliquée

‡ University of Miami

**SRSA**

**SOCIÉTÉ DE  
RECHERCHE  
SOCIALE  
APPLIQUÉE**

**Juillet 2002**

La Société de recherche sociale appliquée (SRSA) est un organisme sans but lucratif créé en 1991 pour élaborer, mettre à l'essai sur le terrain et évaluer, selon des méthodes rigoureuses, des programmes sociaux conçus pour assurer le mieux-être de tous les Canadiens, et plus particulièrement des défavorisés. La SRSA a pour mission de fournir aux décideurs et aux intervenants des données fiables sur l'utilité de ces programmes du point de vue des budgets gouvernementaux, des participants eux-mêmes et de la société dans son ensemble. A cette fin, elle évalue les programmes sociaux existants et met à l'essai des projets de programmes sociaux à l'échelle à divers endroits, avant qu'ils ne soient incorporés à l'action gouvernementale et appliqués à grande échelle.

Autres rapports de la SRSA au sujet du Projet d'autosuffisance (PAS) :

*Créer une solution de rechange à l'aide sociale : le point sur la première année du Projet d'autosuffisance – mise en oeuvre, impacts sur l'aide sociale et coûts*, Tod Mijanovich et David Long (MDRC), décembre 1995.

*La lutte pour l'autosuffisance : les participantes au Projet d'autosuffisance parlent du travail, de l'aide sociale et de leur avenir*, Wendy Bancroft et Sheila Currie Vernon (SRSA), décembre 1995.

*Les incitatifs financiers encouragent-ils les prestataires de l'aide sociale à travailler? Conclusions découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance*, David Card et Philip K. Robins, février 1996.

*Quand le travail est plus payant que l'aide sociale : sommaire des rapports sur le Projet d'autosuffisance -mise en oeuvre, groupes de discussion et impacts des dix-huit premiers mois*, mars 1996.

*Dans quelle mesure les programmes d'incitation financière destinés aux assistés sociaux ont-ils un « effet sur la demande »? Données expérimentales relatives au Projet d'autosuffisance*, David Card, Philip K. Robins et Winston Lin, août 1997.

*Les incitatifs au travail ont-ils des conséquences involontaires? Évaluation de l'« effet sur la demande » dans le contexte du Projet d'autosuffisance*, Gordon Berlin, Wendy Bancroft, David Card, Winston Lin et Philip K. Robins, mars 1998.

*Lorsque les incitatifs financiers encouragent le travail : Résultats complets découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance*, Winston Lin, Philip K. Robins, David Card, Kristen Harknett et Susanna Lui-Gurr, septembre 1998.

*Le PAS plus favorise-t-il l'emploi? Résultat de l'ajout de services aux incitatifs financiers du Projet d'autosuffisance*, Gail Quets, Philip K. Robins, Elsie C. Pan, Charles Michalopoulos et David Card, mai 1999.

*Le Projet d'autosuffisance après trente-six mois : Effets d'un incitatif financier sur l'emploi et le revenu*, Charles Michalopoulos, David Card, Lisa A. Gennetian, Kristen Harknett et Philip K. Robins, juin 2000.

*Le Projet d'autosuffisance après trente-six mois : effets sur les enfants d'un programme ayant augmenté l'emploi et le revenu des parents*, Pamela Morris et Charles Michalopoulos, juin 2000.

*Le PAS-plus après 36 mois : Effets de l'ajout de services en matière d'emploi sur les incitatifs financiers à l'emploi*, Ying Lei et Charles Michalopoulos, juillet 2001.

*Quand les incitatifs financiers à l'emploi s'autofinancent : Résultats provisoires de l'étude sur les requérantes du Projet d'autosuffisance*, Charles Michalopoulos et Tracey Hoy, novembre 2001.

Le Projet d'autosuffisance (PAS) est financé en vertu d'une entente de contribution avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Les constatations et les conclusions présentées dans ce document ne reflètent pas nécessairement les positions ni les politiques officielles de DRHC.

Tous droits réservés © 2002 Société de recherche sociale appliquée

The English version of this report is available on request.

# Table des matières

<b>Tableaux et figures</b>	v
<b>Avant-propos</b>	xi
<b>Remerciements</b>	xiii
<b>Sommaire</b>	S-1
<b>1 Le Projet d'autosuffisance</b>	1
Aperçu du projet du PAS	2
Contexte politique et économique	7
Sources de données et échantillon du rapport	11
Questions à l'étude	13
<b>2 Réception du supplément</b>	17
Sommaire des constatations	17
Mise en œuvre du supplément	18
Réaction à l'offre de supplément	19
La fin des versements au titre du supplément	27
<b>3 Effets sur l'emploi, les prestations et le revenu</b>	31
Sommaire des constatations	31
Impacts sur l'emploi et les gains	33
Impacts sur la réception de transfert de fonds de l'aide au revenu et du PAS	44
Impacts sur le revenu, la pauvreté et les difficultés matérielles	47
Pourquoi les impacts sur l'emploi s'estompent-ils avec le temps?	51
Conclusions	55
<b>4 Incidences par sous-groupe</b>	57
Sommaire des constatations	58
Résultats pour plusieurs sous-groupes clés	59
Autres sous-groupes	66
Résultats pour d'autres sous-groupes	71
Conclusions	84
<b>5 Les effets du PAS sur le bien-être de la famille et des enfants</b>	85
Sommaire des constatations	85
Comment le pas pouvait-il influencer sur les enfants?	87
Échantillon et mesures	88
Résultats pour les enfants	88
Autres conséquences sur les enfants et la famille	97
Impacts sur les conditions de logement, la mobilité et la qualité	104
Conclusions	106
<b>6 L'interruption du supplément</b>	107
Sommaire des constatations	108
Qui a subi les effets de l'interruption du supplément?	110
Ce que signifie être touché par l'interruption du supplément	112
Préparation en vue de l'interruption du supplément – demeurer autonome	119
Quelles ont été les conséquences de l'interruption du versement du supplément?	124
Qui l'interruption du supplément a-t-elle touché le plus durement?	131

<b>7 Avantages et coûts du PAS</b>	133
Sommaire des constatations	133
Contexte	135
Démarche analytique	136
Coûts du pas pendant la période d'observation	140
Avantages financiers du PAS	150
Gains et pertes nets du pas selon la perspective comptable sur la période de cinq ans	152
Conclusions	156
<b>8 Le PAS-plus</b>	159
Sommaire des constatations	159
Caractéristiques du PAS-plus	160
Le plan de recherche	161
Participation au programme	163
Incidences sur l'emploi, les gains et les salaires	167
Impacts sur les transferts de fonds	177
Impacts sur le revenu des ménages et la pauvreté	182
Impacts cumulatifs sur l'emploi, les gains et l'aide au revenu	184
Conclusions	186
<b>9 Les leçons de l'étude sur les prestataires du PAS</b>	187
Quel a été le rôle du PAS?	188
Quels ont été les enseignements de l'étude du PAS?	193
Lacunes dans les réponses à l'étude du PAS	200
Généralisation des leçons du PAS	203
Conclusions	205
<b>Annexes</b>	
<b>A Analyse du biais de non-réponse dans l'entrevue de suivi effectuée après 54 mois</b>	207
<b>B Modèle de probabilité</b>	215
<b>C Impacts trimestriels et impacts par province sur les principaux résultats</b>	217
<b>D Résultats concernant la garde des enfants et les familles par province</b>	231
<b>E Résultats non corrigés en fonction du PAS-plus</b>	245
<b>F Impacts du PAS et du PAS-plus par trimestre</b>	255
<b>Bibliographie</b>	271

## Tableaux et figures

<b>Tableau</b>	<b>Page</b>	
S.1	Impacts du PAS sur l'emploi, les gains, l'aide au revenu et les transferts de fonds	S-12
S.2	Impacts du PAS sur le revenu mensuel et les paiements de transfert nets au cours des six mois précédant les enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois	S-14
S.3	Impacts du PAS sur les résultats chez les enfants lors du suivi après 36 mois et 54 mois, pour les nourrissons, les tout-petits et les enfants d'âge préscolaire au moment de l'assignation aléatoire	S-16
S.4	Impacts du PAS sur les résultats chez les jeunes adolescents et les adolescents plus âgés au moment de l'assignation aléatoire lors du suivi après 36 mois et 54 mois	S-17
S.5	Revenu mensuel moyen après impôts dans les six mois qui ont précédé chaque entrevue pour l'échantillon de personnes ayant perçu régulièrement un supplément, en fonction de la source	S-20
S.6	Gains et pertes nets estimatifs quinquennaux par membre du groupe programme du PAS selon la perspective de comptabilisation (en dollars de 2000)	S-23
S.7	Impacts du PAS et du PAS-plus sur l'emploi, les gains, l'aide au revenu et les transferts de fonds	S-27
1.1	Caractéristiques de référence choisies par province pour les répondantes de l'enquête après 54 mois	12
2.1	Caractéristiques de référence des non-prestataires d'un supplément du PAS, des prestataires d'un supplément, des prestataires non intensives et des prestataires intensives	21
2.2	Raisons données par les non-prestataires pour ne pas avoir accepté l'offre de supplément	23
2.3	Supplément reçu par les prestataires, de la première à la troisième année	26
2.4	Montant des suppléments, parmi les prestataires, classés par quartile	26
2.5	Intensité de la réception du supplément chez les prestataires, par mois de réception	27
2.6	Résultats sur le plan professionnel des prestataires avant et après le mois du dernier paiement	28
3.1	Impacts du PAS sur l'emploi et les gains	35
3.2	Impacts du PAS sur la stabilité d'emploi et les mois d'emploi à temps plein 54 mois après l'assignation aléatoire	38
3.3	Impacts du PAS sur la répartition des salaires et des heures, les 15 <sup>e</sup> , 33 <sup>e</sup> et 52 <sup>e</sup> mois	40
3.4	Impacts du PAS sur la répartition de la croissance salariale entre la fin de la première année et la fin de la quatrième année, pour les membres de l'échantillon qui travaillaient à ces deux moments	43
3.5	Impacts du PAS sur l'aide au revenu et les transferts de fonds	45
3.6	Impacts du PAS sur le revenu mensuel et les paiements de transfert nets au cours des six mois précédant les entrevues de suivi après 18, 36 et 54 mois	48
3.7	Impacts du PAS sur les dépenses, les difficultés financières et les économies	51

4.1	Impacts du PAS sur des résultats choisis, par province	60
4.2	Impacts du PAS sur des résultats choisis, selon la situation professionnelle lors de l'assignation aléatoire	62
4.3	Impacts du PAS sur des résultats choisis, selon le nombre d'enfants au moment de l'assignation aléatoire	65
4.4	Impacts du PAS sur l'emploi à temps plein, pour d'autres sous-groupes	73
4.5	Impacts du PAS sur le pourcentage de réception d'aide au revenu, pour d'autres sous-groupes	76
4.6	Impacts du PAS sur le revenu cumulatif, pour d'autres sous-groupes	79
5.1	Impacts du PAS sur les résultats des enfants aux suivis après 36 et 54 mois, pour les nourrissons et les tout-petits au moment de l'assignation aléatoire	90
5.2	Impacts du PAS sur les résultats des enfants aux suivis après 36 et 54 mois, pour les enfants d'âge préscolaire au moment de l'assignation aléatoire	92
5.3	Impacts du PAS sur les résultats des enfants aux suivis après 36 et 54 mois, pour les jeunes adolescents au moment de l'assignation aléatoire	95
5.4	Impacts du PAS sur les résultats des enfants au suivi après 54 mois, pour les adolescents plus âgés au moment de l'assignation aléatoire	97
5.5	Impacts du PAS sur le recours à des services de garde aux suivis après 36 et 54 mois, pour les familles ayant des nourrissons/tout-petits au moment de l'assignation aléatoire	99
5.6	Impacts du PAS sur le recours à des services de garde aux suivis après 36 et 54 mois, pour les familles ayant des enfants d'âge préscolaire au moment de l'assignation aléatoire	100
5.7	Impacts du PAS sur le bien-être de la mère aux suivis après 36 et 54 mois	101
5.8	Impacts du PAS sur le mariage, la composition du ménage et la fécondité aux suivis après 18, 36 et 54 mois	103
5.9	Impacts du PAS sur les conditions de logement, la mobilité et la qualité aux suivis après 18, 36 et 54 mois	105
6.1	Supplément reçu par les prestataires de l'échantillon de l'enquête sur l'interruption du supplément et les autres prestataires	112
6.2	Revenu net d'impôt mensuel moyen au cours des six mois antérieurs à l'entrevue pour l'échantillon sur l'interruption du supplément, selon la source	116
6.3	Préparation à l'avenir 36 mois après l'assignation aléatoire	124
6.4	Fluctuations des dépenses, difficultés financières et économies de 36 à 54 mois après l'assignation aléatoire pour les prestataires de l'échantillon sur l'interruption du supplément, selon la province	128
7.1	Exemples des coûts et avantages du PAS, par perspective comptable	139
7.2	Coûts unitaires et bruts estimatifs pour les services du programme PAS, par province	143
7.3	Impacts estimatifs du PAS sur les paiements de transfert et les frais d'administration des paiements pendant la période d'observation	147
7.4	Coûts bruts et coûts nets estimatifs sur cinq ans du PAS	149
7.5	Impacts estimatifs du PAS sur les gains, l'impôt des particuliers et les crédits d'impôt pendant la période d'observation	151

7.6	Pertes et gains nets estimatifs sur cinq ans par membre du groupe programme du PAS, par perspective comptable	153
7.7	Pertes et gains nets estimatifs sur cinq ans par membre du groupe programme du PAS, pour chaque province par perspective comptable	155
7.8	Pertes et gains nets estimatifs sur cinq ans par membre du groupe programme du PAS, pour chaque province par perspective budgétaire des gouvernements fédéral et provinciaux	157
8.1	Impacts du PAS et du PAS-plus sur la réception des services et la poursuite des études	165
8.2	Impacts du PAS et du PAS-plus sur l'emploi et les gains	170
8.3	Impacts du PAS et du PAS-plus sur la répartition des salaires, au 52 <sup>e</sup> mois	178
8.4	Impacts du PAS et du PAS-plus sur l'aide au revenu et les transferts de fonds	179
8.5	Impacts du PAS et du PAS-plus sur le revenu mensuel et les paiements de transfert nets au cours des six mois précédant l'entrevue de suivi après 54 mois	183
8.6	Impacts du PAS et du PAS-plus sur l'emploi à temps plein cumulatif, les gains et l'AR reçu du 1 <sup>er</sup> au 52 <sup>e</sup> mois	185
9.1	Impacts cumulatifs du PAS sur l'emploi à temps plein, la réception d'aide au revenu, les gains et les paiements au titre du supplément et de l'aide au revenu	190
A.1	Taux de réponse à l'enquête après 54 mois	207
A.2	Comparaison des caractéristiques des échantillons de l'enquête de référence et de l'enquête après 54 mois	210
A.3	Impacts du PAS sur les taux de réception et les paiements d'aide au revenu et de supplément, pour l'échantillon de recherche	212
B.1	Probabilités d'accepter le supplément, selon les caractéristiques lors de l'assignation aléatoire	215
C.1	Impacts du PAS sur l'emploi et les gains, par trimestre	217
C.2	Impacts du PAS sur les taux de réception et les paiements d'aide au revenu et de supplément par trimestre	219
C.3	Impacts du PAS sur l'emploi et les gains, par province	221
C.4	Impacts du PAS sur les taux de réception et les paiements d'aide au revenu et de supplément, par province	224
C.5	Impacts du PAS sur la répartition des salaires et des heures, les quinzième, trente-troisième et cinquante-deuxième mois, par province	227
C.6	Impacts du PAS sur le revenu mensuel et les paiements de transfert nets au cours des six mois précédant les entrevues de suivi après 18, 36 et 54 mois, par province	228
C.7	Impacts sur les dépenses, les difficultés financières et les économies à 18, 36 et 54 mois, par province	229
D.1	Impacts du PAS sur les résultats des enfants aux suivis après 36 et 54 mois, pour les bébés/tout-petits lors de l'assignation aléatoire, Colombie-Britannique	231
D.2	Impacts du PAS sur les résultats des enfants aux suivis après 36 et 54 mois, pour les bébés/tout-petits, Nouveau-Brunswick	232
D.3	Impacts du PAS sur les résultats des enfants aux suivis après 36 et 54 mois, pour les enfants d'âge préscolaire, Colombie-Britannique	233

D.4	Impacts du PAS sur les résultats des enfants aux suivis après 36 et 54 mois, pour les enfants d'âge préscolaire, Nouveau-Brunswick	234
D.5	Impacts du PAS sur les résultats des enfants aux suivis après 36 et 54 mois, pour les jeunes adolescents, Colombie-Britannique	235
D.6	Impacts du PAS sur les résultats des enfants aux suivis après 36 et 54 mois, pour les jeunes adolescents, Nouveau-Brunswick	236
D.7	Impacts du PAS sur les résultats des enfants au suivi après 54 mois, pour les adolescents plus âgés, Colombie-Britannique	237
D.8	Impacts du PAS sur les résultats des enfants au suivi après 54 mois, pour les adolescents plus âgés, Nouveau-Brunswick	237
D.9	Impacts du PAS sur le recours à des services de garde aux suivis après 36 et 54 mois, pour les familles ayant des bébés/tout-petits, Colombie-Britannique	238
D.10	Impacts du PAS sur le recours à des services de garde aux suivis après 36 et 54 mois, pour les familles ayant des bébés/tout-petits, Nouveau-Brunswick	238
D.11	Impacts du PAS sur le recours à des services de garde aux suivis après 36 et 54 mois, pour les familles ayant des enfants d'âge préscolaire, Colombie-Britannique	239
D.12	Impacts du PAS sur le recours aux services de garde aux suivis après 36 et 54 mois, pour les familles ayant des enfants d'âge préscolaire, Nouveau-Brunswick	239
D.13	Impacts du PAS sur le bien-être de la mère aux suivis après 36 et 54 mois, Colombie-Britannique	240
D.14	Impacts du PAS sur le bien-être de la mère aux suivis après 36 et 54 mois, Nouveau-Brunswick	240
D.15	Impacts du PAS sur le mariage, la composition du ménage et la fécondité aux suivis après 18, 36 et 54 mois, Colombie-Britannique	241
D.16	Impacts du PAS sur le mariage, la composition du ménage et la fécondité aux suivis après 18, 36 et 54 mois, Nouveau-Brunswick	242
D.17	Impacts du PAS sur les conditions, la mobilité et la qualité du logement aux suivis après 18, 36 et 54 mois, Colombie-Britannique	243
D.18	Impacts du PAS sur les conditions, la mobilité et la qualité du logement aux suivis après 18, 36 et 54 mois, Nouveau-Brunswick	244
E.1	Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur les services reçus et la poursuite des études	246
E.2	Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur l'emploi et les gains	247
E.3	Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur la répartition des salaires, au 52 <sup>e</sup> mois	249
E.4	Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur l'aide au revenu et les transferts de fonds	250
E.5	Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur le revenu mensuel et les paiements de transfert nets au cours des six mois précédant l'entrevue de suivi après 54 mois	252
E.6	Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur l'emploi à plein temps cumulatif, les gains et l'AR reçue du premier au cinquante-deuxième mois	253
F.1	Impacts corrigés du PAS et du PAS-plus sur l'emploi et les gains, par trimestre	256
F.2	Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur l'emploi et les gains, par trimestre	259



F.3	Impacts corrigés du PAS et du PAS-plus sur les taux de réception et les paiements d'aide au revenu et de supplément, par trimestre	262
F.4	Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur les taux de réception et les paiements d'aide au revenu et de supplément, par trimestre	266

<b>Figure</b>		<b>Page</b>
S.1	Pourcentage des participantes travaillant à temps plein, par mois, à partir de l'assignation aléatoire	S-10
1.1	Périodes visées par les données utilisées dans le présent rapport et changements importants à la politique en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick	8
2.1	Membres du groupe programme ayant reçu le supplément du PAS, par mois, à partir de l'assignation aléatoire	24
2.2	Supplément du PAS reçu par les prestataires, par mois, à partir du premier paiement	25
3.1	Taux d'emploi à temps plein, par mois, à partir de l'assignation aléatoire	34
3.2	Réception d'aide au revenu, par mois, à partir de l'assignation aléatoire	44
3.3	Réception d'aide au revenu ou de paiements du PAS, par mois, à partir de l'assignation aléatoire	47
3.4	Taux d'emploi à temps plein pour les prestataires de supplément, le groupe témoin et les non-prestataires du groupe programme, par mois, à partir de l'assignation aléatoire	52
3.5	Impacts réels et hypothétiques du PAS sur l'emploi à temps plein	53
3.6	Taux d'emploi à temps plein de la deuxième à la quatrième année, pour les personnes travaillant à la fin de la première année	54
5.1	Croissance des quatre groupes d'âge pendant les périodes de suivi du PAS	89
6.1	Emploi, recours à l'aide au revenu et supplément reçu parmi les prestataires du supplément du PAS	111
6.2	Revenu net d'impôt mensuel moyen au cours des six mois antérieurs à l'entrevue : membres du groupe témoin	114
6.3	Revenu net d'impôt mensuel moyen au cours des six mois antérieurs à l'entrevue : membres du groupe témoin	114
6.4	Revenu net d'impôt mensuel moyen au cours des six mois antérieurs à l'entrevue : toutes les prestataires du supplément	115
6.5	Revenu net d'impôt mensuel moyen au cours des six mois antérieurs à l'entrevue : échantillon de l'enquête sur l'interruption du supplément	115
6.6	Emploi à temps plein temps, par mois avant et après la fin de l'admissibilité au supplément	125
6.7	Aide au revenu reçue, par nombre de mois avant et après la fin de l'admissibilité au supplément	126
7.1	Diagramme simplifié des principales composantes des coûts bruts et nets du PAS	141
8.1	Membres des groupes programmes PAS-plus et PAS ordinaire recevant un supplément du PAS, par mois suivant l'assignation aléatoire	166

8.2	Taux d'emploi à temps plein pour les membres des groupes PAS-plus, PAS ordinaire et témoin, par mois suivant l'assignation aléatoire	168
8.3	Emploi à temps plein du septième au cinquante-deuxième mois, pour celles travaillant à temps plein au sixième mois	173
8.4	Emploi à temps plein du treizième au cinquante-deuxième mois, pour celles travaillant à temps plein au douzième mois	174

## Avant-propos

Il y a un peu plus de dix ans, plusieurs hauts fonctionnaires du ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration ont eu une idée. Arthur Kroeger, sous-ministre, Barry Carin, sous-ministre adjoint à la Politique stratégique, et Louise Bourgault, directrice générale des Innovations, voulaient mettre au point un projet pilote qui montrerait les effets qu'aurait une stratégie « rendant le travail payant » sur la capacité de prestataires de l'aide sociale de longue date de faire la transition à l'emploi à temps plein. Ce concept initial a été élaboré en partenariat avec deux chefs de file novateurs des gouvernements provinciaux, Don Boudreau, sous-ministre adjoint au ministère de l'Aide au revenu du Nouveau-Brunswick, et Bob Cronin, sous-ministre adjoint au ministère des Services sociaux de la Colombie-Britannique. Grâce à cette collaboration, cette idée novatrice a donné naissance au Projet d'autosuffisance (PAS).

Lorsque le PAS a été lancé en 1992, il s'agissait d'un projet ambitieux à bien des égards. On prévoyait qu'il durerait 10 ans et toucherait plus de 9 000 familles monoparentales des deux provinces. Il reposait sur un plan complexe consistant à intégrer les participantes dans trois échantillons de recherche connexes et à employer une méthode d'évaluation par assignation aléatoire, généralement considérée comme la façon la plus fiable de mesurer les impacts d'un programme, mais rarement utilisée pour des études de politique sociale au Canada. Qui plus est, le PAS s'attaquait à la difficile tâche d'essayer simultanément d'atténuer la pauvreté, d'encourager un travail stable et de réduire la dépendance à l'égard de l'aide sociale. En général, les programmes qui transfèrent un revenu aux démunis pour lutter contre la pauvreté réduisent les incitatifs pour que les participants cherchent et acceptent un emploi, en particulier si leurs gains éventuels sont faibles. Nombre de ceux qui renoncent à l'aide sociale pour travailler se retrouvent dans des emplois trop mal rémunérés pour permettre à leur famille d'échapper à la pauvreté. Le programme que le Projet d'autosuffisance proposait de mettre à l'essai visait à encourager le travail et l'autonomie des prestataires de l'aide sociale tout en leur assurant un revenu adéquat pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Depuis la publication du premier document sur le Projet d'autosuffisance en octobre 1994, l'énorme investissement dans le PAS a porté ses fruits en nous livrant un riche ensemble de résultats de recherche. Avec la publication du rapport final sur l'étude du PAS auprès des prestataires de l'aide sociale de longue date, on sait maintenant qu'un programme d'incitatifs financiers bien structuré peut être gagnant sur quatre plans : encourager le travail, accroître les gains, réduire la pauvreté et profiter à la société. De plus, il semble que l'augmentation du revenu des familles pauvres peut avoir des bienfaits pour les enfants en âge de fréquenter l'école primaire. Et tout cela, à un coût net modeste pour le gouvernement.

Le Projet d'autosuffisance a permis de structurer une intervention extrêmement encourageante qui permettrait de relever un important défi en matière de politique sociale; et par sa conception, sa mise en œuvre et son évaluation, le PAS a établi une nouvelle norme pour la conduite de la recherche en politique sociale au Canada.

John Greenwood  
Directeur exécutif



## Remerciements

Le présent rapport est le fruit de la collaboration de nombreuses personnes et organisations. Le PAS doit son existence au parrainage et au soutien de Développement des ressources humaines Canada (DRHC), qui est à l'origine du programme. Nous tenons à remercier tout particulièrement Jean-Pierre Voyer et Allen Zeesman, de la Direction générale de la recherche appliquée de DRHC.

Les analyses que renferme le rapport reposent sur de l'information provenant de nombreuses personnes. À Statistique Canada, Richard Veevers, Ann Brown et leurs employés ont recueilli et traité les données tirées des questionnaires et des dossiers administratifs qui nous étaient nécessaires pour produire le rapport. Sharon Manson Singer, Robin Ciceri et leur personnel au ministère des Ressources humaines de la Colombie-Britannique et Bernard Paulin, Gary Baird et leurs employés du ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick ont été d'un grand secours pour ce qui est du système d'aide au revenu dans les deux provinces. Nous remercions Melony McGuire et Trudy Megeny de EDS Systemhouse Inc. en Nouvelle-Écosse, pour avoir tenu à jour le Système d'information sur la gestion du programme, qui enregistrait les paiements au titre du supplément et les chèques émis.

Toute notre reconnaissance va également à Betty Tully, Elizabeth Dunn et leur équipe de Bernard C. Vinge and Associates Ltd. en Colombie-Britannique, et Shelly Price, Linda Nelson et leur personnel aux Services à la famille de Saint John, Inc., au Nouveau-Brunswick, sans lesquels le PAS n'aurait pu devenir réalité.

Les excellents commentaires formulés par les nombreux réviseurs nous ont été très utiles. En qualité de directeur du projet, John Greenwood de la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) nous a aidés à structurer le contenu du rapport et Susanna Gurr a contribué à une série de révisions. Gordon Berlin, Judy Gueron, Howard Bloom et Lisa Gennetian de la MDRC ont révisé plusieurs versions provisoires et nous ont aidés à raffiner notre analyse et notre présentation.

Le rapport n'aurait pu voir le jour sans l'appui de nombreux employés de la MDRC et de la SRSA. À la SRSA, Susanna Gurr et Dan Doyle ont joué un rôle clé en surveillant le déroulement quotidien du projet. L'étude sur l'interruption du supplément a été entreprise par Wendy Bancroft, Sheila Currie et Musu Taylor-Lewis. Anne Motte a aidé à vérifier l'exactitude des pièces et du texte. Barbara Greenwood Dufour a effectué la dernière série de révisions et d'agencements des données, en plus de coordonner la traduction et la production du document.

À la MDRC, Tracey Hoy s'est chargée de la création et de la vérification des fichiers de données, avec l'aide de Bryan Ricchetti, de Cathy Cousear, de Nkem Dike et de Debbie Greenberger, qui s'est également occupée en grande partie de la programmation statistique à la MDRC. Martey Doodoo a dirigé la collecte initiale de données pour l'analyse avantages-coûts. Tara Cullen a coordonné la production de rapports provisoires. Colleen Parker s'est occupée de tous les aspects de l'analyse avantages-coûts, tandis que Wanda Vargas et Chris

Rodrigues ont aidé à analyser les résultats pour les enfants. Nina Gunzenhauser a révisé le rapport, et Lonnie Metoyer et Stephanie Cowell se sont occupées du traitement de texte.

Nous tenons à remercier spécialement David Card de l'Université de Californie–Berkeley. En tant que co-auteur de nombreux rapports du PAS, entre autres de la première analyse d'impact, David a façonné notre façon de voir et de comprendre les répercussions des effets de l'offre de supplément.

Enfin, nous aimerions dire merci aux participantes du PAS, qui n'étaient aucunement tenues de participer à l'étude. Ce sont elles qui, ayant consenti à nous laisser explorer de nombreux aspects de leur vie par le truchement d'enquêtes, de dossiers administratifs, de groupes de consultation et d'entrevues ethnographiques, ont permis à cette étude de voir le jour. Cette expérience a enrichi à jamais nos connaissances sur les programmes de travail et d'aide sociale efficaces.

Les auteurs

## Sommaire

Le présent document est le rapport définitif du Projet d'autosuffisance (PAS), une étude menée auprès des assistées sociales de longue date. Le PAS est un projet pilote de recherche conçu pour mettre à l'essai une politique novatrice qui rend le travail plus payant que l'aide sociale. Conçu et financé par Développement des ressources humaines Canada (DRHC), géré par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) et évalué par la Manpower Demonstration Research Corporation et la SRSA, le PAS offrait *un supplément de revenu temporaire* à certaines assistées sociales de longue date de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick. Le supplément de revenu prenait la forme d'un versement mensuel en espèces auquel étaient admissibles les chefs de famille monoparentale bénéficiaires de l'aide sociale depuis au moins un an qui trouvaient un emploi à temps plein et renonçaient à l'aide au revenu. Le supplément était versé en sus du revenu d'emploi pendant une période pouvant atteindre trois années consécutives, aussi longtemps que la personne continuait à travailler à temps plein et ne se prévalait pas de l'aide au revenu. Tout en percevant le supplément, le chef de famille monoparentale était rémunéré pour son travail; pour une personne travaillant à temps plein au salaire minimum, le revenu total avant impôts correspondait au double environ de ses gains d'emploi<sup>1</sup>. L'encadré ci-après décrit brièvement les principales caractéristiques de l'offre de supplément.

Pour mesurer les effets de son incitatif financier, le PAS a été conçu comme une expérience sociale faisant appel à une méthodologie de recherche rigoureuse avec assignation aléatoire. Dans le cadre de l'étude sur les prestataires du PAS, le sujet du présent rapport, un groupe d'environ 6 000 mères célibataires de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick qui recevaient déjà une aide au revenu depuis au moins un an ont été sélectionnées au hasard à même les listes des assistés sociaux. La moitié d'entre elles ont été assignées de manière aléatoire à un groupe programme et se sont vu offrir un supplément de revenu. Les autres ont été affectées à un groupe témoin. On décrit dans le présent rapport les effets du supplément offert pendant les quatre années et demie qui ont suivi l'assignation aléatoire, en donnant de l'information sur le recours à l'aide sociale jusqu'au début de la sixième année suivant l'assignation aléatoire. Les principales questions soulevées dans ce rapport sont les suivantes : le PAS a-t-il accru le revenu et les gains des parents? A-t-il réduit la dépendance à l'aide sociale? A-t-il profité ou nui aux enfants? Quel a été son coût? L'offre de supplément a-t-elle continué à avoir des effets après que les parents n'y étaient plus admissibles?

---

<sup>1</sup>Le féminin sera utilisé dans ce rapport, car la grande majorité des chefs de famille monoparentale recevant une aide au revenu sont des femmes.

### **Principales caractéristiques du supplément de revenu offert par le PAS**

- **Obligation de travailler à temps plein.** Le supplément était versé uniquement aux chefs de famille monoparentale admissibles travaillant au moins 30 heures par semaine et ayant renoncé à l'aide au revenu.
- **Incitatif financier substantiel.** Le supplément équivalait à la moitié de la différence entre les gains d'emploi de la participante et un niveau de gains cible. Pendant la première année de fonctionnement, le niveau de gains cible s'élevait à 30 000 \$ au Nouveau-Brunswick et à 37 000 \$ en Colombie-Britannique. Le revenu non gagné (pension alimentaire pour enfants, par exemple), les gains des autres membres de la famille et le nombre d'enfants n'avaient pas d'incidence sur le montant du supplément. Celui-ci doublait à peu près les gains d'un grand nombre de travailleuses à faible revenu (avant impôts et avant déduction des frais liés à l'emploi).
- **Délai d'un an pour se prévaloir de l'offre.** La personne pouvait se prévaloir du supplément si elle trouvait un emploi à temps plein dans l'année suivant l'assignation aléatoire. Si elle ne s'inscrivait pas dans ce délai de 12 mois, elle ne pouvait pas bénéficier du supplément.
- **Période de réception du supplément limitée à trois ans.** La participante pouvait recevoir le supplément pendant un maximum de trois années civiles à partir du mois où elle commençait à le percevoir, tant qu'elle travaillait à temps plein et ne bénéficiait pas de l'aide au revenu.
- **Solution de rechange à l'aide sociale à participation volontaire.** Personne n'était tenu de participer au programme. Après avoir commencé à recevoir le supplément, la participante pouvait décider en tout temps de revenir à l'aide au revenu, à condition de renoncer au supplément et de satisfaire aux exigences d'admissibilité à l'aide au revenu.

## **LES RÉSULTATS EN BREF**

Comme l'évaluation du PAS a réparti de manière aléatoire les participantes dans le groupe programme et le groupe témoin, on évalue l'incidence ou l'effet de l'offre de supplément d'après la différence entre les deux groupes au niveau de l'emploi, des gains, du revenu et d'autres résultats. Comme le montrent ces comparaisons, le PAS a permis d'accroître l'emploi à plein temps, les gains et le revenu, en plus de réduire la pauvreté.

- **Un tiers des assistées sociales de longue date à qui l'on avait offert le supplément de revenu du PAS ont travaillé à temps plein et accepté l'offre.** Pour recevoir le supplément, les membres du groupe programme devaient trouver un emploi à temps plein dans les 12 mois suivant leur participation à l'étude. 36 % d'entre elles ont accepté l'offre de cette façon et ont ensuite été admissibles à un supplément pendant les trois années suivantes. En moyenne, ces femmes ont reçu un supplément pendant 22 mois durant leurs trois années d'admissibilité et plus de 18 000 \$ en suppléments pendant cette période.



- **Le PAS a accru l'emploi, les gains et le revenu, en plus de réduire la pauvreté et le recours à l'aide sociale. Vers la fin de la première année suivant l'assignation aléatoire**, les chances que les membres du groupe programme travaillent à temps plein étaient deux fois plus élevées que celles des membres du groupe témoin, et l'effet du PAS sur l'emploi est demeuré marqué pendant presque toute la période de suivi. Par conséquent, le PAS a accru les gains moyens de la participante de près de 3 400 \$, soit de plus de 20 % par rapport aux gains moyens des membres du groupe témoin. Selon les règles du PAS, les participantes n'avaient pas le droit de recevoir simultanément le supplément et une aide au revenu. Par conséquent, le programme a réduit les prestations d'aide sociale d'environ 3 500 \$ par famille dans le groupe programme. Lorsque les participantes ont renoncé à l'aide au revenu pour bénéficier du supplément, elles ont remplacé les prestations d'aide sociale par le supplément. Par conséquent, le PAS a accru le revenu tout en réduisant considérablement la pauvreté. Tout au long de la période de suivi, les membres du groupe programme ont touché en moyenne 6 300 \$ de plus en revenu combiné provenant des gains, des versements d'aide sociale et des suppléments offerts par le PAS que les membres du groupe témoin. Trois ans après que les participantes avaient pris part à l'évaluation, le PAS avait réduit de près de 10 points de pourcentage la proportion de participantes ayant un revenu sous le seuil de faible revenu établi par Statistique Canada. Ces effets se sont surtout fait sentir chez les personnes qui avaient accepté l'offre de supplément, ce qui donne à penser que les effets du PAS étaient près de trois fois plus importants dans ce groupe.
- **Les effets du PAS sur l'emploi, le recours à l'aide sociale et le revenu étaient faibles une fois que les parents n'étaient plus admissibles au supplément.** Les membres du groupe programme pouvaient bénéficier du supplément pendant une période maximale de trois ans, et les effets du programme ont été très forts tout au long de la période pendant laquelle les mères y étaient admissibles. Au milieu de la cinquième année suivant l'assignation aléatoire, soit après que les personnes ayant accepté l'offre de supplément ne pouvaient plus en bénéficier, les probabilités que les membres du groupe programme et du groupe témoin travaillent étaient les mêmes. Par exemple, 42 % du groupe programme et du groupe témoin travaillaient, et les gains moyens des deux groupes s'établissaient à près de 500 \$ par mois. L'incidence sur la perception d'une aide au revenu a persisté un peu plus longtemps, mais vers le milieu de la sixième année après l'assignation aléatoire, les probabilités que les deux groupes bénéficient d'une aide au revenu étaient identiques. Même si les effets du programme étaient faibles à la fin de la période de suivi, cette constatation ne change en rien le fait que les membres du groupe programme ont acquis une grande expérience de travail grâce au PAS et que leur famille a profité du revenu plus élevé qu'elles gagnaient tandis que le supplément était versé.
- **Les enfants des mères du groupe programme inscrits à l'école élémentaire ont obtenu de meilleurs résultats à l'école que les enfants de même âge du groupe témoin.** Les mères du groupe programme ont donné de meilleures notes quant au rendement scolaire de leurs enfants à l'école élémentaire que ne l'ont fait les parents du groupe témoin. Les résultats aux tests de vocabulaire et de mathématiques ont confirmé que les enfants de cette tranche d'âge dont la mère appartenait au groupe

programme s'en sortaient mieux que leurs camarades du groupe témoin. Le programme a continué à avoir quelques effets positifs après que les parents ont arrêté de recevoir le supplément de revenu (et après que le programme a cessé d'avoir une incidence sur le revenu familial), ce qui donne à penser qu'un supplément de revenu temporaire peut avoir des effets à long terme sur les enfants. Pour les enfants des autres tranches d'âge, cependant, les résultats entre les deux groupes différaient peu.

- **Les organismes gouvernementaux ont dépensé de l'argent pour que le PAS donne des résultats positifs, mais le programme a profité à la société dans son ensemble.** Les organismes gouvernementaux ont dépensé environ 1 500 \$ par membre du groupe programme pour administrer le PAS (en plus de ce qu'ils auraient dépensé pour administrer le programme d'aide sociale pour chacune d'entre elles) et près de 3 200 \$ en paiements de transfert (principalement pour le versement du supplément offert par le PAS, là encore par rapport à ce qui aurait été dépensé en aide au revenu). Cependant, pour la société, le coût du programme est inférieur aux avantages qu'il procure. Lorsqu'on inclut les avantages sociaux, les membres du groupe programme ont gagné en moyenne 4 100 \$ de plus que si elles ne s'étaient pas prévaluées du programme. Comme les dépenses engagées pour les paiements de transfert ne coûtent rien à la société – certains contribuables paient, mais d'autres reçoivent –, le coût de cette augmentation de gains pour la société se limite au coût administratif et au coût de fonctionnement du programme. En d'autres termes, la société a gagné près de 2 600 \$ par membre du groupe programme.
- **Le fait d'allier le supplément de revenu offert par le PAS à des services visant à aider les gens à trouver et à conserver un emploi a eu des effets plus vastes que le supplément de revenu seul.** Supposant que de nombreuses assistées sociales de longue date auraient de la difficulté à accepter l'offre de supplément, le PAS a également mis à l'essai un programme appelé PAS-plus, qui allie l'offre de supplément de revenu avec une offre de services visant à aider les gens à trouver et à garder un emploi. Environ la moitié des personnes à qui l'on a proposé le programme PAS-plus ont pu accepter l'offre de supplément. Même si bon nombre de ces personnes ont perdu leur emploi rapidement, les répercussions du PAS-plus ont été relativement marquées vers la fin du suivi dont il est question dans le présent rapport, lorsque les mères n'étaient plus admissibles au supplément de revenu offert par le PAS. D'après cette conclusion, les services d'emploi ont aidé certains membres du PAS-plus à trouver un emploi plus stable que leurs homologues qui n'avaient pas bénéficié de ces services.

## APERÇU DU PROJET PAS

Comme on l'a mentionné, le PAS offrait aux assistées sociales de longue date un incitatif financier pour les encourager à renoncer à l'aide sociale et à trouver un emploi. En bref, le PAS offrait un supplément de revenu, qui prenait la forme d'un versement mensuel en espèces, aux personnes qui quittaient l'aide sociale et travaillaient à temps plein (au moins 30 heures par semaine). L'obligation de travailler à temps plein visait à limiter la mesure dans laquelle des personnes recevraient un supplément sans intensifier ou maintenir leur effort de travail. L'offre s'adressait uniquement aux chefs de famille monoparentale qui

bénéficiaient d'une aide au revenu depuis au moins un an. Cette restriction ciblait une population défavorisée qui rencontre généralement des problèmes sur le marché du travail. Le montant du supplément du PAS variait en fonction des gains individuels, plutôt que du revenu familial. Par conséquent, la composition de la famille, les gains d'autres membres de la famille ou le revenu non gagné n'avaient aucune influence sur son montant. Enfin, les suppléments n'étaient offerts que pendant une période maximale de trois ans et uniquement aux membres du groupe programme qui avaient demandé le versement du PAS dans les 12 mois suivant leur admissibilité initiale.

Pour comprendre les effets de l'offre de supplément, il importe de saisir la structure de l'incitatif offert par le PAS. En bref, le PAS versait aux mères qui travaillaient au moins 30 heures par semaine un supplément financier équivalant à la moitié de la différence entre leur rémunération réelle et un niveau de rémunération cible. En 1994, ce niveau était fixé à 30 000 \$ au Nouveau-Brunswick et à 37 000 \$ en Colombie-Britannique, quoiqu'il ait été rajusté légèrement au fil du temps pour refléter les changements dans le coût de la vie et la générosité de l'aide sociale. Par exemple, une participante de la Colombie-Britannique qui travaillait 35 heures par semaine à 7 \$ de l'heure gagnait 12 740 \$ par an et recevait un supplément de 12 130 \$ par an (37 000 \$ moins 12 740, divisé par 2), pour un revenu brut total de 24 870 \$. Par comparaison, si cette participante avait décidé de ne pas travailler et de recevoir à la place une aide au revenu, elle aurait perçu un revenu annuel d'à peine 17 111 \$ si elle avait deux enfants. Si l'on tient compte des obligations en matière d'impôt et des crédits d'impôt, la plupart des familles percevaient un revenu de 3 000 à 7 000 \$ plus élevé par an grâce au programme de supplément de revenu que si elles avaient travaillé le même nombre d'heures sans le supplément.

### **La méthodologie de recherche du PAS — Assignment aléatoire**

Le recrutement pour l'étude principale du PAS a débuté en novembre 1992 pour se terminer en mars 1995. Chaque mois, Statistique Canada a utilisé les dossiers administratifs de l'aide sociale pour recenser tous les assistés sociaux dans certaines régions géographiques de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick qui 1) étaient des parents célibataires, 2) étaient âgés d'au moins 19 ans, et 3) avaient reçu des prestations d'aide sociale pendant le mois en cours et pendant au moins 11 des 12 mois précédents. Aucune autre restriction (p. ex., concernant l'état de santé) n'était imposée. Le lecteur devrait se rappeler que les systèmes d'aide sociale de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick incluent les personnes handicapées qui ne sont pas en mesure de travailler. Aux États-Unis, certains de ces bénéficiaires participeraient au programme Supplemental Security Income (SSI) plutôt qu'au système d'aide sociale. Ainsi, l'échantillon d'assistés sociaux de longue date du PAS serait peut-être défavorisé par rapport à l'échantillon sélectionné pour un programme similaire s'adressant aux bénéficiaires d'aide sociale aux États-Unis.

On a établi un échantillon aléatoire de personnes ainsi recensées que l'on a informées de leur sélection en vue de leur participation à une étude menée auprès des assistés sociaux. Ces personnes ont ensuite reçu la visite d'interviewers de Statistique Canada. Pendant la visite, l'interviewer a effectué une enquête de référence durant en moyenne 30 minutes, puis a décrit l'étude du PAS, lu attentivement une formule de consentement éclairé au membre de l'échantillon et répondu à toute question. Environ 90 % de l'échantillon sondé a répondu au questionnaire et signé la formule de consentement éclairé.

Immédiatement après l'entrevue de référence, les mères célibataires qui ont été recrutées dans le cadre de l'étude sur les prestataires ont été assignées de manière aléatoire soit au groupe programme (2 880 parents), à qui l'on a offert un supplément de revenu du PAS, ou au groupe témoin (2 849 parents), qui n'a pas reçu cette offre. La plupart des résultats présentés dans le rapport reposent sur 4 852 personnes qui ont répondu à l'enquête de suivi environ 54 mois après s'être inscrites à l'étude – 2 460 dans le groupe programme et 2 392 dans le groupe témoin, soit environ 85 % pour les deux groupes.

Pour la plupart des résultats, la période visée par l'étude comprend les 54 mois qui ont suivi l'assignation aléatoire (y compris le mois de l'assignation) pour chaque membre de l'échantillon. Pour les premières personnes assignées de manière aléatoire, la période à l'étude va de novembre 1992 à avril 1997; pour celles qui ont été assignées les dernières, la période s'échelonne d'environ mars 1995 à août 1999. Signalons une exception, le recours à l'aide sociale, pour lequel on dispose d'information pour une période de 70 mois après l'assignation aléatoire.

## **Contexte économique et politique**

Pendant les années suivant le lancement du projet, de profondes réformes ont modifié le paysage de la politique sociale au Canada. En 1996, le système de paiement de l'aide sociale (le Régime d'assistance publique du Canada) a été remplacé par un mécanisme de financement global appelé le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). La contribution fédérale dans le cadre du TCSPS est de loin inférieure à ce qu'elle aurait été dans le système antérieur. Aux prises avec les coupures dans l'aide fédérale, les provinces ont procédé à divers changements, comme la réduction des niveaux des prestations d'aide sociale, le resserrement des critères d'admissibilité et l'imposition d'exigences en matière de travail aux bénéficiaires d'aide sociale.

Au cours de la période visée par le présent rapport, les conditions économiques ont elles aussi changé en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick. Dans les deux provinces, les conditions générales du marché de l'emploi se sont légèrement améliorées entre 1992 et 1995. Néanmoins, les taux de chômage demeuraient à des niveaux élevés jamais vus, et l'emploi des femmes de 15 à 44 ans avait en fait diminué en Colombie-Britannique. Entre 1995 et 1998, le chômage a quelque peu augmenté au Nouveau-Brunswick et est demeuré stable en Colombie-Britannique, même si le taux de chômage national ne cessait de baisser. Cependant, les perspectives d'emploi pour les femmes se sont peut-être améliorées pendant cette période, puisque le taux d'emploi des femmes de 15 à 44 ans s'est accru dans les deux provinces. Depuis 1992, le salaire minimum dans les deux provinces a été majoré à plusieurs reprises, quoiqu'il soit moins élevé au Nouveau-Brunswick qu'en Colombie-Britannique. Lors du lancement du PAS en 1992, le salaire horaire minimum était de 5,50 \$ en Colombie-Britannique et de 5 \$ au Nouveau-Brunswick. En 1998, le salaire minimum avait grimpé pour s'établir à 7,15 \$ en Colombie-Britannique et à 5,50 \$ au Nouveau-Brunswick.

## **L'étude sur les requérantes du PAS**

Outre l'étude principale du PAS et l'étude du PAS-plus, dont il est question dans le présent rapport, le PAS comprenait une étude distincte portant sur un groupe de personnes de la Colombie-Britannique dont la demande d'aide au revenu venait d'être approuvée. On

appelle cette étude « étude sur les requérantes ». Le rapport n'en présente pas les résultats, lesquels portent sur une période de suivi de quatre ans et font l'objet d'un rapport distinct (Michalopoulos et Hoy, 2001). Les résultats pour la période de six ans seront présentés dans un rapport définitif distinct, produit ultérieurement.

Dans le cadre de l'étude sur les requérantes, les membres du groupe programme ont reçu une lettre et une brochure les informant que si elles bénéficiaient de l'aide au revenu pendant un an, elles deviendraient admissibles au supplément de revenu offert par le PAS. La première question sur laquelle s'est penchée l'étude sur les requérantes du PAS, c'est de savoir si les participantes continueraient de recevoir une aide au revenu pendant un an afin de devenir admissibles au supplément. Si l'on en croit les résultats publiés ailleurs, l'effet serait minime. Cette constatation a d'importantes répercussions pour un programme permanent de supplément du PAS, puisqu'elle semble indiquer que le généreux incitatif financier offert par le PAS n'engendrerait pas de coûts importants en encourageant le recours à l'aide sociale pendant une courte période.

On a ensuite offert aux membres du groupe programme qui avaient continué de recevoir une aide au revenu pendant un an le même incitatif financier que celui offert dans le cadre de l'étude sur les prestataires. On s'est alors demandé si le supplément offert par le PAS accroîtrait l'emploi, les gains et le revenu de ce groupe de requérantes de l'aide sociale. Selon les rapports de l'étude sur les requérantes, l'offre de supplément a eu des effets considérables sur l'emploi, les gains, le recours à l'aide sociale et la pauvreté. En bref, les résultats de l'étude sur les requérantes étaient similaires à ceux de l'étude sur les prestataires. À un égard cependant, les résultats de l'étude sur les requérantes étaient remarquables. L'amélioration de l'emploi et du revenu dans l'étude sur les requérantes a été obtenue sans que le gouvernement n'ait à accroître les paiements de transfert de fonds après impôts. Selon cette constatation, un programme permanent offrant un généreux supplément du PAS à un groupe plus employable de requérantes de l'aide sociale serait encore plus rentable que pour les bénéficiaires d'aide sociale de longue date.

## **INFORMATION SUR LE SUPPLÉMENT**

Environ 98 % des membres du groupe programme ont assisté à une séance d'orientation sur le PAS, généralement dans le mois suivant l'assignation aléatoire et en personne. Lors de ces séances, un membre du personnel du PAS décrivait les principales caractéristiques du supplément de revenu (l'exigence concernant le travail, l'attente d'un an, la limite de trois ans et le calcul du montant des suppléments). Le principal message qu'on voulait faire passer c'est que le supplément pouvait « rendre le travail payant », même si le seul emploi que l'on pouvait trouver était un emploi payé au salaire minimum. Les membres du groupe programme ont également été informées de l'éventail de services communautaires offerts à toutes pour les aider dans leurs efforts en vue de réintégrer le marché du travail. Le personnel du PAS a cependant reconnu que le supplément de revenu n'était peut-être pas un choix convenant à toutes, en particulier à celles qui préféreraient rester à la maison avec les enfants ou suivre des cours à temps plein.

Lors d'un sondage téléphonique effectué auprès des 700 membres du groupe programme qui avaient participé à une séance d'orientation au plus tard en avril 1993, plus de 90 % ont déclaré se souvenir que le personnel du PAS leur avait parlé de l'attente d'un an, de

l'obligation de travailler 30 heures par semaine et du calcul du supplément. Elles se souvenaient également qu'elles devaient renoncer à l'aide sociale pour être admissibles au supplément. Neuf répondantes sur dix ont expliqué qu'elles se sentiraient plus à l'aise financièrement avec le supplément et huit sur dix ont indiqué ne pas avoir de questions concernant le supplément.

Après la séance d'orientation, les contacts entre les membres du groupe programme et le personnel du programme étaient généralement de courte durée (par exemple, un appel téléphonique de 10 ou 15 minutes). Un ou deux autres ateliers (par exemple, sur la gestion du budget) ont été organisés. Le programme offrait de l'information et un aiguillage vers les services en place dans des domaines comme la recherche d'un emploi, l'éducation et la formation, mais ne fournissait pas directement ces services, car il lui aurait alors été impossible de déterminer dans quelle mesure les différences entre les expériences des groupes programme et témoin pouvaient être attribuées à l'incitatif financier du PAS, par rapport aux services.

Pour bénéficier du premier paiement du supplément, les membres du groupe programme ayant trouvé un emploi à temps plein dans les 12 mois de la période d'admissibilité devaient se rendre à un bureau du PAS pour prouver qu'elles occupaient un emploi admissible et signer une lettre demandant au bureau d'aide sociale de mettre fin aux versements de leurs prestations. Après cela, les participantes remplissaient un bon (précisant les dates, les heures de travail et le salaire obtenu) après avoir reçu chaque chèque de paie et l'envoyaient, avec une copie du talon de chèque de paie correspondant, au bureau de paiement du PAS. Le montant du supplément était ensuite calculé en fonction des gains obtenus pendant la période comptable d'un mois ou de quatre semaines. On procédait à la comptabilité croisée des dossiers des systèmes de paiement et des dossiers d'aide sociale chaque mois pour s'assurer que les bénéficiaires du supplément respectaient les règles du programme et ne se prévalaient pas d'autres avantages simultanément.

## ACCEPTATION DU SUPPLÉMENT

- **Environ 36 % des membres du groupe programme ont reçu au moins un supplément.**

Comme on l'a expliqué, les membres du groupe programme devaient trouver un emploi à temps plein dans les 12 mois pour être admissibles au supplément. Au total, environ 36 % d'entre elles ont accepté l'offre de supplément pendant cette année.

Même si 36 % du groupe programme ont perçu au moins un versement de supplément, jamais le nombre recevant un supplément pendant n'importe quel mois donné n'a été aussi élevé. Il a plafonné à environ 25 % vers le début de la deuxième année. Ainsi, 11 % du groupe programme, soit la différence entre les 36 % qui ont reçu un supplément et les 25 % qui le recevaient au début de la deuxième année, travaillaient à temps plein et percevaient le supplément à un moment donné, mais ont arrêté d'en bénéficier au début de la deuxième année. En d'autres termes, environ 11 % du groupe programme avaient déjà perdu leur emploi à temps plein au début de la deuxième année.

Durant les trois années pendant lesquelles elles étaient admissibles au supplément, les personnes ayant accepté l'offre de supplément ont perçu en moyenne 18 256 \$ en

suppléments et ont touché un supplément pendant 22 mois en moyenne. Cependant, certaines ont reçu plus que d'autres. Un quart des personnes ayant accepté l'offre ont reçu près de 27 000 \$ pendant les trois années où elles ont bénéficié d'un supplément, tandis qu'un quart a perçu moins de 10 000 \$ en suppléments. Tandis qu'un quart des personnes ayant reçu le supplément en ont bénéficié le plus souvent, soit pendant 33 mois ou plus, le quart de celles qui recevaient le supplément moins fréquemment l'ont perçu pendant moins de 13 mois.

- **Les personnes qui n'ont pas accepté l'offre de supplément se sont heurtées à plusieurs obstacles dans la recherche d'un emploi à temps plein.**

Les personnes qui n'ont pas accepté l'offre de supplément avaient une moins grande expérience de travail et un degré de scolarité moins élevé que celles qui ont accepté l'offre. Par exemple, les personnes qui se sont prévaluées du supplément avaient trois fois plus de chances que les autres de travailler au salaire de référence et il était beaucoup plus probable qu'elles aient un diplôme d'études secondaires ou un équivalent. Celles qui n'ont pas accepté l'offre de supplément étaient également plus enclines à dire qu'elles ne pouvaient travailler car elles étaient malades ou invalides, ne pourraient trouver une bonne garderie ou avaient d'autres responsabilités familiales à assumer.

Les groupes de discussion formés de personnes ayant accepté le supplément et de personnes l'ayant refusé ont constaté que nombre de celles à qui l'on avait offert le supplément semblaient même gênées de prendre la décision de commencer à chercher un emploi. Certaines ont justifié leur réticence en invoquant les obstacles pratiques qu'elles percevaient : la sensation d'impuissance à trouver un emploi et les faibles attentes concernant la garde des enfants. Pour d'autres, la recherche d'un travail présentait un risque plus émotif. Les participantes avaient généralement une faible estime de soi et craignaient d'être déçues si elles s'embarquaient dans une aventure où, personnellement, elles s'attendaient à échouer. Même si la majorité des personnes ayant refusé l'offre ont exprimé au départ leur intérêt pour le supplément, d'après l'examen des notes des cas, moins d'un tiers de ces personnes ont en fait cherché un emploi pendant les 12 mois alloués pour demander un supplément.

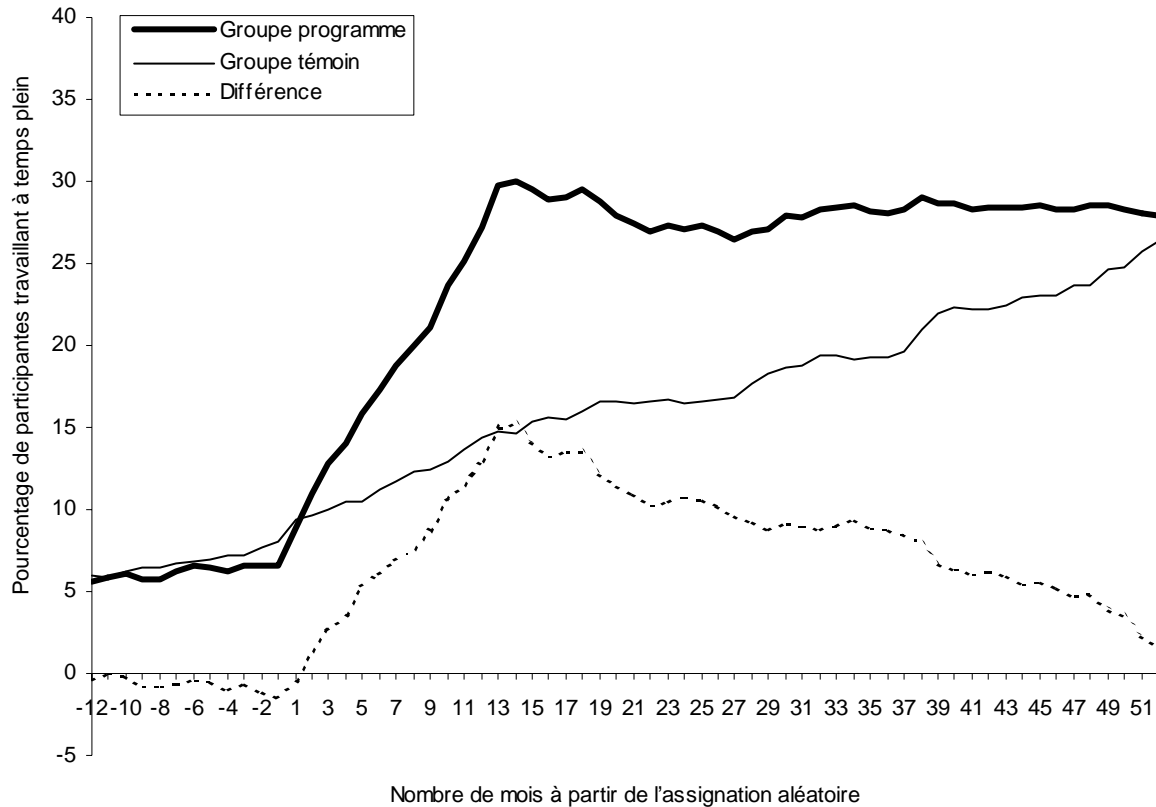
## **INCIDENCES SUR L'EMPLOI, LES GAINS, L'AIDE AU REVENU ET LES VERSEMENTS DE SUPPLÉMENTS DU PAS**

- **Le PAS a accru l'emploi et les gains, et réduit le recours à l'aide sociale.**

La figure S.1 présente l'évolution des effets du PAS. Pendant l'année suivant le début de l'étude, lorsque les membres du groupe programme devaient trouver un emploi à temps plein pour commencer à recevoir le supplément du PAS, la proportion travaillant à temps plein a augmenté graduellement, passant d'environ 9 % au moment de l'assignation aléatoire à environ 30 % au début de la deuxième année. Pendant la même période, l'emploi à temps plein du groupe témoin a connu une hausse plus graduelle, passant d'environ 9 % au moment de l'assignation aléatoire à environ 15 % au début de la deuxième année. La différence entre les deux groupes, soit 15 points de pourcentage au début de la deuxième année, reflète l'incidence du PAS sur l'emploi à temps plein. Il s'agit de l'un des effets les plus considérables sur l'emploi générés

dans une étude à assignation aléatoire d'une politique visant à encourager les assistées sociales à travailler.

**Figure S.1 : Pourcentage des participantes travaillant à temps plein, par mois, à partir de l'assignation aléatoire**



**Sources :** Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et de l'enquête de suivi après 18, 36 et 54 mois.

**Note :** Par emploi à temps plein, on entend un travail de 30 heures ou plus pendant au moins une semaine durant le mois.

L'effet du PAS sur l'emploi à temps plein a baissé continuellement pendant le restant de la période de suivi. Trois facteurs ont contribué à cette baisse. Tout d'abord, les personnes qui n'ont pas rempli les conditions prévues pour l'obtention d'un supplément la première année ont perdu la chance d'en recevoir un ultérieurement. Le PAS a donc cessé de stimuler les membres du groupe programme qui n'ont pas satisfait à ces conditions pendant la première année. Deuxièmement, le supplément a peut-être encouragé certaines personnes à accepter un emploi à temps plein avant qu'elles n'y soient prêtes, et certaines de celles qui avaient accepté l'offre ont par la suite perdu leur emploi à temps plein. Enfin, un nombre accru du groupe témoin a commencé à travailler à temps plein même sans bénéficier de l'offre de supplément, comme c'est normalement le cas chez les assistés sociaux.

Le PAS aurait pu accroître l'emploi à temps plein en encourageant les personnes ayant travaillé à temps partiel à augmenter un peu leurs heures ou en encourageant celles qui n'auraient pas travaillé en l'absence de l'offre de supplément à opter pour un emploi à temps plein. Si les personnes étaient passées principalement d'un emploi à temps partiel à un emploi à temps plein, l'effet du programme sur l'emploi en général aurait été minime. Si, par



contre, les gens étaient surtout passés d'une situation de sans-emploi à une situation d'employé à plein temps, l'effet sur l'emploi aurait été similaire à son effet sur le travail à temps plein.

Selon les deux premières colonnes du tableau S.1, le PAS a accru l'emploi à temps plein principalement en convainquant à travailler à temps plein les personnes qui, sans le programme, n'auraient pas cherché un emploi. Au cours de la deuxième année suivant l'assignation aléatoire, par exemple, le PAS a fait grimper l'emploi à temps plein de plus de 12 points de pourcentage (lequel est passé de 16 % du groupe témoin à plus de 28 % du groupe programme) et a accru en général l'emploi de plus de 10 points de pourcentage (d'environ 30 % du groupe témoin à plus de 40 % du groupe programme).

Comme le PAS a surtout accru l'emploi à temps plein, il a également eu un effet marqué sur les gains. Comme pour l'emploi, les effets du programme ont été les plus marqués pendant la deuxième année, lorsque les membres du groupe programme gagnaient 370 \$ par mois en moyenne comparativement à 269 \$ en moyenne pour le groupe témoin, soit une différence de 101 \$ par personne par mois. Lorsque l'effet du programme a décliné après la deuxième année, l'impact sur les gains a lui aussi baissé. Au cours de la quatrième année suivant l'assignation aléatoire, lorsque certaines mères étaient encore admissibles au supplément de revenu, le programme a accru les gains de 52 \$ par personne par mois.

En vertu des règles établies par le PAS, les participantes ne pouvaient recevoir simultanément le supplément de revenu et l'aide au revenu. En d'autres termes, chaque fois que le PAS encourageait quelqu'un à travailler à temps plein, il l'incitait également à renoncer à l'aide sociale. L'effet du programme sur la perception de prestations d'aide sociale est passé d'environ 6 points de pourcentage au cours de la première année à environ 13 points de pourcentage au cours de la deuxième, pour revenir à environ 6 points de pourcentage la quatrième année. Son effet sur les versements mensuels de prestations d'aide sociale a augmenté pour passer de 35 \$ par personne la première année à 103 \$ par personne la deuxième année, et revenir à 48 \$ par personne la quatrième année.

Si le PAS a réduit les versements de prestations d'aide sociale, il y est toutefois parvenu en versant des suppléments de revenu qui, souvent, étaient plus élevés que les prestations d'aide sociale qu'ils remplaçaient. Par conséquent, les versements de suppléments et de prestations d'aide sociale au groupe programme, ensemble, étaient supérieurs en moyenne par membre aux versements moyens de prestations d'aide sociale aux membres du groupe témoin. Durant la deuxième année après l'assignation aléatoire, par exemple, les versements aux membres du groupe programme s'élevaient en moyenne à 778 \$ par mois, tandis que le versement de prestations d'aide sociale aux membres du groupe témoin se chiffrait en moyenne à 690 \$. Au cours de la quatrième année, lorsque l'effet du programme sur l'emploi et le recours à l'aide sociale a diminué, les membres du groupe programme recevaient 41 \$ de plus chaque mois en prestations d'aide sociale et en suppléments que ne recevaient les membres du groupe témoin en versements de prestations d'aide sociale.

**Tableau S.1 : Impacts du PAS sur l'emploi, les gains, l'aide au revenu et les transferts de fonds**

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)
<b>Emploi mensuel à temps plein (%)<sup>a</sup></b>			
Année 1	18,0	11,6	6,4 ***
Année 2	28,5	16,0	12,6 ***
Année 3	27,7	18,4	9,3 ***
Année 4	28,5	22,3	6,1 ***
Année 5, premier trimestre	28,3	25,0	3,3 ***
Année 5, deuxième trimestre	28,0	26,5	1,5
<b>Emploi mensuel (%)</b>			
Année 1	29,7	25,4	4,3 ***
Année 2	40,6	30,1	10,4 ***
Année 3	39,9	32,6	7,3 ***
Année 4	41,2	36,8	4,4 ***
Année 5, premier trimestre	42,1	39,8	2,3 *
Année 5, deuxième trimestre	41,8	41,9	0,0
<b>Gains mensuels moyens (\$)</b>			
Année 1	233	186	47 ***
Année 2	370	269	101 ***
Année 3	387	317	70 ***
Année 4	476	424	52 **
Année 5, premier trimestre	499	462	36
Année 5, deuxième trimestre	496	488	8
<b>Perception de prestations mensuelles d'aide au revenu (%)</b>			
Année 1	85,3	91,5	-6,2 ***
Année 2	65,8	78,7	-12,9 ***
Année 3	60,9	70,1	-9,2 ***
Année 4	57,1	63,0	-5,9 ***
Année 5	52,8	56,2	-3,4 ***
Année 6, premier trimestre	49,2	52,0	-2,8 **
Année 6, deuxième trimestre	47,2	49,3	-2,1
<b>Versements mensuels moyens d'aide au revenu (\$)</b>			
Année 1	759	794	-35 ***
Année 2	587	690	-103 ***
Année 3	516	591	-75 ***
Année 4	458	506	-48 ***
Année 5	411	437	-26 **
Année 6, premier trimestre	381	399	-18
Année 6, deuxième trimestre	369	379	-11
<b>Versements mensuels moyens d'aide au revenu et du PAS (\$)</b>			
Année 1	853	794	59 ***
Année 2	778	690	88 ***
Année 3	680	591	89 ***
Année 4	547	506	41 ***
Année 5	414	437	-23 **
Année 6, premier trimestre	381	399	-18
Année 6, deuxième trimestre	369	379	-11
<b>Taille de l'échantillon (total = 4 852)</b>	<b>2 460</b>	<b>2 392</b>	

**Sources :** Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide au revenu, les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion des programmes du PAS, l'enquête de référence et les enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

**Notes :** On calcule les gains mensuels moyens en divisant le total des gains annuels par le nombre total de mois pour lesquels on dispose de l'information.

La taille de l'échantillon varie selon les mesures individuelles de l'emploi et des gains en raison des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats visant les groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Toutes les analyses ne visaient que celles qui avaient répondu à l'enquête de suivi après 54 mois.

<sup>a</sup>Par emploi à temps plein, on entend tout travail de 30 heures ou plus pendant au moins une semaine durant le mois.

- **Le PAS a grandement accru le revenu et réduit la pauvreté.**

Le tableau S.2 résume les effets du PAS sur le revenu, les impôts et d'autres transferts ainsi que sur la pauvreté au cours des six mois précédant les trois enquêtes de suivi. Les résultats des enquêtes menées après 18 et 36 mois sont similaires. Le PAS a relevé sensiblement le revenu individuel et familial, même après impôts. Par exemple, au cours des six mois précédant l'enquête effectuée après 18 mois, le programme avait accru le revenu individuel mensuel après impôts de 165 \$ par membre du groupe programme (par rapport à un niveau d'environ 1 200 \$ pour le groupe témoin). Pendant les six mois qui ont précédé l'enquête de suivi effectuée après 36 mois, le programme a accru le revenu individuel après impôts de 102 \$ par mois (là encore par rapport à un niveau d'environ 1 200 \$ pour le groupe témoin).

En haussant les gains, le PAS a également augmenté sensiblement le nombre de familles ayant un revenu supérieur au seuil de faible revenu établi par Statistique Canada. Par exemple, à peu près 14 % du groupe témoin percevaient un revenu supérieur au seuil au cours des six mois précédant l'entrevue effectuée après 36 mois par rapport à environ 24 % pour le groupe programme, ce qui donne à penser que le programme a réduit la pauvreté de plus de 9 points de pourcentage. La réduction de la pauvreté était plus importante encore (environ 12 points de pourcentage) avant l'enquête de suivi après 18 mois, lorsque l'effet du programme sur le revenu était également plus marqué.

L'une des préoccupations concernant les politiques offrant un supplément de revenu, c'est que les personnes qui auraient travaillé en l'absence du supplément puissent tirer parti de leur revenu supplémentaire pour réduire quelque peu leur effort de travail et se fier davantage aux transferts de fonds. Comme le PAS exigeait un travail à temps plein et que les participantes devaient payer des impôts sur les gains supplémentaires et les suppléments perçus, le PAS était plus efficace que certains programmes antérieurs de suppléments de revenu. Pendant les périodes de suivi après 18 et 36 mois, chaque hausse de 1 \$ en paiements de transfert de fonds du gouvernement accroissait le revenu mensuel après impôts de 2 à 3 \$. Par exemple, dans les six mois précédant l'enquête de suivi menée après 36 mois, le gouvernement a dépensé 55 \$ de plus par mois en paiements de transfert de fonds après impôts, et le revenu individuel après impôts s'est accru de 102 \$ par mois.

- **À la fin de la période de suivi, les probabilités que les membres des groupes programme et témoin travaillent et reçoivent une aide au revenu étaient identiques.**

Les membres du groupe programme devaient demander à recevoir le supplément dans les 12 mois suivant le début de leur participation à l'étude. Comme elles pouvaient recevoir le supplément pendant trois ans, leur admissibilité devait prendre fin pendant la quatrième année suivant l'assignation aléatoire. Les effets du PAS étaient généralement faibles à la fin de la période de suivi, une fois que les parents ne pouvaient plus bénéficier du supplément de revenu. Par exemple, au milieu de la cinquième année, environ 27 % du groupe témoin travaillaient à temps plein par rapport à 28 % du groupe programme, et les gains moyens pour les deux groupes se chiffraient à près de 500 \$ par mois. De plus, on a comparé le recours à l'aide au revenu au cours de la sixième année et on n'a relevé pratiquement aucune différence entre les deux groupes.

**Tableau S.2 : Impacts du PAS sur le revenu mensuel et les paiements de transfert nets au cours des six mois précédant les enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois**

Résultat	6 mois avant le suivi après 18 mois		6 mois avant le suivi après 36 mois		6 mois avant le suivi après 54 mois	
	Groupe témoin	Différence (impact)	Groupe témoin	Différence (impact)	Groupe témoin	différence (impact)
<b>Sources de revenu individuel (\$/mois)</b>						
Gains	227	127 ***	355	59 **	485	19
Versements de supplément du PAS	0	193 ***	0	162 ***	0	4 ***
Prestations d'aide au revenu	723	-109 ***	573	-71 ***	446	-31 ***
Autres paiements de transfert <sup>a</sup>	207	-9 **	238	2	300	0
Autres revenus non gagnés <sup>b</sup>	54	2	93	-11	96	-17 **
<b>Impôt et paiements de transfert nets prévus (\$/mois)</b>						
Impôt sur le revenu prévu <sup>c</sup>	4	27 ***	63	33 ***	63	-4
Paiements de transfert nets prévus <sup>d</sup>	925	58 ***	758	55 ***	691	-26
<b>Revenu personnel et familial total</b>						
Revenu personnel total (\$/mois)	1 222	210 ***	1 270	135 ***	1 340	-29
Revenu personnel moins l'impôt (\$/mois)	1 198	165 ***	1 207	102 ***	1 278	-25
Revenu familial total (\$/mois) <sup>e</sup>	1 298	199 ***	1 450	148 ***	1 635	-10
Pourcentage ayant un revenu supérieur au seuil de faible revenu <sup>f</sup>	10,7	12,4 ***	14,3	9,4 ***	18,7	0,9
<b>Taille de l'échantillon (total = 4 826)</b>	<b>2 373</b>		<b>2 373</b>		<b>2 373</b>	

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois, les dossiers administratifs de l'aide au revenu et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion des programmes du PAS.

**Notes :** La taille des échantillons varie selon les mesures individuelles en raison des valeurs manquantes, ce qui peut causer de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses visent uniquement celles qui ont répondu à l'enquête de suivi après 54 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats pour les groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

<sup>a</sup>Prestations fiscales pour enfants, crédit pour taxe sur les produits et services, prestations d'assurance-emploi, crédits d'impôt provincial et, uniquement pour l'échantillon après 54 mois, la prime familiale.

<sup>b</sup>Pension alimentaire, pension alimentaire pour enfants, revenu pour pensionnaires et locataires, et autre revenu déclaré.

<sup>c</sup>Projection des cotisations à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada retenues à la source et impôt sur le revenu projeté. La projection des charges sociales et de l'impôt sur le revenu est fondée sur les tables d'impôt fédéral et provincial ainsi que sur les données relatives au revenu gagné et non gagné de même qu'aux versements du supplément du PAS; l'impôt effectivement payé par les membres de l'échantillon a pu différer de ces projections.

<sup>d</sup>Dépenses publiques sous la forme de supplément, de prestations d'aide sociale et d'autres paiements de transfert, après déduction des recettes de l'impôt sur le revenu.

<sup>e</sup>Le revenu familial est la somme du revenu des membres de l'échantillon et des gains d'emploi de tous les autres membres de leur famille.

<sup>f</sup>Calculé en comparant le revenu familial annualisé avec le seuil de faible revenu établi par Statistique Canada pour l'emplacement géographique et la taille de la famille des membres de l'échantillon.

De même, les effets du PAS sur la pauvreté étaient faibles à la fin de la période de suivi. Pendant la période de six mois précédant l'entrevue de suivi après 54 mois, près de 20 % des deux groupes percevaient un revenu supérieur au seuil de faible revenu, et le revenu moyen après impôts pour chaque groupe tournait autour de 1 250 \$ par mois.

D'après l'analyse des habitudes de travail des personnes ayant accepté l'offre et des membres du groupe témoin, l'effet du programme a diminué principalement en raison de la perte d'emploi chez les premières au cours des deuxième et troisième années suivant l'assignation aléatoire et en raison du rattrapage du groupe témoin pendant les quatrième et cinquième années. Si cela s'avère vrai, alors le fait que le supplément n'ait été disponible que pendant trois ans n'est pas à l'origine des faibles incidences observées à la fin de la période de suivi.

En d'autres mots, de nombreuses membres du groupe témoin ont travaillé en l'absence d'une offre de supplément, mais le PAS a accéléré le retour au travail de nombreuses participantes du groupe programme. En accélérant le retour au travail, le PAS a eu d'importants effets cumulatifs pendant toute la période de suivi. Par exemple, les membres du groupe programme ont travaillé à plein temps pendant 14 mois en moyenne par rapport à moins de 10 mois pour les membres du groupe témoin, et en moyenne, les membres du groupe programme ont gagné près de 3 400 \$ de plus que celles du groupe témoin pendant la même période. Si l'on tient compte des gains, des prestations d'aide sociale et des suppléments du PAS, le revenu moyen des membres du groupe programme a dépassé d'environ 6 350 \$ celui des membres du groupe témoin pendant toute la période de suivi.

Ces résultats sont encore plus impressionnants si l'on tient compte du fait qu'ils visaient probablement les 36 % du groupe programme ayant accepté l'offre de supplément. Pour chacune de ces personnes, le PAS a accru l'expérience de travail à temps plein de près d'un an, augmenté les gains de plus de 9 000 \$, et haussé le revenu combiné tiré des gains, des prestations d'aide au revenu et des suppléments d'environ 17 600 \$.

- **Le PAS a profité à un large éventail d'assistées sociales.**

Les incidences du PAS sur l'emploi à temps plein étaient quasi identiques parmi un large éventail de sous-groupes de membres des échantillons. En rendant le travail plus payant que l'aide sociale, le PAS a accru l'emploi à temps plein chez les personnes titulaires d'un diplôme d'études secondaires ainsi que chez les décrocheuses, les personnes ayant ou n'ayant pas de problème de santé ainsi que celles ayant ou non de jeunes enfants, et les personnes ayant une expérience de travail limitée ou considérable. Même chez les personnes qui pensaient ne pas pouvoir travailler en raison d'une incapacité physique, de problèmes de garde d'enfants ou de responsabilités familiales ou personnelles, le PAS a plus que doublé l'emploi à temps plein au début de la deuxième année suivant l'assignation aléatoire.

Le PAS a porté fruit en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, deux endroits fort différents, ayant des populations, des économies et des systèmes d'aide sociale différents. Cependant, nombre des effets du programme étaient similaires aux deux endroits, en partie parce que la générosité du PAS avait été fixée à différents niveaux dans les deux provinces afin d'engendrer des effets similaires. Dans les deux provinces, par exemple, environ 35 % des membres du groupe programme ont reçu le supplément, et l'effet du programme sur le revenu cumulatif était d'environ 6 000 \$. Le fait que le PAS ait été efficace à des endroits si différents rend plus crédible la notion selon laquelle l'offre d'un supplément de revenu peut avoir d'importantes répercussions dans diverses circonstances et à divers endroits.

Même si la réception du supplément et les gains de revenu étaient similaires dans les deux provinces, les incidences sur la perception d'une aide au revenu et l'emploi à temps plein étaient un peu plus marquées au Nouveau-Brunswick qu'en Colombie-Britannique. Par exemple, au cinquième trimestre, le PAS a réduit de 16,3 points de pourcentage la perception d'une aide au revenu au Nouveau-Brunswick, par rapport à 10,3 points de pourcentage en Colombie-Britannique. Les différences étaient particulièrement frappantes à la fin de la période de suivi. Tandis qu'en Colombie-Britannique, les effets du PAS étaient presque nuls, au Nouveau-Brunswick, le programme a continué à réduire la perception d'une aide au revenu (de 6,5 points de pourcentage) et à accroître l'emploi à temps plein (de 5,4 points de pourcentage).

## LES EFFETS DU PAS SUR LES ENFANTS

Le PAS visait avant tout à encourager les parents à aller travailler, mais les heures supplémentaires et le revenu découlant du programme ont peut-être engendré une foule d'autres effets sur les enfants des mères visées par l'offre de supplément. Le PAS a recueilli des données afin de déterminer si les politiques qui accroissent l'emploi et le revenu des mères célibataires profitaient aux enfants ou si les enfants en souffraient, car l'emploi accru (en particulier l'emploi à temps plein) réduit le temps que les enfants passent avec leurs parents et accroît le stress des parents.

Le tableau S.3 résume les effets du PAS sur les jeunes enfants.

**Tableau S.3 : Impacts du PAS sur les résultats chez les enfants lors du suivi après 36 mois et 54 mois, pour les nourrissons, les tout-petits et les enfants d'âge préscolaire au moment de l'assignation aléatoire**

Résultat	Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)
<b>Nourrissons et tout-petits (1 à 2 ans au moment de l'assignation aléatoire)</b>						
Fonctionnement scolaire						
Note au PPVT-R <sup>a</sup>	92,0	90,7	1,3	—	—	—
Supérieur à la moyenne, toute matière (%)	—	—	—	77,3	73,7	3,6
Inférieur à la moyenne, toute matière (%)	—	—	—	9,9	11,5	-1,7
Comportement et bien-être émotionnel						
Problèmes de comportement <sup>b</sup>	1,5	1,5	0,0	1,3	1,3	0,0
Comportement social positif <sup>b</sup>	2,5	2,6	0,0	2,7	2,7	0,0
<i>Taille de l'échantillon</i>	369	396		554	605	
<b>Enfants d'âge préscolaire (3 à 5 ans au moment de l'assignation aléatoire)</b>						
Fonctionnement scolaire						
Note au PPVT-R <sup>a</sup>	93,6	91,7	1,9	—	—	—
Note en mathématiques <sup>c</sup>	0,4	0,3	0,1 **	—	—	—
Supérieur à la moyenne, toute matière (%)	74,8	70,9	3,9	78,7	73,7	5,0 **
Inférieur à la moyenne, toute matière (%)	15,7	21,7	-6,0 *	17,0	21,8	-4,8 **
Comportement et bien-être émotionnel						
Problèmes de comportement <sup>b</sup>	1,4	1,4	0,0	1,3	1,3	0,0
Problèmes de comportement à l'école <sup>d</sup>	1,2	1,2	0,0	—	—	—
Comportement social positif <sup>b</sup>	2,6	2,6	0,0	2,7	2,7	0,0
<i>Taille de l'échantillon</i>	387	374		577	560	

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois.

**Notes :** Seuls les enfants habitant le domicile au moment de l'assignation aléatoire ont été analysés.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats pour les groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

Les erreurs types ont été rajustées pour tenir compte de la relation partagée entre frères et sœurs.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

La taille des échantillons peut varier pour certains éléments, en raison des valeurs manquantes.

<sup>a</sup>Le test révisé de vocabulaire par l'image de Peabody (PPVT-R) est un test de compréhension des mots pour les enfants. Les notes déclarées sont des notes standardisées.

<sup>b</sup>Les problèmes de comportement et le comportement social positif sont évalués sur une échelle de 1 (jamais) à 3 (souvent).

<sup>c</sup>La note en mathématiques reflète la proportion de réponses correctes au test d'aptitudes mathématiques.

<sup>d</sup>On a demandé aux mères combien de fois durant la dernière année scolaire l'école avait communiqué avec elles au sujet de problèmes de comportement de leur enfant. Les réponses allaient de 1 (jamais contactée ou contactée une fois) à 3 (contactée quatre fois ou plus).

- **Le PAS n'a ni nui ni profité aux jeunes enfants.**

D'après un test standardisé de compréhension des mots administré pendant la période de suivi après 36 mois et les rapports des mères au moment des suivis après 36 et 54 mois, les enfants des groupes programme et témoin qui étaient nourrissons ou tout-petits (de un à deux ans) au moment de l'assignation aléatoire avaient des niveaux de rendement scolaire et cognitif similaires. Le PAS n'a par ailleurs pas eu de grande influence sur le comportement et la santé de ces enfants à ces moments-là. En bref, le PAS n'a pas beaucoup influé sur le fonctionnement et le comportement des très jeunes enfants. Si l'on tient compte de l'âge des enfants au début du programme, il est rassurant de voir que l'augmentation de l'emploi à temps plein chez les mères n'a pas eu d'effet négatif sur ces enfants.

- **Le PAS a amélioré les résultats cognitifs et scolaires des jeunes enfants d'âge scolaire.**

Chez les enfants qui étaient d'âge préscolaire (entre 3 et 5 ans) au moment de l'assignation aléatoire, le PAS a amélioré les capacités cognitives et les résultats scolaires selon un test de mathématiques standardisé (administré lors du suivi après 36 mois) et les rapports des mères. Par ailleurs, le programme a amélioré le rendement scolaire tant que les mères recevaient le supplément et après qu'elles n'y étaient plus admissibles. Selon ces constatations, les bienfaits du programme pour les jeunes enfants d'âge scolaire pendant la période d'admissibilité au supplément ont placé les enfants sur une voie dont ils ne se sont pas écartés lorsque la famille a atteint la limite de trois ans. Cependant, rien n'indique vraiment si le PAS a influé sur le comportement ou la santé des enfants.

Le tableau S.4 résume les effets du PAS sur les adolescents.

**Tableau S.4 : Impacts du PAS sur les résultats chez les jeunes adolescents et les adolescents plus âgés au moment de l'assignation aléatoire lors du suivi après 36 mois et 54 mois**

Résultat	Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)
<b>Jeunes adolescents (entre 13 et 15 ans au moment de l'assignation aléatoire)</b>						
Fonctionnement scolaire						
Rapports des mères						
Supérieur à la moyenne, toute matière (%)	68,5	70,2	-1,8	—	—	—
Inférieur à la moyenne, toute matière (%)	33,3	35,1	-1,8	—	—	—
Rapports des adolescents						
Supérieur à la moyenne, toute matière (%)	80,9	86,9	-6,0	—	—	—
Inférieur à la moyenne, toute matière (%)	85,5	74,8	10,7 **	—	—	—
Décrochage (%)	13,0	10,4	2,6	31,8	28,9	2,9
A terminé sa 12 <sup>e</sup> année (%)	—	—	—	33,1	31,0	2,1
Études collégiales (%)	1,2	1,5	-0,3	9,4	8,6	0,7

(suite)

**Tableau S.4 : Impacts du PAS sur les résultats chez les jeunes adolescents et les adolescents plus âgés au moment de l'assignation aléatoire lors du suivi après 36 mois et 54 mois (suite)**

Outcome	36-Month Follow-Up			54-Month Follow-Up		
	Program Group	Control Group	Difference (Impact)	Program Group	Control Group	Difference (Impact)
<b>Comportement et bien-être émotionnel</b>						
Rapports des mères						
Problèmes de comportement à l'école <sup>a</sup>	1,4	1,4	0,0	—	—	—
Rapports des adolescents						
A déjà eu un enfant (%)	—	—	—	16,2	14,1	2,1
A déjà été arrêté (%)	—	—	—	19,7	19,6	0,1
Fréquence des activités délinquantes <sup>b</sup>	1,4	1,3	0,1 **	—	—	—
Usage de tabac (%)	42,4	38,9	3,5	—	—	—
Alcool une fois par semaine ou plus (%)	18,1	8,3	9,7 **	—	—	—
Consommation de drogue (%)	29,1	24,3	4,8	—	—	—
<i>Taille de l'échantillon</i>	230	202		461	406	
<b>Adolescents plus âgés (16-17 ans au moment de l'assignation aléatoire)</b>						
Décrochage (%)	—	—	—	34,2	29,3	4,9
A terminé sa 12 <sup>e</sup> année (%)	—	—	—	58,7	63,1	-4,4
Études collégiales (%)	—	—	—	13,9	11,4	2,5
A déjà eu un enfant (%)	—	—	—	27,8	18,1	9,7 **
A déjà été arrêté (%)	—	—	—	17,1	18,0	-0,9
<i>Taille de l'échantillon</i>				257	247	

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois.

**Notes :** Seuls les enfants qui habitaient le domicile au moment de l'assignation aléatoire ont été analysés.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats pour les groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

Les erreurs types ont été rajustées pour tenir compte de la relation partagée entre frères et sœurs.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

La taille des échantillons peut varier pour certains éléments, en raison des valeurs manquantes.

<sup>a</sup>On a demandé aux mères combien de fois durant la dernière année scolaire elles avaient été contactées par l'école au sujet de problèmes de comportement de leur enfant. Les réponses allaient de 1 (jamais contactée ou contactée une fois) à 3 (contactée quatre fois ou plus).

<sup>b</sup>La fréquence des activités délinquantes a été évaluée sur une échelle de 1 (jamais) à 4 (cinq fois ou plus).

- **Le PAS a eu certains effets négatifs sur les jeunes adolescents lorsque les parents recevaient le supplément.**

Au moment du suivi après 36 mois, les jeunes adolescents (de 13 à 15 ans au moment de l'assignation aléatoire) du groupe programme ont indiqué avoir de moins bons résultats à l'école et être plus susceptibles d'avoir commis des actes de délinquance mineurs comme fumer et boire. Cependant, au moment du suivi après 54 mois, les mères des groupes programme et témoin ont fourni des rapports similaires concernant le comportement, la santé et le rendement scolaire de ces adolescents. Une fois que les parents n'étaient plus admissibles au supplément, on n'a observé aucune différence majeure entre les adolescents des deux groupes. L'information dans les domaines où les jeunes s'en étaient très mal sortis au moment de la période de suivi antérieure n'a cependant pas été recueillie à la dernière entrevue de suivi. Selon cette constatation, les jeunes adolescents ont peut-être souffert d'un manque de supervision lorsque les parents travaillaient à temps plein, mais les effets négatifs du PAS ont été temporaires.



- **Le PAS a eu quelques effets importants sur les adolescents plus âgés.**

Le PAS n'a pas grandement influé sur les progrès scolaires, la participation en classe et le travail des adolescents plus âgés qui avaient 16 ou 17 ans au moment de l'assignation aléatoire. Les adolescentes plus âgées du groupe programme avaient plus de chances d'avoir eu un enfant au moment du suivi après 54 mois, mais cette augmentation de la fertilité n'était associée à aucun autre résultat négatif, comme le décrochage ou le chômage. De plus, les adolescentes de ce groupe étaient adultes à la fin de la période de suivi, et il est peut-être moins utile de chercher à savoir si elles ont eu un enfant.

## **QU'EST-IL ARRIVÉ À CES FAMILLES APRÈS LA LIMITE DE TROIS ANS?**

Comme on l'a expliqué, environ 36 % du groupe programme a perçu le supplément au moins une fois. Ces familles se sont heurtées à un défi de taille trois ans plus tard lorsque a pris fin leur admissibilité à ces généreux suppléments.

- **Chez les bénéficiaires régulières du supplément du PAS, le revenu a grandement diminué une fois qu'elles n'ont plus été admissibles au supplément. Cependant, les familles n'ont pas réduit leurs dépenses ou fait face à de plus grandes difficultés.**

Parmi les mères qui ont bénéficié du supplément, 291 l'ont reçu régulièrement (pendant au moins cinq des six derniers mois de leur admissibilité) et, par conséquent, avaient plus de risques de ressentir les effets de l'après-supplément (l'échantillon de bénéficiaires régulières).

Comme le montre le tableau S.5, les suppléments versés représentaient une part importante du revenu pour ce groupe. Les familles de l'échantillon de bénéficiaires régulières percevaient environ 600 \$ par mois en moyenne au titre du supplément, montant qu'elles ont perdu lorsqu'elles n'y ont plus été admissibles. Par ailleurs, leur revenu mensuel moyen avait grimpé pour passer d'environ 1 200 \$ pendant le mois de l'assignation aléatoire à environ 1 800 \$ par mois lorsqu'elles étaient admissibles au supplément, pour ensuite diminuer quelque peu, à moins de 1 500 \$ par mois, lorsqu'elles n'ont plus reçu le supplément.

Dans une certaine mesure, ces familles ont pu remplacer le revenu perdu lorsqu'elles n'ont plus reçu le supplément de revenu offert par le PAS. Quelques familles se sont réinscrites à l'aide sociale, et la prestation moyenne d'aide au revenu était alors deux fois plus élevée (mais ne s'élevait qu'à environ 10 % à peine de ce qu'elle avait été au moment de l'assignation aléatoire). Quelques familles ont pu faire une demande de prestations d'assurance-emploi et le revenu provenant de cette source était deux fois plus élevé pendant la période de l'après-supplément. Le plus important peut-être, c'est que les gains moyens des membres de cet échantillon ont légèrement augmenté pendant la période de l'après-supplément, ce qui donne à penser que le supplément n'était pas la seule raison de leur retour sur le marché du travail à temps plein.

**Tableau S.5 : Revenu mensuel moyen après impôts dans les six mois qui ont précédé chaque entrevue pour l'échantillon de personnes ayant perçu régulièrement un supplément, en fonction de la source**

Source du revenu (\$)	Mois de l'entrevue			
	Référence	18	36	54
Gains	238	771	908	1 042
Supplément du PAS	0	576	593	20
Aide au revenu	725	177	38	75
Assurance-emploi	16	21	23	49
Crédit d'impôt pour enfant	129	133	149	153
Pensions alimentaires	31	49	56	55
Autres revenus	64	54	53	67
<b>Total</b>	<b>1 204</b>	<b>1 780</b>	<b>1 821</b>	<b>1 460</b>

**Taille de l'échantillon : 291**

**Sources :** Enquête de référence, enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois et dossiers administratifs.

**Notes :** Par membre de l'échantillon de bénéficiaires régulières, on entend la personne qui a reçu le supplément pendant cinq des six derniers mois de l'admissibilité au supplément.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Les familles avaient un revenu moins élevé pendant la période de l'après-supplément, mais leurs dépenses totales pour les besoins de base comme l'alimentation, les vêtements et le loyer n'ont diminué que légèrement (cela n'est pas illustré dans le tableau S.5). De même, les familles n'ont généralement fait état que de difficultés légèrement accrues quand le supplément a pris fin. Par exemple, 16 % des familles ont indiqué avoir eu de la difficulté à payer l'épicerie lorsqu'elles bénéficiaient du supplément, par rapport à 18 % lorsqu'elles n'en bénéficiaient plus. Il est possible que les privations soient demeurées relativement faibles et le montant des dépenses élevé par suite de l'emprunt d'argent. Par exemple, la dette moyenne pour toutes les choses autres qu'une hypothèque a augmenté, passant d'environ 2 100 \$ à plus de 2 700 \$ par famille de l'échantillon de bénéficiaires régulières.

Même si les gains, le revenu, le recours à l'aide au revenu et d'autres paramètres ont changé au fil du temps pour l'échantillon de bénéficiaires régulières, il importe de se rappeler qu'on ne peut déterminer pleinement l'influence du supplément dans la modification de ces éléments. Le revenu des autres membres de l'échantillon, tant celles qui ont accepté le supplément que celles qui ont refusé l'offre, a également changé au fil du temps, et on a décrit dans des sections précédentes du sommaire les effets globaux de l'offre de supplément sur le revenu. Si l'on tient compte de l'ensemble de l'échantillon étudié, le PAS n'avait pas de grande influence sur les difficultés ou la dette moyenne à la fin de la période de suivi.

- **La perte du supplément de revenu offert par le PAS a peut-être incité certaines personnes à quitter leur emploi ou à se réinscrire à l'aide sociale, mais les bénéficiaires les plus régulières du supplément n'ont pas changé leur comportement lorsque leur admissibilité au supplément a pris fin.**

L'emploi à temps plein de l'échantillon de bénéficiaires régulières a régressé au fil du temps à mesure que leur admissibilité au supplément prenait fin. Puisque les membres de ce groupe recevaient régulièrement le supplément, la plupart travaillaient également à temps plein vers la fin de la période de leur admissibilité. Huit mois après que leur admissibilité a

pris fin, environ 70 % de l'échantillon de bénéficiaires régulières travaillaient à temps plein, par rapport à 90 % six mois avant la fin de l'admissibilité. Par comparaison, l'emploi d'autres personnes ayant accepté l'offre du PAS (c'est-à-dire celles qui percevaient le supplément de manière sporadique) a très peu changé pendant la période de l'après-supplément.

La perception de prestations d'aide sociale a également augmenté pour l'échantillon de bénéficiaires régulières, passant de près de zéro avant la fin de la période d'admissibilité (puisque chaque personne du groupe touchait un supplément du PAS presque tous les mois) à environ 13 % huit mois après que le supplément a pris fin. Le recours à l'aide au revenu chez les autres personnes ayant accepté l'offre du PAS n'a pas changé de manière significative lorsque leur admissibilité au supplément a pris fin.

## COÛTS ET AVANTAGES DU PAS

Le PAS a eu d'énormes effets sur l'emploi, le recours à l'aide sociale, le revenu et les résultats des enfants. Pour atteindre ces résultats, le programme a dû dépenser davantage en transferts de fonds et mettre en place un nouveau programme doté d'une nouvelle infrastructure et régi par de nouvelles règles. À quel prix le PAS est-il parvenu à procurer des avantages, et ceux-ci étaient-ils supérieurs aux coûts? Ce sont les principales questions abordées par l'*analyse avantages-coûts* du PAS.

Ce qui représente un coût pour l'un peut être un avantage pour l'autre. Par exemple, le gouvernement versait un supplément dans le cadre du PAS, ce qui procurait un revenu vital à de nombreuses familles pauvres. L'analyse avantages-coûts examine la question sous trois angles différents : celui des membres du groupe programme du PAS, celui du gouvernement et celui de la société dans son ensemble. Lorsqu'on examine le programme sous l'angle des membres du groupe programme, on détermine les gains et pertes nets pour ces dernières. Par exemple, les membres de ce groupe ont gagné plus et reçu des suppléments du PAS, mais ont également payé plus d'impôts et ont dû renoncer à l'aide sociale pour percevoir le supplément. Si on l'envisage sous l'angle du gouvernement, on détermine les gains et les pertes pour les gouvernements fédéral et provinciaux qui financent ces programmes. Le gouvernement a payé les transferts de fonds et l'administration du programme, mais a obtenu des gains grâce à l'augmentation du revenu et des recettes de la taxe de vente. L'angle de la société dans son ensemble englobe les perspectives du groupe programme et celles extérieures au programme (c'est-à-dire les contribuables qui financent les budgets des gouvernements fédéral et provinciaux). La société subit une perte nette lorsqu'une perte pour l'un ne correspond pas à un gain pour l'autre. Par exemple, le gouvernement a payé pour administrer le PAS, mais ces coûts n'ont pas directement procuré un revenu au groupe programme. Par ailleurs, la société enregistre un gain net lorsqu'un gain pour un groupe n'est pas une perte pour un autre. Les paiements de transfert, comme l'aide sociale et le supplément du PAS, ne représentent ni une perte ni un gain pour la société, puisque certaines personnes paient pour ces avantages tandis que d'autres en bénéficient.

L'analyse avantages-coûts présente les résultats principalement pour les paramètres faciles à mesurer en dollars. Elle ne tente pas d'évaluer les résultats comme les résultats cognitifs des enfants ou le temps que les parents passent avec les enfants. Pour les résultats comme les gains et les paiements de transfert de fonds, les résultats de l'analyse avantages-coûts diffèrent de ceux de l'analyse d'impact pour deux raisons. Tout d'abord, l'analyse

avantages-coûts du PAS projetait les gains sur cinq ans pour tenir compte des faibles effets continus du programme. Deuxièmement, les résultats de l'analyse avantages-coûts furent corrigés en fonction de l'inflation et sont exprimés en valeur actualisée afin de tenir compte du fait que les gains de revenu touchés au début du programme auraient pu être investis et avaient donc une valeur plus élevée que les gains obtenus plus tard pendant la période.

- **Le PAS a fourni plus de 5 200 \$ en revenu supplémentaire et autres avantages à la famille moyenne du groupe programme.**

Comme on l'a déjà mentionné, le PAS a accru le revenu que recevaient les membres du groupe programme sous diverses formes, lesquelles sont décrites à la première colonne du tableau S.6. Le PAS a accru les paiements de transfert de fonds, principalement au moyen du versement de suppléments du PAS (en moyenne 3 173 \$ de plus pour les membres du groupe programme par rapport aux membres du groupe témoin). Le programme a accru les gains et permis aux membres de trouver un emploi qui leur procurait des avantages sociaux supplémentaires (en moyenne 4 100 \$ de plus en gains et en avantages sociaux pour les membres du groupe programme par rapport aux membres du groupe témoin). Les membres du groupe programme ont dû payer des cotisations sociales et de l'impôt sur leurs gains supplémentaires, ainsi que de l'impôt sur leurs suppléments (les impôts prévus et la perte de crédits d'impôt des membres du groupe programme ont dépassé en moyenne de 2 126 \$ ceux des membres du groupe témoin). Si l'on additionne les divers gains et pertes, les membres du groupe programme ont enregistré un gain financier de 5 256 \$ grâce au PAS.

- **Le PAS a coûté aux gouvernements fédéral et provinciaux environ 2 700 \$ de plus par membre du groupe programme que ce qui a été consacré au groupe témoin.**

Pour procurer aux familles les avantages du PAS, le gouvernement a financé plusieurs activités, dont le fonctionnement et l'administration du programme et le paiement des suppléments de revenu (ces activités sont présentées à la deuxième colonne du tableau S.6). Le principal coût du PAS pour le gouvernement a pris la forme de paiements de transfert de fonds (en moyenne, un montant de 3 173 \$ de plus consacré aux membres du groupe programme par rapport à celui consacré à ceux du groupe témoin), même si le gouvernement en a récupéré une grande partie grâce à des impôts plus élevés (2 126 \$ de plus par membre du groupe programme par rapport au groupe témoin). Les gouvernements fédéral et provinciaux ont également assumé les coûts opérationnels et administratifs du PAS. Ce dernier avait besoin de personnel pour mener les activités comme l'orientation et la sensibilisation dont il a été question plus tôt. Le coût de réalisation de ces activités se chiffrait à 1 536 \$ par membre du groupe programme (déduction faite des économies réalisées dans l'administration du programme d'aide au revenu lorsque les membres du groupe programme ont quitté l'aide sociale pour bénéficier du supplément de revenu du PAS). Si l'on additionne les divers paiements et gains, on constate que les gouvernements ont dépensé 2 691 \$ par membre du groupe programme pour que le PAS porte fruit.

**Tableau S.6 : Gains et pertes nets estimatifs quinquennaux par membre du groupe programme du PAS selon la perspective de comptabilisation (en dollars de 2000)**

Volet de l'analyse	Perspective de comptabilisation		
	Groupe programme	Budget du gouvernement	Société
<b>Effets financiers</b>			
Paiements de transfert	3 173	-3 173	0
Administration des paiements de transfert	0	-232	-232
Coûts de fonctionnement du PAS <sup>a,b</sup>	0	-1 267	-1 267
Systèmes d'information sur la gestion des programmes <sup>b</sup>	0	-37	-37
Aides au travail <sup>c</sup>	108	-108	0
Gains et avantages sociaux	4 100	0	4 100
Taxes et primes <sup>d</sup>	-1 732	1 732	0
Crédits d'impôt	-394	394	0
<b>Gain ou perte net (valeur actualisée nette)</b>	<b>5 256</b>	<b>-2 691</b>	<b>2 565</b>

**Sources :** Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide au revenu; les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion des programmes du PAS (SIGP), les dossiers administratifs de l'assurance-emploi, les rapports de dépenses de la SRSA pour les services de Systemhouse, Vinge et Family, les rapports annuels pour les provinces de la Colombie-Britannique (1995-1996) et du Nouveau-Brunswick (1994-1995); les enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois et les règlements fédéraux et provinciaux sur l'impôt fournis dans le *Guide du contribuable canadien 2000*, le guide et les formulaires d'impôt 1999 de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) et les publications gouvernementales.

**Notes :** Tous les coûts sont actualisés et corrigés en fonction de l'inflation, sauf les coûts d'exploitation et de l'information sur la gestion des programmes.

Les estimations quinquennales incluent les valeurs observées des paiements d'aide sociale et du PAS, mais certains mois de gains ont été imputés aux personnes pour lesquelles on disposait de moins de cinq ans de données disponibles sur les gains.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

<sup>a</sup>Les coûts de fonctionnement de l'aide au revenu font partie de l'administration du programme. Dans ce cas, le coût n'inclut aucuns frais de sensibilisation du public ou d'orientation.

<sup>b</sup>Les coûts de fonctionnement et du SIGP n'ont pas été projetés sur cinq ans. Ces estimations reflètent le coût de fonctionnement du PAS pour la période observée, qui est d'environ quatre ans et demi, mais varie avec la date de l'entrevue effectuée dans le cadre de l'enquête de suivi après 54 mois.

<sup>c</sup>Inclut les subventions théoriques pour les services de garde des enfants pour les deux provinces et les prestations de transport et de transition au travail en Colombie-Britannique.

<sup>d</sup>Les montants présentés incluent la portion des cotisations à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada versées par l'employé. La contribution de l'employeur à ces primes est incluse dans les avantages sociaux liés à l'emploi. Par souci de simplicité, la part des cotisations au RPC payée par l'employé est comptabilisée comme un coût pour le groupe programme. Cependant, les pensions de retraite qui seront versées ultérieurement seront probablement de loin supérieures à ces coûts.

- **Du point de vue de la société dans son ensemble, les avantages du PAS ont été supérieurs à ses coûts.**

Comme on l'a expliqué précédemment, les gouvernements fédéral et provinciaux ont dépensé par membre du groupe programme pour administrer le PAS 1 536 \$ de plus que ce qu'aurait coûté l'administration du programme d'aide sociale si aucun membre du groupe programme n'avait quitté l'aide sociale pour le PAS. Les dépenses supplémentaires ont accru de 4 100 \$ en moyenne les gains et la valeur des avantages sociaux pour les membres du groupe programme (là encore par rapport aux gains des membres du groupe témoin). Ainsi, le PAS a rapporté à la société un bénéfice net de près de 2 600 \$ par membre du groupe programme (comme le montre la dernière colonne du tableau S.6).

Le PAS a été l'un des programmes les plus efficaces destinés à encourager le travail en offrant un supplément de revenu. On peut le comparer aux expériences du taux d'imposition négatif menées aux États-Unis dans les années 70, qui ont révélé que l'octroi d'un supplément de revenu aux familles coûte à la société en ce qu'il encourage les gens à travailler moins (Burtless, 1987). Autre exemple plus récent, un programme mené au Minnesota obligeait les assistés sociaux de longue date à participer à des services en vue de les aider à trouver un emploi, mais leur permettait de garder un plus grand montant de leur chèque d'aide sociale lorsqu'ils trouvaient un emploi. On a constaté que ce programme ne profitait pas à la société, mais qu'il ne lui coûtait rien non plus lorsqu'il accroissait les gains des parents (Miller et coll., 2000).

Il importe de reconnaître que ces coûts et avantages financiers ne tiennent pas compte des avantages ou coûts non financiers, comme l'avantage pour la société lorsque les enfants ont de meilleurs résultats à l'école, les coûts pour les parents qui doivent renoncer à passer du temps avec leurs enfants, ou les avantages pour les parents si leur bien-être émotionnel s'améliore du fait qu'ils travaillent. De même, cette comptabilisation n'inclut pas les nombreux coûts et avantages financiers indirects, comme l'augmentation des gains des services de garde des enfants dont les parents travaillent. On ne sait pas dans quelle mesure ces autres coûts et avantages non financiers viendraient changer la constatation de base selon laquelle la société a profité du PAS.

## **L'AJOUT DE SERVICES À L'INCITATIF DU PAS : LE PAS-PLUS**

Bien que l'incitatif financier au travail du PAS ait stimulé en grande partie le retour au travail, environ un tiers seulement des personnes à qui l'on a offert le supplément ont réussi à trouver l'emploi à temps plein requis pour accepter l'offre. Par ailleurs, nombre des personnes qui se sont prévaluées du supplément ont bien vite perdu leur emploi.

Le PAS, qui anticipait ces problèmes, a également mis à l'essai une version améliorée du programme de supplément de revenu appelée PAS-plus. Dans le cadre de ce programme, on a offert à un petit groupe d'assistés sociaux du Nouveau-Brunswick le supplément de revenu ainsi qu'un éventail de services d'emploi visant à les aider à trouver du travail, à conserver leur emploi et à progresser sur le plan professionnel (voir l'encadré ci-dessus). Les membres du groupe pouvaient se prévaloir des services du PAS-plus dès qu'elles pensaient qu'ils leur seraient profitables et sous la forme qui, selon elles, leur profiterait.

Aux fins de la présente étude, soit l'examen des effets de la combinaison du supplément de revenu et des services volontaires liés à l'emploi, les membres de l'échantillon de l'étude au Nouveau-Brunswick qui ont été recrutées en vue du PAS entre novembre 1994 et mars 1995 ont été assignées de manière aléatoire à trois groupes. Celles participant au groupe programme du PAS-plus se sont vu offrir un supplément de revenu et les services du PAS-plus, tandis que celles du groupe programme du PAS ordinaire se sont vu offrir le supplément uniquement, et celles du groupe témoin ne se sont vu offrir ni le supplément de revenu ni les services du PAS-plus. Sur les 892 bénéficiaires sélectionnées au hasard et ayant accepté de prendre part à l'étude, 765 ont participé à l'entrevue après 54 mois et font l'objet d'un examen dans le présent rapport, soit 256 dans le groupe programme du PAS-plus, 258 dans le groupe programme du PAS ordinaire et 251 dans le groupe témoin.

### **Services offerts aux membres du groupe programme du PAS-plus**

Plan d'emploi. Un plan d'autosuffisance a été préparé pour chaque membre du groupe. Il comportait des renseignements sur les obstacles à l'emploi, les buts et l'utilisation prévue des services du PAS-plus.

Rédaction de *curriculum vitæ*. Le personnel du programme PAS-plus devait aider les participantes à rédiger, à dactylographier, à mettre en page, à corriger et à imprimer leur *curriculum vitæ*.

Club d'emploi. Les participantes étaient encouragées à se joindre à des clubs d'emploi animés par des monitrices du PAS-plus dans lesquels on insistait sur l'entrée en contact rapide avec les employeurs, l'importance d'un suivi constant et celle du maintien d'une attitude positive.

Encadrement axé sur l'emploi. On établissait une relation individuelle entre chaque membre du groupe programme et une monitrice du PAS-plus qui offrait des conseils pratiques et du soutien émotionnel.

Communication de possibilités d'emploi. Le personnel du PAS-plus recueillait des possibilités d'emploi et en informait les membres du groupe.

Atelier de renforcement de l'estime de soi. Les membres du groupe participaient à des exercices conçus pour renforcer leur image d'elles-mêmes.

Autres ateliers. Les autres ateliers visaient les membres du groupe qui avaient besoin d'aide pour faire face à une perte d'emploi ou qui cherchaient des postes mieux payés.

- **Les membres du groupe programme du PAS-plus se sont grandement prévalués des services d'emploi qui leur étaient offerts, et ce, dans une plus grande mesure que les membres du groupe programme du PAS ordinaire.**

Avant de trouver du travail, presque toutes les membres du groupe programme du PAS-plus ont eu recours au plan d'emploi, service dont elles ont généralement bénéficié en premier. Par ailleurs, plus des deux tiers se sont prévalués du service de rédaction du *curriculum vitæ* au moins une fois, les trois quarts ont bénéficié de l'encadrement axé sur l'emploi, et près des deux tiers ont été informées des possibilités d'emploi (principalement par téléphone). Le club d'emploi s'est avéré le service qu'elles ont eu le moins tendance à utiliser.

Les participantes ont été moins nombreuses à avoir recours à ces services après avoir trouvé un emploi. Par exemple, environ un cinquième seulement des participantes ayant accepté l'offre de supplément ont établi un plan d'emploi ou encore se sont prévalués du service de rédaction de *curriculum vitæ* après avoir demandé le supplément. Par contre, comme les personnes assurant l'encadrement axé sur l'emploi s'efforçaient délibérément de garder le contact avec les membres du groupe programme une fois qu'elles avaient trouvé un emploi, et comme l'encadrement était axé sur le maintien en fonction et l'avancement professionnel, trois participantes ayant accepté l'offre sur cinq ont eu recours à l'encadrement après avoir demandé le supplément. Le recours intensif à la formation axée sur l'emploi et aux services de communication de possibilités d'emploi par les participantes ayant accepté

l'offre pourrait avoir une certaine influence sur les résultats comme la réception du supplément et l'emploi.

Même si les membres du groupe programme du PAS ordinaire étaient libres d'avoir recours à des services extérieurs, celles du groupe programme du PAS-plus se sont prévaluées d'un plus grand nombre de services de recherche d'emploi que leurs homologues du groupe programme du PAS ordinaire. Selon l'enquête de suivi après 18 mois, 48 % des membres du groupe programme du PAS-plus participaient à des activités organisées de recherche d'emploi, par rapport à 32 % pour le groupe programme du PAS ordinaire et à 27 % pour le groupe témoin. D'après les données de terrain, les services de recherche d'emploi et autres offerts par le PAS-plus étaient qualitativement différents de ceux offerts par l'assistance sociale et d'autres prestataires. En général, les services axés sur le maintien en fonction et l'avancement professionnel n'étaient pas offerts dans la collectivité des membres du groupe programme.

- **L'ajout de services d'emploi au PAS-plus a grandement accru les probabilités que les membres bénéficient du supplément et a eu des effets marqués sur l'emploi, les gains et le recours à l'aide au revenu.**

Environ la moitié des assistées sociales de longue date au Nouveau-Brunswick à qui l'on avait offert les services du PAS-plus ont trouvé un emploi à temps plein dans l'année suivant le début de leur participation à l'étude et ont donc pu demander le supplément. Par contre, seulement 37 % des membres du groupe programme du PAS ordinaire ont accepté l'offre de supplément. Ainsi, le fait d'assortir l'offre de supplément du PAS de services d'emploi volontaires a accru d'environ 16 points de pourcentage le nombre de membres acceptant l'offre de supplément.

Le tableau S.7 présente certains effets subséquents du PAS-plus. En ce qui concerne ce programme, on se demande si l'ajout de services à l'offre de supplément a produit des effets plus importants que l'offre de supplément seule. Il est possible de déterminer cet effet différentiel en comparant les résultats pour le groupe programme du PAS-plus avec ceux du groupe programme du PAS ordinaire qui avait été assigné de manière aléatoire au début du PAS (c'est-à-dire entre novembre 1994 et mars 1995). Cette comparaison apparaît dans la dernière colonne de droite du tableau S.7.

Pendant les trois premières années, les effets de l'ajout de services à l'offre de supplément étaient assez minimes. Par exemple, l'effet, sur l'emploi à temps plein, de l'ajout de services aux incitatifs n'était pas statistiquement significatif. De même, les effets différentiels des services sur les gains, le recours à l'aide sociale et les versements de prestations d'aide au revenu étaient tous statistiquement insignifiants.

Pendant la quatrième année, cependant, les effets différentiels des services ont commencé à s'amplifier. Par exemple, l'ajout de services à l'offre de supplément a accru l'emploi à plein temps d'environ 7 points de pourcentage (pour passer d'environ 33 % pour le groupe programme du PAS ordinaire à environ 40 % pour le groupe programme du PAS-plus). De même, les services supplémentaires ont commencé à avoir des effets marqués sur les gains (une incidence de 132 \$ par mois), le recours à l'aide au revenu (une réduction d'environ 11 points de pourcentage) et les versements d'aide au revenu (une réduction de 72 \$ par mois).



Tableau S.7 : Impacts du PAS et du PAS-plus sur l'emploi, les gains, l'aide au revenu et les transferts de fonds

	Niveaux moyens de résultats		PAS-plus par rapport au groupe témoin		PAS ordinaire par rapport au groupe témoin		PAS-plus par rapport au PAS ordinaire	
	Programme du PAS-plus (1)	Programme du PAS ordinaire (2)	Groupes (3)	Incitations financières et des services (4)	Incitations financières et des services (6)	Incitations supplémentaires des services (8)		
<b>Résultat</b>								
<b>Emploi mensuel à temps plein (%)</b>								
Année 1	22,4	21,1	12,1	10,3 ***	9,0 ***	1,3		
Année 2	33,6	35,9	16,5	17,1 ***	19,5 ***	-2,4		
Année 3	36,6	34,1	19,5	17,1 ***	14,6 ***	2,5		
Année 4	40,1	32,8	25,7	14,4 ***	7,0 **	7,4 **		
Année 5, premier trimestre	38,0	33,2	30,9	7,1 *	2,3	4,8		
Année 5, deuxième trimestre	39,7	33,4	31,3	8,4 **	2,1	6,3		
<b>Gains mensuels moyens (\$)</b>								
Année 1	245	207	158	87 ***	49 **	38 *		
Année 2	376	377	247	128 ***	130 ***	-2		
Année 3	444	394	312	132 ***	82 **	50		
Année 4	574	442	406	167 ***	35	132 **		
Année 5, premier trimestre	580	481	484	96	-3	99 *		
Année 5, deuxième trimestre	593	482	515	78	-33	111 *		
<b>Réception de prestations mensuelles d'aide au revenu (%)</b>								
Année 1	81,9	82,5	90,9	-9,1 ***	-8,4 ***	-0,6		
Année 2	57,1	59,3	75,5	-18,4 ***	-16,2 ***	-2,3		
Année 3	50,4	55,7	69,2	-18,8 ***	-13,5 ***	-5,3		
Année 4	44,3	55,3	61,5	-17,3 ***	-6,2 *	-11,0 ***		
Année 5	42,9	51,7	54,5	-11,6 ***	-2,8	-8,8 **		
Année 6, premier trimestre	39,3	48,1	49,2	-9,9 **	-1,1	-8,8 **		
Année 6, deuxième trimestre	39,7	46,2	46,0	-6,4	0,2	-6,6		
<b>Versements mensuels moyens d'aide au revenu (\$)</b>								
Année 1	590	595	646	-56 ***	-51 ***	-5		
Année 2	420	429	539	-119 ***	-110 ***	-9		
Année 3	372	414	503	-131 ***	-89 ***	-42		
Année 4	333	404	452	-119 ***	-48 *	-72 **		
Année 5	311	369	383	-72 **	-14	-58 **		
Année 6, premier trimestre	288	338	350	-62 **	-12	-50		
Année 6, deuxième trimestre	291	331	326	-35	5	-40		

(suite)

**Tableau S.7 : Impacts du PAS et du PAS-plus sur l'emploi, les gains, l'aide au revenu et les transferts de fonds (suite)**

Résultat	Niveaux moyens de résultats			PAS-plus par rapport au groupe témoin		PAS ordinaire par rapport au groupe témoin		PAS-plus par rapport au PAS ordinaire	
	Groupe programme du PAS-plus (1)	Groupe programme ordinaire (2)	Groupe témoin (3)	Incidences des		Incidences des		Incidences des	
				incitatifs financiers et des services (4)	incitatifs financiers et des services (6)	incitatifs financiers et des services (4)	incitatifs financiers et des services (6)	supplémentaires des services (8)	
<b>Versements mensuels moyens d'aide au revenu et du PAS (\$)</b>									
Année 1	712	702	644	68 ***	58 ***	68 ***	58 ***	10	
Année 2	658	637	541	117 ***	96 ***	117 ***	96 ***	21	
Année 3	602	606	504	99 ***	102 ***	99 ***	102 ***	-4	
Année 4	489	502	454	35	48 *	35	48 *	-14	
Année 5	317	372	383	-66 **	-12	-66 **	-12	-54 *	
Année 6, premier trimestre	288	338	350	-62 **	-12	-62 **	-12	-50	
Année 6, deuxième trimestre	291	331	326	-35	5	-35	5	-40	
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>256</b>	<b>258</b>	<b>251</b>						

**Sources :** Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide au revenu, les dossiers de paiement du Système d'information sur la gestion des programmes du PAS, l'enquête de référence et les enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

**Notes :** On a calculé les gains mensuels moyens en divisant les gains annuels totaux par le nombre total de mois où l'information n'est pas manquante.

La taille des échantillons varie selon les mesures de l'emploi et des gains en raison des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats pour les groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Les analyses concernaient uniquement celles ayant pris part à l'enquête après 54 mois.

\*Par emploi à temps plein, on entend un travail de 30 heures ou plus pendant au moins une semaine durant le mois.

- **Les effets des services supplémentaires demeuraient marqués vers la fin de la période de suivi.**

Même si l'effet global du PAS-plus a baissé quelque peu après la deuxième année, l'impact des services ajoutés demeurait marqué vers la fin de la période de suivi. Au premier trimestre de la cinquième année, soit après que les membres du groupe programme avaient cessé d'être admissibles au supplément de revenu, les services ajoutés ont continué à accroître les gains d'environ 99 \$ par mois (les faisant passer de 481 \$ pour le groupe programme du PAS ordinaire à 580 \$ pour le groupe du PAS-plus). Au premier trimestre de la sixième année, les services ajoutés ont réduit le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale de près de 9 points de pourcentage (le ramenant de 48,1 % pour le groupe programme du PAS ordinaire à 39,3 % pour le groupe du PAS-plus).

Les effets continus du PAS-plus sont encourageants, mais il importe de se souvenir que le PAS-plus était une étude de petite envergure qui ne visait qu'environ 250 personnes, par rapport à près de 2 500 pour le groupe programme de l'étude principale du PAS. Par ailleurs, l'étude du PAS-plus a été effectuée au Nouveau-Brunswick uniquement. Étant donné le petit nombre de personnes visées par l'étude du PAS-plus, il est difficile de savoir quels seraient les effets d'un programme plus vaste, et une étude plus poussée d'une version plus générale du PAS-plus permettrait de déterminer dans quelle mesure les services reliés à l'emploi prolongeraient les effets d'un généreux incitatif financier.

## **INCIDENCES POLITIQUES**

L'étude sur les prestataires du PAS a fait ressortir les implications suivantes pour les responsables des politiques d'aide sociale.

- **Les incitatifs financiers à eux seuls peuvent encourager les assistées sociales de longue date à travailler à temps plein.**

Il semble peut-être évident que les incitatifs ont de l'importance pour les assistées sociales, mais lorsque le projet du PAS a été amorcé, on associait davantage cette opinion aux détracteurs conservateurs de l'aide sociale qui dénonçaient l'effet décourageant du système d'aide sociale qu'aux réformateurs qui espéraient employer des incitatifs positifs pour encourager le travail. Aux yeux des personnes qui doutaient du PAS, les assistées sociales de longue date avaient trop de problèmes personnels pour faire le saut et travailler à temps plein, et l'offre de supplément du PAS aurait par conséquent peu d'effet sur leur comportement. Ils ont cité des recherches antérieures qui démontraient en théorie les légers effets des incitatifs financiers permettant aux assistées sociales de continuer à toucher un montant plus élevé d'aide sociale si elles trouvaient un emploi. Les sceptiques avaient tort, du moins en partie. En ce qui a trait au PAS, plus d'un tiers des assistées sociales de longue date à qui l'on avait offert le supplément de revenu ont trouvé un travail à temps plein, et à son meilleur, le programme a doublé l'emploi à temps plein.

- **S'ils sont bien structurés, les programmes offrant des incitatifs financiers peuvent être gagnants sur quatre plans : encourager le travail, accroître les gains, réduire la pauvreté et profiter à la société.**

Pendant les quatre ans et demi qu'a duré l'étude, le PAS a accru l'emploi à temps plein de 44 % par rapport aux niveaux du groupe témoin, augmenté les gains de 20 %, relevé le revenu de 13 %, et grandement accru le nombre de familles ayant un revenu supérieur au seuil de faible revenu établi par Statistique Canada. En procurant ces avantages à des coûts administratifs relativement peu élevés, le PAS a également procuré à la société des avantages évalués à près de 2 600 \$ par membre du groupe programme. On a rarement vu une combinaison comme celle-là d'effets très vastes sur les gains, le revenu, la pauvreté et les gains nets pour la société dans une étude à assignation aléatoire portant sur un programme visant à encourager les assistées sociales à travailler.

La structure de l'offre de supplément a contribué à cette combinaison unique d'effets. Le supplément n'a été offert qu'aux personnes percevant une aide au revenu depuis un an qui ont trouvé un emploi à temps plein dans les 12 mois. Il n'était offert que pendant trois ans, uniquement aux personnes travaillant à temps plein. Toutes ces caractéristiques ont accru l'efficacité du programme en offrant le supplément aux personnes qui avaient relativement peu de chances de retourner de leur propre gré sur le marché du travail et en assurant que les gains des personnes bénéficiant du supplément provenaient en grande partie de leur revenu. Tout changement dans l'une de ces règles aurait rendu le PAS plus onéreux et moins efficace, ou aurait permis d'en faire profiter à moins de personnes.

- **L'augmentation du revenu de familles pauvres procure également des avantages à leurs enfants d'âge scolaire et il est possible de maintenir ces avantages.**

Dans le PAS, les enfants qui étaient à l'école élémentaire à la fin des trois années ont obtenu de meilleurs résultats aux tests de compétences cognitives que leurs camarades du groupe témoin, et certains de ces effets se sont maintenus une fois que les parents n'ont plus été admissibles au supplément. Ce résultat confirme d'autres conclusions selon lesquelles le revenu est important pour le développement de l'enfant et que le revenu accru peut avoir des effets durables pour les enfants. Cependant, les très jeunes enfants et les adolescents n'ont pas profité du PAS, ce qui donne à penser que d'autres politiques comme les programmes parascolaires pour adolescents peuvent être importants lorsqu'on demande aux parents de travailler à temps plein.

- **Le fait de combiner d'autres politiques avec les incitatifs financiers peut accroître leurs effets.**

Environ un tiers du groupe programme a travaillé à temps plein et a reçu le supplément au moins une fois. Les deux tiers n'en ont pas perçu. Le fait que de nombreuses familles n'ont pas bénéficié de l'offre de supplément n'a pas d'incidence négative sur le PAS, puisque aucun programme ne peut aider tout le monde. Néanmoins, les résultats de l'étude du PAS suggèrent plusieurs moyens d'augmenter l'incitatif financier au travail en vue de fournir des avantages plus vastes, d'encourager plus de personnes à aller travailler et de prolonger les effets du programme.

Le PAS-plus a offert un type d'incitatif financier accru et démontré que l'ajout de services d'emploi volontaires à un généreux incitatif financier pourrait aider beaucoup plus de personnes à trouver un emploi à temps plein. Le PAS-plus a par ailleurs démontré que les services ajoutés engendraient des effets plus durables que l'incitatif financier seul. Peut-être que les futurs programmes comme le PAS pourraient prévoir des efforts supplémentaires afin d'aider les gens à progresser dans leur carrière ou à trouver un emploi durable pendant qu'ils sont admissibles au supplément.

Il ressort d'autres suggestions des interviews des mères qui ne se sont pas prévaluées de l'offre de supplément. La plupart d'entre elles ont dit qu'elles étaient intéressées par le supplément, mais qu'elles n'avaient pu trouver un emploi à temps plein ou n'étaient pas parvenues à surmonter divers obstacles au travail dans l'année qui a suivi le début de leur sélection au programme. Les décideurs qui souhaitent mettre en place un incitatif financier semblable à celui offert par le PAS se heurtent à un problème : trouver d'autres politiques qui aideront les assistées sociales à tirer parti d'un supplément de revenu en surmontant les obstacles comme la garde d'enfants et les problèmes de transport, les incapacités physiques et émotionnelles, la toxicomanie, l'alcoolisme et la violence familiale.



# Chapitre 1 :

## Le Projet d'autosuffisance

Le présent document est le rapport final du Projet d'autosuffisance (PAS), une étude menée auprès de prestataires de l'aide sociale de longue date. Le PAS est un projet pilote de recherche conçu pour mettre à l'essai une politique novatrice qui rend le travail plus payant que l'aide sociale. Conçu et financé par Développement des ressources humaines Canada (DRHC), géré par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) et évalué par la Manpower Demonstration Research Corporation (MDRC) et la SRSA, le PAS a offert pendant une période déterminée un supplément de revenu à certaines prestataires de l'aide sociale de longue date de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick. Le supplément de revenu prenait la forme d'un versement mensuel en espèces auquel étaient admissibles les chefs de famille monoparentale touchant des prestations d'aide sociale depuis au moins un an qui renonçaient à l'aide au revenu pour travailler à temps plein. Le supplément était versé en sus du revenu d'emploi pendant une période pouvant atteindre trois années consécutives, aussi longtemps que la personne continuait à travailler à temps plein et ne se prévalait pas de l'aide au revenu. En percevant le supplément, le chef de famille monoparentale recevait une récompense immédiate pour son travail. Pour une personne travaillant à temps plein au salaire minimum, le revenu total avant impôts correspondait au double environ de ses gains<sup>1</sup>.

Pour mesurer les effets de son incitatif financier, le PAS a été conçu en tant qu'expérience sociale faisant appel à un plan de recherche rigoureux prévoyant une assignation aléatoire. Dans le cadre de l'étude sur les prestataires du PAS<sup>2</sup>, qui fait l'objet du présent rapport, un groupe d'environ 6 000 mères célibataires de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick qui recevaient l'aide au revenu depuis au moins un an ont été sélectionnées au hasard à même la liste des assistés sociaux. La moitié de ces personnes ont été assignées de manière aléatoire à un groupe programme auquel on a offert le supplément du PAS, tandis que le reste formait un groupe témoin. Dans le présent rapport, soit le rapport final de l'étude sur les prestataires, nous décrivons les impacts de l'offre du supplément pendant les cinquante-quatre mois suivant l'assignation aléatoire.

Les participantes du groupe programme ont été autorisées à se prévaloir du supplément au cours de l'année suivant l'assignation aléatoire et elles y avaient droit pendant trois ans après la date d'admissibilité. Les personnes qui trouvaient immédiatement un travail à temps plein pouvaient par conséquent recevoir le supplément jusqu'à la fin de la troisième année de l'assignation aléatoire et celles qui n'en trouvaient un qu'à la fin de la première année de l'assignation aléatoire, jusqu'à la fin de la quatrième année. Il s'ensuit que la plupart des membres du groupe programme avaient cessé d'être admissibles au supplément de revenu au moins six mois avant la fin de la période visée par le présent rapport, et jusqu'à 18 mois

---

<sup>1</sup>Le féminin sera utilisé tout au long du rapport, car plus de 95 % des chefs de famille monoparentale ayant reçu une aide au revenu pendant au moins un an — le groupe cible du PAS — sont des femmes.

<sup>2</sup>On parle de l'étude sur les prestataires du PAS afin d'établir une distinction par rapport à une étude subsidiaire portant sur les requérantes de l'aide sociale, dont il sera question par la suite dans le présent chapitre.

avant la fin de la période de suivi<sup>3</sup>. Les principales questions soulevées dans le présent rapport sont les suivantes : le PAS a-t-il accru les gains et le revenu des chefs de famille monoparentale? A-t-il réduit la dépendance à l'égard de l'aide sociale? A-t-il profité ou nui aux enfants? Quel a été son coût? L'offre de supplément a-t-elle continué à avoir des effets après que les mères n'y étaient plus admissibles?

## APERÇU DU PROJET DU PAS

### L'offre de supplément du PAS

Les principales caractéristiques du programme de supplément de revenu sont les suivantes :

- **Obligation de travailler à temps plein.** Le supplément du PAS n'était offert qu'à des chefs de famille monoparentale travaillant à temps plein (en moyenne au moins 30 heures par semaine sur une période comptable de quatre semaines ou mensuelle, qu'il s'agisse d'un ou de plusieurs emplois) et ayant renoncé à l'aide au revenu. L'obligation de travailler à temps plein garantissait que 1) les prestataires du supplément se préparaient à l'autosuffisance, étant donné que la plupart des prestataires d'aide au revenu devaient travailler à temps plein pour gagner un salaire leur permettant de ne pas avoir recours à l'aide au revenu; 2) la plupart des prestataires du supplément devaient accroître leur effort de travail pour être admissibles, étant donné que peu d'entre elles travaillaient déjà à temps plein; 3) les gains étaient suffisamment importants pour que leur salaire, augmenté du supplément, représente une importante augmentation de revenu pour la plupart de ces personnes.
- **Incitatif financier substantiel.** Le supplément équivalait à la moitié de la différence entre les gains d'emploi de la participante et un niveau de gains cible établi par le PAS pour chaque province. Ce niveau était fixé de manière à rendre le travail à temps plein plus payant que l'aide sociale pour la plupart des prestataires. Au cours de la première année du programme, le niveau se situait à 37 000 \$ en Colombie-Britannique et à 30 000 \$ au Nouveau-Brunswick<sup>4</sup>. Ainsi, une participante de la Colombie-Britannique travaillant 35 heures par semaine au taux horaire de 7 \$ gagnait 12 740 \$ par an et recevait un supplément de revenu de 12 130 \$ par an (37 000 \$ moins 12 740 \$, divisé par 2), soit un revenu brut total de 24 870 \$. Le revenu non gagné (comme la pension alimentaire), ou les gains d'autres membres de la famille n'avaient pas d'incidence sur le montant du supplément. Une fois pris en compte les obligations en matière d'impôt et les crédits d'impôt, la plupart des familles percevaient un revenu de 3 000 à 7 000 \$ de plus par an grâce au programme

---

<sup>3</sup>En raison des délais administratifs normaux liés au déclenchement des paiements du supplément, 86 membres du groupe programme ont reçu leur dernier versement de supplément après le 48<sup>e</sup> mois. Toutefois, toutes avaient cessé de recevoir le supplément avant l'entrevue après 54 mois.

<sup>4</sup>Les niveaux de gains cibles ont été portés à 37 500 \$ en Colombie-Britannique et à 30 600 \$ au Nouveau-Brunswick en février 1994, et augmentés de nouveau, en février 1995, à 37 625 \$ et 31 225 \$ respectivement pour tenir compte de l'inflation.



de supplément de revenu qu'en travaillant le même nombre d'heures et en continuant de percevoir l'aide au revenu<sup>5</sup>.

- **Réduction graduelle des prestations au fil des augmentations de gains.** Les réductions touchant le montant du supplément étaient plus graduelles que dans le cas des prestations d'aide au revenu. Le supplément était réduit de 50 cents par dollar d'augmentation de gain, selon la formule de calcul décrite précédemment. Le supplément n'était supprimé complètement qu'au niveau de gains cible.
- **Programme accessible uniquement aux chefs de famille monoparentale.** Le recrutement pour l'étude se limitait aux chefs de famille monoparentale pour plusieurs raisons<sup>6</sup>. Premièrement, les familles monoparentales constituent une proportion importante de la clientèle de l'aide au revenu. Deuxièmement, les chefs de famille monoparentale (en particulier les personnes ayant de jeunes enfants) doivent surmonter des obstacles considérables pour occuper un emploi à temps plein et sont souvent considérés comme « non employables » par le système d'aide au revenu. Par conséquent, ces femmes constituent un groupe cible important pour toute nouvelle politique qui s'efforce d'accroître l'autonomie financière. Troisièmement, en raison des contraintes budgétaires du projet, il était impossible de faire participer suffisamment de cas représentatifs de tous les types de ménages prestataires d'aide sociale pour permettre une analyse exacte des effets du programme de supplément sur chacun d'entre eux.
- **Programme accessible uniquement aux prestataires de l'aide sociale de longue date.** Le supplément était offert uniquement aux familles monoparentales prestataires d'aide au revenu pendant 12 mois sur une période de 13 mois. L'admissibilité au supplément était limitée à ces prestataires d'aide au revenu de relativement longue date pour trois principales raisons. Premièrement, les prestataires de l'aide sociale de longue date représentent une part disproportionnée des coûts de l'aide sociale, ce qui en fait un groupe cible incontournable. Deuxièmement, si l'on avait élargi l'admissibilité à des personnes ayant reçu l'aide au revenu pendant moins d'un an, on aurait probablement dépensé une grande partie des ressources du programme à verser un supplément de revenu à des personnes qui, même en l'absence du programme, auraient renoncé rapidement à l'aide sociale. Troisièmement, en ciblant uniquement les assistées sociales prestataires depuis un an, on réduisait la possibilité que le programme n'attire à l'aide sociale un certain nombre de personnes dans le but exclusif de recevoir le supplément.
- **Délai d'un an pour se prévaloir de l'offre.** Une fois que les bénéficiaires de l'aide sociale étaient choisies pour participer au groupe programme, elles étaient informées que si elles trouvaient un travail à temps plein dans les 12 mois suivants et acceptaient de renoncer à l'aide au revenu, elles pourraient être admissibles au supplément. Si elles ne s'inscrivaient pas dans les 12 mois, elles n'avaient plus droit par la suite au supplément. Ce critère visait à inciter les participantes à réagir sans

---

<sup>5</sup>Comme nous l'expliquons au chapitre 4, l'avantage financier ou la « générosité » du supplément par rapport à l'aide au revenu dépendait de plusieurs facteurs, dont la taille de la famille. À la différence de l'aide au revenu, les paiements au titre du supplément ne variaient pas en fonction de la taille de la famille.

<sup>6</sup>Toutefois, les changements dans la situation matrimoniale après la sélection de l'échantillon n'avaient pas d'incidence sur l'admissibilité au supplément.

tarder tout en leur donnant le temps de réfléchir à l'offre et de se trouver un emploi. La période de 12 mois au cours de laquelle les membres du groupe programme pouvaient devenir admissibles au supplément est parfois désignée par la mention « délai d'un an pour se prévaloir du supplément »<sup>7</sup>.

- **Période de réception du supplément limitée à trois ans.** Les participantes pouvaient percevoir le supplément pendant une période allant jusqu'à trois années à partir de la date à laquelle elles commençaient à le percevoir, aussi longtemps qu'elles travaillaient à temps plein et ne bénéficiaient pas de l'aide au revenu. La période limite de trois ans éliminait la possibilité de la dépendance à long terme à l'égard du programme.
- **Solution de rechange à l'aide sociale à participation volontaire.** Les participantes ne pouvaient recevoir les prestations d'aide au revenu lorsqu'elles percevaient le supplément. Toutefois, nul n'était tenu de participer au programme de supplément. Après avoir commencé à recevoir le supplément, les participantes pouvaient décider à tout moment de recourir à l'aide au revenu, si elles renonçaient au supplément et répondaient aux critères d'admissibilité. Elles pouvaient également de nouveau recevoir le supplément en retrouvant un emploi à temps plein à tout moment pendant la période de trois ans au cours de laquelle elles étaient admissibles au supplément (également désignée comme la période de trois ans de réception du supplément ou la période de trois ans de supplément).

Le programme autorisait certaines périodes comprenant un nombre d'heures de travail réduites sans entraîner la cessation du supplément. Pour réduire le recours à l'aide sociale chaque fois qu'un problème survenait, on a retenu comme définition d'emploi à temps plein le principe de 30 heures par semaine (alors que la plupart des emplois à temps plein prévoient plutôt un horaire de travail de 35 à 40 heures) et les heures ont été réparties sur une période comptable de quatre semaines ou mensuelle. Par conséquent, les prestataires du supplément n'étaient habituellement pas pénalisés pour de brèves absences — afin de prendre soin d'un enfant malade, par exemple. En outre, si le nombre moyen d'heures effectuées tombait à moins de 30 heures par semaine pendant une période de quatre semaines ou d'un mois, le supplément était calculé au prorata la première et la deuxième fois que cela se produisait au cours d'une période de 12 mois. Le versement du supplément cessait à partir de la troisième période et pendant les périodes subséquentes au cours de la même année où l'obligation de travailler 30 heures n'était pas respectée, le but étant de ne pas encourager un horaire inférieur à celui d'un emploi à temps plein. Toutefois, le système prévoyait pour les prestataires du supplément deux autres périodes de paiement réduit au cours de chacune des deux années suivantes.

Le programme fournissait de l'information et un aiguillage vers les services existants dans des domaines comme la recherche d'emploi, l'éducation et la formation, mais n'assurait pas ces services. Si le programme avait assuré ces services, il aurait été impossible de déterminer dans quelle mesure les différences entre les expériences des groupes programme et témoin pouvaient être attribuées à l'incitatif financier du PAS ou

---

<sup>7</sup>On dit que les membres du groupe programme acceptent le supplément lorsqu'ils sont admissibles à ce supplément. Tous les membres du groupe programme ayant touché à un moment donné le supplément sont dits « prestataires du supplément ».

aux services. Ce problème ne pouvait être résolu que par l'assignation aléatoire des prestataires de l'aide au revenu à trois groupes — groupe du PAS associé à des services, groupe du PAS sans service et groupe témoin — ce qui n'était pas possible en raison de contraintes budgétaires qui existaient au démarrage du projet. Il a été décidé, au cours de la phase de conception, que le projet pilote serait plus utile si l'on testait l'efficacité d'un supplément de revenu en soi. Plus tard, des ressources supplémentaires ont permis l'assignation aléatoire d'un petit nombre de prestataires de l'aide au revenu du Nouveau-Brunswick à trois groupes. Cette étude, qui porte sur le « PAS-plus », est décrite ultérieurement dans le chapitre.

## **Le plan de recherche du PAS — Assignation aléatoire**

Le recrutement pour l'étude principale du PAS a débuté en novembre 1992 pour se terminer en mars 1995. Tous les mois, Statistique Canada utilisait les dossiers administratifs de l'aide au revenu pour recenser toutes les assistées sociales dans certaines régions de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick qui 1) étaient mères célibataires, 2) étaient âgées d'au moins 19 ans et 3) avaient reçu des prestations d'aide au revenu pendant le mois en cours et au moins 11 des 12 mois précédents. Aucune autre restriction (p. ex., concernant l'état de santé) n'était imposée<sup>8</sup>. Statistique Canada a alors choisi de façon aléatoire un « échantillon de terrain » avec lequel il est entré en contact, qu'il a interviewé et qu'il a invité à participer à l'étude du PAS.

On a informé les membres de l'échantillon de terrain de leur sélection en vue de leur participation à une étude menée auprès des prestataires de l'aide au revenu et ces personnes ont ensuite reçu la visite d'interviewers de Statistique Canada<sup>9</sup>. Pendant la visite, l'interviewer a effectué une *enquête de référence* d'une durée moyenne de 30 minutes, puis il a décrit l'étude du PAS, lu attentivement un formulaire de consentement éclairé au membre de l'échantillon et répondu à toute question. En signant le formulaire de consentement éclairé, le membre de l'échantillon acceptait de participer à l'étude et autorisait Statistique Canada à monter un dossier le concernant en allant chercher des données auprès des divers organismes gouvernementaux comme le ministère provincial administrant l'Aide au revenu, Revenu Canada et DRHC sur une période pouvant aller jusqu'à huit ans. La personne choisie acceptait également de répondre périodiquement à des questionnaires de Statistique Canada. On lui a cependant expliqué que Statistique Canada serait le seul organisme à connaître l'information et à pouvoir l'identifier, que sa participation à l'étude n'aurait aucune incidence sur son admissibilité aux services, qu'elle pourrait refuser de répondre à toute question d'enquête et que 50 % des personnes acceptant de participer à l'étude seraient choisies de façon aléatoire pour être admissibles à l'obtention de montants en supplément de leurs gains si elles trouvaient un emploi à temps plein dans les 12 mois suivants.

---

<sup>8</sup>Mentionnons aux lecteurs que les régimes d'aide au revenu de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick prennent en charge les personnes handicapées qui ne sont pas en mesure de travailler. Aux États-Unis, certains de ces prestataires relèveraient du programme Supplemental Security Income (SSI) plutôt que du régime d'aide sociale. Par conséquent, l'échantillon de prestataires de l'aide sociale de longue date du PAS serait peut-être défavorisé par rapport à l'échantillon sélectionné pour un programme similaire s'adressant aux prestataires d'aide sociale aux États-Unis.

<sup>9</sup>La grande majorité des membres de l'échantillon de terrain ont été recensés et contactés dans le mois où ils ont été choisis pour la première fois. S'ils ne parvenaient pas à contacter un membre de l'échantillon au cours du premier mois, les interviewers de Statistique Canada s'efforçaient pendant une période de deux mois au maximum de mener l'entrevue, dans la mesure où cette personne recevait encore des prestations d'aide sociale.

Environ 90 % des membres de l'échantillon de terrain ont rempli le questionnaire de l'enquête de référence et signé le formulaire de consentement éclairé. Immédiatement après l'entrevue de référence, les 6 028 mères célibataires ont été assignées de manière aléatoire à l'un des groupes de recherche de l'étude du PAS. Pour tous les membres de l'échantillon, la probabilité d'être assigné au groupe programme ou au groupe témoin était de 50-50, sauf ceux ayant participé à l'étude entre novembre 1994 et mars 1995 au Nouveau-Brunswick, qui ont été assignés de façon aléatoire aux *trois* groupes avec des chances égales d'assignation à chacun : le groupe programme, le groupe témoin et le groupe du PAS-plus. Outre le supplément de revenu, on a proposé aux membres du groupe du PAS-plus une aide à la recherche d'emploi et des services de conseils en emploi. Sur les 6 028 mères célibataires qui ont été assignées de façon aléatoire, 2 880 ont été assignées au groupe programme, 2 849 au groupe témoin et 293 au groupe du PAS-plus.

L'assignation aléatoire des participantes aux groupes programme et témoin constitue un aspect essentiel du plan de recherche étant donné qu'il serait impossible de déterminer les effets du programme en se contentant d'examiner les résultats (activités et expériences, notamment l'emploi) des prestataires de l'aide sociale à qui l'on a offert le supplément. En l'absence d'un programme comme le PAS, les prestataires de l'aide au revenu abandonnent continuellement l'aide sociale pour de nombreuses raisons. Certaines trouvent un emploi par elles-mêmes, d'autres trouvent un emploi en participant à des programmes d'incitation au travail relevant de l'aide sociale et d'autres encore renoncent à l'aide sociale parce qu'elles se marient, parce que leurs enfants grandissent ou pour toute autre raison. Ce serait une erreur que de donner au PAS le crédit de résultats qui se seraient produits, même en l'absence du programme. On a retenu le principe de l'assignation aléatoire dans la méthodologie d'évaluation de façon à obtenir des mesures valides de l'*incidence réelle* du PAS. Comme les participantes étaient assignées au groupe programme ou au groupe témoin de façon aléatoire, les membres des deux groupes présentaient des antécédents et des caractéristiques similaires. La seule différence systématique était la suivante : les membres du groupe programme avaient la possibilité de participer au programme de supplément alors que leurs homologues du groupe témoin n'avaient pas cette possibilité. On peut donc utiliser la différence entre les résultats des membres des deux groupes pour mesurer les effets ou les « impacts » du programme.

## **Autres études du PAS**

L'évaluation du PAS comporte également deux études spéciales : *l'étude sur les requérantes du PAS* et *l'étude du PAS-plus*. *L'étude sur les requérantes du PAS* analyse les effets du PAS sur les mères dont la demande de prestations d'aide sociale venait d'être approuvée. Dans le cadre de cette étude, l'échantillon comprenait 3 316 nouvelles prestataires d'aide au revenu de Colombie-Britannique qui avaient été assignées de façon aléatoire à un groupe programme ou à un groupe témoin. Les membres du groupe programme ont été informés que s'ils continuaient à percevoir l'aide au revenu pendant un an, on leur offrirait la possibilité de participer au programme de supplément de revenu offert par le PAS. La première question sur laquelle s'est penchée l'étude consistait à déterminer si les participantes continueraient d'avoir recours à l'aide au revenu pendant un an pour être admissibles au supplément. L'étude de Berlin, Bancroft, Card, Lin et Robins (1998) a révélé que peu de personnes avaient modifié leur comportement afin d'être admissibles au supplément. La seconde question consistait à déterminer si le supplément offert par le PAS aurait une incidence positive sur l'emploi, les gains et le revenu de ce groupe de requérantes.

Selon Michalopoulos, Robins et Card (1999) et Michalopoulos et Hoy (2001), ce fut effectivement le cas et l'effet fut important. Un rapport définitif sera publié séparément concernant l'étude sur les requérantes du PAS.

La seconde étude spéciale, *l'étude du PAS-plus*, examine l'effet de l'association du supplément de revenu à d'autres services. Comme nous l'avons mentionné dans le présent chapitre, 293 participantes de l'échantillon du Nouveau-Brunswick ont été assignées de façon aléatoire au groupe du PAS-plus. En plus d'avoir la possibilité de participer au programme de supplément de revenu, les membres du groupe du PAS-plus bénéficiaient de toute une panoplie de services — clubs d'emploi, aide à la rédaction d'un curriculum vitae et aide individuelle en matière de recherche d'emploi. On a comparé les résultats des participantes du groupe du PAS-plus à ceux de leurs homologues qui avaient été assignées de façon aléatoire au groupe programme et au groupe témoin de l'étude principale du Nouveau-Brunswick au cours de la même période. L'objectif était de déterminer si la prestation de services supplémentaires de recherche d'emploi améliorerait les impacts et le rapport coût-efficacité du programme de supplément. Selon Quets, Robins, Pan, Michalopoulos et Card (1999) et Lei et Michalopoulos (2001), l'ajout de services en matière d'emploi au supplément de revenu a accru de moitié l'acceptation du supplément, mais les impacts sur l'emploi ont été modestes. Les résultats finaux de l'étude du PAS-plus sont présentés au chapitre 8 du présent rapport.

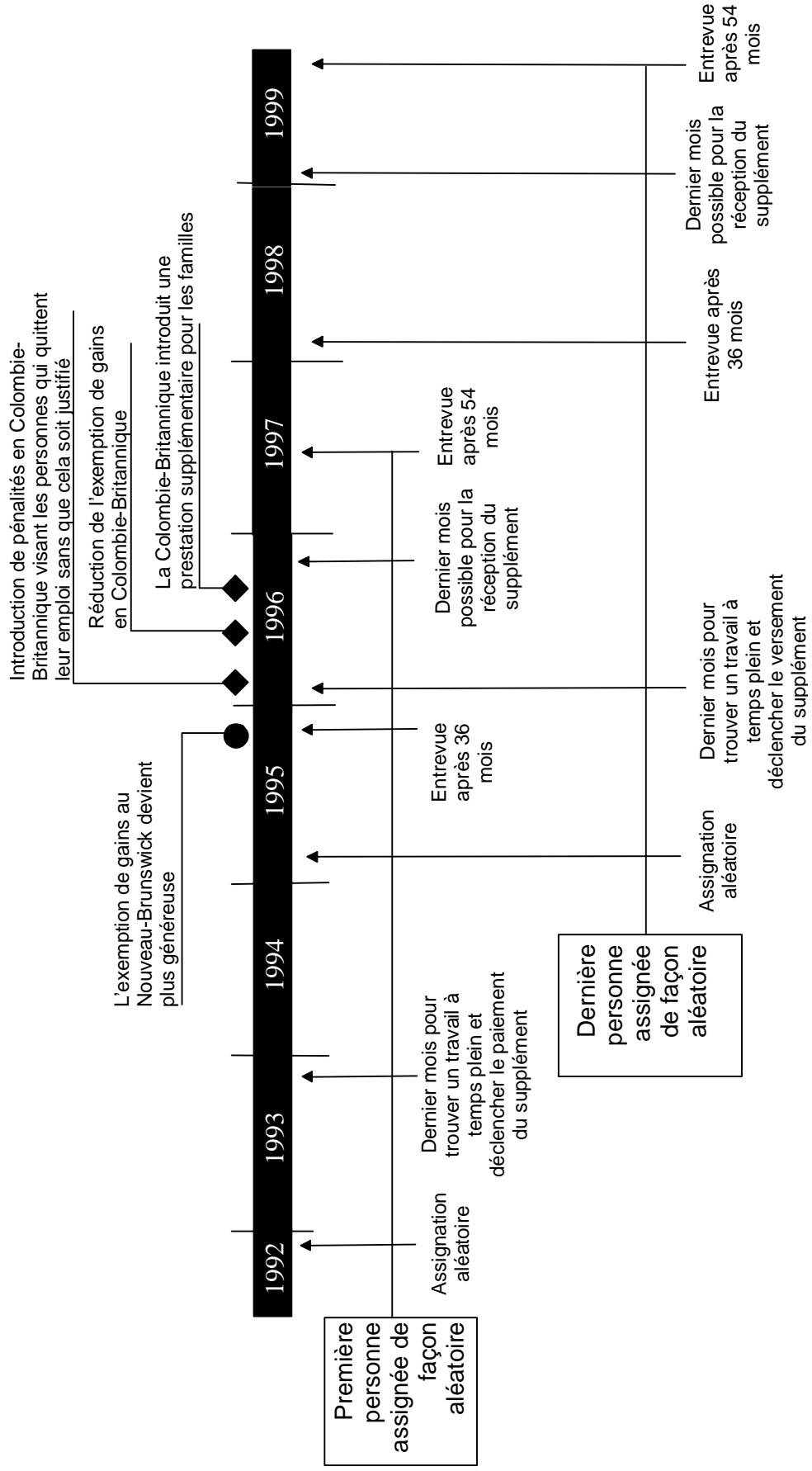
## CONTEXTE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

En Colombie-Britannique, le PAS a été mené dans la vallée du Bas-Fraser, qui inclut la région métropolitaine de Vancouver, de même que les régions voisines au nord, au sud et à l'est. Au Nouveau-Brunswick, le programme a été administré dans une région correspondant à peu près au tiers sud de la province, et comprenant les villes de Saint-Jean, de Moncton et de Fredericton. La figure 1.1 donne une idée de la date des principaux événements dans l'étude du PAS et de la politique en matière d'aide sociale tant pour les provinces visées que pour l'ensemble du pays. Comme le montre la figure, les membres de l'échantillon ont été recrutés pour l'étude et assignés de façon aléatoire entre novembre 1992 et mars 1995<sup>10</sup>. La période étudiée dans le présent rapport est la période des 54 mois suivant l'assignation aléatoire (y compris le mois de l'assignation aléatoire) pour chaque membre de l'échantillon. Par exemple, pour les premiers membres de l'échantillon assignés de façon aléatoire, la période étudiée va de novembre 1992 à avril 1997; pour les personnes qui ont été assignées de façon aléatoire en dernier, la période étudiée va en gros de mars 1995 à août 1999.

---

<sup>10</sup>Il s'agit des dates auxquelles l'assignation aléatoire a été effectuée au Nouveau-Brunswick. En Colombie-Britannique, l'assignation aléatoire a eu lieu sur une plus courte période, entre janvier 1993 et mars 1995.

**Figure 1.1 : Périodes visées par les données utilisées dans le présent rapport et changements importants à la politique en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick**



## Aide au revenu

Au cours des années qui se sont écoulées depuis le lancement du projet, de grandes réformes ont transformé le paysage de la politique sociale au Canada. En 1996, le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC, soit le programme fédéral prenant en charge un certain pourcentage des dépenses engagées par les provinces pour l'aide sociale et les services sociaux)<sup>11</sup> et le Financement des programmes établis (FPE, subventions globales pour la santé et pour l'éducation postsecondaire) ont été abolis et remplacés par un mécanisme de financement global intitulé le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Les contributions du gouvernement fédéral au titre du TCSPS sont nettement inférieures à ce qu'elles avaient été dans le cadre du RAPC. Aux prises avec les compressions de l'aide fédérale, les provinces ont introduit différents changements, notamment la réduction des niveaux de prestations sociales, le resserrement des critères d'admissibilité et l'imposition d'obligations de travail aux assistés sociaux<sup>12</sup>. Depuis le début du PAS, les deux provinces ont modifié les incitatifs financiers au travail de leur régime d'aide au revenu en changeant l'« exemption de gains », politique qui détermine la somme que les prestataires sont autorisés à gagner tout en continuant à recevoir l'aide au revenu. Au Nouveau-Brunswick, l'exemption de gains a été augmentée à compter de septembre 1995. Autrement dit, on a accru le revenu que peuvent cumuler les prestataires d'aide sociale en combinant travail et aide sociale, si bien que l'offre de supplément du PAS est devenue relativement moins généreuse en comparaison de l'aide au revenu<sup>13</sup>. En Colombie-Britannique, c'est le contraire qui s'est produit puisque l'exemption de gains a été réduite. Il s'ensuit que le revenu qu'une personne peut atteindre en cumulant travail et aide sociale a été réduit et qu'en Colombie-Britannique, le PAS a offert un incitatif financier au travail encore plus élevé que le régime d'aide au revenu<sup>14</sup>. Les prestations d'aide au revenu de la province ont été également abaissées en 1997, année où les prestations mensuelles pour un parent célibataire ayant un enfant sont passées de 982 \$ à 879 \$.

La Colombie-Britannique a apporté plusieurs autres changements à son régime d'aide au revenu en 1995 et 1996. En janvier 1996, le gouvernement provincial a introduit des pénalités empêchant toute personne quittant son emploi sans raison valable de bénéficier de l'aide au revenu pendant six mois. Par conséquent, les participantes du groupe programme

---

<sup>11</sup>Le RAPC assumait la moitié de ces dépenses jusqu'en 1990, année où les paiements ont été plafonnés, selon des augmentations annuelles d'un maximum de 5 % pour les trois provinces les plus prospères : l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Ce plafond a donné lieu à un jeu de mots en anglais (« cap on CAP »).

<sup>12</sup>Battle (1997) estime que les dépenses fédérales au cours de l'exercice 1997-1998 pour le TCSPS ont été inférieures de 15,2 % à ce qu'elles auraient été, au cours de la même année, en vertu des programmes précédents du RAPC et du FPE. Sous le régime du TCSPS, les provinces ont plus de latitude pour modifier leurs règles d'admissibilité à l'aide sociale. Le TCSPS a supprimé deux conditions du RAPC assujetties à l'aide fédérale : que l'aide sociale soit accordée à toutes les personnes jugées dans le « besoin » et que les personnes présentant une demande d'aide ou recevant une aide aient accès à un système d'appel.

<sup>13</sup>Avant septembre 1995, l'aide au revenu au Nouveau-Brunswick n'était pas réduite si les gains étaient inférieurs à 200 \$ au cours d'un mois donné, mais lorsque les gains dépassaient 200 \$, les prestations étaient réduites d'un montant correspondant à la somme gagnée. Après septembre 1995, un prestataire pouvait avoir droit à une « exemption de salaire prolongée », en vertu de laquelle il n'était pas tenu compte de 35 % des gains ou de 200 \$, soit le montant le plus élevé des deux, pendant six mois, et 30 % des gains ou 200 \$, soit le montant le plus élevé des deux, pour six mois supplémentaires. L'exemption de gains prolongée n'est pas automatique, mais elle est applicable à la discrétion du gestionnaire de cas.

<sup>14</sup>Jusqu'en avril 1996, les parents célibataires qui avaient reçu une aide au revenu pendant plus de trois mois en Colombie-Britannique étaient admissibles à la fois à une exemption forfaitaire de 200 \$ par mois et pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois par tranche de 36 mois, à une franchise « majorée » égale à 25 % des gains dépassant l'exemption forfaitaire. À compter d'avril 1996, l'exemption forfaitaire a été supprimée.

qui trouvaient un emploi à temps plein et commençaient à percevoir le supplément auraient risqué de ne pas pouvoir recommencer à recevoir l'aide au revenu si elles avaient quitté volontairement leur emploi (contrairement à ce que le PAS prévoyait au départ). Plus tard, cette année-là, la procédure de demande d'aide au revenu est devenue beaucoup plus exigeante. Par exemple, les requérants étaient tenus de prendre rendez-vous et d'apporter divers documents avec eux au rendez-vous, et l'on a cessé par ailleurs d'émettre les chèques sur-le-champ. Ces changements qui étaient censés renforcer l'effet dissuasif des pénalités auraient pu réduire l'aide des prestataires du supplément, qui abandonnaient ou « perdaient » leur emploi à temps plein et, par conséquent, accroître les impacts du programme sur la réception d'aide au revenu<sup>15</sup>.

En août 1996, le gouvernement de la Colombie-Britannique a introduit une « prestation familiale supplémentaire » de 103 \$ par enfant (qui a été augmentée à 105 \$ en 1999) pour toutes les familles à faible revenu avec enfant, en réduisant simultanément du même montant les prestations d'aide au revenu. Cette prestation a accru le revenu des familles pauvres dont les parents travaillent tout en laissant inchangé le revenu des prestataires d'aide au revenu. La prestation familiale supplémentaire a donc réduit la générosité relative de l'aide au revenu, de sorte qu'il est devenu moins intéressant pour les membres tant du groupe programme que du groupe témoin de continuer à être prestataire d'aide sociale<sup>16</sup>.

Comme le montre la figure 1.1, tous ces changements se sont produits longtemps après que les premières personnes participant au PAS eurent été assignées de façon aléatoire. En fait, les changements sont survenus en Colombie-Britannique après l'entrevue après 36 mois pour certaines personnes, soit peu de temps avant qu'elles cessent de pouvoir recevoir le supplément du PAS. Dans le cas des personnes assignées de façon aléatoire près de la fin de la période d'acceptation de l'offre, en revanche, il est possible que ces changements à la politique aient influé de façon considérable sur la décision d'accepter l'offre de supplément. Le changement dans l'exemption de gains au Nouveau-Brunswick, en particulier, est entré en vigueur à un moment où un nombre important de gens auraient encore pu accepter l'offre de supplément.

## Conditions économiques

Tout au long de la période visée par le présent rapport, les conditions économiques ont aussi changé en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick<sup>17</sup>. Entre 1992 et 1995, les conditions générales du marché de l'emploi se sont améliorées légèrement dans les deux provinces. Néanmoins, les taux de chômage sont demeurés à des niveaux élevés inconnus jusqu'alors et, en Colombie-Britannique, l'emploi des femmes de 15 à 44 ans a en fait régressé. Entre 1995 et 1998, le chômage a légèrement augmenté au Nouveau-Brunswick et est demeuré stable en Colombie-Britannique, alors que le taux de chômage national ne

---

<sup>15</sup>La Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick ont apporté plusieurs autres changements à leur régime d'aide au revenu en 1995, 1996 et 1997, mais nombre de ces changements n'ont guère eu d'effets sur la plupart des prestataires chefs de famille monoparentale. Ces changements sont décrits dans Lin, Robins, Harknett et Lui-Gurr, 1998.

<sup>16</sup>En octobre 1997, le Nouveau-Brunswick a également modifié les incitatifs financiers au travail en instituant un crédit d'impôt pour enfants et un supplément de revenu au travail. Les stimulants en vertu de ces programmes étaient nettement inférieurs aux stimulants que représentait la prestation familiale supplémentaire de la Colombie-Britannique — laquelle procure aux familles jusqu'à 250 \$ par enfant annuellement en raison du crédit d'impôt pour enfants et 250 \$ par an par famille grâce au supplément de revenu au travail.

<sup>17</sup>Des renseignements supplémentaires pour la période allant de 1992 à 1996 sont présentés au tableau 1.1 de Lin et coll., 1998.



cessait de baisser. Cependant, les perspectives d'emploi pour les femmes se sont peut-être améliorées pendant cette période, puisque le taux d'emploi des femmes de 15 à 44 ans a progressé dans les deux provinces. Depuis le début de l'étude du PAS, le Nouveau-Brunswick a eu un taux de chômage plus élevé et un salaire moyen plus bas que la Colombie-Britannique.

Depuis 1992, le salaire minimum dans les deux provinces a été augmenté à plusieurs reprises, quoiqu'il soit moins élevé au Nouveau-Brunswick qu'en Colombie-Britannique. Lors du lancement du PAS en 1992, le salaire minimum était de 5,50 \$ l'heure en Colombie-Britannique et de 5 \$ au Nouveau-Brunswick. En Colombie-Britannique, le salaire minimum a progressé graduellement pour atteindre 7,15 \$ en 1998 tandis qu'au Nouveau-Brunswick il a augmenté à 5,25 \$ au début de 1996, puis à 5,50 \$ plus tard en 1996. On ne sait pas très bien si ces changements ont eu une incidence sur les impacts du PAS.

## SOURCES DE DONNÉES ET ÉCHANTILLON DU RAPPORT

Afin de bien dégager les impacts du PAS, on a eu recours dans le présent rapport à plusieurs types de données. Une *enquête de référence* a été menée auprès de tous les membres de l'échantillon juste avant l'assignation aléatoire. Le questionnaire comprenait des questions sur l'âge, le sexe, la race ou l'origine ethnique des répondants et d'autres caractéristiques démographiques, notamment la composition du ménage et la structure familiale, le nombre d'enfants nécessitant des services de garde; la qualité de la vie en général; l'emploi et les gains; les sources de revenu actuelles et les montants, ainsi que les opinions à l'égard du travail et de l'aide sociale. La plupart des membres de l'échantillon ont rempli des questionnaires pour les *enquêtes de suivi*, environ 18, 36 et 54 mois après l'assignation aléatoire. Ces questionnaires comprenaient des questions similaires à celles de l'enquête de référence — c'est-à-dire sur l'emploi et les gains; la composition du ménage et la structure familiale; le nombre d'enfants nécessitant des services de garde; les dépenses et les difficultés; ainsi que le revenu courant. Enfin, les sources de *données administratives* nous ont fourni des renseignements mensuels sur l'aide au revenu et sur les versements au titre du supplément.

Le groupe programme comprenait 2 880 participantes et le groupe témoin, 2 849. Sur ces membres de l'échantillon original, 4 852 ont rempli le questionnaire présenté après 54 mois — 2 460 personnes du groupe programme et 2 392 du groupe témoin (pour un taux de réponse de 84,7 %). Dans le présent rapport, nous examinerons les effets du PAS en utilisant uniquement ces membres de l'échantillon, groupe que nous appelons *l'échantillon du rapport*.

Dans l'étude du PAS-plus, qui est analysé au chapitre 8, 299 personnes ont été assignées de façon aléatoire au groupe programme du PAS-plus, à qui l'on a offert un supplément de revenu et des services en matière d'emploi. Au cours de la période où les personnes ont été assignées au PAS-plus, 296 ont été assignées au groupe du PAS ordinaire (à qui l'on offrait le supplément de revenu mais non les services en matière d'emploi) et 303 ont été assignées au groupe témoin. Sur ce nombre, 765 ont répondu à une entrevue après le 54<sup>e</sup> mois — 256 membres du groupe programme du PAS-plus, 258 membres du groupe programme du PAS ordinaire et 251 membres du groupe témoin.

Le tableau 1.1 décrit l'échantillon du rapport au moment de l'assignation aléatoire. À certains égards, cet échantillon de prestataires de l'aide sociale de longue date, chefs de famille monoparentale, était plutôt homogène. Presque toutes ces personnes sont des femmes.

Seulement 1 sur 9 avait fait des études postsecondaires. Mais, en dépit de leurs antécédents d'assistées sociales, plus de 90 % d'entre elles avaient déjà eu un emploi au cours de leur vie. Même si elles étaient peu nombreuses à travailler à l'assignation aléatoire, une minorité appréciable cherchait du travail.

**Tableau 1.1 : Caractéristiques de référence choisies par province pour les répondantes de l'enquête après 54 mois**

<b>Caractéristiques de référence</b>	<b>Échantillon du rapport</b>	<b>Colombie-Britannique</b>	<b>Nouveau-Brunswick</b>
<b>Antécédents d'aide sociale récents</b>			
Nombre de mois d'aide au revenu avant l'assignation aléatoire (%)			
De 10 à 23	22,4	26,2	18,2
De 24 à 35	34,2	35,9	32,3
Les 36 mois	43,4	37,9	49,5
Paiement d'AR moyen avant l'assignation aléatoire (\$)	862	1 022	683
<b>Antécédents professionnels et situation d'activité</b>			
A déjà travaillé contre rémunération (%)	95,3	95,9	94,7
Années moyennes de travail	7,3	8,1	6,5
Situation d'activité lors de l'assignation aléatoire (%)			
Employée 30 heures/semaine ou plus	5,9	5,8	6,1
Employée moins de 30 heures/semaine	13,3	12,7	13,9
À la recherche d'un emploi, sans travail	21,8	22,2	21,3
Sans travail, pas à la recherche d'un emploi	59,0	59,4	58,6
<b>Caractéristiques personnelles (%)</b>			
Femme	95,8	95,3	96,3
De 19 à 24 ans	21,7	17,3	26,5
Études secondaires non terminées	52,7	52,6	52,8
Études secondaires terminées, pas d'études postsecondaires	36,8	35,5	38,3
Quelques années d'études postsecondaires	10,5	11,9	8,8
Ascendance autochtone	9,7	13,1	6,0
Non née au Canada	13,0	22,5	2,4
Problèmes physiques signalés <sup>a</sup>	24,8	25,8	23,7
Problèmes affectifs signalés <sup>b</sup>	8,2	9,0	7,3
<b>Structure familiale (%)</b>			
Nombre d'enfants de moins de 19 ans			
1	53,5	49,2	58,2
2	32,9	33,8	32,0
3 ou plus	13,6	17,0	9,9
Jamais mariée	48,9	43,7	54,6
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>4 852</b>	<b>2 538</b>	<b>2 314</b>

**Sources :** Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et les dossiers administratifs de l'aide au revenu.

**Notes :** La taille des échantillons varie pour chaque mesure parce qu'il manque des valeurs.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>Les membres de l'échantillon sont considérés comme ayant un problème physique limitant leurs activités s'ils ont répondu oui à l'une des questions suivantes : « À cause d'une affection ou d'un problème de santé à long terme, êtes-vous limité dans le genre ou la quantité d'activités que vous pouvez faire : a) à la maison? b) à l'école? c) au travail? d) dans vos autres occupations comme les déplacements, les sports ou les loisirs? » Comme ceux qui avaient un emploi en général n'ont pas répondu à la partie « au travail » de la question, ils sont classés selon leurs réponses aux autres parties. Les problèmes signalés ne sont pas nécessairement permanents. Parmi les membres de l'échantillon qui ont signalé un problème physique limitant leurs activités lors de l'entrevue de référence, un tiers n'a mentionné aucun problème du genre à l'entrevue de suivi après 18 mois.

<sup>b</sup>Les membres de l'échantillon sont considérés comme ayant un problème affectif limitant leurs activités s'ils ont répondu oui à l'une des questions suivantes : « À cause d'une affection ou d'un problème de santé à long terme d'ordre émotif, psychologique, nerveux ou mental, êtes-vous limité dans le genre ou la quantité d'activités que vous pouvez faire : a) à la maison? b) à l'école? c) au travail? d) dans vos autres occupations comme les déplacements, les sports ou les loisirs? »

Les obstacles que les membres de l'échantillon devaient surmonter pour trouver un emploi à temps plein semblent assez considérables. En particulier, 25 % de ces femmes ont fait état d'un problème physique limitant leur activité et 1 sur 12 a signalé un problème affectif.

Les bénéficiaires de l'aide sociale sélectionnées pour le PAS devaient avoir touché des prestations d'aide au revenu pendant le mois au cours duquel elles avaient été sélectionnées et pendant *au moins* 11 des 12 mois précédents. À l'assignation aléatoire, la plupart des membres de l'échantillon touchaient l'aide au revenu depuis bien plus longtemps. Près de 80 % de ces personnes avaient été prestataires pendant au moins les deux années précédentes et près de 45 % avaient touché l'aide au revenu tous les mois pendant trois ans. Si presque tous les membres de l'échantillon avaient déjà été salariés à un moment donné, plus de 50 % de l'échantillon du rapport ne travaillaient ni ne cherchaient du travail au moment de l'assignation aléatoire. Moins de 25 % travaillaient à ce moment-là.

Selon la plupart des critères, les membres de l'échantillon de Colombie-Britannique étaient similaires à ceux du Nouveau-Brunswick, les proportions étant sensiblement les mêmes pour le travail et le taux de diplômées de l'école secondaire, de même que pour la mention de problèmes émotifs ou d'une affection physique.

Pour certains éléments clés, toutefois, les deux échantillons étaient extrêmement différents. Près de la moitié des membres de l'échantillon du Nouveau-Brunswick avaient bénéficié de l'aide sociale de façon continue au cours des trois années précédentes, alors que plus du quart des membres de l'échantillon de la Colombie-Britannique avaient bénéficié de l'aide sociale pendant moins de deux des trois années précédentes. En Colombie-Britannique, près de 25 % des participantes de l'échantillon étaient nées à l'étranger tandis qu'au Nouveau-Brunswick, le taux de personnes nées à l'étranger était minime.

## QUESTIONS À L'ÉTUDE

Le présent rapport s'attaque à plusieurs questions clés :

- Qui a accepté l'offre du généreux supplément du PAS en trouvant un emploi à temps plein dans l'année d'inscription à l'étude? Quelles ont été les raisons mentionnées par les personnes qui n'ont pas pris le supplément? Combien de versements au titre du supplément les personnes ayant accepté le supplément ont-elles reçus et combien d'argent cela représentait-il? Ces questions sont traitées au chapitre 2.
- L'offre d'un généreux supplément de revenu a-t-elle eu une influence positive sur l'emploi, les gains et le revenu des prestataires de l'aide sociale de longue date? A-t-elle réduit leur dépendance à l'égard des prestations d'aide sociale? A-t-elle réduit la pauvreté et les difficultés et accru les dépenses pour les produits de première nécessité comme la nourriture, les vêtements et le logement? Les effets du PAS se sont-ils prolongés au-delà de la période où les mères ont pu recevoir le supplément de revenu? Ces questions sont traitées au chapitre 3.
- Lorsque le PAS a commencé, les détracteurs de l'offre de supplément craignaient que les prestataires de l'aide sociale de longue date ne soient pas en mesure de faire le saut et de se trouver un travail à temps plein, en particulier si elles devaient surmonter des obstacles comme une incapacité physique ou mentale. Parallèlement, le

supplément de revenu du PAS a été structuré pour offrir un plus grand incitatif financier au travail aux personnes travaillant au salaire minimum et aux familles ayant peu d'enfants. Le chapitre 4 examine si le PAS a eu des effets plus importants sur certains sous-groupes de gens que sur d'autres. Parallèlement, le chapitre 4 s'attache à déterminer si les effets ont été plus durables sur certaines personnes que sur d'autres après qu'elles eurent cessé de recevoir le supplément de revenu.

- Les détracteurs des politiques réformatrices de l'aide sociale craignent que les enfants ne subissent un préjudice si les parents sont réintégrés au marché du travail, en particulier s'ils n'ont pas accès à des services de garde de qualité ou adaptés à leur âge. Par contre, le PAS a été conçu pour accroître le revenu, ce qui peut avoir été utile aux enfants. En outre, nombre des partisans de l'adoption de politiques visant à inciter les mères célibataires à travailler considèrent que ces femmes seront de meilleurs modèles pour leurs enfants si elles travaillent. Le chapitre 5 examine les effets du PAS sur les enfants des membres de l'échantillon, ainsi que certains des facteurs susceptibles d'avoir eu un effet sur l'emploi et le revenu, notamment les garderies, le mariage et la formation d'une famille, ainsi que le logement.
- La cessation brutale du supplément — lorsque les prestataires du supplément du PAS ont vu se terminer leurs trois années d'admissibilité au supplément — représentait un moment qui pouvait être difficile pour les prestataires du supplément. Nombre de ces femmes avaient appris à compter chaque mois sur des centaines de dollars supplémentaires provenant du supplément de revenu. Comment la perte du supplément a-t-elle influé sur elles et sur leurs décisions? Cette question est explorée au chapitre 6, qui analyse trois séries de données : une étude qualitative portant sur 52 prestataires du supplément; les données des dossiers de l'aide sociale et les enquêtes de référence et de suivi après 18, 36 et 54 mois; ainsi que les notes consignées par le personnel du PAS dans le Système d'information sur la gestion du programme. Les trois sources pourraient donner une idée de la façon dont les familles ont réagi à ce changement abrupt.
- Les effets remarquables du PAS ont eu un coût : le programme a réussi à persuader des gens de prendre un travail à temps plein uniquement en leur offrant un très généreux supplément de revenu qui faisait mieux que compenser pour eux la perte des prestations d'aide sociale. Quel a été au juste le coût des effets du PAS? Le chapitre 7 présente une analyse avantages-coûts du programme, montrant les coûts d'administration du programme et les sommes supplémentaires dépensées au titre des paiements de transfert de fonds du gouvernement.
- Les participantes au programme du PAS se sont vu offrir un supplément de revenu, mais non une aide pour trouver ou conserver un emploi. Pour explorer l'importance de ce genre de services, on a assigné de façon aléatoire un petit groupe de prestataires de l'aide sociale de longue date du Nouveau-Brunswick à un programme intitulé PAS-plus. Les membres du groupe programme du PAS-plus se sont vu offrir le supplément de revenu du programme assorti de services assurés par le personnel du PAS : clubs d'emploi, aide à la rédaction d'un curriculum vitae et encadrement individuel en recherche d'emploi. Le chapitre 8 examine si la combinaison du supplément de revenu à ces services bénévoles a produit des effets plus importants que ne l'a fait l'offre de supplément seule.

- Les résultats du PAS confirment l'idée que les décideurs des provinces du Canada ou d'autres pays pourraient réussir à encourager le travail, à accroître le revenu et à être utiles aux enfants en adoptant des politiques similaires. Quelles sont les principales leçons à tirer de l'étude du PAS portant sur les prestataires de l'aide sociale de longue date, et qu'est-ce que cela implique pour l'adoption de politiques en d'autres contextes? Ces questions sont analysées au chapitre 9, qui conclut le rapport.



## Chapitre 2 : Réception du supplément

Le versement d'un supplément de revenu constituait la principale caractéristique du Projet d'autosuffisance (PAS). Dans le présent chapitre, nous expliquons la façon dont le supplément du PAS a été offert, qui en a bénéficié et quand, quel montant ont reçu ces personnes et ce qui s'est passé quand elles ont cessé de le percevoir. Cette analyse nous permet de mieux comprendre la nature du principal objet du programme : qui a accepté le supplément et comment. On n'y traite pas de l'efficacité ou de l'impact du programme, qui sont abordés dans les chapitres suivants.

Les données de l'analyse proviennent de plusieurs sources. L'information sur le supplément et l'aide au revenu versés est tirée respectivement du Système d'information sur la gestion du programme du PAS (SIGP) et des dossiers provinciaux de l'aide sociale. Les enquêtes menées auprès des participantes ont permis de recueillir de l'information sur les caractéristiques démographiques, les attitudes et les antécédents professionnels ainsi que les explications des répondantes sur les raisons du refus éventuel du supplément. Les notes provenant des dossiers de cas du PAS ont également livré de l'information supplémentaire sur la perception du supplément. Enfin, les participantes ont pu faire part de leur expérience dans leurs propres mots dans le cadre de groupes de consultation. L'analyse qui suit porte principalement sur les membres du groupe programme ayant répondu à l'enquête effectuée après 54 mois. L'échantillon étudié dans le présent chapitre est donc identique à celui dont il est question dans les autres chapitres du rapport.

### SOMMAIRE DES CONSTATATIONS

- **Un peu plus d'un tiers des participantes du groupe programme à qui l'on avait offert le supplément ont reçu au moins un versement.** Ces femmes (les « prestataires ») étaient mieux préparées pour le marché du travail — plus d'années de scolarité, une plus grande expérience professionnelle et moins d'obstacles à l'emploi — que leurs homologues n'ayant pas perçu le supplément. Les motifs les plus souvent invoqués par celles qui n'ont pas reçu le supplément sont l'incapacité de trouver un emploi, des responsabilités personnelles ou familiales, des problèmes de santé ou des handicaps.
- **Celles qui ont bénéficié du supplément ont reçu un important montant d'argent.** Au total, les sommes perçues pendant les trois ans se sont élevées en moyenne à plus de 18 000 \$. Pendant les mois où elles percevaient un supplément, les prestataires ont reçu en moyenne 820 \$ par mois, soit un peu moins que le montant mensuel combiné de leur loyer et de leur facture moyenne d'épicerie, soit 878 \$.

- **Les prestataires n'ont pas toutes reçu le même montant au titre du supplément.** Le montant total des paiements effectués au titre du supplément s'est chiffré en moyenne à moins de 5 000 \$ pour les prestataires ayant reçu le moins, soit 25 % des participantes. Par contre, le total des versements au titre du supplément s'est élevé en moyenne à plus de 31 000 \$ pour les prestataires ayant perçu le plus d'argent, soit 25 % également des participantes. Cet écart est en grande partie attribuable aux différences dans le nombre de mois pendant lesquels le supplément a été perçu. Un quart des prestataires ont reçu le supplément pendant presque toute la période d'admissibilité de trois ans (pendant 33 mois ou plus), tandis qu'un autre quart, soit celles qui l'ont reçu le moins souvent, ne l'ont perçu que pendant 13 mois ou moins. Pour l'ensemble des participantes, le nombre moyen de mois où elles ont perçu un supplément était de 22.
- **Peu de prestataires ont souvent alterné entre la perception du supplément et la non-perception.** Le cas de figure le plus fréquent était le suivant : la prestataire cessait de recevoir le supplément une fois qu'elle avait arrêté de le percevoir pendant au moins deux mois. En moyenne, la plus longue période de perception du supplément sans une interruption de deux mois a été de 18 mois. Cependant, les arrêts temporaires expliquent en grande partie le montant du supplément reçu pendant la plupart des mois.
- **Environ la moitié de toutes les prestataires ont reçu leur dernier supplément à la fin de leur période d'admissibilité de trois ans.** Ces personnes ont subi beaucoup moins de perte d'emploi après la cessation du supplément que les autres prestataires.

## MISE EN ŒUVRE DU SUPPLÉMENT

Pour que l'expérience du PAS puisse permettre d'évaluer avec précision l'effet d'un incitatif financier, il fallait donner aux membres du groupe programme la certitude qu'ils seraient récompensés s'ils travaillaient à temps plein. La mise en place d'un système de prestation efficace était donc essentielle pour mettre à l'essai le supplément de revenu du PAS. Il fallait un système qui informerait les gens de leur admissibilité, vérifierait s'ils travaillaient ou non et effectuerait les paiements rapidement. Nous décrivons dans la présente section le fonctionnement du système de prestation du PAS, et dans la section suivante, la réaction des membres du groupe programme à l'offre et le versement subséquent du supplément.

Dans les dix jours qui ont suivi l'entrevue de référence, les membres de l'étude assignés au groupe programme ont été avertis par courrier de leur admissibilité au supplément de revenu s'ils satisfaisaient aux exigences concernant le travail. Les employés du PAS étaient ensuite chargés de communiquer avec les membres du groupe programme et de les aiguiller vers le programme (processus décrit dans Lui-Gurr, Currie Vernon et Mijanovich, 1994). Les membres du groupe programme disposaient d'un maximum de 12 mois à partir de la date de l'assignation aléatoire pour trouver un emploi à temps plein et être ainsi admissibles au supplément.



Après avoir trouvé un emploi convenable, les participantes devaient se rendre en personne à un bureau du PAS, munies de leurs documents d'emploi, afin qu'on vérifie l'offre d'emploi. L'emploi admissible devait être assurable dans le cadre du régime d'assurance-emploi, être rémunéré au moins au salaire minimum et être de 30 heures ou plus par semaine. Le travail autonome était autorisé dans des conditions spéciales et strictes. Il fallait envoyer les talons des chèques de paie à un seul bureau de paiement du PAS, qui était chargé de calculer le montant des suppléments. Les chèques mensuels de supplément étaient soit envoyés par la poste aux prestataires ou encore la somme était automatiquement virée dans leur compte en banque. Le système visait à réduire le plus possible les obstacles bureaucratiques entravant la perception du supplément.

Le personnel du PAS a concentré les activités du programme sur la période préalable à la perception du supplément. Cependant, il a continué à offrir les services pendant que les prestataires recevaient le supplément. Deux mois après le déclenchement du supplément, le personnel du PAS a communiqué avec les prestataires pour discuter de leurs progrès et répondre à leurs questions. On offrait constamment une aide en cas de problèmes liés au paiement, comme le retard dans l'envoi des talons de chèque de paie ou des chèques de supplément. Les bureaux pouvaient fournir de l'information et des services d'aiguillage aux prestataires du supplément, mais ces dernières ont rarement eu recours à ces services. On a organisé des ateliers sur la gestion du budget à l'intention des prestataires, mais peu y ont participé (Mijanovich et Long, 1995). Enfin, on a essayé d'interroger toutes les prestataires qui recevaient encore le supplément quatre mois avant la fin de leur période d'admissibilité de 36 mois et huit mois après<sup>1</sup>.

## RÉACTION À L'OFFRE DE SUPPLÉMENT

### Réaction initiale

Les réactions des membres du groupe programme à l'offre de supplément de revenu du PAS se sont généralement révélées très positives, la majorité des participantes étant apparemment impressionnées par les avantages financiers du programme et le rôle qu'il pourrait jouer en leur permettant de ne plus dépendre du système d'aide sociale. Le personnel du PAS a indiqué que le message qui est le mieux passé chez les personnes présentes aux séances d'orientation était celui indiquant que le supplément pourrait doubler le revenu avant impôt des personnes optant pour un emploi à temps plein (Mijanovich et Long, 1995).

Il n'en demeure pas moins que nombre des participantes doutaient de la capacité du PAS à leur faire surmonter ce qui représentait à leurs yeux des obstacles de taille, entre autres le manque d'emplois disponibles et le problème de la garde des enfants pendant qu'elles seraient au travail. Certaines voulaient obtenir la garantie qu'une offre si généreuse était bien réelle. Une des participantes à un groupe de consultation organisé plus tard a raconté qu'au départ, elle ne comprenait pas qu'on allait lui donner de l'argent et lui dire : « Allez, trouve du travail et on te donnera un beau paquet d'argent » (Bancroft et Currie Vernon, 1995). Le professionnalisme du personnel du PAS, le caractère bien réel des

---

<sup>1</sup>Ces entrevues constituent l'une des sources des données employées au chapitre 6.

visites au bureau du PAS et les documents sur le Programme qui ont été distribués sont venus à bout des doutes quant à la légitimité de l'offre.

Les membres du groupe programme disposaient d'un an pour trouver un emploi à temps plein et devenir admissibles au supplément. Le but de l'échéance de 12 mois était d'encourager les membres du groupe programme à chercher du travail plus vite qu'ils ne l'auraient fait autrement. L'inconvénient de la date limite était qu'elle risquait d'exclure certains membres du groupe programme et de les empêcher de bénéficier du supplément. Les personnes les plus susceptibles d'être exclues étaient celles qui se heurtaient à d'importants obstacles à l'emploi au moment de l'assignation aléatoire.

Risquaient également d'être exclues les participantes qui repoussaient la recherche d'un emploi jusqu'à la fin de la période d'admissibilité ou qui se montraient trop sélectives quant à l'emploi à accepter. Ces facteurs ont peut-être poussé certains membres du groupe programme à remuer ciel et terre en dernière minute pour être admissibles au supplément. Cette course à l'emploi est évidente si l'on calcule le pourcentage que représente le nombre de membres du groupe programme ayant accepté le supplément pendant un mois donné par rapport à *ceux qui n'avaient pas encore accepté le supplément au cours des mois antérieurs*<sup>2</sup>. Ce taux a doublé, passant de 2,6 % au neuvième mois après l'assignation aléatoire à 5,1 % au treizième mois. En fin de compte, environ 36 % des membres du groupe programme avaient trouvé un emploi à temps plein à temps pour pouvoir recevoir le supplément<sup>3</sup>.

### **Caractéristiques des prestataires du supplément et des non-prestataires**

Les prestataires du supplément avaient en moyenne plus d'années de scolarité et une plus grande expérience de travail que les non-prestataires, comme le montre le tableau 2.1<sup>4</sup>. Par exemple, 57,7 % des prestataires étaient titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, contre 41,5 % pour les non-prestataires. Les travailleuses instruites avaient plus de chances de pouvoir prétendre au supplément. En effet, en raison des études qu'elles avaient suivies, elles étaient plus productives et les probabilités qu'elles soient embauchées pour un emploi à temps plein étaient plus élevées que pour les autres personnes comparables moins instruites. De même, 13,6 % des prestataires avaient un emploi à temps plein au moment de l'assignation aléatoire par rapport à 3 % des non-prestataires. Par contre, les responsabilités familiales ont été un obstacle au travail avant l'assignation aléatoire pour 26,7 % des non-prestataires par rapport à 15,7 % seulement des prestataires.

---

<sup>2</sup>Les membres du groupe programme qui ont accepté le supplément pendant les premiers mois sont exclus du dénominateur du pourcentage afin de montrer plus clairement le comportement des autres membres du groupe programme. On appelle ce type de pourcentage taux de risque.

<sup>3</sup>On a observé un autre déclenchement du supplément aux 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> mois suivant l'assignation aléatoire, chez un petit nombre de membres du groupe programme. Ces cas sont généralement attribuables aux offres d'emploi à temps plein qui ont été vérifiées par le personnel du PAS juste avant l'expiration du délai de 12 mois, mais qui ne proposaient pas les 30 heures de travail requises par semaine (et donc ne pouvaient déclencher le supplément) avant le deuxième ou le troisième mois suivant le recrutement.

<sup>4</sup>Comme le montre le tableau de l'annexe B, plus les membres du groupe programme étaient aptes au travail, plus ils avaient de chances de recevoir le supplément. La technique statistique employée pour le montrer s'appelle modèle de probabilité logit.

**Tableau 2.1 : Caractéristiques de référence des non-prestataires d'un supplément du PAS, des prestataires d'un supplément, des prestataires non intensives et des prestataires intensives**

Caractéristiques de référence	Tous les membres du groupe programme		Prestataires seulement	
	Toutes les non-prestataires	Toutes les prestataires	Non intensives	Intensives
<b>Préparation au marché du travail (%)</b>				
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	41,5	57,7	56,7	60,5
A déjà travaillé contre rémunération	93,3	99,0	98,8	99,6
Expérience de travail (années)	6,6	8,6	8,1	9,9
Travaillait à temps plein lors de l'assignation aléatoire	2,5	13,6	11,6	19,4
Travaillait à temps partiel lors de l'assignation aléatoire	8,7	17,4	15,3	23,4
<b>Obstacles à l'emploi (%)</b>				
N'a pas pu travailler au cours des quatre semaines précédant l'assignation aléatoire pour les raisons suivantes				
maladie/handicap	17,9	7,5	8,4	4,9
pas de bons services de garde d'enfants	17,5	9,6	9,7	9,4
responsabilités familiales	26,7	15,7	17,2	11,2
études	7,8	10,2	11,3	6,7
Problèmes physiques limitatifs	27,8	19,3	19,4	19,3
Problèmes affectifs limitatifs	9,7	5,5	6,0	4,1
<b>Structure familiale et antécédents (%)</b>				
Moins de 30 ans	41,2	46,2	48,4	39,9
Entre 30 et 39 ans	40,0	39,2	37,7	43,5
40 ans ou plus	18,8	14,6	13,9	16,6
Un enfant dans le ménage	46,5	51,9	50,4	56,5
Deux enfants dans le ménage	35,9	34,6	35,5	31,8
Trois enfants ou plus dans le ménage	16,2	12,1	12,6	10,8
L'enfant le plus jeune a moins de 6 ans	54,5	54,9	56,5	50,2
L'enfant le plus jeune a entre 6 et 11 ans	26,2	26,8	26,8	26,9
L'enfant le plus jeune a 12 ans ou plus	19,3	18,3	16,7	22,9
Femme	95,5	96,2	96,3	96,0
A vécu en Colombie-Britannique	53,9	50,2	53,4	40,8
Ascendance autochtone	10,4	8,4	10,1	3,6
A immigré au cours des cinq dernières années	3,1	1,6	1,4	2,2
Ne parle ni le français ni l'anglais	3,8	0,7	0,5	1,3
A vécu dans une région urbaine	83,9	80,6	79,0	85,2
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>1 584</b>	<b>876</b>	<b>653</b>	<b>223</b>

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et le Système d'information sur la gestion du programme PAS.

Note : Une prestataire intensive est un membre du groupe programme qui a reçu un supplément pendant 33 mois ou plus.

## Raisons du refus de l'offre de supplément

À peine un peu moins des deux tiers du groupe programme (64 %) n'ont pas accepté l'offre de supplément. Pendant l'enquête de suivi effectuée après 18 mois, 32,9 % de ces personnes ont expliqué qu'elles n'avaient pas bénéficié du supplément principalement en raison de leur incapacité à trouver un emploi (voir le tableau 2.2) et 7,9 %, parce qu'elles n'avaient pu obtenir un nombre suffisant d'heures de travail pour se prévaloir du supplément. Ces résultats corroborent ceux de la section précédente, selon lesquels ces dernières étaient moins préparées au travail que les prestataires du supplément au moment de l'assignation aléatoire. Ils corroborent également l'hypothèse selon laquelle l'offre aurait peut-être été acceptée dans une plus large mesure si les membres du groupe programme avaient reçu une plus grande formation sur la façon de trouver un emploi ou plus de temps pour en trouver

un<sup>5</sup>. Un grand nombre de non-prestataires ont également invoqué des responsabilités personnelles et familiales comme principale raison du refus de l'offre de supplément. Le tableau 2.2 montre également que peu de personnes ayant refusé de se prévaloir de l'offre ont déclaré ne pas l'avoir acceptée, car le supplément « n'en valait pas la peine » ou parce que l'aide au revenu leur apportait « plus de sécurité » ou « les plaçait dans une situation plus avantageuse ». Ces faibles taux nous indiquent en partie que le manque de générosité du supplément n'a pas été mentionné comme obstacle à l'acceptation de l'offre. Enfin, rien n'indique vraiment que certaines n'ont pas accepté le supplément parce qu'elles se réservaient pour des emplois plus rémunérateurs. Cette constatation pourrait donner à penser que la ruée sur les emplois au cours des derniers mois de la période d'admissibilité est principalement attribuable à la difficulté à trouver un emploi ou au retard dans la recherche d'un emploi plutôt qu'à la recherche poussée d'un emploi très rémunérateur.

Les groupes de consultation formés des prestataires du supplément et des non-prestataires ont fait état de plusieurs combinaisons complexes d'obstacles, comme la mauvaise santé, le mauvais moment, des préoccupations concernant les répercussions sur les enfants, le sentiment de ne pas avoir les compétences nécessaires et l'incapacité de payer une gardienne pendant la recherche d'emploi (Bancroft et Currie Vernon, 1995). Dans ces groupes, les préoccupations relatives à la garde des enfants semblaient être liées en partie à la réticence à quitter les enfants sans offrir soi-même les soins que tout parent pourrait fournir et les doutes quant au sérieux d'autres gardiennes ou à la capacité de les payer. À cet égard, une participante de l'un des groupes de consultation a indiqué vouloir quelqu'un qui soit capable de prendre soin de son enfant et de lui donner de l'affection pendant son absence (Mijanovich et Long, 1995).

Les groupes de consultation ont eu d'autres réactions plus mitigées. Des participantes ont fait part à la fois de leur anxiété et de leur enthousiasme à l'idée de passer d'un système d'aide sociale fondé sur les revenus visant à satisfaire les besoins des familles à un système qui ne paie qu'en fonction des gains provenant de l'emploi. S'ajoutaient à ces préoccupations la crainte de perdre le droit aux avantages médicaux et dentaires dont bénéficient les assistés sociaux. Par ailleurs, certaines participantes doutaient de pouvoir se prévaloir à nouveau de l'aide sociale si elles acceptaient le supplément. « Une fois qu'on trouve un emploi, si on le quitte, on ne peut revenir à l'aide sociale » a déclaré une participante d'un groupe de consultation (Bancroft et Currie Vernon, 1995).

Nombre de celles à qui l'on a offert le supplément semblaient même avoir de la difficulté à prendre la décision d'entreprendre une recherche d'emploi. Certaines ont expliqué leur réticence en faisant état des obstacles pratiques qu'elles percevaient : le sentiment d'impuissance à trouver un emploi et le peu d'espoir de trouver une gardienne pour les enfants. Pour d'autres, le risque lié à la recherche d'un emploi était plus émotionnel. Les participantes avaient en général une faible estime de soi et craignaient d'être déçues si elles s'embarquaient dans une aventure où elles s'attendaient personnellement à échouer (Bancroft et Currie Vernon, 1995). En fait, même si la majorité des non-prestataires du supplément ont manifesté au départ leur intérêt à son égard, l'examen des notes de cas donne à penser qu'environ un tiers d'entre elles à peine ont en fait cherché un emploi pendant le délai de 12 mois qui leur était imparti pour déclencher le supplément.

---

<sup>5</sup>Le PAS-plus a étudié l'impact de l'aide fournie aux prestataires pour trouver un emploi et le garder. Les résultats de cette étude sont présentés au chapitre 8.

**Tableau 2.2 : Raisons données par les non-prestataires pour ne pas avoir accepté l'offre de supplément**

Raison	Colombie-Britannique	Nouveau-Brunswick	Tous
<b>Principale raison pour ne pas avoir accepté l'offre de supplément<sup>a</sup> (%)</b>			
Incapable de se trouver un emploi	27,4	39,0	32,9
Ne pensait pas pouvoir trouver un emploi	2,6	2,4	2,5
Incapable d'obtenir suffisamment d'heures de travail	8,5	7,2	7,9
Responsabilités personnelles/familiales	17,0	13,6	15,4
Problèmes de santé/handicap	12,7	13,3	13,0
Désirait terminer un programme d'études/de formation	5,5	5,9	5,7
N'avait pas assez d'expérience/de compétences/d'instruction	1,5	2,7	2,1
Ne pouvait pas trouver de bons services de garde	4,4	4,3	4,3
Ne voulait pas utiliser un service de garde	2,7	1,0	1,9
Ne comprenait pas l'offre	2,8	0,9	1,9
Ça n'en valait pas la peine	1,3	0,4	0,9
Situation plus avantageuse ou plus sûre avec l'aide au revenu	0,8	0,4	0,6
Incapable de trouver un emploi assez payant	0,4	0,3	0,3
Autre	12,5	8,5	10,6
<b>Taille de l'échantillon (total = 2 950)</b>	<b>778</b>	<b>697</b>	<b>1 475</b>
<b>Autres raisons pour ne pas accepter l'offre de supplément<sup>a</sup> (%)</b>			
Incapable de se trouver un emploi	8,3	4,5	6,5
Ne pensait pas pouvoir trouver un emploi	5,1	3,0	4,1
Incapable d'obtenir suffisamment d'heures de travail	4,6	2,5	3,6
Responsabilités personnelles/familiales	10,4	8,7	9,6
Problèmes de santé/handicap	6,2	4,3	5,3
Désirait terminer un programme d'études/de formation	2,4	2,0	2,2
N'avait pas assez d'expérience/de compétences/d'instruction	8,5	8,5	8,5
Ne pouvait pas trouver de bons services de garde	7,9	5,1	6,5
Ne voulait pas utiliser un service de garde	2,4	0,6	1,5
Ne comprenait pas l'offre	2,5	1,4	2,0
Ça n'en valait pas la peine	1,1	0,7	0,9
Situation plus avantageuse ou plus sûre avec l'aide au revenu	1,3	0,7	1,0
Incapable de trouver un emploi assez payant	3,0	1,2	2,1
Autre	22,8	30,9	26,7
<b>Taille de l'échantillon<sup>b</sup> (total = 2 912)</b>	<b>763</b>	<b>693</b>	<b>1 456</b>

**Source :** Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois.

**Notes :** Les non-prestataires sont les membres du groupe programme qui n'ont pas reçu de supplément.

<sup>a</sup>On a demandé aux répondants : « Quelle est la raison principale pour laquelle vous n'avez pas profité de l'offre de supplément de revenu? » et : « Y a-t-il d'autres raisons pour lesquelles vous n'en avez pas profité? ». Dans la partie inférieure du tableau, les pourcentages ne donnent pas 100 % parce que : (1) une répondante pouvait donner plus d'une « autre raison » ou n'en donner aucune; (2) l'analyse exclut les réponses à la deuxième question qui étaient codées dans la même catégorie que la raison principale (à moins que la catégorie ne soit « autre »).

<sup>b</sup>L'échantillon est plus petit que le nombre de non-prestataires parce qu'il manque des données.

Si l'on compte toutes les prestataires du supplément et les non-prestataires ayant cherché un emploi pendant la période d'admissibilité, au moins la moitié du groupe programme a dû chercher un travail à temps plein pendant la période d'admissibilité de 12 mois ou travaillait déjà au moment de l'enquête de référence. Au moins un tiers de celles qui avaient cherché un emploi n'en ont pas trouvé pendant la période d'admissibilité.

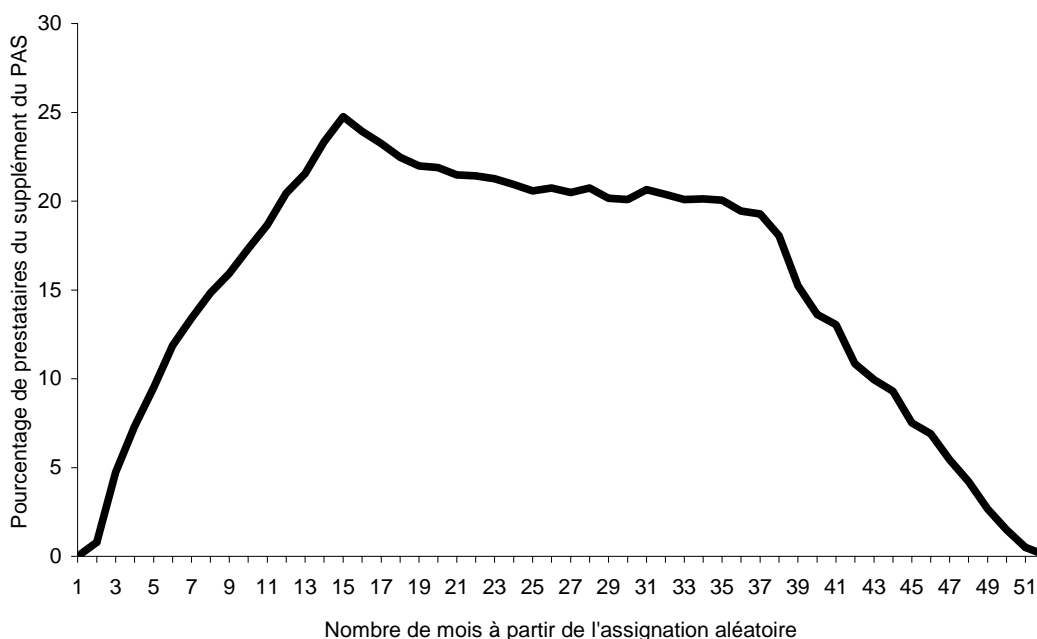
Ces efforts infructueux pour trouver un emploi montrent que le délai imparti d'un an a réduit l'utilisation, voire l'impact, du supplément. L'augmentation du taux d'acceptation dans les derniers mois de la période d'admissibilité vient appuyer cette opinion. Enfin,

certaines non-prestataires, par exemple celles qui ont cherché un emploi sans succès, auraient pu se prévaloir du supplément si la période d'admissibilité avait été un peu plus longue.

## Évolution des paiements au titre du supplément

Pour comprendre l'expérience des prestataires du supplément, il est utile de savoir quand elles ont reçu le supplément. La figure 2.1 montre le pourcentage des membres du groupe programme recevant un supplément chaque mois<sup>6</sup>. Au cours des premiers mois suivant l'assignation aléatoire, le nombre de versements au titre du supplément a augmenté rapidement à mesure que les membres du groupe programme recevaient leur premier supplément. Au quinzième mois, le pourcentage de membres du groupe programme recevant le supplément a atteint un plafond de 25 %. Ce taux est inférieur de 11 points de pourcentage au taux de 36 % de membres du groupe programme ayant reçu au moins un supplément. En conséquence, même au cours du mois où le nombre de versements a été le plus élevé, plus de 30 % de toutes les prestataires n'en ont pas reçu (11 points de pourcentage divisés par 36 points de pourcentage). Après le quinzième mois, le nombre de versements a diminué avec l'interruption de l'afflux de nouvelles prestataires du supplément et la décroissance de l'emploi à temps plein parmi les prestataires. Après le 36<sup>e</sup> mois, le nombre de versements mensuels a diminué plus rapidement lorsque les prestataires sont arrivées au bout de leur période d'admissibilité de trois ans<sup>7</sup>.

**Figure 2.1 : Membres du groupe programme ayant reçu le supplément du PAS, par mois, à partir de l'assignation aléatoire**



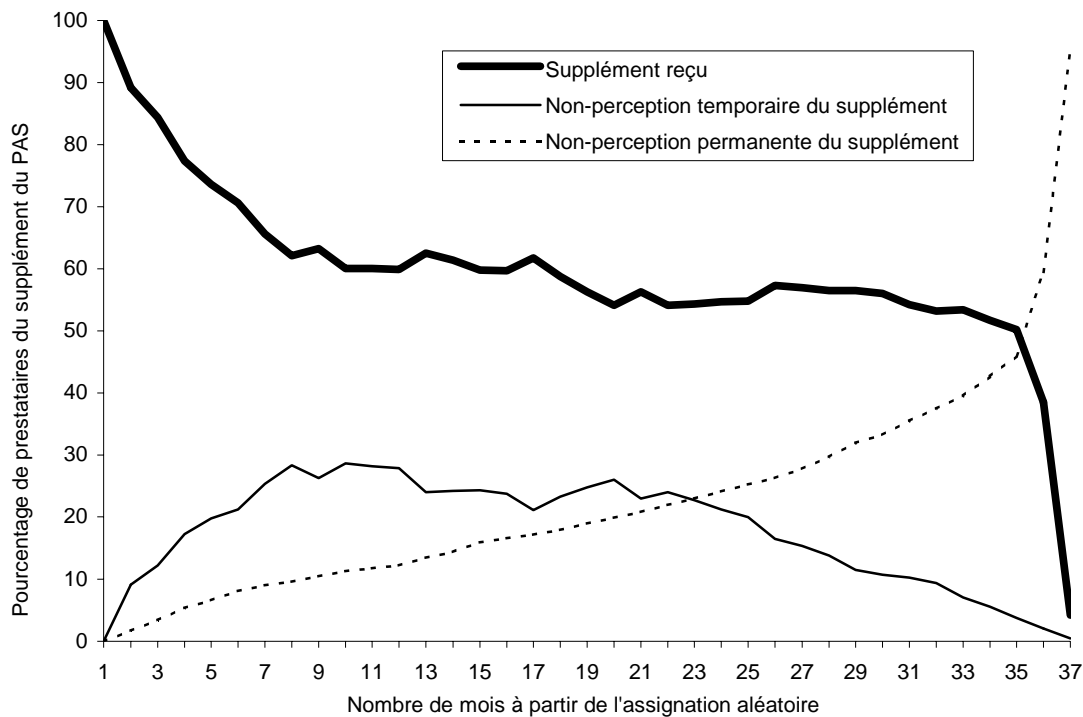
Source : Système d'information sur la gestion du programme PAS.

<sup>6</sup>La figure 2.1 rend compte du mois suivant l'assignation aléatoire où le chèque du supplément a été émis plutôt que du mois précédent où le membre du groupe programme a gagné le supplément. La différence entre les deux dates est attribuable au temps requis pour présenter, vérifier et traiter les demandes de supplément. Le délai était en moyenne de sept semaines.

<sup>7</sup>Comme le montre la figure 2.1, le versement du supplément avait cessé au moment de l'enquête menée après 54 mois. L'enquête était effectuée à titre de suivi auprès des répondantes au moment où 92 % des prestataires se prévalant du supplément n'avaient pas reçu le versement pendant au moins six mois.

Les raisons expliquant les tendances dans la réception du supplément ressortent plus clairement à la figure 2.2, qui montre les versements du supplément aux prestataires dès le premier mois. Le nombre de versements aux prestataires a baissé rapidement, pour s'établir à 62 % au cours des huit premiers mois après le versement du premier supplément<sup>8</sup>. Pendant cette période, la baisse a été en grande partie causée par l'augmentation rapide du pourcentage de personnes n'ayant provisoirement pas reçu de supplément, soit celles qui n'ont pas reçu le supplément ce mois-là mais qui auraient reçu au moins un paiement en plus au cours des mois suivants. Le nombre de versements au titre du supplément a légèrement diminué au cours des 22 mois suivants puisque la baisse du nombre de personnes ne recevant temporairement pas le supplément a compensé en partie la hausse de celles qui ne le recevaient pas de façon permanente, c'est-à-dire les prestataires qui n'allaient recevoir aucun autre versement.

**Figure 2.2 : Supplément du PAS reçu par les prestataires, par mois, à partir du premier paiement**



Source : Système d'information sur la gestion du programme PAS.

### Montant du versement

Avant que leur période d'admissibilité ne touche à sa fin, les prestataires du supplément avaient reçu une importante somme d'argent. Comme le montre le tableau 2.3, ces personnes avaient reçu en moyenne 18 256 \$ au titre du supplément. Pendant les mois où elles percevaient le supplément, elles ont touché en moyenne un chèque de 820 \$ par mois, soit un peu moins que le loyer moyen et la facture d'épicerie d'un mois, qui s'élèvent à 878 \$.

<sup>8</sup>Le nombre de versements a diminué d'à peine six points de pourcentage au cours des 22 mois suivants.

Certaines de ces personnes ont reçu plus que d'autres. Comme le montre le tableau 2.4, pour les 25 % de personnes qui ont reçu le plus d'argent au titre du supplément, le montant moyen total des versements encaissés était supérieur à 31 000 \$, alors qu'il était de moins de 5 000 \$ en moyenne pour les 25 % ayant reçu le moins d'argent au titre du supplément. En raison de cet écart, 43 % des fonds alloués au supplément ont été perçus par les 25 % de prestataires ayant reçu la plus grosse somme à ce titre, tandis que 7 % à peine des fonds sont allés à celles ayant reçu le moins de suppléments.

**Tableau 2.3 : Supplément reçu par les prestataires, de la première à la troisième année**

Mesure	25 % ont reçu	Moyenne	50 % ont reçu	75 % ont reçu
	moins de ou l'équivalent de		moins de ou l'équivalent de	moins de ou l'équivalent de
Total des suppléments (\$)	9 444	18 256	18 471	26 789
Supplément par mois de réception (\$)	716	820	845	942
Durée des suppléments reçus (mois)	13	22	24	33
<b>Taille de l'échantillon (total = 876)</b>	<b>219</b>	<b>876</b>	<b>438</b>	<b>657</b>

Source : Système d'information sur la gestion du programme PAS.

**Tableau 2.4 : Montant des suppléments, parmi les prestataires, classés par quartile**

	Nombre de prestataires	Supplément moyen (\$)	Pourcentage de tous les paiements	Pourcentage cumulatif de tous les paiements
<b>Prestataires dont les paiements sont parmi :</b>				
Les 25 % les plus élevés	219	31 474	43,1	43,1
La deuxième tranche de 25 %	219	22 698	31,1	74,2
La troisième tranche de 25 %	219	13 913	19,1	93,2
La tranche inférieure de 25 %	219	4 940	6,8	100,0
<b>Toutes les prestataires</b>	<b>876</b>	<b>18 256</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Système d'information sur la gestion du programme PAS.

Les différences dans le montant mensuel du supplément versé à différentes prestataires n'expliquent guère cette disparité. Comme le montre le tableau 2.3, la plupart des prestataires ont reçu un montant mensuel similaire : 50 % ont reçu entre 716 et 942 \$. La concentration des prestataires du PAS dans des emplois rémunérés à un niveau proche du salaire minimum explique en partie la similarité des versements mensuels.

### Durée de versement du supplément

Le principal facteur expliquant la différence dans le montant total reçu au titre du supplément est l'écart entre les nombres de mois où le supplément a été perçu. Le tableau 2.3 montre que 25 % des prestataires ont reçu le supplément pendant 13 mois ou moins tandis que 25 % l'ont reçu pendant plus de 33 mois<sup>9</sup>. Ce dernier groupe, celles qui l'ont reçu souvent, avait une plus grande expérience de travail et s'est heurté à moins d'obstacles à l'emploi que celles qui l'ont reçu moins souvent ou qui ne s'en sont pas prévaluées (voir le tableau 2.1).

<sup>9</sup>Le nombre moyen de mois était de 22.



Souvent, ces paiements mensuels étaient consécutifs ou étaient quelquefois espacés de plus d'un mois, comme le montre le tableau 2.5. Peu de participantes ont alterné entre la perception et la non-perception du supplément. Celles les plus susceptibles d'avoir le moins de versements espacés sont celles qui ont touché très souvent un supplément et celles qui l'ont touché le moins souvent<sup>10</sup>. D'autres prestataires du supplément comptaient un plus grand nombre de périodes de perception et, par conséquent, de périodes entre les versements. Comme on le voit à la figure 2.2, ces périodes d'interruption temporaires du versement étaient un important facteur dans la détermination du pourcentage de prestataires recevant le supplément. En conséquence, les politiques visant à prolonger les périodes de réception du supplément ou à aider les prestataires à amorcer de nouvelles périodes de perception pourraient améliorer l'efficacité de tout programme du même genre que le PAS.

**Tableau 2.5 : Intensité de la réception du supplément chez les prestataires, par mois de réception**

	Prestataires de supplément		Paiement total moyen (\$)	Paiement moyen par mois de réception (\$)	Nombre moyen de périodes <sup>a</sup>	Durée moyenne de la période la plus longue <sup>a</sup> (mois)
	(n)	(%)				
<b>Nombre de mois de réception</b>						
De 1 à 6 mois	111	12,7	2 792	777	1,4	3
De 7 à 12 mois	99	11,3	8 031	845	2,0	7
De 13 à 18 mois	118	13,5	12 413	803	2,4	11
De 19 à 24 mois	129	14,7	17 496	812	2,7	14
De 25 à 30 mois	134	15,3	22 833	831	2,1	20
De 31 à 35 mois	220	25,1	27 847	832	1,3	31
Les 36 mois	65	7,4	30 460	845	1,0	36
<b>Toutes les prestataires</b>	<b>876</b>	<b>100,0</b>	<b>18 256</b>	<b>820</b>	<b>1,8</b>	<b>18</b>

Source : Système d'information sur la gestion du programme PAS.

Note : <sup>a</sup>On considère une série de versements mensuels de supplément comme une période lorsqu'il n'y a pas de période de deux mois sans versement.

## LA FIN DES VERSEMENTS AU TITRE DU SUPPLÉMENT

Le tableau 2.6 montre ce qui est arrivé aux prestataires du supplément pendant les six mois suivant le dernier versement du supplément. Il effectue une comparaison entre cette expérience et leur expérience avant la cessation du versement du supplément et immédiatement avant l'assignation aléatoire<sup>11</sup>. Le tableau 2.6 répartit les prestataires en deux groupes de même taille, comptant un peu plus de 400 personnes chacun :

1. *Celles qui ont cessé d'être admissibles*, dont les paiements ont cessé au moment où leur période d'admissibilité a pris fin — 35 mois ou plus après le versement du premier supplément (groupe du haut).

<sup>10</sup>On considère une série de versements mensuels de supplément comme une période de paiements consécutifs lorsqu'il n'y a pas de période de deux mois sans versement.

<sup>11</sup>Malgré leur intérêt, ces expériences ne nous permettent pas de répondre à la question la plus importante : Celles à qui l'on a offert le supplément du PAS sont-elles mieux nanties qu'elles l'auraient été en l'absence du PAS? Pour répondre à cette question, il faut comparer le groupe programme au groupe témoin, ce qu'on commence à faire au chapitre 3.

2. *Celles qui ont perdu leur emploi, dont les paiements ont cessé avant la fin de la période d’admissibilité de trois ans, soit moins de 35 mois après le premier versement de supplément (groupe du bas).*

**Tableau 2.6 : Résultats sur le plan professionnel des prestataires avant et après le mois du dernier paiement**

Sous-groupe et résultat sur le plan professionnel	Mois précédant l'assignation aléatoire	Six mois avant le dernier paiement	Un mois avant le dernier paiement	Un mois après le dernier paiement	Six mois après le dernier paiement
<b>Personnes ayant perdu leur admissibilité<sup>a</sup> (406 prestataires)</b>					
Emploi à temps plein (%)	16,7	83,0	84,0	76,8	67,2
Emploi à temps partiel (%)	23,4	6,9	10,8	12,8	14,9
Emploi (%)	40,1	89,9	94,8	89,7	82,1
Gains moyens (\$/mois)	255	1 171	1 289	1 260	1 177
Aide au revenu (%)	98,5	7,6	4,2	7,1	12,1
Aide au revenu moyenne (\$/mois)	745	61	27	44	66
<b>Personnes ayant perdu leur emploi<sup>b</sup> (402 prestataires)</b>					
Emploi à temps plein (%)	11,9	58,5	58,0	21,9	20,1
Emploi à temps partiel (%)	17,2	14,3	15,4	13,7	15,4
Emploi (%)	29,1	72,9	73,4	35,6	35,6
Gains moyens (\$/mois)	185	770	659	360	380
Aide au revenu (%)	99,8	36,9	20,1	42,3	52,0
Aide au revenu moyenne (\$/mois)	846	303	157	314	393

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois, les dossiers administratifs de l’aide au revenu et le Système d’information sur la gestion du programme PAS.

**Notes :** Ce diagramme comprend uniquement les membres de l’échantillon qui avaient reçu leur dernier paiement de supplément au 48<sup>e</sup> mois suivant l’assignation aléatoire, ce qui donne des chiffres sur l’emploi et les gains pendant les six mois suivant le dernier paiement de supplément. Ni l’impôt ni les dépenses liées à l’emploi n’ont été déduits des gains.

<sup>a</sup>Prestataires ayant reçu leur dernier paiement de supplément 35 mois ou plus après leur premier paiement — à peu près au moment où leur période d’admissibilité de trois ans au supplément a expiré.

<sup>b</sup>Prestataires ayant reçu leur dernier paiement de supplément moins de 35 mois après leur premier paiement — avant que leur période d’admissibilité de trois ans au supplément ne soit expirée.

Lorsqu’on regarde la deuxième colonne de chiffres du tableau 2.6, on observe une remarquable amélioration pour les deux groupes de prestataires du supplément entre le mois précédant l’assignation aléatoire et six mois avant le dernier versement du supplément. La réception de l’aide sociale a grandement baissé, tandis que l’emploi à temps plein a sensiblement augmenté pour les deux groupes. Cependant, à ce stade, les probabilités que les personnes n’étant plus admissibles travaillaient étaient plus grandes que pour celles qui avaient perdu leur emploi. Les résultats de ces groupes sont demeurés relativement stables jusqu’avant la cessation du paiement du supplément, comme l’indique la troisième colonne de chiffres.

Il y a deux raisons de s’attendre à ce que les personnes n’étant plus admissibles se portent mieux que les autres prestataires du supplément après la fin de la période de paiement. Tout d’abord, ces personnes ont bénéficié du supplément, car elles ont réussi à trouver un emploi. Elles travaillaient trois ans après avoir commencé à recevoir le supplément, mais n’étaient plus admissibles à d’autres versements. En revanche, celles qui avaient perdu leur emploi

n'avaient généralement plus droit au supplément du fait qu'elles n'occupaient plus un poste à temps plein. Cette perte suffit donc à expliquer qu'elles s'en sortent moins bien après la cessation des versements de suppléments que celles qui n'étaient plus admissibles<sup>12</sup>.

Deuxièmement, comme le montre le tableau 2.6, celles qui ont perdu leur admissibilité étaient plus aptes à l'emploi pendant le mois précédant l'assignation aléatoire que ne l'étaient celles ayant perdu leur emploi. Les prestataires du supplément aptes à l'emploi s'en sortent généralement mieux sur le marché du travail que leurs homologues qui ne sont pas aussi bien préparées, peu importent les circonstances, y compris la perte des versements du supplément.

Cette stabilité a soudainement pris fin pour les personnes ayant perdu leur emploi lorsqu'elles ont cessé de percevoir le supplément (voir le groupe du bas, quatrième colonne, dans le tableau). Ce groupe a vu son emploi à temps plein baisser de 36,1 points de pourcentage pour s'établir à 21,9 % dans le mois qui a suivi le dernier versement de supplément<sup>13</sup>. Par contre, le groupe du haut a vu son emploi à temps plein diminuer de seulement 7,2 points de pourcentage pour se chiffrer à 76,8 % pendant la même période.

Les personnes devenues non admissibles ont observé une détérioration plus lente quoique importante de leur performance sur le marché du travail dans les mois suivants. Six mois après la fin du versement du supplément, leur emploi à temps plein avait chuté de 16,8 points de pourcentage par rapport au niveau enregistré un mois avant le versement du dernier supplément. Cependant, malgré cette baisse, l'emploi à temps plein de ces personnes demeurait supérieur de 47,1 points de pourcentage à celui des personnes qui avaient perdu leur emploi.

Les deux groupes s'en sortaient beaucoup mieux financièrement au cours de la période de réception du supplément que pendant le mois précédant l'assignation aléatoire. Les personnes qui ont perdu leur admissibilité ont continué à mieux s'en sortir après la cessation des versements de supplément. Pour ce groupe, l'emploi à temps plein a augmenté de plus de 50 points de pourcentage entre le mois précédant l'assignation aléatoire et six mois après la cessation des versements du supplément. Celles qui avaient perdu leur emploi ont connu une légère amélioration pendant la même période. Le pourcentage de ces personnes bénéficiant de l'aide sociale a été presque réduit de moitié, mais leur emploi à temps plein a augmenté d'à peine 8,2 points de pourcentage.

Il est cependant injuste de conclure de ces expériences que le PAS a été une réussite ou un échec, dans l'ensemble ou pour l'un des groupes. Les personnes qui ont perdu leur admissibilité étaient les plus aptes à l'emploi et, en conséquence, on pouvait s'attendre à ce qu'elles s'en sortent mieux que les autres prestataires dans la plupart des cas. Par ailleurs, le tableau 2.6 présente leur expérience sur une période plus longue à partir du mois de l'assignation aléatoire que celle des autres prestataires. En conséquence, elles ont eu plus de temps pour améliorer leur performance sur le marché du travail.

---

<sup>12</sup>La fin de la période d'admissibilité a peut-être été à l'origine de la fin des versements du supplément pour un petit nombre des prestataires du groupe du bas, ce qui n'est peut-être pas le cas pour un petit nombre du groupe du haut et ce, du fait que les données sur le supplément ont été saisies non pas le mois où le supplément était *gagné*, mais le mois où le chèque de supplément était *émis*. En conséquence, les données ne peuvent préciser quand la période d'admissibilité a pris fin, car cette période dépendait du moment où le supplément était gagné.

<sup>13</sup>L'emploi à temps plein des personnes ayant perdu leur emploi ne tombe pas à zéro pour trois raisons : 1) la perception du supplément se mesure d'après la date d'émission du chèque, et non d'après celle où il est gagné; 2) les personnes n'ont pas réclamé le supplément même si elles y étaient admissibles; 3) les répondantes au sondage ne se sont peut-être pas bien souvenues des heures de travail.

Pour déterminer la réussite ou l'échec du PAS, il y a lieu de comparer les expériences des personnes à qui l'on a offert le supplément avec celles d'un groupe comparable à qui l'on n'a pas offert de supplément. Ces comparaisons — les impacts au chapitre des expériences — sont expliquées en détail à partir du prochain chapitre.

## **Chapitre 3 : Effets sur l'emploi, les prestations et le revenu**

Le PAS avait pour objet de proposer une solution de rechange à l'aide sociale. En offrant un généreux supplément de revenu aux chefs de famille monoparentale qui travaillaient à temps plein, le programme espérait atteindre ses principaux objectifs, à savoir encourager le travail et réduire la pauvreté ainsi que le recours à l'aide sociale chez les prestataires de longue date. Le chapitre précédent montre qu'environ un tiers des mères du groupe du PAS ont accepté l'offre du programme en prenant un emploi à temps plein et en renonçant à l'aide au revenu. Le supplément a fourni à ces familles un complément substantiel à leur revenu mensuel.

Mais pour mesurer les effets du programme sur l'emploi, les gains et le revenu, il faut savoir ce qui serait arrivé aux membres du groupe programme, y compris ceux qui n'ont pas pris le supplément, en l'absence du programme. Selon la méthode de l'assignation aléatoire, les résultats du groupe témoin donnent une estimation exacte de cette information. Le présent chapitre fait état des estimations expérimentales des effets du PAS à partir d'une comparaison de l'emploi, de la réception de prestations et du revenu entre les groupes programme et témoin sur une période allant jusqu'à cinq ans après l'assignation aléatoire. L'analyse que l'on trouvera ici s'écarte de celle du chapitre 2, qui est une analyse descriptive mettant exclusivement l'accent sur les personnes à qui l'on a offert le supplément.

### **SOMMAIRE DES CONSTATATIONS**

- **Le PAS a accru l'emploi à temps plein et les gains jusqu'à la quatrième année.** L'une des caractéristiques du supplément du PAS était qu'il était limité à trois ans, et visait spécifiquement à accroître temporairement le revenu des familles au moment du passage à l'autosuffisance. C'est pourquoi, les effets les plus importants du programme étaient susceptibles de survenir au moment où les familles étaient encore admissibles au supplément et le recevaient, ou jusqu'à la quatrième année de suivi, à peu près. Ces effets peuvent être considérés comme des effets directs du programme. Il est également possible, cependant, que le programme ait stimulé l'emploi au-delà de cette période si, par exemple, il a conduit à une plus grande stabilité de l'emploi ou à une augmentation des gains dans le groupe ayant accepté le supplément. Même si le programme n'est pas responsable de nombre de ces effets indirects, il a été un succès dans la mesure où il a incité un nombre important de mères à rester sur le marché du travail au cours des quatre premières années. Au cours de la première année, de plus en plus de mères du groupe programme ont repris le travail, au point que dès le début de la deuxième année, le PAS avait doublé l'emploi à temps plein. Cet effet sur l'emploi est demeuré vigoureux au cours de la troisième année et a légèrement fléchi au cours de la quatrième année. La plupart des effets du programme sont survenus parce qu'il encourageait des participantes qui, autrement, ne se seraient pas efforcées de trouver un emploi, plutôt que d'encourager les personnes qui auraient travaillé à temps partiel à trouver un emploi à temps plein. Enfin, du fait que le programme a

accru l'emploi, il a également accru les gains. En moyenne, les membres du groupe programme ont gagné environ 3 200 \$ de plus que les membres du groupe témoin au cours de la période de quatre ans.

- **Le PAS a réduit le recours à l'aide sociale jusqu'à la cinquième année.** Les personnes qui ont accepté l'offre du PAS étaient tenues de renoncer à l'aide au revenu, mais elles pouvaient y avoir recours de nouveau à tout moment si elles arrêtaient de recevoir le supplément. Il s'ensuit que le programme a réduit la réception d'aide au revenu. Les effets les plus importants se sont produits au cours de la deuxième année, où les membres du groupe programme ont reçu en moyenne 1 200 \$ de moins au titre de l'aide au revenu que les membres du groupe témoin. Bien que les impacts se soient atténués au fil du temps, le PAS a continué de réduire le montant d'aide au revenu perçu tout au long de la cinquième année, après que l'admissibilité au supplément a pris fin.
- **Le PAS a accru la réception de transfert de fonds, sous la forme d'aide au revenu ou du PAS, jusqu'à la fin de la quatrième année.** L'accroissement de la réception du supplément n'a pas été compensé systématiquement par une réduction de la réception d'aide au revenu puisque certaines prestataires du supplément ont renoncé à l'aide au revenu pour recevoir le supplément, mais d'autres y auraient renoncé de toute façon. Il s'ensuit que le programme a accru le recours au transfert de fonds jusqu'à la quatrième année. Dans la quatrième année, par exemple, les membres du groupe programme ont reçu en moyenne 488 \$ de plus que leurs homologues du groupe témoin, soit en aide au revenu, soit au titre des paiements du PAS.
- **Le PAS a accru le revenu et réduit la pauvreté pendant la plus grande partie de la période de suivi.** L'un des deux principaux objectifs du programme était de réduire la pauvreté en rendant le travail payant. Comme le PAS encourageait davantage de personnes à prendre un emploi à temps plein et leur fournissait un généreux supplément lorsqu'elles le faisaient, les membres du groupe programme ont eu un revenu moyen plus élevé que leurs homologues du groupe témoin et ont été moins nombreux à se retrouver sous le seuil de faible revenu de Statistique Canada. Le PAS a réduit la pauvreté de 12,4 points de pourcentage au cours de la deuxième année et de 9,4 points de pourcentage au cours de la troisième année. Au cours de cette période, le programme a également réduit le nombre de familles dans une grande pauvreté, c'est-à-dire celles dont le revenu se situe au-dessous de la moitié du seuil de faible revenu. Comme pour les effets sur l'emploi, les effets sur le revenu et la pauvreté se sont produits au cours de la période où les familles étaient admissibles au supplément. À la fin de la quatrième année, le revenu et la pauvreté étaient similaires pour le groupe programme et le groupe témoin.
- **Les impacts du PAS sur l'emploi se sont atténués du fait que certaines prestataires du supplément ont perdu leur emploi au fil du temps et que les taux d'emploi ont progressé pour le groupe témoin.** Au début de la deuxième année, les mères du groupe du PAS étaient deux fois plus nombreuses que leurs homologues du groupe témoin à travailler à temps plein. Les impacts se sont atténués graduellement au fil du temps, au point que les taux d'emploi étaient similaires pour les deux groupes au milieu de la cinquième année. Les effets du programme sur l'emploi

peuvent s'atténuer soit parce que l'emploi des membres du groupe témoin s'est amélioré graduellement ou parce que certains membres du groupe programme ayant repris le travail ont perdu par la suite leur emploi. Une analyse des profils d'emploi des deux groupes porte à croire que les impacts ont diminué en raison de ces deux facteurs, qui sont courants chez les prestataires d'aide sociale. Certains prestataires finissent par renoncer spontanément à l'aide sociale pour travailler, comme le prouve le taux d'emploi croissant du groupe témoin, et un certain nombre de ceux qui travaillent perdent leur emploi ou l'abandonnent.

## **IMPACTS SUR L'EMPLOI ET LES GAINS**

Le PAS était une nouvelle approche pour inciter les bénéficiaires d'aide sociale à travailler. Il offrait aux familles des avantages plus généreux qu'elles n'auraient pu en obtenir de l'aide sociale, mais ils étaient subordonnés à un travail à temps plein. La principale question de l'évaluation consiste à déterminer si cette approche, qui visait à réduire également la pauvreté, a réussi à accroître le travail. Cette section présente les impacts du programme sur l'emploi et les gains jusqu'au milieu de la cinquième année, moment où aucun des membres du groupe programme n'avait droit au supplément.

### **Emploi et gains**

Les impacts du programme sur l'emploi à temps plein sont présentés à la figure 3.1. La figure montre le taux mensuel d'emploi à temps plein de chacun des groupes pendant les 12 mois ayant précédé l'assignation aléatoire et les 52 mois qui ont suivi<sup>1</sup>. Dans l'année précédant l'assignation aléatoire, environ 6 à 7 % seulement des membres de chaque groupe ont travaillé dans un mois donné. L'absence d'écart entre les deux groupes à ce point est le résultat de l'assignation aléatoire des mères à l'un des deux groupes. L'assignation aléatoire garantit que les deux groupes sont similaires pour ce qui est des caractéristiques générales et de l'emploi avant l'entrée dans le programme.

Un écart entre les deux groupes est apparu immédiatement après l'assignation aléatoire, lorsque l'emploi a progressé beaucoup plus rapidement pour le groupe programme que pour le groupe témoin jusqu'à la fin de la première année. L'impact du programme, ou la différence entre les deux groupes, a culminé vers la fin de la première année, lorsque les participantes ont cessé de pouvoir accepter le supplément. Dès le 13<sup>e</sup> mois, par exemple, 30 % des membres du groupe programme travaillaient à temps plein, comparativement à 15 % des membres du groupe témoin.

Après la première année, l'emploi à temps plein est demeuré assez constant dans le groupe programme et a augmenté graduellement dans le groupe témoin. Il s'ensuit que les impacts se sont atténués vers la fin de la période de suivi, bien qu'ils soient demeurés assez importants jusqu'au début de la quatrième année. Au 50<sup>e</sup> mois, l'impact sur l'emploi était de 3,6 points de pourcentage.

---

<sup>1</sup>La figure présente les données jusqu'au 52<sup>e</sup> mois puisque peu de mères ont été interrogées avant le 54<sup>e</sup> mois et qu'on ne dispose pas d'information pour le 53<sup>e</sup> et le 54<sup>e</sup> mois concernant ces personnes.

**Figure 3.1 : Taux d'emploi à temps plein, par mois, à partir de l'assignation aléatoire**



**Sources :** Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

**Note :** « Emploi à temps plein » se définit comme un travail de 30 heures ou plus par semaine pendant au moins une semaine au cours du mois.

Les impacts étaient censés culminer au début de la deuxième année, puisque l'offre de supplément se terminait à ce moment-là. Les membres du groupe programme qui ne se sont pas prévalus du supplément au cours de la première année n'avaient pas de motivation supplémentaire pour reprendre le travail après ce moment-là, puisqu'ils ne pouvaient plus être admissibles. Autrement dit, ils avaient la même incitation au travail que les membres du groupe témoin. S'il est possible que le programme ait eu une incidence sur ceux qui n'ont pas accepté le supplément — par exemple, s'il les encourageait à chercher du travail au cours de la première année et que leurs efforts de recherche d'emploi augmentaient alors leurs chances de trouver un emploi après cette date — les impacts qui demeurent après la première année sont en grande partie attribuables au tiers du groupe programme qui a accepté le supplément et qui a pu en bénéficier pendant les trois années suivantes. Les impacts ont pu également s'estomper au fil du temps si de plus en plus de membres du groupe témoin ont repris le travail et si certains membres du groupe programme ont perdu leur emploi. Une section ultérieure examine lequel de ces deux facteurs explique la réduction des impacts.

Le tableau 3.1 résume les impacts du programme sur l'emploi et les gains. Les incidences sur l'emploi et les gains trimestriels ainsi que pour chaque province séparément sont présentées à l'annexe C. Le premier panneau montre les taux d'emploi à temps plein tandis que la première et la seconde colonnes présentent les résultats pour les groupes programme et témoin.



Pour la première année, par exemple, 18 % des membres du groupe programme ont travaillé à temps plein dans un mois moyen, comparativement à 11,6 % des membres du groupe témoin, pour une incidence de 6,4 points de pourcentage. La dernière colonne présente l'erreur type de l'impact estimatif, qui est une mesure de l'incertitude statistique connexe. On a recours à l'erreur type pour calculer l'importance statistique de l'impact, ou le niveau de confiance de ce qui représente un véritable effet du programme et n'est pas le résultat d'une variation entre les deux groupes attribuable au hasard. On dit qu'une incidence est significative au niveau de 10 %, par exemple, si les probabilités que cet effet puisse être le produit du hasard ou attribuable à un programme n'ayant aucun véritable effet sont inférieures à 10 %.

**Tableau 3.1 : Impacts du PAS sur l'emploi et les gains**

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
<b>Taux d'emploi à temps plein mensuel<sup>a</sup> (%)</b>				
Première année	18,0	11,6	6,4 ***	(0,8)
Deuxième année	28,5	16,0	12,6 ***	(1,0)
Troisième année	27,7	18,4	9,3 ***	(1,1)
Quatrième année	28,5	22,3	6,1 ***	(1,1)
Cinquième année, premier trimestre	28,3	25,0	3,3 ***	(1,2)
Cinquième année, deuxième trimestre	28,0	26,5	1,5	(1,2)
<b>Taux d'emploi à temps partiel mensuel (%)</b>				
Première année	11,7	13,8	-2,1 **	(0,8)
Deuxième année	12,0	14,2	-2,1 ***	(0,8)
Troisième année	12,2	14,3	-2,1 **	(0,8)
Quatrième année	12,7	14,5	-1,7 **	(0,8)
Cinquième année, premier trimestre	13,8	14,8	-1,0	(1,0)
Cinquième année, deuxième trimestre	13,9	15,4	-1,5	(1,0)
<b>Taux d'emploi mensuel (%)</b>				
Première année	29,7	25,4	4,3 ***	(1,1)
Deuxième année	40,6	30,1	10,4 ***	(1,2)
Troisième année	39,9	32,6	7,3 ***	(1,2)
Quatrième année	41,2	36,8	4,4 ***	(1,3)
Cinquième année, premier trimestre	42,1	39,8	2,3 *	(1,4)
Cinquième année, deuxième trimestre	41,8	41,9	0,0	(1,4)
<b>Gains moyens (\$)</b>				
Première année	2 799	2 231	568 ***	(153)
Deuxième année	4 440	3 222	1 218 ***	(212)
Troisième année	4 640	3 805	835 ***	(250)
Quatrième année	5 710	5 090	620 **	(266)
Cinquième année, premier trimestre <sup>b</sup>	5 982	5 547	435	(284)
Cinquième année, deuxième trimestre <sup>b</sup>	5 946	5 851	95	(288)
<b>Taille de l'échantillon (total = 4 852)</b>	<b>2 460</b>	<b>2 392</b>		

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

Notes : Les estimations pour chaque année, sauf les estimations des paiements, sont calculées en établissant la moyenne des estimations des quatre trimestres.

La taille des échantillons varie pour chaque mesure parce qu'il manque des données.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>« Emploi à temps plein » se définit comme un travail de 30 heures ou plus par semaine pendant au moins une semaine au cours du mois.

<sup>b</sup>Les gains moyens pour chaque trimestre au cours de la cinquième année sont annualisés en multipliant les moyennes trimestrielles des gains mensuels par 12.

Compte tenu de la courbe apparaissant à la figure 3.1, les impacts sur le travail à temps plein ont été le plus marqués au cours de la deuxième année, au niveau de 12,6 points de pourcentage, et ont diminué par la suite. Dès la quatrième année, les taux mensuels moyens d'emploi pour le groupe programme étaient supérieurs de 6,1 points de pourcentage à ceux du groupe témoin<sup>2</sup>. Au dernier trimestre du suivi, ou au deuxième trimestre de la cinquième année, l'impact a été petit et non statistiquement significatif. La courbe des résultats illustre également l'importance d'examiner les impacts sur l'ensemble de la période de suivi, plutôt que juste à la fin. Même si les impacts de la cinquième année sont fort modestes, le programme a nettement accru l'expérience de travail tout au long de la période de suivi.

Les impacts pour l'ensemble de l'échantillon occultent certaines différences entre les provinces. En particulier, les impacts sur l'emploi se sont davantage fait sentir sur le long terme au Nouveau-Brunswick qu'en Colombie-Britannique. Au dernier trimestre de la cinquième année, par exemple, l'impact en Colombie-Britannique était devenu petit et non significatif sur le plan statistique, tandis qu'au Nouveau-Brunswick, il se situait à 5,4 points de pourcentage, et était statistiquement significatif (voir l'annexe C). Les incitatifs du PAS relatifs à l'aide au revenu ont été un peu plus importants au Nouveau-Brunswick qu'en Colombie-Britannique, écart qui peut aussi expliquer les impacts plus importants (voir le chapitre 4 pour plus de précisions).

Le second panneau du tableau 3.1 montre les taux d'emploi à temps partiel mensuels, le troisième panneau montre les taux d'emploi généraux mensuels, ou le pourcentage de participantes travaillant soit à temps partiel ou à temps plein. La comparaison de ces deux panneaux avec le premier est éclairante, étant donné que le programme pouvait accroître le travail à temps plein de deux façons : en encourageant celles qui auraient travaillé à temps partiel à augmenter leur nombre d'heures ou en encourageant celles qui n'auraient pas travaillé du tout à prendre un emploi à temps plein. Si le programme a eu une incidence sur les participantes qui auraient travaillé à temps partiel, le taux de baisse du travail à temps partiel devrait dans ce cas correspondre à celui de l'accroissement du travail à temps plein. La configuration des impacts indiqués au second et au troisième panneaux porte à croire que ce n'était pas le cas. Bien qu'on observe une petite réduction de l'emploi à temps partiel, indiquant que le programme a effectivement encouragé certaines travailleuses à temps partiel à opter pour un emploi à temps plein, la plupart des effets du PAS sur l'emploi à temps plein ont été induits par une augmentation de l'emploi chez les personnes qui n'auraient pas travaillé du tout. Au cours de la deuxième année, par exemple, le PAS a accru l'emploi à temps plein de 12,6 points de pourcentage. Les autres impacts donnent à penser que 2,1 points de cette augmentation sont attribuables au nombre de personnes qui sont passées d'un emploi à temps partiel à un emploi à temps plein en raison du programme, et les 10,4 points restants aux personnes qui ont pris un emploi à temps plein en raison du programme, mais qui, autrement, n'auraient pas travaillé du tout.

Le dernier panneau du tableau 3.1 montre les gains moyens au cours de chaque année de suivi. Les impacts sur les gains suivent une courbe similaire à celles de l'emploi, culminant au cours de la deuxième année pour chuter par la suite. En moyenne, les membres du groupe programme ont gagné 4 440 \$ au cours de la deuxième année, comparativement à 3 222 \$

---

<sup>2</sup>Les impacts présentés ici de la première à la troisième année ne correspondent pas exactement à ceux indiqués dans Michalopoulos, Card, Gennetian, Harknett et Robins (2000), étant donné que l'échantillon de mères ayant répondu au questionnaire d'enquête après 54 mois est légèrement différent de celui ayant répondu à l'enquête après 36 mois.

pour les membres du groupe témoin, soit un impact de 1 218 \$. Les chiffres indiqués ici sont assez peu élevés étant donné qu'il s'agit de moyennes pour tous les chefs de famille monoparentale de chaque groupe et qu'ils incluent des gains nuls pour celles qui ne travaillaient pas. Si l'on divise ces moyennes par le nombre de personnes ayant travaillé au cours d'un mois moyen durant l'année, on obtient une estimation des gains des personnes ayant travaillé tout au long de l'année. Au cours de la deuxième année, par exemple, les participantes du groupe programme ayant travaillé tout au long de l'année ont gagné en moyenne un salaire de 10 936 \$ (4 440 \$/0,406), tandis que les participantes du groupe témoin ont gagné 10 704 \$ (3 222 \$/0,301). Le fait que les gains moyens des travailleuses — à noter qu'il s'agit d'une comparaison non expérimentale — sont similaires pour les deux groupes donne à penser que le programme a eu une incidence sur les gains moyens non parce que les personnes du groupe programme ont obtenu des emplois plus rémunérateurs que ceux de leurs homologues du groupe témoin, mais en incitant davantage de gens à travailler.

### **Stabilité de l'emploi et nombre de mois au travail**

Le PAS a incité un plus grand nombre de personnes à travailler, mais quelle a été l'ampleur de leur participation à la vie active et quelle a été leur assiduité au travail? L'une des idées qui sous-tend le versement d'un supplément pour une période limitée était que les mères entrant sur le marché du travail acquerraient une expérience professionnelle qui leur permettrait de conserver plus longtemps un emploi. En outre, davantage d'expérience de travail pourrait les aider à accroître leur revenu avec le temps, de sorte qu'elles n'auraient plus besoin de faire appel à l'aide sociale une fois qu'elles auraient perdu le supplément. Pour que ces effets à long terme se produisent, il fallait que les gens qui retournaient sur le marché du travail en raison du supplément conservent un emploi pendant un certain temps. Cette section présente des estimations de l'effet du programme sur la stabilité de l'emploi.

Le PAS pouvait avoir un effet à la hausse ou à la baisse sur la stabilité de l'emploi. D'une part, le généreux supplément offrait à celles qui l'acceptaient un incitatif pour conserver leur emploi au cours de la période de trois ans, étant donné que chaque mois sans travail se traduisait par la perte d'un important montant de revenu supplémentaire — plus de 800 \$, comme nous l'avons indiqué au chapitre 2. Et en ce sens, il pouvait également conduire à un accroissement de la stabilité de l'emploi après la fin des trois ans, du fait que le groupe programme aurait acquis une expérience de travail plus importante. D'autre part, le programme pouvait diminuer la stabilité de l'emploi s'il encourageait nombre de mères à occuper un emploi alors que celles-ci n'auraient pas travaillé dans d'autres circonstances et qu'elles possédaient peu d'expérience de travail auparavant. Les personnes qui n'auraient pas travaillé en l'absence du programme auraient pu avoir plus de problèmes à conserver leur emploi que celles qui auraient travaillé en l'absence du programme.

Le tableau 3.2 présente une analyse de la stabilité de l'emploi et du nombre de mois d'emploi jusqu'au 52<sup>e</sup> mois. (On trouve une analyse similaire jusqu'au 36<sup>e</sup> mois dans un rapport antérieur de Michalopoulos et coll., 2000.) La première ligne présente le nombre de mois où les participantes ont occupé un emploi à temps plein, ce qui est une autre façon de quantifier l'effet du programme sur l'emploi au cours de l'ensemble de la période de suivi. Le PAS a accru de 46,2 % l'emploi total à temps plein, qui est passé de 9,2 mois en moyenne par membre du groupe témoin à 13,4 mois par membre du groupe programme.

**Tableau 3.2 : Impacts du PAS sur la stabilité d'emploi et les mois d'emploi à temps plein 54 mois après l'assignation aléatoire**

Situation d'emploi	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Variation en pourcentage (%)
<b>Mois d'emploi à temps plein</b>				
Mois moyens d'emploi à temps plein du premier au cinquante-deuxième mois	13,4	9,2	4,2 ***	46,2
<b>Stabilité de l'emploi à temps plein (%)</b>				
Emploi à temps plein du premier au dix-huitième mois	42,6	27,6	15,0 ***	54,4
Non employée à temps plein ou emploi à temps plein précaire du dix-neuvième au trente-quatrième mois	23,1	18,3	4,7 ***	25,9
Emploi à temps plein stable du dix-neuvième au trente-quatrième mois	19,6	9,3	10,3 ***	110,7
Non employée à temps plein ou emploi à temps plein précaire du trente-cinquième au cinquante-deuxième mois	23,7	16,6	7,1 ***	42,9
Emploi à temps plein stable du trente-cinquième au cinquante-deuxième mois	18,9	11,0	7,9 ***	71,6
<b>Taille de l'échantillon (total = 4 852)</b>	<b>2 460</b>	<b>2 392</b>		

**Sources :** Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

**Notes :** Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'emploi à temps plein stable se définit comme un emploi à temps plein pendant au moins 12 mois au cours de la période.

Le reste du tableau présente les effets du programme sur la stabilité de l'emploi. La première ligne de cette section montre l'effet du PAS sur l'emploi à temps plein au cours des 18 premiers mois du suivi et les lignes suivantes cernent l'effet du programme au cours des périodes de suivi subséquentes chez les participantes ayant travaillé à temps plein au cours des 18 premiers mois, réparties en groupe ayant eu un emploi stable ou un emploi précaire. On définit un emploi stable comme étant un emploi de 12 mois ou plus pendant une période donnée, tandis qu'un emploi précaire est un emploi d'une durée inférieure à 12 mois. Les deux premières lignes examinent quelle proportion des participantes ont occupé un emploi stable ou précaire au cours des mois 19 à 34 de la période de suivi et les deux lignes suivantes présentent la même ventilation pour les mois 35 à 52 de la période de suivi.

Pour le groupe programme, par exemple, 42,6 % des mères ont travaillé à temps plein à un moment donné au cours des 18 premiers mois. Sur ce groupe, un peu moins de la moitié — 19,6 points de pourcentage — ont travaillé de façon stable au cours des 16 mois suivants, ce qui ne fut pas le cas d'un peu plus de la moitié — 23,1 points de pourcentage. Si l'on observe l'emploi de ces mêmes chefs de famille monoparentale au cours des 18 derniers mois de la période de suivi, la division est la même, avec 18,9 et 23,7 points de pourcentage respectivement. Il est à noter que même si le pourcentage de mères occupant un emploi stable est le même au cours des deux dernières périodes, cela ne signifie pas nécessairement que les mêmes personnes ont travaillé de façon stable au cours des deux périodes. Certaines mères ont eu un emploi stable au cours de la première période et non dans la seconde, tandis que d'autres ont eu un emploi précaire au cours de la première période, mais un emploi stable au cours de la seconde période.

Les impacts portent à croire que la plupart des emplois produits par le programme ont été stables au cours des mois 19 à 34. Le programme a accru de 15 points le pourcentage de mères employées à temps plein au cours des 18 premiers mois, c'est-à-dire que 42,6 % des membres du groupe programme ont travaillé à un certain moment au cours de la période, comparativement à 27,6 % des membres du groupe témoin. En outre, le PAS a accru de 10,3 points de pourcentage le nombre de mères ayant occupé un emploi stable au cours des mois 19 à 34, puisqu'on est passé de 9,3 % d'emplois pour le groupe témoin à 19,6 % d'emplois pour le groupe programme. Par conséquent, sur un accroissement de l'emploi de 15 points de pourcentage, les deux tiers ou 10,3 points étaient des emplois stables et le reste, c'est-à-dire 4,7 points, des emplois précaires.

Les résultats sont différents pour les mois 35 à 52 où le PAS a accru à la fois l'emploi stable et l'emploi précaire, de 7,1 et 7,9 points, respectivement. Autrement dit, au cours de la période allant du 35<sup>e</sup> au 52<sup>e</sup> mois, les nouveaux emplois générés par le programme n'étaient pas essentiellement des emplois stables, mais consistaient dans une même mesure d'emplois précaires et d'emplois stables.

À quoi faut-il donc attribuer les résultats différents au cours des deux périodes? Une possibilité est que l'emploi pour le groupe programme se soit précarisé au fil du temps et une autre que l'emploi pour le groupe témoin soit devenu plus stable au fil du temps. Une analyse plus approfondie donne à penser que les résultats sont attribuables au premier facteur. Pour en comprendre les raisons, il est important de comprendre que les membres du groupe programme, qui ont occupé un emploi stable au cours des mois 35 à 52, ne sont pas nécessairement les mêmes personnes que celles ayant occupé un emploi stable au cours des mois 19 à 34. Il est plus probable que les participantes sont passées d'une catégorie à une autre au fil du temps; certaines ont occupé un emploi stable au cours de la première période et un emploi précaire au cours de la dernière, tandis que d'autres sont passées d'un emploi précaire à un emploi stable. Une analyse de ce mouvement (non indiquée) a révélé que les participantes du groupe programme étaient relativement plus nombreuses que leurs homologues du groupe témoin à être passées d'un emploi stable au cours des mois 19 à 34 à un emploi précaire au cours des mois 35 à 52. Cette différence explique la baisse d'incidence sur la stabilité d'emploi au fil du temps et porte à croire que le programme a pu exercer une influence sur des personnes difficiles à atteindre, incitant à travailler pendant une plus longue période des personnes qui étaient moins en mesure de travailler de manière assidue. Ces incidences nous mettent également sur la piste des raisons susceptibles d'expliquer la baisse d'impact sur l'emploi, que nous explorerons plus avant dans une section ultérieure.

## **Les salaires et le nombre d'heures effectuées**

Le PAS a incité davantage de gens à entrer sur le marché du travail, mais quel type d'emploi ces personnes ont-elles occupé? Cette section analyse cette question jusqu'à un certain point en examinant les heures effectuées et les taux horaires. Le PAS pourrait avoir eu une incidence sur les salaires et les heures pour plusieurs raisons. Si le programme a exercé une influence sur une couche de la population difficile à atteindre, par exemple, il a pu accroître l'emploi dans des catégories faiblement rémunérées. Le supplément en soi a pu également inciter certaines mères à prendre un emploi à un salaire inférieur à ce qu'elles auraient pu accepter autrement, puisqu'elles pouvaient combler l'écart en obtenant un revenu supplémentaire grâce au supplément. C'est pourquoi ces personnes ont pu également effectuer moins d'heures qu'elles ne l'auraient fait sans le supplément. Même si les mères

devaient travailler au moins 30 heures pour recevoir le supplément, celles qui effectuaient 40 heures ou plus par semaine ont pu réduire leur nombre d'heures. Enfin, le programme pouvait accroître les taux salariaux à plus long terme s'il renforçait la stabilité d'emploi comme il l'a fait pour les mois 19 à 34.

Le tableau 3.3 présente les impacts du programme sur les salaires et les heures effectuées. Les données sont indiquées à trois moments au cours de la période de suivi de façon à offrir une vision complète des effets du programme. La première colonne de chaque période montre les résultats pour le groupe témoin et la seconde colonne montre l'impact du PAS, ou la différence entre les groupes programme et témoin.

**Tableau 3.3 : Impacts du PAS sur la répartition des salaires et des heures, les 15<sup>e</sup>, 33<sup>e</sup> et 52<sup>e</sup> mois**

Résultat	Quinzième mois		Trente-troisième mois		Cinquante-deuxième mois	
	Groupe témoin	Différence (impact)	Groupe témoin	Différence (impact)	Groupe témoin	Différence (impact)
<b>Taux salarial horaire</b>						
<b>(% dans chaque catégorie)</b>						
Sans travail	71,1	-12,0 ***	66,1	-6,1 ***	58,4	-0,3
Revenus non déclarés <sup>a</sup>	1,3	-0,3	2,3	-0,6	3,3	-1,2 **
Moins que le salaire minimum <sup>b</sup>	3,8	-0,1	4,9	-0,5	4,1	0,3
Entre le salaire minimum et 1,99 \$ de plus que le salaire minimum	11,8	12,5 ***	13,5	6,8 ***	15,3	1,2
Au moins 2 \$ de plus que le salaire minimum	12,0	0,0	13,3	0,4	18,9	0,0
<b>Heures de travail par semaine</b>						
<b>(% dans chaque catégorie)</b>						
Sans travail	71,1	-12,0 ***	66,1	-6,1 ***	58,4	-0,3
Heures par semaine non déclarées <sup>a</sup>	0,7	-0,1	0,7	-0,1	0,7	-0,1
Moins de 30	12,8	-2,0 **	13,9	-2,8 ***	14,5	-1,3
30	1,8	4,9 ***	2,0	3,9 ***	2,5	0,9 *
De 31 à 39	5,0	6,1 ***	6,1	4,3 ***	8,7	-0,2
40 ou plus	8,6	3,1 ***	11,2	0,9	15,1	0,9
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>2 392</b>		<b>2 392</b>		<b>2 392</b>	

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

**Notes :** Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Toutes les analyses ont été faites uniquement pour les personnes qui ont répondu à l'enquête après 54 mois.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>Les membres de l'échantillon dans cette catégorie occupaient un emploi pendant le mois, mais n'ont pas signalé suffisamment d'information sur leurs heures de travail et/ou leurs gains pour que le résultat indiqué puisse être calculé.

<sup>b</sup>En Colombie-Britannique, le salaire minimum était de 5,50 \$ l'heure du début de la période d'assignation aléatoire, en novembre 1992, jusqu'en avril 1993, où il est passé à 6 \$ l'heure. Le salaire minimum est passé à 6,50 \$ en mars 1995 et à 7 \$ en octobre 1995. En avril 1998, il a augmenté à nouveau, pour passer à 7,15 \$. Au Nouveau-Brunswick, le salaire minimum était de 5 \$ l'heure de 1992 à 1995. En janvier 1996, il est passé à 5,25 \$ et, en juillet 1996, à 5,50 \$.

Le panneau du haut montre le taux salarial horaire. Les tendances au fil du temps pour le groupe témoin dénotent un accroissement de l'emploi (comme l'indiquait également la figure 3.1) et certaines indications d'une croissance salariale<sup>3</sup>. Au 15<sup>e</sup> mois, quelque 30 % seulement des participantes travaillaient (c'est-à-dire que 71,1 % ne travaillaient pas) et 12 % gagnaient au moins 2 \$ de plus que le salaire minimum. Au 52<sup>e</sup> mois, plus de 40 % travaillaient

<sup>3</sup>Le salaire minimum a été majoré à plusieurs reprises au cours de la période de suivi. Les estimations du tableau 3.3 reflètent ces changements.

et 18,9 % travaillaient selon un taux horaire supérieur d'au moins 2 \$ au salaire minimum. Même si ces chiffres n'indiquent pas de façon concluante une croissance salariale, du fait qu'ils ne comparent pas les mêmes travailleuses au fil du temps, ils donnent néanmoins à penser que certaines travailleuses ont accru leur salaire avec le temps. Si ce n'est pas le cas, les participantes ayant trouvé un emploi plus tard au cours de la période de suivi ont peut-être obtenu des salaires plus élevés que leurs homologues ayant trouvé un emploi avant elles.

Les impacts du programme sur l'emploi suivent la tendance indiquée précédemment, c'est-à-dire plus marqués au 15<sup>e</sup> mois et non statistiquement significatifs au 52<sup>e</sup> mois. La plupart des emplois générés par le PAS étaient dans la fourchette de rémunération de 2 \$ du salaire minimum. Pour le 15<sup>e</sup> mois, par exemple, le PAS a accru de 12 points l'emploi et a accru de 12,5 points l'emploi à des postes situés dans la fourchette de 2 \$ du salaire minimum, ce qui incite à penser que tous les nouveaux emplois étaient dans cette fourchette salariale. Le tableau ne montre aucune donnée indiquant que les participantes ont réagi aux incitatifs en prenant un emploi à un salaire inférieur à celui qu'elles auraient accepté autrement, étant donné qu'on n'observe aucune incidence négative sur le pourcentage de travailleuses dont le salaire dépassait le salaire minimum d'au moins 2 \$. Au 52<sup>e</sup> mois, le pourcentage de travailleuses était le même dans chaque groupe et les membres des deux groupes gagnaient des salaires similaires. Le fait que les salaires ne soient pas plus élevés pour le groupe programme indique que le PAS n'a pas eu d'incidence dans l'ensemble sur la croissance salariale chez celles qui ont accepté le supplément.

Les impacts sur les taux salariaux nous fournissent également une information sur le profil des mères ayant repris le travail en raison du programme. Parmi les membres du groupe témoin, par exemple, plus de 40 % des participantes travaillant au 15<sup>e</sup> mois (12 points de pourcentage sur les 28,9 % qui travaillaient) gagnaient au moins 2 \$ de plus que le salaire minimum. Parmi les nouveaux emplois générés par le PAS, en revanche, aucun n'était assorti d'une rémunération aussi élevée. Autrement dit, le PAS n'a pas eu d'incidence sur le taux de participantes gagnant au moins 2 \$ de plus que le salaire minimum. Cette différence porte à croire que les participantes incitées par le programme à retourner sur le marché du travail étaient en moyenne plus défavorisées ou avaient moins de compétences que celles qui auraient travaillé en l'absence du programme. Cette constatation corrobore une analyse plus détaillée présentée dans le rapport précédent qui énonce les caractéristiques des travailleuses « motivées par le supplément » (Michalopoulos et coll., 2000).

Le panneau du bas du tableau 3.3 montre les heures effectuées par semaine. Les données pour le groupe témoin indiquent que la plupart des participantes alors sur le marché du travail travaillaient à temps plein ou du moins 30 heures par semaine. Par exemple, 28,9 % travaillaient au 15<sup>e</sup> mois et seulement 44 % (12,8/28,9) de celles qui étaient sur le marché du travail travaillaient moins de 30 heures par semaine. Les impacts indiquent que tous les nouveaux emplois générés par le programme — 12 points de pourcentage au 15<sup>e</sup> mois — par exemple, étaient des emplois à temps plein, comme on pouvait s'y attendre, puisque le programme exigeait un travail à temps plein pour accorder le supplément. En fait, on trouve une proportion assez importante des nouveaux emplois à exactement 30 heures par semaine, tandis que la proportion la plus petite se situe à 40 heures ou plus. On observe une situation similaire au 33<sup>e</sup> mois. Néanmoins, rien ne nous prouve vraiment que le programme a incité les participantes effectuant 40 heures ou plus par semaine à réduire leurs heures, puisqu'elles

avaient encore droit au supplément et étant donné que cela n'a pas eu d'impact significatif sur ce résultat.

## **Croissance salariale**

Les taux salariaux similaires pour le groupe programme et le groupe témoin du tableau 3.3 donnent à penser que le PAS n'a pas eu en moyenne de répercussions sur la croissance salariale des prestataires du supplément. Toutefois, il s'agit là d'une constatation indirecte, puisqu'elle ne porte pas sur les changements salariaux touchant les personnes, au fil du temps. L'un des espoirs attachés au PAS était que les personnes qui travaillent voient leur salaire augmenter avec le temps, à mesure qu'elles acquerraient une expérience de travail, de façon à ce qu'elles n'aient plus besoin de se réinscrire à l'aide sociale par la suite, une fois qu'elles ne recevraient plus le supplément.

Le tableau 3.4 présente des données sur les impacts du PAS au niveau de la croissance salariale pour les participantes qui travaillaient à la fois à la fin de la première année (au moins deux des mois 12 à 14) et à la fin de la quatrième année (au moins deux des mois 49 à 51). Le panneau du haut présente ces estimations pour celles qui travaillaient à temps partiel ou à temps plein et la première ligne montre que peu de membres de l'échantillon de l'étude remplissaient ce critère; 73,5 % des membres du groupe programme et 80,8 % des membres du groupe témoin n'étaient pas employés aux deux dates de vérification. Autrement dit, le PAS a accru de 7,2 points le taux de participantes qui travaillaient au cours des deux périodes. Les autres lignes présentent la croissance salariale pour cet emploi supplémentaire.

Les impacts indiquent que le PAS a accru la croissance des salaires relativement élevés, à la fois pour toutes les travailleuses et pour les travailleuses à temps plein. Sur l'ensemble des travailleuses, 7 % du groupe témoin ont vu leur salaire augmenter de 20 % ou plus, comparativement à 10,9 % du groupe programme. Le second panneau restreint l'analyse aux personnes qui travaillaient à temps plein dans les deux périodes. La première ligne montre que peu de gens dans les deux groupes remplissaient ce critère; 84,4 % des membres du groupe programme et 91,7 % des membres du groupe témoin soit ne travaillaient pas du tout ou ne travaillaient pas à temps plein à un ou deux des points de contrôle. Néanmoins, l'incidence sur le travail à temps plein dans les deux périodes — 7,3 points — est d'une importance similaire à l'incidence dans le premier panneau. Les incidences sur la croissance salariale pour les travailleuses à temps plein livrent essentiellement le même message, c'est-à-dire que la plupart des effets du PAS ont été d'augmenter la croissance des salaires relativement élevés, peut-être en encourageant les prestataires du supplément à travailler pendant plus de mois qu'ils ne l'auraient fait autrement.

Si le PAS a accru le nombre de personnes ayant eu une croissance salariale élevée (tableau 3.4), pourquoi les salaires moyens sont-ils similaires chez toutes les travailleuses à la fin de la période de suivi (tableau 3.3)? La raison la plus évidente est que les deux échantillons sont assez différents. L'analyse des taux salariaux au tableau 3.3 est fondée sur toutes les personnes qui étaient employées à la fin de la quatrième année, alors que l'analyse pour le tableau 3.4 est fondée sur une sous-catégorie de cet échantillon, soit toutes les personnes qui étaient employées à la fin de la quatrième année et également à la fin de la première année. Étant donné que le dernier échantillon, soit la sous-catégorie, est d'une taille inférieure d'environ la moitié du premier, il est possible que les incidences sur la croissance salariale soient trop petites pour apparaître dans l'échantillon plus grand. Une autre



explication possible est que, en moyenne, les participantes du groupe programme ayant accepté le supplément ont commencé avec un salaire plus bas que les membres du groupe témoin. L'information salariale du tableau 3.3 donne à penser que le programme a encouragé des mères relativement plus défavorisées à entrer sur le marché du travail. Si tel est le cas, les salaires moyens à la fin de la quatrième année pourraient être similaires pour les deux groupes, même si le groupe programme a bénéficié d'une croissance salariale plus élevée au cours de la période. La dernière possibilité est que la croissance salariale rapide observée chez les travailleuses au salaire minimum soit une conséquence directe de l'augmentation rapide du salaire minimum à la fois au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique.

**Tableau 3.4 : Impacts du PAS sur la répartition de la croissance salariale entre la fin de la première année et la fin de la quatrième année, pour les membres de l'échantillon qui travaillaient à ces deux moments**

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
<b>Croissance salariale pour toutes les travailleuses</b>				
<b>(% dans chaque catégorie)</b>				
Ne travaillait pas aux deux moments	73,5	80,8	-7,2 ***	(1,2)
Travaillait, mais n'a pas déclaré son salaire <sup>a</sup>	1,7	1,9	-0,2	(0,4)
Diminution de salaire	6,3	5,7	0,6	(0,7)
Augmentation de salaire de moins de 5 %	3,1	2,4	0,7	(0,5)
Augmentation de salaire de 5 % à 10 %	1,9	1,5	0,4	(0,4)
Augmentation de salaire de 10 % à 20 %	4,2	2,7	1,6 ***	(0,5)
Augmentation de salaire de plus de 20 %	10,9	7,0	3,9 ***	(0,8)
<b>Croissance salariale pour les travailleuses à temps plein</b>				
<b>(% dans chaque catégorie)</b>				
Ne travaillait pas aux deux moments	84,4	91,7	-7,3 ***	(0,9)
Travaillait mais n'a pas déclaré son salaire <sup>a</sup>	0,7	0,8	-0,1	(0,2)
Diminution de salaire	2,6	2,0	0,6	(0,4)
Augmentation de salaire de moins de 5 %	2,0	1,0	0,9 ***	(0,3)
Augmentation de salaire de 5 % à 10 %	1,2	0,6	0,6 **	(0,3)
Augmentation de salaire de 10 % à 20 %	2,6	1,2	1,4 ***	(0,4)
Augmentation de salaire de plus de 20 %	7,3	3,4	3,8 ***	(0,6)
<b>Taille de l'échantillon (total = 4 852)</b>	<b>2 460</b>	<b>2 392</b>		

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

Notes : Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>En Colombie-Britannique, le salaire minimum était de 5,50 \$ l'heure du début de la période d'assignation aléatoire, en novembre 1992, jusqu'en avril 1993, où il est passé à 6 \$ l'heure. Le salaire minimum est passé à 6,50 \$ en mars 1995 et à 7 \$ en octobre 1995. En avril 1998, il a augmenté à nouveau, pour passer à 7,15 \$. Au Nouveau-Brunswick, le salaire minimum était de 5 \$ l'heure de 1992 à 1995. En janvier 1996, il est passé à 5,25 \$ et, en juillet 1996, à 5,50 \$.

Un point final qui se dégage du tableau 3.4 est que de nombreuses mères, tant dans le groupe programme que dans le groupe témoin, ont connu une croissance salariale assez appréciable. Plus du tiers des personnes du groupe témoin qui travaillaient aux deux points de contrôle ont vu leur salaire progresser de 20 % ou plus. Une analyse distincte (non indiquée) a mis en évidence que les travailleuses les moins qualifiées de l'échantillon, ou celles ayant une expérience de travail relativement moindre et moins d'instruction, ont connu en moyenne une croissance salariale similaire à celle des travailleuses plus qualifiées. D'une part, ces constatations corroborent une hypothèse sous-jacente du PAS, que l'on retrouve

dans de nombreux autres programmes d'incitation au travail, selon laquelle l'expérience professionnelle peut accroître les gains. D'autre part, cependant, elles donnent à penser que l'expérience professionnelle n'est pas une panacée, puisque les salaires moyens demeurent encore assez bas pour nombre de travailleuses, à la fin de la période.

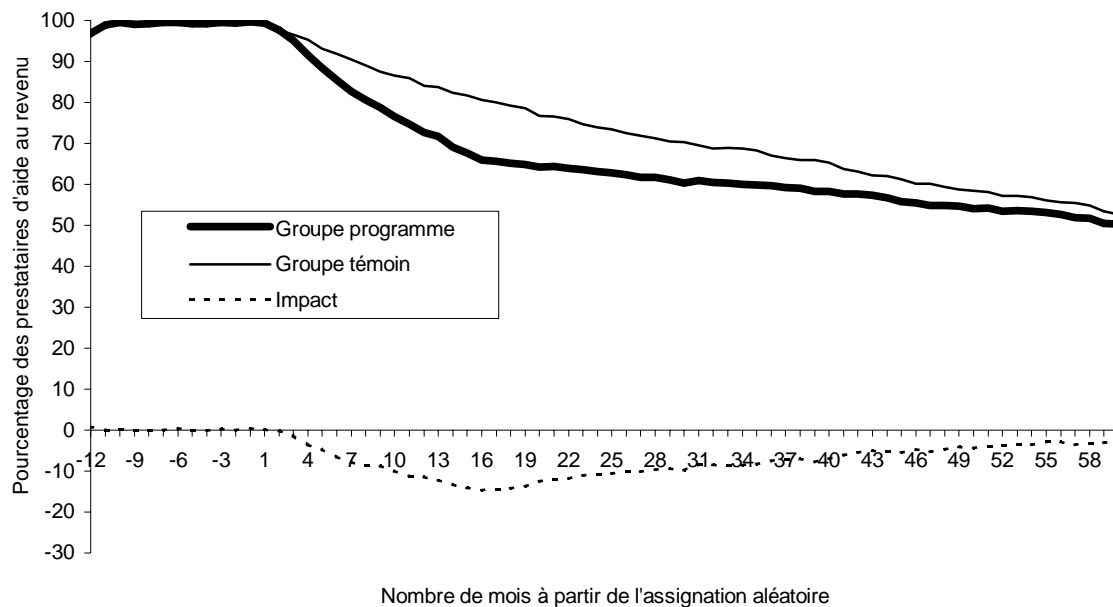
## IMPACTS SUR LA RÉCEPTION DE TRANSFERT DE FONDS DE L'AIDE AU REVENU ET DU PAS

L'un des objectifs du PAS était de réduire la dépendance à l'égard de l'aide sociale. L'une des principales exigences du programme était que les mères renoncent à l'aide au revenu pour avoir droit au supplément. Par définition, toutefois, la réduction de l'aide au revenu de cette façon conduira également à une augmentation du recours à un autre type d'assistance, mais fondé sur l'emploi. Cette section présente les effets du programme sur l'aide au revenu et la réception du supplément.

### Réception de l'aide au revenu

La figure 3.2 présente la réception d'aide au revenu sur la période de 60 mois suivant l'assignation aléatoire (les résultats sont également présentés sous une forme récapitulative au tableau 3.5). La période de suivi pour la réception de transferts est plus longue que pour l'emploi et les gains, en raison des sources différentes utilisées pour chaque résultat. La figure montre la fraction de chaque groupe ayant reçu l'aide au revenu pour chacun des mois du suivi. Le fait que les taux de réception avoisinent 100 % dans les 12 mois précédant l'assignation aléatoire reflète l'un des critères utilisés pour l'intégration dans l'évaluation : l'échantillon se limitait aux chefs de famille monoparentale qui avaient reçu l'aide au revenu pendant au moins 11 des 12 mois précédant l'assignation aléatoire.

Figure 3.2 : Réception d'aide au revenu, par mois, à partir de l'assignation aléatoire



Source : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide au revenu.

**Tableau 3.5 : Impacts du PAS sur l'aide au revenu et les transferts de fonds**

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
<b>Taux mensuel de l'AR reçue (%)</b>				
Première année	85,3	91,5	-6,2 ***	(0,7)
Deuxième année	65,8	78,7	-12,9 ***	(1,1)
Troisième année	60,9	70,1	-9,2 ***	(1,2)
Quatrième année	57,1	63,0	-5,9 ***	(1,3)
Cinquième année	52,8	56,2	-3,4 ***	(1,3)
<b>Prestations moyennes d'AR (\$/année)</b>				
Première année	9 111	9 530	-419 ***	(114)
Deuxième année	7 046	8 280	-1 234 ***	(145)
Troisième année	6 186	7 090	-904 ***	(143)
Quatrième année	5 498	6 075	-578 ***	(137)
Cinquième année	4 934	5 245	-311 **	(135)
<b>Taux mensuel de l'AR ou des paiements du PAS reçus (%)</b>				
Première année	94,0	91,5	2,5 ***	(0,5)
Deuxième année	86,3	78,7	7,6 ***	(0,9)
Troisième année	80,2	70,1	10,1 ***	(1,1)
Quatrième année	67,8	63,0	4,8 ***	(1,2)
Cinquième année	53,2	56,2	-3,1 **	(1,3)
<b>Païements moyens d'AR et du PAS (\$/ année)</b>				
Première année	10 239	9 530	710 ***	(104)
Deuxième année	9 341	8 280	1 061 ***	(128)
Troisième année	8 161	7 090	1 070 ***	(131)
Quatrième année	6 564	6 075	488 ***	(130)
Cinquième année	4 971	5 245	-274 **	(134)
<b>Taille de l'échantillon (total = 4 852)</b>	<b>2 460</b>	<b>2 392</b>		

**Sources :** Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide au revenu et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme PAS.

**Notes :** Les estimations pour chaque année, sauf les estimations des paiements, sont calculées en établissant la moyenne des estimations des quatre trimestres.

La taille des échantillons varie pour chaque mesure parce qu'il manque des données.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La figure montre que le recours à l'aide au revenu affiche un recul pour le groupe témoin, ce qui est constant chez les bénéficiaires de l'aide sociale. Dès le 14<sup>e</sup> mois, par exemple, seulement 82 % des membres recevaient l'aide au revenu. La réception chute beaucoup plus rapidement pour le groupe programme, toutefois, étant donné que les mères célibataires étaient incitées par le programme à renoncer à l'aide au revenu et à s'inscrire au PAS. Dès le 14<sup>e</sup> mois, seulement 69 % des membres du groupe programme recevaient l'aide au revenu. Comme en ce qui a trait aux impacts sur l'emploi, les impacts sur l'aide au revenu ont été le plus marqués au début de la deuxième année et ont diminué lentement après. À la différence des incidences sur l'emploi, toutefois, qui ne se sont pas maintenues bien au-delà de la quatrième année, la réduction de la réception d'aide au revenu s'est poursuivie jusqu'à la fin de la cinquième année (ou jusqu'au 60<sup>e</sup> mois). Au 60<sup>e</sup> mois, l'incidence est statistiquement significative à hauteur de 2,4 points.

Le fait que les effets ont persisté après la fin de l'admissibilité au supplément et après que les effets sur l'emploi se sont atténués est très probablement attribuable aux différences dans les effets entre les provinces. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les effets sur l'emploi au Nouveau-Brunswick ont persisté au moins jusqu'au milieu de la cinquième année (la dernière où l'on a accès à des données sur l'emploi). Les données selon la province (voir le chapitre 6 et l'annexe C) montrent que bien que les effets sur la réception d'aide au revenu s'estompent au fil du temps au Nouveau-Brunswick, ils étaient encore statistiquement significatifs durant la cinquième année. Par conséquent, comme prévu, les réductions dans le recours à l'aide au revenu correspondent aux augmentations touchant l'emploi.

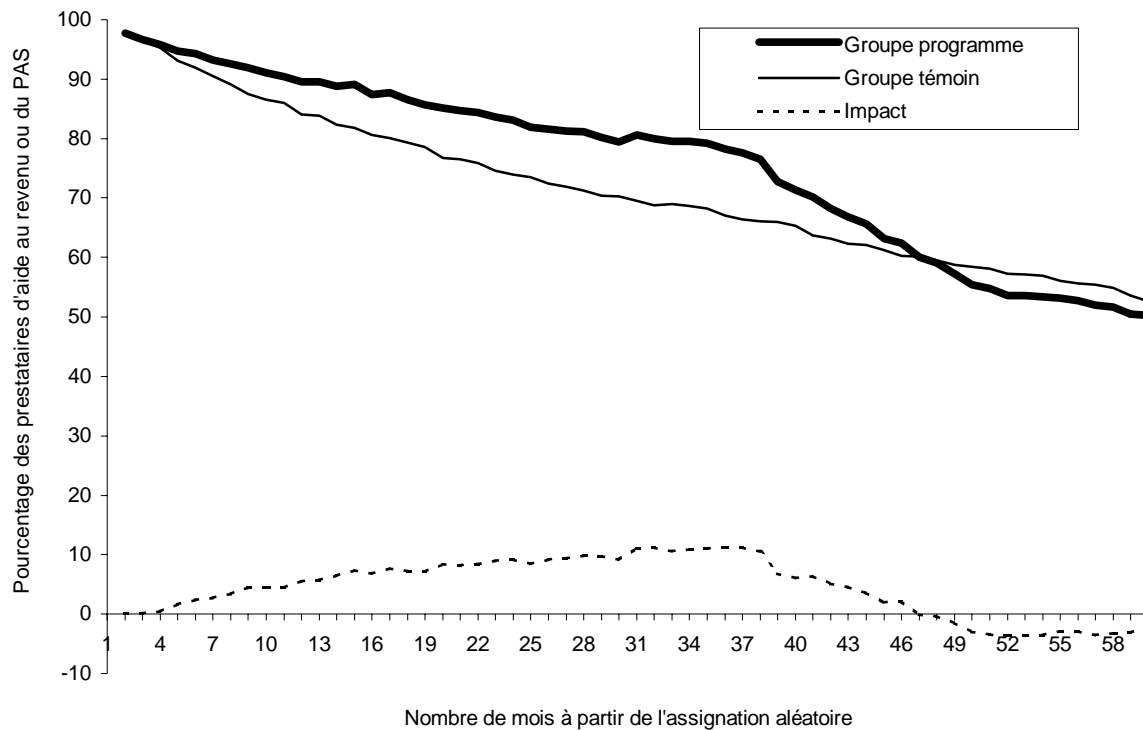
## **Réception de l'aide au revenu ou du PAS**

L'incidence du PAS sur la réception de transferts de fonds dépend de ses effets tant sur le recours à l'aide au revenu qu'au supplément. Comme les mères célibataires ayant décidé d'accepter l'offre du PAS étaient tenues de renoncer à l'aide au revenu afin d'avoir droit au supplément, le programme devrait avoir réduit le recours à l'aide au revenu pendant au moins aussi longtemps qu'elles demeuraient admissibles au supplément, ou pendant 36 mois. Au-delà de ce point, le programme pourrait avoir eu peu d'incidence si les personnes qui seraient demeurées prestataires de l'aide au revenu s'y réinscrivaient. Le programme devrait également avoir accru la réception du supplément du PAS, autre transfert de fonds.

L'effet du programme sur l'ensemble des transferts, c'est-à-dire le PAS ou l'aide au revenu, dépend de la mesure dans laquelle le supplément du PAS s'est substitué à l'aide au revenu. Selon une hypothèse, toutes les personnes ayant eu recours au supplément ont renoncé à l'aide au revenu en raison du programme. En pareil cas, l'augmentation du nombre de prestataires du supplément serait compensée exactement par la diminution du nombre de prestataires d'aide au revenu. Selon une autre hypothèse, toutes ces personnes auraient de toute façon renoncé à l'aide au revenu et se seraient inscrites simplement au PAS par la suite. En pareil cas, le programme ne réduirait pas la réception d'aide au revenu, augmenterait la réception du PAS et accroîtrait l'utilisation totale des transferts. Comme le montre cette section, ce qui s'est produit en réalité se trouve quelque part entre ces deux extrêmes, c'est-à-dire que le programme a réduit la réception d'aide au revenu, mais qu'il a également conduit à une certaine augmentation de la réception de transfert.

La figure 3.3 montre le total des prestations reçues — au titre de l'aide au revenu ou du PAS — au cours de la période de suivi. Les transferts reçus ont chuté avec le temps pour les deux groupes, mais les impacts, dans ce cas, ont augmenté avec le temps. La raison de cet accroissement est que les prestataires du supplément du groupe programme ont continué de percevoir le supplément au fil du temps alors qu'elles travaillaient, tandis que de plus en plus de personnes du groupe témoin entraient sur le marché du travail et renonçaient à l'aide au revenu. Comme on s'y attendait, l'augmentation des transferts a commencé à s'estomper après le 37<sup>e</sup> mois, lorsque la plupart des membres du groupe programme ont commencé à arriver à la fin de la période d'admissibilité de trois ans. En fait, une fois que pratiquement toutes les prestataires eurent cessé de recevoir le supplément, c'est-à-dire au 47<sup>e</sup> mois, le paysage des répercussions change. Le groupe programme était moins susceptible que le groupe témoin de recevoir des prestations (dans ce cas les prestations d'aide au revenu) après cette date. Cet impact reflète celui apparaissant dans la courbe précédente, où l'on observe une baisse du recours à l'aide au revenu au-delà de la quatrième année.

**Figure 3.3 : Réception d'aide au revenu ou de paiements du PAS, par mois, à partir de l'assignation aléatoire**



Sources : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide au revenu et le Système d'information sur la gestion du programme PAS.

Par conséquent, le programme a accru l'ensemble des transferts de fonds, ce qui signifie qu'il n'y a pas eu de substitution systématique de l'aide au revenu par le supplément chez les prestataires du supplément. Au contraire, une certaine proportion des prestataires du supplément ont obtenu le supplément sans modifier leur comportement, puisqu'elles auraient renoncé à l'aide au revenu pour travailler, de toute façon. Néanmoins, à la fin de la quatrième année, le groupe programme dans son ensemble était moins susceptible de recevoir des transferts que le groupe témoin.

## IMPACTS SUR LE REVENU, LA PAUVRETÉ ET LES DIFFICULTÉS MATÉRIELLES

Si l'accroissement de l'emploi et la réduction de la dépendance à l'égard de l'aide sociale étaient d'importants objectifs du programme, on accordait aussi beaucoup d'importance à la réduction de la pauvreté. Le généreux supplément de revenu visait à encourager à travailler, mais également à donner un important coup de pouce aux familles à faible revenu. Comme on l'a vu dans un rapport précédent (Morris et Michalopoulos, 2000), et comme il apparaît au chapitre 5 du présent rapport, des mesures de ce genre peuvent avoir d'importants effets positifs sur les mères et leurs enfants. Cette section analyse les effets du PAS sur le revenu, la pauvreté et les difficultés matérielles.

Le tableau 3.6 présente les données sur le revenu et la pauvreté à trois moments au cours de la période de suivi. La première colonne relative à chaque période montre les résultats pour le groupe témoin et la seconde, l'impact du programme, ou la différence entre les résultats pour le

groupe programme et le groupe témoin. Le panneau supérieur présente les sources de revenu personnel. Comme nous l'avons déjà montré, le programme a accru les gains personnels et la réception du supplément et réduit la réception d'aide au revenu, principalement au moment où les familles recevaient encore le supplément, ou au cours des quatre premières années après l'assignation aléatoire. Dans les six mois précédant le 54<sup>e</sup> mois, les gains mensuels ont été les mêmes pour les deux groupes (l'impact de 19 \$ n'est pas statistiquement significatif) et le groupe programme a reçu légèrement moins (31 \$) en prestations d'aide au revenu.

**Tableau 3.6 : Impacts du PAS sur le revenu mensuel et les paiements de transfert nets au cours des six mois précédant les entrevues de suivi après 18, 36 et 54 mois**

Résultat	18 mois		36 mois		54 mois	
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)
<b>Sources de revenu personnel (\$/mois)</b>						
Gains	227	127 ***	355	59 **	485	19
Paiements de supplément du PAS	0	193 ***	0	162 ***	0	4 ***
Aide au revenu	723	-109 ***	573	-71 ***	446	-31 ***
Autres paiements de transfert <sup>b</sup>	207	-9 **	238	2	300	0
Autre revenu non gagné <sup>c</sup>	54	2	93	-11	96	-17 **
<b>Impôt prévu et paiements de transfert nets (\$/mois)</b>						
Impôt sur le revenu prévu <sup>d</sup>	4	27 ***	63	33 ***	63	-4
Paiements de transfert nets <sup>e</sup>	925	58 ***	758	55 ***	691	-26
<b>Revenu personnel et familial mensuel total</b>						
Revenu personnel total (\$)	1 222	210 ***	1 270	135 ***	1 340	-29
Revenu personnel total après impôt (\$)	1 198	165 ***	1 207	102 ***	1 278	-25
Revenu familial total (\$) <sup>f</sup>	1 298	199 ***	1 450	148 ***	1 635	-10
Revenu inférieur au seuil de faible revenu (%) <sup>g</sup>						
Moins de 50 % du SFR	89,3	-12,4 ***	85,8	-9,4 ***	81,3	-0,9
De 50 % à 75 % du SFR	21,2	-3,6 ***	26,3	-2,7 *	26,7	1,0
De 75 % à 100 % du SFR	50,5	-10,5 ***	46,1	-7,6 ***	40,0	-1,6
De 75 % à 100 % du SFR	17,6	1,7	13,4	0,9	14,5	-0,3
Revenu supérieur au seuil de faible revenu						
	10,7	12,4 ***	14,3	9,4 ***	18,7	0,9
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>2 373</b>	<b>4 826</b>	<b>2 373</b>	<b>4 826</b>	<b>2 373</b>	<b>4 826</b>

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois, les dossiers administratifs de l'aide au revenu et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme PAS.

**Notes :** La taille des échantillons varie pour chaque mesure parce qu'il manque des données. Cela peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ont été faites uniquement pour les personnes qui ont répondu à l'enquête après 54 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme de la taille du groupe programme et de l'échantillon.

<sup>b</sup>Comprend la prestation fiscale pour enfants, le crédit de taxe sur les produits et services, l'assurance-emploi, les crédits d'impôt provinciaux et, seulement pour l'échantillon après 54 mois, la prime familiale.

<sup>c</sup>Comprend la pension alimentaire, la pension alimentaire pour enfants, le revenu de chambreurs et de pensionnaires et tout autre revenu déclaré.

<sup>d</sup>Comprend des prestations prévues d'assurance-emploi (a.-e.) et du Régime de pensions du Canada retenues à la source et l'impôt sur le revenu prévu. Les retenues à la source et l'impôt sur le revenu sont prévus à partir des tables d'impôt fédérale et provinciales et des données sur le revenu gagné et non gagné et sur les suppléments du PAS; l'impôt effectivement payé par les membres de l'échantillon peut être différent de ces prévisions.

<sup>e</sup>Comprend les dépenses publiques du PAS, les paiements d'AR et d'autres transferts, déduction faite des recettes de l'impôt sur le revenu.

<sup>f</sup>Le revenu familial est la somme du revenu des membres de l'échantillon et des gains d'emploi de tous les autres membres de leur famille.

<sup>g</sup>Calculé en comparant le revenu familial annualisé au seuil de faible revenu (SFR) défini par Statistique Canada pour la localité des membres de l'échantillon et la taille de leur famille.

Les deux dernières lignes du premier panneau indiquent les impacts sur les autres sources de revenu. Bien que le programme n'ait pas eu l'intention d'avoir une incidence directe sur d'autres types de revenu, il est possible que des incidences se soient produites indirectement de diverses façons. Comme les prestataires du supplément avaient un revenu plus élevé provenant de leurs gains et de la réception du supplément, il est possible qu'elles aient réduit leur dépendance à l'égard d'autres sources de revenu. De même, des personnes extérieures à la famille peuvent avoir réduit leurs contributions, notamment au titre d'une pension alimentaire ou d'une autre aide, compte tenu du changement survenu dans la situation financière de la famille. Le programme n'a pas eu d'incidence sur la réception d'autres revenus de transfert, mais il avait réduit de 11 \$ par mois au 36<sup>e</sup> mois et de 17 \$ par mois au 54<sup>e</sup> mois le montant d'autres revenus non gagnés (bien que la différence ne soit pas statistiquement significative).

Le panneau du milieu présente les impôts et les paiements de transfert nets et montre que, bien que le gouvernement ait dépensé des fonds pour offrir des paiements de transfert plus généreux au groupe programme, il a également récupéré certains fonds sous la forme de recettes fiscales plus élevées. Dans les six mois précédant le 36<sup>e</sup> mois, par exemple, le gouvernement est allé chercher en moyenne dans la poche des membres du groupe programme 33 \$ de plus que dans celle des membres du groupe témoin en impôt (impôt sur le revenu, cotisations sociales et primes d'assurance-emploi). Si l'on exclut ces prélèvements supplémentaires, le gouvernement a payé un montant supplémentaire de 55 \$ par mois, en moyenne, aux membres du groupe programme. Dès le 54<sup>e</sup> mois, toutefois, on n'observe pas de différence significative entre les deux groupes.

Le revenu et la pauvreté sont présentés au dernier panneau. Les impacts montrent que le programme a accru à la fois le revenu personnel et le revenu familial tout au long de la plus grande partie de la période de suivi, même si l'on n'observe aucune différence entre les groupes à partir du 54<sup>e</sup> mois. Au 36<sup>e</sup> mois, le revenu personnel a augmenté de 135 \$ en moyenne pour les membres du groupe programme et le revenu familial, de 148 \$. Fait peu étonnant, le programme a également réduit la pauvreté, ou le pourcentage de familles ayant un revenu inférieur au seuil de faible revenu de Statistique Canada. Au 36<sup>e</sup> mois, 85,8 % des membres du groupe témoin avaient un revenu inférieur au seuil de faible revenu et le PAS a réduit ce nombre de 9,4 points au sein du groupe programme. Les impacts montrent également que le programme a quelque peu réduit le nombre de familles dans la misère, ou ayant un revenu inférieur à 50 % du seuil de faible revenu (de 2,7 points au 36<sup>e</sup> mois). La plupart des familles sur lesquelles il semble y avoir eu une incidence, toutefois, étaient celles dont le revenu se situait entre 50 et 75 % du seuil de faible revenu.

Les comparaisons expérimentales au tableau 3.6 montrent que le PAS a accru le revenu et réduit la pauvreté des familles au cours de la période où ces dernières ont reçu les versements du supplément. Toutefois, les effets indiqués au tableau sont des moyennes établies à partir de l'ensemble du groupe programme, dont les nombreux membres n'ayant pas accepté le supplément. Il s'ensuit une atténuation de l'effet réel du PAS sur les familles ayant accepté le supplément. Le but du PAS était au départ de doubler les gains des mères et, comme nous l'avons analysé au chapitre 2, le supplément a ajouté un montant substantiel (820 \$ en moyenne) au revenu mensuel de celles qui l'ont reçu.

On peut se faire une idée approximative des effets du PAS sur les personnes ayant accepté le supplément en divisant l'impact sur le revenu par la fraction du groupe programme ayant accepté le supplément. Par exemple, le PAS a accru le revenu familial après 18 mois de 199 \$ par membre du groupe programme. Pour chaque famille ayant accepté le supplément, dans ce cas, l'augmentation du revenu a été de 552 \$ ( $199 \text{ \$} / 0,36$ ). Il s'agit vraisemblablement d'une estimation à la baisse des effets sur les prestataires au cours d'un mois donné, puisque, comme l'indique le chapitre 2, quelque 20 à 25 % seulement des membres du groupe programme ont reçu le supplément au cours d'un mois quelconque durant la période qui va de la deuxième à la troisième année (voir la figure 2.1). En conséquence, l'accroissement du revenu qu'ont connu les prestataires du supplément dans un mois donné est évalué à 796 \$ (ou  $199 \text{ \$} / 0,25$ ).

Le tableau 3.7 présente les données sur les dépenses familiales et les difficultés financières, les actifs et les dettes. En augmentant le revenu familial, le programme pouvait avoir un impact sur chacun de ces résultats, et, dans certains cas, plus rapidement que dans d'autres. Les familles pouvaient utiliser leur revenu supplémentaire, par exemple, pour augmenter leurs dépenses afin d'acquérir des produits de première nécessité, mais il leur aurait fallu plus de temps pour que les changements à leur revenu aient un impact sur l'épargne ou le paiement de dettes.

Les impacts montrent que certaines familles ont utilisé leur revenu accru pour acheter des produits de première nécessité, particulièrement des aliments et des vêtements. Fait peu étonnant, les familles du groupe programme étaient moins susceptibles de faire état de difficultés financières, par exemple, de n'avoir pas suffisamment d'argent pour faire l'épicerie. Comme dans le cas des effets sur le revenu, tous les impacts sur ces résultats sont survenus au cours de la période où les familles ont reçu le supplément, ou au cours des trois à quatre premières années. Les deux panneaux du bas montrent qu'en dépit d'une augmentation des épargnes les plus élevées au 36<sup>e</sup> mois et d'une augmentation des plus hauts montants d'endettement au 54<sup>e</sup> mois, le programme a eu peu d'effets systématiques ou durables sur les économies ou l'endettement.

Là encore, ces incidences sur les dépenses, les difficultés financières et l'épargne devraient être interprétées à la lumière du fait qu'il s'agit de moyennes sur l'ensemble de l'échantillon. Par conséquent, les impacts relativement modestes indiqués ici sont induits par des effets beaucoup plus importants pour les familles qui ont reçu le supplément. Comme nous l'avons analysé au chapitre 6, les prestataires du supplément ont indiqué que cet argent supplémentaire avait eu d'importants effets sur leur bien-être financier. Ce chapitre examine également comment ces familles ont fait face à la perte du supplément à la fin de leur période d'admissibilité.



**Tableau 3.7 : Impacts du PAS sur les dépenses, les difficultés financières et les économies**

Résultat	18 mois		36 mois		54 mois	
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)
<b>Dépenses (\$/mois)</b>						
Épicerie	351	18 ***	359	13 **	369	-1
Restaurant	40	4 **	46	7 ***	40	2
Vêtements pour enfants	43	5 ***	45	2	40	0
Vêtements personnels	s.o.	s.o.	14	1 **	13	0
Garderie	s.o.	s.o.	21	11 ***	36	1
Loyer	457	11	407	10	483	-1
<b>Privations (%)</b>						
A eu recours à une banque d'alimentation au cours des trois derniers mois	20,1	-1,6	17,9	-0,6	18,2	-0,4
N'a pas pu faire l'épicerie	41,3	-2,9 **	33,7	-4,1 ***	30,6	0,5
Le chauffage ou l'électricité a été coupé	3,4	-0,1	1,9	0,3	2,3	0,2
<b>Argent en banque</b>						
Montant en banque (\$)	s.o.	s.o.	258	9	250	13
Montant en banque non déclaré (%)	s.o.	s.o.	11,9	-0,5	7,6	-0,1
Pas d'argent en banque (%)	s.o.	s.o.	31,9	-1,2	37,3	-0,8
De 1 \$ à 499 \$ en banque (%)	s.o.	s.o.	48,9	-0,1	45,5	0,7
500 \$ et plus en banque (%)	s.o.	s.o.	7,3	1,9 **	9,6	0,2
<b>Endettement</b>						
Montant de la dette (\$)	s.o.	s.o.	2 622	-154	3 383	94
Dette non déclarée (%)	s.o.	s.o.	10,0	-0,3	5,3	-0,4
Aucune dette (%)	s.o.	s.o.	45,1	0,3	42,9	-0,7
Dette de 1 \$ à 2 499 \$ (%)	s.o.	s.o.	23,0	0,3	24,2	-1,3
Dette de 2 500 \$ ou plus	s.o.	s.o.	21,9	-0,2	27,6	2,4 *
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>2 392</b>	<b>4 852</b>	<b>2 392</b>	<b>4 852</b>	<b>2 392</b>	<b>4 852</b>

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

**Notes :** Toutes les analyses ont été faites uniquement pour les personnes qui ont répondu à l'enquête après 54 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille des échantillons varie pour chaque mesure parce qu'il manque des données.

À chaque entrevue, on demandait aux membres de l'échantillon combien ils dépensaient pendant une semaine moyenne pour l'épicerie et les sorties au restaurant, combien ils avaient dépensé au cours de la dernière année pour l'achat de vêtements, combien ils avaient dépensé au cours du mois précédent pour des services de garde et quel était le montant mensuel de leur loyer ou hypothèque. Les dépenses reliées à l'épicerie et aux sorties au restaurant ont été converties en estimations mensuelles en calculant 4,33 semaines par mois. Pour les autres éléments, les questions précises posées à l'entrevue après 54 mois étaient les suivantes. Au sujet du recours à une banque d'alimentation : « Durant les trois derniers mois, est-ce que vous ou des membres de votre famille avez eu recours à une banque d'alimentation pour procurer des produits d'alimentation à votre ménage? » Pour les vêtements pour enfants : « En moyenne, combien est-ce que vous et votre famille dépensez chaque mois en vêtements d'enfants? » Pour le loyer mensuel : « Quel montant est-ce que vous et votre famille payez chaque mois en loyer ou en hypothèque? »

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme de la taille du groupe programme et de l'échantillon.

## POURQUOI LES IMPACTS SUR L'EMPLOI S'ESTOMPENT-ILS AVEC LE TEMPS?

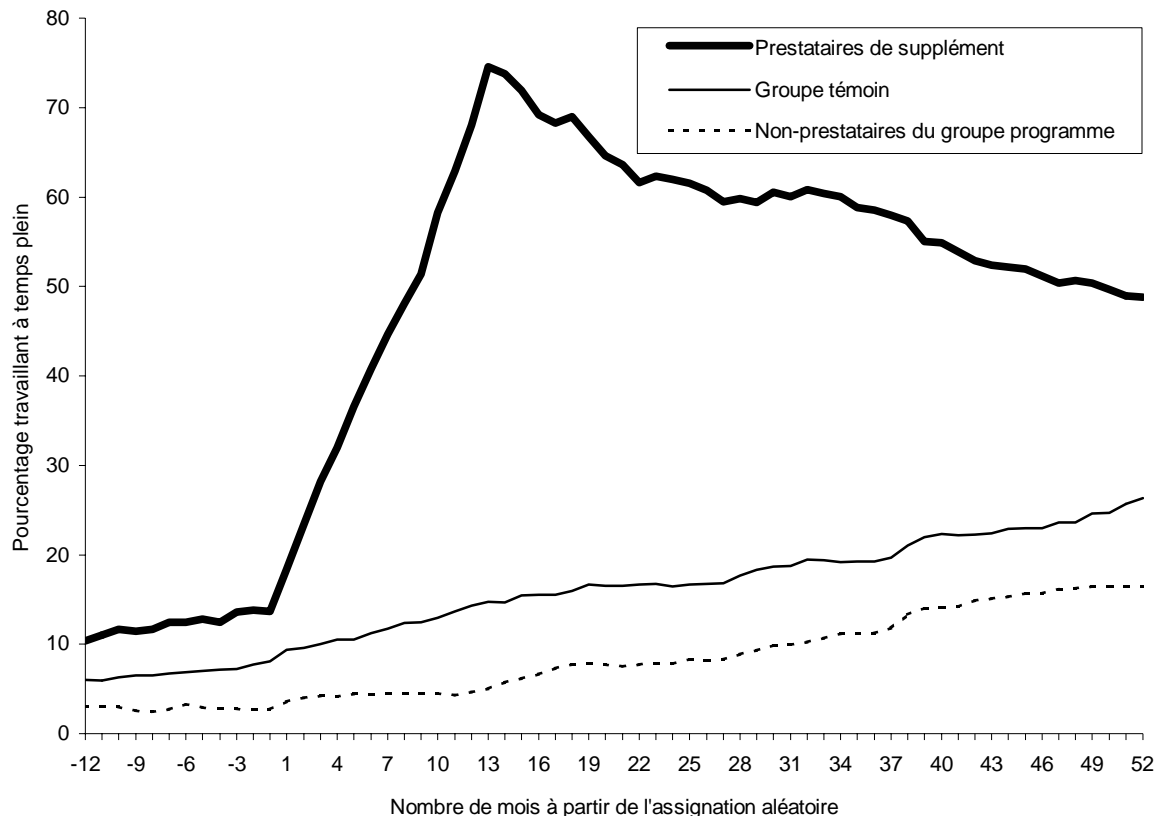
En doublant le nombre d'emplois à temps plein au début de la deuxième année, le PAS est l'un des programmes expérimentaux d'incitation au travail d'Amérique du Nord s'adressant aux prestataires d'aide sociale ayant eu les incidences les plus marquées sur l'emploi. Néanmoins, les impacts de ce type de programme s'estompent habituellement avec le temps, et c'est ce qui s'est également produit pour le PAS. Comme l'indique la figure 3.1, l'impact sur l'emploi mensuel à temps plein a culminé à environ 15 points de pourcentage au

début de la deuxième année et n'était plus qu'à deux ou trois points au début de la cinquième année.

Les impacts sur l'emploi peuvent s'estomper avec le temps pour l'une des deux raisons suivantes. Premièrement, les taux d'emploi dans le groupe témoin peuvent graduellement augmenter et rattraper ceux du groupe programme. Deuxièmement, les taux d'emploi peuvent chuter pour le groupe programme du fait de la perte d'emploi de participantes ayant repris le travail grâce au programme. La figure 3.1 montre un taux d'emploi assez constant pour le groupe programme et un taux à la hausse pour le groupe témoin, ce qui indique que le rattrapage du groupe témoin pourrait bien être la cause de la baisse des impacts. Toutefois, une analyse plus approfondie donne à penser que cette raison n'est qu'une explication partielle.

La figure 3.4 présente les taux d'emploi à temps plein pour les groupes programme et témoin, mais sépare le groupe programme en deux sous-groupes, les prestataires du supplément et les non-prestataires. La séparation des deux groupes montre que les taux d'emploi constants du groupe programme dans son ensemble, indiqués à la figure 3.1, reflètent la chute des taux d'emploi parmi les prestataires du supplément et l'augmentation des taux d'emploi parmi les non-prestataires du supplément du groupe programme. Pour les prestataires du supplément, l'emploi a culminé à 75 % au 13<sup>e</sup> mois et a chuté à 49 % au 52<sup>e</sup> mois. Ce chiffre donne à penser que la perte d'emploi parmi les prestataires du supplément joue un rôle dans la courbe des impacts.

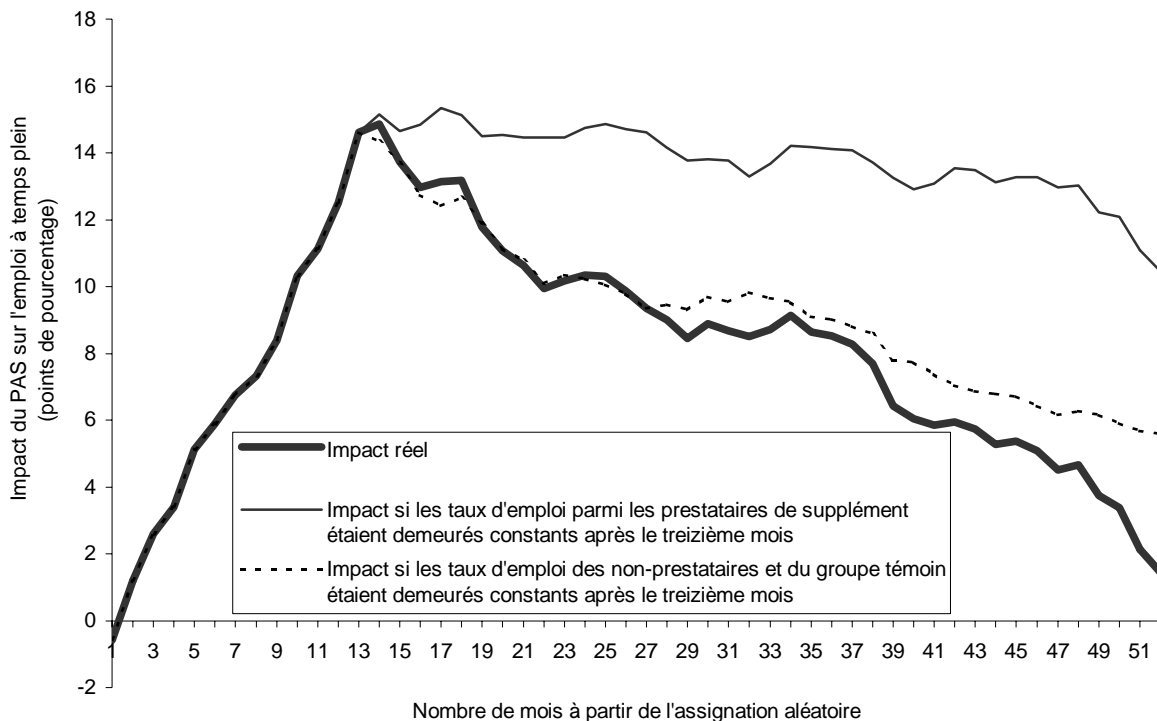
**Figure 3.4 : Taux d'emploi à temps plein pour les prestataires de supplément, le groupe témoin et les non-prestataires du groupe programme, par mois, à partir de l'assignation aléatoire**



Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

Mais quelle est l'importance de la perte d'emploi par rapport au rattrapage du groupe témoin? La figure 3.5 nous donne une idée de la question en présentant ce qu'auraient été les impacts selon différents cas de figure. La ligne continue en gras montre l'impact réel du programme sur l'emploi à temps plein, qui culmine au 13<sup>e</sup> mois et chute par la suite. Les deux autres lignes donnent une estimation de ce qu'auraient été les impacts si les résultats avaient été différents pour 1) les personnes affectées par le programme, ou les prestataires du supplément, et 2) celles non affectées par le programme, ou les non-prestataires du groupe programme et le groupe témoin. La ligne continue mince est le résultat d'une analyse répondant à la question : « Quels auraient été les impacts si les taux d'emploi étaient demeurés constants à 75 % pour les prestataires du supplément après le 13<sup>e</sup> mois? » Cet exercice prend pour hypothèse qu'aucun prestataire du supplément n'a perdu son emploi après ce mois, mais également qu'aucun prestataire du supplément n'a trouvé un nouvel emploi s'il ne travaillait pas ce mois-là. La ligne en pointillé montre quels auraient été les impacts si l'emploi n'avait pas progressé pour le groupe témoin (et les non-prestataires du groupe programme), après le 13<sup>e</sup> mois, et permis de ce fait à l'emploi des prestataires du supplément de chuter comme ce fut le cas. Cet exercice prend pour hypothèse que le PAS n'a pas eu d'effet sur le comportement face à l'emploi des non-prestataires du groupe programme<sup>4</sup>.

**Figure 3.5 : Impacts réels et hypothétiques du PAS sur l'emploi à temps plein**



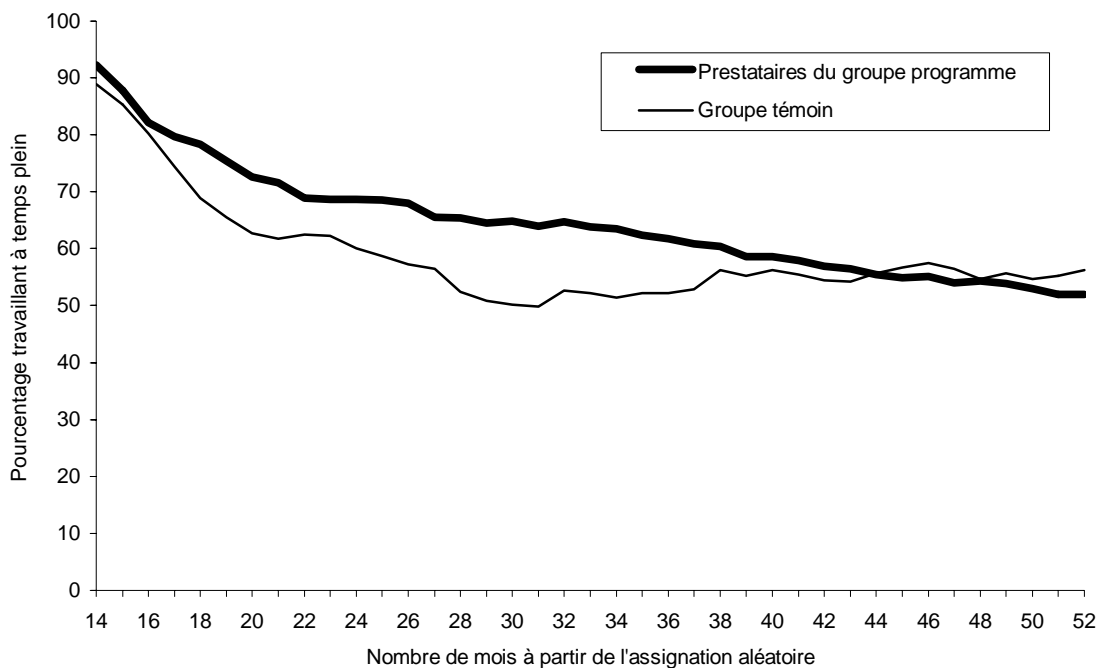
Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

<sup>4</sup>Le programme aurait pu influencer sur l'emploi des non-prestataires, par exemple, s'il avait incité un plus grand nombre d'entre elles à chercher du travail au cours de la période d'acceptation du supplément et si cette recherche avait porté fruit par la suite.

S'il n'y avait pas eu d'augmentation dans l'emploi parmi les membres du groupe témoin ou les non-prestataires du groupe programme (ligne pointillée), les impacts auraient été similaires aux impacts réels jusqu'aux environs du 30<sup>e</sup> mois. Au 52<sup>e</sup> mois, l'impact aurait été de près de six points plutôt que d'environ deux points. En revanche, s'il n'y avait pas eu de perte d'emploi parmi les prestataires (ligne continue mince), les impacts seraient demeurés importants tout au long de la plus grande partie de la période de suivi, s'estompant légèrement dans les derniers mois. Cet exercice donne à penser que la diminution des impacts tout au long de la plus grande partie de la période de suivi est en grande partie attribuable au recul de l'emploi parmi les prestataires, tandis que le rattrapage du groupe témoin jouait un rôle croissant vers la fin de la période. Naturellement, il est impossible de savoir exactement à quel point chaque facteur a contribué au recul des impacts, étant donné qu'il s'agit d'un simple exercice de simulation fondé sur plusieurs hypothèses.

Si les impacts se sont atténués en partie parce que les prestataires du supplément ne pouvaient conserver leur emploi, comment ce scénario est-il conforme à la constatation antérieure voulant que le PAS ait accru la stabilité d'emploi, du moins pendant la première moitié de la période de suivi? La figure 3.6 présente les taux d'emploi parmi les participantes qui travaillaient au 13<sup>e</sup> mois. Les taux d'emploi ont chuté graduellement, à la fois pour les prestataires du supplément et pour le groupe témoin, montrant que la perte d'emploi est un phénomène assez fréquent chez les anciennes assistées sociales. L'emploi a reculé plus lentement pour les prestataires au cours des 32 premiers mois, constatation qui est conforme à l'accroissement de la stabilité de l'emploi indiquée auparavant. Même si le programme a endigué dans une certaine mesure la perte d'emploi, son incidence n'était pas suffisante pour se faire sentir jusqu'à la fin de la quatrième année.

**Figure 3.6 : Taux d'emploi à temps plein de la deuxième à la quatrième année, pour les personnes travaillant à la fin de la première année**



Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

## CONCLUSIONS

Le PAS a atteint ses objectifs dans la mesure où il a accru l'emploi et réduit la pauvreté ainsi que le recours à l'aide au revenu. Comme on pouvait s'y attendre, les effets ont été plus marqués au cours de la période où les familles étaient encore admissibles au supplément et, de façon générale, ne se sont pas poursuivis bien au-delà de ce point. Néanmoins, de nombreuses familles ont eu un revenu nettement plus élevé qu'en l'absence du programme pendant une période de trois à quatre ans.

Étant donné que la période des impacts correspond à la période de perception du supplément, la question qui se pose manifestement est de savoir si la période d'admissibilité au supplément aurait dû être prolongée au-delà des trois années. Les impacts auraient-ils été différents si le supplément avait duré quatre ou cinq ans? En ce qui a trait aux impacts sur le revenu et la pauvreté, la réponse est très probablement oui, car les familles qui travaillent auraient continué à bénéficier d'un revenu mensuel majoré. Les impacts sur l'emploi, en revanche, ne se sont peut-être pas poursuivis, d'une part en raison du fait que certaines prestataires du supplément n'ont pas réussi à conserver leur emploi et, d'autre part, en raison du fait que davantage de membres du groupe témoin ont commencé à travailler. Naturellement, les prestataires du supplément ayant perdu leur emploi auraient pu être encouragées à retourner sur le marché du travail si le supplément avait été encore accessible. Mais les résultats portent à croire que le supplément aurait peut-être été plus efficace et aurait pu avoir des impacts plus durables s'il avait été associé à des services aidant les participantes à conserver leur emploi ou à se trouver un nouvel emploi.



## Chapitre 4 : Incidences par sous-groupe

Le chapitre 3 décrit dans quelle mesure le PAS a accru l'emploi à temps plein et réduit les versements d'aide au revenu. Au cinquième trimestre suivant l'assignation aléatoire, le groupe programme affichait un taux d'emploi à temps plein supérieur de 15 points de pourcentage à celui du groupe témoin, et le nombre de membres du groupe programme recevant l'aide au revenu était inférieur d'environ 13 points à celui du groupe témoin. Ces deux impacts étaient statistiquement significatifs. On peut donc rejeter l'hypothèse selon laquelle les impacts étaient nuls. Par contre, au 18<sup>e</sup> trimestre après l'assignation aléatoire (c'est-à-dire le deuxième trimestre de la cinquième année), l'emploi à temps plein dans le groupe programme n'était supérieur que de 1,5 points et le nombre de bénéficiaires d'aide sociale n'était inférieur que de 3,6 points à celui du groupe témoin.

Comme les effets du PAS étaient au départ très importants, il est naturel de se demander s'ils se faisaient sentir de la même façon dans l'échantillon de recherche ou s'ils avaient tendance à se concentrer dans certains sous-groupes. Il est également naturel de se demander si l'absence d'impacts importants à la fin de la période de suivi était caractéristique d'une variété de sous-groupes ou si les effets du programme ont persisté pour certains d'entre eux. Dans le présent chapitre, on examine les incidences du PAS sur la perception d'aide au revenu et sur l'emploi à temps plein au cinquième trimestre (lorsque les effets du PAS ont été les plus marqués pour l'ensemble de l'échantillon) et au 18<sup>e</sup> trimestre (le dernier trimestre pour lequel on disposait de données sur l'emploi et le revenu) pour divers sous-groupes définis selon les caractéristiques des membres de l'échantillon au moment de l'assignation aléatoire. Les impacts sur le revenu sont également examinés pendant la période d'étude de quatre ans et demi.

On a établi plusieurs grandes catégories de sous-groupes, d'après le contexte du programme (Colombie-Britannique ou Nouveau-Brunswick), la structure familiale, les antécédents familiaux, la préparation au marché du travail et les obstacles à l'emploi. D'après les résultats présentés dans le chapitre, les premiers impacts du PAS sur la réception d'aide au revenu et l'emploi se sont fait sentir dans presque tous les sous-groupes, en dépit du fait que la proportion recevant le supplément variait considérablement dans chaque sous-groupe. Cette constatation semble indiquer que le supplément de revenu peut amener un large éventail de personnes à renoncer à l'aide sociale pour travailler. Il y avait cependant quelques sous-groupes particuliers où les incidences ont été plus fortes que dans d'autres. En particulier, l'impact avait tendance à se faire sentir davantage dans les sous-groupes qui étaient mieux préparés au marché du travail ou se heurtaient à moins d'obstacles à l'emploi. Au 18<sup>e</sup> trimestre, cependant, les différences d'impact entre ces sous-groupes n'étaient généralement plus statistiquement significatives. Les impacts sur le revenu pendant la période d'étude portant sur les 18 trimestres présentaient quelques différences entre les sous-groupes, reflétant des différences d'impact qui sont apparues très tôt, des différences dans le taux de réception du supplément et des différences attribuables à la façon de calculer le montant du supplément et de l'aide au revenu pour différents types de famille.

## SOMMAIRE DES CONSTATATIONS

- **Le PAS a été utile à un large éventail de prestataires de l'aide au revenu, même si l'impact a été un peu plus marqué pour les personnes plus aptes au travail.** L'impact du PAS sur l'emploi à temps plein s'est fait sentir de la même façon dans un large éventail de sous-groupes. En rendant le travail plus payant que l'aide sociale, le PAS a accru l'emploi à temps plein chez les personnes ayant un diplôme d'études secondaires, les décrocheuses, les personnes aux prises avec des problèmes de santé et celles en bonne santé, les personnes ayant de jeunes enfants et celles sans enfant, ainsi que les personnes possédant une grande expérience de travail ou n'ayant aucune expérience récente. Cependant, l'impact avait tendance à être plus marqué chez les personnes qui semblaient plus aptes à l'emploi (comme celles titulaires d'un diplôme d'études secondaires) ou qui se heurtaient à moins d'obstacles à l'emploi (comme celles dont l'état physique ne limitait pas leur activité). Même parmi les personnes qui pensaient ne pas pouvoir travailler en raison d'une incapacité physique, de problèmes de garde d'enfants ou de responsabilités familiales ou personnelles, le PAS a plus que doublé l'emploi à temps plein dès le début de la deuxième année suivant l'assignation aléatoire.
- **À la fin de la période de suivi, le PAS avait peu d'effets durables sur la plupart des sous-groupes.** Comme on l'a expliqué au chapitre 3, les effets du PAS étaient presque nuls à la fin de la période de suivi. Sur les 55 différents sous-groupes examinés, l'effet du programme sur l'emploi à temps plein au 18<sup>e</sup> trimestre (au milieu de la cinquième année suivant l'assignation aléatoire) était statistiquement significatif pour huit sous-groupes seulement, soit à peu près autant de sous-groupes pour lesquels on s'attendait à ce qu'il ait par hasard des effets marqués. Les incidences du programme sur la réception d'aide au revenu étaient plus étendues, 23 des 55 sous-groupes ayant grandement réduit leur recours à l'aide sociale à la fin de la période de suivi.
- **Les effets du PAS ont été similaires au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique pendant presque toute la période de suivi.** La comparaison entre le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique est particulièrement importante, car il s'agit d'endroits fort différents, dotés d'un système d'aide sociale et d'une économie différents. Le PAS a porté fruit dans les deux provinces, et nombre de ses effets y étaient similaires. Dans les deux provinces, par exemple, un peu plus d'un tiers des membres du groupe programme ont reçu au moins une fois le supplément, et l'effet du programme sur le revenu cumulatif varie entre 5 000 et 7 000 \$. Le fait que le PAS ait été efficace à des endroits si différents rend plus crédible l'idée selon laquelle l'offre d'un supplément de revenu peut avoir d'importants effets dans diverses circonstances et à divers endroits. Même si la réception du supplément et les gains tirés du revenu étaient similaires dans les deux provinces, l'impact sur la réception d'aide au revenu et l'emploi à temps plein est un peu plus marqué au Nouveau-Brunswick qu'en Colombie-Britannique. Par exemple, au cinquième trimestre, le PAS a réduit la réception d'aide au revenu de 16,3 points de pourcentage au Nouveau-Brunswick par rapport à 10,3 points en Colombie-Britannique. Les différences étaient particulièrement frappantes à la fin de la période de suivi. Tandis que les effets du PAS étaient presque nuls en Colombie-Britannique, le programme a



continué de réduire la réception d'aide au revenu au Nouveau-Brunswick (de 6,5 points) et d'y accroître l'emploi à temps plein (de 5,4 points).

## RÉSULTATS POUR PLUSIEURS SOUS-GROUPES CLÉS

### Contexte du programme

La Colombie-Britannique (et la région de Vancouver en particulier) et le Nouveau-Brunswick sont des endroits très différents. Vancouver est une grande région métropolitaine, tandis que le Nouveau-Brunswick est composé de plusieurs petites villes et de quelques régions rurales. La Colombie-Britannique compte un nombre relativement élevé d'immigrants d'origine asiatique et de citoyens d'ascendance autochtone, et le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue au Canada. Alors que la population du Nouveau-Brunswick est principalement de religion catholique, les habitants de la Colombie-Britannique appartiennent à plusieurs confessions différentes. La Colombie-Britannique a une économie plus robuste que le Nouveau-Brunswick : entre 1992 et 1996, le taux de chômage en Colombie-Britannique s'établissait en moyenne à 9,5 % contre 12,2 % au Nouveau-Brunswick. La Colombie-Britannique est également dotée d'un système d'aide sociale plus généreux qu'au Nouveau-Brunswick et le coût de la vie y est plus élevé.

Étant donné les grandes différences entre ces deux endroits, les effets du PAS auraient pu varier. Cependant, le PAS a offert des incitatifs financiers légèrement différents dans les deux provinces, en partie pour tenir compte des différences dans le coût de la vie et dans les niveaux de prestations d'aide sociale, mais aussi en vue d'obtenir des effets similaires dans les deux provinces.

Le tableau 4.1 présente les résultats par province pour plusieurs mesures : la proportion de membres du groupe programme ayant reçu au moins une fois le supplément; l'effet du programme sur la réception d'aide au revenu aux 5<sup>e</sup> et au 18<sup>e</sup> trimestres; l'effet du programme sur l'emploi à temps plein pendant ces trimestres-là; et l'effet du programme sur le revenu tiré des gains, de l'aide sociale et du supplément du PAS jusqu'au 18<sup>e</sup> trimestre.

En essayant de déterminer si les impacts étaient plus vastes pour certains sous-groupes que pour d'autres, il importe de se souvenir que les impacts présumés pourraient être plus grands par hasard uniquement pour certains sous-groupes. En raison de cet écart aléatoire, l'impact présumé sur l'emploi (la différence entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin) pourrait être plus important dans une province que dans l'autre, même si l'impact réel (la différence attribuable au PAS, et non aux facteurs aléatoires) était identique dans les deux provinces. On a effectué un test statistique (le test f) afin de déterminer si les différences entre les estimations de l'impact sur les sous-groupes pourraient facilement être attribuables aux facteurs dus au hasard. Les résultats du test sont présentés pour chaque paramètre dans les colonnes à côté des erreurs types. L'abréviation n.s. (non significatif) indique que l'écart entre les impacts présumés n'est pas statistiquement significatif (c'est-à-dire que les différences observées entre les sous-groupes pourraient facilement être dues au hasard et ne devraient pas être considérées comme la preuve que les impacts sur les sous-groupes étaient réellement différents). Les croix indiquent que l'écart est statistiquement significatif, ce qui veut dire qu'on peut avoir la quasi-certitude que le PAS a véritablement eu un impact différent sur les sous-groupes.

**Tableau 4.1 : Impacts du PAS sur des résultats choisis, par province**

Résultat et sous-groupe	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
<b>A déjà reçu un supplément (%)</b>				†
Colombie-Britannique	34,0	s.o.	34,0	s.o.
Nouveau-Brunswick	37,4	s.o.	37,4	s.o.
<b>Réception d'AR (%)</b>				
Cinquième trimestre				†††
Colombie-Britannique	75,1	85,5	-10,3 ***	(1,5)
Nouveau-Brunswick	63,3	79,6	-16,3 ***	(1,8)
Dix-huitième trimestre				††
Colombie-Britannique	53,6	54,6	-1,0	(1,9)
Nouveau-Brunswick	53,3	59,8	-6,5 ***	(2,0)
<b>Emploi à temps plein (%)</b>				
Cinquième trimestre				n.s.
Colombie-Britannique	27,4	13,7	13,7 ***	(1,5)
Nouveau-Brunswick	32,3	16,3	16,0 ***	(1,7)
Dix-huitième trimestre				†††
Colombie-Britannique	24,3	26,4	-2,0	(1,7)
Nouveau-Brunswick	32,0	26,6	5,4 ***	(1,8)
<b>Revenu cumulatif (\$)</b>				n.s.
Colombie-Britannique	65 395	59 935	5 460 ***	(1 279)
Nouveau-Brunswick	50 121	43 462	6 658 ***	(850)
<b>Taille de l'échantillon</b>				
Colombie-Britannique	1 294	1 244		
Nouveau-Brunswick	1 166	1 148		

**Sources :** Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence, les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois, les dossiers administratifs de l'aide au revenu et le Système d'information sur la gestion du programme PAS.

**Notes :** Les sous-groupes sont définis selon leurs caractéristiques lors de l'assignation aléatoire.

Le revenu cumulatif est le total des gains, de l'aide au revenu et des paiements du PAS reçus du premier au cinquante-quatrième mois. Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

Des tests f ont été appliqués aux différences entre les sous-groupes dans les impacts estimatifs. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : † = 10 % ; †† = 5 % ; ††† = 1 %. L'abréviation « n.s. » indique que la variation des impacts entre les sous-groupes n'est pas statistiquement significative.

La taille de l'échantillon peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

On a établi les sous-groupes examinés dans le présent chapitre en fonction des caractéristiques des membres de l'échantillon au moment de l'assignation aléatoire. Dans chaque sous-groupe, les membres du groupe programme et du groupe témoin sont semblables entre eux en ce qui a trait à tous les facteurs ayant trait à l'emploi et à d'autres résultats, sauf que l'on a offert le supplément aux membres du groupe programme et non à ceux du groupe témoin. Si on avait plutôt défini un sous-groupe en fonction d'une caractéristique mesurée *après* l'assignation aléatoire, les membres du groupe programme et du groupe témoin au sein du sous-groupe n'auraient pas nécessairement été comparables et il n'aurait peut-être pas été possible d'obtenir des estimations fiables de l'impact du PAS. On pourrait par exemple essayer d'évaluer l'impact sur les gains au deuxième trimestre pour un sous-groupe composé de tous les membres de l'échantillon qui bénéficiaient encore de l'aide au revenu pendant ce trimestre. Comme le PAS a réduit la réception d'aide au revenu au deuxième trimestre, ce sous-groupe aurait compté moins de membres du groupe programme que du groupe témoin, et, plus important encore, il est fort probable que les membres du groupe programme dans ce sous-groupe auraient eu des caractéristiques systématiquement

différentes de celles du groupe témoin. Des corrections statistiques pourraient être apportées pour certaines de ces différences, mais il pourrait encore y avoir de grandes différences dans les caractéristiques non mesurées (comme la motivation).

Le PAS a remporté un franc succès dans les deux provinces, et nombre de ses effets y étaient similaires. Ainsi, plus d'un tiers des membres du groupe programme a reçu au moins un supplément, et l'effet du programme sur le revenu cumulatif se situe entre 5 000 et 7 000 \$ dans les deux provinces.

Même si la réception du supplément et les gains tirés du revenu étaient similaires dans les deux provinces, l'impact sur la réception d'aide au revenu et l'emploi à temps plein était un peu plus marqué au Nouveau-Brunswick qu'en Colombie-Britannique. Par exemple, au cinquième trimestre, le PAS a réduit la réception d'aide au revenu de 16,3 points de pourcentage au Nouveau-Brunswick par rapport à 10,3 points en Colombie-Britannique. Les différences sont particulièrement frappantes à la fin de la période de suivi. Tandis que les effets du PAS étaient presque nuls en Colombie-Britannique, le programme a continué à réduire la réception d'aide au revenu au Nouveau-Brunswick (de 6,5 points) et à y accroître l'emploi à temps plein (de 5,4 points).

### **Situation professionnelle au moment de l'assignation aléatoire**

Pour recevoir le supplément du PAS, les membres de l'échantillon devaient travailler au moins 30 heures par semaine. Pour diverses raisons, il a peut-être été plus facile pour les personnes travaillant déjà à temps partiel au moment de l'assignation aléatoire, par rapport à celles ne travaillant pas du tout, de réagir à l'offre de stimulant financier du PAS en optant pour un emploi à temps plein. De plus, parmi celles qui travaillaient déjà à temps plein, le PAS devait offrir un stimulant intéressant les incitant à conserver leur emploi à temps plein.

Le tableau 4.2 présente les effets du PAS d'après la situation professionnelle lors de l'assignation aléatoire pour quatre groupes : les personnes sans travail qui n'avaient pas cherché d'emploi au moment de l'assignation aléatoire (58 % de l'échantillon), les personnes sans travail à la recherche d'un emploi (23 %), celles qui travaillaient à temps partiel (13 %) et celles qui travaillaient à temps plein (6 %).

Comme prévu, les personnes qui travaillaient déjà à temps plein étaient les plus susceptibles d'accepter l'offre de supplément. Nombre d'entre elles étaient admissibles au supplément sans avoir à changer d'emploi, et plus des trois quarts d'entre elles ont reçu le supplément. En revanche, environ la moitié des personnes travaillant à temps partiel au moment de l'assignation aléatoire ont pu passer à un emploi à temps plein et moins du quart des participantes sans travail qui ne cherchaient pas d'emploi ont reçu au moins une fois le supplément<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>Cette constatation ne va pas à l'encontre de la conclusion présentée au chapitre 3 selon laquelle le PAS a surtout eu un impact sur l'emploi à temps plein en encourageant les gens qui n'auraient pas travaillé à trouver un emploi à temps plein. Même si les travailleuses à temps partiel avaient plus de chances d'opter pour un travail à temps plein, l'échantillon comptait bien moins de travailleuses à temps partiel que de sans-emploi.

**Tableau 4.2 : Impacts du PAS sur des résultats choisis, selon la situation professionnelle lors de l'assignation aléatoire**

Résultat et sous-groupe	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
<b>A déjà reçu un supplément (%)</b>				†††
Employée à temps plein	75,2	s.o.	75,2	s.o.
Employée à temps partiel	53,1	s.o.	53,1	s.o.
Sans travail, à la recherche d'un emploi	43,0	s.o.	43,0	s.o.
Sans travail, pas à la recherche d'un emploi	24,7	s.o.	24,7	s.o.
<b>Réception d'AR (%)</b>				
Cinquième trimestre				†††
Employée à temps plein	31,3	53,8	-22,6 ***	(5,2)
Employée à temps partiel	52,6	76,8	-24,2 ***	(3,5)
Sans travail, à la recherche d'un emploi	66,1	80,9	-14,8 ***	(2,5)
Sans travail, pas à la recherche d'un emploi	78,4	88,2	-9,8 ***	(1,3)
Dix-huitième trimestre				††
Employée à temps plein	31,0	28,9	2,1	(5,0)
Employée à temps partiel	38,0	41,8	-3,8	(3,8)
Sans travail, à la recherche d'un emploi	45,5	54,4	-8,9 ***	(2,9)
Sans travail, pas à la recherche d'un emploi	62,0	65,3	-3,3 *	(1,8)
<b>Emploi à temps plein (%)</b>				
Cinquième trimestre				†††
Employée à temps plein	68,1	57,2	10,8 **	(5,2)
Employée à temps partiel	48,4	25,8	22,5 ***	(3,7)
Sans travail, à la recherche d'un emploi	31,8	15,1	16,8 ***	(2,4)
Sans travail, pas à la recherche d'un emploi	20,8	7,3	13,5 ***	(1,2)
Dix-huitième trimestre				n.s.
Employée à temps plein	52,8	54,9	-2,2	(5,5)
Employée à temps partiel	41,0	37,8	3,1	(3,8)
Sans travail, à la recherche d'un emploi	30,1	29,4	0,7	(2,7)
Sans travail, pas à la recherche d'un emploi	21,7	19,3	2,4 *	(1,5)
<b>Revenu cumulatif (\$)</b>				††
Employée à temps plein	73 620	69 092	4 528	(3 818)
Employée à temps partiel	70 295	60 884	9 410 ***	(3 360)
Sans travail, à la recherche d'un emploi	59 329	50 895	8 433 ***	(1 635)
Sans travail, pas à la recherche d'un emploi	53 155	48 106	5 048 ***	(837)
<b>Taille de l'échantillon</b>				
Employée à temps plein	145	166		
Employée à temps partiel	324	307		
Sans travail, à la recherche d'un emploi	533	556		
Sans travail, pas à la recherche d'un emploi	1 443	1 355		

**Sources :** Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence, les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois, les dossiers administratifs de l'aide au revenu et le Système d'information sur la gestion du programme PAS.

**Notes :** Les sous-groupes sont définis selon leurs caractéristiques lors de l'assignation aléatoire.

Le revenu cumulatif est le total des gains, de l'aide au revenu et des paiements du PAS reçus du premier au cinquante-quatrième mois. Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

Des tests f ont été appliqués aux différences entre les sous-groupes dans les impacts estimatifs. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : † = 10 %; †† = 5 %; ††† = 1 %. L'abréviation « n.s. » indique que la variation des impacts entre les sous-groupes n'est pas statistiquement significative.

La taille de l'échantillon peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

Même si l'évolution de l'acceptation du supplément selon la situation professionnelle au moment de l'assignation aléatoire semble logique, les différences dans les effets du programme sur la réception d'aide au revenu et l'emploi à temps plein sont plus complexes.

Au cinquième trimestre, les effets du programme sur la réception d'aide au revenu reflétaient l'acceptation du supplément. Plus précisément, le programme a le plus réduit la réception d'aide au revenu chez les personnes travaillant à temps partiel ou celles travaillant à temps plein au moment de l'assignation aléatoire et il a réduit la réception d'aide au revenu deux fois plus chez celles travaillant à temps plein au moment de l'assignation aléatoire (22,6 points) que chez celles qui cherchaient un emploi au moment de l'assignation aléatoire (9,8 points).

Les effets du programme sur la réception d'aide au revenu à la fin de la période de suivi ont l'air bien différents. Il ne faut pas oublier que, dans l'ensemble, le programme a cessé de réduire sensiblement la réception d'aide au revenu à la fin de la période de suivi. Néanmoins, il a continué à grandement réduire la réception d'aide au revenu chez celles qui étaient le moins susceptibles de travailler – de 8,9 points de pourcentage chez celles qui ne travaillaient pas, mais étaient à la recherche d'un emploi au moment de l'assignation aléatoire, et de 3,3 points chez celles qui ne travaillaient pas ou qui ne cherchaient pas d'emploi au moment de l'assignation aléatoire.

Les différences dans les effets du programme sur la réception d'aide au revenu reflètent surtout le fait que le groupe témoin a rattrapé son retard dans une plus large mesure dans les groupes plus aptes à l'emploi que dans ceux moins aptes à l'emploi. Les participantes du groupe programme qui travaillaient déjà à temps plein lors de l'assignation aléatoire recevaient encore une aide au revenu, même si leurs gains les rendaient probablement admissibles à des montants relativement modestes. En l'absence de l'offre de supplément, elles auraient probablement de toute façon quitté l'aide sociale. Le taux relativement faible de réception d'aide au revenu chez leurs homologues du groupe témoin (28,9 % au dernier trimestre du suivi) vient appuyer cette hypothèse. Par conséquent, il n'y avait pas vraiment lieu de s'attendre à ce que le programme continue à réduire la réception d'aide sociale dans ce groupe.

L'évolution de l'accroissement de l'emploi à temps plein dans les quatre groupes est bien différente de celle de la réception d'aide au revenu. Plus précisément, l'effet du programme sur l'emploi à temps plein au cinquième trimestre est plus marqué pour les personnes travaillant à temps partiel lors de l'assignation aléatoire. De plus, l'effet du PAS sur l'emploi à temps plein a été moindre pour les personnes travaillant à temps plein au moment de l'assignation aléatoire, même si c'est dans ce groupe que l'acceptation du supplément et l'effet sur la réception d'aide au revenu au cinquième trimestre ont été les plus importants.

La raison de ces différences est instructive. Prenons une date donnée peu après l'assignation aléatoire. Il est probable que presque toutes les personnes qui travaillaient à temps plein au moment de l'assignation aléatoire ont continué à le faire pendant au moins une courte période après l'assignation. Par exemple, comme on le constate dans Michalopoulos et coll. (2000), environ 90 % des membres du groupe témoin travaillant à temps plein au moment de l'assignation aléatoire travaillaient à temps plein pendant chacun des deux mois suivant l'assignation. Par conséquent, il est impossible que le PAS ait accru dans une large mesure l'emploi à temps plein dans ce sous-groupe, même si l'offre de supplément a incité de nombreux membres du groupe programme de ce sous-groupe à se prévaloir du supplément et à renoncer à l'aide sociale. Ce phénomène s'est poursuivi jusqu'au cinquième trimestre, où 57,2 % des membres du groupe témoin travaillant à temps plein lors de l'assignation aléatoire travaillaient encore à temps plein. Par contre, peu de

membres du groupe témoin travaillant à temps partiel ont opté pour un emploi à temps plein en l'absence d'une offre de supplément. Au cinquième trimestre, environ un quart du sous-groupe d'employées à temps partiel travaillaient à temps plein, et le programme a presque doublé l'emploi à temps plein dans ce groupe.

Malgré les effets marqués sur l'emploi à temps plein pour les quatre sous-groupes, le PAS n'a eu que des effets modestes sur l'emploi à temps plein à la fin de la période de suivi, et les différences entre les quatre groupes n'étaient pas statistiquement significatives. La réduction des effets sur l'emploi à temps plein semble attribuable au fait que le groupe témoin a comblé son retard – comme le reflètent les taux plus élevés d'emploi à temps plein chez les membres du groupe témoin qui ne travaillaient pas à temps plein au moment de l'assignation aléatoire – et à la perte d'emploi – comme le reflètent les taux inférieurs d'emploi à temps plein chez ceux qui travaillaient à temps plein ou à temps partiel au moment de l'assignation aléatoire.

Étant donné que le PAS a eu son effet le plus marqué sur l'emploi chez les personnes travaillant à temps partiel au moment de l'assignation aléatoire, et comme ce groupe a en grande partie accepté le supplément, les effets les plus importants du PAS sur le revenu touchent les personnes travaillant déjà à temps partiel (9 410 \$ par personne). Par contre, l'effet du programme sur le revenu est bien plus faible pour les participantes aux deux extrémités de la situation professionnelle de référence, celles qui travaillaient déjà à temps plein au moment de l'assignation aléatoire et celles qui ne cherchaient pas d'emploi à ce moment-là. Ce sont les groupes où l'impact sur l'emploi à temps plein (et dès lors, celui sur les gains) a été le plus faible, et celles qui ne cherchaient pas d'emploi formaient le groupe comptant le moins de prestataires du supplément (et dès lors, où le montant des suppléments du PAS versés était relativement bas).

## **Nombre d'enfants**

Alors que les familles nombreuses reçoivent un montant plus élevé d'aide au revenu, le montant du supplément du PAS dépendait uniquement des gains du parent participant, et non de la composition de la famille. Par conséquent, le PAS offrait un incitatif au travail relativement plus généreux aux familles ayant un enfant qu'aux familles en ayant deux, et un incitatif relativement plus généreux aux familles ayant deux enfants qu'aux familles en ayant trois. Toutes choses étant égales par ailleurs, les effets du programme devraient donc être plus importants pour les petites familles que pour les familles nombreuses. L'idée selon laquelle les parents ayant plusieurs enfants se heurtent à de plus grands obstacles au travail susceptibles de les empêcher de réagir à l'offre de supplément de revenu renforce peut-être cette hypothèse.

Le tableau 4.3 montre les impacts du PAS sur la réception d'aide au revenu, l'emploi à temps plein et le revenu, en fonction du nombre d'enfants dans la famille au moment de l'assignation aléatoire – les familles ayant un enfant, celles en ayant deux et celles en ayant trois ou plus. Comme on s'y attendait, les familles ayant un enfant ont été plus nombreuses à accepter l'offre de supplément que les familles en ayant deux, et celles en ayant deux ont été plus nombreuses à s'en prévaloir que les familles en ayant trois ou plus. Cependant, ces différences sont relativement petites, puisque environ 38 % des petites familles ont accepté l'offre de supplément par rapport à environ 29 % des familles plus nombreuses.

Les effets du programme sur la réception d'aide au revenu au cinquième trimestre sont également les plus marqués pour les familles plus petites (14,8 points de pourcentage par rapport à 7,8 points pour les familles les plus grandes). Par ailleurs, à la fin de la période de suivi (18<sup>e</sup> trimestre), l'effet du programme sur la réception d'aide au revenu n'est statistiquement significatif que pour les familles ayant un enfant, même si les impacts sur la réception d'aide au revenu sont relativement faibles pour les trois sous-groupes à la fin de la période de suivi, et si les différences entre les sous-groupes ne sont pas statistiquement significatives.

**Tableau 4.3 : Impacts du PAS sur des résultats choisis, selon le nombre d'enfants au moment de l'assignation aléatoire**

Résultat et sous-groupe	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
<b>A déjà reçu un supplément (%)</b>				
Un enfant	38,2	s.o.	38,2	s.o.
Deux enfants	34,8	s.o.	34,8	s.o.
Trois enfants ou plus	29,3	s.o.	29,3	s.o.
<b>Réception d'AR (%)</b>				
Cinquième trimestre				
Un enfant	67,2	82,0	-14,8 ***	(1,7)
Deux enfants	70,2	82,9	-12,7 ***	(2,0)
Trois enfants ou plus	75,5	83,3	-7,8 ***	(2,8)
Dix-huitième trimestre				
Un enfant	49,9	54,4	-4,5 **	(2,0)
Deux enfants	55,6	57,7	-2,1	(2,4)
Trois enfants ou plus	59,3	63,5	-4,2	(3,5)
<b>Emploi à temps plein (%)</b>				
Cinquième trimestre				
Un enfant	32,2	17,0	15,2 ***	(1,7)
Deux enfants	28,2	14,2	14,0 ***	(1,9)
Trois enfants ou plus	25,9	10,1	15,8 ***	(2,7)
Dix-huitième trimestre				
Un enfant	30,1	29,7	0,4	(1,8)
Deux enfants	28,2	24,7	3,5 *	(2,1)
Trois enfants ou plus	20,4	21,5	-1,0	(3,0)
<b>Revenu cumulatif (\$)</b>				
Un enfant	56 543	50 174	6 369 ***	(1 051)
Deux enfants	58 896	52 817	6 079 ***	(1 543)
Trois enfants ou plus	61 747	55 883	5 863 ***	(2 115)
<b>Taille de l'échantillon</b>				
Un enfant	1 192	1 188		
Deux enfants	872	805		
Trois enfants ou plus	362	367		

**Sources :** Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence, les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois, les dossiers administratifs de l'aide au revenu et le Système d'information sur la gestion du programme PAS.

**Notes :** Les sous-groupes sont définis selon leurs caractéristiques lors de l'assignation aléatoire.

Le revenu cumulatif est le total des gains, de l'aide au revenu et des paiements du PAS reçus du premier au cinquante-quatrième mois. Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

Des tests f ont été appliqués aux différences entre les sous-groupes dans les impacts estimatifs. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : † = 10 %; †† = 5 %; ††† = 1 %. L'abréviation « n.s. » indique que la variation des impacts entre les sous-groupes n'est pas statistiquement significative.

La taille de l'échantillon peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

L'évolution de l'acceptation de l'offre et les impacts sur la réception d'aide au revenu cadrent avec les attentes, contrairement à l'effet du programme sur l'emploi à temps plein. Au cinquième trimestre, le programme avait accru l'emploi à temps plein de 14 à 16 points de pourcentage pour les trois tailles de famille. On ne sait pas bien pourquoi l'effet sur l'emploi à temps plein était tellement similaire entre les groupes alors que l'effet sur la réception d'aide au revenu ne l'était pas. Si l'on combine les effets relativement importants sur l'emploi à temps plein avec ceux relativement légers sur la réception d'aide au revenu pour les familles les plus nombreuses, on constate que nombre d'entre elles ont trouvé un emploi à temps plein en raison de l'offre de supplément, mais elles sont demeurées ou redevenues prestataires de l'aide au revenu tout en continuant à travailler à temps plein.

Comme les probabilités que les familles nombreuses et les petites familles acceptent le supplément étaient quasi égales et que le programme avait des effets similaires sur l'emploi à temps plein pour les petites familles et les familles nombreuses, ses effets sur le revenu étaient également similaires pour les trois groupes. Pendant toute la période de suivi, le PAS a procuré un revenu supplémentaire de près de 5 900 \$ à la famille moyenne ayant trois enfants ou plus et près de 6 400 \$ de plus à la famille moyenne ayant un enfant.

## **AUTRES SOUS-GROUPES**

On a pu définir de nombreux autres sous-groupes intéressants. Dans la présente section, on définit plusieurs sous-groupes pour lesquels on a de bonnes raisons de croire que l'impact du PAS pourrait varier. Ces sous-groupes entrent en gros dans quatre catégories principales : la structure familiale, les antécédents familiaux, la préparation au marché du travail et les obstacles à l'emploi. On y décrit les sous-groupes de chaque catégorie et on examine dans quelle mesure les impacts peuvent varier entre eux. Les impacts réels par sous-groupe sont analysés à la section suivante.

### **Structure familiale**

#### ***Âge du membre de l'échantillon***

L'un des objectifs du PAS était d'inciter les mères célibataires à acquérir une expérience de travail afin d'améliorer leurs compétences et, du même coup, leur capacité de gagner leur vie. Selon la théorie économique du capital humain, la décision d'investir du temps dans des activités de perfectionnement des compétences dépend de l'âge de la personne. Plus précisément, l'une des principales motivations à acquérir de nouvelles compétences est l'augmentation attendue des gains durant toute la vie. Cette théorie prédit, toutes autres choses étant constantes, qu'une personne plus âgée aura moins tendance à investir dans le capital humain qu'une personne jeune, car la période pendant laquelle elle récoltera les fruits de son investissement sera plus courte<sup>2</sup>. Si l'on applique cette théorie au PAS, les personnes jeunes auront peut-être été plus enclines que leurs homologues plus âgées à travailler à temps plein en raison de l'offre de supplément du PAS. Ainsi, il se peut que l'impact du PAS ait diminué avec l'âge. Pour évaluer la variation de l'impact selon l'âge, on

---

<sup>2</sup>Cette considération sera moins pertinente si les membres de l'échantillon ont tendance à fonder leurs décisions principalement sur leur revenu actuel. En pareil cas, les différences d'impact entre les jeunes et leurs homologues plus âgées pourraient principalement refléter des différences dans les possibilités d'emploi actuelles.



a défini trois sous-groupes en fonction de l'âge au moment de l'assignation aléatoire : 19-29 ans (43 % de l'échantillon), 30-39 ans (39 % de l'échantillon) et 40 ans ou plus (18 % de l'échantillon).

### ***Âge du plus jeune enfant***

Lorsqu'ils ont envisagé d'accepter ou non l'offre du PAS, les membres de l'échantillon ont dû évaluer les coûts et les avantages d'un emploi. Les mères célibataires de très jeunes enfants étaient peut-être moins disposées à travailler et à confier leurs enfants à des services de garde que celles dont les enfants étaient plus âgés. Cependant, depuis quelques années, la garde d'enfants est davantage entrée dans les mœurs, et les mères de jeunes enfants sont devenues plus susceptibles de travailler et d'avoir recours à des services de garde (Robins, 1991; Michalopoulos et Robins, à paraître). Néanmoins, il est intéressant de déterminer si l'impact du PAS a varié en fonction de l'âge du dernier enfant.

On a créé des catégories établissant une distinction entre les trois sous-groupes en fonction de l'âge du dernier enfant au moment de l'assignation aléatoire. Les trois catégories sont les suivantes : moins de 6 ans (55 % de l'échantillon), entre 6 et 11 ans (26 %) et 12 ans ou plus (19 %).

## **Antécédents familiaux**

### ***Ascendance***

Il existe de nombreuses différences entre les groupes ethniques en ce qui a trait à la situation sur le marché du travail. Certaines différences sont d'ordre culturel, et d'autres reflètent la situation économique d'un groupe ethnique particulier. Dans le présent rapport, les personnes d'origine autochtone en Colombie-Britannique constituent la seule minorité ethnique pour laquelle l'échantillon est suffisamment grand pour faire l'objet d'une analyse distincte. Aux fins de l'analyse, on compare les impacts sur les gens des Premières nations de la Colombie-Britannique à ceux sur d'autres membres de l'échantillon de la province.

Des études nous indiquent que les gens d'ascendance autochtone touchent un salaire moins élevé et ont moins de possibilités d'emploi que d'autres groupes ethniques au Canada, pour des raisons peut-être imputables à la discrimination ou à des différences dans les caractéristiques liées aux salaires et à l'emploi (George et Kuhn, 1994). Par conséquent, les personnes d'ascendance autochtone qui ont essayé de trouver un emploi à temps plein par suite de l'offre du PAS auront peut-être été défavorisées sur le marché du travail par rapport à d'autres membres de l'échantillon. Ainsi, le PAS a peut-être eu un impact moins marqué sur l'emploi à temps plein de ces personnes. Par ailleurs, comme le supplément versé aux travailleuses à faible salaire était plus élevé que celui que touchait les travailleuses à salaire élevé pour le même effort de travail, le PAS a peut-être eu un effet plus grand sur les membres de l'échantillon d'origine autochtone.

### ***Statut d'immigrant***

En raison de différences culturelles et linguistiques possibles, l'impact du PAS a peut-être varié en fonction du statut d'immigrant. Comme peu de membres de l'échantillon du Nouveau-Brunswick étaient des immigrants, l'analyse s'est limitée aux participantes de la Colombie-Britannique. On a établi deux sous-groupes selon que la participante avait déclaré

ou non être née au Canada. En Colombie-Britannique, 23 % des participantes de l'échantillon ont déclaré être nées à l'étranger. Si les possibilités d'emploi sont plus nombreuses pour les Canadiens de naissance (peut-être en raison d'une discrimination sur le marché du travail au détriment des immigrants), il est possible que l'impact du PAS sur les personnes nées au Canada soit plus grand que sur les immigrants.

### ***Situation familiale pendant l'enfance***

Selon plusieurs études, la situation familiale pendant l'enfance influe sur les chances de devenir autonome financièrement à l'âge adulte. Par exemple, Fronstin, Greenberg et Robins (1997) ont constaté que les gains étaient moins élevés chez les membres de l'échantillon qui avaient passé une partie de leur enfance dans une famille désunie<sup>3</sup>. Par ailleurs, il semble que la dépendance à l'égard de l'aide sociale se transmette de génération en génération (Antel, 1992; Duncan, Hill et Hoffman, 1988; [références citées dans] Levine et Zimmerman, 1996). Si l'on en croit ces observations, la probabilité d'acceptation du supplément du PAS a peut-être varié selon que le membre a grandi dans une famille monoparentale ou une famille d'accueil ou encore dans une famille bénéficiant de l'aide sociale. L'impact du PAS a peut-être aussi varié en fonction de la situation familiale. On a formé deux sous-groupes d'après les critères suivants : les deux parents du membre étaient présents à la maison pendant son enfance (60 % de l'échantillon avaient vécu avec les deux parents) et la famille du membre recevait ou non des prestations d'aide sociale pendant son enfance (25 % avaient grandi dans des familles bénéficiant de l'aide sociale)<sup>4</sup>. D'après des études antérieures, on s'attendait à ce que l'impact du PAS soit moindre sur les membres de l'échantillon qui avaient grandi dans une famille désunie ou dans une famille bénéficiant de l'aide sociale.

## **Préparation au marché du travail**

### ***Études et formation***

Bien des éléments nous indiquent que le manque d'éducation et de formation entrave grandement la capacité d'une personne à trouver un emploi et est à l'origine de gains moins élevés (Levy et Murnane, 1992). Par conséquent, les participantes ayant un niveau de scolarité et une formation moindres ont peut-être eu moins de possibilités d'emploi et ont été défavorisées à d'autres égards sur le marché du travail alors qu'elles essayaient de donner suite à l'offre du PAS. Pour analyser les différences d'impact en fonction du niveau de scolarité et de la formation, on a créé deux ensembles de sous-groupes. Pour le premier ensemble, on a comparé les membres ayant un diplôme d'études secondaires au moment de l'assignation aléatoire avec ceux n'en ayant pas (c'est-à-dire 53 %). Pour le deuxième, on a comparé les membres de l'échantillon inscrits à des cours ou à une formation lors de l'assignation aléatoire (14 %) avec ceux qui n'y étaient pas inscrits.

---

<sup>3</sup>Pour un résumé des études avant 1991, voir Amato et Keith, 1991. Par famille désunie, on entend une famille où les parents se sont séparés ou ont divorcé ou encore où un parent est décédé.

<sup>4</sup>Les questions posées dans l'enquête de suivi pour déterminer si les participantes avaient vécu dans une famille monoparentale étaient les suivantes : « Avez-vous vécu avec votre père et votre mère jusqu'à l'âge de 16 ans? » Pour savoir si leur famille bénéficiait d'aide au revenu : « Jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 16 ans, votre famille a-t-elle été bénéficiaire d'aide sociale à un moment quelconque? »

### ***Antécédents en matière d'aide sociale***

D'après plusieurs études, plus une personne bénéficie pendant longtemps de l'aide au revenu, moins elle a de chances de quitter le système d'aide sociale (voir par exemple Bane et Ellwood, 1983; Barrett et Cragg, 1998; Sandefur, 1997). Cet effet négatif de la dépendance sur la durée donne à penser qu'un petit groupe d'assistées sociales risque de continuer à bénéficier d'aide au revenu pendant très longtemps. Ces personnes étaient peut-être beaucoup moins susceptibles d'accepter le supplément du PAS, et l'impact du programme a peut-être été moins important sur ce groupe, pour diverses raisons. Tout d'abord, ces personnes ont tendance à être fortement défavorisées et ne possèdent pas les compétences requises par la plupart des emplois. Deuxièmement, comme cela fait longtemps qu'elles sont assistées sociales, elles ne savent peut-être plus comment s'y prendre pour chercher un emploi. Troisièmement, elles peuvent être tellement « enracinées » dans le système qu'elles ne considèrent pas le travail comme une solution réaliste. Pour voir s'il est possible que l'impact du PAS varie en fonction de la durée des prestations d'aide sociale, on a défini trois sous-groupes : les participantes qui avaient touché l'aide au revenu pendant 10 à 23 des 36 derniers mois avant l'assignation aléatoire (24 % de l'échantillon)<sup>5</sup>, pendant 24 à 35 des 36 derniers mois (34 %) et pendant les 36 derniers mois (42 %). Comme la capacité de trouver un emploi à temps plein semble être inversement proportionnelle à la durée des prestations d'aide sociale, on s'attendait à ce que les impacts du PAS soient plus importants sur le premier groupe et moins marqués sur le dernier groupe.

### ***Handicap social***

Les niveaux de scolarité et de formation, l'expérience acquise et les antécédents en matière d'aide sociale sont des facteurs qui jouent tous un rôle important dans la capacité d'une personne à devenir économiquement autonome. Les gens ayant un haut niveau de scolarité et une grande expérience de travail ont de meilleures chances de réussir que ceux ayant un niveau de scolarité moindre et peu d'expérience de travail. Pour examiner l'interaction entre les diverses caractéristiques inhérentes à la préparation au marché du travail, on a défini trois sous-groupes. Les personnes considérées comme « les plus défavorisées » sont celles qui répondent aux trois critères suivants : elles n'avaient pas travaillé au cours de l'année précédant l'assignation aléatoire, elles ne possédaient pas de diplôme d'études secondaires ou l'équivalent au moment de l'assignation, et elles avaient bénéficié de l'aide sociale pendant au moins deux des trois années précédant l'assignation. Celles que l'on considérait comme « moyennement défavorisées » satisfaisaient à un ou deux de ces critères. Les personnes jugées « les moins défavorisées » ne satisfaisaient à aucun des critères.

---

<sup>5</sup>L'une des conditions retenues pour sélectionner l'échantillon aux fins de l'étude du PAS était la réception d'aide au revenu dans le mois de la sélection et pendant au moins 11 des 12 mois précédents. Cependant, en raison de chèques d'aide sociale annulés, trois membres de l'échantillon sont recensés comme ayant reçu une aide au revenu pendant seulement 10 des 12 mois précédant la sélection de l'échantillon.

## Obstacles à l'emploi

### *Disponibilité d'un service de garde*

Plusieurs études indiquent que le manque de services de garde adéquats constitue un obstacle important à l'emploi (Kimmel, 1998; Hofferth, Brayfield, Deich et Holcolmb, 1991). Pour déterminer l'importance des services de garde dans la décision de donner suite à l'offre de supplément du PAS, on a établi trois groupes en fonction des réponses à une question dans l'enquête de référence portant sur le caractère adéquat des services de garde<sup>6</sup> : celles qui pensaient pouvoir trouver un service de garde de confiance si elles trouvaient un emploi (65 % de l'échantillon); celles qui ne pensaient pas trouver quelqu'un de confiance (17 %) et celles qui n'auraient pas besoin de service de garde si elles trouvaient un emploi (18 %). Les impacts du PAS devraient être plus importants sur celles n'ayant pas de problème de garde d'enfants.

### *Restrictions relatives au travail*

Pour bénéficier du supplément, les membres de l'échantillon devaient non seulement vouloir, mais aussi pouvoir travailler à temps plein. De nombreuses personnes se heurtaient à des problèmes physiques ou affectifs qui les empêchaient de travailler ou limitaient le nombre d'heures ou le genre de travail qu'elles pouvaient faire. D'autres ne pouvaient travailler à temps plein, car elles ne disposaient pas d'un service de garde pour leurs enfants ou en raison d'autres contraintes. D'après les réponses aux questions posées dans l'enquête de référence, on a défini six ensembles de sous-groupes, caractérisés par la présence ou l'absence de certains genres de restrictions relatives au travail. Dans le premier ensemble, on a établi une distinction entre celles qui faisaient état d'un problème physique limitant leur activité à la maison, à l'école, au travail ou dans leurs loisirs (25 % de l'échantillon du rapport) et toutes les autres (75 %)<sup>7</sup>. Dans le deuxième ensemble, on a fait la distinction entre celles qui ont fait état d'un problème affectif limitant leur activité (8 % de l'échantillon) et toutes les autres (92 %). Dans le troisième ensemble, les membres de l'échantillon ont été classés selon qu'ils risquaient de faire une dépression clinique d'après leurs réponses à une version abrégée de l'échelle d'évaluation de l'état dépressif du Center for Epidemiological Studies<sup>8</sup>. D'après la

---

<sup>6</sup>On a demandé aux membres de l'échantillon s'ils étaient très d'accord, d'accord, pas d'accord ou pas du tout d'accord avec l'énoncé suivant : « Si j'obtenais un emploi, je pourrais trouver une personne de confiance pour garder mes enfants ». Ceux qui étaient d'accord ou très d'accord ont été inclus dans un sous-groupe; ceux qui n'étaient pas d'accord ou pas du tout d'accord ont été inclus dans un autre sous-groupe; ceux qui ont déclaré ne pas avoir besoin de gardienne ont été inclus dans un troisième sous-groupe.

<sup>7</sup>On considère que les membres de l'échantillon ont un problème physique limitant leur activité s'ils ont répondu oui à l'une des questions suivantes : « À cause d'une affection ou d'un problème de santé à long terme, êtes-vous limité dans le genre ou la quantité d'activités que vous pouvez faire : (a) à la maison? (b) à l'école? (c) au travail? (d) dans vos autres occupations comme les déplacements, les sports ou les loisirs? » Ceux qui ne travaillaient pas n'ont généralement pas répondu à la partie de la question portant sur le travail, de sorte que leur classification est fondée sur les autres parties. Les problèmes signalés n'étaient pas nécessairement permanents. Parmi les membres de l'échantillon qui ont fait état d'un problème physique limitant leur activité à l'entrevue de référence, un tiers n'en a signalé aucun au moment de l'entrevue de suivi après 18 mois.

<sup>8</sup>L'échelle d'évaluation de l'état dépressif est un questionnaire comportant 20 questions visant à évaluer la prévalence de forte dépression dans la population générale (Radloff, 1977). On demande aux répondants pendant combien de jours par semaine ils ressentent une émotion particulière. On attribue 0 point à moins d'un jour, 1 point à 1 ou 2 jours, 2 points à 3 ou 4 jours et 3 points à 5 à 7 jours. Radloff a établi une note maximale de 16 (sur un total possible de 60); un résultat supérieur à 16 pourrait bien indiquer une dépression clinique. L'enquête du PAS a utilisé une version abrégée de quatre questions de cette échelle. Un résultat de trois ou plus à cette série de questions abrégée indiquait un risque de dépression clinique. Les études de validation de l'échelle ont fait ressortir une correspondance très imparfaite entre l'échelle et les diagnostics reposant sur des entrevues psychiatriques; les chercheurs craignent que l'échelle ne reflète les symptômes de forte dépression, mais aussi d'anxiété, de démoralisation ou de mauvais état de santé physique (Tsuang, Tohen et Zahner, 1995, pp. 9, 234-236).

série de questions abrégée, 47 % des membres de l'échantillon ont été jugés à risque pour ce qui est de la dépression clinique. Dans le quatrième ensemble, on a fait la distinction entre les sans-emploi qui ne pouvaient travailler dans les quatre semaines précédant l'enquête de référence en raison d'une maladie ou d'un handicap (14 %), les sans-emploi pour lesquels le motif pour ne pas travailler n'était ni une maladie ni un handicap (67 %) et les travailleuses (celles qui avaient un emploi lors de l'assignation aléatoire, 19 % de l'échantillon). Dans le cinquième ensemble, on a établi une distinction entre les sans-emploi qui ne pouvaient travailler dans les quatre semaines précédant l'enquête de référence car elles n'avaient pas de gardienne compétente pour les enfants (15 %), les sans-emploi pour lesquelles le problème de la garde des enfants n'était pas un motif pour ne pas travailler (66 % de l'échantillon), et les travailleuses (19 %). Dans le sixième ensemble, on a établi une distinction entre les sans-emploi qui ne pouvaient travailler pendant les quatre semaines ayant précédé l'enquête de référence en raison de responsabilités personnelles ou familiales (21 %), les sans-emploi pour lesquelles les responsabilités personnelles ou familiales n'étaient pas un motif pour ne pas travailler (57 %) et les travailleuses (19 %)<sup>9</sup>. En général, comme les personnes se heurtant à des obstacles à l'emploi ont moins de chances de trouver un emploi, l'impact du PAS devrait être moins important pour elles.

### ***Besoins exprimés***

Pendant l'enquête de référence, on a posé aux participantes la question suivante : « En ce moment, laquelle des catégories suivantes décrit le mieux votre plus grand besoin : trouver immédiatement un emploi à temps plein, trouver immédiatement un emploi à temps partiel, obtenir une éducation ou une formation, ou quelque chose d'autre? » On a établi des sous-groupes en fonction de leurs réponses : emploi à temps plein (29 %), emploi à temps partiel (10 %), études et formation (48 %), ou quelque chose d'autre (14 %). L'impact du PAS devrait être plus important chez celles qui avaient besoin d'un emploi à temps plein.

## **RÉSULTATS POUR D'AUTRES SOUS-GROUPES**

Les résultats pour les sous-groupes décrits à la section précédente sont présentés aux tableaux 4.4, 4.5 et 4.6. Plus précisément, on y présente les impacts présumés du PAS pour chaque sous-groupe sur l'emploi à temps plein mensuel moyen aux 5<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> trimestres, le pourcentage mensuel moyen bénéficiant d'une aide au revenu aux 5<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> trimestres et le revenu tiré des gains, de l'aide au revenu et du supplément du PAS jusqu'au 18<sup>e</sup> trimestre. Le tableau indique, pour chaque sous-groupe, la taille de l'échantillon<sup>10</sup>, la proportion du sous-groupe ayant accepté l'offre de supplément, les résultats moyens pour les membres du groupe témoin, l'impact présumé du PAS, et l'erreur type de l'impact présumé, entre parenthèses, avec la croix ou la mention n.s. indiquant si la différence d'impact présumé entre les sous-groupes est statistiquement significative.

---

<sup>9</sup>Pendant l'entrevue de référence, on a posé aux participantes la question suivante : « Au cours des quatre dernières semaines, y a-t-il une raison quelconque pour laquelle vous n'avez pas pu prendre un emploi à temps plein? ». On a ensuite demandé à celles qui avaient répondu oui d'exposer ces raisons, par exemple, maladie ou handicap, problème de garde des enfants, responsabilités personnelles et familiales. Elles pouvaient répondre oui à plus d'une raison.

<sup>10</sup>L'échantillon intégral du rapport comprend 4 852 personnes. Lorsqu'on additionne les nombres de membres des sous-groupes, on n'obtient pas toujours la somme de 4 852 car tout membre répondant « ne sait pas » à l'une des questions ayant contribué à l'établissement d'un ensemble de sous-groupes est exclu de ces sous-groupes.

## **Pourcentage de personnes ayant reçu au moins un versement au titre du supplément**

On a observé d'importantes différences entre les sous-groupes dans les pourcentages qui ont reçu au moins un versement au titre du supplément. Les plus grandes différences présentées au tableau 4.4 ont trait à plusieurs obstacles à l'emploi. Comme on peut le voir dans le tableau, cependant, les taux de réception d'un supplément étaient similaires pour de nombreux sous-groupes, et aucune des différences n'était aussi importante que pour les sous-groupes établis en fonction de la situation professionnelle présentée au tableau 4.2<sup>11</sup>.

## **Impacts sur l'emploi à temps plein dans les sous-groupes**

Au tableau 4.4, on présente les impacts présumés de l'emploi à temps plein dans les sous-groupes aux 5<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> trimestres. Au cinquième trimestre, lorsque l'impact global du PAS était considérable, on observe une cohérence remarquable entre les différents ensembles de sous-groupes analysés. Dans la plupart des cas, l'écart dans les impacts présumés au sein d'un ensemble de sous-groupes connexes n'est pas statistiquement significatif, bien qu'il soit souvent conforme aux hypothèses antérieures. Par exemple, il n'existe aucune différence statistiquement significative dans l'impact selon la structure familiale. L'impact présumé a tendance à baisser avec l'âge du membre de l'échantillon, comme on s'y attendait, mais l'écart n'est pas statistiquement significatif. Les estimations baissent également avec l'âge du dernier enfant, de façon quelque peu inattendue, mais là encore, l'écart n'est pas statistiquement significatif.

Par ailleurs, les répercussions ne varient pas beaucoup en fonction des mesures des antécédents familiaux. On estime, comparativement aux autres membres de l'échantillon dans cette province, que l'impact sur les personnes d'ascendance autochtone de Colombie-Britannique est moindre, comme on s'y attendait, mais la différence n'est pas statistiquement significative. L'impact est curieusement un peu plus marqué pour les personnes nées à l'étranger que pour les Canadiens de naissance, même si, là encore, la différence n'est pas statistiquement significative. L'impact présumé est légèrement plus grand pour les membres de l'échantillon qui ont grandi avec les deux parents que pour ceux qui ont grandi avec un seul parent ou dans une famille d'accueil, comme on s'y attendait, mais la différence est très petite et n'est pas statistiquement significative. De même, les répercussions présumées sont plus fortes pour les membres de l'échantillon ayant grandi dans un foyer ne bénéficiant pas de l'aide sociale, comme prévu, mais la différence est légère et non significative sur le plan statistique.

Les incidences sur l'emploi à temps plein varient grandement en fonction de plusieurs mesures de la préparation au marché du travail. Comme prévu, l'impact est plus grand pour les membres de l'échantillon possédant un diplôme d'études secondaires, mais la différence n'est pas statistiquement significative. L'impact présumé sur l'emploi à temps plein était également plus prononcé pour les personnes poursuivant des études ou inscrites à un programme de formation au moment de l'assignation aléatoire, mais à nouveau, celui-ci n'était pas statistiquement significatif.

---

<sup>11</sup>Les taux d'acceptation du supplément sont identiques dans les tableaux 4.4, 4.5 et 4.6.

**Tableau 4.4 : Impacts du PAS sur l'emploi à temps plein, pour d'autres sous-groupes**

Sous-groupe	Taille de l'échantillon	Pourcentage recevant le supplément <sup>a</sup>	Taux d'emploi à temps plein mensuel moyen (%)					
			Cinquième trimestre			Dix-huitième trimestre		
			Erreur type	Différence (impact)	Erreur type	Différence (impact)	Erreur type	Dix-huitième trimestre
<b>Structure familiale</b>								
Âge du membre de l'échantillon lors de l'assignation aléatoire								
De 19 à 29 ans	2 093	38,2	14,7	15,9 ***	(1,7)	29,2	-0,8	n.s.
De 30 à 39 ans	1 900	35,1	15,6	15,1 ***	(1,9)	25,6	2,7	(1,9)
40 ans ou plus	851	30,1	14,2	11,6 ***	(2,6)	21,8	4,4	(2,9)
Âge du plus jeune enfant lors de l'assignation aléatoire								
De 0 à 5 ans	2 631	35,8	13,5	16,0 ***	(1,5)	25,6	1,1	(1,7)
De 6 à 11 ans	1 251	36,2	16,3	14,6 ***	(2,3)	29,6	0,2	(2,5)
12 ans ou plus	904	34,3	17,6	11,8 ***	(2,7)	26,2	2,8	(2,9)
<b>Antécédents familiaux</b>								
Ascendance (Colombie-Britannique seulement)								
Ascendance autochtone déclarée	313	27,8	10,4	10,1 **	(4,0)	17,8	-2,8	(4,1)
Toute autre ascendance	2 222	35,0	14,2	14,3 ***	(1,7)	27,4	-1,8	(1,8)
Statut d'immigrant (Colombie-Britannique seulement)								
Née au Canada	1 956	35,1	15,2	13,1 ***	(1,8)	26,6	-2,9	(1,9)
Non née au Canada	579	29,9	8,8	15,4 ***	(3,0)	25,8	1,0	(3,6)
Les deux parents étaient présents à la maison pendant que la répondante grandissait <sup>b</sup>								
Oui	2 930	37,2	15,1	15,9 ***	(1,5)	27,8	3,2 **	(1,6)
Non	1 916	33,2	14,8	13,2 ***	(1,8)	24,6	-1,4	(1,9)
La famille a reçu des prestations d'aide sociale pendant que la répondante grandissait <sup>c</sup>								
Oui	1 178	31,8	14,5	12,2 ***	(2,3)	22,6	-1,3	(2,3)
Non	3 542	36,9	15,0	15,7 ***	(1,3)	27,9	2,2	(1,5)
<b>Préparation au marché du travail lors de l'assignation aléatoire</b>								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent								
Oui	2 262	43,5	20,6	16,0 ***	(1,8)	35,0	0,0	(1,9)
Non	2 587	28,6	10,1	13,6 ***	(1,4)	19,2	2,4	(1,5)
Inscrite à des études/une formation lors de l'assignation aléatoire								
Oui	681	44,7	18,6	18,6 ***	(3,2)	41,5	-1,9	(3,6)
Non	4 168	34,1	14,4	14,2 ***	(1,2)	24,1	1,9	(1,3)
A reçu de l'aide au revenu au cours des 3 dernières années								
De 10 à 23 mois	1 168	40,8	17,8	15,8 ***	(2,4)	34,7	-2,3	(2,7)
De 24 à 35 mois	1 626	39,5	16,7	15,0 ***	(2,0)	26,8	2,0	(2,2)
De 36 mois	2 058	29,9	11,7	14,5 ***	(1,7)	21,2	3,9 **	(1,8)

(suite)

**Tableau 4.4 : Impacts du PAS sur l'emploi à temps plein, pour d'autres sous-groupes (suite)**

Sous-groupe	Taille de l'échantillon	Pourcentage recevant le supplément <sup>a</sup>	Taux d'emploi à temps plein mensuel moyen (%)								
			Cinquième trimestre			Dix-huitième trimestre					
			Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type			
Handicap social <sup>d</sup>											
Les plus défavorisées	638	28,4	7,6	12,6 ***	(2,6)	n.s.	15,2	5,2 *	(2,9)	n.s.	
Moyennement défavorisées	3 689	33,8	13,3	15,3 ***	(1,3)		25,8	0,9	(1,4)		
Les moins défavorisées	525	58,0	34,6	15,6 ***	(4,1)		44,4	2,2	(4,2)		
<b>Obstacles à l'emploi</b>											
Si elle avait un emploi, pourrait trouver un service de garde fiable <sup>e</sup>											
Oui	3 114	38,5	15,3	16,8 ***	(1,4)	†	28,4	2,4	(1,6)	n.s.	
Non	826	24,9	9,7	13,0 ***	(2,5)		18,4	-2,0	(2,5)		
Pas de services de garde requis	879	36,1	18,9	10,1 ***	(2,8)		28,2	1,4	(3,0)		
Problèmes physiques signalés qui limitent ses activités <sup>f</sup>											
Oui	1 223	27,8	9,7	11,9 ***	(2,0)	n.s.	18,6	2,6	(2,2)	n.s.	
Non	3 621	38,2	16,7	15,7 ***	(1,4)		29,2	1,0	(1,5)		
Problèmes affectifs signalés qui limitent ses activités <sup>g</sup>											
Oui	375	23,9	8,6	10,0 ***	(3,4)	n.s.	12,5	7,2 *	(3,7)	n.s.	
Non	4 464	36,7	15,4	15,4 ***	(1,2)		27,5	1,2	(1,3)		
Dépression <sup>h</sup>											
Risque de dépression	2 272	33,5	12,0	15,4 ***	(1,6)	n.s.	24,3	0,5	(1,8)	n.s.	
Pas à risque	2 580	37,5	17,5	14,3 ***	(1,6)		28,4	2,4	(1,8)		
Ne pouvait pas travailler en raison d'une maladie ou d'un handicap <sup>i</sup>											
Oui	671	18,9	5,7	9,8 ***	(2,3)	††	13,2	-1,4	(2,5)	n.s.	
Non	3 230	32,2	10,4	15,4 ***	(1,3)		24,0	2,6 *	(1,5)		
Au travail, question sautée	942	59,9	36,9	17,6 ***	(3,1)		43,8	0,8	(3,1)		
Ne pouvait pas travailler parce qu'il n'y avait pas de services de garde <sup>j</sup>											
Oui	712	23,3	4,8	14,0 ***	(2,3)	n.s.	15,3	3,6	(2,7)	n.s.	
Non	3 189	31,3	10,6	14,4 ***	(1,3)		23,8	1,4	(1,5)		
Au travail, question sautée	942	59,9	36,9	17,6 ***	(3,1)		43,8	0,8	(3,1)		
Ne pouvait pas travailler en raison de responsabilités personnelles ou familiales <sup>k</sup>											
Oui	1 056	24,5	5,7	14,9 ***	(2,0)	n.s.	15,2	2,2	(2,2)	n.s.	
Non	2 845	32,0	10,9	14,3 ***	(1,4)		24,7	2,0	(1,6)		
Au travail, question sautée	942	59,9	36,9	17,6 ***	(3,1)		43,8	0,8	(3,1)		

(suite)



**Tableau 4.4 : Impacts du PAS sur l'emploi à temps plein, pour d'autres sous-groupes (suite)**

Sous-groupe	Taille de l'échantillon	Pourcentage recevant le supplément <sup>a</sup>	Taux d'emploi à temps plein mensuel moyen (%)					
			Cinquième trimestre			Dix-huitième trimestre		
			Groupes témoin	Différence (impact)	Erreur type	Groupes témoin	Différence (impact)	Erreur type
Le plus grand besoin exprimé								
Emploi à temps plein	1 404	49,8	23,2	17,9 ***	(2,4)	35,0	3,7	(2,5)
Emploi à temps partiel	461	27,6	11,7	13,1 ***	(3,4)	20,3	0,9	(3,7)
Études ou formation	2 303	31,2	11,0	13,9 ***	(1,5)	25,6	-0,7	(1,8)
Quelque chose d'autre/Ne sait pas	677	26,7	13,2	13,3 ***	(3,0)	16,3	4,3	(2,9)

**Sources :** Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence, les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois, les dossiers administratifs de l'aide au revenu et le Système d'information sur la gestion du programme PAS.

**Notes :** Les sous-groupes sont définis selon leurs caractéristiques lors de l'assignation aléatoire. Les personnes ayant répondu « Ne sait pas » à une question précise qui visait à définir un sous-groupe ont été exclues de l'analyse de ce sous-groupe.

Le taux d'emploi à temps plein mensuel moyen est la moyenne du pourcentage de l'emploi à temps plein du treizième au quinzième mois pour le cinquième trimestre et du cinquante-deuxième au cinquante-quatrième mois pour le dix-huitième trimestre.

L'expression « emploi à temps plein » se définit comme un travail de 30 heures ou plus par semaine pendant au moins une semaine au cours du mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

Des tests f ont été appliqués aux différences entre les sous-groupes pour des impacts estimatifs. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : † = 10 % ; †† = 5 % ; ††† = 1 %.

L'abréviation « n.s. » signifie que la variation des impacts entre les sous-groupes n'est pas statistiquement significative.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>Pourcentage ayant reçu au moins un paiement de supplément au cours des 18 premiers trimestres.

<sup>b</sup>La question précise dans l'enquête de référence était : « Avez-vous vécu avec votre père et votre mère jusqu'à l'âge de 16 ans ? »

<sup>c</sup>La question précise dans l'enquête de référence était : « Jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 16 ans, votre famille a-t-elle été bénéficiaire d'aide sociale à un moment quelconque ? »

<sup>d</sup>Le handicap social a été calculé selon trois critères : n'a pas travaillé pendant l'année précédant l'assignation aléatoire, pas de diplôme d'études secondaires ou l'équivalent et plus de 24 mois de paiements d'AR au cours des trois années précédant l'assignation aléatoire. Les personnes les plus défavorisées remplissent les trois critères, les personnes moyennement défavorisées, un ou deux des critères, et les personnes les moins défavorisées, aucun de ces critères.

<sup>e</sup>Lors de l'entrevue de référence, on demandait aux membres de l'échantillon s'ils étaient très d'accord, d'accord, pas d'accord ou pas du tout d'accord avec l'énoncé suivant : « Si j'obtenais un emploi, je pourrais trouver une personne de confiance pour garder mes enfants ». Le sous-groupe « oui » comprend les membres de l'échantillon qui étaient « très d'accord » ou « d'accord ». Le sous-groupe « non » comprend les membres de l'échantillon qui n'étaient « pas d'accord » ou « pas du tout d'accord ». Les membres de l'échantillon étaient également autorisés à indiquer qu'ils n'avaient pas besoin de services de garde.

<sup>f</sup>Le sous-groupe « oui » comprend les membres de l'échantillon qui ont dit avoir un problème physique ou de santé à long terme limitant le genre ou le nombre d'activités qu'ils peuvent faire dans l'un des endroits suivants : à la maison, à l'école, au travail ou d'autres activités, comme les voyages, les sports ou les loisirs.

<sup>g</sup>Le sous-groupe « oui » comprend les membres de l'échantillon qui ont dit avoir un problème affectif limitant le genre ou le nombre d'activités qu'ils peuvent faire dans l'un des endroits suivants : à la maison, à l'école, au travail ou d'autres activités, comme les voyages, les sports ou les loisirs.

<sup>h</sup>Les membres de l'échantillon sont considérés être à risque d'une dépression s'ils obtiennent au moins 3 (sur un total possible de 12) dans la version abrégée de l'échelle d'évaluation de l'état dépressif CES-D (Center for Epidemiology Scale—Depression).

<sup>i</sup>Lors de l'entrevue de référence, la question suivante a été posée aux membres de l'échantillon qui ne travaillaient pas lors de l'assignation aléatoire : « Y a-t-il une raison qui explique pourquoi vous n'avez pas travaillé au cours des quatre dernières semaines ? » Ceux qui ont répondu oui étaient priés de donner les raisons précises pour lesquelles ils n'avaient pas accepté d'emploi, notamment une maladie ou un handicap, le manque de services de garde adéquats ou des responsabilités personnelles ou familiales. Les membres de l'échantillon étaient autorisés à répondre oui à plus d'une de ces raisons.

<sup>j</sup>La question précise dans l'enquête de référence était : « En ce moment, laquelle des catégories suivantes décrit le mieux votre plus grand besoin ? » Les membres de l'échantillon étaient autorisés à choisir parmi les catégories suivantes : emploi à temps plein immédiat, études ou formation, ou quelque chose d'autre.

**Tableau 4.5 : Impacts du PAS sur le pourcentage de réception d'aide au revenu, pour d'autres sous-groupes**

Sous-groupe	Taille de l'échantillon	Pourcentage recevant le supplément <sup>a</sup>	Pourcentage mensuel moyen des prestations d'AR (%)					
			Cinquième trimestre			Dix-huitième trimestre		
			Groupes témoin	Différence (impact)	Erreur type	Groupes témoin	Différence (impact)	Erreur type
<b>Structure familiale</b>								
Âge du membre de l'échantillon lors de l'assignation aléatoire								
De 19 à 29 ans	2 093	38,2	81,3	-14,6 ***	(1,8)	n.s.	n.s.	
De 30 à 39 ans	1 900	35,1	83,5	-13,0 ***	(1,8)	54,2	-3,6 * (2,1)	
40 ans ou plus	851	30,1	83,9	-9,4 ***	(2,6)	58,4	-2,9 (2,2)	
						61,3	-5,7 * (3,3)	
Âge du plus jeune enfant lors de l'assignation aléatoire								
De 0 à 5 ans	2 631	35,8	82,0	-12,3 ***	(1,6)	n.s.	n.s.	
De 6 à 11 ans	1 251	36,2	83,6	-16,6 ***	(2,3)	57,3	-2,9 (1,9)	
12 ans ou plus	904	34,3	82,4	-10,0 ***	(2,6)	56,0	-2,9 (2,7)	
						57,2	-6,4 ** (3,2)	
<b>Antécédents familiaux</b>								
Ascendance (Colombie-Britannique seulement)								
Ascendance autochtone déclarée	313	27,8	86,6	-6,7 *	(4,0)	n.s.	n.s.	
Toute autre ascendance	2 222	35,0	85,3	-10,8 ***	(1,6)	66,0	-6,0 (5,3)	
Statut d'immigrant (Colombie-Britannique seulement)						53,1	-0,4 (2,1)	
Née au Canada	1 956	35,1	85,1	-9,8 ***	(1,7)	n.s.	n.s.	
Non née au Canada	579	29,9	86,7	-12,1 ***	(3,1)	53,3	0,2 (2,2)	
Les deux parents étaient présents à la maison pendant que la répondante grandissait <sup>b</sup>						58,6	-4,7 (4,0)	
Oui	2 930	37,2	81,5	-13,6 ***	(1,5)	n.s.	n.s.	
Non née	1 916	33,2	84,3	-12,3 ***	(1,8)	54,9	-5,2 *** (1,8)	
La famille a reçu des prestations d'aide sociale pendant que la répondante grandissait <sup>c</sup>						60,3	-1,0 (2,2)	
Oui	1 178	31,8	84,4	-12,7 ***	(2,3)	n.s.	n.s.	
Non	3 542	36,9	82,1	-13,5 ***	(1,4)	62,6	-2,7 (2,8)	
						55,1	-3,9 ** (1,6)	
<b>Préparation au marché du travail lors de l'assignation aléatoire</b>								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent								
Oui	2 262	43,5	77,6	-15,4 ***	(1,8)	†	n.s.	
Non	2 587	28,6	86,9	-10,9 ***	(1,4)	47,1	-3,8 * (2,0)	
Inscrite à des études / une formation lors de l'assignation aléatoire						65,6	-3,0 * (1,8)	
Oui	681	44,7	77,9	-12,0 ***	(3,2)	n.s.	n.s.	
Non	4 168	34,1	83,4	-13,3 ***	(1,2)	43,3	-5,6 (3,6)	
A reçu de l'aide au revenu au cours des 3 dernières années						59,3	-3,2 ** (1,5)	
De 10 à 23 mois	1 168	40,8	74,9	-13,1 ***	(2,5)	n.s.	n.s.	
De 24 à 35 mois	1 626	39,5	80,9	-14,6 ***	(2,1)	45,8	-3,1 (2,8)	
Les 36 mois	2 058	29,9	88,8	-12,8 ***	(1,6)	54,2	-3,1 (2,4)	
						66,5	-5,6 *** (2,1)	

(suite)

**Tableau 4.5 : Impacts du PAS sur le pourcentage de réception d'aide au revenu, pour d'autres sous-groupes (suite)**

Sous-groupe	Taille de l'échantillon	Pourcentage recevant le supplément <sup>a</sup>	Pourcentage mensuel moyen des prestations d'AR (%)						
			Cinquième trimestre			Dix-huitième trimestre			
			Groupes témoin	Différence (impact)	Erreur type	Groupes témoin	Différence (impact)	Erreur type	
Hanicap social <sup>d</sup>									
Les plus défavorisées	638	28,4	88,5	-8,1 ***	(2,7)	66,6	-6,3 *	(3,7)	n.s.
Moyennement défavorisées	3 689	33,8	83,4	-13,1 ***	(1,3)	58,4	-3,2 **	(1,6)	
Les moins défavorisées	525	58,0	70,6	-20,3 ***	(4,0)	36,8	-5,0	(4,0)	
<b>Obstacles à l'emploi</b>									
Si elle avait un emploi, pourrait trouver un service de garde fiable <sup>e</sup>									
Oui	3 114	38,5	80,9	-14,7 ***	(1,5)	55,4	-4,5 ***	(1,7)	n.s.
Non	826	24,9	91,1	-11,4 ***	(2,3)	65,1	1,9	(3,2)	
Pas de services de garde requis	879	36,1	80,3	-9,3 ***	(2,7)	55,5	-5,3	(3,3)	
Problèmes physiques signalés qui limitent ses activités <sup>f</sup>									
Oui	1 223	27,8	87,8	-12,0 ***	(2,1)	66,4	-3,6	(2,6)	n.s.
Non	3 621	38,2	80,8	-13,4 ***	(1,4)	53,9	-3,4 **	(1,6)	
Problèmes affectifs signalés qui limitent ses activités <sup>g</sup>									
Oui	375	23,9	91,6	-9,7 ***	(3,3)	74,5	-2,4	(4,5)	n.s.
Non	4 464	36,7	82,0	-13,7 ***	(1,2)	55,8	-4,0 ***	(1,4)	
Dépression <sup>h</sup>									
Risque de dépression	2 272	33,5	85,6	-12,3 ***	(1,6)	59,7	-2,4	(2,0)	n.s.
Pas à risque	2 580	37,5	80,1	-13,9 ***	(1,7)	54,8	-4,7 **	(1,9)	
Ne pouvait pas travailler en raison d'une maladie ou d'un handicap <sup>i</sup>									
Oui	671	18,9	91,7	-8,9 ***	(2,5)	74,6	-1,0	(3,3)	n.s.
Non	3 230	32,2	84,9	-11,6 ***	(1,3)	59,6	-5,3 ***	(1,7)	
Au travail, question sautée	942	59,9	68,7	-22,7 ***	(3,0)	37,3	-1,5	(3,0)	
Ne pouvait pas travailler parce qu'il n'y avait pas de services de garde <sup>j</sup>									
Oui	712	23,3	89,8	-8,7 ***	(2,5)	66,5	-0,5	(3,4)	n.s.
Non	3 189	31,3	85,2	-11,6 ***	(1,3)	61,1	-5,3 ***	(1,7)	
Au travail, question sautée	942	59,9	68,7	-22,7 ***	(3,0)	37,3	-1,5	(3,0)	
Ne pouvait pas travailler en raison de responsabilités personnelles ou familiales <sup>k</sup>									
Oui	1 056	24,5	89,4	-8,4 ***	(2,1)	66,2	-0,2	(2,8)	n.s.
Non	2 845	32,0	84,9	-12,2 ***	(1,4)	60,7	-6,3 ***	(1,8)	
Au travail, question sautée	942	59,9	68,7	-22,7 ***	(3,0)	37,3	-1,5	(3,0)	

(suite)

**Tableau 4.5 : Impacts du PAS sur le pourcentage de réception d'aide au revenu, pour d'autres sous-groupes (suite)**

Sous-groupe	Taille de l'échantillon	Pourcentage recevant le supplément <sup>a</sup>		Pourcentage mensuel moyen des prestations d'AR (%)				
		n.s.	Groupes	Cinquième trimestre		Dix-huitième trimestre		
				témoins	Différence (Impact)	Groupes	Différence (Impact)	Erreur type
Le plus grand besoin exprimé <sup>b</sup>								
Emploi à plein temps	1 404	49,8	74,6	-16,9 ***	(2,4)	47,8	-6,6 **	(2,6)
Emploi à temps partiel	461	27,6	86,1	-13,8 ***	(3,6)	61,8	1,2	(4,4)
Études ou formation	2 303	31,2	86,1	-11,4 ***	(1,6)	59,5	-3,2	(2,0)
Quelque chose d'autre/Ne sait pas	677	26,7	85,5	-11,5 ***	(2,9)	64,9	-1,8	(3,6)

**Sources :** Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence, les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois, les dossiers administratifs de l'aide au revenu et le Système d'information sur la gestion du programme PAS.

**Notes :** Les sous-groupes sont définis selon leurs caractéristiques lors de l'assignation aléatoire. Les personnes ayant répondu « Ne sait pas » à une question précise qui visait à définir un sous-groupe ont été exclues de l'analyse de ce sous-groupe.

Le taux d'emploi à temps plein moyen est la moyenne du pourcentage de l'emploi à temps plein du treizième au quatorzième mois pour le cinquième trimestre et du cinquante-deuxième au cinquante-quatrième mois pour le dix-huitième trimestre.

L'expression « emploi à temps plein » se définit comme un travail de 30 heures ou plus par semaine pendant au moins une semaine au cours du mois.

Des tests bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

Des tests *t* ont été appliqués aux différences entre les sous-groupes pour des impacts estimatifs. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : † = 10 % ; †† = 5 % ; ††† = 1 %. L'abréviation « n.s. » signifie que la variation des impacts entre les sous-groupes n'est pas statistiquement significative.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>Pourcentage ayant reçu au moins un paiement de supplément au cours des 18 premiers trimestres.

<sup>b</sup>La question précise dans l'enquête de référence était : « Avez-vous vécu avec votre père et votre mère jusqu'à l'âge de 16 ans? »

<sup>c</sup>La question précise dans l'enquête de référence était : « Jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 16 ans, votre famille a-t-elle été bénéficiaire d'aide sociale à un moment quelconque? »

<sup>d</sup>Le handicap social a été calculé selon trois critères : n'a pas travaillé pendant l'année précédant l'assignation aléatoire, pas de diplôme d'études secondaires ou l'équivalent et plus de 24 mois de paiements d'AR au cours des trois années précédant l'assignation aléatoire. Les personnes les plus défavorisées remplissent les trois critères, les personnes moyennement défavorisées, un ou deux des critères, et les personnes les moins défavorisées, aucun de ces critères.

<sup>e</sup>Lors de l'entrevue de référence, on demandait aux membres de l'échantillon s'ils étaient très d'accord, d'accord, pas d'accord ou pas du tout d'accord avec l'énoncé suivant : « Si j'obtenais un emploi, je pourrais trouver une personne de confiance pour garder mes enfants ». Le sous-groupe « oui » comprend les membres de l'échantillon qui étaient « très d'accord » ou « d'accord ». Le sous-groupe « non » comprend les membres de l'échantillon qui n'étaient « pas d'accord » ou « pas du tout d'accord ». Les membres de l'échantillon étaient également autorisés à indiquer qu'ils n'avaient pas besoin de services de garde.

<sup>f</sup>Le sous-groupe « oui » comprend les membres de l'échantillon qui ont dit avoir un problème physique ou de santé à long terme limitant le genre ou le nombre d'activités qu'ils peuvent faire dans l'un des endroits suivants : à la maison, à l'école, au travail ou d'autres activités, comme les voyages, les sports ou les loisirs.

<sup>g</sup>Le sous-groupe « oui » comprend les membres de l'échantillon qui ont dit avoir un problème affectif limitant le genre ou le nombre d'activités qu'ils peuvent faire dans l'un des endroits suivants : à la maison, à l'école, au travail ou d'autres activités, comme les voyages, les sports ou les loisirs.

<sup>h</sup>Les membres de l'échantillon ont considérés être à risque d'une dépression s'ils obtiennent au moins 3 (sur un total possible de 12) dans la version abrégée de l'échelle d'évaluation de l'état dépressif CES-D (Center for Epidemiology Scale-Depression).

<sup>i</sup>Lors de l'entrevue de référence, la question suivante a été posée aux membres de l'échantillon qui ne travaillaient pas lors de l'assignation aléatoire : « Y a-t-il une raison qui explique pourquoi vous n'avez pas travaillé au cours des quatre dernières semaines? » Ceux qui ont répondu oui étaient priés de donner les raisons précises pour lesquelles ils n'avaient pas accepté d'emploi, notamment une maladie ou un handicap, le manque de services de garde adéquats ou des responsabilités personnelles ou familiales. Les membres de l'échantillon étaient autorisés à répondre oui à plus d'une de ces raisons.

<sup>j</sup>La question précise dans l'enquête de référence était : « En ce moment, laquelle des catégories suivantes décrit le mieux votre plus grand besoin? » Les membres de l'échantillon étaient autorisés à choisir parmi les catégories suivantes : emploi à temps plein immédiat, études ou formation, ou quelque chose d'autre.

**Tableau 4.6 : Impacts du PAS sur le revenu cumulatif, pour d'autres sous-groupes**

Sous-groupe	Taille de l'échantillon	Pourcentage recevant le supplément <sup>a</sup>	Groupe témoin (\$)	Différence (impact) (\$)	Erreur type
<b>Structure familiale</b>					
Âge du membre de l'échantillon lors de l'assignation aléatoire					
De 19 à 29 ans	2 026	38,2	50 708	6 939 ***	(1 049)
De 30 à 39 ans	1 810	35,1	54 982	4 228 ***	(1 511)
40 ans ou plus	813	30,1	47 714	8 907 ***	(1 796)
Âge du plus jeune enfant lors de l'assignation aléatoire					
De 0 à 5 ans	2 530	35,8	52 317	6 048 ***	(1 112)
De 6 à 11 ans	1 195	36,2	53 790	6 079 ***	(1 568)
12 ans ou plus	868	34,3	48 378	6 830 ***	(1 891)
<b>Antécédents familiaux</b>					
Ascendance (Colombie-Britannique seulement)					
Ascendance autochtone déclarée	298	27,8	58 350	1 080	(2 689)
Toute autre ascendance	2 101	35,0	60 147	6 069 ***	(1 407)
Statut d'immigrant (Colombie-Britannique seulement)					
Née au Canada	1 850	35,1	60 782	4 791 ***	(1 517)
Non née au Canada	549	29,9	57 112	7 683 ***	(2 270)
Les deux parents étaient présents à la maison pendant que la répondante grandissait <sup>b</sup>					
Oui	2 815	37,2	51 248	7 207 ***	(1 009)
Non	1 836	33,2	52 759	4 787 ***	(1 355)
La famille a reçu des prestations d'aide sociale pendant que la répondante grandissait <sup>c</sup>					
Oui	1 139	31,8	48 488	6 001 ***	(1 268)
Non	3 390	36,9	53 194	6 238 ***	(1 017)
<b>Préparation au marché du travail lors de l'assignation aléatoire</b>					
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent					
Oui	2 160	43,5	55 745	6 269 ***	(1 407)
Non	2 494	28,6	48 598	5 941 ***	(877)
Inscrite à des études ou à une formation lors de l'assignation aléatoire					
Oui	659	44,7	58 023	7 630 ***	(2 406)
Non	3 995	34,1	50 828	5 954 ***	(852)
A reçu de l'aide au revenu au cours des 3 dernières années					
De 10 à 23 mois	1 114	40,8	52 562	7 717 ***	(1 667)
De 24 à 35 mois	1 556	39,5	53 368	6 037 ***	(1 639)
De 36 mois	1 987	29,9	50 252	5 678 ***	(1 043)
Handicap social <sup>d</sup>					
Les plus défavorisées	618	28,4	48 046	5 648 ***	(1 731)
Moyennement défavorisées	3 524	33,8	51 202	6 295 ***	(941)
Les moins défavorisées	515	58,0	60 744	6 839 **	(2 688)
<b>Obstacles à l'emploi</b>					
Si elle avait un emploi, pourrait trouver un service de garde fiable <sup>e</sup>					
Oui	3 001	38,5	53 035	6 504 ***	(1 046)
Non	780	24,9	50 097	5 112 ***	(1 659)
Pas de services de garde requis	847	36,1	49 272	6 464 ***	(1 912)
Problèmes physiques signalés qui limitent ses activités <sup>f</sup>					
Oui	1 157	27,8	48 679	4 593 ***	(1 430)
Non	3 492	38,2	52 916	6 737 ***	(968)
Problèmes affectifs signalés qui limitent ses activités <sup>g</sup>					
Oui	346	23,9	46 343	7 179 ***	(2 245)
Non	4 298	36,7	52 139	6 345 ***	(855)

*(suite)*

**Tableau 4.6 : Impacts du PAS sur le revenu cumulatif, pour d'autres sous-groupes (suite)**

Sous-groupe	Taille de l'échantillon	Pourcentage recevant le supplément <sup>a</sup>	Groupe témoin (\$)	Différence (impact) (\$)	Erreur type
Dépression <sup>h</sup>					n.s.
Risque de dépression	2 170	33,5	50 565	6 871 ***	(1 102)
Pas à risque	2 487	37,5	52 999	5 646 ***	(1 175)
Ne pouvait pas travailler en raison d'une maladie ou d'un handicap <sup>i</sup>					†††
Oui	649	18,9	46 061	2 770	(1 707)
Non	3 086	32,2	49 523	6 645 ***	(839)
Au travail, question sautée	913	59,9	63 790	7 544 ***	(2 579)
Ne pouvait pas travailler parce qu'il n'y avait pas de services de garde <sup>j</sup>					n.s.
Oui	681	23,3	50 607	5 290 ***	(1 617)
Non	3 054	31,3	48 555	6 094 ***	(853)
Au travail, question sautée	913	59,9	63 790	7 544 ***	(2 579)
Ne pouvait pas travailler en raison de responsabilités personnelles ou familiales <sup>k</sup>					n.s.
Oui	1 002	24,5	49 172	5 799 ***	(1 419)
Non	2 733	32,0	48 847	5 990 ***	(896)
Au travail, question sautée	913	59,9	63 790	7 544 ***	(2 579)
Le plus grand besoin exprimé <sup>l</sup>					†††
Emploi à temps plein	1 354	49,8	52 869	10 658 ***	(1 598)
Emploi à temps partiel	436	27,6	48 912	5 398 **	(2 115)
Études ou formation	2 216	31,2	52 219	4 533 ***	(1 171)
Quelque chose d'autre/ne sait pas	645	26,7	50 553	3 053	(2 117)

**Sources :** Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence, les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois, les dossiers administratifs de l'aide au revenu et le Système d'information sur la gestion du programme PAS.

**Notes :** Les sous-groupes sont définis selon leurs caractéristiques lors de l'assignation aléatoire. Les personnes ayant répondu « Ne sait pas » à une question précise qui visait à définir un sous-groupe ont été exclues de l'analyse de ce sous-groupe.

Le taux d'emploi à temps plein mensuel moyen est la moyenne du pourcentage de l'emploi à temps plein du treizième au quinzième mois pour le cinquième trimestre et du cinquante-deuxième au cinquante-quatrième mois pour le dix-huitième trimestre.

L'expression « emploi à temps plein » se définit comme un travail de 30 heures ou plus par semaine pendant au moins une semaine au cours du mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

Des tests f ont été appliqués aux différences entre les sous-groupes pour des impacts estimatifs. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : † = 10 % ; †† = 5 % ; ††† = 1 %. L'abréviation « n.s. » signifie que la variation des impacts entre les sous-groupes n'est pas statistiquement significative.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>Pourcentage ayant reçu au moins un paiement de supplément au cours des 18 premiers trimestres.

<sup>b</sup>La question précise dans l'enquête de référence était : « Avez-vous vécu avec votre père et votre mère jusqu'à l'âge de 16 ans? »

<sup>c</sup>La question précise dans l'enquête de référence était : « Jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 16 ans, votre famille a-t-elle été bénéficiaire d'aide sociale à un moment quelconque? »

<sup>d</sup>Le handicap social a été calculé selon trois critères : n'a pas travaillé pendant l'année précédant l'assignation aléatoire, pas de diplôme d'études secondaires ou l'équivalent et plus de 24 mois de paiements d'AR au cours des trois années précédant l'assignation aléatoire. Les personnes les plus défavorisées remplissent les trois critères, les personnes moyennement défavorisées, un ou deux des critères, et les personnes les moins défavorisées, aucun de ces critères.

<sup>e</sup>Lors de l'entrevue de référence, on demandait aux membres de l'échantillon s'ils étaient très d'accord, d'accord, pas d'accord ou pas du tout d'accord avec l'énoncé suivant : « Si j'obtenais un emploi, je pourrais trouver une personne de confiance pour garder mes enfants ». Le sous-groupe « oui » comprend les membres de l'échantillon qui étaient « très d'accord » ou « d'accord ». Le sous-groupe « non » comprend les membres de l'échantillon qui n'étaient « pas d'accord » ou « pas du tout d'accord ». Les membres de l'échantillon étaient également autorisés à indiquer qu'ils n'avaient pas besoin de services de garde.

<sup>f</sup>Le sous-groupe « oui » comprend les membres de l'échantillon qui ont dit avoir un problème physique ou de santé à long terme limitant le genre ou le nombre d'activités qu'ils peuvent faire dans l'un des endroits suivants : à la maison, à l'école, au travail ou d'autres activités, comme les voyages, les sports ou les loisirs.

(suite)

#### Tableau 4.6 : Impacts du PAS sur le revenu cumulatif, pour d'autres sous-groupes (suite)

<sup>a</sup>Le sous-groupe « oui » comprend les membres de l'échantillon qui ont dit avoir un problème affectif limitant le genre ou le nombre d'activités qu'ils peuvent faire dans l'un des endroits suivants : à la maison, à l'école, au travail ou d'autres activités, comme les voyages, les sports ou les loisirs.

<sup>b</sup>Les membres de l'échantillon sont considérés être à risque d'une dépression s'ils obtiennent au moins 3 (sur un total possible de 12) dans la version abrégée de l'échelle d'évaluation de l'état dépressif CES-D (Center for Epidemiology Scale–Depression).

<sup>c</sup>Lors de l'entrevue de référence, la question suivante a été posée aux membres de l'échantillon qui ne travaillaient pas lors de l'assignation aléatoire : « Y a-t-il une raison qui explique pourquoi vous n'avez pas travaillé au cours des quatre dernières semaines? » Ceux qui ont répondu oui étaient priés de donner les raisons précises pour lesquelles ils n'avaient pas accepté d'emploi, notamment une maladie ou un handicap, le manque de services de garde adéquats ou des responsabilités personnelles ou familiales. Les membres de l'échantillon étaient autorisés à répondre oui à plus d'une de ces raisons.

<sup>d</sup>La question précise dans l'enquête de référence était : « En ce moment, laquelle des catégories suivantes décrit le mieux votre plus grand besoin? » Les membres de l'échantillon étaient autorisés à choisir parmi les catégories suivantes : emploi à temps plein immédiat, emploi à temps partiel immédiat, études ou formation, ou quelque chose d'autre.

Les taux de réception du supplément sont légèrement inférieurs pour les personnes ayant bénéficié d'une aide au revenu pendant les trois années précédant l'assignation aléatoire, mais l'impact sur l'emploi à temps plein est pratiquement identique pour les trois sous-groupes de cet ensemble. Ces résultats ont peut-être un rapport quelconque avec la procédure de sélection de l'échantillon employée pour le PAS. Si le PAS devenait un programme permanent mené à grande échelle, doté des mêmes règles d'admissibilité, les familles monoparentales se verraient offrir le supplément juste après leur première année de réception d'aide au revenu. Comme les impacts présumés du PAS n'ont pas beaucoup varié en fonction de la durée du recours antérieur à l'aide sociale, les répercussions d'un programme permanent sur l'emploi à temps plein seraient semblables à celles observées dans la présente étude, en dépit du fait que la plupart des membres de l'échantillon de l'étude avaient bénéficié de l'aide au revenu pendant bien plus d'un an lorsqu'on leur a offert le supplément.

Les incidences sont légèrement moins marquées pour les plus défavorisés, mais elles ne sont pas fort différentes de celles visant les deux autres groupes de personnes défavorisées. Cependant, les impacts sont bien inférieurs (de plus de sept points de pourcentage) pour les personnes peu spécialisées.

Les répercussions présumées varient considérablement en fonction de la présence ou de l'absence de deux obstacles à l'emploi. L'absence de service de garde digne de confiance constitue un obstacle possible à l'emploi. L'impact du PAS est plus grand chez les participantes qui, à une question de l'enquête de référence, ont répondu qu'elles pourraient trouver une gardienne de confiance au cas où elles obtiendraient un emploi, comparativement à leurs homologues qui ont déclaré qu'elles ne pourraient trouver quelqu'un de confiance (16,8 points contre 13 points). Naturellement, on ignore si l'accès à des services de garde de confiance était plus limité chez les personnes qui ne pouvaient en trouver ou bien si ces personnes étaient généralement peu disposées à confier leurs enfants à un service de garde. La meilleure qualité des services de garde dans la collectivité devrait cependant atténuer le problème et permettre à des programmes comme le PAS d'avoir un plus grand impact.

Les limites physiques et affectives ont réduit l'impact du PAS. Chez les membres de l'échantillon qui ont fait état de problèmes physiques ou émotionnels limitant leur activité à la maison, à l'école, au travail ou dans leurs loisirs, les répercussions étaient moindres que chez leurs homologues n'ayant pas fait état de tels problèmes. Cependant, les incidences parmi les participantes ayant fait état de limites physiques demeuraient considérables et n'étaient pas fort différentes de celles touchant les personnes non limitées. Il n'existe aucune

différence d'impact entre les personnes présentant un risque de dépression et celles n'étant pas à risque.

L'impact du PAS est moins marqué chez les membres de l'échantillon qui avaient été incapables de travailler dans les quatre semaines précédant l'assignation aléatoire en raison d'une maladie ou d'un handicap (9,8 points contre 15,4 points pour ceux ne souffrant pas de maladie ou de handicap). On n'a pas associé les autres principales raisons, soit le manque de services de garde et les responsabilités familiales ou personnelles, à d'importantes différences dans les répercussions présumées. Enfin, même si les répercussions sont les plus marquées chez celles faisant état d'un grand besoin de travailler à temps plein, elles n'étaient pas beaucoup plus grandes que chez les autres sous-groupes de cet ensemble.

Au 18<sup>e</sup> trimestre, l'impact global du PAS sur l'emploi à temps plein était devenu presque nul. Par ailleurs, ces baisses avaient été enregistrées pour presque chaque sous-groupe. On observe pour deux ensembles de sous-groupes seulement des différences statistiquement significatives dans les impacts au 18<sup>e</sup> trimestre – les membres de l'échantillon du Nouveau-Brunswick par rapport aux membres de la Colombie-Britannique (voir le tableau 4.1) et les membres de l'échantillon qui ont grandi avec leurs deux parents par rapport à ceux qui ont grandi avec un seul parent à la maison. Pour ces deux ensembles de sous-groupes, les différences d'impact entre les membres de l'échantillon sont un peu plus marquées qu'au cinquième trimestre.

### **Impacts sur la réception d'aide au revenu dans les sous-groupes**

On s'attend à ce que les répercussions sur le taux de réception d'aide au revenu soient similaires, mais pas tout à fait identiques aux impacts sur le taux d'emploi à temps plein. L'ampleur de la similarité variera peut-être entre les sous-groupes.

Comme le montre le tableau 4.5, les répercussions présumées sur la réception d'aide au revenu dans les sous-groupes au cinquième trimestre reflètent en général les impacts sur l'emploi à temps plein, à quelques exceptions près. Tout particulièrement, on observe des différences statistiquement significatives dans les impacts sur la réception d'aide au revenu pour l'un des trois sous-groupes dans la catégorie préparation au marché du travail, alors qu'il n'y en a aucune dans les trois pour l'impact sur l'emploi à temps plein. En général, la tendance des incidences dans les sous-groupes de la catégorie réception d'aide au revenu reflète celle visant l'emploi à temps plein, mais les différences sont légèrement plus marquées pour la réception d'aide au revenu. Par exemple, tandis que la différence de 2,4 points de pourcentage dans les incidences sur l'emploi à temps plein entre les membres de l'échantillon détenant et ne détenant pas un diplôme d'études secondaires n'est pas statistiquement significative, celle de 4,5 points pour la réception d'aide au revenu est statistiquement significative. Par ailleurs, tandis que la différence de trois points dans l'impact sur l'emploi à temps plein pour les plus défavorisés et les moins défavorisés n'est pas statistiquement significative, la différence qui se chiffre à 12,2 points pour la réception d'aide au revenu est statistiquement significative. Les résultats au cinquième trimestre indiquent clairement que les personnes plus aptes au travail au moment de l'assignation aléatoire étaient plus susceptibles de répondre à l'offre du PAS et de renoncer à l'aide sociale.

Les obstacles à l'emploi semblent jouer le même rôle en ce qui a trait aux impacts sur la réception d'aide au revenu et sur l'emploi à temps plein. Bien que le problème de garde semble un facteur de taille dans les répercussions sur l'emploi à temps plein, il n'est pas aussi



important pour ce qui est de la réception d'aide au revenu. Par ailleurs, le fait de ne pouvoir travailler en raison de responsabilités personnelles ou familiales ne constitue pas un facteur important pour ce qui est des impacts sur l'emploi à temps plein et la réception d'aide au revenu. Le fait de ne pouvoir travailler en raison d'une maladie ou d'un handicap constitue un facteur majeur pour les impacts sur l'emploi à temps plein, mais non sur la réception d'aide au revenu.

Malgré le grand nombre de différences dans les répercussions sur la réception d'aide au revenu dans les sous-groupes au cinquième trimestre (cinq ensembles de sous-groupes présentent des différences statistiquement significatives quant aux impacts, y compris les sous-groupes présentés aux tableaux 4.1 à 4.3), seulement deux (province et situation professionnelle de référence) présentent une différence statistiquement significative au 18<sup>e</sup> trimestre. Comme le montrent les différences dans les impacts sur l'emploi à temps plein, les membres de l'échantillon au Nouveau-Brunswick étaient plus susceptibles de ne pas avoir fait de nouveau appel à l'aide au revenu au 18<sup>e</sup> trimestre que ceux de la Colombie-Britannique (6,5 points par rapport à un point). Comme on l'a déjà indiqué, cette différence est en partie attribuable au fait qu'il était plus difficile de remplir à nouveau les conditions prévues pour bénéficier de l'aide sociale au Nouveau-Brunswick qu'en Colombie-Britannique, une fois que le supplément du PAS avait pris fin. Par ailleurs, il est également possible que la réception du supplément du PAS pendant un maximum de trois ans ait permis aux membres de l'échantillon du Nouveau-Brunswick de devenir plus autonomes économiquement que les membres de la Colombie-Britannique.

### **Impacts sur le revenu dans les sous-groupes**

Même si les impacts du PAS sur le revenu avaient tendance à disparaître à la fin de l'expérience, les premières augmentations dans l'emploi ont donné lieu à une hausse globale du revenu pendant toute la période de l'étude (54 mois). La hausse, qui s'élevait à 6 218 \$ par membre de l'échantillon, consistait en une augmentation de gains de 3 118 \$ à laquelle s'ajoutent les paiements de transfert nets de 3 180 \$ (6 501 \$ en supplément, moins 3 321 \$ en prestations d'aide sociale auxquelles les prestataires ont renoncé). Pour déterminer si la hausse de revenu était répartie de manière égale entre les différents sous-groupes ou avait tendance à se concentrer dans certains types de sous-groupes, on a examiné les répercussions sur le revenu dans chacun d'entre eux.

Le tableau 4.6 fait état des impacts sur le revenu dans les sous-groupes. Les répercussions sur le revenu ne varient pas dans la plupart des sous-groupes (même s'il importe de se souvenir que les effets du programme sur le revenu varient beaucoup en fonction de la situation professionnelle au moment de l'assignation aléatoire, comme le montre le tableau 4.2). Cependant, les impacts sont moindres pour les personnes ayant déclaré au moment de l'assignation aléatoire qu'elles ne pourraient travailler en raison d'une maladie ou d'un handicap. Ces répercussions moins marquées sont principalement attribuables à des incidences moindres sur l'emploi à temps plein. Les effets sont également bien plus marqués chez les personnes qui ont déclaré au moment de l'assignation aléatoire qu'elles avaient surtout besoin d'un emploi à temps plein. Pour ce groupe, le revenu a augmenté de 10 658 \$ par rapport à une hausse d'environ 3 000 \$ pour ceux ayant fait état d'autres besoins. Ces plus grandes répercussions sont en partie attribuables à des effets plus marqués sur l'emploi à temps plein, mais aussi à un taux de réception du supplément plus élevé.

## CONCLUSIONS

Dans la première partie de la période à l'étude (cinquième trimestre), les impacts présumés du PAS sur l'emploi à temps plein et l'aide au revenu avaient tendance à être plus importants pour les sous-groupes plus aptes à l'emploi ou aux prises avec moins d'obstacles à l'emploi. Néanmoins, les répercussions présumées du PAS sont considérables et statistiquement significatives pour presque chacun des nombreux sous-groupes qui sont définis selon les indicateurs que sont le cadre du programme, la structure familiale, les antécédents familiaux, la préparation au marché du travail et les obstacles à l'emploi. Il est clair que des assistées sociales aux prises avec un large éventail de problèmes ont quitté l'aide sociale pour trouver un emploi à temps plein en réponse à l'offre du PAS.

À la fin de la période à l'étude (18<sup>e</sup> trimestre), l'impact global du PAS s'est amoindri et presque toutes les différences entre les sous-groupes ont disparu. Au 18<sup>e</sup> trimestre, les différences dans les impacts sur l'emploi à temps plein et l'aide au revenu pour deux des 21 sous-groupes seulement étaient statistiquement significatives.

On observe de nombreuses différences statistiquement significatives entre les sous-groupes en ce qui concerne les impacts sur le revenu pendant la période à l'étude (du premier trimestre jusqu'au 18<sup>e</sup> trimestre). Ces différences sont dues en partie aux différences qui sont apparues très tôt dans les impacts sur l'emploi à temps plein et l'aide au revenu et en partie aux différences dans les taux de réception du supplément.

## **Chapitre 5 :**

# **Les effets du PAS sur le bien-être de la famille et des enfants**

Les travaux de recherche tendent de plus en plus à montrer que les enfants tirent parti de politiques qui accroissent simultanément l'emploi et le revenu de la mère<sup>1</sup>. La série d'impacts que le PAS a eus sur les parents a-t-elle également profité aux enfants ou bien leur a-t-elle nuï du fait que l'emploi à temps plein a réduit le temps passé avec leurs parents et accru le stress de ces derniers? Des études antérieures à assignation aléatoire portant sur les politiques d'aide sociale et de travail se sont intéressées de près aux effets des programmes sur les enfants en âge de fréquenter l'école primaire, mais ont généré peu de renseignements sur les adolescents et les très jeunes enfants. Par contre, le Projet d'autosuffisance (PAS) a recueilli de l'information détaillée sur les enfants de divers âges afin d'examiner si les avantages des politiques qui accroissent le revenu ont également des retombées sur les enfants d'âge préscolaire et les adolescents. Le PAS a également examiné les impacts sur de nombreux enfants pendant la période d'admissibilité des parents au supplément et après, afin de déterminer si les effets du PAS sur les enfants persistaient au-delà de la période d'intervention. Le présent chapitre examine tout d'abord dans quelle mesure le PAS a influé sur le bien-être des enfants, puis se penche sur l'incidence du programme sur plusieurs autres résultats susceptibles de toucher également les enfants, comme les choix en matière de garde, le rôle parental et la situation de famille.

### **SOMMAIRE DES CONSTATATIONS**

- **Le PAS n'a ni nuï ni profité aux jeunes enfants.** Les enfants du groupe programme et du groupe témoin âgés d'un an ou deux au moment de l'assignation aléatoire ont eu des résultats tout aussi satisfaisants à un test standardisé de vocabulaire. De même, les parents des deux groupes à l'étude ont fait état de niveaux de rendement scolaire et cognitif, d'un redoublement, de comportements et d'un état de santé similaires pour ces enfants (qui avaient entre 5 ans et demi et 7 ans et demi à la fin de la période visée par le rapport<sup>2</sup>). En bref, le PAS n'a pas eu d'incidence significative sur le fonctionnement et le comportement des très jeunes enfants. Si l'on tient compte de l'âge des enfants au début du programme, il est rassurant de voir que l'augmentation de l'emploi à temps plein chez les mères n'a pas eu d'effet négatif sur ces enfants.
- **Le PAS a amélioré les résultats cognitifs et scolaires des enfants qui étaient d'âge préscolaire lorsque les parents ont pris part à l'étude.** Parmi les enfants qui avaient 3 ou 4 ans au moment de l'assignation aléatoire, ceux du groupe programme ont obtenu au test de mathématiques de meilleurs résultats que ceux du groupe témoin. Les parents du groupe programme ont également fait état d'une meilleure performance scolaire de leurs enfants que ceux du groupe témoin, même lorsque les

---

<sup>1</sup>Voir, par exemple, Huston et coll., 2001; Gennetian et Miller, 2000; Morris, Huston, Duncan, Crosby et Bos, 2001.

<sup>2</sup>Ils avaient au moins 5 ans et demi, mais moins de 7 ans et demi.

parents n'ont plus pu bénéficier du supplément. D'après cette constatation, les bienfaits du programme pour les enfants lorsque le revenu du ménage était élevé ont placé ces derniers sur une voie dont ils ne se sont pas écartés lorsque le programme a cessé d'avoir une incidence sur le revenu familial.

- **Le PAS a eu certains effets négatifs sur le comportement des jeunes adolescents lorsque les parents recevaient le supplément.** Alors que le programme influait encore fortement sur l'emploi des parents, les enfants du groupe programme qui avaient 13, 14 ou 15 ans au moment de l'assignation aléatoire ont indiqué avoir eu de moins bons résultats à l'école et avoir été plus enclins à commettre des actes de délinquance mineurs par rapport à leurs homologues du groupe témoin. Cependant, les parents du groupe programme n'ont pas été plus nombreux que les parents du groupe témoin à faire état de troubles du comportement chez les jeunes adolescents, mais il vaut la peine de préciser qu'on n'a pas recueilli de données à la dernière entrevue de suivi dans les domaines où des jeunes avaient eu des résultats particulièrement négatifs à l'entrevue précédente.
- **Le PAS a eu quelques effets importants sur les adolescents plus âgés.** Le PAS n'a pas grandement influé sur les progrès scolaires, la participation en classe et le travail des adolescents plus âgés (qui avaient 16 ou 17 ans au moment de l'assignation aléatoire). Le PAS a grandement accru la proportion de jeunes adultes ayant eu un enfant, mais cette augmentation de la fécondité s'observe principalement chez les adolescentes qui étaient devenues adultes à la fin de la période de suivi, et elle n'a pas semblé entraver la capacité de ces adolescentes plus âgées de terminer leurs études ou d'entrer sur le marché du travail.
- **Le PAS a accru le recours à des services de garde et augmenté sensiblement l'instabilité de la garde des enfants d'âge préscolaire au moment du suivi effectué après 36 mois.** Durant la période où le PAS a accru l'emploi de la mère, il avait également augmenté le recours à des services de garde pour prendre soin des nourrissons, des tout-petits et des enfants d'âge préscolaire au moment de l'assignation aléatoire. Selon des études antérieures, nombre de parents à faible revenu ont recours à des services de garde instables lorsqu'ils vont travailler. Cependant, dans l'étude du PAS, les dispositions prises pour la garde des nourrissons et des tout-petits sont identiques pour les groupes programme et témoin en ce qui concerne la stabilité, même si le PAS a accru l'instabilité de la garde des enfants d'âge préscolaire.
- **Le PAS n'a pas beaucoup influé sur les probabilités de mariage des chefs de famille monoparentale.** Les parents des groupes programme et témoin étaient tout autant susceptibles de se marier pendant la période de suivi. Si l'on observe une légère augmentation du nombre de mariages au Nouveau-Brunswick en raison du PAS, et une légère diminution en Colombie-Britannique pendant une bonne partie de la période de suivi, ces différences avaient pratiquement disparu à la fin de la période de suivi.
- **Le PAS a eu peu d'effet sur le déménagement des familles.** Le revenu qu'offrait le PAS aux parents qui travaillaient aurait pu permettre à ces derniers de déménager dans des quartiers plus agréables, ce qui aurait eu une influence sur les enfants de ces familles. Cependant, les familles du groupe programme n'étaient que légèrement plus susceptibles de déménager que les familles du groupe témoin, et le PAS n'a pas eu grande influence sur la qualité du logement ou du quartier.

## COMMENT LE PAS POUVAIT-IL INFLUER SUR LES ENFANTS?

Contrairement aux interventions antérieures auprès de la petite enfance, le PAS ne visait pas directement les enfants. Il aurait pu cependant avoir des effets favorables ou néfastes sur les enfants, en occasionnant des changements importants dans la vie des parents (p. ex., dans leur bien-être psychologique ou leur rôle parental), dans la garde des enfants, dans la vie de famille et les ressources matérielles<sup>3</sup>. Les parents pouvaient utiliser le revenu additionnel provenant du supplément du PAS pour veiller à bien alimenter leurs enfants, obtenir des services de garde de meilleure qualité et plus fiables, acheter du matériel pédagogique comme des livres, ou emménager dans un logement ou un quartier plus agréable. Le revenu additionnel pouvait également influencer sur le développement de l'enfant en réduisant le stress des parents (McLoyd, 1990; McLoyd, Jayartne, Ceballo et Borquez, 1994). Enfin, le fait de disposer d'un revenu plus élevé pouvait permettre à des parents célibataires de se marier ou leur donner l'autonomie financière qui rendait le mariage inutile, et le mariage des parents pouvait avoir une grande incidence sur le développement affectif et cognitif des enfants.

Même si l'on pense, de façon générale, que le revenu n'a que des incidences positives sur les enfants, les effets de l'emploi de la mère ne sont pas précis. L'emploi à temps plein des mères participant au PAS les a peut-être contraintes à passer moins de temps avec leurs enfants, ce qui peut compromettre le développement de l'enfant. Il est possible que les effets négatifs de l'absence de la mère soient atténués si l'enfant est confié à un service de garde de qualité, stable et adapté à son âge, mais il est possible également qu'ils soient amplifiés si l'enfant est confié à un service de garde médiocre (Lamb, 1998; Phillips, Voran, Kisker, Howes et Whitebook, 1994; Zaslow, 1991)<sup>4</sup>. Par contre, en travaillant, les mères peuvent devenir de meilleurs modèles de comportement pour leurs enfants ou améliorer leurs perspectives psychologiques et leur estime de soi, ce qui peut améliorer les résultats scolaires ou le comportement de leurs enfants. Le travail peut aussi élargir les réseaux sociaux des mères et leur faire rencontrer un partenaire éventuel, qu'elles peuvent épouser, et le mariage peut avoir des effets positifs ou négatifs sur les enfants.

Les effets de l'emploi et du revenu d'un parent peuvent varier en fonction de l'âge de l'enfant. Par exemple, les tout-petits peuvent être les plus vulnérables aux effets négatifs de l'emploi de la mère, particulièrement s'ils sont confiés à des services de garde de piètre qualité. Les adolescents, par contre, ont peut-être le plus à gagner s'ils prennent part à des activités parascolaires enrichissantes. Par ailleurs, les enfants plus âgés peuvent être laissés sans surveillance ou assumer plus de responsabilités à la maison quand leur mère occupe un emploi; l'un ou l'autre peut avoir des effets négatifs sur leur développement, en particulier leur comportement social.

---

<sup>3</sup>Voir McGroder, Zaslow, Moore et LeMenestre, 2000; Hamilton, 2000; Zaslow, Moore, Morrison et Coiro, 1995; Zaslow, Oldham, Moore et Magenheim, 1998; et Morris et coll., 2001, pour obtenir une analyse des liens entre l'emploi et le revenu des parents et les résultats pour les enfants.

<sup>4</sup>En général, d'après les études, les enfants placés dans des garderies structurées (NICHD Early Child Care Research Network, 2000; Zaslow et coll., 1998) obtiennent de meilleurs résultats sur le plan cognitif et comportemental, mais des études ont également établi un lien entre la fréquentation de grandes garderies et la prévalence accrue d'infections de l'oreille et déterminé que les effets nocifs sur la perte de l'ouïe et le développement du langage risquent davantage de se produire dans des garderies de piètre qualité (Vernon-Feagans, Emanuel et Blood, 1997). L'emploi maternel qui donne lieu à un recours accru à de grandes garderies structurées pour les jeunes enfants peut influencer sur le développement cognitif et comportemental des enfants, mais nuire à leur santé. Cependant, tout effet négatif de l'emploi maternel accru peut être atténué par l'augmentation du revenu découlant du supplément du PAS.

## ÉCHANTILLON ET MESURES

On a examiné les effets du PAS sur les enfants dans le cadre des entrevues de suivi réalisées après 36 et 54 mois pour quatre groupes d'âge distincts (voir la figure 5.1)<sup>5</sup> :

1. Nourrissons et tout-petits, âgés d'un an ou deux au moment de l'assignation aléatoire (entre 4 et 5 ans au moment du suivi après 36 mois et entre 5 ans et demi et 7 ans et demi au moment du suivi après 54 mois);
2. Enfants d'âge préscolaire, âgés de 3 ou 4 ans au moment de l'assignation aléatoire (entre 6 et 7 ans au moment du suivi après 36 mois et entre 7 ans et demi et 9 ans et demi<sup>6</sup> au moment du suivi après 54 mois);
3. Jeunes adolescents, âgés de 13, 14 ou 15 ans au moment de l'assignation aléatoire (âgés de 16, 17 ou 18 ans au moment du suivi après 36 mois et entre 17 ans et demi à 20 ans et demi<sup>7</sup> au moment du suivi après 54 mois);
4. Adolescents plus âgés, qui avaient 16 ou 17 ans au moment de l'assignation aléatoire (19 ou 20 ans au moment du suivi après 36 mois et entre 20 ans et demi et 22 ans et demi<sup>8</sup> au moment du suivi après 54 mois).

Lors du suivi après 18 mois, on a recueilli des données limitées sur la situation de famille, la composition du ménage et la mobilité et la qualité du logement, mais aucune sur les enfants des participantes. Lors de l'entrevue de suivi après 36 mois, on a recueilli des données détaillées sur les enfants, ainsi que sur la situation familiale, la composition du ménage, la mobilité et la qualité du logement, le bien-être émotionnel des parents et la garde des enfants. Les données sur les enfants provenaient entre autres des évaluations par les parents, des enquêtes auprès des enfants et des tests de développement administrés aux enfants des trois premiers groupes d'âge (aucune information individuelle n'a été recueillie pour les adolescents plus âgés). Au moment de l'entrevue de suivi effectuée après 54 mois, on a recueilli la même information sur la famille qu'après 36 mois, mais moins de données sur les enfants des quatre groupes d'âge, lesquelles provenaient uniquement des déclarations des parents sur le comportement et le fonctionnement de leurs enfants.

## RÉSULTATS POUR LES ENFANTS

### Impacts sur les enfants qui étaient nourrissons et tout-petits au moment de l'assignation aléatoire

Les effets de l'emploi maternel sur les plus jeunes enfants peuvent être soit favorables (par exemple, grâce au modèle de comportement), soit défavorables (par exemple, du fait que l'enfant passe moins de temps avec sa mère). De plus, les effets du PAS sur les très jeunes enfants peuvent également dépendre de la qualité des services de garde auxquels ils sont confiés. D'après les études sur les effets de la pauvreté, les répercussions négatives de la pauvreté sont particulièrement prononcées pour ce groupe d'âge (Duncan et Brooks-Gunn, 1997).

---

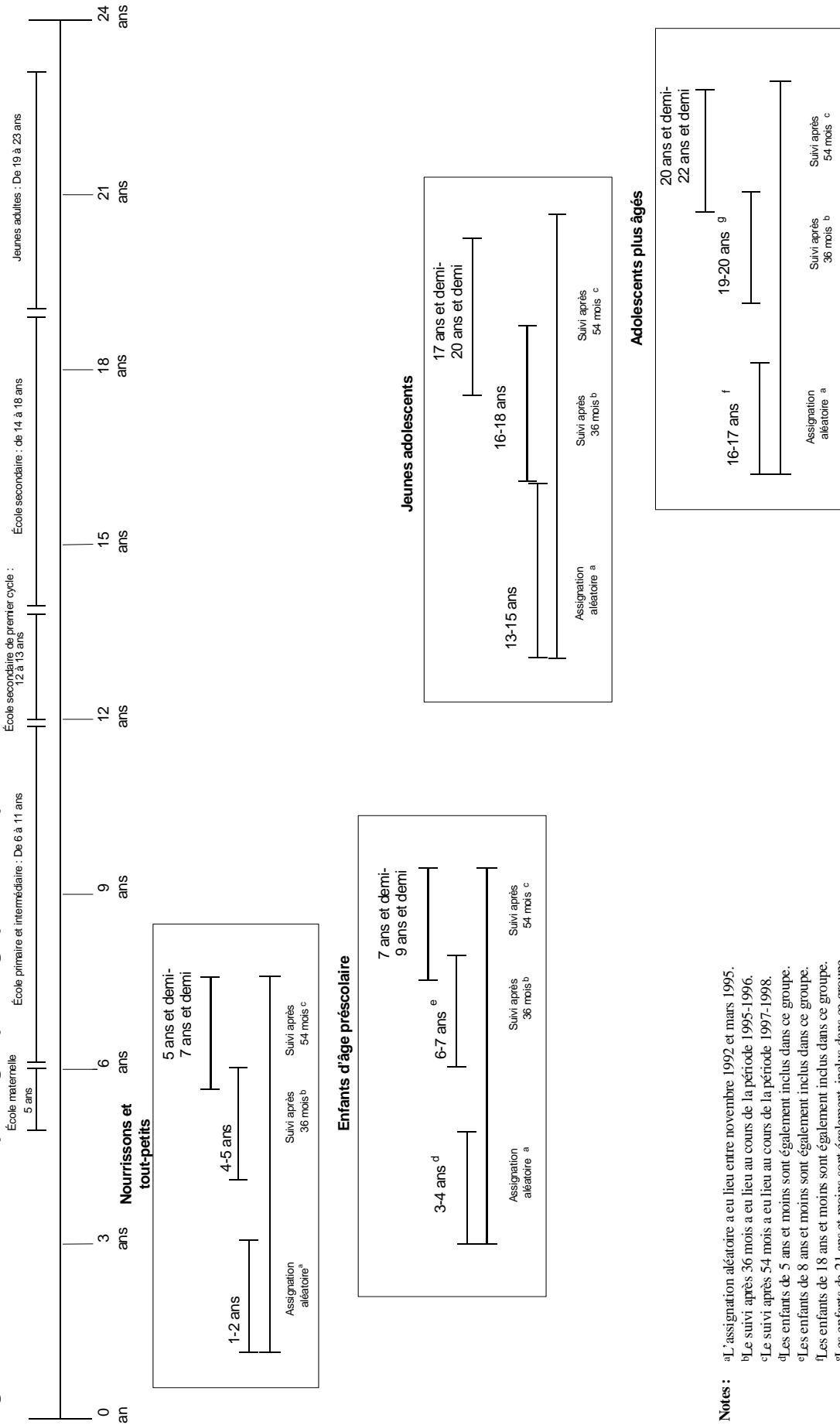
<sup>5</sup>Dans l'enquête effectuée après 54 mois, on n'a pas posé de questions sur les enfants qui avaient entre 5 et 12 ans au moment de l'assignation aléatoire et on n'en parle donc pas dans le présent rapport. Voir Morris et Michalopoulos, 2000, pour obtenir les résultats concernant ce groupe 36 mois après l'assignation aléatoire.

<sup>6</sup>Ils avaient au moins 7 ans et demi, mais moins de 9 ans et demi.

<sup>7</sup>Ils avaient au moins 17 ans et demi, mais moins de 20 ans et demi.

<sup>8</sup>Ils avaient au moins 20 ans et demi, mais moins de 22 ans et demi.

**Figure 5.1 : Croissance des quatre groupes d'âge pendant les périodes de suivi du PAS**



**Notes :**  
<sup>a</sup>L'assignation aléatoire a eu lieu entre novembre 1992 et mars 1995.  
<sup>b</sup>Le suivi après 36 mois a eu lieu au cours de la période 1995-1996.  
<sup>c</sup>Le suivi après 54 mois a eu lieu au cours de la période 1997-1998.  
<sup>d</sup>Les enfants de 5 ans et moins sont également inclus dans ce groupe.  
<sup>e</sup>Les enfants de 8 ans et moins sont également inclus dans ce groupe.  
<sup>f</sup>Les enfants de 18 ans et moins sont également inclus dans ce groupe.  
<sup>g</sup>Les enfants de 21 ans et moins sont également inclus dans ce groupe.

Au tableau 5.1, on présente les effets du PAS sur les enfants qui avaient entre un et deux ans lors de l'assignation aléatoire et entre 5 ans et demi et 7 ans et demi à la fin de la période de suivi<sup>9</sup>. À l'entrevue de suivi effectuée après 36 mois, on a administré aux plus jeunes enfants le test révisé de vocabulaire par l'image de Peabody (PPVT-R), un test de compréhension des mots pour les enfants. Les enfants du groupe témoin ont obtenu un résultat moyen de 91 environ à ce test, lequel correspond à un rang-centile de 27, ce qui veut dire qu'ils ont obtenu de meilleurs résultats que 27 % seulement des enfants d'un échantillon national d'enfants aux États-Unis. Les enfants du groupe programme ont obtenu des résultats moyens similaires, et le PAS n'a pas beaucoup influé sur cette mesure du fonctionnement cognitif.

**Tableau 5.1 : Impacts du PAS sur les résultats des enfants aux suivis après 36 et 54 mois, pour les nourrissons et les tout-petits au moment de l'assignation aléatoire**

Résultat	Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
<b>Rendement scolaire</b>						
Score au test PPVT-R <sup>b</sup>	90,7	1,3	(1,4)	—	—	—
Résultats moyens <sup>c</sup>	—	—	—	3,9	0,1	(0,1)
Au-dessus de la moyenne, toutes les matières (%)	—	—	—	73,7	3,6	(2,6)
Sous la moyenne, toutes les matières (%)	—	—	—	11,5	-1,7	(1,8)
Année redoublée (%)	—	—	—	2,5	-0,1	(0,9)
A déjà été en classe adaptée (%)	—	—	—	14,1	-1,6	(2,0)
<b>Comportement et bien-être affectif</b>						
Troubles du comportement <sup>d</sup>	1,5	0,0	(0,0)	1,3	0,0	(0,0)
Comportement social positif <sup>d</sup>	2,6	0,0	(0,0)	2,7	0,0	(0,0)
<b>Santé et sécurité</b>						
Santé moyenne <sup>e</sup>	4,1	-0,1	(0,1)	4,1	0,0	(0,0)
Problèmes chroniques (%)	28,3	-1,4	(3,3)	19,2	1,6	(2,4)
Blessures (%)	12,9	-3,1	(2,3)	11,1	-2,6	(1,8)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>396</b>	<b>765</b>		<b>605</b>	<b>1 159</b>	

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois.

**Notes :** Seuls les enfants qui étaient à la maison lors de l'assignation aléatoire ont été analysés.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

Les erreurs types ont été corrigées pour tenir compte de l'écart partagé entre frères et sœurs.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille des échantillons peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme de la taille de l'échantillon du groupe programme et du groupe témoin.

<sup>b</sup>Le test PPVT-R est un test de compréhension des mots chez l'enfant. Les scores mentionnés sont normalisés.

<sup>c</sup>Les résultats moyens sont classés sur une échelle de 1 (« très faible ») à 5 (« très bon »).

<sup>d</sup>Les problèmes de comportement et le comportement social positif sont classés sur une échelle allant de 1 (jamais) à 3 (souvent).

<sup>e</sup>La santé moyenne est classée sur une échelle allant de 1 à 5, 5 indiquant une excellente santé générale.

Au moment du suivi après 54 mois, on a évalué le rendement des enfants, le redoublement et l'enseignement spécial à l'école au moyen de déclarations des parents. Les parents du groupe témoin ont fait grand cas du rendement scolaire de leurs enfants : les résultats moyens étaient de

<sup>9</sup>On a obtenu de l'information sur beaucoup plus d'enfants au cours de l'entrevue effectuée après 54 mois que celle effectuée après 36 mois. Ainsi, aux tableaux 5.1 à 5.4, les données dont on disposait après 36 mois ne concernaient pas tous les enfants pour lesquels on a recueilli des données après 54 mois.



3,9<sup>10</sup>, et près des trois quarts des parents ont évalué que leurs enfants étaient au-dessus de la moyenne dans au moins une matière. Il n'est pas surprenant, vu le jeune âge de ce groupe d'enfants, que seulement 3 % des enfants avaient redoublé, tandis que 14 % recevaient un enseignement spécial. Les parents du groupe programme ont fait état de résultats similaires, et le PAS n'avait pas beaucoup influé sur le fonctionnement scolaire des enfants au moment de l'entrevue de suivi après 54 mois.

Le tableau 5.1 indique également que le PAS n'a pas grandement influé sur le comportement ou la santé des enfants. En ce qui a trait au comportement et au bien-être émotionnel des enfants, les parents ont fait état de troubles du comportement chez leurs enfants, entre autres l'hyperactivité, les problèmes de conduite et l'intériorisation (anxiété et dépression), et de comportements sociaux positifs. Les résultats sur les deux échelles variaient entre 1 et 3. Les parents ont également évalué l'état de santé général des enfants, et les résultats moyens présentés ici (allant de 1 à 5) reposent sur quatre éléments de l'état de santé. Enfin, les parents ont indiqué si leurs enfants avaient des problèmes de santé chroniques qui limitaient leur capacité de participer aux activités, et s'ils avaient subi des blessures au cours de l'année écoulée.

D'après les résultats pour ce groupe, le PAS n'a pas eu beaucoup d'influence sur le fonctionnement et le comportement des très jeunes enfants. Si l'on tient compte de l'âge des enfants au début du programme, il est rassurant de voir que l'accroissement de l'emploi à temps plein chez les mères n'a pas eu sur eux d'effets négatifs. Il se peut que la hausse de revenu liée à l'emploi à temps plein des parents ait compensé les effets négatifs éventuels attribuables à l'accroissement de l'emploi. Cette conclusion corroborerait les études selon lesquelles ce sont les très jeunes enfants qui souffrent le plus de la pauvreté. Malheureusement, il n'est pas facile d'établir une distinction entre les effets de l'emploi et du revenu sur les enfants. Et l'on ne sait pas très bien si les effets positifs du revenu ont été annulés par les effets négatifs de l'emploi ou si aucun résultat économique des parents n'a eu d'effet sur ces très jeunes enfants.

### **Impacts sur les enfants qui étaient d'âge préscolaire au moment de l'assignation aléatoire**

Tout comme les nourrissons et les tout-petits, les enfants d'âge préscolaire peuvent tirer parti ou souffrir de l'emploi de la mère, et les bienfaits ou les effets négatifs d'un programme comme le PAS dépendent de la qualité des services de garde ou des autres dispositions prises pour la surveillance en dehors des heures d'école. Cependant, les données récentes portent à croire que les programmes qui accroissent l'emploi et le revenu profitent à ces enfants, en particulier sur le plan du développement cognitif (Morris et coll., 2001). Le tableau 5.2 présente les effets du PAS sur les enfants qui avaient 3 ou 4 ans au moment de l'assignation aléatoire et donc entre 7 ans et demi et 9 ans et demi au moment de l'entrevue après 54 mois.

Les enfants de ce groupe d'âge ont passé le test PPVT-R ainsi qu'un test en mathématiques au moment de l'entrevue de suivi après 36 mois. Les enfants du groupe témoin avaient obtenu en moyenne des résultats très médiocres, leurs résultats au PPVT-R correspondant à un rang-centile de 27 et les résultats en mathématiques indiquant qu'ils n'avaient répondu correctement

---

<sup>10</sup> Les mesures des déclarations des parents constituent des résultats moyens d'évaluation du rendement de leurs enfants dans trois matières (mathématiques, lecture et écriture) allant de 1 (« très faible ») à 5 (« très bon »).

qu'à 30 % des questions. Dans le groupe programme, cependant, le PAS avait grandement amélioré les résultats en mathématiques, mais pas au PPVT-R.

**Tableau 5.2 : Impacts du PAS sur les résultats des enfants aux suivis après 36 et 54 mois, pour les enfants d'âge préscolaire au moment de l'assignation aléatoire**

Résultat	Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
<b>Rendement scolaire</b>						
Score au test PPVT-R <sup>b</sup>	91,7	1,9	(1,6)	—	—	—
Score en mathématiques <sup>c</sup>	0,3	0,1 **	(0,0)	—	—	—
Résultats moyens <sup>d</sup>	3,6	0,1 *	(0,1)	3,8	0,1	(0,1)
Au-dessus de la moyenne, toutes les matières (%)	70,9	3,9	(3,6)	73,7	5,0 **	(2,5)
Sous la moyenne, toutes les matières (%)	21,7	-6,0 *	(3,2)	21,8	-4,8 **	(2,4)
Année redoublée (%)	5,8	0,7	(2,0)	6,9	0,1	(1,5)
A déjà été en classe adaptée (%)	—	—	—	22,3	-4,2 *	(2,4)
<b>Comportement et bien-être affectif</b>						
Troubles du comportement <sup>e</sup>	1,4	0,0	(0,0)	1,3	0,0	(0,0)
Troubles du comportement à l'école <sup>f</sup>	1,2	0,0	(0,0)	—	—	—
Comportement social positif <sup>e</sup>	2,6	0,0	(0,0)	2,7	0,0	(0,0)
<b>Santé et sécurité</b>						
Santé moyenne <sup>g</sup>	4,0	0,0	(0,1)	4,2	0,1 *	(0,0)
Problèmes chroniques (%)	33,7	-3,7	(3,4)	22,8	-2,1	(2,5)
Blessures (%)	10,1	0,2	(2,2)	10,3	1,9	(1,9)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>374</b>	<b>761</b>		<b>560</b>	<b>1 137</b>	

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois.

Notes : Seuls les enfants qui étaient à la maison lors de l'assignation aléatoire ont été analysés.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

Les erreurs types ont été corrigées pour tenir compte de l'écart partagé entre frères et sœurs.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille des échantillons peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme de la taille de l'échantillon du groupe programme et du groupe témoin.

<sup>b</sup>Le test PPVT-R est un test de compréhension des mots chez l'enfant. Les scores mentionnés sont normalisés.

<sup>c</sup>Le score en mathématiques représente la proportion des éléments auxquels l'enfant a répondu correctement lors d'un test d'aptitudes en mathématiques.

<sup>d</sup>Les résultats moyens sont classés sur une échelle de 1 (« très faible ») à 5 (« très bon »).

<sup>e</sup>Les problèmes de comportement et le comportement social positif sont classés sur une échelle allant de 1 (jamais) à 3 (souvent).

<sup>f</sup>On a demandé aux parents combien de fois pendant la dernière année scolaire l'école les avait contactés au sujet des problèmes de comportement de leur enfant. Les réponses vont de 1 (aucun contact ou un seul contact) à 3 (au moins quatre contacts).

<sup>g</sup>La santé moyenne est classée sur une échelle allant de 1 à 5, 5 indiquant une excellente santé générale.

Si l'on en croit les déclarations des parents sur le fonctionnement scolaire des enfants (comme on le voit à la fin du premier panneau du tableau 5.2), les parents des enfants du groupe témoin pensaient que leurs enfants s'en sortaient très bien à l'école<sup>11</sup>, près des trois quarts jugeant que leurs enfants étaient au-dessus de la moyenne dans l'une des matières. Ces enfants étaient peu nombreux à avoir redoublé, tandis que près d'un quart recevaient un enseignement spécial à la fin de la période de suivi.

<sup>11</sup>Comme pour les plus jeunes enfants, il s'agit des résultats moyens dans trois matières.

Conformément aux résultats du test de mathématiques, dans leurs déclarations, les parents du groupe programme ont signalé que leurs enfants s'en sortaient mieux à l'école en moyenne que les enfants du groupe témoin au moment de l'entrevue effectuée après 36 mois, alors que les parents étaient encore admissibles au supplément de revenu du PAS. De plus, les probabilités que les parents du groupe programme disent que leur enfant avait des résultats au-dessous de la moyenne dans une matière étaient inférieures de six points de pourcentage par rapport aux parents du groupe témoin. Ces petites incidences ont persisté jusqu'à la fin de la période de suivi : les parents du groupe programme, plus que ceux du groupe témoin, jugeaient encore que leurs enfants avaient de bons résultats scolaires et qu'ils risquaient moins de recevoir un enseignement spécial. Comme les participantes des groupes programme et témoin avaient en gros un emploi et un revenu similaires à la fin de la période de suivi, ces constatations donnent à penser que les bienfaits du programme pour ces enfants pendant la période d'admissibilité au supplément les ont placés sur une voie dont ils ne se sont pas écartés.

Le panneau médian du tableau 5.2 présente des données sur le comportement des enfants. Comme pour les plus jeunes enfants, les parents ont évalué les troubles du comportement et le comportement social positif sur une échelle de 1 à 3. Les parents ont également fait état de contacts avec l'école de leurs enfants concernant des problèmes de comportement qu'ils ont évalués sur une échelle qui allait de 1 (aucun ou un seul contact) à 3 (quatre contacts ou plus). Lors des suivis après 36 et 54 mois, rien n'indiquait que le PAS avait influé sur le comportement des enfants.

Le panneau du bas du tableau 5.2 fait état des constatations concernant les conséquences sur la santé des enfants. Les parents ont répondu à quatre questions concernant l'état de santé de leurs enfants, et les résultats présentés dans le tableau constituent une moyenne des réponses. Les parents ont également indiqué si l'enfant avait des problèmes de santé chroniques et s'il avait été grièvement blessé au cours de l'année écoulée. Les impacts sur la santé des enfants étaient rarement statistiquement significatifs, ce qui donne à penser que le PAS n'a pas eu d'effets importants sur la santé de ce groupe d'enfants.

Un rapport antérieur (Morris et Michalopoulos, 2000) présentait des résultats similaires pour un groupe plus vaste d'enfants, âgés de 6 à 11 ans au moment de l'entrevue de suivi après 36 mois. Ce plus grand groupe ne figure pas au tableau 5.2 car l'entrevue après 54 mois ne renfermait aucune question concernant les enfants âgés de 5 à 8 ans lors de l'assignation aléatoire. Pour le grand groupe, les effets du PAS étaient encore plus uniformément positifs, les enfants du groupe programme ayant obtenu de meilleurs résultats au test de mathématiques que les enfants du groupe témoin. De plus, les déclarations des parents concernant le rendement scolaire et la santé des enfants étaient généralement meilleures pour le groupe programme que pour le groupe témoin.

La constatation selon laquelle le PAS a amélioré les résultats scolaires des enfants, mais non le comportement ou la santé dans le groupe plus limité d'enfants corrobore la recherche sur le lien entre la pauvreté et les conséquences pour les enfants (Duncan et Brooks-Gunn, 1997). De plus, ces constatations donnent à penser que les bienfaits d'un programme comme le PAS pour les enfants peuvent persister après la période d'intervention. Les familles ont apparemment enregistré une hausse de revenu suffisante pendant la période d'admissibilité

au supplément pour placer leurs enfants sur une voie plus positive qu'ils pouvaient continuer à suivre après la fin de l'admissibilité au supplément.

### **Impacts sur les enfants qui étaient de jeunes adolescents au moment de l'assignation aléatoire**

L'effet du modèle de comportement qu'a l'emploi de la mère peut être particulièrement prononcé chez les adolescents. Par ailleurs, les adolescents issus de familles à faible revenu peuvent assumer des responsabilités supplémentaires à la maison, par exemple des tâches ménagères, ou trouver un emploi pour aider leur famille. Ces activités peuvent avoir des conséquences positives ou négatives sur les adolescents. Ces derniers peuvent souffrir de l'augmentation de l'emploi maternel s'ils sont laissés à eux-mêmes à un âge où ils peuvent adopter des comportements dangereux, mais les activités parascolaires supervisées de qualité peuvent avoir des effets particulièrement bénéfiques chez les adolescents (Petit, Bates, Dodge et Meece, 1999; Posner et Vandell, 1994).

Le tableau 5.3 présente les résultats pour les adolescents âgés de 13, 14 ou 15 ans au moment de l'assignation aléatoire et donc ayant entre 17 ans et demi et 20 ans et demi à la fin de la période de suivi. Ces constatations étaient fondées sur les comptes rendus des parents et des adolescents concernant le fonctionnement des enfants au moment du suivi après 36 mois. Malheureusement, de nombreux adolescents ayant refusé de participer aux enquêtes, on ignore si on serait parvenu aux mêmes conclusions si une plus grande proportion de l'échantillon admissible avait répondu au questionnaire. Il faut donc interpréter les résultats visant cette cohorte avec plus de prudence que pour les jeunes enfants.

Le premier panneau du tableau 5.3 présente les constatations concernant le rendement scolaire des adolescents<sup>12</sup>. Tandis que les parents du groupe programme et du groupe témoin évaluaient de la même manière leurs enfants, au dire des adolescents, le PAS avait grandement réduit leur rendement scolaire. Les jeunes adolescents du groupe programme ont fait état de résultats moins élevés en ce qui a trait au rendement scolaire moyen que leurs camarades du groupe témoin, et les probabilités qu'ils fassent état d'un rendement inférieur à la moyenne dans l'une des matières étaient de 11 points plus élevées.

Malgré ces différences dans le rendement scolaire, le PAS n'a pas eu d'impact sur la proportion de jeunes qui ont abandonné leurs études ou qui se sont inscrits au collège. Au moment de l'entrevue de suivi après 36 mois, environ 10 % des jeunes des deux groupes avaient décroché et moins de 2 % fréquentaient le collège. Lors de l'entrevue de suivi après 54 mois, près d'un tiers des jeunes avaient abandonné leurs études (mais un tiers d'entre eux avaient terminé leurs études secondaires) et près de 9 % étaient inscrits au collège. Ainsi, les effets négatifs du PAS sur la perception qu'avaient les enfants de leur rendement n'ont pas donné lieu à des différences à long terme dans l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou l'inscription à un collège.

---

<sup>12</sup>Comme pour les plus jeunes enfants, ces mesures reposent sur les résultats moyens dans plusieurs disciplines et vont de 1 à 5, les résultats les plus élevés dénotant un meilleur rendement.

**Tableau 5.3 : Impacts du PAS sur les résultats des enfants aux suivis après 36 et 54 mois, pour les jeunes adolescents au moment de l'assignation aléatoire**

Résultat	Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
<b>Rendement scolaire</b>						
Déclaration des parents						
Résultats moyens <sup>b</sup>	3,5	-0,1	(0,1)	—	—	—
Au-dessus de la moyenne, toutes les matières (%)	70,2	-1,8	(5,7)	—	—	—
Sous la moyenne, toutes les matières (%)	35,1	-1,8	(6,5)	—	—	—
Déclaration de l'adolescent						
Résultats moyens <sup>b</sup>	3,6	-0,2 *	(0,1)	—	—	—
Au-dessus de la moyenne, toutes les matières (%)	86,9	-6,0	(4,8)	—	—	—
Sous la moyenne, toutes les matières (%)	74,8	10,7 **	(5,1)	—	—	—
A abandonné l'école (%)	10,4	2,6	(3,1)	28,9	2,9	(3,2)
A terminé sa 12 <sup>e</sup> année (%)	-	-	-	31,0	2,1	(3,3)
Études collégiales (%)	1,5	-0,3	(1,3)	8,6	0,7	(2,0)
<b>Comportement et bien-être affectif</b>						
Déclaration des parents						
Troubles du comportement à l'école <sup>c</sup>	1,4	0,0	(0,1)	—	—	—
Déclaration de l'adolescent						
Fréquence de la délinquance <sup>d</sup>	1,3	0,1 **	(0,0)	—	—	—
Tabagisme (%)	38,9	3,5	(5,8)	—	—	—
Consommation d'alcool au moins une fois par semaine (%)	8,3	9,7 **	(4,0)	—	—	—
Consommation de drogue (%)	24,3	4,8	(5,1)	—	—	—
<b>Santé</b>						
Santé moyenne <sup>e</sup>	4,0	0,0	(0,1)	—	—	—
Problèmes chroniques (%)	43,6	4,5	(6,6)	—	—	—
<b>Travail et école (%)</b>						
A un travail	36,8	3,9	(5,6)	33,9	1,1	(3,3)
Travaille et va à l'école	30,9	1,1	(5,3)	11,5	0,4	(2,2)
Travaille, mais ne va pas à l'école	5,9	2,8	(3,0)	22,4	0,7	(2,9)
Travaille à temps plein	—	—	—	15,3	0,2	(2,5)
Travaille à temps partiel	—	—	—	18,3	1,0	(2,7)
Travaille plus de 20 heures par semaine	10,5	9,6 **	(4,4)	—	—	—
<b>Fécondité et contacts avec la police (%)</b>						
A déjà eu un enfant	—	—	—	14,1	2,1	(2,4)
A déjà été arrêté	—	—	—	19,6	0,1	(2,7)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>202</b>	<b>432</b>		<b>406</b>	<b>867</b>	

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois.

**Notes :** Seuls les enfants qui étaient à la maison lors de l'assignation aléatoire ont été analysés.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

Les erreurs types ont été corrigées pour tenir compte de l'écart partagé entre frères et sœurs.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille des échantillons peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme de la taille de l'échantillon du groupe programme et du groupe témoin.

<sup>b</sup>Les résultats moyens sont classés sur une échelle de 1 (« très faible ») à 5 (« très bon »).

<sup>c</sup>On a demandé aux parents combien de fois pendant la dernière année scolaire l'école les avait contactés au sujet des problèmes de comportement de leur enfant. Les réponses vont de 1 (aucun contact ou un seul contact) à 3 (au moins quatre contacts).

<sup>d</sup>La fréquence de la délinquance est classée sur une échelle allant de 1 (jamais) à 4 (au moins cinq fois).

<sup>e</sup>La santé moyenne est classée sur une échelle allant de 1 à 5, 5 indiquant une excellente santé générale.

Le deuxième panneau du tableau 5.3 fait état des constatations concernant le comportement des adolescents au moment de l'entrevue de suivi après 36 mois, qui reposaient principalement sur les mesures rapportées par les adolescents. Les jeunes adolescents du groupe programme semblaient avoir légèrement plus de troubles du comportement que leurs camarades du groupe témoin. Les parents du groupe témoin ont signalé que l'école les avait très rarement contactés à propos du comportement de leurs enfants, le résultat moyen étant proche du résultat minimal de 1 (soit jamais ou une seule fois au cours de l'année écoulée). Ce qui est plus troublant, c'est que le PAS a augmenté la fréquence à laquelle les jeunes adolescents ont commis des actes de délinquance et accru de 10 points de pourcentage la proportion de jeunes adolescents qui ont déclaré boire de l'alcool au moins une fois par semaine.

Au troisième panneau du tableau 5.3, on voit que le PAS n'avait pas eu grande incidence sur la santé des adolescents au moment du suivi après 36 mois. Les parents du groupe témoin ont signalé que leurs adolescents avaient un état de santé relativement bon dans l'ensemble (d'après une échelle de cinq points), mais que près de la moitié avaient un problème chronique.

Le panneau suivant du tableau 5.3 montre que le PAS n'avait pas grandement influé sur la proportion de jeunes adolescents qui travaillaient ou fréquentaient l'école au moment du suivi après 36 et 54 mois. Il ne faut pas oublier que ces jeunes adolescents avaient entre 16, 17 ou 18 ans au moment du suivi après 36 mois et entre 17 ans et demi et 20 ans et demi lors du suivi après 54 mois. Il est surprenant de voir que seulement un tiers environ de ces jeunes travaillaient au moment du suivi après 54 mois et que très peu, 15 %, travaillaient à temps plein. Comme ces adolescents étaient de jeunes adultes au moment du dernier suivi et que moins de 10 % poursuivaient des études collégiales, ces taux d'emploi sont bas. Tandis que le PAS avait accru la proportion de ce groupe d'âge travaillant plus de 20 heures par semaine lorsque ces adolescents avaient été évalués au moment du suivi après 36 mois, il n'a pas grandement influé sur leur embauche à temps plein à la fin de la période de suivi.

Le dernier panneau du tableau 5.3 montre que 14 % des jeunes adolescentes de l'échantillon du PAS avaient eu des enfants à la fin de la période de suivi et que près de 20 % des adolescents avaient été arrêtés, mais le PAS n'a pas eu beaucoup d'influence sur l'un ou l'autre de ces résultats.

Selon ces constatations, le PAS avait eu de légers impacts quoique néfastes au moment du suivi après 36 mois sur le comportement et le rendement des enfants qui étaient de jeunes adolescents lors de l'assignation aléatoire.

### **Impacts sur les enfants qui étaient des adolescents plus âgés au moment de l'assignation aléatoire**

Le dernier groupe d'enfants pour lesquels on a examiné l'impact du PAS étaient les adolescents qui étaient plus âgés au moment de l'assignation aléatoire. Pour ce groupe, on a uniquement recueilli des données au moment du suivi après 54 mois. Ces données provenaient exclusivement des déclarations des parents sur les progrès et les résultats scolaires des jeunes adultes, l'occupation d'un emploi et la poursuite des études, la fécondité et les démêlés avec la police (voir le tableau 5.4).

**Tableau 5.4 : Impacts du PAS sur les résultats des enfants au suivi après 54 mois, pour les adolescents plus âgés au moment de l'assignation aléatoire**

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
<b>Rendement scolaire (%)</b>				
A abandonné l'école	34,2	29,3	4,9	(4,4)
A terminé sa 12 <sup>e</sup> année	58,7	63,1	-4,4	(4,6)
Études collégiales	13,9	11,4	2,5	(3,0)
<b>Travail et école (%)</b>				
A un emploi	54,9	58,7	-3,8	(4,5)
Travaille et va à l'école	13,0	10,7	2,3	(2,9)
Travaille, mais ne va pas à l'école	41,9	47,9	-6,1	(4,5)
Travaille à temps plein	36,6	40,8	-4,1	(4,4)
Travaille à temps partiel	17,7	17,2	0,5	(3,5)
<b>Fécondité et contacts avec la police (%)</b>				
A déjà eu un enfant	27,8	18,1	9,7 **	(3,8)
A déjà été arrêté	17,1	18,0	-0,9	(3,4)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>257</b>	<b>247</b>		

**Source :** Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 54 mois.

**Notes :** Seuls les enfants qui étaient à la maison lors de l'assignation aléatoire ont été analysés.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

Les erreurs types ont été corrigées pour tenir compte de l'écart partagé entre frères et soeurs.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille des échantillons peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

Dans le groupe témoin, près d'un tiers des jeunes adultes avaient abandonné leurs études, tandis que près des deux tiers avaient terminé la douzième année. Cependant, seulement 11 % de ces jeunes adultes, soit une petite proportion, fréquentaient le collège. Près de 60 % d'entre eux travaillaient; la plupart travaillaient, mais ne fréquentaient pas l'école (ce qui n'est pas surprenant, vu leur âge), alors que 40 % travaillaient à temps plein. Par rapport au groupe de jeunes adolescents dont on a parlé plus tôt, les taux de poursuite des études et de travail sont bien plus élevés et donnent à penser que les jeunes adultes dans leur vingtaine (l'âge de ces adolescents au moment du suivi après 54 mois) de ces familles occuperont sans doute un emploi. Le PAS n'a eu d'incidence sur aucune de ces mesures des progrès scolaires, de la fréquentation de l'école ou du travail.

Près de 20 % de ce groupe avaient déjà eu un enfant, et un nombre similaire d'entre eux avaient été arrêtés. Le PAS a accru de 10 points de pourcentage la proportion de jeunes qui avaient un enfant. Cependant, comme cette augmentation de la fécondité n'est pas liée aux impacts sur l'obtention du diplôme ou l'occupation d'un emploi, il n'y a pas vraiment de raison de s'inquiéter de ce résultat.

## AUTRES CONSÉQUENCES SUR LES ENFANTS ET LA FAMILLE

Dans la section précédente, on a montré que le PAS avait différents effets sur les jeunes enfants et les enfants plus âgés. Les effets positifs du PAS se sont fait sentir principalement sur un groupe intermédiaire d'enfants, tandis que les adolescents ont subi quelques effets négatifs. De façon générale, le PAS n'a ni profité ni nui aux plus jeunes enfants. Il existe plusieurs explications possibles à cet égard.

Le PAS a peut-être eu des effets plus vastes sur le revenu des familles ayant des enfants dans le groupe d'âge intermédiaire que sur celui des familles ayant des enfants appartenant à d'autres groupes d'âge. Il se peut aussi qu'il ait eu l'effet le plus marqué sur l'emploi pour les parents ayant des adolescents. Comme on l'a dit au chapitre 4, les effets du PAS sont néanmoins similaires pour les familles ayant de très jeunes enfants et celles dont les enfants fréquentaient tous l'école au moment de l'assignation aléatoire.

Il est également possible que le PAS ait eu des effets sur d'autres aspects qui ont peut-être profité ou nui aux enfants. Par exemple, il se peut que les parents aient utilisé leur revenu additionnel pour obtenir des services de garde stables et de qualité pour les jeunes enfants, mais qu'ils aient laissé les adolescents livrés à eux-mêmes après l'école. De même, les jeunes enfants ont pu profiter de la présence d'un deuxième parent dans le ménage, tandis que les adolescents se sont peut-être rebellés contre le nouveau symbole d'autorité. Enfin, le déménagement dans un quartier plus agréable a peut-être permis aux jeunes enfants de fréquenter de meilleures écoles, sans pour autant influencer sur le rendement scolaire, mais il est possible que les enfants plus âgés se soient sentis inférieurs à leurs nouveaux voisins. Dans la présente section, on examine ces possibilités en montrant les effets du PAS sur les choix de garde d'enfants, le bien-être émotionnel des parents, la situation de famille des parents et les déménagements des ménages.

## **Garde des enfants**

Comme le PAS a accru l'emploi à temps plein, il a probablement eu une incidence sur les dispositions prises pour la garde des enfants. Par exemple, en raison de leur emploi à temps plein, les parents ont peut-être été contraints de confier leurs enfants d'âge scolaire à des services de garde avant et après l'école. L'augmentation du revenu provenant du PAS pendant presque toute la période de suivi a peut-être également aidé les parents à trouver des services de garde de meilleure qualité pour leurs enfants, ce qui a d'importantes répercussions pour les effets du PAS sur le développement des enfants.

On a recueilli des données sur le recours à des services de garde uniquement pour les plus jeunes enfants de chaque famille sur la période de 18 mois précédant les entrevues effectuées après 36 et 54 mois. On a classé les dispositions prises pour la garde des enfants en catégories : service organisé (garderie et activités parascolaires) et service non organisé (garde par un parent ou une personne autre qu'un parent au domicile de l'enfant ou d'une autre personne). Ces catégories ne s'excluent pas mutuellement, c'est-à-dire que les enfants confiés à un service non organisé peuvent également avoir été confiés à un service organisé.

Le tableau 5.5 présente les effets du PAS sur la garde des enfants qui étaient nourrissons et tout-petits (un ou deux ans) au moment de l'assignation aléatoire et qui étaient les plus jeunes de la famille au moment des enquêtes effectuées après 36 et 54 mois. Comme on l'aurait prévu d'après les effets du programme sur l'emploi, le PAS avait accru de huit points de pourcentage les services de garde non maternelle pour ces enfants au moment du suivi après 36 mois, et la hausse est un peu plus importante pour les services non organisés que pour les services organisés. Au suivi effectué après 54 mois, l'effet du programme sur les dispositions prises pour la garde des enfants de ce groupe s'était atténué, en même temps que celui sur l'emploi. De même, l'effet du programme sur le nombre d'heures par semaine passées dans un service de garde avait baissé. Léger, mais statistiquement significatif pendant le mois précédant l'entrevue après 36 mois, il est devenu négligeable durant le mois précédant l'entrevue après 54 mois.



**Tableau 5.5 : Impacts du PAS sur le recours à des services de garde aux suivis après 36 et 54 mois, pour les familles ayant des nourrissons/tout-petits au moment de l'assignation aléatoire**

Résultat	Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
<b>Type de service de garde utilisé (%)</b>						
Tout type de service	53,0	7,9 **	(3,9)	49,1	2,0	(3,9)
Service organisé	26,8	3,2	(3,6)	19,5	1,9	(3,2)
Service non organisé	34,9	7,3 *	(3,8)	35,6	-1,1	(3,7)
Garde par un parent	24,0	0,1	(3,4)	21,3	-2,4	(3,1)
Garde par une personne autre qu'un parent	19,6	5,1	(3,3)	19,2	1,5	(3,1)
<b>Étendue du recours aux services de garde</b>						
Nombre de types de services de garde utilisés	0,7	0,1	(0,1)	0,7	0,0	(0,1)
Nombre moyen d'heures par semaine au cours du dernier mois	14,0	4,1 **	(2,0)	10,8	-1,5	(1,6)
<b>Stabilité et qualité du service de garde (%)</b>						
Arrangement modifié au moins deux fois au cours des six derniers mois	3,1	1,3	(1,5)	2,9	-1,7	(1,1)
Réserves quant à l'arrangement principal	—	—	—	6,0	0,0	(1,9)
Problèmes avec le service au cours des six derniers mois	23,7	3,9	(3,3)	42,2	3,6	(3,9)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>350</b>	<b>687</b>		<b>343</b>	<b>666</b>	

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois.

Notes : Seuls les enfants qui étaient à la maison lors de l'assignation aléatoire ont été analysés.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme de la taille de l'échantillon du groupe programme et du groupe témoin.

La stabilité et la qualité des services de garde peuvent également influencer sur le développement de l'enfant. D'après le tableau 5.5, une très petite proportion de familles du groupe témoin (3 %) seulement ont indiqué avoir changé les dispositions prises pour la garde des enfants au moins deux fois pendant les six mois précédant les enquêtes de suivi après 36 et 54 mois, et seulement 6 % émettaient des réserves concernant leur principal arrangement en matière de garde au moment du suivi après 54 mois. Cependant, 24 % des familles du groupe témoin lors du suivi après 36 mois et 42 % des familles du groupe témoin lors du suivi après 54 mois ont fait état de problèmes de garde survenus au cours des six mois précédents. Le PAS n'a pas beaucoup modifié les mesures de la stabilité ou de la qualité au moment de l'évaluation de suivi après 36 ou 54 mois.

Les impacts du PAS sur le recours à des services de garde par les familles ayant des enfants d'âge préscolaire au moment de l'assignation aléatoire sont présentés au tableau 5.6. Comme pour les enfants plus jeunes, le PAS avait accru de neuf points de pourcentage la proportion d'enfants confiés à des services de garde, organisés ou non, au moment du suivi après 36 mois. Il n'est pas surprenant que cet impact soit concentré dans les services de garde non organisés plutôt que dans les services organisés, puisque ces enfants fréquentaient l'école pendant presque toute la journée au moment des enquêtes de suivi effectuées après 36 et 54 mois (pour les entrevues qui ont eu lieu pendant l'année scolaire). Les impacts sur le recours à des services de garde étaient moins importants et non significatifs au moment du suivi après 54 mois, comme on s'y attendait vu la baisse des impacts sur l'emploi. Par ailleurs, le PAS avait accru le nombre d'heures passées par les enfants dans un service de

garde au moment de l'évaluation après 36 mois, mais non à celle après 54 mois. Le PAS n'a pas beaucoup influé sur la participation hebdomadaire des enfants à des activités parascolaires (qui n'a été mesurée qu'au moment de l'évaluation après 36 mois).

**Tableau 5.6 : Impacts du PAS sur le recours à des services de garde aux suivis après 36 et 54 mois, pour les familles ayant des enfants d'âge préscolaire au moment de l'assignation aléatoire**

Résultat	Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
<b>Type de service de garde utilisé (%)</b>						
Tout type de service	44,8	8,5 **	(4,1)	41,7	5,9	(4,1)
Service organisé	20,5	0,3	(3,3)	11,8	3,5	(2,8)
Service non organisé	31,9	8,3 **	(3,9)	34,4	3,1	(3,9)
Garde par un parent	18,4	4,6	(3,3)	16,3	6,2 *	(3,2)
Garde par une personne autre qu'un parent	20,5	5,2	(3,5)	23,3	-3,1	(3,4)
Activité parascolaire hebdomadaire	95,9	1,3	(1,4)	—	—	—
<b>Étendue du recours aux services de garde</b>						
Nombre de types de services de garde utilisés	0,7	0,1	(0,1)	0,6	0,0	(0,1)
Nombre moyen d'heures par semaine au cours du dernier mois	8,5	3,5 **	(1,5)	9,2	-0,1	(1,7)
<b>Stabilité et qualité du service de garde (%)</b>						
Arrangement modifié au moins deux fois au cours des six derniers mois	2,1	3,4 **	(1,6)	1,4	0,9	(1,1)
Réserves quant à l'arrangement principal	—	—	—	5,9	0,0	(1,9)
Problèmes avec le service au cours des six derniers mois	18,2	7,7 **	(3,3)	37,4	5,1	(4,0)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>307</b>	<b>638</b>		<b>296</b>	<b>611</b>	

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois.

Notes : Seuls les enfants qui étaient à la maison lors de l'assignation aléatoire ont été analysés.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme de la taille de l'échantillon du groupe programme et du groupe témoin.

En ce qui a trait à la stabilité et à la qualité des soins, seulement 2 % environ des familles du groupe témoin ont signalé avoir changé de service de garde au moins deux fois pendant les six mois précédant les enquêtes. Le PAS avait accru ce pourcentage, mais uniquement au moment du suivi après 36 mois. Il avait également accru la proportion de parents faisant état de problèmes avec le service de garde au moment de ce suivi, même si, là encore, cet impact était devenu non significatif au moment du suivi après 54 mois.

## Bien-être émotionnel des parents

L'accroissement du revenu et de l'emploi peuvent influencer sur le bien-être émotionnel des parents et sur leur rôle parental. Les mères peuvent tirer une certaine satisfaction de leur emploi, ce qui peut atténuer la dépression et améliorer l'estime de soi ainsi que les compétences parentales. Par ailleurs, cependant, l'augmentation de l'emploi, en particulier l'emploi à temps plein, peut accroître le stress des mères.

On présente au tableau 5.7 l'information sur le bien-être émotionnel des parents. Ces derniers ont indiqué la fréquence à laquelle ils avaient ressenti chacun des symptômes d'une série de symptômes de dépression au cours de la semaine précédente. À la lumière d'une mesure sommaire élaborée pour ces points, près de 40 % des parents du groupe témoin ont fait état de symptômes de dépression qui les exposaient au risque de dépression clinique. En moyenne, les groupes programme et témoin n'ont pas obtenu de résultats différents concernant la dépression ou le risque de dépression au suivi effectué après 36 ou 54 mois. Les parents ont également fait état de leur auto-efficacité — la mesure dans laquelle ils avaient l'impression de pouvoir maîtriser des aspects importants de leur vie — sur une échelle allant de 4 à 16. Au moment du suivi après 36 mois, le PAS avait eu un léger effet positif sur l'auto-efficacité, même si cet impact n'était plus statistiquement significatif à la fin de la période de suivi.

**Tableau 5.7 : Impacts du PAS sur le bien-être de la mère aux suivis après 36 et 54 mois**

Résultat	Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
Échelle d'évaluation de l'état dépressif <sup>b</sup>	8,0	-0,1	(0,2)	8,3	0,0	(0,2)
Risque de faire une dépression <sup>c</sup> (%)	38,6	2,2	(1,9)	38,4	0,3	(1,4)
Auto-efficacité <sup>d</sup>	10,5	0,1 *	(0,1)	10,8	0,0	(0,1)
Difficultés associées au rôle parental <sup>e</sup>	2,1	-0,1	(0,0)	—	—	—
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>2 228</b>	<b>4 515</b>		<b>2 361</b>	<b>4 794</b>	

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois.

**Notes :** Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille des échantillons peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme de la taille de l'échantillon du groupe programme et du groupe témoin.

<sup>b</sup>Selon un sous-ensemble d'éléments provenant de l'échelle du Center for Epidemiological Studies-Depression (CES-D), cette échelle va de 0 à 33, les scores les plus élevés indiquant une dépression plus importante.

<sup>c</sup>Les parents ayant un score dans l'échelle d'évaluation de l'état dépressif d'au moins 9 sont considérés être à risque de faire une dépression.

<sup>d</sup>Cette échelle va de 4 à 16, les scores les plus élevés indiquant une meilleure efficacité.

<sup>e</sup>Les difficultés associées au rôle parental sont classées sur une échelle allant de 1 (pas difficile) à 5 (très difficile).

L'information sur les difficultés associées au rôle parental reposait sur une seule question concernant la difficulté des parents à prendre soin de leurs enfants, allant de 1 (pas difficile) à 5 (très difficile). Les groupes programme et témoin ont fait état de difficultés de même envergure. Dans un rapport antérieur sur cet échantillon, on constate que le PAS avait eu peu d'effet sur le comportement parental malgré l'augmentation de revenu qu'il avait apportée (Morris et Michalopoulos, 2000).

### **Situation de famille et composition du ménage**

Tout en offrant une mesure incitant à travailler à temps plein, le supplément de revenu du PAS a rendu le mariage financièrement plus attrayant que ne le faisait l'aide au revenu. Comme l'aide au revenu tient compte du revenu du mari dans la détermination de l'admissibilité et des montants octroyés, la présence d'un conjoint ou d'un partenaire peut entraîner la réduction ou la suppression de l'aide. Le PAS a supprimé cette pénalité en ne tenant pas compte du revenu gagné par l'époux ou le conjoint de fait.

Même si le supplément était structuré de manière à encourager le mariage, il existe d'autres raisons pour lesquelles le PAS a pu influencer à la hausse ou à la baisse le taux de mariage. En accroissant l'emploi à temps plein, le PAS a peut-être élargi les réseaux sociaux et fait entrer les participantes en contact avec des partenaires éventuels au travail. En augmentant le revenu, le PAS a peut-être facilité le mariage et les unions de fait en allégeant les difficultés financières, source importante de conflits dans une relation, ou en donnant aux couples les moyens financiers de se marier. Il se peut également que le PAS ait accru l'attrait des anciennes assistées sociales pour les partenaires éventuels en améliorant leur estime de soi et leur sentiment d'autonomie grâce à l'emploi ou en les rendant plus attirantes grâce à un revenu plus élevé.

Même si le PAS ne pénalisait pas le mariage, l'augmentation du revenu et de l'emploi a peut-être eu des effets contraires qui ont réduit les probabilités de mariage. Le PAS a pu réduire les possibilités de mariage si, en raison du temps accru passé à travailler à temps plein, la participante a disposé de moins de temps pour rencontrer et faire la connaissance d'un époux ou d'un conjoint éventuel<sup>13</sup>. En accroissant le revenu, le PAS a peut-être permis aux membres du groupe programme de rester célibataires en leur permettant plus facilement de renoncer au revenu supplémentaire d'un époux ou d'un partenaire. Par exemple, dans les groupes de consultation organisés dans le cadre du PAS, des femmes ont indiqué que leur autonomie financière leur avait permis de quitter leur conjoint violent (Bancroft et Currie Vernon, 1995). Il est également possible que le PAS ait encouragé les femmes à repousser à plus tard le mariage et à s'attacher à accroître leur capital humain par le travail.

Le mariage est l'une des façons de renoncer à l'aide sociale, et si le PAS accroît le mariage, les probabilités que les prestataires du PAS aient recours à l'aide sociale lorsque les suppléments prennent fin sont peut-être moins élevées. En conséquence, l'augmentation du mariage peut faciliter l'indépendance à long terme à l'égard de l'aide au revenu et avoir des incidences à long terme sur l'emploi et les gains. De plus, comme les études semblent indiquer qu'il est profitable pour les enfants d'être élevés dans une famille bi-parentale (McLanahan et Sandefur, 1994), les effets du PAS sur le mariage donnent également à penser que le PAS influe sur les enfants.

Le tableau 5.8 présente les effets du PAS sur le mariage et les unions de fait pendant les quatre ans et demi du suivi. En moyenne, le PAS n'a pas beaucoup accru ou diminué la proportion de parents qui se sont mariés. La proportion de participantes qui se sont mariées s'est accrue pour passer d'environ 6 % au début du suivi à environ 13 % à la fin du suivi après 54 mois, mais elle a augmenté dans une même mesure dans les deux groupes.

---

<sup>13</sup>Un extrait du rapport du groupe de discussion vient appuyer cette théorie : « Plusieurs participantes ont indiqué que le temps passé au travail ne leur laissait pas de temps pour leur vie sociale... » Comme l'a dit une dame, « vous travaillez six soirs par semaine, vous n'avez pas de temps pour une relation amoureuse ». Cependant, cette section du rapport fait également état d'exceptions. Quatre femmes étaient mariées ou sur le point de se marier, et l'une a dit que sans le PAS, elle n'aurait jamais rencontré son mari (Bancroft et Currie Vernon, 1995, p. 45).

**Tableau 5.8 : Impacts du PAS sur le mariage, la composition du ménage et la fécondité aux suivis après 18, 36 et 54 mois**

Résultat	Suivi après 18 mois			Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
<b>Situation de famille (%)</b>									
A déjà été mariée ou a vécu en union de fait au cours des 18 derniers mois	9,7	0,3	(0,9)	14,5	0,3	(1,0)	22,5	0,3	(1,2)
A été mariée	5,8	-0,2	(0,7)	8,5	0,0	(0,8)	12,9	-0,4	(1,0)
A vécu en union de fait	4,1	0,5	(0,6)	6,5	0,3	(0,7)	10,5	1,0	(0,9)
<b>Composition du ménage (%)</b>									
Vit sans enfant	15,2	1,7	(1,1)	19,2	-0,2	(1,1)	15,8	0,6	(1,1)
Vit seule avec des enfants	59,6	-1,5	(1,4)	51,8	-1,2	(1,4)	53,1	-1,5	(1,4)
Vit avec des enfants et un conjoint seulement	8,0	0,0	(0,8)	12,7	-1,1	(0,9)	15,4	-0,3	(1,0)
Vit avec des enfants et les parents/ beaux-parents seulement	2,8	0,6	(0,5)	2,2	0,2	(0,4)	2,3	0,0	(0,4)
Vit avec des enfants et un autre adulte	14,4	-0,8	(1,0)	14,1	0,9	(1,0)	13,4	1,2	(1,0)
<b>Fécondité (%)</b>									
Nouveaux enfants dans la famille au cours des 18 derniers mois	5,9	-0,7	(0,7)	6,7	-0,8	(0,7)	5,1	-0,3	(0,6)
Insuffisance de poids à la naissance <sup>b</sup>	—	—	—	6,0	0,8	(2,3)	5,1	-0,7	(2,6)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>2 392</b>	<b>4 852</b>		<b>2 392</b>	<b>4 852</b>		<b>2 392</b>	<b>4 852</b>	

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

**Notes :** Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

Les erreurs types ont été corrigées pour tenir compte de l'écart partagé entre frères et soeurs.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille des échantillons peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme de la taille de l'échantillon du groupe programme et du groupe témoin.

<sup>b</sup>Mesure des enfants nés au cours des 18 mois précédant le suivi. Au suivi après 36 mois, mesure des enfants nés au cours des 24 mois précédents.

Même si le PAS n'a pas eu d'effet global sur le mariage, d'après les constatations présentées dans des rapports antérieurs du PAS, ce dernier a eu une légère incidence positive sur le mariage au Nouveau-Brunswick et une légère incidence négative en Colombie-Britannique. À la fin de la période de suivi de quatre ans et demi, cependant, les taux de mariage dans les groupes programme et témoin ont commencé à converger, et les différences dans la proportion de membres des groupes programme et témoin mariés n'étaient plus statistiquement significatives dans aucune des deux provinces. Pour une analyse détaillée des effets du programme sur le mariage dans les deux provinces, voir Gennettian et Harknett, 2000.

Par ailleurs, à aucun des trois suivis, le PAS n'a eu de grande influence sur d'autres mesures de la composition du ménage ou de la fécondité. Au moins la moitié des mères des groupes programme et témoin vivaient seules avec leurs enfants, et environ 15 % de l'échantillon vivaient avec leurs enfants et un adulte qui n'était ni le conjoint ni le parent de la prestataire. Même si au moment de l'assignation aléatoire, toutes les participantes de l'échantillon avaient des enfants de moins de 19 ans vivant à la maison, lors du suivi après 18 mois, plus de 15 % n'avaient plus d'enfants de moins de 18 ans vivant sous leur toit. Dans chacune des périodes de 18 mois précédant les évaluations de suivi, environ 6 % de l'échantillon avaient de nouveaux enfants dans la famille. Sur ce nombre, 5 % seulement avaient eu des bébés de faible poids à la naissance, et le PAS n'a ni accru ni réduit ce pourcentage.

## **IMPACTS SUR LES CONDITIONS DE LOGEMENT, LA MOBILITÉ ET LA QUALITÉ**

En accroissant le revenu, le PAS pouvait changer le type ou la qualité du logement où vivaient les prestataires. Grâce au revenu accru provenant du PAS, les parents ont peut-être pu acheter un logement de meilleure qualité ou dans un meilleur quartier, ce qui pouvait par ricochet améliorer le bien-être des enfants. Parallèlement, les parents n'ont peut-être plus été admissibles aux subventions au logement, par suite de la perception de leur rémunération et du supplément du PAS.

Les impacts sur les conditions de logement, la mobilité et la qualité sont présentés au tableau 5.9. À chacun des suivis, environ 80 % des membres de l'échantillon étaient locataires de leur logement et environ 10 % en étaient propriétaires. Très peu partageaient un logement avec la famille ou des amis. Le PAS n'a eu d'impact sur aucune de ces mesures.

À chaque évaluation de suivi, environ la moitié des membres du groupe programme avaient déménagé au cours des 18 derniers mois, ce qui témoigne d'une assez grande mobilité de cet échantillon. Le PAS avait eu un léger impact (trois points de pourcentage) sur la proportion de familles ayant déménagé au cours des 18 derniers mois lors des suivis après 18 et 36 mois. Cependant, lors du suivi après 54 mois, le PAS n'avait pas eu grande incidence sur la proportion de familles ayant souvent déménagé (au moins deux fois) ou sur l'une des mesures de la mobilité. De plus, le PAS n'avait pas grandement influé sur le logement ou la qualité du quartier<sup>14</sup>. Les parents ont indiqué que dans leur logement, en moyenne, on comptait près de deux pièces par personne. Au moment de l'évaluation de suivi après 18 et 36 mois, près de la moitié ont indiqué que leur quartier était de qualité élevée, et lors du suivi après 54 mois, plus de 80 % ont déclaré être très satisfaits de leur logement.

---

<sup>14</sup>On a demandé aux parents d'évaluer la qualité de leur quartier sur une échelle de 1 à 5, et leur satisfaction à l'égard de leur logement sur une échelle de 1 à 4, les notes les plus élevées indiquant un quartier et un logement de meilleure qualité.

**Tableau 5.9 : Impacts du PAS sur les conditions de logement, la mobilité et la qualité aux suivis après 18, 36 et 54 mois**

Résultat	Suivi après 18 mois			Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
<b>Conditions de logement (%)</b>									
Propriétaire	8,8	-1,0	(0,8)	12,3	-0,8	(0,9)	15,6	-0,4	(1,0)
Locataire	84,6	0,3	(1,0)	78,1	1,0	(1,2)	78,4	0,6	(1,2)
Location avec des amis ou de la famille	—	—	—	—	—	—	2,6	-0,2	(0,4)
Vit avec des amis ou de la famille et ne paie pas de loyer	1,8	-0,3	(0,4)	2,6	-0,6	(0,4)	2,6	0,1	(0,5)
Vit dans un refuge de groupe	0,7	-0,3	(0,2)	0,4	0,2	(0,2)	0,1	0,0	(0,1)
Autres conditions de logement	—	—	—	—	—	—	0,5	0,2	(0,2)
<b>Mobilité du logement (%)</b>									
A déménagé au cours des 18 derniers mois	48,0	2,5 *	(1,4)	45,0	2,6 *	(1,4)	40,0	0,4	(1,4)
Au moins deux déménagements au cours des 18 derniers mois	17,1	-0,8	(1,1)	17,9	1,4	(1,1)	14,0	0,1	(1,0)
<b>Qualité du logement et du quartier</b>									
Nombre de pièces par personne	1,7	0,0	(0,0)	1,9	0,0	(0,0)	1,9	0,0	(0,0)
Qualité du quartier <sup>b</sup>	2,7	0,0	(0,0)	2,5	0,0	(0,0)	2,5	0,0	(0,0)
Quartier de grande qualité (%)	43,4	0,9	(1,4)	46,3	-0,2	(1,4)	50,4	0,6	(1,4)
Satisfaite du logement <sup>c</sup>	—	—	—	—	—	—	1,9	0,0	(0,0)
Très satisfaite du logement (%)	—	—	—	—	—	—	81,2	1,6	(1,1)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>2 392</b>	<b>4 852</b>		<b>2 392</b>	<b>4 852</b>		<b>2 392</b>	<b>4 852</b>	

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

Notes : Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille des échantillons peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme de la taille de l'échantillon du groupe programme et du groupe témoin.

<sup>b</sup>La qualité du quartier est classée sur une échelle allant de 1 à 5, les scores les plus élevés indiquant les quartiers de meilleure qualité.

<sup>c</sup>La satisfaction quant au logement est classée sur une échelle allant de 1 à 4, les scores les plus élevés indiquant un logement de meilleure qualité.

## CONCLUSIONS

Les résultats présentés dans ce chapitre indiquent que le PAS a été bénéfique pour les enfants qui fréquentaient l'école primaire à la fin de la période de suivi; qu'il a eu quelques effets négatifs sur les adolescents, mais que ces effets se sont surtout fait sentir durant la période pendant laquelle le PAS a encouragé les parents à travailler à temps plein; et qu'il n'a ni profité ni nui aux enfants qui étaient nourrissons ou tout-petits lorsque leurs parents ont pris part à l'étude.

Le PAS a eu peu d'effets importants sur plusieurs facteurs qui auraient pu modifier les répercussions du programme sur les enfants. Il n'a pas eu grande influence sur la composition du ménage ou sur le mariage des parents. Il n'a ni amélioré ni détérioré le bien-être émotionnel des parents. Il a eu de légers effets sur la mobilité résidentielle, mais non sur la qualité du quartier où vivaient les familles.

Comme on le dit au chapitre 4, les effets économiques du PAS sont similaires pour les parents ayant des enfants d'âges différents. Ainsi, en raison de l'absence d'effet sur les résultats médiateurs, le PAS a eu des répercussions différentes en fonction de l'âge de l'enfant, car les enfants réagissent différemment à la hausse de revenu et à l'augmentation de l'emploi de la mère. L'augmentation de revenu peut avoir été suffisamment importante pour compenser entièrement les effets négatifs de l'emploi de la mère auxquels on s'attendait pour les jeunes enfants. Par contre, les enfants qui étaient à l'école primaire pendant une grande partie de la période de suivi auraient moins ressenti l'absence de leur mère tout en bénéficiant de la hausse de revenu. De plus, on constate que les effets positifs sur ces enfants se sont poursuivis même lorsque les parents ne bénéficiaient plus du revenu additionnel provenant du programme. Enfin, les adolescents ont peut-être profité de l'absence de supervision après l'école pour commettre des actes de délinquance mineurs. Si tel est le cas, cela donne à penser que de meilleurs programmes d'activités parascolaires pour les adolescents pourraient aider à atténuer tout effet négatif lié au fait que les parents travaillent.



## **Chapitre 6 : L'interruption du supplément**

Le plan de recherche du PAS prévoyait la cessation des versements au titre du supplément après le 36<sup>e</sup> mois d'admissibilité. Rien n'était prévu pour qu'on abandonne ou retire graduellement le supplément, et cette chute soudaine de revenu ressemblait à un « à-pic » plutôt qu'à une « pente ». Les conséquences de l'interruption du supplément après 36 mois ne pouvaient être anodines, puisque les familles pouvaient très bien en être venues à compter sur le généreux montant du supplément.

Le présent chapitre évalue la situation des prestataires du supplément à la fin de la période d'admissibilité aux versements. Les impacts sur l'emploi qui sont le principal objet des chapitres précédents du rapport ont été analysés à partir du plan de recherche du PAS qui incluait l'interruption du versement du supplément. L'objet du présent chapitre est d'aider à comprendre si les facteurs liés à l'interruption du supplément ont été réellement importants, en examinant comment les prestataires du supplément se sont préparées à l'interruption du supplément et comment elles y ont réagi lorsque la période d'admissibilité a pris fin.

Nous essayerons d'abord de déterminer parmi les prestataires du supplément qui étaient celles qui risquaient le plus d'être touchées par cette baisse abrupte du revenu. Cette analyse est suivie d'une description du point de vue des prestataires du supplément qui font valoir ce que la perte du supplément signifiait pour elles, à la fois en ce qui a trait à la baisse du revenu mensuel et à la perte possible d'autres prestations découlant de leur participation au programme. La troisième section du chapitre se penche sur la façon dont les prestataires du supplément ont appréhendé l'après-supplément. Nous nous efforçons de présenter l'analyse des effets de la baisse abrupte de revenu en faisant valoir les points de vue et les stratégies adoptés par les participantes pour faire face à la perte prochaine du supplément. Le chapitre conclut en examinant les conséquences de la cessation abrupte du supplément, en ce qui a trait aux effets sur l'emploi à temps plein des prestataires, à leur autosuffisance et à leur indépendance par rapport à l'aide sociale, de même que toutes les difficultés liées à la baisse de revenu. La relation possible entre les effets liés à la perte abrupte de revenu et la courbe des incidences expérimentales observées pour le programme est également explorée.

À la différence des chapitres précédents qui rendent compte d'impacts expérimentaux, cette analyse est, par nécessité, non expérimentale. Tant les données quantitatives que qualitatives sont prises en compte pour l'analyse. Les sources sont tirées de deux études distinctes, mais parallèles, décrites dans l'encadré correspondant.

## **Échantillons de participantes et sources de données utilisés pour l'analyse de l'interruption du supplément**

L'analyse de l'interruption abrupte du versement du supplément, dans ce chapitre, repose sur des sources de données découlant de deux études parallèles. L'échantillon de participantes et les sources de données respectives correspondant à chaque étude sont décrits ci-après. Les deux échantillons ne sont pas directement comparables et pour des raisons de confidentialité concernant les échantillons, aucun lien direct ne peut être fait entre les deux.

### **1. L'échantillon de l'enquête sur l'interruption du supplément**

Les enquêtes de suivi du PAS et les sources de données administratives qui s'y rapportent, lesquelles ont été obtenues dans le cadre d'études initiales sur les prestataires du PAS, fournissent d'importantes données quantitatives se rapportant à l'analyse de l'interruption du supplément. Dans le présent chapitre, nous recensons un échantillon de participantes susceptibles d'être touchées par l'expiration du supplément à partir des répondantes à l'enquête de suivi après 54 mois. Ce groupe intitulé l'échantillon de l'enquête sur l'interruption du supplément comprend 378 prestataires ayant reçu le supplément pendant au moins cinq des six derniers mois de leur admissibilité (soit du 31<sup>e</sup> mois au 36<sup>e</sup> mois de la période d'admissibilité). Nous nous penchons sur la raison d'être de cet échantillon dans la première section du chapitre. Les sources de données pour l'analyse correspondant à l'échantillon de l'enquête sur l'interruption du supplément comprennent les enquêtes de référence, ainsi que les enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois; les données administratives sur l'aide au revenu et les dossiers de prestation du supplément proviennent du Système d'information sur la gestion du programme du PAS.

### **2. L'échantillon de l'étude sur l'interruption du supplément**

L'étude sur l'interruption du supplément du PAS, associée à des méthodes quantitatives et qualitatives, s'efforce de comprendre ce qui s'est produit pour les participantes lorsqu'elles ont fait face à la perte du revenu du supplément à l'expiration du programme. L'étude a commencé plusieurs mois avant la date d'expiration des versements du supplément et s'est poursuivie jusqu'à huit mois après l'expiration. Les participantes ont été recrutées pour l'étude parmi celles qui approchaient de l'échéance fatidique (de trois à six mois avant l'expiration du supplément). Celles qui ont été retenues recevaient le supplément à ce moment-là et étaient censées le recevoir au moment de l'interruption des versements. Le recrutement a été fait dans les quatre sites d'étude (Vancouver et New Westminster en Colombie-Britannique, Saint-Jean et Moncton au Nouveau-Brunswick). Au total 52 participantes ont convenu de faire partie de l'étude longitudinale, avec un groupe uniforme de 26 personnes dans chaque province.

L'étude a commencé par un atelier à l'intention de groupes de consultation formés par des participantes dans le but de leur donner la possibilité de faire une évaluation personnelle détaillée de leur capacité à faire face à la transition vers l'absence de supplément. Chaque participante a également accepté de prendre part à trois entrevues téléphoniques approfondies : au moins trois mois avant la date d'expiration et ensuite quatre mois et huit mois après la date d'expiration. Au cours de ces entrevues, les répondantes ont fourni un compte rendu détaillé de leur revenu et de leurs dépenses au cours du mois précédent, et ont fait part des difficultés qu'elles rencontraient. Le taux de réponse aux entrevues quatre mois après l'interruption du supplément a été faible, aussi les résultats présentés ici se rapportent-ils aux entrevues avant l'interruption du supplément et huit mois après l'interruption du supplément.

## **SOMMAIRE DES CONSTATATIONS**

- **Une proportion importante des prestataires du supplément a fait une utilisation régulière du supplément jusqu'à l'interruption des versements.** Plus de 40 % de l'ensemble des prestataires du supplément recevaient le supplément au cours d'au moins cinq des six derniers mois de leur période d'admissibilité et étaient par conséquent susceptibles d'avoir connu l'arrêt brutal des versements, puisqu'elles avaient compté sur le supplément jusqu'à son interruption.

- **Jusqu'à un certain point, les participantes ont été en mesure de compenser la perte du supplément par l'augmentation d'autres sources de revenu, en particulier une augmentation des gains.** Même si l'arrêt brutal du supplément se traduisait par la perte de près du tiers du revenu mensuel moyen après impôt, la plupart des participantes n'ont subi que 20 % de cette perte, puisque nombre d'entre elles ont bénéficié d'une augmentation d'autres sources de revenu. Parmi celles qui ont subi l'arrêt brutal du supplément, le revenu mensuel après impôt a augmenté de près de 15 % entre l'entrevue après 36 mois et l'entrevue après 54 mois.
- **Une grande majorité des participantes aux prises avec l'interruption du supplément étaient convaincues qu'elles conserveraient un emploi à temps plein et demeureraient financièrement autonomes.** La plupart des participantes avaient envisagé des stratégies particulières pour faire face à la perte du supplément, y compris des économies et un budget plus serré, mêmes si peu d'entre elles ont mis ces idées en pratique avant le moment fatidique.
- **Bien que la courbe de l'emploi à temps plein pour toutes les prestataires du supplément semble assez stable jusqu'à l'interruption du supplément, on observe par comparaison un déclin notable parmi celles qui arrivent en fin de versement du supplément.** On observe une chute de 22 points au chapitre de l'emploi à temps plein parmi les prestataires du supplément aux prises avec l'arrêt brutal du versement, qui commence quatre mois auparavant et se termine six mois après l'expiration du versement du supplément.
- **Bien que l'arrêt du supplément soit précédé d'un recul de l'emploi à temps plein pour certaines personnes touchées par l'arrêt abrupt du versement, la plupart semblent en fin de compte s'en être assez bien sorties.** Plus de 70 % de celles qui ont été confrontées à la fin du supplément occupaient encore un emploi à temps plein huit mois après la fin de la période de versement du supplément et seulement 1 sur 10 s'était réinscrite à l'aide au revenu.
- **On observe une diminution des dépenses dans nombre de catégories après l'interruption du supplément et, bien que les économies aient fondu et que les niveaux d'endettement aient grimpé, il n'y a pas eu de façon générale d'augmentation spectaculaire des privations pour la plupart des participantes.** Les participantes ont compensé la perte du revenu supplémentaire en sabrant les dépenses, notamment en ce qui a trait à l'épicerie, aux repas pris à l'extérieur et aux vêtements. Nombre d'entre elles ont également épuisé leurs économies et accru leur niveau d'endettement. En moyenne, le niveau d'endettement sur leur carte de crédit a grimpé de près de 50 % entre l'entrevue après 36 mois et l'entrevue après 54 mois et leur montant d'endettement total a grimpé de près d'un tiers. Toutefois, on n'a pas observé d'augmentation significative des privations financières selon des indicateurs comme le recours à des banques d'alimentation, la difficulté à obtenir des produits d'épicerie, ou l'incapacité à se procurer des produits de première nécessité et à acquitter les factures essentielles.

## QUI A SUBI LES EFFETS DE L'INTERRUPTION DU SUPPLÉMENT?

Bien que la définition de l'interruption du supplément ne soit pas ambiguë – perte imposée du revenu du supplément après 36 mois d'admissibilité –, il est difficile de répondre aux questions concernant les personnes ayant été aux prises avec la perte brutale du supplément et l'importance de cette situation à leurs yeux. Comme l'explique le chapitre 2, moins de deux personnes sur cinq parmi le groupe programme se sont prévaluées du supplément. Il s'ensuit que la perte d'admissibilité au supplément n'a pas touché tous les membres du groupe programme de la même manière. Le même raisonnement s'applique à celles qui se sont prévaluées du supplément à un moment donné au cours de leur période d'admissibilité. Comme le montre le tableau 2.5 du chapitre 2, on observe d'importantes différences dans le degré d'utilisation du supplément parmi les prestataires du supplément. Certaines ont bénéficié bien davantage du supplément que d'autres. Précisons toutefois que tous les membres du groupe programme ont été inadmissibles au supplément à un moment donné.

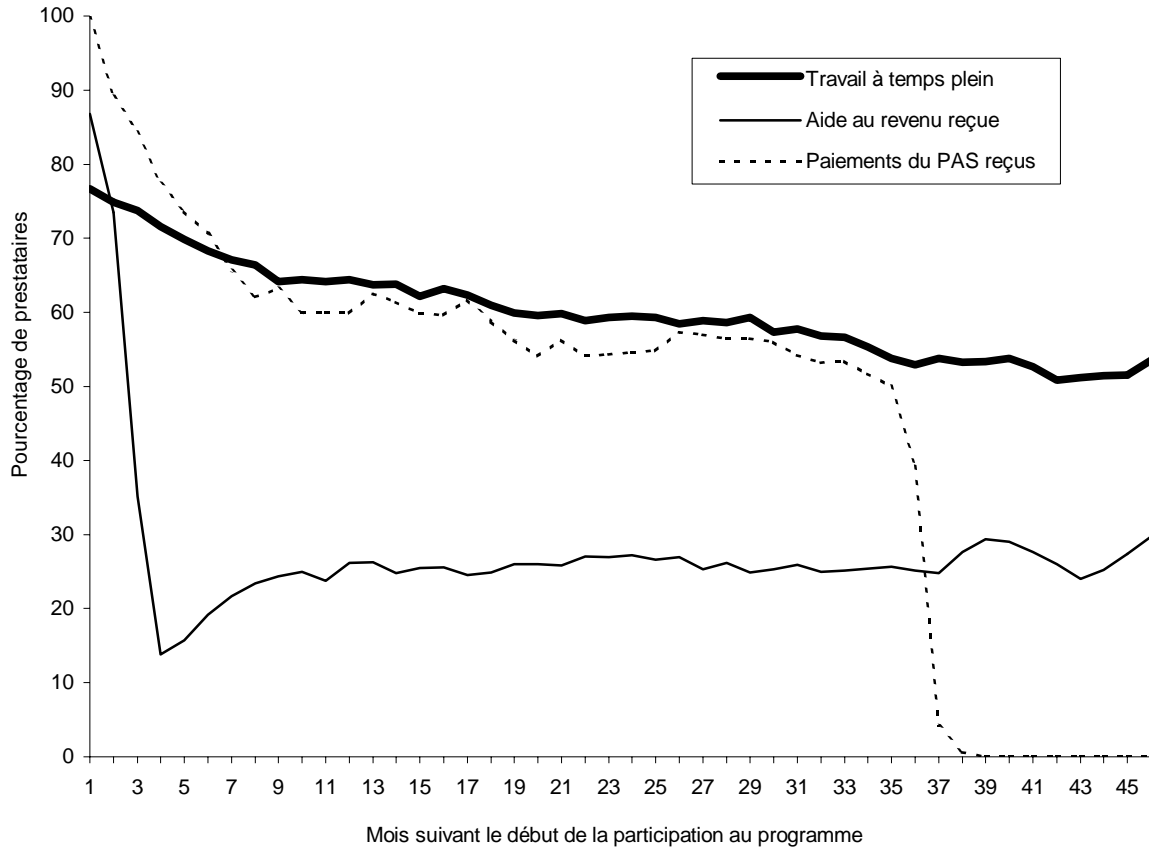
La figure 6.1 semble illustrer correctement l'interruption du supplément. Environ la moitié des prestataires du supplément ont reçu un versement au 36<sup>e</sup> mois suivant le déclenchement du supplément. Le graphique montre la chute spectaculaire dans les versements à pratiquement zéro dès le 37<sup>e</sup> mois. Il semble également qu'il n'y ait pas de chute discernable dans l'emploi chez les prestataires du supplément après cette interruption. Même si la réception du supplément est passée de 55 % à 0 entre le 36<sup>e</sup> et le 38<sup>e</sup> mois, l'emploi à temps plein semble être demeuré stable tout au long de la période. Toutefois, comme l'interruption des versements n'a pas touché toutes les prestataires au même degré, il est possible qu'elles n'affichent pas la même courbe d'emploi au cours de la période. Si l'on veut comprendre vraiment les conséquences de l'interruption du supplément, il convient de recenser les personnes les plus vulnérables à la perte du supplément.

D'après le graphique, il semble qu'environ la moitié de toutes les prestataires du supplément ont eu à faire face à cette interruption abrupte. Toutefois, toutes celles qui recevaient le supplément au 36<sup>e</sup> mois ne l'avaient pas nécessairement reçu au 34<sup>e</sup> ou au 35<sup>e</sup> mois. Pour les participantes qui avaient eu de la difficulté à conserver le nombre d'heures exigé pour être considérées comme travailleuses à temps plein pendant plus d'un mois à la fois, le versement du 36<sup>e</sup> mois ne représente pas tant le dernier versement avant interruption brutale d'un supplément reçu pendant une période continue que le versement, dans le cadre d'un programme permanent, d'un complément de revenu irrégulier s'ajoutant à une rémunération pour un travail occasionnellement à temps plein. Il serait difficile de faire valoir que des prestataires aussi irrégulières en étaient venues à considérer le supplément comme un apport systématique à leur revenu et dès lors ont été touchées par l'interruption brutale des versements.

Pour que les prestataires soient sensibles à l'interruption du supplément, il faut que par définition, elles aient reçu le supplément de façon régulière pendant un certain temps et que cette période ait pris fin à l'expiration du versement du supplément. On a recensé un groupe de prestataires correspondant à ce profil dans le présent chapitre, à partir des données d'enquête et du Système d'information sur la gestion du programme du PAS. Cet échantillon, appelé l'échantillon de l'enquête sur l'interruption du supplément, est formé des prestataires ayant reçu le supplément pendant au moins cinq des six derniers mois d'admissibilité (soit du 31<sup>e</sup> au 36<sup>e</sup> mois d'admissibilité). La plus grande partie de l'analyse subséquente met l'accent

sur l'échantillon de l'enquête sur l'interruption du supplément, mais dans certains cas, on effectue des comparaisons pertinentes, non expérimentales, avec l'ensemble des prestataires du supplément, avec les prestataires du supplément n'ayant pas subi l'interruption abrupte des versements et avec tous les membres des groupes programme et témoin.

**Figure 6.1 : Emploi, recours à l'aide au revenu et supplément reçu parmi les prestataires du supplément du PAS**



**Sources :** Données de l'enquête de référence et des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois, dossiers administratifs de l'aide au revenu et Système d'information sur la gestion du programme PAS.

Le tableau 6.1 met en opposition la courbe de réception du supplément de l'échantillon de l'enquête sur l'interruption du supplément et celle des prestataires du supplément dites « autres », n'ayant pas subi cette interruption, laquelle illustre qu'en fait, elles n'ont pas eu recours de façon plus intensive au supplément dans les six mois conduisant à l'interruption des versements. Au cours de l'ensemble de la période d'admissibilité au supplément, en moyenne, chaque membre de l'échantillon de l'enquête sur l'interruption du supplément a reçu au total plus de 25 000 \$ en paiements au titre du supplément, soit le double de ce qu'ont reçu les homologues autres. Sur les six derniers mois d'admissibilité au supplément, elles ont reçu plus de 4 000 \$ en versements au titre du supplément, soit plus de cinq fois le montant de leurs homologues autres. Cette constatation illustre que l'échantillon touché par l'interruption du supplément correspond à un groupe de prestataires du supplément ayant utilisé de façon plus intensive le supplément jusqu'à l'expiration des versements. Par conséquent, ces personnes étaient plus susceptibles d'avoir subi l'interruption abrupte des versements et d'avoir ressenti les effets de la perte du supplément qui leur était imposée.

**Tableau 6.1 : Supplément reçu par les prestataires de l'échantillon de l'enquête sur l'interruption du supplément et les autres prestataires**

	Echantillon de l'enquête	Autres	Toutes les prestataires
Pourcentage de toutes les prestataires	43,2	56,8	100,0
<b>Période totale d'admissibilité au supplément</b>			
Nombre moyen de mois de paiement	30,6	15,5	22,0
Paiement moyen par mois (\$)	831	812	820
Paiement total moyen (\$)	25 536	12 731	18 256
<b>Période d'admissibilité au supplément au cours des six derniers mois</b>			
Nombre moyen de mois de paiement	5,6	1,0	3,0
Paiement moyen par mois (\$)	783	758	775
Paiement total moyen (\$)	4 391	818	2 360
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>378</b>	<b>498</b>	<b>876</b>

Source : Système d'information sur la gestion du programme PAS.

Notes : Une prestataire de l'échantillon de l'enquête sur l'interruption du supplément a reçu des paiements pendant cinq des six derniers mois de son admissibilité. Une prestataire autre a reçu des paiements pendant moins de cinq mois au cours de la même période.  
L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

## CE QUE SIGNIFIE ÊTRE TOUCHÉ PAR L'INTERRUPTION DU SUPPLÉMENT

Si l'on veut comprendre l'effet de la perte imposée du supplément sur les prestataires du supplément, il faut prendre en compte à la fois l'importance du supplément en tant que source de revenu et son incidence globale sur la situation particulière de la prestataire et sur sa qualité de vie. Cette section utilise les données de l'enquête provenant des quatre entrevues (enquête de référence et enquêtes après le 18<sup>e</sup>, le 36<sup>e</sup> et le 54<sup>e</sup> mois suivant l'assignation aléatoire) pour évaluer l'effet que le supplément a eu sur le revenu mensuel des prestataires après impôt. La section se termine par une analyse de l'effet du supplément sur la vie des prestataires, d'après les données qualitatives provenant des groupes de consultation.

### Composition du revenu à l'assignation aléatoire et après 18, 36 et 54 mois

L'importance de l'incidence de la perte du revenu du supplément sur les prestataires ayant accepté le supplément dépend non seulement de la fréquence et de la durée des versements du supplément, mais également du niveau de ce supplément comparativement aux autres sources de revenu. Quelle était l'importance du supplément pour les prestataires dans le contexte de leurs autres sources de revenu? De combien le supplément a-t-il accru leur revenu au départ, et de combien leur revenu a-t-il chuté à la fin?

Les figures 6.2 à 6.5 donnent une ventilation des sources de revenu mensuel après impôt pour les membres du groupe témoin et du groupe programme, de même que pour toutes les prestataires et pour l'échantillon de l'enquête sur l'interruption du supplément. Les résultats sont présentés pour les quatre enquêtes du PAS, ce qui permet de considérer l'effet du supplément au fil du temps. À l'assignation aléatoire, le revenu moyen après impôt des quatre groupes était le même, à environ 1 200 \$ par mois, la principale source étant l'aide au revenu. Le changement entre l'enquête de référence et l'enquête après 18 mois donne une idée du déclenchement du versement du supplément, alors que le changement au cours de la période de 36 à 54 mois représente, pour pratiquement tous les membres, la période où le versement a cessé.

Le revenu des membres du groupe témoin est demeuré stable à environ 1 200 \$ tout au long des 54 mois (figure 6.2), et l'on n'observe qu'une légère augmentation vers la fin à mesure que davantage de membres du groupe ont renoncé à l'aide sociale. Comme l'explique le chapitre 3 concernant les impacts expérimentaux, le PAS a entraîné des augmentations de revenu pour les membres du groupe programme comparativement à ceux du groupe témoin, mais seulement au cours de la période d'admissibilité au supplément. La figure 6.3 illustre que le revenu moyen après impôt des membres du groupe programme a chuté graduellement, passant de près de 1 350 \$ après 18 mois à un peu plus de 1 200 \$ après 54 mois, soit un niveau similaire à celui du groupe témoin.

Cette diminution graduelle du revenu après impôt des membres du groupe programme pourrait être interprétée comme une preuve qu'il n'y a pas eu d'incidence dramatique de l'interruption du supplément sur les niveaux de revenu. Toutefois, ce résultat a été observé du fait que le groupe programme incluait de nombreuses personnes n'ayant jamais eu recours au supplément, de même que des prestataires du supplément ayant perdu peu à peu leur emploi tout au long de la période d'admissibilité. L'impact de l'interruption du supplément sur les niveaux de revenu et la composition du revenu est plus facilement observable chez les prestataires du supplément (figure 6.4) et est encore plus clair dans les résultats de l'échantillon de l'enquête sur l'interruption du supplément (figure 6.5).

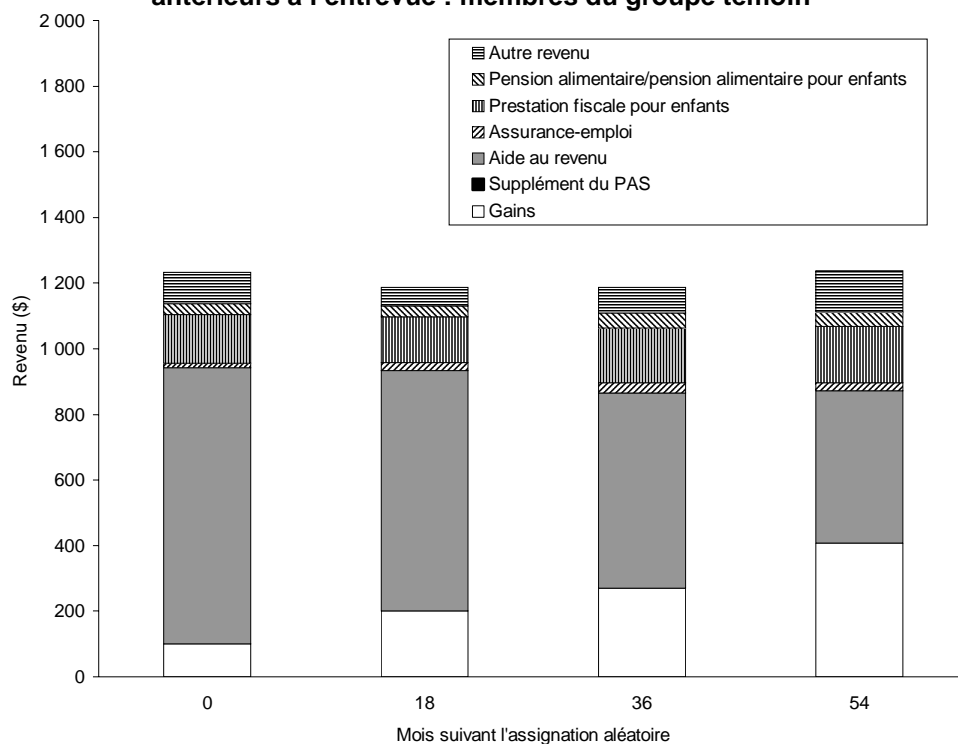
La composition et le niveau de revenu pour l'échantillon de l'enquête sur l'interruption du supplément sont similaires à ceux d'autres groupes à l'assignation aléatoire<sup>1</sup>. Toutefois, avec le début du versement du supplément, l'importance du supplément en tant que source de revenu devient manifeste. Il a constitué jusqu'à plus de 30 % du revenu (32 % à l'entrevue après 18 mois et 33 % à l'entrevue après 36 mois). Le revenu mensuel moyen après impôt a progressé de plus d'un tiers – passant de 1 204 à 1 780 \$ – de l'entrevue de référence à l'entrevue après 18 mois alors que la hausse des gains coïncide avec le déclenchement du supplément. Ce niveau s'est maintenu à l'entrevue après 36 mois (1 821 \$). Toutefois, à mesure que la plupart des membres cessaient d'être admissibles au supplément, le revenu moyen après impôt a reculé de 361 \$ à l'enquête après 54 mois, s'établissant à 1 460 \$ par mois. Le tableau 6.2 définit les changements dans les niveaux de revenu par source pour l'échantillon de l'enquête sur l'interruption du supplément de la figure 6.5.

Le groupe de prestataires qui a subi les effets de l'interruption du supplément a eu le plus haut niveau de revenu total après impôt après 54 mois, de même que le niveau et la proportion de revenu les plus bas provenant de l'aide sociale. Son niveau de gains a été supérieur à celui de chacun des autres groupes et ses membres ont continué à connaître une augmentation des gains au cours de la période de 36 à 54 mois. Même si ces prestataires ont subi les effets de l'interruption du supplément dans la plus large mesure – ayant vu reculer leur revenu après impôt de 20 %, soit relativement la chute la plus marquée –, il semble qu'à un degré quelconque, elles aient compensé la perte du supplément, qui représentait un tiers de leur revenu avant l'interruption du supplément, par des augmentations de leurs autres sources de revenu.

---

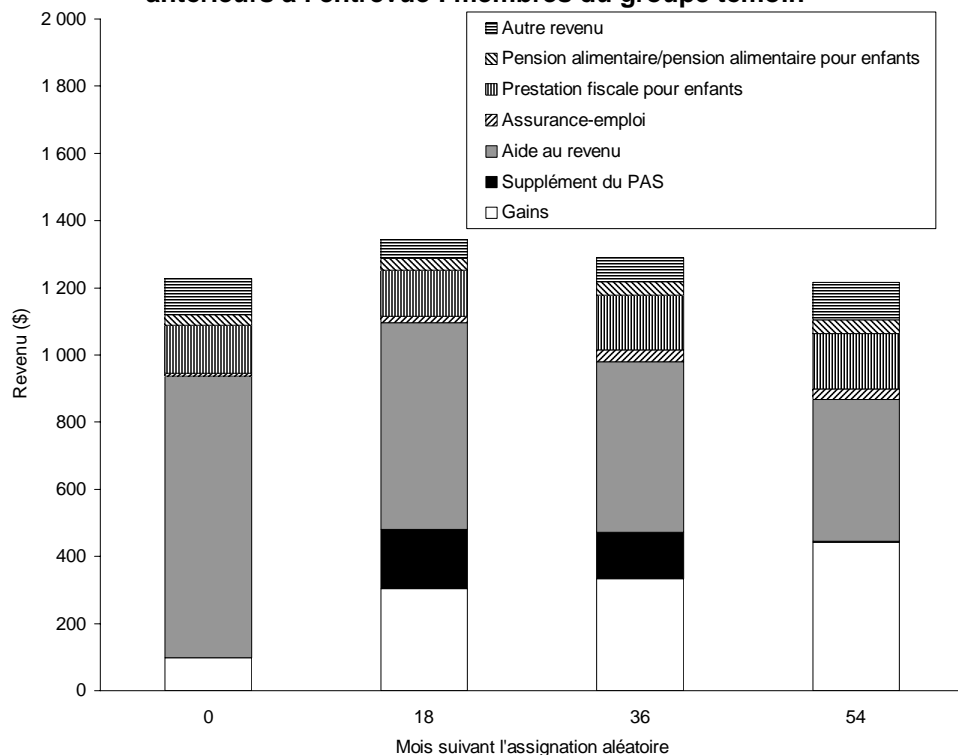
<sup>1</sup>Bien que les participantes de l'échantillon d'enquête sur l'interruption du supplément aient été mieux préparées à occuper un emploi et moins défavorisées que les autres membres du groupe programme, leur revenu était similaire à celui des autres, puisque tous les membres de l'échantillon recevaient l'aide au revenu depuis au moins un an avant d'être choisis pour participer au PAS. Les membres de l'échantillon de l'enquête sur l'interruption du supplément ont une proportion plus élevée de leur revenu provenant de gains et tirent moins d'argent de l'aide au revenu que les autres membres du groupe programme.

**Figure 6.2 : Revenu net d'impôt mensuel moyen au cours des six mois antérieurs à l'entrevue : membres du groupe témoin**



Sources : Données de l'enquête de référence et des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois, dossiers administratifs de l'aide au revenu et Système d'information sur la gestion du programme PAS.

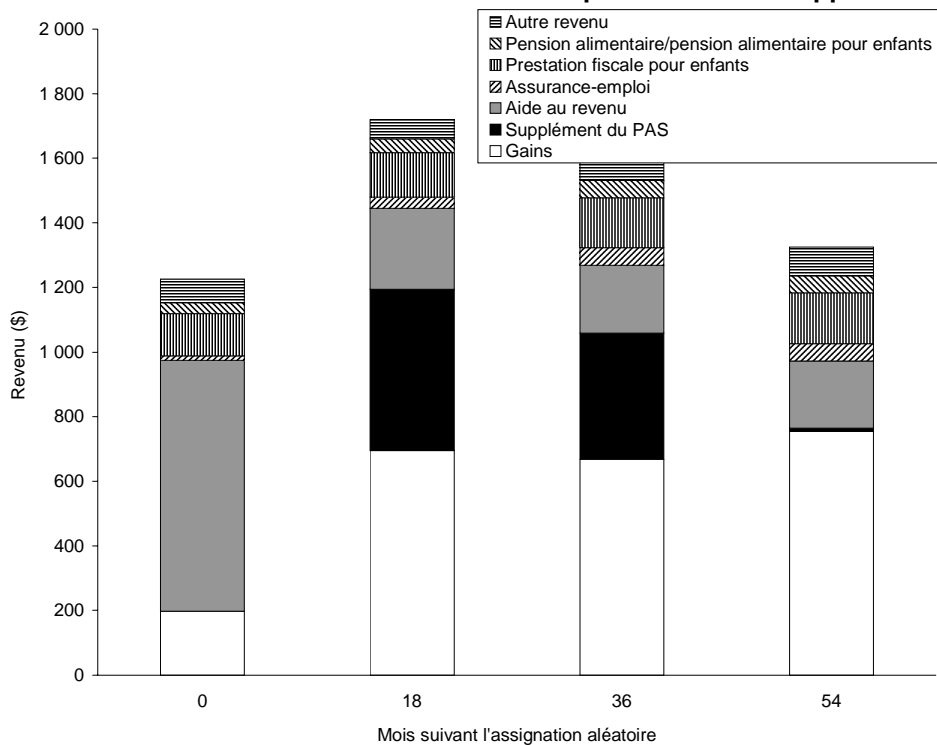
**Figure 6.3 : Revenu net d'impôt mensuel moyen au cours des six mois antérieurs à l'entrevue : membres du groupe témoin**



Sources : Données de l'enquête de référence et des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois, dossiers administratifs de l'aide au revenu et Système d'information sur la gestion du programme PAS.

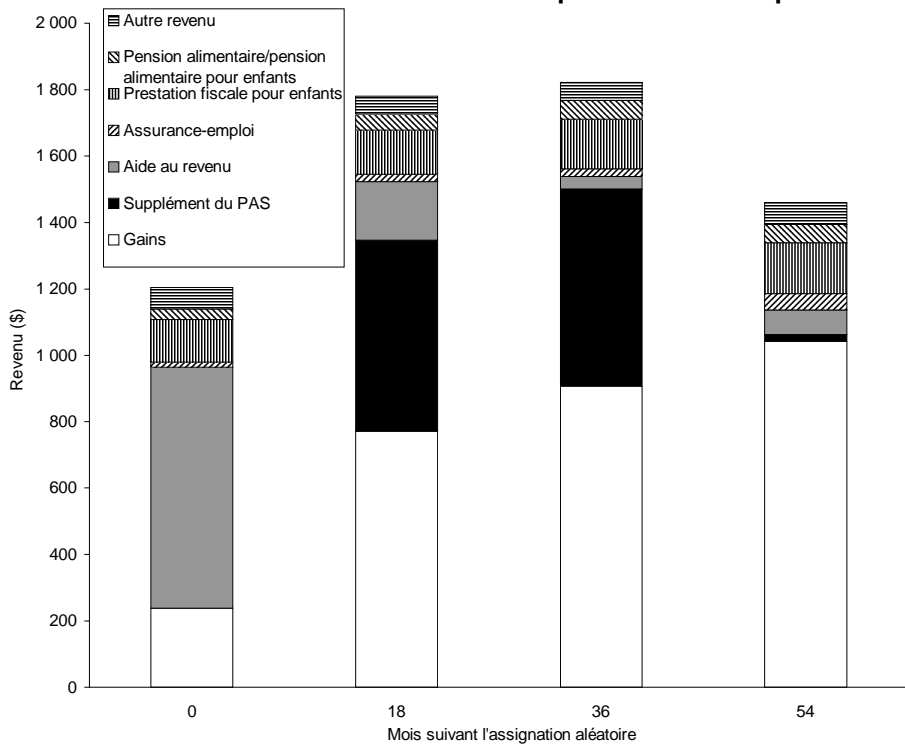


**Figure 6.4 : Revenu net d'impôt mensuel moyen au cours des six mois antérieurs à l'entrevue : toutes les prestataires du supplément**



Sources : Données de l'enquête de référence et des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois, dossiers administratifs de l'aide au revenu et Système d'information sur la gestion du programme PAS.

**Figure 6.5 : Revenu net d'impôt mensuel moyen au cours des six mois antérieurs à l'entrevue : échantillon de l'enquête sur l'interruption du supplément**



Sources : Données de l'enquête de référence et des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois, dossiers administratifs de l'aide au revenu et Système d'information sur la gestion du programme PAS.

**Tableau 6.2 : Revenu net d'impôt mensuel moyen au cours des six mois antérieurs à l'entrevue pour l'échantillon sur l'interruption du supplément, selon la source**

Source du revenu (\$)	Mois suivant l'entrevue			
	Référence	18	36	54
Gains	238	771	908	1 042
Supplément du PAS	0	576	593	20
Aide au revenu	725	177	38	75
Assurance-emploi	16	21	23	49
Prestation fiscale pour enfants	129	133	149	153
Pension alimentaire/pension alimentaire pour enfants	31	49	56	55
Autre revenu	64	54	53	67
<b>Revenu total</b>	<b>1 204</b>	<b>1 780</b>	<b>1 821</b>	<b>1 460</b>
<b>Taille de l'échantillon (total = 291)</b>				

**Sources :** Données de l'enquête de référence et des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois, dossiers administratifs de l'aide au revenu et Système d'information sur la gestion du programme PAS.  
L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

On a pu observer une différence entre les membres de l'échantillon sur l'interruption du supplément de la Colombie-Britannique et leurs homologues du Nouveau-Brunswick relativement à leur dépendance par rapport au supplément et à leur capacité de compenser la perte de revenu. Le supplément constituait une proportion plus importante du revenu des participantes du Nouveau-Brunswick, puisqu'il représentait 35 % du revenu mensuel moyen après impôt, comparativement à environ 30 % pour les participantes de la Colombie-Britannique. Il s'ensuit que la perte du revenu du supplément après l'interruption des versements a peut-être été ressentie un peu plus durement par les participantes du Nouveau-Brunswick. On observe également une différence dans le changement touchant les autres sources de revenu lorsqu'on analyse les entrevues au cours de la période allant du 36<sup>e</sup> au 54<sup>e</sup> mois. Même si les membres de l'échantillon sur l'interruption du supplément des deux provinces ont connu une augmentation moyenne de gains, les participantes de la Colombie-Britannique ont compensé la perte de revenu par l'accroissement du recours à l'assurance-emploi et à d'autres sources diverses, tandis que celles du Nouveau-Brunswick ont bénéficié d'une augmentation de l'aide au revenu et de la prestation fiscale pour enfants. Si l'on considère toutes les sources, la baisse du revenu mensuel après impôt n'a été que de 16 % pour les membres de la Colombie-Britannique, comparativement à 23 % pour les participantes du Nouveau-Brunswick.

### **Incidence du supplément sur la qualité de la vie et le bien-être, selon l'opinion des participantes**

Le fait d'être touchées par l'interruption du supplément signifiait pour les participantes qu'elles pouvaient perdre d'autres prestations découlant de leur participation au PAS, en plus de la perte de revenu. La réception du supplément pouvait représenter beaucoup plus pour les participantes qu'un revenu supplémentaire. Il est important de prendre en compte la nature de ces autres avantages annexes de façon à comprendre les répercussions d'ensemble de l'interruption du supplément et ce que cela pouvait signifier en ce qui a trait à la capacité pour les participantes de conserver leur autonomie financière après la fin du supplément.

L'étude sur l'interruption du supplément du PAS (décrite dans l'encadré de la page 108) a été amorcée parallèlement à l'étude plus large portant sur les prestataires du PAS, dans le but de comprendre ce qui est arrivé aux participantes qui faisaient face à la perte de revenu du supplément à la fin du programme de versement. L'étude a permis de dégager les réponses extrêmement informatives des participantes sur une gamme de questions liées à la perte abrupte du supplément en utilisant des méthodes qualitatives, et en ayant recours notamment à des groupes de consultation. L'un des principaux objectifs des groupes de consultation de l'étude sur l'interruption du supplément était d'explorer la manière dont les participantes percevaient la façon dont leur participation au projet avait eu une incidence sur leur vie en général. Par conséquent, les discussions ne se sont pas limitées à l'effet du supplément sur le bien-être financier, mais ont inclus, de façon plus générale, les effets sur la qualité de vie. Un volet de ce processus exigeait des participantes qu'elles évaluent le degré selon lequel leur participation au projet avait eu une incidence sur leur vie, à partir d'un thermomètre ou d'une échelle de température de 0 à 100. Ces résultats ont ensuite été analysés avec le groupe de consultation pour explorer les thèmes sous-jacents. La présente section fait état des principaux résultats qualitatifs de la méthode. Les répondantes ayant participé au groupe de consultation étaient toutes sur le point de subir l'interruption du supplément.

Les températures indiquées par les 26 participantes du Nouveau-Brunswick donnent à penser que leur expérience du PAS a eu une incidence extrêmement large sur leur vie, d'un point de vue financier, puisqu'elles ont indiqué une température moyenne de 87 degrés. Par comparaison, 26 participantes de Colombie-Britannique ont atteint une moyenne de seulement 78 degrés, et alors que dix participantes du Nouveau-Brunswick ont indiqué des températures de 100 degrés, leurs homologues de la Colombie-Britannique n'ont été que trois à indiquer ce maximum. De façon générale, le fait de disposer de fonds supplémentaires semble avoir aidé la plupart d'entre elles à rembourser des dettes, à faire d'importants achats, et à se payer des produits de première nécessité de même que certains extras et à épargner. Le supplément semble avoir eu moins d'impact financier lorsque les participantes devaient composer avec des heures de travail variables ou des paiements irréguliers au titre du supplément, des dépenses courantes élevées, ou des dettes accumulées; lorsqu'il y avait une perte soudaine de source de revenu; ou lorsque les salaires étaient élevés.

Les répondantes du groupe de consultation considéraient que la réception du supplément avait moins influé sur leur vie, de façon générale, indépendamment du bien-être financier. Là encore, celles du Nouveau-Brunswick ont plus souvent fait état d'une incidence que les répondantes de la Colombie-Britannique. Les chiffres indiqués sur l'échelle de température étaient de 81 degrés en moyenne au Nouveau-Brunswick, contre seulement 71 degrés en Colombie-Britannique. De nouveau, les participantes du Nouveau-Brunswick ont été proportionnellement plus enclines à faire état de températures extrêmement élevées que leurs homologues de la Colombie-Britannique. De façon générale, le PAS a eu plus d'effet sur la vie des participantes quand on considère les améliorations apportées dans les quatre domaines décrits dans les sections suivantes.

### ***Qualité de vie***

Fait peu étonnant, compte tenu de la nature fort vaste de cette catégorie, l'amélioration de la qualité de vie a été mentionnée par la proportion la plus marquée de participantes du groupe de consultation (73 %) et ce, par un nombre égale de participantes dans les deux provinces.

Les participantes ont souvent parlé de leur installation dans un meilleur logement. Plusieurs ont dit avoir une vie sociale plus active et plus ouverte – et, dans certains cas, une vie sociale plus saine et plus positive. Plusieurs d’entre elles, en particulier au Nouveau-Brunswick, ont dit s’être mariées ou avoir emménagé avec leur compagnon.

Enfin, une meilleure qualité de vie pouvait apporter des améliorations dans de nombreux domaines.

*Avant que je m’inscrive au programme, nous venions tout juste de nous sortir de problèmes de drogue et c’est ce qui m’a vraiment aidée à entrer en contact avec le programme. J’ai pensé que si je pouvais obtenir cela, je pourrais retomber sur mes pieds, me sortir de la drogue et c’est ce qui s’est passé.*

### **Bien-être personnel**

Le plus souvent, les participantes ont fait état d’améliorations au niveau de l’estime de soi, de la confiance en soi et de la compétence. Le fait d’être sorties de l’aide sociale comptait pour beaucoup dans ces sentiments, de même que le fait d’être capable d’occuper un emploi et le sentiment que le travail leur avait permis d’entrer en contact avec une « société productive » et d’offrir ainsi un modèle de comportement plus acceptable pour les enfants. Plusieurs ont mentionné avoir bénéficié de plus de respect de la part des autres.

Plusieurs participantes ont fait état d’une amélioration par rapport au stress. Elles ont décrit leur expérience de manière variée en disant qu’elles étaient moins dépressives, ressentaient moins d’anxiété, de frustration, de culpabilité, voire de honte.

*J’ai reçu de l’aide sociale pendant deux ou trois ans avant de retourner aux études. Selon moi, mon amour-propre en a vraiment pris un coup. Demeurer tout le temps à la maison, s’occuper des enfants. C’est comme regarder par la fenêtre et voir les gens vaquer à leurs occupations, aller et venir et sauter dans leur voiture et aller de l’avant avec leur vie alors que soi-même, on est assis à essayer d’imaginer comment on parviendra à étirer 40 \$ d’épicerie pour la semaine.*

Plusieurs participantes, en particulier en Colombie-Britannique, ont également dit avoir apprécié le sentiment d’autonomie et d’indépendance accrues. Il leur semblait qu’elles avaient davantage la maîtrise de leur vie, y compris de leurs finances.

*Je suis plus forte, Je peux maintenant prendre des décisions, alors qu’auparavant, j’en étais incapable. J’aurais laissé mon mari prendre les décisions ou j’aurais été opprimée et j’aurais hésité ou quelque chose du genre.*

### **Effet coup de pouce pour se sortir de l’aide sociale et améliorer ses possibilités professionnelles**

À peu près le tiers des participantes, avec une proportion plus élevée en Colombie-Britannique, pensaient que le PAS avait joué un rôle important en les incitant à renoncer à l’aide sociale du fait qu’il leur offrait un incitatif financier au départ et qu’ensuite, il leur avait donné le « goût » d’une meilleure vie sans l’aide au revenu. Les participantes ont souvent fait valoir que le personnel du PAS les avait aidées tant sur le plan pratique que sur le plan affectif, ce qui a facilité la transition vers le travail et leur a permis également de conserver leur emploi. Environ le cinquième des participantes ont cité les façons dont le travail et la réception du supplément leur avaient ouvert la voie, leur permettant d’acquérir de l’expérience et de devenir plus compétentes sur le plan professionnel.

### **Amélioration du bien-être des enfants**

Plusieurs participantes ont également mentionné des améliorations à la qualité de vie de leurs enfants par suite de leur participation au programme. Si certaines ont indiqué qu'elles avaient eu moins de temps avec leurs enfants, d'autres ont souligné les avantages d'une inquiétude financière moindre pour toute la famille.

*Lorsque j'étais prestataire de l'aide sociale, mes enfants étaient toujours dans mon chemin et je me fâchais contre eux. Maintenant, j'ai l'impression que je me suis adoucie un peu, je ne me dispute plus avec eux comme je le faisais auparavant. C'est comme si j'étais plus heureuse et que cela déteignait sur eux parce qu'ils s'en viennent plus heureux eux aussi. J'ai noté une différence.*

On a mentionné que le supplément avait eu moins d'impact, globalement, sur la vie des participantes qui travaillaient déjà à l'assignation aléatoire. Celles qui ont fait état de moins d'un impact sur leur vie en général faisaient également partie de celles ayant connu un amoindrissement de leur bien-être personnel. Un peu moins de 25 % des participantes ont fait état d'une baisse de leur bien-être personnel et ce, dans une proportion plus élevée en Colombie-Britannique qu'au Nouveau-Brunswick. Celles qui tombent dans cette catégorie ont parlé d'une anxiété accrue en raison de la perspective imminente de la perte du supplément et de la culpabilité qu'elles ressentaient en raison de la pression des enfants pour qu'elles restent à la maison. En réalité, leur qualité de vie s'était dégradée par suite de leur participation au projet, et elles attribuaient en général cet état de choses au fait qu'elles avaient moins de temps à consacrer à leurs enfants ou qu'elles avaient un mauvais emploi, c'est-à-dire faiblement rémunéré ou offrant peu d'heures de travail ou des heures de travail irrégulières.

## **PRÉPARATION EN VUE DE L'INTERRUPTION DU SUPPLÉMENT – DEMEURER AUTONOME**

Les prestataires du supplément avaient généralement connu une amélioration de leur bien-être financier, ce qui, souvent, s'est traduit par une meilleure qualité de vie en général. La perte du supplément risquait de porter atteinte à cette amélioration. Étant donné que les prestataires du supplément étaient au courant de l'interruption du programme, nombre d'entre elles ont pu se préparer à cette éventualité et l'on pourrait s'attendre à ce que ces femmes s'en soient mieux sorties après le retrait du supplément. Les effets de l'interruption du supplément devraient par conséquent être considérés dans la perspective des participantes, selon leur façon de voir la perte du supplément, et des stratégies dont elles disposaient pour y faire face. Les mesures adoptées ou non pour se préparer à la baisse de revenu future ont vraisemblablement influencé la capacité des prestataires à conserver leur autonomie après la fin du supplément.

Cette section utilise des données qualitatives provenant de l'étude sur l'interruption du supplément et des réponses aux questions de l'enquête de suivi après 36 mois portant sur la façon dont les répondantes se sont préparées pour l'avenir. Les résultats de cette analyse aident à répondre aux questions suivantes, qui nous aideront par ailleurs à expliquer la situation des prestataires après la fin du supplément, notamment de déterminer si elles sont demeurées autonomes ou ont été contraintes de se réinscrire à l'aide sociale.

- Quel était le degré de confiance des prestataires du supplément quant à leur capacité de demeurer autonomes?
- Envisageaient-elles de se réinscrire à l'aide au revenu ou jugeaient-elles que c'était inévitable?
- À quelles stratégies avaient-elles recours pour se préparer en vue de l'interruption du supplément?

### **Confiance dans le fait qu'on restera autonome**

Lorsqu'on a demandé aux participantes dans le cadre des groupes de consultation d'indiquer quel était leur degré de confiance dans leur capacité de demeurer autonomes après la fin du supplément, un peu plus de la moitié ont déclaré qu'elles étaient extrêmement ou très confiantes; aucune n'a indiqué qu'elle n'était pas du tout confiante<sup>2</sup>. Plusieurs autres ont fait état d'émotions partagées quant à la perte du supplément, indiquant que ce revenu supplémentaire leur manquerait, mais qu'elles avaient néanmoins le sentiment qu'elles parviendraient à se débrouiller après la fin du supplément. À l'autre extrême, il y avait un petit nombre de participantes, néanmoins important, qui s'inquiétaient de la fin du supplément.

De façon générale, les participantes ont indiqué leur niveau de confiance dans l'avenir en évaluant les facteurs suivants : sécurité financière, sécurité d'emploi, possibilités professionnelles, sécurité personnelle, confiance en soi et en ses aptitudes et valeurs personnelles.

#### **Sécurité financière ou sécurité d'emploi et possibilité d'augmentation de salaire ou d'amélioration du statut social**

Les participantes qui considéraient qu'elles jouissaient d'une certaine sécurité financière ont habituellement mentionné qu'elles avaient remboursé les dettes qu'elles avaient auparavant ou qu'elles n'avaient plus de dettes à rembourser à l'heure actuelle. Plusieurs ont déclaré qu'elles étaient plus à l'aise financièrement parce qu'elles avaient bénéficié d'une augmentation de gains, ce qui signifiait que le montant réel du supplément était moindre et qu'elles pouvaient arriver avec ce qu'elles gagnaient. Certaines avaient des sources de revenu de l'extérieur sur lesquelles elles pouvaient compter, notamment une pension.

D'autres avaient découvert qu'elles savaient bien gérer leur budget au cours de la période où elles avaient reçu le supplément et avaient confiance en leur capacité de gérer judicieusement leur argent à l'avenir. Dans quelques rares cas, la situation de famille avait changé : les enfants avaient grandi et quitté la maison ou, du moins, occasionnaient moins de dépenses.

*Extrêmement... étant donné que mon emploi est là pour moi. Je ne cours pas du tout le risque de perdre mon emploi et il y a une chance que je bénéficie d'une augmentation salariale et que je sois promue également.*

*Je suis extrêmement confiante pour une bonne raison : j'ai déjà eu deux promotions à mon travail et on m'a dit qu'en décembre, je monterai davantage.*

---

<sup>2</sup>Les catégories étaient extrêmement, très, pas vraiment et pas du tout confiante.

### **Sécurité personnelle**

Les commentaires indiquant un sentiment de « sécurité personnelle » faisaient allusion à la présence d'amis ou de membres de la famille sur lesquels les participantes pensaient bien pouvoir compter en cas de besoin.

### **Confiance en soi**

Plusieurs participantes ont dit qu'elles étaient fières d'elles-mêmes et qu'elles amélioreraient leur capacité de gagner de l'argent dans l'avenir. D'autres ont parlé de leur compétence en gestion des finances du ménage – le fait qu'elles avaient survécu avec moins auparavant leur donnait l'idée qu'elles parviendraient à le faire encore dans l'avenir. Celles qui ont déclaré être extrêmement confiantes étaient plus susceptibles de faire valoir cet élément.

### **Valeurs personnelles**

Cette rubrique comportait divers éléments, dont le désir de travailler et d'être un modèle pour ses enfants, ainsi que l'ambition. Certaines ont indiqué qu'elles avaient maintenant « le goût » de meilleures choses comme un meilleur logement.

*Je suis extrêmement confiante parce qu'il s'agit d'un nouveau chapitre de ma vie. Je pense qu'au cours des trois années de ma participation au programme, j'ai bâti ma confiance et mon estime de moi-même à tel point que maintenant je ne pense pas que cet emploi soit suffisant pour moi. C'est comme si je savais que je peux réussir et obtenir davantage et faire d'autres choses.*

Celles qui ont déclaré qu'elles n'étaient pas très confiantes avaient tendance à ne plus croire à la sécurité financière. Plusieurs avaient également le sentiment que leur emploi n'était pas sûr et d'autres encore ont parlé d'emplois mal payés et qui ne semblaient pas offrir de perspectives d'avancement pour l'avenir. Elles semblaient avoir peu de capital social sur lequel s'appuyer. Fait intéressant, certaines ont mentionné les mêmes types d'obstacles que leurs homologues qui avaient davantage confiance, et certaines autres ont fait plus d'argent, mais semblaient moins résistantes. Même si certaines semblent être aux prises avec des problèmes apparemment insurmontables, comme un haut niveau d'endettement (impôts, prêts bancaires, soldes de cartes de crédit), la dissolution du mariage ou des frais médicaux élevés, il est possible que les autres aient été simplement incapables de voir une issue à leur dilemme.

*Sans le PAS, je me serais retrouvée dans une situation pas mal désespérée. Lorsqu'on a un loyer de 950 \$ et qu'il faut payer l'épicerie et la facture d'hydro en plus de cela, et le téléphone. Et que les enfants veulent faire des choses, il n'y a pas grand-chose qui vous reste. Je ne fais pas grand-chose en fait. Je ne prends pas de vacances; je ne vais nulle part. Je me contente de rester à la maison et de regarder la télé, ce genre de chose... Et j'essai de survivre avec 1 200 \$ par mois – et un loyer de 950 \$!*

### **Indépendance face à l'aide au revenu**

Dans la troisième série de questionnaires d'enquête du PAS, administrés 36 mois après l'assignation aléatoire, on demandait aux participantes si elles pensaient qu'elles percevraient l'aide au revenu dans un an ou peu après la date où leur admissibilité au supplément prendrait fin, pour nombre d'entre elles. Parmi l'échantillon de l'enquête sur l'interruption du

supplément, la réponse négative a été pratiquement unanime (97 %). Indubitablement, ce rejet est lié à la confiance dans la stabilité de leur emploi. Lorsqu'on leur a demandé si elles pensaient qu'elles seraient encore employées dans un an, près de 99 % ont répondu par l'affirmative (93 % à temps plein et 5 % à temps partiel).

Cette question a été explorée de façon approfondie au cours des groupes de consultation de l'étude sur l'interruption du supplément, pour nombre des participantes seulement six mois avant la fin de l'admissibilité au supplément. Lorsqu'on leur a demandé si elles pensaient se réinscrire à l'aide sociale selon un indice de probabilité variant de très probable à quelque peu probable, pas très probable ou pas du tout probable, la plus grande proportion d'entre elles – près des deux tiers – ont déclaré que ce n'était pas du tout probable. Même si quelques-unes étaient très reconnaissantes d'avoir pu recourir à l'aide sociale lorsqu'elles en avaient eu besoin, la plupart de ces femmes éprouvaient un fort dégoût à l'idée de dépendre du régime d'assistance sociale, dégoût qu'elles exprimaient précisément ou qui était vraiment implicite vu l'insistance avec laquelle elles disaient qu'elles n'y reviendraient pas.

Celles qui pensaient qu'il était peu probable qu'elles se réinscrivent à l'aide sociale indiquaient plusieurs raisons. Nombre d'entre elles n'en voyaient pas la nécessité tout simplement. Elles avaient un bon emploi, un bon revenu et confiance en leur capacité de trouver d'autres emplois si elles perdaient celui qu'elles occupaient. D'autres avaient confiance en leur débrouillardise pour trouver d'autres sources de revenu si nécessaire. Nombre d'entre elles considéraient que leur haine de l'aide sociale les inciterait à prendre des mesures pour éviter d'en bénéficier à nouveau. Le fait de demeurer à l'écart du régime était important pour leur identité personnelle.

### **Stratégies pour demeurer autonome après la perte du supplément**

La plupart des participantes de l'étude sur l'interruption du supplément ont livré certaines de leurs idées sur la façon dont elles pourraient s'y prendre pour compenser la perte de revenu du supplément qui les attendait, mais très peu avaient commencé à mettre ces plans en marche au moment des groupes de consultation qui ont eu lieu, pour nombre d'entre elles, six mois avant la fin du supplément. Certaines des stratégies les plus courantes sont répertoriées ci-après.

#### ***Budget***

L'une des stratégies les plus fréquemment mentionnées pour faire face à la perte du supplément était la compression des dépenses. Les participantes ont mentionné qu'elles resserreraient les cordons de leur bourse, s'interdiraient des extravagances et limiteraient leur utilisation des cartes de crédit. D'autres ont fait allusion à la possibilité de partager les dépenses avec la famille.

#### ***Économies***

La plupart des participantes ayant indiqué qu'elles comptaient sur leurs économies semblaient au courant de la date d'expiration à venir du supplément. Elles semblaient être dans une situation financière saine et plusieurs ont déclaré ne pas dépenser leur argent de façon irréfléchie. Quelques-unes prévoyaient de mettre à la banque les derniers paiements au titre du supplément.



## ***Travail***

Plusieurs participantes ont mentionné des changements liés à l'emploi pour faire face à la perte du supplément, notamment qu'elles prévoyaient des augmentations de salaire, la possibilité de faire des heures supplémentaires, le changement de poste ou l'obtention d'un second emploi.

## ***Changement au mode de vie actuel***

Parmi les stratégies, mentionnons la recherche d'un logement moins cher, le retour chez les parents pour ne pas payer de loyer ou vivre à moindres frais et le partage du logement ou la location d'une chambre à un pensionnaire.

## ***Perfectionnement professionnel et études***

Les participantes qui envisageaient d'acquérir plus de formation suivaient déjà une formation à temps partiel (cours du soir) ou envisageaient de s'inscrire.

## **Stratégies de l'échantillon de l'enquête sur l'interruption du supplément et comparaison avec les prestataires autres**

Les questionnaires d'enquête du PAS administrés 36 mois après l'assignation aléatoire comprenaient un module où l'on demandait aux participantes les changements qu'elles envisageaient dans leur vie et les mesures qu'elles entendaient prendre pour se préparer en vue de l'avenir. Certaines de ces questions se rapportent aux stratégies que nous venons de décrire, qui se sont dégagées des entrevues avec les participantes au cours de l'étude sur l'interruption du versement du PAS. Le tableau 6.3 nous donne une indication de la prévalence de ces stratégies préparatoires parmi celles confrontées à l'interruption du supplément, en comparant les prestataires de l'échantillon sur l'interruption du supplément aux prestataires autres – c'est-à-dire celles qui ont accepté le supplément, mais qui ne l'ont pas beaucoup reçu dans les six mois conduisant à la fin des versements. Au 36<sup>e</sup> mois, les participantes de l'échantillon sur l'interruption du supplément semblent avoir eu davantage confiance dans leur capacité à conserver par la suite leur emploi, comparativement aux prestataires autres (98,6 % contre 89,9 % respectivement). En outre, une plus petite proportion de celles de l'échantillon sur l'interruption du supplément s'attendaient à devoir recourir à l'aide sociale au cours de l'année (2,8 % contre 12,4 %) et à avoir besoin de l'aide financière des amis et de la famille (23,3 % contre 30,3 %). Les prestataires autres étaient plus susceptibles d'avoir commencé à chercher un nouvel emploi ou de s'être renseignées pour obtenir un meilleur salaire et s'attendaient à faire davantage d'argent et à effectuer à l'avenir un plus grand nombre d'heures. Cette constatation est probablement liée au fait que davantage de prestataires autres avaient déjà subi les effets de la perte d'emploi ou d'une réduction de leurs heures avant l'entrevue du 36<sup>e</sup> mois. Là encore, une assez grande proportion des participantes de l'échantillon sur l'interruption du supplément s'attendaient à gagner davantage d'argent d'ici un an (70,5 %) et plus de la moitié (53,6 %) avaient commencé à chercher un nouvel emploi ou à demander une augmentation de salaire à l'entrevue du 36<sup>e</sup> mois.

**Tableau 6.3 : Préparation à l'avenir 36 mois après l'assignation aléatoire**

<b>Question/stratégie</b>	<b>Autres prestataires (%)</b>	<b>Prestataires de l'échantillon sur l'interruption (%)</b>
Pense travailler dans un an	89,9	98,6
Pense recevoir de l'aide au revenu dans un an	12,4	2,8
S'attend à déménager au cours de l'année	30,3	25,6
S'attend à gagner plus d'argent au cours de l'année	76,1	70,5
A commencé à chercher un emploi/demandé à son employeur une augmentation	61,5	53,6
S'attend à faire plus d'heures de travail d'ici un an	71,8	43,9
Aura besoin d'une aide financière d'amis/de membres de sa famille au cours de l'année	30,3	23,3
S'attend à ce que ses enfants l'aident sur le plan financier au cours de l'année	20,2	25,0
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>451</b>	<b>360</b>

**Source :** Enquête de suivi après 36 mois.

**Notes :** Une prestataire de l'échantillon sur l'interruption du supplément a reçu des paiements pendant cinq des six derniers mois de son admissibilité. Une prestataire autre a reçu des paiements pendant moins de cinq mois au cours de la même période.

La taille des échantillons peut varier dans les rangées parce qu'il manque des valeurs.

## **QUELLES ONT ÉTÉ LES CONSÉQUENCES DE L'INTERRUPTION DU VERSEMENT DU SUPPLÉMENT?**

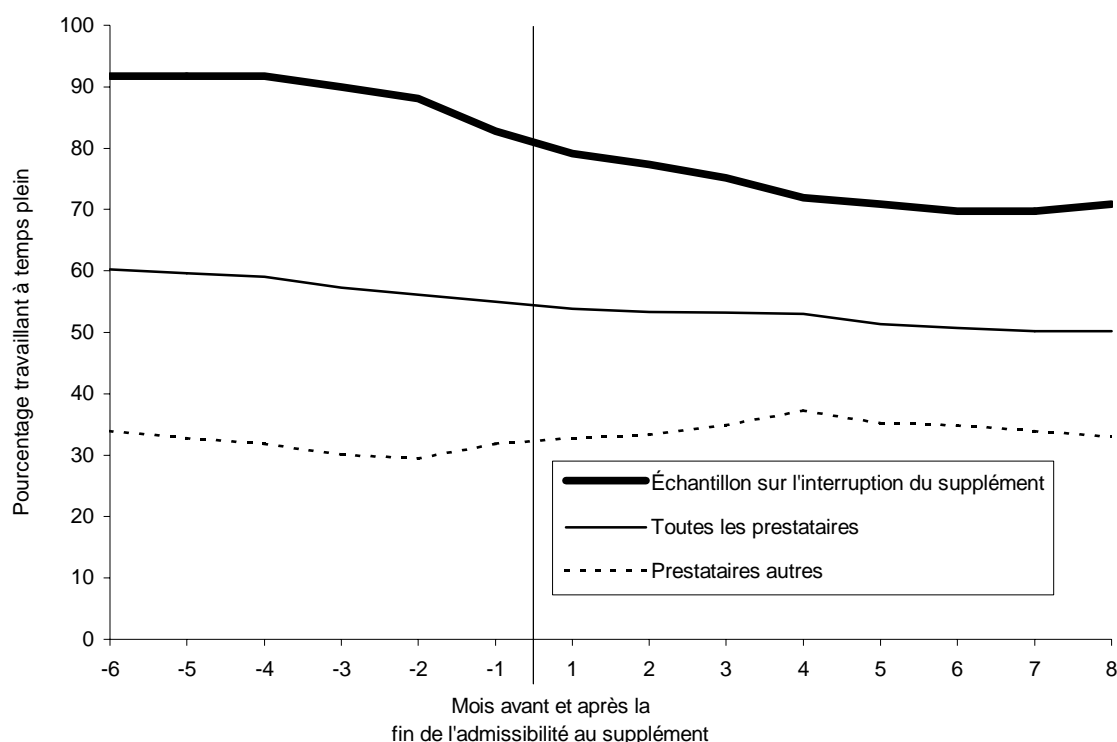
Dans notre analyse, nous avons mis l'accent jusqu'ici sur les mesures prises en prévision de l'interruption du supplément. Cette section explore les conséquences pour les prestataires du supplément de devoir faire face à cette perte de revenu et à la fin de leur admissibilité au supplément. Les participantes de l'échantillon sur l'interruption du supplément ont-elles réussi à conserver leur emploi à temps plein? Sont-elles demeurées autonomes et indépendantes de l'aide sociale? En quoi leurs dépenses ont-elles changé dans le contexte de leur revenu réduit? Ont-elles subi davantage de difficultés? Il s'agit de questions importantes et les réponses à ces questions nous aideront non seulement à mettre en évidence l'effet de l'interruption obligatoire du supplément sur les personnes, mais également à expliquer la courbe des impacts du PAS observés dans les chapitres précédents.

Dans le cadre de l'étude sur l'interruption du supplément, des entrevues approfondies ont été menées auprès d'un groupe de participantes, quatre mois avant la fin de l'admissibilité au supplément et huit mois après. Cinquante-deux participantes ont pris part aux groupes de consultation initiaux et aux entrevues approfondies avant l'interruption des versements. Quarante-quatre de ces mêmes participantes ont répondu à une entrevue approfondie après la fin du supplément. Les conséquences de l'arrêt du supplément apparaissent dans les comparaisons ci-après, établies à partir de l'échantillon de l'étude sur l'interruption du supplément, lesquelles sont complétées par une analyse longitudinale utilisant les résultats des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois, de même que les dossiers administratifs sur l'utilisation de l'aide au revenu.

## Emploi et autonomie financière

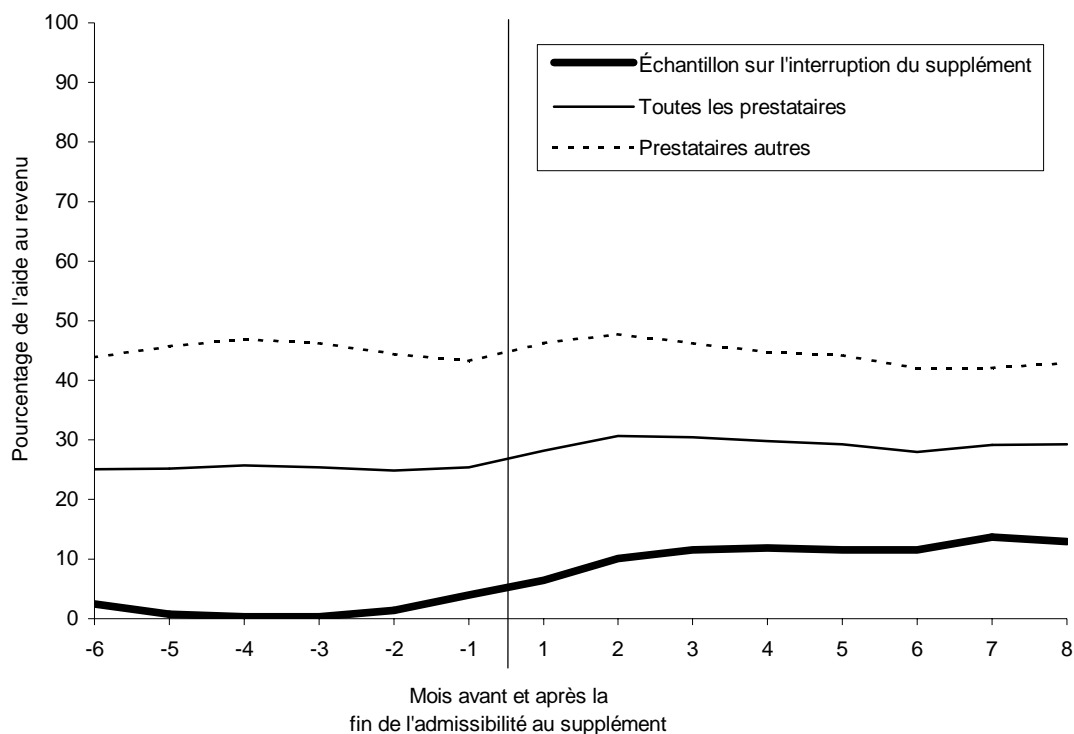
Parmi les participantes ayant pris part aux entrevues approfondies de l'étude sur l'interruption du supplément avant et après la perte du supplément, les deux tiers (68 %) occupaient encore un emploi à temps plein huit mois après la fin de leur admissibilité au supplément. Les autres travaillaient soit à temps partiel, avec ou sans un complément d'aide au revenu, ou étaient sans travail et recevaient l'aide au revenu (ou l'assurance-emploi). Il est possible, grâce aux données des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois ainsi qu'aux dossiers administratifs de l'aide sociale, de faire un examen plus détaillé des changements dans l'emploi à temps plein et dans la réception d'aide au revenu tout au long de la période précédant ou suivant l'interruption du supplément. Les figures 6.6 et 6.7 présentent l'emploi à temps plein et la réception d'aide au revenu, respectivement, sur la période de six mois précédant l'expiration du supplément et sur la période de huit mois suivant cette expiration. Les résultats sont indiqués pour toutes les prestataires du supplément, l'échantillon sur l'interruption du supplément et les prestataires autres.

**Figure 6.6 : Emploi à temps plein temps, par mois avant et après la fin de l'admissibilité au supplément**



Sources : Données des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois.

**Figure 6.7 : Aide au revenu reçue, par nombre de mois avant et après la fin de l'admissibilité au supplément**



Source : Dossiers administratifs de l'aide au revenu.

La courbe de l'emploi à temps plein pour toutes les prestataires du supplément est apparemment assez stable. On observe uniquement un déclin graduel tout au long de la période de cessation des versements du supplément. Toutefois, si l'on décompose ce groupe en deux, à savoir l'échantillon sur l'interruption du supplément et les prestataires autres, on observe une différence dans les trajectoires de l'emploi à temps plein. Le pourcentage de prestataires autres ayant un emploi à temps plein s'est en fait accru, passant de 29 % deux mois avant l'interruption du supplément à 37 % quatre mois après la fin de l'admissibilité au supplément. Par comparaison, l'échantillon sur l'interruption du supplément a connu un déclin dans l'emploi à temps plein – une chute de 20 points – commençant quatre mois auparavant et se terminant six mois après l'interruption du supplément. On explique la divergence en partie par l'hétérogénéité du groupe en ce qui a trait au mois de la perte d'emploi (ainsi que de la perte du supplément) et également en ce qui a trait au mois où les prestataires ont par la suite retrouvé un emploi à temps plein. Les prestataires autres avaient perdu leur emploi à un moment donné au cours de la période d'admissibilité de trois ans et, par conséquent, la courbe n'indique pas de diminution exceptionnelle de l'emploi à temps plein à la fin du versement du supplément. Toutefois, l'échantillon sur l'interruption du supplément était constitué essentiellement de personnes ayant grandement bénéficié du supplément, et le versement du supplément a cessé en même temps pour toutes – à la fin de la période d'admissibilité.

Cette distinction est applicable à la courbe observée dans les effets expérimentaux du PAS sur l'emploi à temps plein. La cessation imposée des versements du supplément était une caractéristique importante du plan du programme. Comme il est expliqué au chapitre 3, le déclin graduel des impacts observés un an après l'assignation aléatoire est attribuable à la fois à la perte d'un emploi permanent parmi les prestataires du supplément et au fait que les membres

du groupe témoin ont abandonné graduellement l'aide au revenu pour un emploi à temps plein. Bien que le déclin des effets semble graduel du 13<sup>e</sup> au 52<sup>e</sup> mois suivant l'assignation aléatoire (figure 3.1), la perte d'emploi ayant contribué à ces effets décroissants n'est pas toujours nécessairement échelonnée et sans lien avec la fin de l'admissibilité au supplément. L'interruption du supplément entre en vigueur habituellement aux mois 37 à 49 après l'assignation aléatoire, mais peut aller dans certains cas jusqu'au 55<sup>e</sup> mois (en fonction de la date de déclenchement du supplément)<sup>3</sup>. Il s'ensuit que la baisse de l'emploi à temps plein pour l'échantillon sur l'interruption du supplément observée à la figure 6.6, laquelle est survenue sur une période de dix mois (embrassant la période d'interruption du supplément), lorsqu'elle est présentée sur une échelle fondée sur les mois à partir de l'assignation aléatoire, s'échelonne en fait sur une période pouvant aller jusqu'à 18 mois. Si l'on utilise la date de l'assignation aléatoire comme point de référence, on a l'impression qu'il n'y a pas de déclin dans l'emploi lié à l'interruption du supplément, alors qu'en fait, pour certaines, la perte d'emploi est survenue au même moment, respectivement – avant et après la cessation du supplément. La pertinence de l'interruption du versement du supplément par rapport à la courbe des impacts observés est toutefois atténuée par le fait que l'échantillon sur l'interruption du supplément ne constitue qu'un peu plus de 15 % de l'ensemble des membres du groupe programme.

Bien que la cessation du supplément ait précédé un déclin de l'emploi à temps plein pour certaines, plus de 70 % des membres de l'échantillon sur l'interruption du supplément occupaient encore un emploi à temps plein huit mois après la fin du supplément. La figure 6.7 révèle également que la réception d'aide au revenu chez les membres de l'échantillon sur l'interruption du supplément a grimpé de moins de 10 points de pourcentage après la fin du supplément. Le fait qu'une importante majorité de ces participantes a continué de travailler à temps plein et qu'elles soient peu nombreuses à avoir reçu l'aide au revenu, peut indiquer qu'il leur était possible, en définitive, de s'adapter à une vie sans le supplément.

## Dépenses et difficultés

Comment les participantes de l'échantillon sur l'interruption du supplément, qui comptaient sur le supplément comme principale source de revenu, gèrent-elles cette baisse de revenu par suite de la perte du supplément? Cela a-t-il eu une incidence sur leurs dépenses? Où ont-elles dû faire des coupures? Quels types de dépenses, le cas échéant, ont-elles dû réduire? Ont-elles éprouvé de plus grandes difficultés par suite de cette perte?

Le tableau 6.4 présente des mesures des dépenses et des difficultés ou privations à partir des données d'enquête tirées des entrevues de suivi après 36 et 54 mois. La période allant du 36<sup>e</sup> au 54<sup>e</sup> mois englobe, pour la plupart des participantes, le moment où elles ont cessé de recevoir le supplément. Les résultats sont présentés pour tous les membres de l'échantillon sur l'interruption du supplément, suivis d'une ventilation par province. De toute évidence, il y a eu des changements relativement importants au chapitre des dépenses, notamment dans les repas pris à l'extérieur, de même que dans les achats de vêtements destinés aux participantes elles-mêmes et à leurs enfants (une réduction d'à peu près 30 % dans les dépenses pour chacun). Toutefois, on ne constate pas d'augmentation statistiquement significative dans les mesures des difficultés financières – recours aux banques d'alimentation, difficultés à se procurer les

---

<sup>3</sup>Même si les membres du groupe programme disposaient d'une année pour déclencher le supplément, en trouvant un emploi à temps plein, certaines n'ont pas commencé à le recevoir avant que 12 mois se soient écoulés en raison d'un retard dans la date de leur retour sur le marché du travail ou dans la réception de leur première paye de leur employeur. Par conséquent, leur période d'admissibilité de 36 mois a commencé après le 12<sup>e</sup> mois et s'est terminée après le 48<sup>e</sup> mois.

produits d'épicerie, ou difficultés à payer les factures d'électricité ou de gaz. Apparemment, en plus d'avoir eu une augmentation d'autres sources de revenu et d'avoir réduit leurs dépenses, les participantes ont compensé la perte de revenu du supplément en puisant dans leurs économies et en augmentant leur niveau d'endettement. Si l'on prend l'ensemble de l'échantillon sur l'interruption du supplément, la proportion de participantes n'ayant pas d'économies s'est accrue, passant d'au moins une sur cinq (20 %) au 36<sup>e</sup> mois à près du tiers (30 %) au 54<sup>e</sup> mois. L'endettement sur les cartes de crédit a fait un bond de 43 % entre le 36<sup>e</sup> et le 54<sup>e</sup> mois et les autres dettes, à l'exclusion de l'hypothèque, ont augmenté de près du tiers (31 %).

**Tableau 6.4 : Fluctuations des dépenses, difficultés financières et économies de 36 à 54 mois après l'assignation aléatoire pour les prestataires de l'échantillon sur l'interruption du supplément, selon la province**

Résultat	Total		Colombie-Britannique		Nouveau-Brunswick	
	36 mois	54 mois	36 mois	54 mois	36 mois	54 mois
<b>Dépenses (\$/mois)</b>						
Épicerie	409	388	438	426	387	358
Restaurant		59	84	57	84	60
Vêtements pour enfants		44	65	40	60	48
Vêtements personnels		18	27	18	23	18
Loyer	487	514	619	653	372	394
<b>Difficultés (%)</b>						
A eu recours à une banque d'alimentation au cours des trois derniers mois		5,0	3,6	6,0	2,5	4,0
N'a pas pu faire l'épicerie		17,9	21,7	22,3	12,1	14,1
Le chauffage ou l'électricité a été coupé		1,7	1,2	1,8	1,0	1,5
<b>Argent en banque</b>						
Montant en banque (\$)	519	498	652	584	418	433
Pas d'argent en banque (%)	18,7	30,2	14,1	25,2	22,2	33,9
De 1 \$ à 499 \$ en banque (%)	52,7	47,9	52,6	48,9	52,8	47,2
500 \$ et plus en banque (%)	28,6	21,9	33,3	25,9	25,0	18,9
<b>Endettement</b>						
Solde des cartes de crédit (\$)	655	939	751	1 096	573	806
Solde du prêt-auto (\$)	1 097	1 175	1 526	1 520	721	872
Autres dettes, sauf l'hypothèque (\$)	2 091	2 734	2 087	2 490	2 094	2 942
Aucune dette (%)	27,9	24,6	22,8	23,4	32,6	25,7
Dette de 1 \$ à 2 499 \$ (%)	34,2	25,8	34,2	26,6	34,3	25,1
Dette de 2 500 \$ ou plus	37,8	49,6	43,0	50,0	33,1	49,1
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>364</b>		<b>166</b>		<b>198</b>	

**Source :** Données des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois.

**Notes :** Une prestataire de l'échantillon sur l'interruption du supplément a reçu des paiements pendant cinq des six derniers mois de son admissibilité.

La taille des échantillons peut varier dans les rangées parce qu'il manque des valeurs.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

À chaque entrevue, on demandait aux membres de l'échantillon combien ils dépensaient pendant une semaine moyenne pour chacun de ces éléments. Les dépenses alimentaires ont été converties en estimations mensuelles en calculant 4,33 semaines par mois. Pour les autres éléments, les questions précises étaient les suivantes. Au sujet du recours à une banque d'alimentation : « Durant les trois derniers mois, est-ce que vous ou des membres de votre famille avez eu recours à une banque d'alimentation pour procurer des produits alimentaires à votre ménage? » Pour les vêtements pour enfants : « En moyenne, combien est-ce que vous et votre famille dépensez chaque mois en vêtements d'enfants? » Pour le loyer mensuel : « Quel montant est-ce que vous et votre famille payez chaque mois en loyer ou en hypothèque? »

On n'observe guère de différence entre les membres de l'échantillon sur l'interruption du supplément de la Colombie-Britannique et leurs homologues du Nouveau-Brunswick en ce qui a trait aux changements touchant les difficultés mentionnées après la fin du supplément. Les participantes de la Colombie-Britannique ont pu éprouver un plus haut degré de difficultés que celles du Nouveau-Brunswick (selon la proportion ayant mentionné qu'elles n'avaient pas pu faire l'épicerie à une ou plusieurs reprises), mais ces difficultés ont été observées avant et après l'interruption du versement du supplément. On n'a pas observé de changements statistiquement significatifs dans les difficultés éprouvées par les membres de l'échantillon sur l'interruption du supplément de l'une ou l'autre province. Toutefois, les méthodes pour faire face à la baisse de revenu différaient légèrement, du fait que les participantes du Nouveau-Brunswick ont moins réduit leurs dépenses et se sont davantage endettées. Bien que l'endettement sur la carte de crédit se soit accru d'une proportion similaire chez les membres de l'échantillon sur l'interruption du supplément des deux provinces, l'emprunt pour l'achat d'une voiture est demeuré inchangé en Colombie-Britannique, mais s'est accru de 21 % au Nouveau-Brunswick et le montant des autres dettes (à l'exclusion des hypothèques) a doublé, tant au Nouveau-Brunswick qu'en Colombie-Britannique. Avant la fin du supplément, les autres niveaux d'endettement étaient pratiquement les mêmes dans les deux provinces (2 087 \$ et 2 094 \$ pour la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick, respectivement). Toutefois, entre les entrevues du 36<sup>e</sup> et du 54<sup>e</sup> mois, les autres dettes ont augmenté de plus de 40 % au Nouveau-Brunswick, comparativement à seulement 20 % en Colombie-Britannique. En outre, la proportion de participantes n'ayant pas de dette a diminué au Nouveau-Brunswick, passant du tiers au quart des membres de l'échantillon sur l'interruption du supplément, mais est demeurée stable en Colombie-Britannique (23 % des membres de l'échantillon sur l'interruption du supplément n'avaient pas de dette avant et après la fin du versement du supplément). Compte tenu du fait que les participantes du Nouveau-Brunswick ont perdu une proportion plus élevée de leur revenu après impôt à la fin du versement du supplément, on ne s'étonnera pas de l'augmentation plus importante de leur endettement.

Les résultats des entrevues approfondies de l'étude sur l'interruption du supplément confirment nombre des résultats précédents. Sur les 44 membres de l'étude ayant participé aux deux séries d'entrevues approfondies – quatre mois avant et huit mois après l'interruption du versement du supplément –, la majorité n'ont pas éprouvé un accroissement important de leurs difficultés, selon plusieurs axes d'évaluation :

- Les participantes de l'étude sur l'interruption du supplément ont été peu nombreuses à signaler qu'elles éprouvaient de la difficulté à se procurer des produits de première nécessité, maintenant qu'elles n'avaient plus le supplément, alors qu'elles n'avaient pas de difficultés auparavant.
- On n'a pratiquement pas eu recours aux banques d'alimentation, avant ou après l'interruption du supplément (une personne a signalé avoir eu recours à une banque d'alimentation après la perte du supplément).
- Peu de participantes ont mentionné avoir reçu ou utilisé des vêtements donnés.
- Peu de participantes ont mentionné avoir dû compter sur d'autres sources d'aide non financières.

On a observé un recours accru à plusieurs stratégies d'adaptation pour faire face à un revenu réduit :

- Une participante sur cinq a signalé qu'elle avait dû emprunter à des amis et à la famille, alors que ce n'était pas le cas auparavant.
- Nombre de participantes ont signalé qu'elles avaient dû laisser pendant un certain temps des factures impayées – généralement celles du téléphone et du câble – pour respecter leur budget, alors que ce n'était pas le cas auparavant.
- Une participant sur cinq a signalé qu'après la fin du supplément, elle avait essayé de gagner davantage d'argent en travaillant pendant un plus grand nombre d'heures, en trouvant un emploi à temps partiel ou en lançant une petite entreprise.

Les entrevues approfondies nous ont permis d'examiner les budgets des participantes de plus près qu'au moment des enquêtes de suivi après 36 ou 54 mois. Outre les réductions dans les dépenses alimentaires, on a observé une baisse des dépenses dans plusieurs autres catégories, dont le transport, la garde des enfants et les coûts liés à la santé. Pour nombre des participantes, la réduction de ces dépenses n'était pas occasionnée par la perte du supplément, mais plutôt par suite de la perte de l'emploi. Quand on ne travaille pas à temps plein, il est logique qu'on dépense moins en frais de transport et de garde d'enfants. C'était également le cas pour la baisse des coûts liés à la santé, ainsi qu'au chapitre des primes d'assurance-vie, d'assurance médicale et d'assurance dentaire, qui, pour nombre d'entre elles, étaient liées aux avantages sociaux offerts par l'employeur. Parallèlement, il n'y a pas eu de diminution importante des dépenses de consultation de professionnels de la santé non couvertes par le régime provincial d'assurance-maladie.

En moyenne, les dépenses totales avaient chuté d'environ 16 % pour celles qui ont participé aux entrevues approfondies avant et après la fin du supplément. Bien que le revenu ait chuté de plus de 30 % en raison de la perte du supplément du PAS, on observe des augmentations dans d'autres sources de revenu – gains, aide au revenu, prestation fiscale pour enfants et sources diverses – qui semblent compenser dans une proportion d'environ la moitié la baisse résultant de la perte du supplément. On n'a pas observé de changements statistiquement significatifs dans le revenu net après les dépenses. Pour nombre de participantes, la solution qui a consisté à la fois à réduire les dépenses et à accroître les autres sources de revenu semble les avoir aidées à maintenir leur solde budgétaire net au niveau d'avant la perte du supplément. On n'a pas non plus observé de changement dans la proportion de participantes ayant mentionné un revenu net négatif après le calcul des dépenses. Environ un quart des personnes interrogées ont fait état d'un solde négatif à la fois au cours des entrevues avant et après la fin du supplément. Même si l'on n'a pas observé de changement statistiquement significatif dans les épargnes ou les niveaux d'endettement parmi celles ayant pris part aux entrevues approfondies, peut-être en raison de la petite taille de l'échantillon, nombre d'entre elles étaient lourdement endettées. L'endettement semble être un problème constant pour de nombreuses participantes, mais qui avait commencé longtemps avant l'expiration du supplément.



## **QUI L'INTERRUPTION DU SUPPLÉMENT A-T-ELLE TOUCHÉ LE PLUS DUREMENT?**

Globalement, la plupart des prestataires ayant fait face à l'interruption du supplément ont été en mesure de compenser cette perte par un accroissement d'autres sources de revenu, en resserrant leur budget et en ayant recours à leurs économies, même si l'on a constaté dans de nombreux cas un accroissement important du niveau d'endettement. La plupart n'ont pas vu leurs difficultés s'accroître de façon considérable. Toutefois, les entrevues approfondies et les groupes de consultation ont révélé que certaines participantes, bien que minoritaires, étaient vulnérables et avaient éprouvé d'importantes difficultés par suite de la perte du supplément. Celles ayant un compagnon ou un emploi au-dessus du salaire minimum s'en tiraient mieux. Même lorsque les participantes avaient un emploi au salaire minimum, étaient célibataires ou avaient d'importantes dépenses liées à des imprévus comme une maladie, dans de nombreux cas, elles étaient encore en mesure de faire face à la situation. Il semble cependant que pour les participantes réunissant plusieurs de ces caractéristiques – c'est-à-dire pas de compagnon contribuant au revenu et un emploi au salaire minimum ne leur offrant qu'un petit nombre d'heures ou des heures variables –, la perte du supplément a entraîné d'importantes difficultés.



## Chapitre 7 : Avantages et coûts du PAS

Alors que les chapitres précédents expliquaient comment le PAS avait accru l'emploi et les gains des participantes tout en réduisant la pauvreté et le recours à l'aide sociale, le présent chapitre présente une analyse des coûts et des avantages de la prestation des services qui ont donné ces résultats positifs. Dans un premier temps, nous décrirons les coûts de fonctionnement du PAS dans deux provinces, puis nous examinerons les avantages financiers du programme, en donnant une évaluation des avantages et des coûts nets sous trois angles : celui des participantes du PAS, celui des budgets gouvernementaux et celui de la société dans son ensemble.

Nous évaluons les avantages et les coûts du programme en examinant les résultats mesurés dans les chapitres précédents, notamment les gains, les prestations d'aide au revenu et les prestations du PAS. Nous nous intéressons aussi à ces effets directs et passons en revue les coûts et avantages connexes comme les dépenses de fonctionnement du programme, l'impôt sur le revenu et les taxes de vente, les prestations d'assurance-emploi, les avantages sociaux liés au travail et les avantages transitoires comme les subventions pour les services de garde à l'enfance et les indemnités de déplacement.

L'analyse avantages-coûts présentée dans ce chapitre répond aux questions suivantes :

- Quel a été le coût des différentes composantes du PAS, entre autres le fonctionnement du programme et les versements au titre du supplément?
- Quel a été le coût du PAS pour le gouvernement, en sus du coût qui aurait été assumé par le gouvernement en l'absence du programme?
- Du point de vue des assistées sociales participant au programme, le PAS a-t-il donné lieu à des gains nets ou à des pertes nettes?
- Pour ce qui est du budget des gouvernements, le PAS a-t-il donné lieu à des coûts nets ou à des économies nettes?
- Du point de vue de la société dans son ensemble, le PAS a-t-il donné lieu à des gains financiers nets ou à des pertes nettes?

### SOMMAIRE DES CONSTATATIONS

- **Le PAS a accru le bien-être financier et réduit la pauvreté des familles du groupe programme.** Le PAS a permis d'améliorer le bien-être financier des familles, en augmentant entre autres le revenu tiré des gains, les avantages sociaux et les versements du PAS. Il a également réduit le nombre de familles ayant un revenu inférieur au seuil de la pauvreté. En cinq ans, le PAS a procuré un gain financier moyen de 5 256 \$ aux membres du groupe programme – plus de 1 050 \$ par an. En plus de ces importantes incidences financières, certains éléments portent à croire que le PAS a réduit les difficultés matérielles et amélioré le rendement scolaire des enfants.

- Le coût du PAS a été modeste comparativement à plusieurs autres programmes récents efficaces de transition de l'aide sociale au marché du travail qui offraient des stimulants financiers.** Le coût des versements du PAS et de fonctionnement du programme a été relativement peu élevé, compte tenu des résultats positifs pour les familles. Les programmes menés récemment qui offraient un complément de revenu à ceux qui renonçaient à l'aide sociale pour entrer sur le marché du travail ont coûté bien plus cher<sup>1</sup>. Une fois tous les coûts et avantages pris en compte, le PAS a coûté au gouvernement à peine quelque 2 700 \$ de plus que l'aide au revenu pour chaque membre du groupe programme pendant la période de cinq ans. Le supplément représentait la plus grande partie du coût du PAS. Cependant, la plupart des pertes subies par le gouvernement en raison d'un accroissement des paiements de transfert ont été compensées par les gains financiers provenant d'une augmentation de l'impôt sur le revenu.
- Le PAS a constitué un moyen très efficace de transférer le revenu.** Selon les économistes, chaque dollar gagné par les familles<sup>2</sup> peut coûter 1,5 \$ aux programmes de transfert. Par comparaison, les gains financiers pour les familles participant au PAS ont été bien plus élevés que les pertes subies par le gouvernement par membre du groupe programme. Pour chaque dollar de gain financier pour les familles, il en a coûté à peine 51 cents au gouvernement.
- Le PAS a été plus efficace au Nouveau-Brunswick qu'en Colombie-Britannique.** Les gains financiers pour les familles par rapport aux coûts pour le gouvernement ont été plus élevés au Nouveau-Brunswick qu'en Colombie-Britannique. En cinq ans, les familles du Nouveau-Brunswick participant au PAS ont enregistré en moyenne un gain financier supérieur à 5 000 \$, tandis que le coût du PAS dépassait d'à peine 1 660 \$ le coût de l'aide au revenu par membre du groupe programme. Par contre, les gains financiers pour les familles de la Colombie-Britannique se sont chiffrés au total à environ 5 300 \$, alors que les pertes pour le gouvernement s'établissaient à près de 3 500 \$.
- Du point de vue de la société dans son ensemble, les avantages du PAS ont été supérieurs à ses coûts.** Ce qui représente un coût pour l'un peut être un avantage pour l'autre. Par exemple, le supplément du PAS a coûté de l'argent au gouvernement, mais il a procuré un revenu vital à de nombreuses familles pauvres. L'analyse examine les coûts et les avantages sous trois angles : celui des membres du groupe programme, celui du gouvernement et celui de la société dans son ensemble. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont déboursé 2 700 \$ environ pour chaque membre du groupe programme, en sus de ce qu'aurait coûté l'aide au revenu si aucun membre du groupe programme n'avait renoncé à l'aide sociale pour participer au PAS. Les dépenses supplémentaires ont accru le revenu total des membres du groupe programme de 5 256 \$ en moyenne (de nouveau, par rapport au revenu moyen des membres du groupe témoin)<sup>3</sup>. Ainsi, le PAS a fait économiser à la société plus de 2 500 \$ par membre du groupe programme.

<sup>1</sup>Voir Bloom et coll., 2000; Miller et coll., 2000.

<sup>2</sup>Voir Burtless, 1987, 1994, pour une analyse de l'efficacité des programmes de transfert.

<sup>3</sup>Dans l'analyse avantages-coûts, le revenu total inclut les gains et les avantages sociaux ainsi que les paiements de transfert de fonds du PAS et de l'aide sociale. Dans l'analyse, les gains moyens et les paiements de transfert de fonds ne correspondent pas aux chiffres présentés auparavant dans l'analyse d'impact pour deux raisons. Tout d'abord, (*suite*)

## CONTEXTE

Un rapport antérieur présente les coûts initiaux de fonctionnement du programme et d'administration du supplément du PAS pour les 15 premiers mois d'activité du programme (Mijanovich et Long, 1995). L'analyse présentée dans ce chapitre prend en compte les études antérieures et examine les coûts du programme sur toute la période de suivi<sup>4</sup>. Nous prenons en compte par la suite les études antérieures pour expliquer les avantages découlant d'une augmentation de l'emploi et des impôts et taxes et d'une baisse du recours à l'aide sociale<sup>5</sup>. Les coûts présentés dans ce chapitre n'incluent pas les frais de démarrage ou les coûts liés à la recherche ou à l'évaluation du PAS<sup>6</sup>.

Le présent chapitre présente les avantages et les coûts nets du PAS par membre du groupe programme – c'est-à-dire les coûts et les avantages du PAS, en sus des coûts et avantages que l'on aurait enregistrés en l'absence du programme, par le truchement du système d'aide sociale. Les coûts et les avantages nets sont présentés pour une période de cinq ans. La plupart des coûts présentés dans le chapitre ont été évalués à l'aide des données sur les dépenses provenant d'une période « stable » allant d'avril 1994 à mars 1995. On a choisi cet exercice car il s'agissait d'une période de fonctionnement du programme relativement stable. Comme dans les chapitres décrivant les impacts du programme, tous les membres du groupe programme et du groupe témoin, plutôt que seulement ceux qui ont accepté le supplément, ont été inclus dans le calcul des coûts bruts et nets du programme<sup>7</sup>. De plus, l'analyse présentée dans ce chapitre comprend des estimations de l'étude sur les prestataires du PAS uniquement<sup>8</sup>. Elle n'inclut pas les coûts assumés par les membres de l'échantillon de l'étude sur les requérantes du PAS qui sont de nouvelles assistées sociales ni les coûts pour les membres du groupe du PAS-plus, qui ont bénéficié d'un éventail de services d'emploi en sus des incitatifs financiers prévus par le PAS ordinaire.

L'analyse porte principalement sur les avantages et les coûts directement attribuables à l'offre de supplément de revenu. Le PAS n'a offert aucun autre service comme la recherche d'un emploi ou la garde des enfants, en dehors de la communication d'information de base sur le supplément et les services offerts dans la collectivité par le programme d'aide au revenu, dont pouvaient également se prévaloir les membres du groupe témoin. Même si le PAS n'a offert aucun de ces types de service, il est plausible que les organismes externes offrant les services d'emploi et les subventions pour les services de garde à l'enfance auraient eu des coûts à assumer, compte tenu de l'augmentation de l'emploi chez les membres du

---

l'analyse avantages-coûts a projeté les gains sur une période de cinq ans, tandis que les enquêtes de suivi utilisées pour l'analyse d'impact ne portaient que sur quatre années et demi. Deuxièmement, les résultats de l'analyse avantages-coûts ont été corrigés en fonction de l'inflation et du principe selon lequel les gains tirés du revenu touchés au début du programme pouvaient être investis et donc avoir une valeur plus élevée que les gains obtenus plus tard pendant la période.

<sup>4</sup>La période de suivi dont il est question dans le présent rapport va de quatre ans et quatre mois à cinq ans, selon la date de l'entrevue de l'enquête menée après 54 mois.

<sup>5</sup>Les coûts de fonctionnement du programme peuvent quelque peu différer de ceux présentés dans le rapport antérieur pour plusieurs raisons. Par exemple, le rapport antérieur portait sur une première cohorte de membres de l'échantillon choisis de façon aléatoire pendant la première année de fonctionnement du programme. Par ailleurs, les données employées pour le rapport antérieur ne portaient que sur une période prenant fin en mars 1995. Les données employées dans ce chapitre visent la période prenant fin en décembre 2000.

<sup>6</sup>Le gouvernement fédéral a financé la phase pilote et l'évaluation du PAS.

<sup>7</sup>L'analyse antérieure des coûts du PAS (Mijanovich et Long, 1995) présente certaines estimations de coûts du fonctionnement du programme pour les prestataires du supplément par rapport aux non-prestataires.

<sup>8</sup>Par prestataire, on entend toute personne qui était assistée sociale depuis au moins un an au moment de l'assignation aléatoire.

groupe programme. Cette analyse inclut une estimation du coût différentiel des subventions pour les services de garde à l'enfance pour les membres des groupes programme et témoin, mais ne tient pas compte des coûts associés aux changements dans le recours aux services d'emploi ou de formation qui se sont peut-être produits<sup>9</sup>.

Les buts du PAS diffèrent des nombreuses initiatives antérieures de transition de l'aide sociale au marché du travail d'une manière qui revêt de l'importance pour l'analyse avantages-coûts. Dans la plupart des initiatives antérieures, le principal objectif était de faire travailler les assistés sociaux et de réaliser des économies au chapitre de l'aide au revenu pour « assumer les coûts du programme ». Le PAS visait à encourager les assistés sociaux à travailler tout en les rendant simultanément plus à l'aise financièrement en leur offrant en échange un généreux supplément de revenu. Ce supplément était offert afin de compenser toute perte d'aide au revenu que subiraient les assistés sociaux en renonçant à l'aide sociale pour entrer sur le marché du travail. Même si un programme de supplément de revenu peut être coûteux, les artisans de la politique et les concepteurs du programme pensaient que l'augmentation à court terme de coûts pour le versement du supplément était justifiée par la réduction de la pauvreté, l'amélioration du bien-être financier et la précieuse expérience de travail qu'acquerraient les prestataires qui trouveraient du travail et accepteraient le supplément.

## DÉMARCHE ANALYTIQUE

La démarche analytique employée dans la présente analyse avantages-coûts est similaire à celle employée dans les évaluations antérieures de la MDRC<sup>10</sup>. L'approche générale consiste à donner une valeur monétaire aux effets du PAS et à son utilisation des ressources dans la mesure du possible, soit directement en les mesurant ou en les évaluant. Cette analyse avantages-coûts renferme des estimations financières positives et négatives même lorsqu'elles n'atteignent pas un degré de signification statistique, car elles représentent malgré tout les meilleures estimations disponibles.

### Sources des données

En plus des effets du PAS sur les gains, l'aide au revenu, les versements du PAS et l'assurance-emploi, l'analyse avantages-coûts utilise des données sur les avantages sociaux, les impôts et taxes, les subventions pour les services de garde à l'enfance et les coûts de fonctionnement du programme. On a mesuré les effets du PAS sur les gains à l'aide des données recueillies dans le cadre des enquêtes auprès des membres de l'échantillon sélectionnés de façon aléatoire dans le cadre du PAS. Les effets sur l'aide au revenu et l'assurance-emploi ont été évalués au moyen des données provenant des dossiers administratifs tenus par le gouvernement fédéral et les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique. On a mesuré les effets du programme sur les paiements du

---

<sup>9</sup>On a observé une faible incidence sur les ateliers consacrés à la recherche d'un emploi et à l'autonomie fonctionnelle après 18 mois, mais cet impact n'a pas persisté pendant le reste du suivi.

<sup>10</sup>Nombre des techniques ont été élaborées au départ pour l'analyse avantages-coûts effectuée dans le cadre des initiatives Demonstration of State/Work de la MDRC (pour de plus amples renseignements, voir Long et Knox, 1985). La description de la démarche analytique présentée ici a été adaptée de rapports antérieurs de la MDRC (Riccio, Friedlander et Freedman, 1994; Kemple, Fellerath et Friedlander, 1995; Miller et coll., 2000; Bloom et coll., 2000). On a introduit des distinctions mineures dans cette analyse afin de tenir compte des données disponibles et des caractéristiques uniques du PAS.

PAS au moyen des données recueillies par le bureau de paiement du programme à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Les incidences du PAS sur les avantages sociaux, les impôts et taxes fédéraux et provinciaux, les crédits d'impôt et les subventions pour les services de garde à l'enfance n'ont pu être mesurées directement, mais ont été calculées d'après les données de l'enquête et des dossiers administratifs. Les données sur les coûts de fonctionnement du programme de transfert du PAS ont été évaluées d'après les rapports de dépenses des bureaux du programme du PAS pour l'exercice 1994-1995. Quant aux coûts de fonctionnement du programme d'aide sociale, on ne pouvait les mesurer directement, mais les données sont tirées des rapports annuels et d'autres sources des gouvernements provinciaux<sup>11</sup>.

## Méthodes comptables

Les estimations des coûts et des avantages visent une période de cinq ans commençant le mois de l'assignation aléatoire (mois 1), laquelle comprend une *période d'observation* ainsi qu'une *période de projection*.

Par *période d'observation*, on entend la période pour laquelle il est possible de mesurer directement les effets du programme grâce aux données disponibles. Aux fins de l'évaluation du PAS, on dispose de données sur les gains jusqu'au mois de l'entrevue de la dernière enquête, tandis que les données sur les paiements du PAS et l'aide au revenu sont disponibles pour cinq années complètes. Cependant, à des fins d'uniformité entre les sources de données, les tableaux du présent chapitre qui ne présentent les effets que pour la période d'observation incluent uniquement les données à partir du mois de l'assignation aléatoire jusqu'au mois de la dernière entrevue de la famille, soit une période qui va du cinquantième au soixantième mois suivant l'assignation aléatoire<sup>12</sup>.

La *période de projection* est la période comprise entre le dernier mois de données observées et 60 mois. Cette période varie en fonction de la provenance des données; pour les gains et les données connexes comme les impôts et taxes et les avantages sociaux, elle va de zéro à huit mois, selon la date de l'enquête auprès de la famille. Pour les données sur l'aide au revenu et les paiements du PAS, il existe des données au moins quinquennales pour tous les membres de l'échantillon, de sorte qu'aucune projection des effets n'est nécessaire<sup>13</sup>.

Les estimations des coûts et des avantages présentées ici sont exprimées en tant que *valeurs actualisées nettes* par membre du groupe programme. Le « net » dans valeur actualisée nette signifie que, comme les impacts, les montants estimatifs représentent des différences entre les estimations pour les membres du groupe programme et ceux du groupe témoin. Les estimations sont exprimées en valeur actualisée car on utilise la méthode d'actualisation pour donner la valeur monétaire des effets du programme qui se produiront

---

<sup>11</sup>On a employé les rapports annuels de 1994-1995 au Nouveau-Brunswick et ceux de 1995-1996 en Colombie-Britannique.

<sup>12</sup>Lorsqu'on présente les estimations sur cinq ans, celles-ci incluent les valeurs observées de l'aide au revenu et du PAS pendant les cinq années tout entières, mais les gains dans les mois compris entre le dernier mois du suivi et le 60<sup>e</sup> doivent être ventilés. Si une entrevue a eu lieu après cinq ans, comme cela s'est produit dans 26 cas, on a employé uniquement les données de cinq ans.

<sup>13</sup>La période de projection employée présuppose que les impacts du PAS disparaissent après cinq ans. En d'autres termes, au fil du temps, les différences entre les gains des membres du groupe programme et ceux du groupe témoin deviennent nulles. On a observé cette tendance dans les deux provinces.

ultérieurement<sup>14</sup>. Tous les montants des estimations des avantages et des coûts dans le présent chapitre sont exprimés en dollars de 2000, ce qui élimine les effets de l'inflation sur les valeurs<sup>15</sup>.

## Perspectives analytiques

L'un des aspects importants de l'analyse avantages-coûts des programmes gouvernementaux consiste à déterminer qui assume les coûts du programme ou profite de ses avantages. Un gain pour l'un peut parfois représenter une perte pour l'autre. Par exemple, la baisse de l'aide au revenu est considérée comme une perte financière pour le groupe programme alors que pour le budget des gouvernements, il s'agit d'un gain. En raison de ce contrebalancement, il est important d'examiner les perspectives de tous les groupes directement touchés lorsqu'on évalue chaque effet principal du programme. L'analyse présentée ici inclut les avantages et les coûts nets du PAS vus sous l'angle de chacun des groupes suivants : les membres du groupe programme du PAS, le budget des gouvernements et la société dans son ensemble. Le tableau 7.1 montre comment chacun des groupes entrevoit les effets financiers attendus du PAS. Les principaux effets financiers sont présentés comme un gain (+), une perte (-) ou un élément neutre (0), selon les attentes à l'égard de leur valeur.

Sous l'angle du *groupe programme*, on examine les gains et les pertes nets pour les participantes – quelle était leur situation par suite du programme. Comme on le montre au tableau 7.1, le groupe programme devrait enregistrer des gains financiers par suite de l'augmentation des gains, des paiements du PAS, des aides sous forme de subventions au travail et, éventuellement, de versements plus élevés d'assurance-emploi. Par ailleurs, ce groupe pourrait subir des pertes financières prenant la forme d'une augmentation de l'impôt sur le revenu et d'une baisse de l'aide au revenu. Si les avantages tirés des gains et d'autres aides sont supérieurs à la valeur des impôts plus élevés et de la perte au chapitre de l'aide au revenu, on peut considérer que le PAS procure un gain financier net au groupe programme. Cependant, ce calcul ne tient pas compte des pertes ou gains non financiers qui revêtent peut-être de la valeur pour les membres du groupe programme.

Sous l'angle du *budget gouvernemental*, on examine les gains et les pertes combinés pour les gouvernements fédéral et provinciaux qui financent ces programmes. Par exemple, l'évaluation du PAS a été financée par le gouvernement fédéral, mais il est probable que, s'il était entièrement mis en œuvre, un programme de ce genre serait financé et administré comme programme provincial. Même si cette analyse ne tient pas compte des transferts du

---

<sup>14</sup>Bien que nombre des coûts du PAS aient été assumés au début du programme, en particulier pendant les trois premières années lorsque le montant des versements du PAS était le plus élevé, certains coûts et avantages (gains tirés du revenu) continuaient à être enregistrés dans les années qui suivaient. Par conséquent, la simple comparaison de la valeur pécuniaire nominale des coûts du programme avec les avantages pendant plusieurs années pouvait poser problème, car la valeur pécuniaire est plus élevée aujourd'hui que demain : on peut investir aujourd'hui un dollar qui produira un revenu au fil du temps, ce qui lui donne donc plus de valeur que le dollar dont on disposera ultérieurement. Pour effectuer une comparaison équitable entre les avantages et les coûts sur plusieurs années, il est essentiel de déterminer leur valeur à un même moment dans le temps, par exemple, actuellement. On a eu recours à cette fin à l'actualisation, méthode visant à réduire la valeur des avantages et des coûts enregistrés pendant les années ultérieures par rapport aux avantages et aux coûts enregistrés pendant les années antérieures. Dans l'analyse du PAS, pour chaque membre de l'échantillon, la fin de la première année suivant l'assignation aléatoire a servi de point de comparaison pour la période d'investissement. Les gains accumulés après cette date ont été actualisés afin de refléter leur valeur à la fin de la première année. Lorsqu'on a calculé ces valeurs actualisées, on a supposé qu'un dollar investi à la fin de la première année rapporterait un taux d'intérêt réel de 5 % par an.

<sup>15</sup>On a exprimé les estimations en dollars constants en utilisant les indices implicites du produit intérieur brut de Statistique Canada.



gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux (comme le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux), elle présente les avantages et les coûts pour les gouvernements fédéral et provinciaux séparément dans une autre section. On observe des gains pour le budget des gouvernements en cas de baisse de l'aide au revenu, d'augmentation de l'impôt sur le revenu et des taxes de vente et de baisses éventuelles des crédits d'impôt pour les familles à faible revenu.

**Tableau 7.1 : Exemples des coûts et avantages du PAS, par perspective comptable**

Composante de l'analyse	Perspective comptable		
	Groupe programme	Budget gouvernemental	Société
Emploi			
Gains et avantages sociaux accrus	+	0	+
Paiements d'impôt accrus	-	+	0
Paiements de transfert			
Paiements du PAS accrus	+	-	0
Paiements d'AR réduits	-	+	0
Assurance-emploi (a.-e.) accrue	+	-	0
Frais administratifs et d'exploitation du programme			
Coûts d'exploitation du PAS	0	-	-
Frais administratifs accrus des paiements du PAS	0	-	-
Frais administratifs réduits des paiements d'AR	0	+	+
Utilisation d'autres aides au travail			
Subventions accrues pour les services de garde	+	-	0
Indemnités de déplacement/transition au travail accrues	+	-	0

Sous l'angle de la *société dans son ensemble*, on examine les perspectives de deux groupes : le groupe programme et les personnes extérieures au programme (les contribuables qui financent les budgets fédéral et provinciaux). Pour un volet donné, on ne peut parler d'un gain net pour la société que lorsqu'un gain pour un groupe ne se fait pas aux dépens d'un autre groupe. Par exemple, comme on le voit au tableau 7.1, un gain provenant de la rémunération et des avantages sociaux profiterait au groupe programme sans être ni un avantage ni un coût pour les budgets gouvernementaux; ainsi, le résultat net est un gain pour la société. On parle de perte nette pour la société lorsqu'une perte sous un angle ne représente pas un gain sous un autre. Par exemple, le coût de fonctionnement du PAS représente un coût pour les budgets gouvernementaux, mais ces coûts n'ont aucun effet financier direct sur le groupe programme; on le considère comme un coût pour la société. Les effets du programme qui constituent un gain net sous un angle, mais une perte nette sous un autre sont considérés comme des transferts n'ayant aucune conséquence financière pour la société. Par exemple, les paiements du PAS et l'aide au revenu représentent un gain pour les membres du groupe programme qui en bénéficient, mais un coût pour le budget des gouvernements.

Lorsqu'on adopte le point de vue de la société, on prend pour hypothèse que la valeur accordée à un dollar perdu est équivalente pour chaque groupe. Or, cette hypothèse n'est peut-être pas valide. D'ordinaire, les participants à des programmes comme le PAS disposent d'un revenu bien moins élevé, en moyenne, que le contribuable moyen. Il est donc probable qu'un dollar a plus de valeur pour un membre du groupe programme que pour le contribuable moyen qui finance les budgets gouvernementaux. Néanmoins, pour les besoins de notre analyse, chaque dollar a une valeur identique, peu importe à qui il revient dans la société.

## Limites de l'analyse

Notre analyse tient compte des principaux effets financiers du PAS, mais elle a ses limites. Premièrement, les coûts présentés dans ce chapitre comprennent les coûts des services du programme d'aide sociale et du PAS. L'analyse aurait été plus complète si elle avait inclus les coûts de services externes comme la recherche d'emploi ou la formation et les études liées à l'emploi sur l'utilisation desquels le PAS aurait pu avoir une incidence, mais les estimations de coûts pour ces services extérieurs n'étaient pas disponibles. On n'a observé aucun impact sur l'éducation à aucun moment du suivi. On a relevé une légère incidence sur les ateliers de recherche d'emploi au suivi après 18 mois, mais elle n'a pas persisté, et cette incidence ne nous autorise pas à penser que le PAS a accru les coûts pour les organismes de l'extérieur offrant des services d'emploi.

Deuxièmement, bien que les estimations reflètent les meilleures données disponibles, elles devraient être considérées comme des approximations uniquement. Le PAS a été conçu et administré comme un programme indépendant, entièrement distinct de tout programme administré par le gouvernement. Le personnel du programme et les systèmes informatiques complexes ne servaient que les participantes du PAS. Si le PAS avait été administré de la même manière qu'un autre programme gouvernemental comme l'aide au revenu ou en remplacement d'un tel programme, les coûts de fonctionnement auraient probablement été moindres en raison des économies d'échelle.

Troisièmement, les effets ne peuvent pas tous se mesurer en dollars. Il existe d'autres sortes de paramètres sur lesquels le PAS a eu une influence, comme le bien-être de la famille et des enfants. L'analyse ne tient pas compte de ces types d'effets non financiers, mais les lecteurs devraient les prendre en considération lorsqu'ils évaluent globalement le programme. De plus, certains effets du PAS n'ont peut-être pas été mesurés du tout ou encore les chercheurs n'en étaient pas conscients. Par exemple, il est possible que d'autres travailleurs aient été déplacés par suite de l'emploi accru des membres du groupe programme; il se peut que ces travailleurs déplacés aient perdu leur emploi ou aient accepté des emplois moins rémunérateurs. De même, l'augmentation de l'expérience de travail et de la stabilité financière a peut-être eu des effets indirects non financiers à long terme.

Dans la section suivante du chapitre, nous décrivons les principales composantes de l'analyse, puis les coûts de fonctionnement du PAS et d'administration des suppléments. Nous présenterons ensuite les avantages financiers du PAS pour la période d'observation et conclurons par une analyse des avantages et des coûts nets du programme sous chacun des angles présentés ci-dessus.

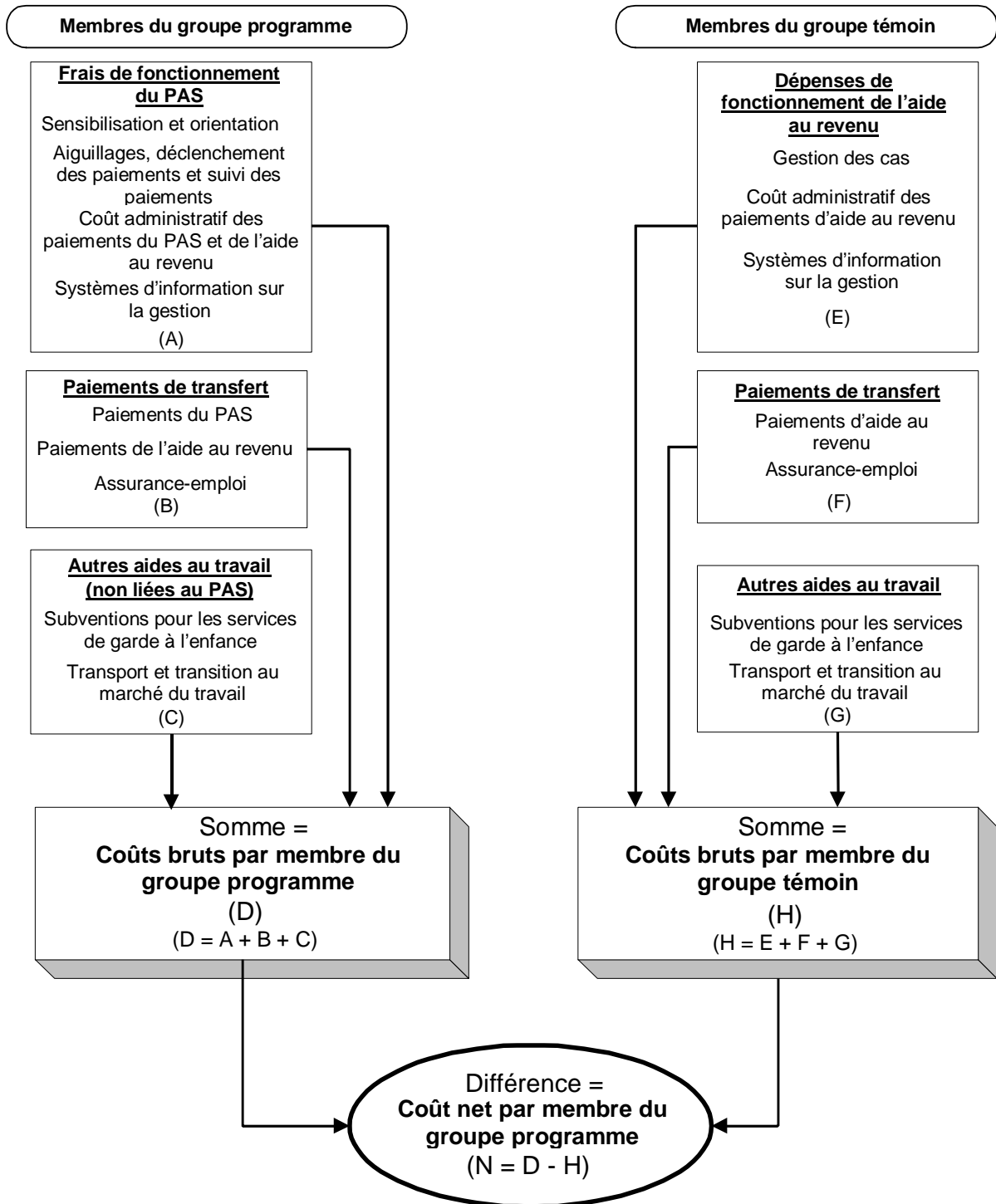
## COÛTS DU PAS PENDANT LA PÉRIODE D'OBSERVATION

La figure 7.1 illustre les principales composantes de l'analyse des coûts du PAS. On y voit que le coût brut du PAS par membre du groupe programme (encadré D) comprend trois éléments principaux : dépenses se rapportant au coût de fonctionnement du programme (encadré A), dépenses liées aux paiements de transfert (encadré B) et dépenses pour les aides au travail (encadré C).

Les coûts qui auraient été à la charge du gouvernement pour les membres de l'échantillon en l'absence du PAS sont représentés par le groupe témoin. Ces coûts figurent dans la

deuxième colonne. Le coût brut pour chaque membre du groupe témoin (encadré H) comprend trois éléments principaux : les dépenses liées aux frais de fonctionnement de l'aide au revenu (encadré E), les dépenses liées aux paiements de transfert de l'aide au revenu et de l'assurance-emploi (encadré F) et les dépenses liées aux services d'aide (encadré G).

**Figure 7.1 : Diagramme simplifié des principales composantes des coûts bruts et nets du PAS**



Le coût net du PAS, soit le coût par membre du groupe programme, est présenté dans l'encadré N. On obtient le coût net en soustrayant le coût brut par membre du groupe témoin (encadré H) du coût brut par membre du groupe programme (encadré D).

Nous présentons dans cette section les estimations des coûts du PAS par membre du groupe programme durant la période d'observation. On y verra la variation des coûts du PAS entre les composantes du programme et les services de soutien. Cette information sera peut-être utile pour les administrateurs et les planificateurs qui veulent comprendre la nature de l'investissement du gouvernement dans le PAS. Par exemple, en examinant les coûts présentés dans cette section, il est possible de déterminer quel volet du programme est responsable de la plus grande part des coûts.

### **Dépenses de fonctionnement du PAS**

Les dépenses de fonctionnement du PAS couvrent les coûts pour tous les membres du groupe programme et sont allouées à quatre activités principales du programme : sensibilisation, orientation, activités préalables au supplément et activités liées au déclenchement du supplément et au paiement. Le coût moyen par membre du groupe programme a été calculé tout d'abord en évaluant le coût unitaire – le coût par participante (pour les activités ponctuelles) ou par mois de participation (pour les activités courantes). Le coût unitaire inclut le temps passé par le personnel à offrir l'activité et tous les frais généraux connexes, y compris les frais de bureau et de gestion<sup>16</sup>. Le coût unitaire a ensuite été multiplié par le taux de participation (pour les activités ponctuelles) ou le nombre moyen de mois de participation (pour les activités à plus long terme)<sup>17</sup>.

Le tableau 7.2 présente les coûts estimatifs unitaires et bruts de fonctionnement du PAS par membre du groupe programme. Le coût total de fonctionnement se chiffrait en moyenne à 1 267 \$ par membre du groupe programme. Le fonctionnement du PAS a coûté un peu plus cher en Colombie-Britannique qu'au Nouveau-Brunswick : en moyenne, 1 367 \$ par membre du groupe programme, par rapport à 1 127 \$. Il n'est pas surprenant que les coûts de fonctionnement soient plus élevés en Colombie-Britannique, compte tenu de l'ampleur de l'écart entre les deux marchés économiques. Par exemple, les coûts pour les sous-traitants, l'équipement et la maintenance ainsi que les loyers sont tous plus élevés en Colombie-Britannique qu'au Nouveau-Brunswick.

#### ***Sensibilisation***

Les activités classées dans la catégorie sensibilisation comprenaient toutes les activités liées à la prise de contact et aux entretiens avec les membres du groupe programme avant leur participation à une séance d'orientation. Elles incluaient les activités du personnel comme la rédaction et l'envoi de lettres invitant les membres du groupe programme à assister à une séance d'orientation afin de s'informer sur le PAS et les services qu'il offrait.

---

<sup>16</sup>Les frais de bureau et de gestion ont été alloués à diverses activités d'après le pourcentage de temps que le personnel consacre à chacune de ces activités.

<sup>17</sup>Le nombre moyen de mois de participation à une activité donnée comprend des valeurs zéro pour les membres du groupe programme n'ayant jamais participé à l'activité. Tous les frais de fonctionnement sont rajustés pour exclure les coûts liés à la recherche. On estime que le personnel a consacré 10 % de son temps à des besoins liés à la recherche; ce temps n'est pas inclus dans le coût de fonctionnement du programme.

Le tableau 7.2 indique que le coût moyen lié à la sensibilisation a été de 25 \$. Il a été un peu plus élevé au Nouveau-Brunswick (31 \$) qu'en Colombie-Britannique (21 \$). Étant donné que la sensibilisation était le premier outil employé par le personnel pour informer les membres du groupe programme sur le PAS et que le personnel a conçu des moyens de sensibiliser toutes les participantes éventuelles, soit en personne ou par écrit, le taux de participation à ce volet était de 100 %.

**Tableau 7.2 : Coûts unitaires et bruts estimatifs pour les services du programme PAS, par province**

	Coût par participante (\$)	Coût mensuel moyen (\$)	Pourcentage de participation	Mois moyens de participation	Coût moyen par membre du groupe programme (\$)
<b>Dépenses des bureaux du PAS</b>					
<b>Total (les deux provinces)</b>					
Sensibilisation	25	s.o.	100,0	une fois	25
Orientation individuelle ou de groupe	150	s.o.	97,6	une fois	146
Contact avant le supplément <sup>a</sup>	s.o.	20	100,0	9,9	198
Activités liées au déclenchement du supplément et au paiement <sup>b</sup>	s.o.	123	34,0	7,3	898
Total des frais de fonctionnement <sup>c</sup>					1 267
<b>Colombie-Britannique</b>					
Sensibilisation	21	s.o.	100,0	une fois	21
Orientation individuelle ou de groupe	203	s.o.	96,5	une fois	196
Contact avant le supplément <sup>a</sup>	s.o.	20	100,0	10,2	200
Activités liées au déclenchement du supplément et au paiement <sup>b</sup>	s.o.	146,52 <sup>d</sup>	32,6	6,5	950 <sup>d</sup>
Total des frais de fonctionnement <sup>c</sup>					1 367
<b>Nouveau-Brunswick</b>					
Sensibilisation	31	s.o.	100,0	une fois	31
Orientation individuelle ou de groupe	108	s.o.	99,0	une fois	107
Contact avant le supplément <sup>a</sup>	s.o.	19	100,0	9,6	184
Activités liées au déclenchement du supplément et au paiement <sup>b</sup>	s.o.	98	35,3	8,2	806
Total des frais de fonctionnement <sup>c</sup>					1 127

**Sources :** Calculs fondés sur les rapports sur les dépenses de la SRSA pour l'exercice 1994-1995, les feuilles de temps préparées par les agents chargés des cas de Vinge and Family Services, et le Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) PAS.

**Notes :** Les coûts donnés sont en dollars de 2000.

Ces coûts valent pour la période d'observation. La période d'observation de chaque membre de l'échantillon va de l'assignation aléatoire jusqu'au mois de l'entrevue de suivi de la famille après 54 mois. Ces estimations sont fondées sur les frais de fonctionnement engagés d'avril 1994 à mars 1995. Cette année de référence a été choisie parce qu'elle est considérée comme une période stable pour le fonctionnement du programme.

<sup>a</sup>Il est présumé que ceux qui n'ont jamais reçu de supplément ont participé aux activités antérieures à son déclenchement pendant 12 mois. Cette hypothèse peut entraîner la sous-estimation du coût unitaire de ce service, mais la surestimation du nombre moyen de mois de participation.

<sup>b</sup>Ce coût ne comprend pas les paiements réels du PAS ni les frais d'administration des paiements.

<sup>c</sup>Ces frais ne comprennent pas le coût du SIGP du PAS, le système informatique utilisé pour inscrire les activités et assurer le suivi des cas.

<sup>d</sup>Cette estimation doit être examinée avec prudence. Le coût mensuel moyen de cet élément serait quelque peu inférieur s'il était calculé à l'aide des données sur les dépenses pour l'exercice 1996. Pour assurer l'uniformité des sources des données, les dépenses de l'exercice 1995 sont présentées ici.

### **Orientation**

L'orientation englobait toutes les séances d'orientation individuelles et collectives, ainsi que les séances d'information subséquentes. Elle comprenait le temps consacré par le personnel à la préparation et à la tenue des séances, aux déplacements pour se rendre aux

séances d'orientation collective tenues ailleurs que dans les bureaux du PAS, et les visites à domicile pour la tenue des séances individuelles.

Le tableau 7.2 montre que le coût moyen pour les séances d'orientation individuelles et collectives s'établissait à 150 \$ par participante, ce qui se traduit par 146 \$ par membre du groupe programme. L'orientation est une activité qui a coûté beaucoup plus cher en Colombie-Britannique qu'au Nouveau-Brunswick. Le coût par membre du groupe programme a été de 196 \$ en Colombie-Britannique par rapport à 107 \$ au Nouveau-Brunswick<sup>18</sup>.

### ***Prise de contact avant l'acceptation du supplément***

La prise de contact avant l'acceptation du supplément comprenait des activités qui ont eu lieu entre la séance d'orientation des participantes du groupe programme et le moment où celles-ci ont accepté le supplément. Pour celles qui ne l'ont pas accepté, il s'agit de la période d'un an pendant laquelle elles auraient pu accepter le supplément. Les types de services offerts pendant cette période sont, par exemple, les séances d'information sur les exigences du PAS relatives au travail et les aiguillages vers des organismes externes qui fournissaient une aide à la recherche d'un emploi et pour la garde des enfants.

Le coût des activités préalables à l'acceptation du supplément tourne autour de 200 \$ dans les deux provinces. Le coût mensuel moyen était d'environ 20 \$, et le nombre moyen de mois durant cette étape de pré-déclenchement était d'environ 10<sup>19</sup>.

### ***Activités liées à l'acceptation du supplément et aux paiements***

Les activités du programme ayant trait au déclenchement du supplément et au règlement des questions liées aux paiements après le premier versement du supplément sont regroupées à la quatrième ligne de chaque panneau du tableau. Il s'agissait notamment de vérifier si les participantes respectaient bien les exigences liées à l'emploi et d'accomplir chaque mois les formalités concernant les documents justificatifs du supplément. Le coût présenté au tableau 7.2 n'inclut pas les paiements ni les coûts administratifs liés aux paiements ou au bureau de paiement, lequel se trouvait à un endroit différent du bureau du PAS.

Comme on le voit au tableau 7.2, il s'agissait du volet le plus onéreux pour ce qui est des activités et des coûts du programme, soit 898 \$ par membre du groupe programme. Le coût des activités postérieures au déclenchement a été plus élevé en Colombie-Britannique (950 \$) qu'au Nouveau-Brunswick (806 \$).

Il peut sembler quelque peu surprenant que les dépenses liées aux paiements aient été si élevées, vu qu'il existait un bureau de paiement à Halifax chargé de s'occuper de tout problème de paiement mentionné par les participantes (n'oublions pas que le coût présenté au tableau 7.2 n'inclut pas les dépenses du bureau de paiement). Cependant, à mesure que le programme progressait, les participantes sont devenues de plus en plus à l'aise dans leurs rapports avec les gestionnaires de cas du PAS. Par conséquent, elles préféraient régler toute

---

<sup>18</sup>Il existe plusieurs raisons possibles expliquant la différence de coût de cette composante. La différence est en partie attribuable aux marchés économiques des deux provinces ou pourrait être due à la différence dans le nombre de séances d'orientation tenues pendant l'année de référence par rapport aux autres années dans les deux provinces; on a organisé moins de séances d'orientation en Colombie-Britannique pendant l'année de référence.

<sup>19</sup>Pour celles qui ont accepté le supplément, on a défini la période de pré-déclenchement comme étant la période entre leur séance d'orientation et la date à laquelle elles ont accepté le supplément. On suppose que celles qui n'ont jamais accepté le supplément ont participé à ces activités pendant les 12 mois. Il est possible que cette hypothèse sous-estime le coût unitaire de ce service, mais surestime le nombre moyen de mois de participation.

question concernant le paiement du supplément avec leur gestionnaire de cas du PAS plutôt qu'avec les employés du bureau de paiement. Les gestionnaires de cas des bureaux sur place ont donc consacré beaucoup de temps à ce genre d'activités. Il est probable que ces coûts et d'autres coûts de fonctionnement auraient été bien moins élevés si le PAS avait fonctionné comme un programme gouvernemental permanent.

### **Coûts de fonctionnement du PAS dans la « réalité »**

Comme le PAS était un projet pilote faisant l'objet d'une évaluation, nombre des structures des bureaux et de la dotation du programme étaient différentes de ce qu'elles auraient été en réalité. Dans cette section, nous expliquons en quoi les frais de fonctionnement observés dans le cadre d'un projet pilote peuvent différer de ce qu'ils auraient été si le PAS avait été un programme permanent.

Premièrement, comme nous l'avons déjà dit, le projet pilote du PAS a été mené de manière tout à fait indépendante des autres programmes gouvernementaux. Tous les employés, l'équipement de bureau et les systèmes complexes d'information sur la gestion mis au point ont été payés par le PAS et utilisés exclusivement pour les fonctions liées au PAS. Si le PAS avait été administré comme un programme permanent du gouvernement, les dépenses et les ressources auraient été partagées avec d'autres programmes ou encore des services auraient été impartis à des organismes communautaires en place<sup>20</sup>.

Deuxièmement, les ratios employés-participants peuvent différer quelque peu dans un programme permanent. Le PAS a bénéficié d'une généreuse dotation en personnel, en partie pour se préparer à la possibilité d'un taux élevé d'acceptation et en partie pour gérer l'importante tâche d'orientation. Lorsque l'orientation a pris fin, les niveaux de dotation n'ont pas tout de suite été réduits. En conséquence, le personnel disposait de plus de temps pour travailler avec les participantes qui, en fin de compte, se sont prévaluées du supplément, ainsi qu'avec celles qui ne l'ont pas fait. Il est important de noter que le temps supplémentaire passé par le personnel avec la clientèle du PAS a peut-être contribué aux effets positifs du programme.

Troisièmement, en raison de la nature de la phase pilote et de l'évaluation du PAS, nombre des tâches assumées par le personnel étaient très générales et parfois de plus grande envergure qu'elles ne le seraient dans un programme permanent. Mentionnons par exemple les réunions d'orientation à domicile avec les participantes avant le déclenchement du supplément et les vérifications détaillées de l'emploi au moment du déclenchement et après que les participantes avaient commencé à recevoir le supplément. Citons d'autres exemples, comme les notes extrêmement détaillées et précises tenues par le personnel sur les systèmes d'information et le suivi auprès des participantes qui avaient perdu leur emploi après avoir déclenché le supplément du PAS, leur rappelant la possibilité de retrouver un travail et de continuer à recevoir le supplément.

Il importe de se souvenir que l'attention supplémentaire et les services offerts aux participantes du PAS étaient en partie prévus dans la conception du programme et ont probablement contribué à ses effets positifs. Sans ces services supplémentaires et, par là même, les coûts qu'ils ont entraînés, le programme n'aurait peut-être pas donné les mêmes résultats.

---

<sup>20</sup>Les frais de démarrage liés à l'élaboration du programme et aux systèmes d'information sur la gestion des programmes ne sont pas inclus dans les coûts présentés dans cette analyse.

## Paievements de transfert et coûts administratifs des paievements

Les paievements de transfert consistaient en des paievements d'aide en argent aux membres du groupe programme et du groupe témoin tout au long de la période d'observation. Pour les membres du groupe programme, l'aide en argent pouvait inclure le supplément du PAS et l'aide au revenu. Pour le groupe témoin, les paievements de transfert incluait l'aide sociale, mais non le supplément du PAS. Pour les deux groupes, les paievements de transfert incluait également l'assurance-emploi.

Le coût administratif des paievements du PAS comprenait les dépenses associées à l'administration des paievements du supplément et les coûts liés au bureau de paievement à Halifax. Les coûts administratifs des paievements de l'aide au revenu incluait tous les coûts liés au fonctionnement du programme d'aide au revenu et d'administration de ses prestations. Les coûts associés aux systèmes d'information sur la gestion des deux programmes ont été calculés séparément.

Le tableau 7.3 présente les coûts associés aux paievements de transfert et à l'administration de ces paievements, ainsi que les coûts des systèmes d'information sur la gestion des programmes et les dépenses engagées pour les services de soutien<sup>21</sup>. On a évalué les coûts au tableau 7.3 pour la période d'observation. Ils sont exprimés en dollars de 2000 et actualisés pour la première année du suivi<sup>22</sup>. Pendant la période d'observation, les paievements de transfert ont coûté 39 415 \$ par membre du groupe programme et 36 153 \$ par membre du groupe témoin. En d'autres termes, les membres du groupe programme ont gagné en moyenne 3 262 \$ en transferts pendant la période d'observation. Cette hausse est attribuable à la moyenne de 6 678 \$ perçus au titre du supplément du PAS par les membres du groupe programme, qui ont plus que compensé la perte moyenne de 3 401 \$ d'aide au revenu par rapport au groupe témoin.

Même si le PAS avait pu accroître le montant de l'assurance-emploi que les membres du groupe programme ont reçu, car ils étaient plus nombreux à travailler et à être admissibles aux prestations, le tableau montre qu'en fait, il y a eu une légère baisse de cette prestation, soit de 15 \$. Cette différence n'est pas statistiquement significative.

Le coût brut moyen de l'administration des suppléments du PAS s'établissait à 409 \$. Comme on pouvait s'y attendre, ce coût a été en partie compensé par les économies réalisées relativement à l'administration des paievements d'aide au revenu, qui se chiffraient à 176 \$.

Le troisième panneau du tableau 7.3 présente les coûts des systèmes d'information sur la gestion des programmes. Il est intéressant de noter que le coût de la gestion de l'information était bien plus élevé pour l'aide au revenu que pour le PAS. La différence de coût entre les deux systèmes de programme s'explique en grande partie par les plus longues périodes de réception de l'aide au revenu par rapport à la réception des suppléments du PAS pendant la période de cinq ans<sup>23</sup>.

---

<sup>21</sup> Les allocations de transition au travail n'étaient offertes qu'en Colombie-Britannique.

<sup>22</sup> Ces effets et d'autres présentés dans le chapitre sont légèrement différents de ceux présentés au chapitre 3 car ils sont actualisés et corrigés en fonction de l'inflation.

<sup>23</sup> Par exemple, en moyenne, les membres du groupe programme ont participé d'une manière ou d'une autre au programme du PAS pendant 17,2 mois, alors qu'ils ont reçu une aide au revenu pendant 36,3 mois au cours de la période de cinq ans. La différence s'explique aussi peut-être en partie par l'ajustement apporté en fonction du fait que les personnes demandant une aide au revenu ne faisaient pas partie de cette analyse mais étaient incluses dans les dépenses des systèmes d'information sur la gestion des programmes. Ce rajustement a peut-être donné lieu à une estimation de coûts plus faible.



**Tableau 7.3 : Impacts estimatifs du PAS sur les paiements de transfert et les frais d'administration des paiements pendant la période d'observation**

Type de paiement ou coût	Groupe programme	Groupe témoin	Différence
<b>Paiements de transfert (\$)</b>			
Aide au revenu	31 382	34 783	-3 401 ***
Supplément du PAS	6 678	0	6 678 ***
Assurance-emploi <sup>a</sup>	1 355	1 370	-15
Total des paiements de transfert	39 415	36 153	3 262 ***
<b>Frais d'administration des paiements de transfert (\$)</b>			
Aide au revenu	1 560	1 736	-176 ***
Supplément du PAS	409	0	409 ***
Assurance-emploi <sup>b</sup>	20	16	4 ***
Total des frais d'administration des paiements de transfert	1 989	1 752	237 ***
<b>Systèmes d'information sur la gestion du programme<sup>c</sup></b>			
Système d'information sur la gestion du PAS <sup>d</sup>	78	0	78
Système d'information sur la gestion de l'AR <sup>d</sup>	338	378	-40
Total des systèmes d'information sur la gestion du programme	416	378	37
<b>Soutien du travail<sup>e</sup> (\$)</b>			
Subventions des services de garde <sup>f</sup>	795	745	50
Allocation au transport/transition au travail de la C.-B. <sup>g</sup>	97	39	57 ***
Total de l'aide au travail	891	784	107 **

**Sources :** Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide au revenu; les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) PAS; les relevés de paiement de l'assurance-emploi; les rapports annuels des provinces de la Colombie-Britannique (1995-1996) et du Nouveau-Brunswick (1994-1995); et les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

**Notes :** Les coûts donnés sont en dollars de 2000.

Tous les coûts sont actualisés et corrigés en fonction de l'inflation, sauf les coûts du SIGP, qui ne sont pas actualisés.

La période d'observation de chaque membre de l'échantillon va de l'assignation aléatoire jusqu'au mois de l'entrevue de suivi de la famille après 54 mois.

<sup>a</sup>Les données sur l'AE sont disponibles seulement jusqu'en décembre 1997, tandis que les données sur l'AR et le PAS vont jusqu'en décembre 2000. Par conséquent, les paiements d'AE sont peut-être un peu sous-estimés.

<sup>b</sup>Les renseignements exacts ayant trait aux frais d'administration des prestations d'assurance-emploi n'étaient pas facilement disponibles. Bloom et coll. (1999) estiment à 70 \$ les frais de fonctionnement par réclamation (initiale et renouvellement), depuis la demande jusqu'à la décision arbitrale.

<sup>c</sup>La signification statistique de ces différences de coût n'a pas été testée.

<sup>d</sup>Ces coûts ne comprennent pas les coûts liés à l'achat de matériel informatique ou de logiciels, ni à la conception de systèmes.

<sup>e</sup>Les frais d'administration des paiements des services de soutien n'ont pas été estimés.

<sup>f</sup>Les données sur les subventions des services de garde n'étaient pas disponibles. Les estimations du montant des subventions présentées dans ce tableau ont été imputées pour la période d'observation à partir des montants des subventions des services de garde que le membre a dit avoir reçus au cours des six mois antérieurs aux enquêtes de suivi (18, 36 et 54 mois après l'assignation aléatoire). Ces estimations sont fondées sur les subventions des parents au travail qui avaient des enfants de moins de 7 ans à un moment donné pendant la période d'observation.

<sup>g</sup>Ces estimations valent uniquement pour la province de la Colombie-Britannique. Avant 1996, cette catégorie comprenait uniquement les subventions au transport. En 1996, les subventions au transport ont été remplacées par les prestations de transition au travail, qui comprennent des subventions au transport et des allocations supplémentaires pour la garde des enfants.

## Dépenses par les organismes autres que du PAS

Les provinces offraient plusieurs aides aux personnes à faible revenu renonçant à l'aide sociale pour retourner sur le marché du travail. Ces aides incluaient, par exemple, les subventions pour les services de garde à l'enfance et les indemnités de déplacement. Les subventions pour les services de garde à l'enfance, financées par le gouvernement, ont été offertes aux familles ayant de jeunes enfants qui avaient recours à des services de garde approuvés. Une allocation de transition au travail était également offerte aux familles à faible revenu qui travaillaient en Colombie-Britannique. Avant 1996, cette allocation incluait les

indemnités de déplacement, et après 1996, elle incluait les indemnités de déplacement et les allocations supplémentaires pour la garde des enfants<sup>24</sup>. Les allocations supplémentaires pour la garde des enfants sont différentes des subventions provinciales pour les services de garde à l'enfance offertes aux familles qui travaillent.

Même si le PAS n'offrait aucune subvention pour les services de garde ou d'allocations de transition au travail, il est plausible que les organismes offrant ce genre de services aient observé une augmentation de leurs dépenses pour les membres du groupe programme par suite de l'impact du PAS sur l'emploi à temps plein. Il est également important de noter que les membres du groupe témoin qui avaient trouvé un travail à temps plein pouvaient se prévaloir dans une même mesure de ces genres de services.

Le panneau du bas du tableau 7.3 présente les dépenses estimatives engagées pour les subventions pour les services de garde à l'enfance et les allocations de transition au travail<sup>25</sup>. Au tableau 7.2, on parle du temps que tous les employés du PAS ont passé à fournir aux membres du groupe programme de l'information sur ces programmes externes et à les aiguiller vers ces programmes. Comme on le constate, les dépenses engagées au titre des subventions pour les services de garde à l'enfance se sont élevées à 795 \$ pour les membres du groupe programme, par rapport à 745 \$ pour les membres du groupe témoin, soit une différence de 50 \$.

Même si la différence n'apparaît pas dans ce tableau, les impacts sur les subventions pour la garde des enfants différaient grandement selon la province. En moyenne, les membres du groupe programme de la Colombie-Britannique ont reçu 255 \$ de plus que ceux du groupe témoin pendant la période d'observation. Au Nouveau-Brunswick, les membres du groupe programme ont reçu 178 \$ *de moins* que les membres du groupe témoin pendant cette même période<sup>26</sup>. Comme ces subventions ne sont offertes que pour les services de garde organisés, les types de service de garde choisis sont importants lorsqu'on détermine le montant des subventions. Comme on le voit au chapitre 5, la différence dans les subventions entre les provinces est en partie attribuable aux différents types de dispositions prises pour la garde des enfants, en particulier pour les membres du groupe programme. Par exemple, aux tableaux D.10 et D.12, on constate qu'au Nouveau-Brunswick, l'impact sur les services non organisés a été positif, alors qu'il a été nul sur les services de garde organisés pour les jeunes enfants au moment de l'enquête de suivi après 36 mois. Cette tendance semble indiquer que les familles du PAS au Nouveau-Brunswick sont peut-être passées d'un service de garde organisé à un service non organisé lorsqu'elles ont trouvé un emploi, et ce changement pourrait expliquer en partie la différence de coûts pour la garde des enfants entre les deux provinces.

---

<sup>24</sup>Le Nouveau-Brunswick offre une indemnité de déplacement aux assistés sociaux qui suivent des programmes de formation et d'éducation. Les frais de transport pour se rendre au travail sont pris en charge jusqu'au premier chèque de paie.

<sup>25</sup>Les données sur les subventions pour les services de garde à l'enfance n'étaient pas disponibles. Les estimations présentées ici sont établies pour la période d'observation d'après les montants de subvention que les membres de l'échantillon ont déclaré recevoir pendant les six mois précédant chaque enquête de suivi (18, 36 et 54 mois après l'assignation aléatoire). Ces estimations sont basées sur les déclarations de parents au travail qui avaient des enfants de moins de 7 ans tout au long de la période d'observation.

<sup>26</sup>Le montant moyen des subventions pour la garde des enfants reçues par les membres de l'échantillon différait également beaucoup selon la province, le Nouveau-Brunswick affichant des coûts moyens moins élevés.

## Coûts totaux nets et bruts

Le tableau 7.4 résume les coûts nets et bruts estimatifs par membre de l'échantillon pour les cinq ans. Par exemple, il montre le coût total brut du PAS, incluant les paiements de transfert, les services et l'administration du programme ainsi que les coûts des services de soutien, pour chaque membre de l'échantillon à l'étude. Le coût total brut estimatif du PAS par membre du groupe programme s'élevait à 45 881 \$ et le coût pour chaque membre du groupe témoin était de 41 063 \$.

**Tableau 7.4 : Coûts bruts et coûts nets estimatifs sur cinq ans du PAS**

Type de paiement ou coût	Coût brut par membre du groupe programme (\$) (A)	Coût brut par membre du groupe témoin (\$) (B)	Coût net par membre du groupe programme (\$) (C) = (A-B)
<b>Coût des paiements de transfert</b>			
Transfert du PAS ou de l'AR	39 862	36 673	3 188
Transfert de l'assurance-emploi <sup>a</sup>	1 355	1 370	-15
Total des paiements de transfert	41 217	38 044	3 173
<b>Frais de fonctionnement et d'administration des paiements<sup>b</sup></b>			
Frais de fonctionnement et d'administration <sup>c</sup>	3 353	1 854	1 499
Systèmes d'information sur la gestion du programme PAS <sup>d</sup>	416	378	37
Total des frais de fonctionnement et d'administration du programme	3 769	2 232	1 537
<b>Soutien du travail<sup>e</sup></b>			
Subventions des services de garde <sup>f</sup>	795	745	50
Allocation au transport/transition au travail de la C.-B. <sup>g</sup>	100	42	58
Total du soutien du travail	895	787	108
<b>Coût total</b>	<b>45 881</b>	<b>41 063</b>	<b>4 818</b>

**Sources :** Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide au revenu; les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) PAS; les relevés de paiement de l'assurance-emploi; les rapports sur les dépenses de la SRSA pour Systemhouse, Vinge and Family Services; les rapports annuels sur les dépenses des provinces de la Colombie-Britannique (1995-1996) et du Nouveau-Brunswick (1994-1995); et les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

**Notes :** Les coûts donnés sont en dollars de 2000.

Tous les coûts sont actualisés et corrigés en fonction de l'inflation, sauf les frais de fonctionnement et du SIGP, qui ne sont pas actualisés.

Les estimations sur cinq ans comprennent les valeurs observées des paiements d'AR et du PAS, mais certains mois de gains ont été imputés à des personnes pour qui des données sur les gains étaient disponibles pendant moins de cinq ans.

<sup>a</sup>Les données sur l'AE sont disponibles seulement jusqu'en décembre 1997, tandis que les données sur l'AR et le PAS vont jusqu'en décembre 2000. Par conséquent, les paiements d'AE sont peut-être un peu sous-estimés.

<sup>b</sup>Les frais de fonctionnement et du SIGP ont été prévus jusqu'à cinq ans. Ces estimations tiennent compte des frais de fonctionnement du PAS pour la période observée, qui est d'environ quatre ans et demi.

<sup>c</sup>Les frais de fonctionnement de l'aide au revenu sont inclus dans les frais d'administration des paiements de transfert de l'AR.

<sup>d</sup>Les frais du SIGP ne comprennent pas les coûts liés à l'achat de matériel informatique ou de logiciels, ni à la conception de systèmes.

<sup>e</sup>Les frais d'administration des paiements des services de soutien n'ont pas été estimés.

<sup>f</sup>Les données sur les subventions des services de garde n'étaient pas disponibles. Les estimations du montant des subventions présentées dans ce tableau ont été calculées pour la période d'observation à partir des montants des subventions des services de garde que le membre a dit avoir reçus au cours des six mois antérieurs aux enquêtes de suivi (18, 36 et 54 mois après l'assignation aléatoire). Ces estimations sont fondées sur les subventions des parents au travail qui avaient des enfants de moins de 7 ans à un moment donné pendant la période d'observation.

<sup>g</sup>Ces estimations valent uniquement pour la province de la Colombie-Britannique. Avant 1996, cette catégorie comprenait uniquement les subventions au transport. En 1996, les subventions au transport ont été remplacées par les prestations de transition au travail, qui comprennent des subventions au transport et des allocations supplémentaires pour la garde des enfants.

Pour les groupes programme et témoin, au moins 90 % du coût brut total était attribuable aux paiements de transfert. Le fonctionnement et l'administration du PAS ainsi que l'aide au revenu, présentés au deuxième panneau du tableau, représentaient un plus gros pourcentage (8 %) du coût brut du groupe programme que de celui du groupe témoin (5 %). Le reste du coût total brut était imputable à la prestation de services de soutien aux membres de l'échantillon.

Le coût net du PAS par membre du groupe programme correspond au coût total brut par membre du groupe programme, en sus du coût total brut par membre du groupe témoin, représenté à la figure 7.1 dans l'encadré N. Pendant la période de cinq ans, le coût net estimatif par membre du groupe programme s'établissait à 4 818 \$.

## **AVANTAGES FINANCIERS DU PAS**

On présente dans cette section les estimations des avantages financiers nets du PAS par membre du groupe programme pendant la période d'observation. Ces avantages tiennent compte des gains, des avantages sociaux, des taxes, de l'impôt et des crédits d'impôt. (On a parlé dans la section précédente des paiements de transfert, qui représentaient également un avantage pour les membres de l'échantillon, car ils constituaient un coût pour les budgets gouvernementaux.)

### **Gains et avantages sociaux**

Au chapitre 3, on présente les gains produits par le PAS sur le plan de l'emploi et la rémunération des membres du groupe programme (par rapport à ceux du groupe témoin) pendant la période de suivi aux fins de l'analyse d'impact. Le tableau 7.5 montre que la valeur des gains sous forme de rémunération pendant la période d'observation était en moyenne de 3 499 \$ par membre du groupe programme (en dollars de 2000)<sup>27</sup>.

Les avantages sociaux faisaient également partie de la rémunération totale tirée du travail par les membres de l'échantillon. Ils comprennent l'assurance-vie offerte par l'employeur, les cotisations au régime de retraite, l'indemnisation des accidents du travail, les prestations supplémentaires de maladie (en sus de celles fournies par le gouvernement à tous les Canadiens), les congés payés et les jours fériés. À la lumière des données publiées, on a estimé ces avantages à 15,1 % du total des gains annuels de base<sup>28</sup>. Comme on le voit au tableau 7.5, l'augmentation moyenne des gains, d'un montant de 3 499 \$, par membre du groupe programme, à laquelle s'ajoute le montant supplémentaire de 528 \$ en avantages sociaux, a donné lieu à une hausse moyenne de la rémunération totale liée au travail de 4 027 \$ par membre du groupe programme pendant la période d'observation.

---

<sup>27</sup>Les effets des gains présentés ici sont légèrement différents de ceux présentés au chapitre 3, en raison de l'actualisation, de la correction en fonction de l'inflation et de l'utilisation de toutes les données de suivi disponibles pour chaque membre de l'échantillon.

<sup>28</sup>Les avantages sociaux prescrits par la loi au Nouveau-Brunswick en 1999 ont été fixés à 15,1 % du total des coûts salariaux de base. Cette estimation s'applique également aux prestataires de la Colombie-Britannique.

**Tableau 7.5 : Impacts estimatifs du PAS sur les gains, l'impôt des particuliers et les crédits d'impôt pendant la période d'observation**

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Impact
<b>Gains (\$)</b>			
Gains	20 123	16 624	3 499 ***
Avantages sociaux <sup>a</sup>	3 037	2 509	528 ***
Total des gains et avantages sociaux	23 160	19 133	4 027 ***
<b>Impôt des particuliers et cotisations (\$)</b>			
Impôt sur le revenu fédéral	1 529	818	711 ***
Impôt provincial	816	431	386 ***
Surtaxe provinciale	7	12	-5
Taxe de vente <sup>b</sup>	5 785	5 331	454 ***
Cotisations d'assurance-emploi <sup>c</sup>	493	395	98 ***
Cotisations au Régime de pensions du Canada <sup>c</sup>	456	366	90 ***
Total des impôts et cotisations <sup>d</sup>	9 086	7 353	1 733 ***
<b>Crédits d'impôt (\$)</b>			
Prestation fiscale canadienne pour enfants	7 164	7 492	-328 **
Crédits de TPS	2 379	2 421	-41 *
Supplément au revenu gagné	120	122	-2
Supplément au revenu gagné de la C.-B.	17	20	-3
Supplément au revenu gagné du N.-B.	6	5	1 *
Total des crédits d'impôt <sup>e</sup>	9 687	10 060	-373 **

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois et les règlements sur les impôts fédéraux et provinciaux fournis dans le Guide du contribuable canadien 2000, le guide d'impôt et les formulaires 1999 de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) et les publications du gouvernement.

**Notes :** Les coûts donnés sont en dollars de 2000.

Les estimations tiennent compte de l'actualisation et de la correction en fonction de l'inflation.

La période d'observation de chaque membre de l'échantillon va de l'assignation aléatoire jusqu'au mois de l'entrevue de suivi de la famille après 54 mois.

<sup>a</sup>Les avantages sociaux comprennent les vacances annuelles payées, les cotisations d'employeur à l'AE et au RPC, les jours fériés et l'indemnisation des accidentés du travail. Au Nouveau-Brunswick, les avantages sociaux prescrits par la loi en 1999 représentaient 15,09 % du total des coûts du salaire de base annuel. Cette estimation a aussi été appliquée aux prestataires de la Colombie-Britannique.

<sup>b</sup>La source de la part du revenu consacrée à des articles imposables est le ministère des Finances. La taxe de vente est estimée à l'aide du revenu net (revenu estimatif après impôt et crédits).

<sup>c</sup>Les cotisations à l'AE et au RPC comprennent uniquement celles de l'employé. La cotisation d'employeur est incluse dans les avantages sociaux de l'emploi.

<sup>d</sup>Même si la surtaxe fédérale a été payée par quelques membres de l'échantillon, le paiement moyen est inférieur à 1 \$ par année. Par conséquent, cette taxe n'a pas été incluse dans les calculs de l'impôt et des cotisations.

<sup>e</sup>Les autres crédits, y compris la prime familiale de la Colombie-Britannique et les prestations pour enfants du Nouveau-Brunswick, ne sont pas inclus parce que le crédit moyen est d'environ 0 \$.

## Impôt sur le revenu des particuliers et crédits

Comme le PAS a accru le revenu imposable en augmentant les gains et en offrant un supplément, on s'attendait à ce qu'il accroisse également l'impôt fédéral et provincial sur le revenu, les charges sociales et, par conséquent, les taxes de vente<sup>29</sup>. Les paiements de taxes et d'impôts, ainsi que la Prestation fiscale canadienne pour enfants et les crédits pour taxe sur les produits et services (TPS) ont été établis d'après les gains pertinents et le revenu de base, auxquels les taux et règles d'imposition pour 1999 ont été appliqués<sup>30</sup>. On constate au tableau 7.5 que le montant total de l'impôt sur le revenu des particuliers et les primes ont augmenté

<sup>29</sup>On s'attendait à une hausse des taxes de vente par suite de l'augmentation du revenu puisque les membres du groupe programme allaient dépenser plus en articles taxables.

<sup>30</sup>Les règles fiscales étaient tirées du *Guide du contribuable canadien 2000* et du guide et des formulaires d'impôt de 1999 de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

de 1 733 \$ par membre du groupe programme pendant la période d'observation. La hausse est attribuable dans une proportion de près des deux tiers à l'impôt sur le revenu fédéral (711 \$) et provincial (386 \$).

L'augmentation de l'impôt sur le revenu n'a pas été accompagnée d'une hausse des crédits d'impôt. En fait, comme la Prestation fiscale canadienne pour enfants et les crédits pour TPS reposaient sur le revenu imposable et comme le PAS avait accru le revenu pour les membres du groupe programme, ce groupe a perdu 373 \$ en crédits de ce genre pendant la période d'observation.

## **GAINS ET PERTES NETS DU PAS SELON LA PERSPECTIVE COMPTABLE SUR LA PÉRIODE DE CINQ ANS**

Le tableau 7.6 présente un sommaire des principaux effets (financiers) du PAS vus sous l'angle des membres du groupe programme, des budgets gouvernementaux et de la société dans son ensemble, pendant les cinq années complètes suivant l'assignation aléatoire. Les différences entre le groupe programme et le groupe témoin ont été définies comme des gains (exprimés par des valeurs positives) et des pertes (exprimées par des valeurs négatives). Une valeur de zéro n'est pas considérée comme un gain ou une perte selon la perspective comptable à laquelle elle s'applique. On a ensuite additionné les résultats pour obtenir une estimation du gain net général ou de la perte du programme du PAS selon chaque angle. Comme le tableau présente les résultats du PAS sur une période de cinq ans, les valeurs présentées ici diffèrent quelque peu de celles présentées dans les tableaux antérieurs du présent chapitre<sup>31</sup>.

### **Perspective du groupe programme**

La première colonne du tableau 7.6 présente les avantages et les coûts du PAS vus sous l'angle des membres du groupe programme. Elle affiche les différences dans les paiements de transfert moyens, les coûts de fonctionnement, les paiements des services de soutien, les gains et les avantages sociaux, l'impôt sur le revenu et les crédits d'impôt pour le groupe programme par rapport au groupe témoin. Pendant la période de cinq ans, les familles du PAS ont enregistré en moyenne un gain financier net de 5 256 \$, lequel provenait en grande partie de l'accroissement du revenu et des avantages sociaux liés au travail (4 100 \$). Les paiements de transfert du PAS et l'aide au revenu représentaient 3 173 \$ du gain. Par suite de l'augmentation du revenu lié au travail, le groupe programme a subi une perte moyenne de 2 126 \$ en raison du montant plus élevé d'impôt à acquitter et de la diminution des crédits d'impôt.

---

<sup>31</sup>Tous les coûts et les avantages financiers présentés dans ce tableau sont fondés sur des données consignées, à l'exception des gains, des avantages sociaux et des impôts et taxes (car ils sont calculés d'après les gains). Les gains, les avantages sociaux et les impôts et taxes incluent une courte période de projection de 0 à 8 mois afin de couvrir toute la période de cinq ans. La période de projection variait en fonction de la date de l'enquête après 54 mois.

**Tableau 7.6 : Pertes et gains nets estimatifs sur cinq ans par membre du groupe programme du PAS, par perspective comptable**

Composante de l'analyse	Perspective comptable		
	Groupe programme	Budget gouvernemental	Société
<b>Incidence financière (\$)</b>			
Paiements de transfert	3 173	-3 173	0
Administration des paiements de transfert <sup>a</sup>	0	-232	-232
Frais de fonctionnement du PAS <sup>b</sup>	0	-1 267	-1 267
Systèmes d'information sur la gestion du programme <sup>b</sup>	0	-37	-37
Soutien du travail <sup>c</sup>	108	-108	0
Gains et avantages sociaux	4 100	0	4 100
Impôt et cotisations <sup>d</sup>	-1 732	1 732	0
Crédits d'impôt	-394	394	0
<b>Gain ou perte net (valeur actualisée nette) (\$)</b>	<b>5 256</b>	<b>-2 691</b>	<b>2 565</b>

**Sources :** Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide au revenu; les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) PAS; les relevés de paiement de l'assurance-emploi; les rapports sur les dépenses de la SRSA pour Systemhouse, Vinge and Family Services; les rapports annuels sur les dépenses des provinces de la Colombie-Britannique (1995-1996) et du Nouveau-Brunswick (1994-1995); les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois; les règlements sur les impôts fédéraux et provinciaux fournis dans le Guide du contribuable canadien 2000, le guide d'impôt et les formulaires 1999 de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) et les publications du gouvernement.

**Notes :** Les coûts donnés sont en dollars de 2000.  
Tous les coûts sont actualisés et corrigés en fonction de l'inflation, sauf les frais de fonctionnement et du SIGP, qui ne sont pas actualisés.  
Les estimations sur cinq ans comprennent les valeurs observées des paiements d'AR et du PAS, mais certains mois de gains ont été calculés pour des membres de l'échantillon dont les données sur les gains étaient disponibles pendant moins de cinq ans.  
L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.  
<sup>a</sup>Les frais de fonctionnement de l'AR font partie de l'administration des paiements. Pour l'AR, ces frais ne comprennent pas la sensibilisation ni l'orientation.  
<sup>b</sup>Les frais de fonctionnement et du SIGP n'ont pas été prévus jusqu'à cinq ans. Ces estimations tiennent compte des frais de fonctionnement du PAS pour la période observée, qui est d'environ quatre ans et demi, mais varient selon la date de l'entrevue de l'enquête après 54 mois.  
<sup>c</sup>Comprend les subventions des services de garde calculées pour les deux provinces et les prestations au transport/transition au travail en Colombie-Britannique.  
<sup>d</sup>Les montants indiqués comprennent la part de la cotisation de l'employé à l'AE et au RPC. La cotisation de l'employeur est incluse dans les avantages sociaux de l'emploi. La partie des cotisations de l'employé au RPC est comptée comme des frais pour le groupe programme afin de simplifier les choses. Néanmoins, ces frais seraient plus que compensés par le service de la rente future.

## Perspective du budget gouvernemental

La deuxième colonne du tableau 7.6 présente les gains et les pertes du PAS vus sous l'angle du budget des gouvernements. Dans le tableau, cette perspective englobe les budgets des gouvernements fédéral et provinciaux. Plus tard, nous décrirons la répartition des coûts entre ces deux budgets.

Comme on le voit dans le tableau, le budget des gouvernements a subi une perte financière de 2 691 \$ par membre du groupe programme. Cette perte était en grande partie attribuable à la hausse des paiements de transfert au groupe programme. Il est intéressant de noter que plus des deux tiers de la perte en paiements de transfert ont été récupérés sous la forme d'une augmentation de l'impôt sur le revenu pour le groupe programme.

## Perspective de la société

La dernière colonne du tableau 7.6 présente les avantages et les coûts du PAS vus sous l'angle de la société dans son ensemble. Comme nous l'avons déjà expliqué, les estimations pour la société correspondent à la somme des perspectives du groupe programme et des budgets gouvernementaux. Les gains pour la société représentent des gains pour les familles

du PAS tirés des revenus et des avantages sociaux. Ces gains n'ont pas été contrebalancés par des coûts pour les budgets gouvernementaux. Les pertes pour la société sont principalement attribuables à une augmentation des coûts publics pour l'administration des paiements de transfert et les activités du programme. Le gain financier net du PAS pour la société se chiffrait à 2 565 \$ pour les cinq années par membre du groupe programme. En d'autres termes, le PAS a été rentable du point de vue social. Les gains pour les familles du PAS ont dépassé les pertes pour les budgets gouvernementaux.

On pourrait également résumer les effets financiers du PAS sous ces angles-là en examinant le rapport entre les coûts pour les gouvernements et les gains pour les familles. Les gouvernements ont consacré environ 2 700 \$ de plus, sur cinq ans (540 \$ par an) par membre du groupe programme qu'ils ne l'auraient fait dans le cadre du régime d'aide sociale. Les familles du PAS ont enregistré un gain moyen de 5 256 \$ en cinq ans (1 051 \$ par an). Si les familles ont gagné plus que ce que les gouvernements ont dépensé, c'est parce qu'elles ont réagi en accroissant leur rémunération, de sorte que les gains pour les familles ne provenaient pas tous des programmes de transfert. Chaque dollar de gains financiers pour les familles a coûté à peine 51 cents aux gouvernements.

### **Gains et pertes nets du PAS par province**

Le tableau 7.7 présente les gains et pertes nets vus dans la perspective comptable de chaque province séparément. Le tableau général est similaire pour les deux provinces, le PAS procurant des gains aux familles du PAS, des pertes pour les budgets gouvernementaux et des gains pour la société dans son ensemble. La première colonne de gauche montre qu'en moyenne, le groupe programme a enregistré des gains plus élevés en Colombie-Britannique qu'au Nouveau-Brunswick. La différence de gains est principalement attribuable aux paiements de transfert et de services de soutien plus élevés en Colombie-Britannique. En fait, les familles du PAS du Nouveau-Brunswick ont reçu plus de 1 300 \$ de plus que leurs homologues de la Colombie-Britannique en revenus provenant de la rémunération et des avantages sociaux. Les gains plus élevés au Nouveau-Brunswick sont attribuables aux impacts plus durables dans la province (voir le tableau C.3). Les paiements plus élevés de transfert et des services de soutien en Colombie-Britannique ont plus que contrebalancé les gains financiers accrus provenant la rémunération au Nouveau-Brunswick. Le groupe programme ne se portait donc que légèrement mieux en Colombie-Britannique.

Alors que les familles étaient relativement mieux nanties en Colombie-Britannique, les résultats ont été plus positifs pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick. La perte pour le budget du Nouveau-Brunswick s'est chiffrée à 1 660 \$ à peine comparativement à 3 493 \$ pour la Colombie-Britannique. Parallèlement, les gains pour la société au Nouveau-Brunswick étaient de 3 375 \$, soit plus élevés que ceux enregistrés en Colombie-Britannique. Les augmentations des paiements de transfert et des services de soutien en Colombie-Britannique expliquent près de trois quarts de la différence dans les pertes des budgets gouvernementaux. La hausse de l'impôt sur le revenu perçu et des crédits d'impôt au Nouveau-Brunswick explique en grande partie cette différence supplémentaire.

Quoique le PAS ait été efficace dans les deux provinces, il l'a été davantage au Nouveau-Brunswick. Alors qu'en Colombie-Britannique, chaque dollar d'augmentation pour les familles coûte aux gouvernements environ 66 cents, au Nouveau-Brunswick, il ne coûte qu'environ 33 cents.



**Tableau 7.7 : Pertes et gains nets estimatifs sur cinq ans par membre du groupe programme du PAS, pour chaque province par perspective comptable**

Composante de l'analyse	Perspective comptable		
	Groupe programme	Budget gouvernemental <sup>a</sup>	Société
<b>Colombie-Britannique</b>			
<b>Incidence financière (\$)</b>			
Paiements de transfert	3 489	-3 489	0
Administration des paiements de transfert <sup>b</sup>	0	-219	-219
Frais de fonctionnement du PAS <sup>c</sup>	0	-1 367	-1 367
Systèmes d'information sur la gestion du programme <sup>c</sup>	0	-32	-32
Soutien du travail <sup>d</sup>	348	-348	0
Gains et avantages sociaux	3 419	0	3 419
Impôt et cotisations <sup>e</sup>	-1 687	1 687	0
Crédits d'impôt	-276	276	0
<b>Gain ou perte net (valeur actualisée nette) (\$)</b>	<b>5 294</b>	<b>-3 493</b>	<b>1 801</b>
<b>Nouveau-Brunswick</b>			
<b>Incidence financière (\$)</b>			
Paiements de transfert	2 688	-2 688	0
Administration des paiements de transfert <sup>b</sup>	0	-240	-240
Frais de fonctionnement du PAS <sup>c</sup>	0	-1 127	-1 127
Systèmes d'information sur la gestion du programme <sup>c</sup>	0	-56	-56
Soutien du travail <sup>d</sup>	-167	167	0
Gains et avantages sociaux	4 797	0	4 797
Impôt et cotisations <sup>e</sup>	-1 751	1 751	0
Crédits d'impôt	-533	533	0
<b>Gain ou perte net (valeur actualisée nette) (\$)</b>	<b>5 035</b>	<b>-1 660</b>	<b>3 375</b>

**Sources :** Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide au revenu; les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) PAS; les relevés de paiement de l'assurance-emploi; les rapports sur les dépenses de la SRSA pour Systemhouse, Vinge and Family Services; les rapports annuels sur les dépenses des provinces de la Colombie-Britannique (1995-1996) et du Nouveau-Brunswick (1994-1995); les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois; les règlements sur les impôts fédéraux et provinciaux fournis dans le Guide du contribuable canadien 2000, le guide d'impôt et les formulaires 1999 de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) et les publications du gouvernement.

**Notes :** Les coûts donnés sont en dollars de 2000.

Tous les coûts sont actualisés et corrigés en fonction de l'inflation, sauf les frais de fonctionnement et du SIGP, qui ne sont pas actualisés.

Les estimations sur cinq ans comprennent les valeurs observées des paiements d'AR et du PAS, mais certains mois de gains ont été calculés pour des membres de l'échantillon dont les données sur les gains étaient disponibles pendant moins de cinq ans.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>La perspective du budget gouvernemental comprend les budgets des gouvernements fédéral et provinciaux réunis.

<sup>b</sup>Les frais de fonctionnement de l'AR font partie de l'administration des paiements. Pour l'AR, ces frais ne comprennent pas la sensibilisation ni l'orientation.

<sup>c</sup>Les frais de fonctionnement et du SIGP n'ont pas été prévus jusqu'à cinq ans. Ces estimations tiennent compte des frais de fonctionnement du PAS pour la période observée, qui est d'environ quatre ans et demi, mais varient selon la date de l'entrevue de l'enquête après 54 mois.

<sup>d</sup>Comprend les subventions des services de garde calculées pour les deux provinces et les prestations au transport/transition au travail en Colombie-Britannique.

<sup>e</sup>Les montants indiqués comprennent la part de la cotisation de l'employé à l'AE et au RPC. La cotisation de l'employeur est incluse dans les avantages sociaux de l'emploi. La partie des cotisations de l'employé au RPC est comptée comme des frais pour le groupe programme afin de simplifier les choses. Néanmoins, ces frais seraient plus que compensés par le service de la rente future.

## Gains et pertes nets du PAS pour les gouvernements fédéral et provinciaux

Le tableau 7.8 présente les avantages et les coûts du PAS vus sous l'angle des budgets fédéral et provinciaux séparément. La perspective fédérale n'inclut aucun gain ni aucune perte des paiements du PAS ou de l'aide sociale ni des coûts de fonctionnement des programmes. Même si le projet pilote du PAS a été financé par le gouvernement fédéral, les coûts de

fonctionnement du PAS dans chaque province sont alloués au gouvernement provincial dans cette analyse<sup>32</sup>. La perspective fédérale ne tient pas compte des transferts aux gouvernements provinciaux comme le TCSPS. De même, la perspective du gouvernement provincial ne tient pas compte des gains financiers provenant des transferts fédéraux aux provinces.

La partie supérieure du tableau présente les résultats pour les provinces ensemble. La première colonne montre que le budget fédéral a enregistré un gain financier net de 1 522 \$ au cours de la période de cinq ans. Ce gain provient principalement de l'augmentation de l'impôt sur le revenu et de la baisse des crédits d'impôt pour les familles du PAS. Le gouvernement provincial a subi une perte financière de 4 213 \$ par membre du groupe programme. Cette perte est principalement attribuable aux paiements de transfert plus élevés pour le groupe programme.

Les deuxième et troisième panneaux du tableau présentent les gains et les pertes nets pour les deux types de budgets gouvernementaux, par province. Dans les deux provinces, le PAS a produit des gains financiers nets pour le gouvernement fédéral et des pertes pour les gouvernements provinciaux. Les constatations antérieures corroborent le fait que les gains sont plus élevés pour le gouvernement fédéral et que les pertes pour le gouvernement provincial sont moins élevées au Nouveau-Brunswick.

Le PAS s'est avéré un programme rentable si l'on regroupe les perspectives des gouvernements, et il demeure rentable si on l'envisage sous l'angle des gouvernements provinciaux séparément. Pour chaque dollar gagné par les familles, il n'en a coûté que 80 cents en moyenne au gouvernement provincial (88 cents en Colombie-Britannique et 71 cents au Nouveau-Brunswick).

## **Conclusions**

Le PAS a réussi à accroître le revenu et le bien-être financier des familles tout en réduisant leur dépendance à l'égard de l'aide au revenu. Comme on l'a mentionné dans la présente analyse avantages-coûts, le gain financier total net par famille dépassait 1 050 \$ par an pour les cinq années. Il est possible que le PAS ait grandement accru le montant des paiements de transfert que les familles recevaient. Néanmoins, la hausse de ce type de revenu ne représente pas le gain le plus important pour les familles. Ces gains provenaient en grande partie de l'augmentation de la rémunération et des avantages sociaux. Par ailleurs, le coût des avantages financiers du PAS a été modeste pour le budget gouvernemental, ce qui fait du PAS un programme très rentable. Pour chaque dollar de gains financiers destinés aux familles, le coût pour le budget gouvernemental s'est chiffré à 51 cents à peine.

Le PAS a été plus rentable au Nouveau-Brunswick qu'en Colombie-Britannique. Les gains tirés de la rémunération pour les familles ont été plus élevés au Nouveau-Brunswick, et les coûts pour le gouvernement ont été moins élevés par rapport à ceux enregistrés en Colombie-Britannique. Pour chaque dollar de gains financiers pour les familles au Nouveau-Brunswick, le coût pour le gouvernement n'a été que de 33 cents. Il est probable que les économies locales et les prestations d'aide au revenu ont joué un rôle dans les différences entre les avantages et les coûts.

---

<sup>32</sup>On suppose que si le PAS devait fonctionner comme un programme permanent, le gouvernement provincial le financerait comme un programme de rechange à l'actuel programme d'aide sociale (qui est financé par le gouvernement provincial).

**Tableau 7.8 : Pertes et gains nets estimatifs sur cinq ans par membre du groupe programme du PAS, pour chaque province par perspective budgétaire des gouvernements fédéral et provinciaux**

Composante de l'analyse	Perspective comptable	
	Budget du gouvernement fédéral	Budget des gouvernements provinciaux
<b>Total (les deux provinces)</b>		
<b>Incidence financière (\$)</b>		
Paielements de transfert	15	-3 188
Administration des paiements de transfert <sup>a</sup>	-4	-228
Frais de fonctionnement du PAS <sup>b</sup>	0	-1 267
Systèmes d'information sur la gestion du programme <sup>c</sup>	0	-37
Soutien du travail <sup>d</sup>	0	-108
Gains et avantages sociaux	0	0
Impôt et cotisations <sup>e</sup>	1 120	612
Crédits d'impôt	391	3
<b>Gain ou perte net (valeur actualisée nette) (\$)</b>	<b>1 522</b>	<b>-4 213</b>
<b>Colombie-Britannique</b>		
<b>Incidence financière (\$)</b>		
Paielements de transfert	-214	-3 276
Administration des paiements de transfert <sup>a</sup>	-5	-214
Frais de fonctionnement du PAS <sup>b</sup>	0	-1 367
Systèmes d'information sur la gestion du programme <sup>c</sup>	0	-32
Soutien du travail <sup>d</sup>	0	-348
Gains et avantages sociaux	0	0
Impôt et cotisations <sup>e</sup>	1 115	572
Crédits d'impôt	264	11
<b>Gain ou perte net (valeur actualisée nette) (\$)</b>	<b>1 161</b>	<b>-4 654</b>
<b>Nouveau-Brunswick</b>		
<b>Incidence financière (\$)</b>		
Paielements de transfert	255	-2 943
Administration des paiements de transfert <sup>a</sup>	-3	-237
Frais de fonctionnement du PAS <sup>b</sup>	0	-1 127
Systèmes d'information sur la gestion du programme <sup>c</sup>	0	-56
Soutien du travail <sup>d</sup>	0	167
Gains et avantages sociaux	0	0
Impôt et cotisations <sup>e</sup>	1 104	646
Crédits d'impôt	538	-5
<b>Gain ou perte net (valeur actualisée nette) (\$)</b>	<b>1 894</b>	<b>-3 554</b>

**Sources :** Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide au revenu; les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) PAS; les relevés de paiement de l'assurance-emploi; les rapports sur les dépenses de la SRSA pour Systemhouse, Vinge and Family Services; les rapports annuels sur les dépenses des provinces de la Colombie-Britannique (1995-1996) et du Nouveau-Brunswick (1994-1995); les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois; les règlements sur les impôts fédéraux et provinciaux fournis dans le Guide du contribuable canadien 2000, le guide d'impôt et les formulaires 1999 de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) et les publications du gouvernement.

**Notes :** Les coûts donnés sont en dollars de 2000.

Tous les coûts sont actualisés et corrigés en fonction de l'inflation, sauf les frais de fonctionnement et du SIGP, qui ne sont pas actualisés. L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Les estimations sur cinq ans comprennent les valeurs observées des paiements d'AR et du PAS, mais certains mois de gains ont été calculés pour des membres de l'échantillon dont les données sur les gains étaient disponibles pendant moins de cinq ans.

<sup>a</sup>Les frais de fonctionnement de l'AR font partie de l'administration des paiements. Pour l'AR, ces frais ne comprennent pas la sensibilisation ni l'orientation.

<sup>b</sup>Les frais de fonctionnement et du SIGP n'ont pas été prévus jusqu'à cinq ans. Ces estimations tiennent compte des frais de fonctionnement du PAS pour la période observée, qui est d'environ quatre ans et demi.

<sup>c</sup>Comprend les subventions des services de garde calculées pour les deux provinces et les prestations au transport/transition au travail en Colombie-Britannique.

<sup>d</sup>Les montants indiqués comprennent la part de la cotisation de l'employé à l'AE et au RPC. La cotisation de l'employeur est incluse dans les avantages sociaux de l'emploi. La partie des cotisations de l'employé au RPC est comptée comme des frais pour le groupe programme afin de simplifier les choses. Néanmoins, ces coûts seraient plus que compensés par le service de la rente future.

Lorsqu'on examine chaque volet séparément, le PAS n'a produit aucun gain financier net pour le budget fédéral et aucune perte nette pour les gouvernements provinciaux. Cependant, cette analyse ne tient pas compte des transferts fédéraux aux provinces, y compris du TCSPS.

L'analyse avantages-coûts n'est pas une représentation détaillée des effets du PAS. D'autres avantages et coûts n'ont pas été pris en compte. Par exemple, cette analyse n'essaie pas de calculer la valeur des avantages non financiers que représentent l'amélioration des conditions pour les enfants ou le coût du temps personnel ou familial perdu par suite d'une augmentation de l'emploi. De plus, tandis que les coûts de fonctionnement présentés dans ce chapitre sont exacts en ce qui a trait à la phase pilote du PAS, ils différeraient probablement si le PAS fonctionnait comme un programme permanent de supplément de revenu. C'est pour cette raison qu'il y a lieu de ne considérer les résultats présentés dans ce chapitre que comme une approximation du plein effet du PAS.

## Chapitre 8 : Le PAS-plus

Nombre d'assistées sociales de longue date ont un faible niveau d'instruction et une expérience limitée sur le marché du travail. Les personnes ayant connu des périodes prolongées de dépendance à l'égard de l'aide sociale peuvent être aux prises avec de formidables obstacles pour trouver ou conserver un emploi à temps plein. Si le PAS offrait aux assistées sociales de longue date un supplément de revenu destiné à rendre le travail payant, le supplément à lui seul n'était pas suffisant pour permettre aux prestataires de surmonter tous les obstacles à l'emploi, puisque seulement un tiers des personnes admissibles ont reçu le supplément à un moment ou l'autre (voir le chapitre 2). On s'est alors demandé si en offrant des services de recherche d'emploi et d'autres services liés à l'emploi, on pourrait encourager un plus grand nombre de participantes à tirer davantage parti de l'offre de supplément.

Pour répondre à cette question, l'étude du PAS a inclus une expérience intitulée PAS-plus, qui offrait à un petit groupe d'assistées sociales du Nouveau-Brunswick toute une panoplie de services avant et après l'emploi. Le but de l'expérience était de déterminer si, en ajoutant une offre de services au volet incitatif financier du PAS, on pourrait accroître la réception du supplément du PAS et avoir une incidence sur des résultats importants, comme l'emploi à temps plein, la réception de l'aide au revenu et le revenu.

Ce chapitre décrit l'étude du PAS-plus et fait état des incidences du programme sur les participantes au cours d'une période de suivi de 54 mois. En particulier, le chapitre évalue l'impact qu'a eue l'offre de services sur la réception du supplément, l'emploi, le salaire et les gains. On fait également état des impacts sur les transferts de fonds, le revenu et la pauvreté.

### SOMMAIRE DES CONSTATATIONS

- **L'ajout de services d'emploi a accru de façon significative le pourcentage d'assistées sociales en mesure de tirer parti du supplément de revenu.** Au cours de la période de suivi, les assistées sociales à qui l'on offrait les services du PAS-plus avaient 16 points de pourcentage de chances en plus que leurs homologues à qui l'on offrait uniquement le supplément d'avoir reçu au moins un supplément. Seulement 37 % des membres du groupe du PAS ont reçu le supplément à un moment donné, contre 53 % des membres du groupe du PAS-plus.
- **Quatre ans après l'assignation aléatoire, les services du PAS-plus avaient accru l'emploi à temps plein et réduit la réception d'aide au revenu.** Au cours de la quatrième année du programme, le taux mensuel moyen de personnes employées à temps plein parmi les membres du groupe programme du PAS-plus était de 7,4 points supérieur à celui des membres du groupe programme du PAS ordinaire. Concomitamment, l'ajout de services a réduit la réception d'aide au revenu chez les membres du groupe du PAS-plus de 11,0 points dans un mois type, comparativement aux membres du groupe du PAS.

- **L'ajout d'une offre de services à l'incitatif financier a conduit à une augmentation importante des gains et du revenu.** L'offre de services s'est traduite par un accroissement supplémentaire de 1 586 \$ des gains moyens des participantes au cours de la quatrième année suivant l'assignation aléatoire. Le revenu mensuel individuel total des membres du groupe du PAS-plus au cours des six mois précédant l'entrevue après 54 mois a été supérieur de 119 \$ en moyenne à celui des membres du groupe du PAS.

## CARACTÉRISTIQUES DU PAS-PLUS

Le PAS-plus comprenait deux volets : un incitatif financier pour rendre le travail plus payant que l'aide sociale et une offre de services pour aider les gens à réussir leur transition de l'aide sociale de longue date à l'emploi à temps plein.

### Le volet incitatif financier

L'incitatif financier offert dans le cadre du PAS-plus était identique à tous les égards au supplément offert dans le cadre du PAS (et décrit au chapitre 1). On offrait aux participantes des deux groupes programmes un généreux supplément de revenu si elles renonçaient à l'aide au revenu et travaillaient à temps plein (au moins 30 heures par semaine). Le but du supplément était de rendre le travail financièrement plus attrayant que l'aide sociale et la réception du supplément pouvait à peu près doubler le revenu des prestataires<sup>1</sup>. Lorsque les participantes du groupe programme avaient trouvé un emploi à temps plein et avaient déclenché le supplément dans l'année de l'assignation aléatoire, elles étaient admissibles au supplément pour chacun des 36 mois suivants, pourvu qu'elles travaillent en moyenne au moins 30 heures par semaine. Si les membres du groupe programme ne réussissaient pas à trouver un emploi à temps plein dans les 12 mois, elles ne pouvaient avoir droit à aucun versement au titre du supplément.

### Le volet services

Le PAS-plus offrait des services pour aider les assistées sociales à trouver et à conserver un emploi à temps plein. Les participantes qui avaient été assignées de façon aléatoire au groupe programme du PAS-plus pouvaient tirer parti de toute une panoplie de services : préparation d'un plan d'emploi, rédaction du curriculum vitæ, clubs d'emploi et autres ateliers, encadrement axé sur l'emploi et communication des possibilités d'emploi. Ces services sont décrits de manière plus détaillée dans l'encadré ci-après. Les participantes n'étaient jamais tenues d'avoir recours aux services. Elles pouvaient avoir recours à un ou à plusieurs services. On incitait les participantes à choisir l'éventail de services susceptibles de mieux répondre à leurs besoins particuliers.

Les services du PAS-plus étaient accessibles aux membres du groupe programme du PAS-plus dès l'assignation aléatoire, pour les aider à trouver un emploi qui leur permettrait d'avoir droit au supplément. En outre, si un membre du groupe programme du PAS-plus perdait par la suite son emploi et désirait améliorer sa situation professionnelle, il pouvait se prévaloir des services et de l'aide du personnel du programme, même s'il n'y avait pas eu

<sup>1</sup>La prestation du PAS équivalait à la moitié de la différence entre les gains réels et un niveau de gains cible. Au départ, en 1992, le niveau de gains cible pour les participantes avait été établi à 30 000 \$ au Nouveau-Brunswick. Ce niveau a été rajusté en fonction des changements dans le coût de la vie et des montants payés par l'aide au revenu. En novembre 1994, lorsque les participantes au programme expérimental du PAS-plus ont commencé à être assignées de façon aléatoire, le niveau de gains cible était de 30 600 \$.

recours auparavant. En revanche, si un membre du groupe programme du PAS-plus n'avait pas réussi à déclencher le versement du supplément dans le délai d'un an, il n'était plus admissible aux services assurés par l'intermédiaire du PAS-plus. Toutefois, toutes les participantes du PAS pouvaient avoir accès aux services de la collectivité auxquels elles avaient droit habituellement.

### Services offerts aux membres du groupe programme du PAS-plus

- **Plan d'emploi.** La préparation d'un plan d'autosuffisance pour chaque membre du groupe, comportant de l'information sur les obstacles à l'emploi, les objectifs et l'utilisation prévus des services du PAS-plus.
- **Rédaction du curriculum vitæ.** Le personnel du PAS-plus se mettait à la disposition des participantes pour rédiger, dactylographier, formater, corriger et imprimer leur curriculum vitæ.
- **Clubs d'emploi.** Les participantes étaient encouragées à participer à des clubs d'emploi animés par le personnel du PAS-plus. On y mettait l'accent sur l'entrée en contact rapide avec les employeurs, un suivi cohérent et l'importance de conserver une attitude positive.
- **Encadrement axé sur l'emploi.** Les membres du groupe programme nouaient une relation individuelle avec une monitrice du PAS-plus qui leur donnait des conseils pratiques et leur apportait un soutien affectif.
- **Communication d'offres d'emploi.** Le personnel du PAS-plus recueillait les offres d'emploi qu'il distribuait.
- **Ateliers de renforcement de l'estime de soi.** Les membres du groupe programme participaient à des séances conçues pour améliorer l'estime de soi.
- **Autres ateliers.** Ces ateliers s'adressaient aux membres du groupe programme qui devaient se remettre de la perte d'un emploi ou qui cherchaient un emploi mieux rémunéré.

## LE PLAN DE RECHERCHE

### Assignment aléatoire

Le PAS-plus a été évalué à partir d'une assignment aléatoire à trois dimensions<sup>2</sup>. Les participantes du PAS ont été assignées de façon aléatoire à un groupe témoin, à un groupe programme du PAS-plus ou à un groupe programme du PAS<sup>3</sup>. Les participantes du groupe programme du PAS étaient admissibles à l'incitatif financier. Celles assignées au groupe programme du PAS-plus étaient admissibles à la fois à l'incitatif financier et au volet service. Les membres du groupe témoin n'avaient droit ni à l'incitatif financier ni aux services.

Les participantes de l'étude du PAS-plus ont été assignées de façon aléatoire entre novembre 1994 et mars 1995. Les critères de participation à l'expérience du PAS-plus étaient similaires à ceux de l'étude principale. Au total, 892 mères célibataires ayant reçu l'aide sociale dans le mois précédant immédiatement l'assignment aléatoire et pendant au moins 11 mois des 12 mois précédents ont été assignées de façon aléatoire. Parmi ces femmes,

<sup>2</sup>Une assignment aléatoire à trois dimensions signifie que les participantes avaient une chance égale (33,3 %) d'être assignées à l'un des trois groupes de recherche.

<sup>3</sup>Voir le chapitre 1 où l'on trouvera une analyse complète de l'assignment aléatoire.

293 ont été assignées au groupe programme du PAS-plus, 296 au groupe programme du PAS et 303 au groupe témoin.

Le but du processus d'assignation aléatoire est de créer des groupes de recherche possédant les mêmes caractéristiques, en moyenne, au début du programme. Au cours de l'assignation aléatoire pour l'expérience du PAS-plus, on a observé certains écarts plus importants qu'habituellement entre les groupes programmes du PAS-plus et du PAS (Quets et coll., 1999). Pour tenir compte de ces différences, nous avons rajusté les effets, dans ce chapitre, en ayant recours aux techniques de régression statistique<sup>4</sup>. Les impacts non rajustés sont présentés à l'annexe E.

## **Sources de données et échantillon du rapport**

Du fait que les personnes chargées de l'évaluation voulaient connaître les effets du PAS-plus sur toute une série de résultats des participantes au cours d'une période de suivi de 54 mois, elles ont eu recours, pour l'évaluation du programme, à plusieurs sources de données similaires à celles utilisées dans l'étude principale sur les prestataires, décrite de façon plus approfondie au chapitre 1. Rappelons brièvement que les données ont été réunies grâce à une enquête de référence et à trois enquêtes de suivi. Les données administratives et les données provenant du Système d'information sur la gestion du programme du PAS ont également été utilisées pour l'évaluation du PAS-plus.

Sur les 892 participantes assignées de façon aléatoire, 86 % ont rempli le questionnaire d'enquête final du 54<sup>e</sup> mois. L'échantillon du rapport comprenait 765 personnes – 256 membres du groupe programme du PAS-plus, 258 membres du groupe programme du PAS et 251 membres du groupe témoin<sup>5</sup>.

## **Mesure des effets du PAS-plus**

On peut déterminer les effets du PAS-plus en comparant un résultat donné dans un groupe de recherche aux mêmes résultats dans un groupe de recherche différent. La comparaison du groupe du PAS-plus au groupe témoin montre l'impact combiné à la fois des services et de l'incitatif financier. L'impact de l'incitatif financier seul est mis en évidence lorsqu'on compare le groupe programme du PAS au groupe témoin. La différence entre le groupe programme du PAS-plus et le groupe programme du PAS est l'impact supplémentaire induit par l'ajout de services à l'offre du supplément. Dans les chapitres précédents du rapport, nous analysons l'impact des incitatifs financiers seuls alors que dans le présent chapitre, nous mettons l'accent sur l'impact supplémentaire des services.

Bien que la comparaison des résultats des deux groupes de recherche révèle généralement certaines différences, dans le présent chapitre, nous mettrons l'accent sur les impacts statistiquement significatifs. Il est toujours possible qu'un test statistique ne parvienne pas à mettre en évidence un véritable impact. En fait, le risque de faire ce genre d'erreur est inversement proportionnel à la taille de l'échantillon. Dans l'étude du PAS-plus, du fait qu'il

---

<sup>4</sup>L'analyse de régression a donné lieu à des rajustements pour 16 caractéristiques de référence : les paiements mensuels moyens d'aide au revenu au cours de l'année précédant l'assignation aléatoire, les gains mensuels moyens au cours de l'année précédant l'assignation aléatoire, l'âge et l'âge au carré, et les variables fictives associées au sexe féminin, à un nombre d'années de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires, au fait que les participantes travaillaient ou non au moment de l'enquête de référence, qu'elles aimaient ou non aller au travail, qu'elles comptaient ou non se marier au cours de l'année et qu'elles s'attendaient ou non à travailler au cours de l'année. On a également inclus dans le modèle des variables fictives indiquant si chaque covariable faisait défaut.

<sup>5</sup>Lei et Michalopoulos, 2001 et Quets et coll., 1999, fournissent une description détaillée de l'échantillon du PAS-plus.



y avait un peu moins de 300 membres dans chaque groupe de recherche, les différences entre les groupes de recherche ne sont pas statistiquement significatives, à moins qu'elles ne soient assez importantes. Mais le manque d'écart statistiquement significatif ne signifie pas nécessairement que le programme n'a pas eu d'incidence sur les résultats.

## **PARTICIPATION AU PROGRAMME**

### **Recours aux services**

Après que les participantes du groupe programme du PAS-plus ont été assignées de façon aléatoire, elles ont été informées de leur admissibilité au supplément ainsi qu'à toute une panoplie de services de recherche d'emploi, de maintien de l'emploi et d'avancement professionnel. Les services disponibles visaient à aider les assistées sociales de longue date à effectuer la transition vers l'emploi à temps plein. Le personnel du programme a contacté périodiquement les membres du groupe programme du PAS-plus et les a encouragés à tirer parti du supplément. Le personnel du programme a également épaulé la plupart des participantes dans l'élaboration d'un plan d'emploi individuel et collaboré à la rédaction de curriculum vitae convaincants et de lettres d'accompagnement. Les membres du personnel ont appuyé les participantes au cours des appels à froid et des entrevues d'emploi. Les participantes ont été jumelées à des monitrices qui leur ont donné des avis pratiques et un soutien affectif sur une base individuelle. Les membres du groupe programme du PAS-plus ont également eu la possibilité de participer à des clubs d'emploi.

Après que les participantes ont trouvé leur premier emploi, les services ont été axés sur le maintien de l'emploi et l'amélioration de la situation. Par exemple, le personnel du programme a recommandé des garderies et des services de transport. Les participantes qui ont conservé leur emploi ont continué d'avoir accès à des offres d'emplois mieux rémunérés.

Même si l'on encourageait les participantes à utiliser les services du PAS-plus, les membres du groupe programme du PAS-plus n'étaient jamais obligés d'avoir recours à ces services. En dépit du caractère facultatif des services du PAS-plus, nombre des participantes y ont fait appel. Pratiquement toutes les participantes du groupe programme du PAS-plus ont établi le plan d'emploi. La moitié des membres du groupe programme du PAS-plus ont eu recours aux services de rédaction d'un curriculum vitae, ont bénéficié d'encadrement axé sur l'emploi et ont reçu les demandes d'emploi. Environ un quart des membres du groupe programme du PAS-plus ont participé à un club d'emploi (Quets et coll., 1999; Lei et Michalopoulos, 2001).

Les membres du groupe programme ont eu recours à certains services plus souvent avant de recevoir le supplément, et à d'autres plus fréquemment après la réception du supplément. Lei et Michalopoulos (2001) indiquent que les plans d'emploi, les services de préparation du curriculum vitae et les clubs d'emploi ont eu du succès principalement avant l'acceptation du supplément. En revanche, l'encadrement axé sur l'emploi et la communication des possibilités d'emploi sont des services auxquels les participantes ont eu recours principalement après l'acceptation du supplément.

Même si le PAS-plus n'assurait aucun service aux membres du groupe programme du PAS ou du groupe témoin, le programme ne pouvait les empêcher d'avoir accès aux services qui leur étaient accessibles dans la collectivité. Par conséquent, les services du PAS-plus ont été conçus pour être supérieurs à ceux accessibles dans la collectivité. Il est néanmoins possible

que certaines des participantes du groupe programme du PAS et du groupe témoin aient eu accès aux mêmes types de services que ceux offerts par l'intermédiaire du PAS-plus. Aussi, il est important d'analyser si le PAS-plus a accru le recours aux services. Le tableau 8.1 montre que le PAS-plus n'a pas réussi à accroître le recours aux services. Plus de la moitié des membres du groupe programme du PAS-plus ont participé à un programme quelconque de type recherche d'emploi, notamment à des clubs d'emploi et à des ateliers sur l'emploi, à un moment donné au cours de la période de suivi. Par comparaison, seulement 37,5 % des membres du groupe programme du PAS et 35,3 % des membres du groupe témoin ont participé à des programmes similaires. Bien que les incitatifs financiers n'aient pas introduit de différence importante dans le recours à ces services chez les membres de l'échantillon, l'offre de services par l'intermédiaire du PAS-plus a accru de façon supplémentaire, soit de plus de 13,6 points, la proportion de participantes ayant recours à des services.

Le PAS-plus n'a cependant pas accru le recours aux autres services ou aux programmes d'éducation. Les membres du groupe programme du PAS-plus n'étaient pas plus, voire moins susceptibles que leurs homologues des autres groupes de recherche de prendre part à une formation liée à l'emploi, au programme Nouveau-Brunswick au travail<sup>6</sup>, à des programmes de dynamique de la vie ou à du counseling personnel. De plus, le PAS-plus n'a pas eu d'incidence significative sur la proportion de personnes ayant pris des cours à un moment ou l'autre pour terminer la scolarité afin d'obtenir le diplôme d'études secondaires, un diplôme collégial ou un grade universitaire.

### Réception du supplément

Outre les services, le PAS-plus a également offert un supplément de revenu aux membres des deux groupes programmes. Si une participante de l'un des deux groupes programmes trouvait du travail à temps plein et déclenchait le supplément dans les 12 mois de l'assignation aléatoire, elle pouvait continuer à recevoir un supplément pour tous les mois où elle effectuait au moins 30 heures de travail par semaine. La réception du supplément était limitée aux 36 mois suivant le déclenchement des versements.

Tout au long de la période de suivi, plus de la moitié des membres du groupe programme du PAS-plus ont reçu au moins un versement au titre du supplément, comparativement à seulement 37 % de leurs homologues du groupe du PAS. Cette constatation indique que l'offre de services a incité un plus grand nombre d'assistées sociales à tirer parti de l'offre de supplément. En fait, l'écart entre les membres du groupe programme du PAS-plus et leurs homologues du PAS pour la réception d'au moins un versement au titre du supplément a été de 16 points.

Une fois que les participantes des deux groupes programmes avaient déclenché le supplément, elles pouvaient continuer à en bénéficier pendant une période maximale de trois ans. Étant donné que les participantes devaient travailler à temps plein dans un mois donné pour recevoir le supplément, toutes celles qui ont déclenché le supplément n'ont pas continué à le recevoir chaque mois. La figure 8.1 montre la proportion de membres de chaque groupe programme ayant reçu le supplément au cours des 52 mois de suivi.

---

<sup>6</sup>Nouveau-Brunswick au travail est un projet pilote entrepris conjointement par les ministères du Développement des ressources humaines et de l'Enseignement supérieur et du Travail du Nouveau-Brunswick, et par le ministère fédéral du Développement des ressources humaines. Nouveau-Brunswick au travail a aidé des assistés sociaux à trouver un premier emploi, à se recycler, à faire des stages d'été, à suivre des cours de formation professionnelle, en plus de leur offrir des services de transition à l'emploi.

**Tableau 8.1 : Impacts du PAS et du PAS-plus sur la réception des services et la poursuite des études**

Résultat	Niveaux des résultats		PAS-plus et groupe témoin		PAS ordinaire et groupe témoin		PAS-plus et PAS ordinaire	
	Programme PAS-plus	Programme PAS ordinaire	Groupes des incitatifs financiers et des services	Erreur type	Impact des incitatifs financiers	Erreur type	Impacts accrus des services	Erreur type
<b>Depuis l'assignation aléatoire (%)</b>								
A participé à un programme de recherche d'emploi, comme un club d'emploi ou un atelier de recherche d'emploi	51,1	37,5	35,3	15,7 *** (4,3)	2,2	(4,3)	13,6 ***	(4,3)
A participé à un programme de dynamique de la vie, comme la gestion du budget ou le rôle parental	13,2	11,4	11,4	1,8 (2,9)	0,0	(2,9)	1,8	(2,9)
A reçu du counselling pour des problèmes personnels	36,6	39,1	37,2	-0,6 (4,4)	1,9	(4,4)	-2,5	(4,4)
A fait des études ou suivi une formation liée au travail	24,6	25,7	23,8	0,8 (3,7)	1,9	(3,7)	-1,0	(3,7)
A participé à N.-B. au travail	9,0	11,2	10,0	-1,0 (2,7)	1,2	(2,7)	-2,2	(2,7)
A suivi des cours afin de terminer ses études secondaires, collégiales ou universitaires	22,4	20,7	24,0	-1,5 (3,6)	-3,2	(3,6)	1,7	(3,6)
<b>Taille de l'échantillon (total = 765)</b>	<b>256</b>	<b>258</b>	<b>251</b>					

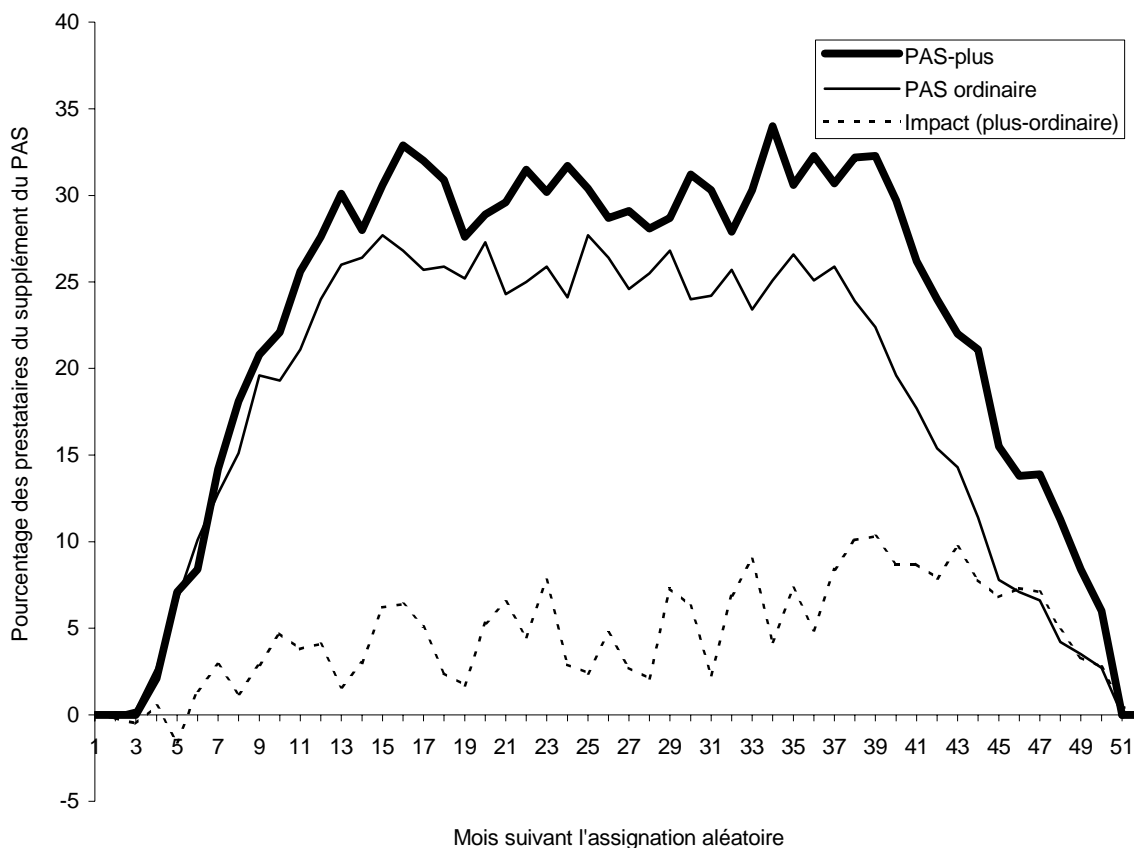
Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

Notes : Des tests bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

**Figure 8.1 : Membres des groupes programmes PAS-plus et PAS ordinaire recevant un supplément du PAS, par mois suivant l'assignation aléatoire**



Source : Calculs fondés sur les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme PAS.

Bien que davantage de membres du groupe programme du PAS-plus aient reçu le supplément à un moment donné, toutes ces personnes n'ont pas été capables de demeurer employées à temps plein de façon constante. Si tous les membres des deux groupes programmes ayant déclenché le supplément avaient continué de le recevoir chaque mois, l'incidence supplémentaire des services du PAS-plus sur la réception du supplément aurait été constante après l'expiration du délai d'admissibilité au supplément, au 12<sup>e</sup> mois. Comme le montre la figure 8.1 avec les pointillés, l'impact n'a pas été uniforme au fil du temps.

Au cours de la première année suivant l'assignation aléatoire, alors que les membres des deux groupes programmes cherchaient un emploi à temps plein de façon à être admissibles au supplément, les services n'ont pas eu d'incidence supplémentaire sur la réception du supplément. Cette constatation implique que les services offerts n'ont pas incité les membres du groupe programme du PAS-plus à déclencher le supplément plus rapidement que leurs homologues du groupe programme du PAS. Au cours de la deuxième et de la troisième années du programme, on observe une fluctuation de la différence entre les proportions des deux groupes de recherche ayant reçu le supplément. Pour certains mois, l'impact supplémentaire a été très modeste et non statistiquement significatif; pour d'autres mois, l'impact a dépassé 7 points et est devenu statistiquement significatif.

Au cours des 18 derniers mois de la période de suivi, la période de trois ans de versement du supplément a pris fin pour toutes les prestataires du supplément. La figure 8.1 montre que la réception du supplément a décru régulièrement pour les deux groupes programmes au cours de cette période. Comme les participantes avaient déclenché le supplément à différents moments au cours de la première année, leur période de réception de trois ans s'est terminée à différents moments en fonction de la date d'assignation aléatoire. Les participantes qui avaient déclenché le supplément plus tôt ont vu les versements cesser plus tôt. La différence entre les proportions de membres du groupe programme du PAS-plus et de membres du groupe programme du PAS recevant le supplément a été importante et relativement constante. Tout au long de la quatrième année, sauf le dernier mois, l'impact supplémentaire des services sur la réception du supplément a dépassé 7 points et est statistiquement significatif.

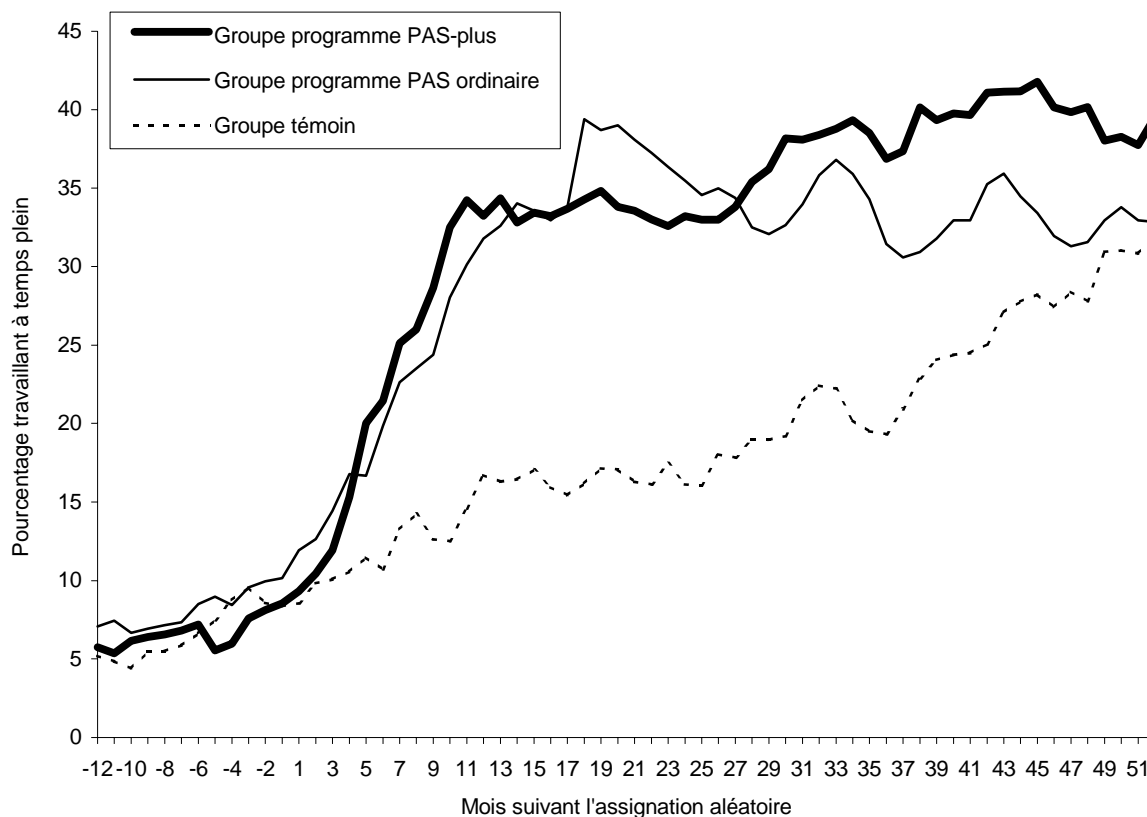
## **INCIDENCES SUR L'EMPLOI, LES GAINS ET LES SALAIRES**

### **Emploi à temps plein**

Pendant la première année du programme, l'offre d'un généreux supplément de revenu a fourni aux membres des groupes programmes du PAS-plus et du PAS un incitatif pour trouver du travail à temps plein et renoncer à l'aide au revenu. Pour les membres des deux groupes programmes ayant trouvé du travail à temps plein dans le délai qui leur était imparti, le stimulant s'est poursuivi sur une période allant jusqu'à trois ans. Mais toutes les participantes du groupe programme n'ont pas été en mesure ni désireuses de trouver du travail en temps voulu. Pour celles qui n'ont pas trouvé de travail et qui, par conséquent, n'étaient pas admissibles au supplément, ce stimulant pour travailler à temps plein n'existait plus après la première année.

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les participantes du groupe programme du PAS-plus ont été proportionnellement plus nombreuses que leurs homologues du groupe programme du PAS à recevoir à un moment donné un versement au titre du supplément. Il s'ensuit qu'au delà de la première année, le versement du supplément a continué d'inciter à travailler à temps plein un plus grand nombre de membres du groupe programme du PAS-plus que du groupe programme du PAS. Il est donc possible que l'impact supplémentaire des services sur la réception du supplément ait influencé l'incidence du programme sur l'emploi à temps plein. Une incidence quelconque sur la proportion de participantes ayant reçu à un moment donné le supplément ne signifie toutefois pas automatiquement qu'il y a eu incidence sur l'emploi à temps plein. De nombreuses participantes des deux groupes programmes auraient travaillé, même en l'absence de l'offre de supplément. Or, on ne peut parler d'incidence du programme sur l'emploi à temps plein que si le supplément a incité à travailler à temps plein des personnes qui, autrement, auraient travaillé à temps partiel ou n'auraient pas travaillé du tout en l'absence du programme. La figure 8.2 montre les taux d'emploi à temps plein pour chaque mois, à compter des 12 mois précédant l'assignation aléatoire jusqu'au 52<sup>e</sup> mois après l'assignation aléatoire, pour les membres du groupe témoin et les participantes des deux groupes programmes.

**Figure 8.2 : Taux d'emploi à temps plein pour les membres des groupes PAS-plus, PAS ordinaire et témoin, par mois suivant l'assignation aléatoire**



Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

Au départ, après l'assignation aléatoire, l'emploi à temps plein chez les assistées sociales des deux groupes programmes a commencé à grimper. Pour la première année, on observe très peu de différence entre les taux d'emploi à temps plein du groupe programme du PAS et du groupe programme du PAS-plus. À partir du 12<sup>e</sup> mois, à l'expiration du délai imparti pour accepter le supplément, environ le tiers des membres de chaque groupe programme occupaient un emploi à temps plein. L'emploi dans le groupe programme du PAS a continué de grimper, atteignant un maximum de 39 % au 18<sup>e</sup> mois et fluctuant ensuite considérablement tout au long du reste de la période de suivi. En revanche, l'emploi à temps plein pour le groupe programme du PAS-plus est demeuré assez constant tout au long de la deuxième année et a commencé à grimper de nouveau au cours de la troisième et de la quatrième année de suivi. L'emploi à temps plein dans le groupe programme du PAS-plus a culminé 45 mois après l'assignation aléatoire à 42 %, soit un peu plus tard que dans le cas du groupe programme du PAS.

Les courbes de fluctuation différentes dans les taux d'emploi des deux groupes programmes font que l'incidence supplémentaire des services sur l'emploi à temps plein a changé au fil du temps, parfois de façon positive et parfois de façon négative. Dans aucun des mois au cours de la deuxième et de la troisième années du programme, les services n'ont eu un impact supplémentaire significatif sur l'emploi à temps plein. N'oublions pas toutefois

que l'ajout de services pourrait avoir eu un effet que les tests statistiques ne mettent pas en évidence en raison de la trop petite taille de l'échantillon.

Au cours de la quatrième année suivant l'assignation aléatoire, le fossé entre les taux d'emploi à temps plein des deux groupes programmes a commencé à s'élargir, pour atteindre un maximum au 38<sup>e</sup> mois, lorsque l'offre de services a fait progresser de plus de 9 points l'emploi à temps plein. L'incidence supplémentaire des services sur l'emploi à temps plein est demeurée statistiquement significative pour la plupart des derniers mois de suivi, même après que de nombreux membres des deux groupes programmes ont cessé d'être admissibles au supplément.

### ***Emploi mensuel moyen de la première à la quatrième année***

L'impact du PAS-plus sur l'emploi à temps plein est présenté d'une autre façon dans le premier panneau du tableau 8.2. Ce tableau fait état des impacts sur l'emploi à temps plein, à temps partiel et globalement, de même que sur les gains, au cours de chacune des quatre années de suivi. Les impacts au cours des deux premiers trimestres de la cinquième année sont également présentés. Le tableau 8.2 confirme ce qu'on a observé à la figure 8.2. Bien que les incitatifs financiers associés aux services aient accru l'emploi mensuel à temps plein chez les membres du groupe programme du PAS-plus pour chaque année de la période de suivi, les services n'ont pas eu d'incidence supplémentaire sur l'emploi à temps plein avant la quatrième année suivant l'assignation aléatoire. Au cours de la quatrième année, le taux d'emploi mensuel à temps plein parmi les membres du groupe programme du PAS-plus a été de 40,1 %, comparativement à 32,8 % chez les membres du groupe programme du PAS.

Au cours du premier trimestre de la cinquième année, la période de supplément de trois ans avait pris fin pour pratiquement toutes les prestataires du supplément des deux groupes programmes<sup>7</sup>. Au cours de ce trimestre, le taux d'emploi mensuel à temps plein du groupe programme du PAS-plus a été supérieur de 4,8 points à celui du groupe du PAS. Cette différence n'est cependant pas statistiquement significative. L'incidence du supplément seul n'a pas non plus persisté au premier trimestre de la cinquième année.

### ***Explication du retard de l'impact supplémentaire des services sur l'emploi à temps plein***

Il semble que l'offre de services associée aux incitatifs financiers ait eu une incidence sur l'emploi des assistées sociales différente de l'offre d'incitatifs financiers seuls. Bien que l'offre combinée ait eu un impact soutenu sur l'emploi à temps plein, on observe un délai dans l'impact supplémentaire des services. Cette constatation implique qu'au cours des derniers mois de la période de suivi, à la fin de la période d'admissibilité au supplément, quelque chose concernant l'emploi à temps plein des membres du groupe programme du PAS-plus a commencé à changer comparativement au groupe programme du PAS.

---

<sup>7</sup>Les membres du groupe programme du PAS-plus et du PAS étaient autorisés à commencer leur période d'admissibilité au supplément de trois ans après l'expiration du délai imparti de 12 mois pour accepter le supplément, s'ils pouvaient prouver qu'ils étaient en possession d'une offre d'emploi à temps plein. Cette dérogation a touché très peu de membres de l'échantillon.

Tableau 8.2 : Impacts du PAS et du PAS-plus sur l'emploi et les gains

Résultat	Niveaux des résultats moyens				PAS-plus et groupe témoin			PAS ordinaire et groupe témoin		
	Groupe		Groupe témoin	Impacts des incitatifs financiers et des services	Erreur type	Impact des incitatifs financiers	Erreur type	Impacts accrus des services	Erreur type	
	Programme PAS-plus	Programme PAS ordinaire								
<b>Taux mensuel d'emploi à temps plein<sup>a</sup> (%)</b>										
Première année	22,4	21,1	12,1	10,3 ***	(2,4)	9,0 ***	(2,4)	1,3	(2,4)	
Deuxième année	33,6	35,9	16,5	17,1 ***	(3,2)	19,5 ***	(3,2)	-2,4	(3,2)	
Troisième année	36,6	34,1	19,5	17,1 ***	(3,2)	14,6 ***	(3,2)	2,5	(3,2)	
Quatrième année	40,1	32,8	25,7	14,4 ***	(3,5)	7,0 **	(3,5)	7,4 **	(3,5)	
Cinquième année, premier trimestre	38,0	33,2	30,9	7,1 *	(3,9)	2,3	(3,9)	4,8	(3,9)	
Cinquième année, deuxième trimestre	39,7	33,4	31,3	8,4 **	(4,0)	2,1	(4,0)	6,3	(4,0)	
<b>Taux mensuel d'emploi à temps partiel (%)</b>										
Première année	16,0	12,7	16,5	-0,5	(2,1)	-3,8 *	(2,1)	3,3	(2,1)	
Deuxième année	14,7	11,5	18,0	-3,3	(2,7)	-6,5 **	(2,7)	3,2	(2,7)	
Troisième année	12,6	12,3	18,6	-6,0 **	(2,6)	-6,3 **	(2,6)	0,3	(2,6)	
Quatrième année	13,0	13,3	17,9	-4,9 *	(2,7)	-4,7 *	(2,7)	-0,2	(2,7)	
Cinquième année, premier trimestre	14,4	13,6	19,2	-4,8	(3,1)	-5,6 *	(3,1)	0,8	(3,1)	
Cinquième année, deuxième trimestre	12,4	12,9	21,4	-9,0 ***	(3,1)	-8,6 ***	(3,1)	-0,5	(3,1)	
<b>Taux d'emploi mensuel (%)</b>										
Première année	38,4	33,8	28,6	9,8 ***	(2,4)	5,2 **	(2,4)	4,6 *	(2,4)	
Deuxième année	48,3	47,4	34,4	13,8 ***	(3,3)	13,0 ***	(3,3)	0,8	(3,3)	
Troisième année	49,2	46,4	38,1	11,1 ***	(3,5)	8,3 **	(3,4)	2,8	(3,5)	
Quatrième année	53,2	46,0	43,6	9,5 ***	(3,6)	2,4	(3,6)	7,2 **	(3,6)	
Cinquième année, premier trimestre	52,4	46,8	50,1	2,3	(4,1)	-3,3	(4,1)	5,6	(4,1)	
Cinquième année, deuxième trimestre	52,1	46,2	52,7	-0,7	(4,2)	-6,5	(4,1)	5,9	(4,2)	

(suite)



**Tableau 8.2 : Impacts du PAS et du PAS-plus sur l'emploi et les gains (suite)**

Résultat	Niveaux des résultats moyens				PAS-plus et groupe témoin				PAS ordinaire et groupe témoin					
	Groupe programme		Groupe ordinaire		Impacts des incitatifs financiers et des services		Erreur type		Impact des incitatifs financiers		Erreur type		Impacts accrus des services	
	PAS-plus	PAS ordinaire	PAS	ordinaire	PAS-plus	ordinaire	PAS	ordinaire	PAS-plus	ordinaire	PAS	ordinaire	PAS-plus	ordinaire
<b>Gains moyens (\$)</b>														
Première année	2 945	2 490	4 507	4 528	1 048 ***	1 897	2 966	(275)	593 **	(274)	455 *	(274)		
Deuxième année	4 507	4 528	5 330	4 731	1 541 ***	2 966	(416)	1 562 ***	(415)	(415)	-21	(416)		
Troisième année	5 330	4 731	6 886	5 300	1 587 ***	3 743	(499)	989 **	(495)	(495)	599	(498)		
Quatrième année	6 886	5 300	6 956	5 770	2 008 ***	4 878	(628)	422	(627)	(627)	1 586 **	(624)		
Cinquième année, premier trimestre <sup>b</sup>	6 956	5 770	7 118	5 784	1 148	5 808	(714)	-38	(712)	(712)	1 186 *	(710)		
Cinquième année, deuxième trimestre <sup>b</sup>	7 118	5 784		6 178	940	6 178	(738)	-395	(734)	(734)	1 334 *	(730)		
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>256</b>	<b>258</b>		<b>251</b>										

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

**Notes :** Les estimations pour chaque année, à l'exception des estimations des gains, sont calculées en établissant la moyenne des estimations des quatre trimestres. Les gains mensuels moyens sont calculés en divisant le total des gains annuels par le nombre total de mois pour lesquels il ne manque pas d'information.

La taille des échantillons varie pour chaque mesure parce qu'il manque des données.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>L'expression « emploi à temps plein » se définit comme un travail de 30 heures ou plus pendant au moins une semaine au cours du mois.

<sup>b</sup>Les gains moyens pour chaque trimestre pendant la cinquième année sont annualisés en multipliant les moyennes trimestrielles des gains mensuels par 12.

Comme les participantes du groupe programme du PAS-plus ont été plus nombreuses à déclencher à un moment donné le versement du supplément, elles ont été motivées, dans une plus grande proportion, à travailler à temps plein après la première année de la période de suivi. Quoique ce fait aide à expliquer pourquoi l'offre de services a eu un impact supplémentaire, il n'explique pas pourquoi cet impact a été retardé. En fait, bien que les participantes du groupe programme du PAS aient été moins nombreuses à être motivées à travailler à temps plein, l'emploi dans ce groupe a dépassé l'emploi dans le groupe programme du PAS-plus pendant la plus grande partie de la deuxième année du programme.

Il est possible que les membres du groupe programme du PAS-plus aient au départ trouvé un emploi à temps plein au cours de la première année pour avoir accès au supplément dans les mois suivants et qu'ensuite, elles aient délibérément quitté cet emploi pour exploiter d'autres possibilités. Ou bien, les services ont peut-être aidé les participantes du groupe programme du PAS-plus à surmonter des obstacles à l'emploi que n'avaient pas à surmonter les membres du groupe programme du PAS. Si tel est le cas, certaines prestataires du supplément du groupe programme du PAS-plus étaient peut-être moins bien préparées pour le marché du travail que leurs homologues du groupe programme du PAS. Ces travailleuses du groupe programme du PAS-plus ont peut-être presque immédiatement perdu leur emploi, mais plus tard – à mesure que les conditions s'amélioraient peut-être –, elles ont eu la possibilité de retrouver un emploi et de toucher de nouveau le supplément. Quel que soit le cas de figure, il expliquerait le retard dans la croissance de l'emploi à temps plein et pourrait aider à comprendre pourquoi l'emploi à temps plein du groupe programme du PAS-plus n'a pas dépassé l'emploi à temps plein du groupe programme du PAS avant la troisième année suivant l'assignation aléatoire.

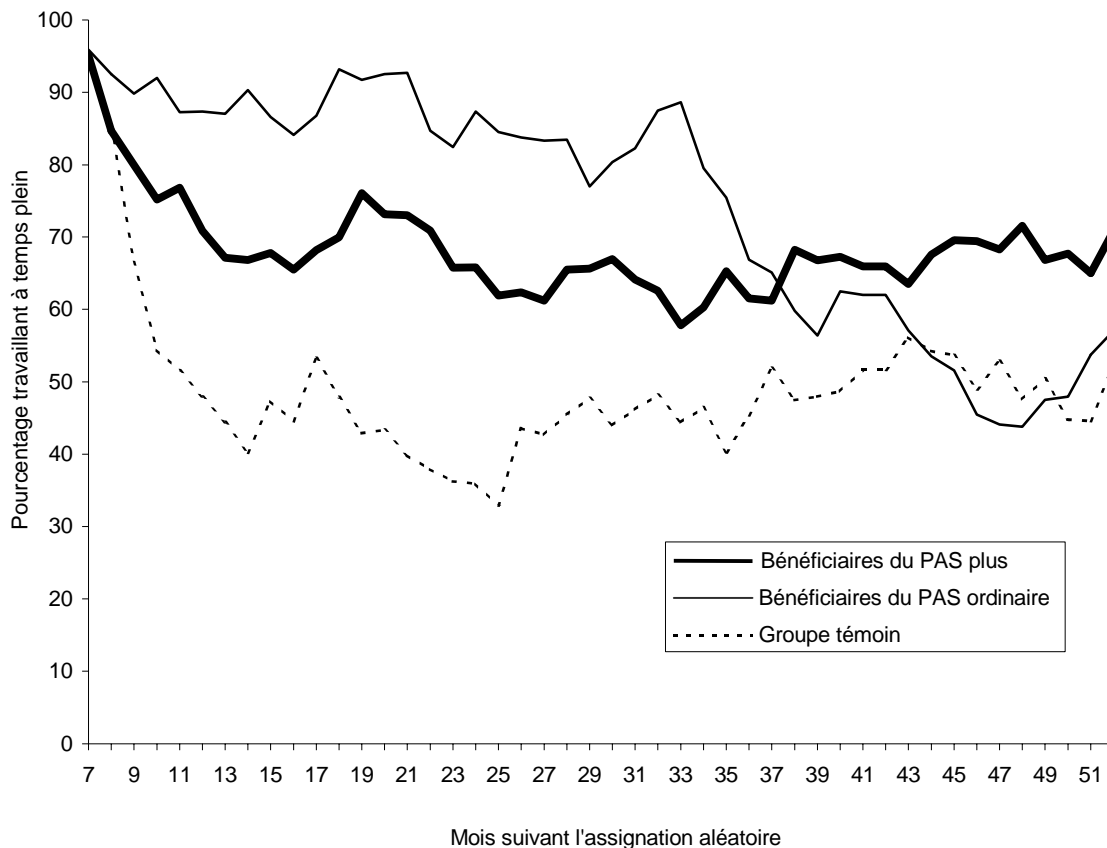
Autrement, il est possible qu'une combinaison différente de tendances ait conduit à un retard de l'impact supplémentaire. Par exemple, l'offre de services n'a peut-être pas généré une montée de l'emploi, mais plutôt permis à l'emploi de demeurer stable dans le groupe programme du PAS-plus, tandis que, globalement, les membres du groupe programme du PAS subissaient une perte d'emploi. L'offre d'un généreux supplément de revenu a peut-être incité les participantes à trouver un emploi à temps plein qu'il ne leur a plus été possible de conserver lorsque le supplément n'était plus accessible. Certaines participantes du groupe programme du PAS ont peut-être par conséquent dû quitter leur emploi lorsqu'elles ne recevaient plus le supplément de revenu. D'autres ont peut-être perdu leur emploi et lorsque le supplément n'a plus été disponible, elles ont cessé d'être motivées à en trouver un autre.

Par comparaison, les membres du groupe programme du PAS-plus ont peut-être trouvé de meilleurs emplois ou étaient peut-être mieux préparées à occuper un emploi à temps plein en raison des services dont elles avaient bénéficié. En conséquence, l'emploi à temps plein a peut-être été plus durable pour ces personnes, même si le supplément ne leur était plus accessible. En pareil cas, la perte d'emploi globale pour le groupe programme du PAS expliquerait le retard de l'impact supplémentaire.

Compte tenu des formidables obstacles que de nombreuses assistées sociales ont dû surmonter pour trouver un travail à temps plein, certaines pertes d'emploi étaient prévisibles. La figure 8.3 montre les taux d'emploi à temps plein du 7<sup>e</sup> au 52<sup>e</sup> mois pour les membres du groupe témoin, les prestataires du supplément du groupe programme du PAS-plus et les prestataires du groupe programme du PAS qui travaillaient à temps plein six mois après l'assignation aléatoire. Au cours de l'année suivante (du 7<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> mois), l'emploi à temps

plein a chuté rapidement chez les membres du groupe témoin. Il semble que, bien que l'emploi ait également chuté chez les membres du groupe programme du PAS, l'incitatif financier a pu aider à atténuer la décroissance de l'emploi à temps plein pour les prestataires du supplément. L'emploi à temps plein chez les prestataires du supplément auxquelles on a également offert des services n'a pas chuté aussi rapidement que chez les membres du groupe témoin, mais ces prestataires du PAS-plus qui étaient employées au cours du 6<sup>e</sup> mois n'ont pas globalement réussi aussi bien que les prestataires du PAS à conserver leur emploi à temps plein au cours de l'année.

**Figure 8.3 : Emploi à temps plein du septième au cinquante-deuxième mois, pour celles travaillant à temps plein au sixième mois**

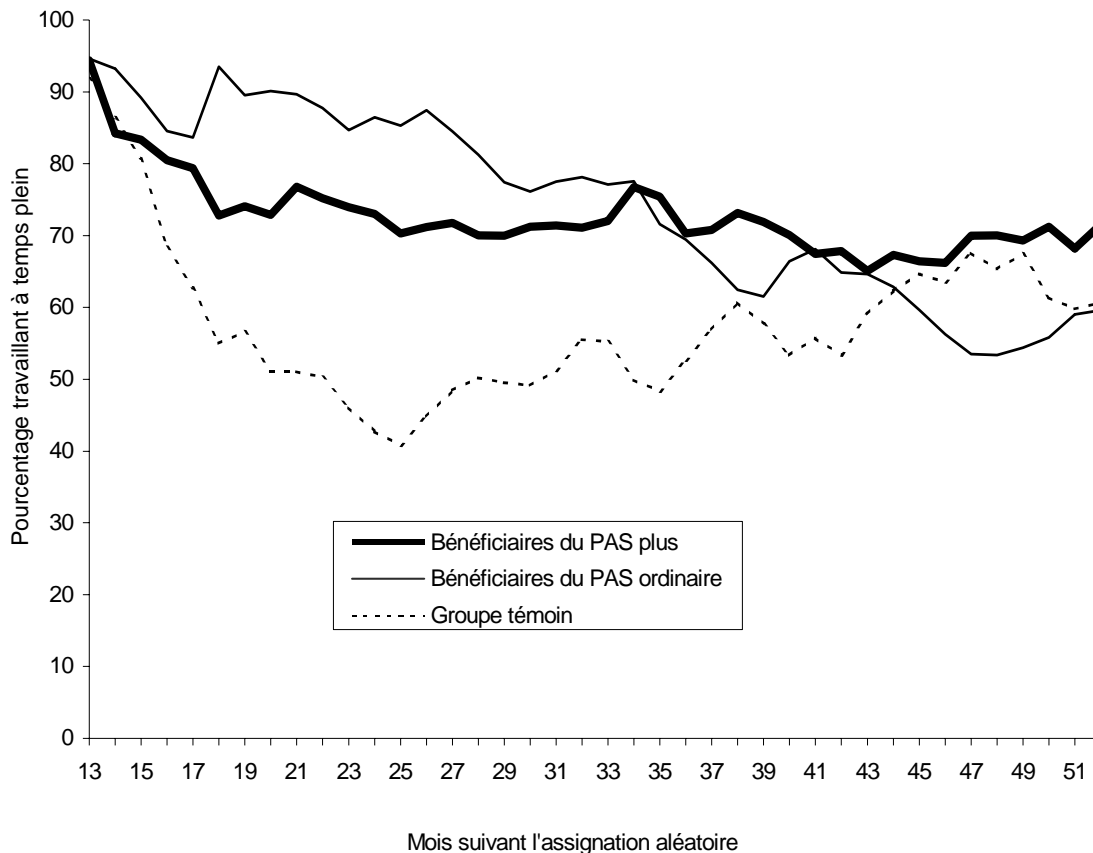


Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

Après le 18<sup>e</sup> mois, l'emploi à temps plein chez les prestataires du PAS-plus qui travaillaient à temps plein au 6<sup>e</sup> mois a continué de chuter, mais plus lentement. Près de trois ans après l'assignation aléatoire, l'emploi à temps plein des prestataires du PAS chutait également assez rapidement. Le taux de perte d'emploi a été encore plus rapide pour ces participantes que pour les membres du groupe témoin. À vrai dire, l'emploi à temps plein a commencé à grimper pour les membres du groupe témoin. Le moment de la décroissance chez les prestataires du PAS correspond à peu près au moment de l'expiration de la période de réception du supplément de trois ans pour de nombreuses participantes. Par comparaison, l'emploi à temps plein des membres du groupe du PAS-plus est demeuré assez constant au cours des 18 derniers mois du programme.

La figure 8.3 présente la perte d'emploi des participantes qui occupaient un emploi au 6<sup>e</sup> mois, soit seulement au milieu de la période où les membres des groupes programmes du PAS-plus et du PAS pouvaient déclencher le supplément. La figure 8.4 montre l'emploi à temps plein du 13<sup>e</sup> au 52<sup>e</sup> mois pour les prestataires du PAS-plus, les membres du groupe témoin et les prestataires du PAS qui occupaient un emploi à temps plein au 12<sup>e</sup> mois, à l'expiration du délai imparti pour accepter le supplément. Pour le groupe de prestataires du PAS-plus qui étaient employées à temps plein au 12<sup>e</sup> mois, l'emploi à temps plein a chuté dans les six mois suivants pour demeurer ensuite assez constant pendant le reste de la période de suivi.

**Figure 8.4 : Emploi à temps plein du treizième au cinquante-deuxième mois, pour celles travaillant à temps plein au douzième mois**



Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

Le PAS-plus ne semble pas avoir été suffisant pour encourager toutes les assistées sociales supplémentaires ayant accepté le supplément à cause de l'offre de services à demeurer employées à temps plein. Toutefois, les figures 8.3 et 8.4 donnent à penser que l'offre de services a aidé certaines participantes du groupe programme du PAS-plus à conserver leur emploi à temps plein aux étapes ultérieures du suivi, en particulier lorsque le supplément n'était plus accessible. Rien ne nous indique apparemment que les emplois perdus par les membres du PAS-plus au début de la période de suivi ont été regagnés par la suite au cours du programme. Il est donc vraisemblable que le délai dans l'impact

supplémentaire était attribuable à la perte d'emploi des membres du groupe programme du PAS.

### **Emploi à temps partiel et ensemble de l'emploi**

Le but du PAS était d'accroître l'emploi à temps plein. On pouvait atteindre cet objectif soit en encourageant les gens qui n'auraient pas travaillé à trouver un emploi à temps plein ou en encourageant les gens qui auraient travaillé à temps partiel à accroître leurs heures pour travailler à temps plein. Si le passage des membres du groupe programme de l'emploi à temps partiel à l'emploi à temps plein avait été en grande partie responsable de l'accroissement de l'emploi à temps plein, dans ce cas, on se serait attendu à une incidence négative sur l'emploi à temps partiel. En revanche, bien que le supplément n'ait fourni aucun incitatif au travail à temps partiel, les services du PAS-plus ont pu aider certaines personnes qui n'auraient pas travaillé à trouver un travail à temps partiel et à découvrir qu'elles préféreraient travailler à temps partiel que de ne pas travailler du tout. Si c'était le cas, on pourrait s'attendre à un impact positif sur l'emploi à temps partiel, même si ce genre de travail ne rendait pas les participantes admissibles au supplément.

Le second panneau du tableau 8.2 fait état des taux d'emploi mensuels moyens à temps partiel pour les trois groupes de recherche pendant les quatre années de suivi et les deux premiers trimestres de la cinquième année. Au cours des quatre premières années, les incitatifs financiers ont eu un impact négatif et significatif sur l'emploi à temps partiel. Cet impact porte à croire que lorsqu'on leur a offert un supplément, certaines participantes du groupe programme ordinaire qui auraient travaillé à temps partiel ont en fait préféré travailler à temps plein. Toutefois, comme l'effet positif sur l'emploi à temps plein est beaucoup plus important que l'effet négatif sur l'emploi à temps partiel, l'impact dominant a été d'encourager celles qui n'auraient pas travaillé du tout à travailler à temps plein. L'ajout de services au supplément n'a eu d'incidence significative sur l'emploi à temps partiel dans aucune des années suivant l'assignation aléatoire.

Le taux d'emploi mensuel correspond aux taux d'emploi à temps plein et à temps partiel, et il est présenté dans le troisième panneau du tableau 8.2. Si l'impact du PAS-plus sur l'emploi à temps plein était positif et si l'impact sur l'emploi à temps partiel était négatif, on n'aurait pas pu observer un impact net sur l'ensemble du paysage de l'emploi. Pour obtenir un impact positif sur l'ensemble de l'emploi, il faut que l'impact sur l'emploi à temps plein soit plus important que l'impact négatif sur l'emploi à temps partiel.

Comme on observe peu de différence entre l'emploi à temps partiel dans le groupe programme du PAS et dans le groupe programme du PAS-plus, l'impact supplémentaire des services sur l'ensemble de l'emploi est similaire à l'impact supplémentaire sur l'emploi à temps plein. Au cours de la deuxième et de la troisième années de la période de suivi, l'ajout de services à l'incitatif financier n'a pas accru de façon significative l'emploi total, mais au cours de la quatrième année, l'impact supplémentaire a été significatif à hauteur de 7,2 points.

## Les gains

Puisque tant le volet incitatif financier que le volet services du PAS-plus ont encouragé de nombreuses assistées sociales à travailler à temps plein, le programme aurait pu également augmenter leurs gains. Le dernier panneau du tableau 8.2 présente la rémunération annuelle moyenne des deux groupes programmes et du groupe témoin. Les gains pour chacun des trois groupes sont répartis en moyenne entre tous les membres du groupe, y compris ceux qui ont eu une rémunération nulle. Au cours de chaque année de suivi, l'association du supplément et des services du PAS-plus a eu une incidence significative sur les gains. Comme il faut un certain temps à des assistés sociaux de longue date pour se réinsérer dans la population active, l'impact sur les gains a été inférieur au cours de la première année suivant l'assignation aléatoire. Au cours de la deuxième, de la troisième et de la quatrième années, toutefois, le PAS-plus a accru les gains de plus de 1 500 \$ par an, comparativement aux gains moyens du groupe témoin.

L'incidence que le PAS-plus a eue sur les gains provient en partie de l'effet de l'offre du supplément et en partie de l'offre de services. Au cours des trois premières années suivant l'assignation aléatoire, l'ajout de services n'a pas eu d'impact supplémentaire statistiquement significatif sur les gains par rapport à l'impact produit par l'incitatif financier seul. Par conséquent, au cours de ces années, l'impact sur les gains a été essentiellement le résultat de l'incitatif financier. Dès la quatrième année, les incitatifs financiers seuls n'ont plus eu d'impact significatif sur les gains. Au cours de la même année, les services du PAS-plus ont accru de façon significative les gains de 1 592 \$. Puisque, comme nous l'avons analysé plus tôt, un nombre relativement plus élevé de membres du groupe du PAS-plus sont demeurés employés à temps plein, il semble que ces participantes aient été en mesure de conserver leurs gains tout au long de la quatrième année du programme. Il s'ensuit que les membres du groupe du PAS-plus ont gagné plus, en moyenne, que leurs homologues du groupe du PAS, même si elles n'étaient plus admissibles au supplément.

Au cours du premier trimestre de la cinquième année suivant l'assignation aléatoire, les membres du groupe du PAS ont gagné, en moyenne, légèrement moins que celles du groupe témoin. Par comparaison, les gains moyens des membres du groupe du PAS-plus ont été de 287 \$ supérieurs à ceux de leurs homologues du groupe témoin. Même si aucune de ces différences n'est statistiquement significative, l'ajout de services a eu un impact plus important sur les gains du premier trimestre de la cinquième année que l'offre du supplément seul. Au cours de ce trimestre, les participantes du groupe du PAS-plus ont gagné en moyenne 334 \$ de plus que leurs homologues du PAS.

La tendance s'est poursuivie au deuxième trimestre de la cinquième année. Les membres du groupe du PAS ont gagné moins, en moyenne, que leurs homologues du groupe témoin et du groupe du PAS-plus. La différence dans les gains entre les membres du groupe du PAS-plus et les membres du groupe du PAS a été statistiquement significative. À vrai dire, l'impact supplémentaire des services sur les gains a progressé entre le premier et le deuxième trimestre de la cinquième année.

## **Les salaires**

Le but du PAS était d'offrir un supplément de revenu suffisamment généreux pour rendre le travail plus payant que l'aide sociale. L'incitatif financier, par conséquent, rendait le travail à temps plein plus attrayant que d'autres solutions. L'un des risques était que certaines prestataires d'aide sociale acceptent un emploi à un salaire inférieur à celui qu'elles auraient pu accepter autrement, afin de recevoir le supplément. Par ailleurs, les services offerts aux participantes du groupe du PAS-plus auraient pu les outiller afin qu'elles soient mieux en mesure d'entrer en lice pour des offres d'emploi à des salaires plus élevés.

Le tableau 8.3 présente des données qui nous indiquent que ni le supplément à lui seul ni le PAS-plus n'ont accru la probabilité que les assistées sociales acceptent des emplois mal rémunérés afin de recevoir le supplément. Aucun des deux programmes n'a eu d'incidence significative sur la proportion de personnes occupant un emploi à un salaire inférieur au salaire minimum ou dont la rémunération se situait entre le salaire minimum et 1,99 \$ au-dessus du salaire minimum. Le PAS-plus, toutefois, a accru la proportion de personnes occupant un emploi rémunéré à au moins 2 \$ de plus que le salaire minimum. La probabilité d'occuper un emploi payant au moins 2 \$ de plus que le salaire minimum était de 9,4 points de plus pour les membres du groupe du PAS-plus que pour leurs homologues du groupe du PAS. Cette constatation nous indique que l'ajout de services a aidé les prestataires d'aide sociale à trouver un emploi mieux rémunéré.

## **IMPACTS SUR LES TRANSFERTS DE FONDS**

De façon à recevoir le supplément, les assistées sociales devaient renoncer à l'aide au revenu et trouver un travail à temps plein. Comme le PAS-plus a eu une incidence sur la réception du supplément et l'emploi à temps plein, il devrait également avoir eu une incidence sur les transferts de fonds aux participantes. Le tableau 8.4 fait état du taux mensuel de réception d'aide au revenu, du montant d'aide au revenu, ainsi que du montant et du taux mensuel d'aide au revenu et du PAS regroupés.

### **Réception d'aide au revenu**

Le premier panneau du tableau 8.4 montre que les impacts des deux programmes sur l'aide au revenu ont été à peu près inversement proportionnels à leurs impacts sur l'emploi à temps plein. Comparativement au groupe témoin, les deux programmes ont réduit la réception d'aide au revenu au cours des quatre premières années du programme. Au cours de la troisième année, le PAS-plus a réduit l'incidence de la réception d'aide au revenu de près de 19 points et le PAS a réduit la réception d'aide au revenu de 13,5 points. Dès la quatrième année, l'impact du PAS avait chuté à seulement 6,2 points. En revanche, au cours de la même année, le PAS-plus a réduit la réception d'aide au revenu de 17,3 points. Cette différence a accru l'impact des services sur la réception d'aide sociale de 11,0 points. L'impact supplémentaire s'est poursuivi, même s'il était moindre, au niveau de 8,8 points au cours de la cinquième année suivant l'assignation aléatoire. À ce moment-là, la période de trois ans d'admissibilité au supplément était terminée pour tous les membres des deux groupes programmes. Par conséquent, même lorsque le supplément n'a plus été disponible, beaucoup plus de membres du groupe du PAS-plus ont continué à conserver leur autonomie financière.

Tableau 8.3 : Impacts du PAS et du PAS-plus sur la répartition des salaires, au 52<sup>e</sup> mois

Résultat	Niveaux des résultats moyens			PAS-plus et groupe témoin		PAS ordinaire et groupe témoin		PAS-plus et PAS ordinaire	
	Groupe programme		Groupe témoin	Impacts des incitatifs financiers et des services		Impact des incitatifs financiers		Impacts accrus des services	
	PAS-plus	PAS ordinaire	Groupe témoin	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type
<b>Taux salarial horaire</b>									
(% dans chaque catégorie)									
Sans emploi	47,0	54,2	49,0	-2,0	(4,3)	5,2	(4,3)	-7,2 *	(4,3)
Revenus non déclarés <sup>a</sup>	1,6	2,4	4,7	-3,0 **	(1,5)	-2,3	(1,5)	-0,8	(1,5)
Moins que le salaire minimum <sup>b</sup>	6,7	7,0	7,1	-0,4	(2,3)	-0,1	(2,3)	-0,3	(2,3)
Entre le salaire minimum et 1,99 \$ de plus que le salaire minimum	18,1	19,2	20,7	-2,5	(3,5)	-1,4	(3,5)	-1,1	(3,5)
Au moins 2 \$ de plus que le salaire minimum	26,2	16,8	18,6	7,6 **	(3,5)	-1,8	(3,4)	9,4 ***	(3,5)
<b>Taille de l'échantillon (total = 765)</b>	<b>256</b>	<b>258</b>	<b>251</b>						

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 54 mois.

Notes : Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>Les membres de l'échantillon dans cette catégorie occupaient un emploi pendant le mois, mais n'ont pas signalé suffisamment d'information sur leurs heures de travail et/ou leurs gains pour que le résultat indiqué puisse être calculé.

<sup>b</sup>Au Nouveau-Brunswick, le salaire minimum était de 5,50 \$ au cours du cinquante-deuxième mois pour toutes les répondantes.



Tableau 8.4 : Impacts du PAS et du PAS-plus sur l'aide au revenu et les transferts de fonds

Résultat	Niveaux des résultats moyens			PAS-plus et groupe témoin			PAS ordinaire et groupe témoin			PAS-plus et PAS ordinaire		
	Groupe		Groupe	Impacts des		Erreur	Impact des		Erreur	Impacts		Erreur
	programme PAS-plus	programme PAS ordinaire		PAS	incitatifs financiers des services		incitatifs financiers	accrus des services		type	type	
<b>Taux mensuel de l'AR reçue (%)</b>												
Première année	81,9	82,5	90,9	-9,1 ***	(2,0)	-8,4 ***	(2,0)	-0,6	(2,0)			
Deuxième année	57,1	59,3	75,5	-18,4 ***	(3,5)	-16,2 ***	(3,4)	-2,3	(3,5)			
Troisième année	50,4	55,7	69,2	-18,8 ***	(3,6)	-13,5 ***	(3,6)	-5,3	(3,6)			
Quatrième année	44,3	55,3	61,5	-17,3 ***	(3,7)	-6,2 *	(3,7)	-11,0 ***	(3,7)			
Cinquième année	42,9	51,7	54,5	-11,6 ***	(3,8)	-2,8	(3,8)	-8,8 **	(3,8)			
Sixième année, premier trimestre	39,3	48,1	49,2	-9,9 **	(4,1)	-1,1	(4,1)	-8,8 **	(4,1)			
Sixième année, deuxième trimestre	39,7	46,2	46,0	-6,4	(4,1)	0,2	(4,1)	-6,6	(4,1)			
<b>Prestations moyennes d'AR (\$/année)</b>												
Première année	7 083	7 142	7 752	-669 ***	(191)	-610 ***	(190)	-59	(190)			
Deuxième année	5 041	5 150	6 473	-1 432 ***	(320)	-1 323 ***	(319)	-109	(320)			
Troisième année	4 461	4 968	6 034	-1 573 ***	(342)	-1 066 ***	(340)	-507	(341)			
Quatrième année	3 990	4 849	5 423	-1 433 ***	(350)	-575 *	(348)	-859 **	(349)			
Cinquième année	3 731	4 426	4 594	-862 **	(351)	-167	(350)	-695 **	(351)			
Sixième année, premier trimestre <sup>a</sup>	3 453	4 056	4 196	-743 **	(375)	-140	(373)	-603	(374)			
Sixième année, deuxième trimestre <sup>a</sup>	3 492	3 969	3 913	-421	(376)	56	(374)	-477	(375)			
<b>Taux mensuel de l'AR ou des paiements du PAS reçus (%)</b>												
Première année	92,9	93,0	90,7	2,2	(1,6)	2,3	(1,5)	-0,2	(1,6)			
Deuxième année	85,1	84,0	75,6	9,4 ***	(2,7)	8,4 ***	(2,7)	1,0	(2,7)			
Troisième année	79,8	80,2	69,3	10,5 ***	(3,1)	10,9 ***	(3,0)	-0,4	(3,1)			
Quatrième année	64,9	67,8	61,7	3,1	(3,3)	6,1 *	(3,3)	-3,0	(3,3)			
Cinquième année	43,8	52,1	54,5	-10,7 ***	(3,8)	-2,4	(3,8)	-8,3 **	(3,8)			
Sixième année, premier trimestre	39,3	48,1	49,2	-9,9 **	(4,1)	-1,1	(4,1)	-8,8 **	(4,1)			
Sixième année, deuxième trimestre	39,7	46,2	46,0	-6,4	(4,1)	0,2	(4,1)	-6,6	(4,1)			

(suite)

Tableau 8.4 : Impacts du PAS et du PAS-plus sur l'aide au revenu et les transferts de fonds (suite)

Résultat	Niveaux des résultats moyens			PAS-plus et groupe témoin			PAS ordinaire et groupe témoin			PAS-plus et PAS ordinaire		
	Groupe			Impacts des			Impact des			Impacts		
	programme PAS-plus	programme PAS ordinaire	Groupe témoin	incitatifs financiers et des services	Erreur type	Erreur type	incitatifs financiers	Erreur type	accrus des services	Erreur type		
<b>Prestations moyennes d'AR et du PAS (\$/année)</b>												
Première année	8 542	8 425	7 731	811 ***	(174)	(173)	694 ***	(173)	117	(173)		
Deuxième année	7 895	7 641	6 489	1 406 ***	(272)	(271)	1 152 ***	(271)	254	(272)		
Troisième année	7 229	7 272	6 044	1 186 ***	(307)	(306)	1 228 ***	(306)	-42	(306)		
Quatrième année	5 863	6 026	5 445	418	(324)	(322)	581 *	(322)	-163	(323)		
Cinquième année	3 808	4 458	4 596	-788 **	(349)	(347)	-138	(347)	-650 *	(348)		
Sixième année, premier trimestre <sup>a</sup>	3 453	4 056	4 196	-743 **	(375)	(373)	-140	(373)	-603	(374)		
Sixième année, deuxième trimestre <sup>a</sup>	3 492	3 969	3 913	-421	(376)	(374)	56	(374)	-477	(375)		
<b>Taille de l'échantillon (total = 765)</b>	<b>256</b>	<b>258</b>	<b>251</b>									

Sources : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide au revenu et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme PAS.

Notes : Les estimations pour chaque année sont calculées en établissant la moyenne des estimations des quatre trimestres.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>Les paiements moyens pour chaque trimestre pendant la sixième année sont annualisés en multipliant les moyennes trimestrielles des gains mensuels par 12.

## **Montant des paiements d'aide au revenu**

Comme le PAS-plus a réduit le nombre de personnes recevant l'aide au revenu, il devrait également avoir réduit le montant des paiements moyens par membre du groupe programme. Le second panneau du tableau 8.4 montre que le PAS-plus a eu une incidence significative sur les montants d'aide au revenu. Pour chaque année, les membres du groupe du PAS-plus, en moyenne, ont reçu moins de prestations d'aide au revenu que les membres du groupe témoin. L'ajout de services n'a pas eu, cependant, d'impact supplémentaire significatif jusqu'à la quatrième année. L'impact s'est poursuivi jusqu'à la cinquième année, où l'on a observé une réduction de 695 \$ dans les paiements annuels moyens de prestations d'aide au revenu par suite de l'ajout de services. Dès le premier trimestre de la sixième année, l'ajout de services n'avait plus d'impact supplémentaire significatif sur le montant des paiements moyens d'aide au revenu.

## **Réception de l'aide au revenu ou du PAS**

Parmi les participantes des deux groupes programmes ayant renoncé à l'aide au revenu, certaines y ont renoncé parce qu'elles voulaient recevoir le supplément, tandis que d'autres y auraient renoncé même si on ne leur avait pas offert le supplément. Peu importe la raison pour laquelle elles ont renoncé à l'aide au revenu, les participantes des groupes programmes qui ont trouvé un emploi à temps plein dans l'année de l'assignation aléatoire étaient admissibles au supplément. Par conséquent, la mesure dans laquelle le PAS a modifié la proportion de personnes recevant soit l'aide au revenu, soit le supplément dépend du nombre de participantes ayant renoncé à l'aide au revenu parce qu'on leur offrait le supplément et du nombre de celles qui y auraient renoncé de toute façon. Si de nombreuses prestataires du supplément avaient renoncé à l'aide au revenu sans l'offre du supplément, dans ce cas, l'impact sur la réception du supplément ou l'aide au revenu aurait été beaucoup plus important que l'impact sur l'aide au revenu seulement.

Le troisième panneau du tableau 8.4 présente le taux mensuel de réception d'aide au revenu ou de supplément au cours des cinq années de suivi et des deux premiers trimestres de la sixième année. Au cours des quatre premières années, on n'observe aucune différence dans la probabilité de réception d'aide au revenu ou du supplément entre les membres du groupe du PAS-plus et les membres du groupe du PAS.

Étant donné que la période de trois ans d'admissibilité au supplément prenait fin pour les membres des deux groupes programmes dès la cinquième année, l'impact sur la réception de l'aide au revenu ou du supplément par les membres du groupe du PAS-plus a été inférieur de 10,7 points à celui visant leurs homologues du groupe témoin. En revanche, la probabilité que les membres du groupe du PAS reçoivent l'aide au revenu ou le supplément comparativement à leurs homologues du groupe témoin n'était que de 2,4 points supérieure, ce qui n'est pas statistiquement significatif. Par conséquent, la prestation de services a réduit encore de 8,3 points la réception d'aide au revenu ou du supplément.

## **Montant des paiements au titre de l'aide au revenu et du PAS**

Le dernier panneau du tableau 8.4 nous offre une mesure de l'impact de chaque programme sur les transferts de fonds combinés au titre de l'aide au revenu et du supplément. Au cours des quatre premières années de suivi, les deux programmes ont accru

le montant combiné d'aide au revenu et du supplément que recevaient les membres des groupes programmes. Toutefois, dans la quatrième année, l'écart entre les paiements moyens aux membres du groupe du PAS-plus et aux membres du groupe témoin n'a pas été statistiquement significatif. L'ajout de services à l'incitatif financier n'a eu d'impact supplémentaire sur aucune des quatre premières années. Dès la cinquième année, cependant, lorsque le supplément a cessé d'être accessible, le montant moyen des paiements au titre de l'aide au revenu et du supplément a été inférieur de 650 \$ par suite de la prestation de services. Cela porte à croire que, bien que les services aient encore accru la réception du supplément, cet accroissement a été compensé par une réduction de la réception d'aide au revenu, conduisant à une augmentation nette nulle des transferts combinés.

## **IMPACTS SUR LE REVENU DES MÉNAGES ET LA PAUVRETÉ**

Le PAS-plus a accru les gains moyens et l'emploi à temps plein chez les prestataires d'aide sociale tout en réduisant par ailleurs le montant moyen d'aide au revenu reçu et en accroissant la proportion de personnes ayant bénéficié d'un supplément. En raison de ces impacts, il est logique que le PAS-plus ait également eu une incidence sur le revenu des ménages et la pauvreté. En outre, même si les gains, l'aide au revenu et les paiements au titre du supplément constituaient les sources de revenu les plus importantes au cours de la période de suivi, les participantes ont également reçu un revenu d'autres sources qui peut avoir été touché par le programme.

Le revenu mensuel au cours des six mois précédant l'entrevue de suivi après 54 mois est présenté dans le premier panneau du tableau 8.5. Ce montant inclut le revenu provenant de gains, le supplément et les paiements au titre de l'aide au revenu, de même que d'autres paiements de transfert et d'autres revenus non gagnés. Les trois premières lignes de ce panneau présentent les constatations mentionnées auparavant. L'ajout de services aux incitatifs financiers a accru de façon significative les gains tout en réduisant le montant d'aide au revenu reçu au cours d'un mois moyen. Au cours des six mois précédant l'entrevue après 54 mois, très peu de participantes des deux groupes programmes étaient encore admissibles au supplément. Par conséquent, le montant moyen de revenu provenant du supplément était plutôt faible. En moyenne, les membres du groupe du PAS-plus ont reçu 15 \$ par mois, tandis que leurs homologues du groupe du PAS recevaient quelque 9 \$ par mois.

Une partie importante du revenu des prestataires d'aide sociale provient d'autres paiements de transfert, notamment l'assurance-emploi, la Prestation fiscale pour enfants et le crédit pour taxes sur les produits et services. Les membres du groupe programme du PAS-plus ont reçu en moyenne 306 \$ de ces autres transferts au cours des six mois précédant l'entrevue de suivi après 54 mois. Ce montant était supérieur de 44 \$ par mois à celui que recevaient les membres du groupe du PAS; par conséquent, les services ont eu une incidence supplémentaire positive sur les autres transferts.

L'accroissement des gains et des autres paiements de transfert fait plus que compenser la réduction de l'aide au revenu, conduisant à une augmentation du revenu individuel total pour les membres du groupe programme du PAS-plus. Dans les six mois précédant l'entrevue de suivi, les services supplémentaires ont accru le revenu individuel total de 119 \$. Après impôt, les membres du groupe programme du PAS-plus recevaient encore 108 \$ de plus par mois que leurs homologues du groupe du PAS.

**Tableau 8.5 : Impacts du PAS et du PAS-plus sur le revenu mensuel et les paiements de transfert nets au cours des six mois précédant l'entrevue de suivi après 54 mois**

Résultat	Niveaux des résultats moyens						PAS-plus et groupe témoin		PAS ordinaire et groupe témoin		PAS-plus et PAS ordinaire	
	Groupe programme			Groupe programme			Impacts des incitatifs financiers et des services		Impact des incitatifs financiers		Impacts accrus des services	
	PAS-plus	PAS ordinaire	Groupes PAS	PAS-plus	PAS ordinaire	Groupes PAS	financiers et des services	Erreur type	financiers	Erreur type	accrus des services	Erreur type
<b>Sources du revenu personnel (\$)</b>												
Gains	585	481	500	85	(58)	104 *	(58)					
Supplément du PAS	15	9	1 <sup>a</sup>	15 ***	(5)	7	(5)					
Aide au revenu	321	375	413	-92 ***	(30)	-54 *	(30)					
Autres paiements de transfert <sup>b</sup>	306	262	271	34 *	(20)	44 **	(20)					
Autre revenu non gagné <sup>c</sup>	61	44	54	7	(12)	17	(12)					
<b>Total du revenu individuel et familial (\$)</b>												
Total du revenu individuel (\$)	1 292	1 173	1 242	50	(52)	119 **	(52)					
Total du revenu individuel (\$)	1 228	1 119	1 184	43	(45)	108 **	(45)					
déductions faites de l'impôt	1 613	1 477	1 571	43	(94)	137	(93)					
<b>Incidence du faible revenu (%)</b>												
Revenu inférieur au seuil de faible revenu <sup>e</sup>	79,2	80,0	79,7	-0,5	(3,9)	-0,8	(3,9)					
Moins de 50 % du SFR	20,8	28,4	21,6	-0,9	(4,2)	-7,6 *	(4,2)					
De 50 % à 75 % du SFR	38,2	39,3	35,7	2,5	(4,8)	-1,1	(4,8)					
De 75 % à 100 % du SFR	20,2	12,3	22,4	-2,2	(3,9)	7,9 **	(3,8)					
Revenu supérieur au SFR	20,8	20,0	20,3	0,5	(3,9)	0,8	(3,9)					
<b>Taille de l'échantillon (total = 765)</b>	<b>256</b>	<b>258</b>	<b>251</b>									

**Sources :** Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 54 mois, les dossiers administratifs de l'aide au revenu et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme PAS.

**Notes :** La taille des échantillons varie pour chaque mesure parce qu'il manque des valeurs. Cela peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %. L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>Les membres du groupe témoin semblent avoir reçu, en moyenne, 1 \$ en supplément parce que les estimations sont ajoutées à l'aide d'une régression. Aucun membre du groupe témoin n'a en fait reçu de supplément.

<sup>b</sup>Comprend la prestation fiscale pour enfants, le crédit de taxe sur les produits et services, l'assurance-emploi (a.-e.) et les crédits d'impôt provinciaux.

<sup>c</sup>Comprend la pension alimentaire, la pension alimentaire pour enfants, le revenu de chambreurs et de pensionnaires et tout autre revenu déclaré.

<sup>d</sup>Le revenu familial est la somme du revenu des membres de l'échantillon et des gains d'emploi de tous les autres membres de leur famille.

<sup>e</sup>Calculé en comparant le revenu familial annualisé au seuil de faible revenu (SFR) défini par Statistique Canada pour la localité des membres de l'échantillon et la taille de leur famille.

Il est possible qu'en raison de l'augmentation supplémentaire du revenu, les participantes du groupe témoin du PAS-plus aient été moins nombreuses que leurs homologues du groupe du PAS à avoir des niveaux de revenu très bas au cours des six mois précédant l'entrevue de suivi du 54<sup>e</sup> mois. Le dernier panneau du tableau 8.5 présente les proportions de chaque groupe de recherche ayant un revenu inférieur au seuil de faible revenu. Bien que des proportions importantes de chaque groupe de recherche – plus des trois quarts – aient eu un revenu inférieur au seuil de faible revenu, ni le PAS-plus ni le PAS n'ont réduit de façon significative ces proportions. L'ajout de services a toutefois réduit encore la proportion de personnes ayant un revenu inférieur au seuil de faible revenu. Concurrément, l'ajout de services a accru la proportion de personnes ayant un revenu se situant dans la fourchette de 75 à 100 % du seuil de faible revenu<sup>8</sup>. Cette constatation porte à croire que l'ajout de services n'a pas fourni un revenu suffisant pour sortir les gens de la pauvreté mais a plutôt réduit la proportion de personnes ayant les revenus les plus bas.

## **IMPACTS CUMULATIFS SUR L'EMPLOI, LES GAINS ET L'AIDE AU REVENU**

L'offre combinée d'un incitatif financier et de services liés à l'emploi semble avoir amélioré de façon systématique l'emploi à temps plein et les gains des membres du PAS-plus tout en réduisant leur dépendance à l'égard de l'aide au revenu, comparativement au groupe témoin. Par comparaison, les impacts de l'incitatif financier seul et l'impact supplémentaire des services ont varié au fil du temps. Au cours des quatre premières années du programme, l'incitatif financier a accru de façon significative l'emploi à temps plein et les gains, et réduit l'aide au revenu; les impacts des incitatifs financiers ont commencé à décroître, toutefois, et dès la cinquième année de suivi, ils avaient cessé d'être statistiquement significatifs. En revanche, l'offre de services n'a pas eu d'incidence supplémentaire sur l'emploi à temps plein jusqu'à la quatrième année. On observe une courbe similaire dans les impacts supplémentaires sur les gains et la réception d'aide au revenu (voir les tableaux 8.2 et 8.4).

Du fait que les deux volets du PAS-plus – l'incitatif financier et les services – ont eu une incidence différée sur les membres du groupe programme à divers moments, il est difficile d'évaluer l'effet net du programme. S'interrogeant sur la pertinence d'ajouter des services à un incitatif financier, les artisans de la politique pourraient conclure que les services seraient un ajout utile s'ils évaluaient l'impact supplémentaire des services vers la fin de la période de suivi. En revanche, s'ils examinaient l'effet supplémentaire des services sur les participantes deux ans après l'assignation aléatoire, ils pourraient les considérer comme un ajout superflu.

L'une des façons d'examiner l'effet net des programmes consiste à considérer les impacts sur les mesures cumulatives. Le tableau 8.6 présente les impacts à la fois sur l'emploi à temps plein cumulatif, les gains et la réception d'aide au revenu. La première rangée montre le nombre moyen de mois au cours desquels les membres de l'échantillon ont travaillé à temps plein au cours des 52 premiers mois suivant l'assignation aléatoire. Il s'ensuit que tant les participantes du PAS que celles du PAS-plus ont travaillé pendant beaucoup plus longtemps au cours de la période de suivi qu'elles ne l'auraient fait autrement. En moyenne, les membres du groupe du PAS-plus ont travaillé plus de sept mois de plus tandis que leurs homologues du groupe du PAS ont travaillé six mois de plus qu'elles ne l'auraient fait en l'absence des programmes.

---

<sup>8</sup>Il existe en réalité plusieurs seuils de faible revenu. Ceux-ci sont fixés en fonction de la taille de la famille et de la taille de la collectivité.

**Tableau 8.6 : Impacts du PAS et du PAS-plus sur l'emploi à temps plein cumulatif, les gains et l'AR reçue du 1<sup>er</sup> au 52<sup>e</sup> mois**

Résultat	Niveaux des résultats moyens		PAS-plus et groupe témoin		PAS ordinaire et groupe témoin		PAS-plus et PAS ordinaire	
	Groupe		Impacts des incitatifs		Impact des incitatifs financiers		Impacts accrus des services	
	Groupe programme PAS	Groupe programme PAS-Plus ordinaire	Groupes incitatifs financiers et des services	Erreurs type	Groupes incitatifs financiers	Erreurs type	Groupes accrus des services	Erreurs type
Nombre de mois d'emploi à temps plein	17,5	16,2	10,1	(1,3)	6,1 ***	(1,3)	1,3	(1,3)
Gains totaux (\$)	21 654	18 449	14 821	(1 618)	6 833 ***	(1 610)	3 206 **	(1 615)
Nombre de mois de réception d'aide au revenu	29,8	32,5	38,0	(1,4)	-8,2 ***	(1,4)	-2,7 *	(1,4)
<b>Taille de l'échantillon (total = 765)</b>	<b>256</b>	<b>258</b>	<b>251</b>					

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

Notes : Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Pourtant, en raison de la différence d'un mois entre les groupes programmes du PAS et du PAS-plus, l'emploi à temps plein cumulatif n'a pas été statistiquement significatif et l'ajout de services n'a pas eu d'incidence supplémentaire sur le nombre de mois de travail à temps plein.

Ensemble, les incitatifs financiers et les services ont accru les gains moyens des membres du groupe du PAS-plus comparativement à leurs homologues du groupe témoin de 6 833 \$ pendant les 52 mois de la période de suivi. L'incitatif financier seul a accru les gains au cours de la même période de 3 628 \$; par conséquent, l'ajout de services a accru encore davantage les gains, de 3 206 \$. L'impact supplémentaire sur les gains s'est produit même lorsque les membres du groupe du PAS-plus n'ont pas travaillé pendant un plus grand nombre de mois, comparativement à leurs homologues du groupe du PAS. Cet impact statistiquement significatif porte à croire que l'augmentation des gains résulte de salaires plus élevés.

Au cours de la période de suivi, le PAS-plus a également diminué le nombre moyen de mois au cours desquels les participantes du groupe programme du PAS-plus ont reçu l'aide au revenu. En moyenne, les membres du groupe du PAS-plus ont reçu l'aide au revenu pendant environ 30 des 52 mois de la période de suivi, comparativement à une moyenne de 38 mois pour leurs homologues du groupe témoin. Les participantes du groupe du PAS-plus ont reçu l'aide au revenu pendant trois mois de moins en moyenne que leurs homologues du groupe du PAS, par suite de l'ajout de services à l'incitatif financier.

## CONCLUSIONS

En offrant des services en matière d'emploi en plus de l'incitatif financier, on a encouragé un plus grand nombre d'assistées sociales à tirer parti du supplément du PAS. L'offre de services a eu une incidence supplémentaire sur l'emploi de façon marquée tout au long de la période de suivi. Au cours de la plus grande partie des trois premières années du programme, on n'observe pas de différence statistiquement significative entre l'emploi à temps plein du groupe du PAS-plus et celui du groupe du PAS. Vers la fin de la troisième année, cependant, les membres du groupe du PAS-plus étaient plus nombreux que leurs homologues du groupe du PAS à travailler à temps plein. Cependant, cet impact n'a pas persisté jusqu'au début de la cinquième année suivant l'assignation aléatoire.

Si les impacts sur l'emploi à temps plein constituaient le seul critère pour la mesure du succès d'un programme, les conclusions concernant le PAS-plus ne seraient pas évidentes. Le PAS-plus a également réduit de façon marquée la dépendance à l'égard de l'aide au revenu, en plus d'accroître les gains et la proportion de participantes ayant un emploi à un salaire relativement plus élevé, toutefois, et ces effets pourraient également influencer l'évaluation du PAS-plus. Une comparaison des avantages découlant du PAS-plus et des coûts associés au programme pourrait fournir un cadre permettant de tirer des conclusions. Malheureusement, la petitesse de l'échantillon ne se prête pas à une analyse avantages-coûts.

Le PAS-plus a montré que l'ajout de services à l'incitatif financier peut changer de façon marquée le comportement des gens. Pourtant, des questions demeurent sans réponse concernant la façon dont l'offre de services a eu une incidence sur ces changements. D'autres recherches, avec des échantillons plus importants, pourraient nous en dire plus long en permettant de déterminer si une gamme de services différente pourrait produire des résultats différents. Les données d'échantillons plus importants conforteraient également les évaluateurs dans l'idée que les constatations peuvent être reproduites si on met en œuvre des programmes à l'échelle nationale.



## Chapitre 9 :

# Les leçons de l'étude sur les prestataires du PAS

Voici le dernier chapitre du dernier rapport intégral se rapportant à l'étude sur les prestataires du Projet d'autosuffisance (PAS). Cette étude s'est échelonnée sur près de dix ans. Pour comprendre les résultats obtenus par le PAS au fil des années, il vaut la peine de retourner à son objectif original, exposé à la première ligne du premier rapport publié sur le PAS, il y a huit ans :

*Le Projet d'autosuffisance (PAS) est un projet de recherche et de démonstration qui vise à déterminer si le fait de rendre le travail plus payant que l'assistance sociale incitera les chefs de famille monoparentale à choisir d'occuper un emploi rémunéré plutôt que de recevoir des prestations d'Aide au revenu. (Lui-Gurr, Currie Vernon et Mijanovich, 1994, p. 1)*

Le projet répondait par conséquent à une double finalité : recueillir des données crédibles sur les effets d'une modification de la politique et démontrer qu'une politique donnée — axée sur des suppléments de revenu — pourrait porter fruit. Le PAS a été un succès sur les deux fronts. L'étude a permis de déterminer l'effet sur les prestataires de l'aide au revenu de mesures destinées à « rendre le travail payant », puisqu'un système complètement nouveau de versement de suppléments de revenu a été mis en œuvre avec efficacité dans deux provinces et évalué avec rigueur à partir d'une méthode reposant sur l'assignation aléatoire. Les données recueillies ont alors montré que lorsque le travail est plus payant que l'aide sociale, les chefs de famille monoparentale sont beaucoup plus nombreux à préférer le travail à l'aide sociale. Qui plus est, les impacts les plus marqués du PAS sur l'emploi et l'aide au revenu ont été parmi les plus élevés observés dans le cadre de programmes volontaires d'incitation au travail menés jusqu'à ce jour en Amérique du Nord et évalués à partir de méthodes d'assignation aléatoire.

Le présent chapitre met l'accent sur les leçons que les décideurs peuvent et devraient tirer du PAS. Pour ce faire, nous examinons d'abord les principales incidences qui se dégagent de l'étude du PAS avant de nous pencher sur la façon dont ces incidences et d'autres constatations du présent rapport répondent aux questions de recherche originales qui ont été établies pour l'étude au début du projet. Ces questions originales sont présentées dans l'encadré ci-après. Ensuite, nous faisons état de ce que le projet *ne* nous a *pas* livré, à la fois pour donner un avertissement relativement à la mise en œuvre de politiques futures et présenter des pistes pour d'autres recherches. Enfin, nous examinons brièvement les écueils possibles de l'application des leçons tirées du PAS pour la politique future.

### Principales questions posées par la recherche du PAS

1. Dans quelle mesure les prestataires à long terme de l'Aide au revenu choisissent-elles de travailler plutôt que de toucher des prestations d'aide sociale quand on rend le travail plus payant que l'Aide au revenu?
2. Quelles sont les caractéristiques des prestataires qui, parmi un vaste échantillon de chefs de famille monoparentale prestataires à long terme de l'aide sociale, sont les plus susceptibles d'accepter l'offre d'un supplément de revenu?
3. Parmi celles qui acceptent l'offre d'un supplément, quels sont les sous-groupes à qui le programme profite le plus, c.-à-d. quels sont les sous-groupes qui auraient continué à dépendre de l'Aide au revenu en l'absence du programme?
4. Le supplément crée-t-il une différence nette sur le plan de la participation au marché du travail, des gains, du recours à l'aide sociale et des taux de pauvreté? Quelles tendances se manifestent au fil du temps sur le plan de la participation au marché du travail et des gains?
5. Le supplément a-t-il pour effet de ralentir le rythme auquel les travailleuses quittent le marché du travail pour revenir à l'Aide au revenu, de façon qu'il crée un attachement plus durable au marché du travail?
6. Que se produit-il sur le plan de la participation au marché du travail, du revenu et du recours à l'aide sociale quand le supplément prend fin à l'expiration du délai de trois ans?
7. Le supplément incite-t-il les personnes qui demandent l'Aide au revenu pour la première fois à dépendre de l'aide sociale plus longtemps qu'elles ne l'auraient fait en l'absence du Projet d'autosuffisance?
8. Le programme est-il rentable du point de vue des prestataires de l'Aide au revenu, de l'État et de la société, compte tenu des changements qu'il occasionne sur le plan de la participation au marché du travail, de l'aide sociale et de la pauvreté?

---

Source : Lui-Gurr et coll., 1994, p. 6.

## QUEL A ÉTÉ LE RÔLE DU PAS?

L'étude du PAS introduisait un nouveau programme reposant sur le versement de suppléments de revenu, dans le cadre d'un projet pilote. Le projet pilote a ensuite fait l'objet d'une évaluation permettant de formuler des réponses à la série de questions de recherche répertoriées dans l'encadré ci-après. Les réponses à ces questions, fournies par l'évaluation, sont présentées dans la section suivante. D'abord, il vaut la peine de répéter ce que le programme a réalisé en soi. C'est-à-dire les résultats obtenus par le PAS, en tant que programme, pour la population cible d'assistées sociales à laquelle il s'adressait.

Les chapitres précédents ont décrit dans le moindre détail les effets du PAS sur la période de suivi de cinq ans. Malgré la diversité des effets dont il est fait mention, il vaut la peine de rappeler que le programme du PAS qui était mis à l'essai n'était pas si varié. Il offrait un éventail particulier de caractéristiques inhérentes visant à offrir un incitatif financier pour faciliter la transition à l'emploi à temps plein. Ce programme étroitement ciblé a été à l'origine d'un large éventail d'effets, dont certains — comme les résultats positifs sur les enfants — n'avaient pas été prévus par les questions de la recherche originale. Seulement une variante au programme a été testée pour le même groupe cible : l'ajout de services d'emploi dans le cadre du PAS-plus.

Nous considérons tout d'abord ci-après l'effet de l'offre de supplément de revenu seul. Cette analyse est suivie d'une analyse de l'effet supplémentaire de l'ajout au supplément d'une offre de services d'emploi (PAS-plus).

## L'impact de l'offre du supplément de revenu

La *gamme* et l'*ampleur* des effets du PAS sur l'ensemble de l'échantillon d'assistées sociales de longue date tout au long de la période de suivi de quatre ans et demi ont été documentées dans deux chapitres : les répercussions économiques au chapitre 3 et les effets sur les familles et les enfants au chapitre 5.

Le chapitre 3 montre que parmi les principaux impacts du PAS au cours de la première année qui a suivi l'offre du supplément, on observe une réduction de la réception d'aide au revenu et une augmentation de l'emploi à temps plein. Ces impacts ont tous deux atteint leur point culminant au cours de la deuxième année. On a également observé des effets importants, mais un peu plus faibles sur l'emploi global et le montant de l'aide au revenu. Au cours de la période de réception du supplément, les familles auxquelles on a offert le supplément risquaient moins d'être touchées par une grande pauvreté. Les effets sur l'emploi à temps plein étaient encore bien visibles au cours de la troisième et de la quatrième années, même s'ils ont décliné légèrement à partir de la deuxième année, leur point culminant. Les répercussions négatives sur l'aide au revenu sont demeurées importantes tout au long de la cinquième année<sup>1</sup>.

Le chapitre 5 fait état des effets sur les enfants en ayant recours à plusieurs critères d'évaluation qui ont été repris dans le cadre de plusieurs enquêtes. Dans les questionnaires d'enquête après 36 et 54 mois, on a posé des questions sur le comportement social des enfants (qui étaient nourrissons ou tout-petits<sup>2</sup>, ou d'âge préscolaire<sup>3</sup> au moment de l'assignation aléatoire) et sur les résultats scolaires des enfants (qui étaient d'âge préscolaire à l'assignation aléatoire). Les réponses ont indiqué certains effets positifs sur les résultats scolaires des enfants qui étaient d'âge préscolaire à l'assignation aléatoire, à l'époque où les parents étaient encore admissibles au supplément. On a continué d'observer une réduction de la proportion d'enfants obtenant des résultats inférieurs à la moyenne dans toute matière au-delà de la période d'admissibilité au supplément. Deux autres effets — une plus haute proportion d'enfants au-dessus de la moyenne dans toute matière et une plus faible proportion à ne pas recevoir un enseignement spécial — étaient également observables après la fin de la période d'admissibilité.

La *courbe* de ces impacts économiques et des impacts connexes a été relativement similaire pour tous les résultats : tous les effets se sont accrus au cours des premières phases de réception du supplément et ont ensuite graduellement décliné. Toutefois, l'*ampleur* relative a été différente. L'importance des impacts maximums du PAS sur l'emploi à temps plein, le revenu total et la réception d'aide au revenu ont dépassé les effets sur l'allègement de la

---

<sup>1</sup>Il convient de noter que la période d'observation pour la plupart des autres résultats n'a pas entièrement couvert l'année.

<sup>2</sup>Ces enfants étaient âgés de 1 ou 2 ans à l'assignation aléatoire et de cinq ans et demi à sept ans et demi au moment de l'enquête de suivi après 54 mois (au moins cinq ans et demi, mais moins de sept ans et demi).

<sup>3</sup>Ces enfants étaient âgés de 3 ou 4 ans à l'assignation aléatoire et de sept ans et demi à neuf ans et demi au moment de l'enquête de suivi après 54 mois (au moins sept ans et demi, mais moins de neuf ans et demi).

pauvreté et les résultats sur les enfants<sup>4</sup>. Du fait que le PAS était une intervention de politique sociale axée sur l'emploi à temps plein et l'abandon de l'aide au revenu, on s'attendait à cette courbe générale des effets. Les effets sur la pauvreté totale et le bien-être des enfants sont importants, mais secondaires par rapport aux objectifs établis pour le PAS. Ce qu'indiquent le type d'effet et son ampleur, c'est que le PAS a été conçu de façon adéquate pour atteindre son principal but, qui était d'aider les prestataires d'aide sociale de longue date chefs de famille monoparentale à opter pour le travail de préférence à l'aide sociale. Et c'est bien ce que le programme a fait.

Une autre façon de résumer les effets du PAS consiste à évaluer l'incidence cumulative sur les familles au fil du temps. Les principaux résultats économiques sont repris au tableau 9.1, mais on compare cette fois les impacts cumulatifs sur les groupes programme et témoin au cours de la période de suivi. Au cours de cette période, les membres du groupe programme ont passé en moyenne 4,3 mois de plus à travailler à temps plein et 4,3 mois de moins à recevoir l'aide au revenu. Compte tenu des règles du PAS, le fait que les deux chiffres correspondent et s'annulent n'est pas étonnant. Pour obtenir le supplément de revenu, les membres du groupe programme devaient trouver un emploi à temps plein et renoncer à l'aide au revenu. Les deux résultats mettent en évidence le principal effet du PAS, qui était d'inciter les familles à substituer le travail à temps plein à l'aide au revenu. Les impacts sur les gains et l'aide au revenu mettent de nouveau l'accent sur le même résultat. L'accroissement des gains au cours de la période correspond plus ou moins à la réduction des versements au titre de l'aide au revenu.

**Tableau 9.1 : Impacts cumulatifs du PAS sur l'emploi à temps plein, la réception d'aide au revenu, les gains et les paiements au titre du supplément et de l'aide au revenu**

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)		Erreur type
<b>Nombre total de mois du premier au cinquante-quatrième mois</b>					
Emploi à temps plein	14,0	9,7	4,3	***	(0,4)
AR reçue	35,5	39,9	-4,3	***	(0,5)
<b>Montant total du premier au cinquante-quatrième mois (\$)</b>					
Gains	19 999	16 593	3 406	***	(811)
Paiements d'AR	30 363	33 685	-3 321	***	(522)
Gains, AR et supplément combinés	56 863	50 274	6 589	***	(747)
<b>Nombre total de mois du premier au soixante-dixième mois</b>					
AR reçue	43,4	48,1	-4,7	***	(0,7)
<b>Montant total du premier au soixante-dixième mois (\$)</b>					
Paiements d'AR	36 460	40 009	-3 548	***	(655)
<b>Taille de l'échantillon (total = 4 852)</b>	<b>2 460</b>	<b>2 392</b>			

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois, les dossiers administratifs de l'aide au revenu et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme PAS.

**Notes :** Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>4</sup>Cette comparaison de l'ampleur des effets repose sur la taille des effets, qui ont été calculés en divisant la différence entre les résultats des groupes programme et témoin par l'écart-type ou l'écart moyen dans le résultat particulier à l'étude, dans le groupe témoin. Cette façon de procéder normalise de manière efficace les unités sur lesquelles on mesure différents impacts et permet une comparaison des impacts sur différents types de résultats.

Les deux derniers panneaux du tableau 9.1 montrent comment les impacts cumulatifs sur l'aide au revenu se sont prolongés au-delà des 54 mois visés par les questionnaires d'enquête. Les impacts sur les 70 mois suivant l'assignation aléatoire mis en évidence par les dossiers administratifs sont légèrement plus importants qu'au cours de la période visée par l'enquête. En fait, la réduction d'aide au revenu, de 1 mois par tranche de 12 mois, et le montant épargné au titre des dépenses d'aide au revenu, de 1 \$ par tranche de 16 \$, sont attribuables à la période *suivant* l'entrevue après 54 mois<sup>5</sup>.

Il ressort du tableau 9.1 et des résultats présentés aux chapitres 3 et 5 que le PAS a eu un impact important sur la vie de celles qui y ont participé. Les impacts sur l'emploi et l'abandon de l'aide au revenu sont parmi les plus marqués observés dans un projet pilote nord-américain reposant sur l'assignation aléatoire. En ce qui concerne ces résultats économiques, le groupe programme a atteint en une seule année des niveaux que le groupe témoin ne serait pas parvenu à atteindre avant la deuxième, la troisième ou la quatrième année. Ce tour de force a produit des gains cumulatifs permanents en ce qui a trait aux résultats obtenus pour les familles. Le chapitre 3 montre comment la combinaison perte d'emploi dans le groupe programme et « rattrapage » dans le groupe témoin s'est traduite par un déclin graduel des impacts. L'une des façons de résumer l'effet du PAS pour les bénéficiaires de l'aide sociale de longue date consiste par conséquent à dire qu'il a *accélééré* d'une période allant jusqu'à trois ans leur transition à l'emploi.

### **L'impact supplémentaire des services d'emploi**

Dans le cadre d'une étude séparée de l'étude du PAS, l'offre d'incitatif financier a été complétée par l'offre d'un éventail de services visant à aider les participantes à trouver et à conserver un emploi convenable. D'autres leçons sur l'impact du PAS peuvent être tirées des constatations de l'étude du PAS-plus (voir le chapitre 8). Cependant, en raison de la petite taille de l'échantillon, on ne peut accorder autant de poids aux constatations qu'à celles de l'étude principale que nous venons de décrire. Toutefois, les caractéristiques générales des incidences observables dans l'étude du PAS-plus sont similaires et permettent du moins d'être convaincu que l'on peut dégager des leçons supplémentaires à partir de l'étude du PAS-plus. D'autres recherches seront requises pour mettre à l'épreuve ces leçons avant qu'elles puissent être le fondement d'une politique.

Le chapitre 8 met l'accent sur les effets de l'offre combinée du supplément du PAS et des services d'emploi en tant qu'impacts supplémentaires de l'offre de services s'ajoutant à l'impact du supplément seul. En dégageant l'effet du supplément, on constate que l'effet de l'ajout de services est en grande partie à ajouter aux effets du supplément analysés ailleurs dans le rapport.

Le PAS-plus a eu relativement peu d'incidences supplémentaires importantes au début de l'étude. La principale différence observée plus tôt est que le PAS-plus a permis à une proportion plus importante — en fait plus de la moitié — de celles à qui l'on a offert des services de *prendre* un emploi à temps plein au cours de l'année, et par conséquent à déclencher le supplément. Par comparaison, parmi celles à qui l'on n'a offert que le

---

<sup>5</sup>On obtient ces estimations en prenant en compte la proportion de l'impact du PAS sur 70 mois, qui correspond à la *différence* entre les impacts après 54 mois et après 70 mois. Par exemple, dans le cas de la réception d'aide au revenu, on obtient  $(4,7-4,3)/4,7 = 0,085$  ou un douzième.

supplément, seulement un tiers environ s'en sont prévalués. Autrement dit, la combinaison des incitatifs et des services en matière d'emploi dans le cadre du PAS-plus a aidé les participantes à opter en plus grand nombre et plus rapidement pour un emploi à temps plein que leurs homologues à qui l'on a offert le supplément seulement. Toutefois, les taux moyens d'emploi à temps plein dans le groupe du PAS-plus au cours de la période sont comparables à ceux observés dans le groupe ayant bénéficié seulement du supplément, parce que les participantes à qui l'on avait offert des services d'emploi ont également perdu leur emploi et *renoncé* plus rapidement à l'emploi à temps plein.

Dans la période qui suit immédiatement la phase d'admissibilité d'un an, les impacts sur l'emploi sont similaires dans l'étude principale et dans l'étude secondaire du PAS-plus et, dans les deux, ont été à leur maximum<sup>6</sup>. Malgré le taux élevé de pertes d'emploi au départ parmi les membres de l'échantillon du PAS-plus, le taux de décroissance des impacts de l'emploi à temps plein pour ce groupe a ralenti considérablement comparativement à ce qu'on a pu observer pour celles à qui l'on a offert le supplément seulement. L'ajout de services, par conséquent, a eu une incidence maximale sur l'emploi, les gains et l'aide au revenu, *comparativement à l'offre du supplément seul*, assez tard au cours de l'étude, soit la quatrième année. Au cours de la période de suivi, l'impact sur les gains de celles à qui l'on a offert le PAS-plus a été presque deux fois plus élevé que pour celles à qui l'on a offert le supplément seul. Au début de la *sixième* année suivant l'assignation aléatoire, les impacts du PAS-plus sur l'aide au revenu étaient demeurés statistiquement significatifs.

Par conséquent, le PAS-plus a permis d'atteindre deux résultats :

- Il a produit très tôt un effet plus important sur l'entrée sur le marché du travail à temps plein que ne l'a fait l'offre du supplément seul. L'offre de services du PAS-plus a, par conséquent, probablement aidé davantage de femmes à entrer sur le marché du travail, lesquelles ne se seraient pas trouvées aussi rapidement un emploi à temps plein si on ne leur avait offert que le supplément.
- Plus tard, au cours de la quatrième année, les participantes travaillant à temps plein par suite de l'offre du PAS-plus n'ont pas connu le même taux de perte nette d'emploi que leurs homologues à qui l'on n'avait offert que le supplément. Ce résultat est vraisemblablement attribuable à une combinaison quelconque des services d'emploi supplémentaires ayant aidé celles qui avaient perdu leur emploi à temps plein plus tôt durant la réception du supplément à se trouver un nouvel emploi, et à l'offre de services qui a aidé celles qui s'étaient trouvées un emploi à demeurer au travail pendant plus longtemps. L'analyse au chapitre 8 donne à penser que c'est le second cas qui fut le plus important.

Compte tenu de la conclusion selon laquelle, grâce au supplément seulement, le PAS a accéléré de trois à quatre ans l'obtention d'un emploi à temps plein, il s'ensuit que l'accélération attribuable au PAS-plus a été plus durable. Les effets des services du programme du PAS-plus ont duré beaucoup plus longtemps que la période au cours de laquelle ils ont été assurés.

---

<sup>6</sup>Le chapitre 8 a montré qu'au cours des 30 mois suivants, les taux d'emploi du groupe du PAS-plus n'ont pas décliné graduellement, comme c'était le cas des participantes à qui l'on avait offert seulement le supplément. Les taux d'emploi à temps plein ont fluctué, mais ont progressé graduellement dans les rangs de celles à qui l'on offrait les services du PAS-plus.

Mieux que le supplément seul, le PAS-plus a réussi à maintenir les prestataires au travail. La tendance généralement observée pour le PAS-plus a été par conséquent une accélération légèrement plus soutenue du retour au travail, assortie d'avantages observés pour les familles durant plus longtemps que la prestation du supplément et les services eux-mêmes.

## **QUELS ONT ÉTÉ LES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE DU PAS?**

Dans la section précédente, nous avons brossé un portrait large de l'incidence du PAS sur les familles au cours de la période de cinq ans. On a vu que le PAS avait aidé les familles à faire plus tôt la transition entre l'aide au revenu et le travail à temps plein. Ce faisant, les participantes ont été moins nombreuses à être en proie à une grande pauvreté. L'offre de supplément de revenu du PAS a permis aux familles d'atteindre des niveaux d'emploi et des résultats sur le plan du bien-être qu'elles n'auraient pas atteints avant deux ou trois ans en l'absence du programme. L'offre des services d'emploi du PAS-plus ajoutée au supplément de revenu a permis aux familles d'atteindre des niveaux qu'elles n'auraient pas pu normalement s'attendre à atteindre pendant au moins trois autres années.

La prochaine étape consiste à évaluer comment nous utiliserons les connaissances réunies sur le rôle du PAS pour répondre aux principales questions qui intéressent les décideurs. L'étude du PAS a été entreprise parce qu'il y avait plusieurs inconnues concernant l'effet vraisemblable de la mise en œuvre de politiques d'emploi ou d'aide sociale fondées sur un supplément de revenu au Canada. Le plan d'étude du PAS a été élaboré de façon à ce que la mise en œuvre soignée du programme particulier de supplément de revenu, dans le cadre d'une évaluation fondée sur une assignation aléatoire, aide à résoudre ces inconnues pour en faire des éléments connus. Les réponses aideront à comprendre de manière plus approfondie la politique actuelle et l'élaboration d'une nouvelle politique.

Le tout premier rapport sur le PAS a formulé les principales questions de la recherche auxquelles l'étude devait répondre (voir l'encadré, p. 188). Ces huit questions sont reprises dans leur ordre original ci-après, avec les réponses que nous a livrées l'étude.

### **Dans quelle mesure les prestataires à long terme de l'Aide au revenu choisissent-elles de travailler plutôt que de toucher des prestations d'aide sociale quand on rend le travail plus payant que l'Aide au revenu?**

Le principe du supplément du PAS était de rendre le travail à temps plein plus payant que l'aide sociale pour la grande majorité des assistées sociales de longue date, chefs de famille monoparentale<sup>7</sup>. Pour une participante travaillant 30 heures par semaine au salaire minimum, le supplément faisait plus que doubler son revenu avant impôt.

À la fin de la première année suivant l'assignation aléatoire, après expiration du délai pour accepter le supplément, les participantes du groupe programme avaient près de deux fois plus de chances de travailler à temps plein que leurs homologues du groupe témoin. L'impact est demeuré soutenu pendant la plus grande partie de la période de suivi. Concomitamment, on a assisté à une réduction de l'aide au revenu. Les deux impacts avaient cependant cessé d'être

---

<sup>7</sup>Une analyse de la générosité après un suivi de 18 mois a révélé que seulement sept familles sur les 2 600 familles ou plus du groupe programme auxquelles on avait offert le PAS auraient eu un revenu net plus élevé avec l'aide au revenu qu'avec le PAS (Lin et coll., 1998, p. 92).

statistiquement significatifs à la fin de l'étude. Toutefois, le programme a réduit les paiements au titre de l'aide au revenu d'environ 3 300 \$ par famille sur la période de suivi de 54 mois. Des estimations précises des impacts sur l'emploi et l'aide sociale sont présentées au chapitre 3.

### **Quelles sont les caractéristiques des prestataires qui, parmi un vaste échantillon de chefs de famille monoparentale prestataires à long terme de l'aide sociale, sont les plus susceptibles d'accepter l'offre d'un supplément de revenu?**

Au total, 36 % des prestataires de l'aide sociale de longue date à qui l'on a offert le supplément ont trouvé un emploi à temps plein à temps pour pouvoir souscrire au supplément. Au sein de cette population déjà défavorisée, celles qui étaient mieux préparées à entrer sur le marché du travail — ayant davantage d'instruction, plus d'expérience de travail et moins d'obstacles au travail — étaient plus susceptibles d'accepter l'offre de supplément. Le chapitre 2 indique que les raisons les plus couramment citées pour la non-réception du supplément ont été l'incapacité de trouver un emploi, les responsabilités personnelles ou familiales et des problèmes de santé ou des handicaps. Par exemple, une personne ayant une maladie ou un handicap l'empêchant de travailler à temps pour se prévaloir de l'offre avait environ un tiers de chances en moins d'être prestataire du supplément que son homologue sans maladie ou handicap.

Parallèlement, le supplément permettait de surmonter certains obstacles traditionnels à l'emploi. Il n'y avait pas de différence significative entre les deux groupes qui trouvaient souvent difficile la transition au travail à temps plein — celles ayant une famille nombreuse et celles ayant des enfants de moins de six ans d'une part — et leurs homologues ayant moins d'enfants ou des enfants plus âgés. Les personnes des Premières nations n'étaient pas vraiment moins susceptibles de percevoir le supplément que les autres groupes de la population.

### **Parmi celles qui acceptent l'offre d'un supplément, quels sont les sous-groupes à qui le programme profite le plus?**

On a vu au chapitre 4 que les impacts du PAS sur l'emploi à temps plein ont été répartis de façon assez uniforme entre un large éventail de sous-groupes socio-économiques et démographiques. Le PAS a nettement accru les taux d'emploi à temps plein, tant pour les participantes titulaires d'un diplôme d'études secondaires que pour celles qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires, et peu importe l'état de santé ou l'âge du dernier enfant. Comme on pouvait s'y attendre, les premiers impacts ont eu tendance à être plus importants pour les personnes qui semblaient être mieux préparées à retourner sur le marché du travail ou qui devaient surmonter des obstacles à l'emploi moins élevés. Néanmoins, il n'y a pas eu de groupes facilement identifiables pour qui le PAS n'a pas augmenté l'emploi et réduit l'aide au revenu.

### **Le supplément crée-t-il une différence nette sur le plan de la participation au marché du travail, des gains, du recours à l'aide sociale et des taux de pauvreté? Quelles tendances se manifestent au fil du temps sur le plan de la participation au marché du travail et des gains?**

Le PAS a accru l'emploi tout au long de la période où les parents pouvaient recevoir le supplément. Les effets du programme se sont amplifiés régulièrement au cours de la première année suivant l'assignation aléatoire, et le programme a doublé l'emploi à temps plein dès le début de la deuxième année. Les effets sur l'emploi à temps plein sont demeurés



soutenus tout au long de la deuxième année et au-delà, mais ils ont commencé à baisser progressivement sous l'effet conjugué de la perte d'emplois chez les membres du groupe programme et du rattrapage du groupe témoin à mesure que davantage de membres du groupe témoin trouvaient un emploi et que les différences statistiquement significatives s'estompaient à la fin de la période de suivi. Nous avons présenté au chapitre 3 plusieurs chiffres illustrant la courbe des impacts au fil du temps.

Les impacts sur les gains ont suivi une courbe similaire. Par exemple, grâce aux effets du programme, les gains sont passés de 47 \$ par mois par personne la première année à 101 \$ par mois la deuxième année et étaient encore de 52 \$ par mois la quatrième année. De même, le programme a réduit la réception d'aide au revenu davantage au cours de la deuxième année (d'environ 13 points) qu'au cours de la première année et de la quatrième année (d'environ 6 points par an).

Le programme a accéléré l'entrée sur le marché du travail à plein temps, produisant des effets pendant les quatre années suivant l'offre du supplément. Au cours de la période à l'étude, cette accélération a créé un accroissement des gains totaux de plus de 3 400 \$ par membre du groupe programme et a accru le revenu total de près de 6 600 \$. Trois ans après le début de la participation des assistées sociales à l'étude, le PAS avait réduit de près de 10 points la proportion des participantes ayant un revenu au-dessous du seuil de faible revenu de Statistique Canada.

Le principe de l'assignation aléatoire garantissait que les groupes programme et témoin étaient dans des situations identiques concernant ces résultats avant le début de l'étude. Il est donc important de se rappeler que ces courbes d'impacts observés au cours de la période de l'étude produisent pour le groupe programme une augmentation cumulative « permanente » de leurs gains, de l'expérience du travail à temps plein et du revenu (d'au moins l'ampleur indiquée au tableau 9.1), et une diminution « permanente » de la réception d'aide au revenu.

En accélérant la réalisation de ces résultats clés au sein du groupe programme, le PAS a fait office de pont ou de raccourci. En une seule année, il a permis à des bénéficiaires de l'aide sociale de longue date d'atteindre de plus hauts niveaux d'emploi, de gains et de revenu total et des niveaux plus bas d'aide sociale qu'elles auraient normalement été censées atteindre en deux, trois, voire quatre ans en l'absence de l'offre du supplément.

### **Le supplément a-t-il pour effet de ralentir le rythme auquel les travailleuses quittent le marché du travail pour revenir à l'Aide au revenu, de façon qu'il crée un attachement plus durable au marché du travail?**

Les assistées sociales ont des courbes d'emploi en dents de scie. Lorsque le supplément a été offert pour la première fois, il a accru de façon marquée le taux de participation net au marché du travail. Cet effet n'a pas persisté au cours des dernières années de l'étude puisque le gain net de l'emploi à temps plein chez les membres du groupe témoin dépassait celui observé chez les membres du groupe programme.

Toutefois, la plus grande partie de l'impact sur l'emploi du PAS s'est fait sentir sur l'emploi stable. Sur l'accroissement de 15 points produit par le PAS dans l'emploi à temps plein chez les participantes travaillant à temps plein au cours des mois 1 à 18, les deux tiers (ou 10,3 points) étaient des emplois stables de 12 mois ou plus par période d'emploi.

En outre, l'ajout de services d'emploi à l'offre de supplément du PAS — comme on l'a expérimenté avec le PAS-plus décrit au chapitre 8 — s'est traduit par des impacts sur

l'emploi qui ont été plus durables que ceux induits par l'offre du supplément seul. Les effets du PAS-plus sont demeurés soutenus pendant la plus grande partie de la période de suivi.

### **Que se produit-il sur le plan de la participation au marché du travail, du revenu et du recours à l'aide sociale quand le supplément prend fin à l'expiration du délai de trois ans?**

L'imposition d'une limite de temps à la réception du supplément était l'une des principales caractéristiques inhérentes du PAS. Cette caractéristique signifiait que les prestataires du supplément pourraient se retrouver devant une interruption brutale des versements du supplément lorsqu'il cesserait d'être accessible. La grande question qui se posait était par conséquent de voir quels seraient les effets sur le revenu, l'emploi, la réception d'aide au revenu et les autres résultats parmi les familles qui cesseraient de recevoir le supplément.

Le chapitre 6 a montré que parmi les personnes recevant des versements au titre du supplément du PAS de façon régulière vers la fin de leur période de trois ans de supplément<sup>8</sup>, le revenu avait chuté de 600 \$ en moyenne après que les familles eurent cessé d'être admissibles au supplément. Toutefois, la plupart des familles qui ont franchi cette étape n'ont pas connu d'augmentation importante selon les critères d'évaluation des difficultés retenus. Malgré les baisses d'emploi, plus de 70 % des participantes étaient encore employées à temps plein huit mois après la fin du supplément. En outre, la réception d'aide au revenu a augmenté de moins de 10 points après la fin du supplément et le revenu moyen a chuté de moins de 400 \$ par mois, en partie du fait que les gains de ces familles avaient augmenté après la fin du supplément. Par conséquent, le groupe qui a subi la plus grande perte de revenu à l'expiration du supplément s'est retrouvé en réalité avec un revenu plus élevé et des taux d'emploi plus élevés également à la fin de la période de suivi que le groupe témoin ou celles à qui l'on avait offert le supplément. La fin du supplément n'a pas empiré leur situation comparativement à celle des autres.

Par conséquent, la crainte des décideurs voulant que l'interruption du supplément n'impose d'importantes privations aux familles ne s'est pas concrétisée. Toutefois, la raison en est que celles qui ont fait l'expérience de la perte de revenu à la fin du supplément étaient aussi celles qui s'en tiraient le mieux sur le marché du travail : celles qui avaient été, en moyenne, capables de conserver un emploi à temps plein pendant plus de 30 mois sur les 36. En moyenne, les résultats ont été plus décourageants pour celles qui avaient accepté le supplément, mais qui ont été incapables de conserver un emploi à temps plein. Ce groupe n'a pas eu l'occasion de faire face à la perte brutale du supplément. La situation était tout aussi mauvaise pour les participantes du groupe programme qui n'ont pas réussi à trouver un emploi à temps plein au cours des 12 premiers mois (et qui, en conséquence, n'ont pas eu droit au supplément) et n'ont pas pu faire face à cette perte de revenu.

Il est donc plausible que les effets à court terme de la cessation du supplément aient été atténués parce qu'ils ont touché les personnes de l'échantillon les mieux outillées pour faire face à la baisse de revenu brutale. Les personnes touchées par l'interruption des versements du supplément constituaient 43 % de toutes les prestataires du supplément et 15 % du groupe programme. Lorsqu'on considère les taux d'emploi à temps plein, la réception d'aide au

---

<sup>8</sup>Cet échantillon d'enquête comprenait les prestataires du supplément ayant reçu le supplément pendant au moins cinq des six derniers mois de la période d'admissibilité au supplément (soit les versements du 31<sup>e</sup> mois au 36<sup>e</sup> mois).

revenu et les niveaux de revenu parmi les membres du groupe programme dans son ensemble, les revenus plus soutenus des personnes ayant fait face à la cessation du supplément sont compensés par les revenus moins élevés de celles qui n'ont pas eu à faire face à cette situation. Comme nous l'avons indiqué précédemment, à la fin de la période de suivi de l'étude, les impacts du programme avaient diminué, et les résultats des participantes du groupe témoin se rapprochaient de ceux des participantes du groupe programme dans son ensemble.

### **Le supplément incite-t-il les personnes qui demandent l'Aide au revenu pour la première fois à dépendre de l'aide sociale plus longtemps qu'elles ne l'auraient fait en l'absence du Projet d'autosuffisance?**

Le supplément du PAS n'était offert qu'aux prestataires d'aide au revenu ayant bénéficié pendant au moins 12 mois de façon presque continue de l'aide sociale. L'étude sur les requérantes du PAS (Berlin et coll., 1998) visait à répondre à la question se rapportant aux effets pervers du programme, à savoir si les nouvelles requérantes de l'aide au revenu étaient demeurées plus longtemps prestataires d'aide sociale de façon à pouvoir participer au PAS du fait qu'un avantage financier était lié à la durée de la réception de prestations d'aide sociale.

En dépit de la crainte généralisée parmi les décideurs et les chercheurs des effets d'entrée dans le programme, les résultats du test expérimental du PAS concernant les effets d'entrée ont indiqué que très peu de prestataires d'aide sociale avaient prolongé leur dépendance à l'égard de l'aide au revenu de façon à devenir admissibles au supplément de revenu. Parmi les nouvelles prestataires à qui l'on a offert le supplément pourvu qu'elles continuent de toucher l'aide sociale pendant un an, 57,2 % sont en fait demeurées assistées sociales pendant 12 des 13 premiers mois suivant l'assignation aléatoire, comparativement à 54,1 % du groupe témoin, soit une différence de 3,1 points, laquelle est à peine statistiquement significative.

### **Le programme est-il rentable du point de vue des prestataires de l'Aide au revenu, de l'État et de la société, compte tenu des changements qu'il occasionne sur le plan de la participation au marché du travail, de l'aide sociale et de la pauvreté?**

Le PAS était un programme modèle comportant de généreux suppléments de revenu et aurait pu sembler, dès le départ, une coûteuse option de politique. La mise en œuvre à grande échelle d'une telle politique aurait été une stratégie à haut risque, mais la mise en œuvre du programme en tant que programme pilote s'est traduite par des gains au chapitre de l'emploi et du revenu des familles au cours des quatre années et peut-être sur une plus longue période, qui ont été relativement peu coûteux pour le gouvernement.

Le chapitre 7 a montré que le PAS avait abouti à des gains financiers pour les familles participant au programme (de 5 256 \$ par famille) et pour la société dans son ensemble (de 2 565 \$), mais que le gouvernement avait consacré des fonds (2 691 \$) pour obtenir les effets du programme sur l'emploi, le revenu et la réception d'aide au revenu. Comparativement à d'autres programmes d'incitation au travail fructueux, il s'agit de dépenses rentables des ressources publiques. Pour chaque dollar de dépenses du gouvernement en transfert, les participantes ont obtenu près d'un dollar de gains supplémentaires pour un total d'environ 2 dollars de revenu supplémentaire. Par conséquent, le PAS se démarque d'autres programmes de soutien du revenu où les fonds de transfert produisent habituellement moins

de revenu supplémentaire par dollar investi du fait que la réception d'aide au revenu constitue habituellement un facteur de démotivation relativement au marché du travail.

### **Autres préoccupations de politique**

Bien que l'étude du PAS ait livré des réponses aux huit questions de recherche posées au départ, la foule de données qu'il a livrées fournit des réponses à de nombreuses autres. Trois exemples ci-après se rapportent aux préoccupations formulées au moment du lancement du PAS concernant les effets pervers d'un tel programme d'incitation au travail. Les données recueillies à partir de cette étude ont permis d'atténuer certaines de ces préoccupations.

#### ***Les résultats sur les enfants***

En encourageant les mères célibataires à retourner sur le marché du travail à temps plein plus tôt qu'elles ne l'auraient fait en l'absence du supplément de revenu, a-t-on porté préjudice à leurs enfants? Le PAS encourageait les parents à passer plus de temps à travailler à l'extérieur du foyer, et par conséquent à compter peut-être davantage sur les garderies. Parallèlement, la famille pouvait tirer avantage d'un revenu plus élevé. On se demandait quels pourraient être les effets nets de tels changements sur les enfants.

Selon le chapitre 5, il n'y a guère de raisons de se préoccuper des effets du PAS sur les enfants, d'après la plupart des critères d'évaluation du fonctionnement et du comportement. En fait, les enfants de parents appartenant au groupe programme en âge de fréquenter l'école primaire semblaient mieux réussir à l'école que leurs homologues du groupe témoin. Leurs résultats au test de mathématiques étaient également plus élevés. Tant à l'époque où les parents étaient encore admissibles au supplément qu'après la fin de l'admissibilité, les parents du groupe programme ont fait état d'un rendement scolaire plus élevé pour leurs enfants fréquentant l'école primaire que les parents du groupe témoin.

Le fait que le PAS a obtenu des effets positifs après que les parents eurent cessé de recevoir le supplément de revenu (et après que le programme eut cessé d'avoir des effets sur le revenu familial) donne à penser qu'un coup de pouce temporaire au niveau du revenu a eu des effets positifs à long terme sur les enfants. En revanche, on a observé peu de différence dans les résultats des enfants trop jeunes pour fréquenter l'école ou chez les adolescents à la fin de la période de suivi.

#### ***Le mariage***

Il existe un long débat déjà ancien sur les avantages du mariage comparativement à ceux de l'emploi comme voie de sortie de l'aide au revenu pour les mères célibataires (Fitchen, 1995; Moffitt et coll., 1998; Ellwood, 1986; Bane et Ellwood, 1983). Même si le PAS était conçu pour aider des personnes à effectuer la transition de l'aide sociale au travail directement, il pouvait néanmoins avoir des effets indirects et influencer de façon positive ou négative la décision de se marier.

Pour les raisons expliquées au chapitre 5, l'emploi supplémentaire généré par le PAS peut avoir facilité le mariage ou empêché les mères de se remarier. Du fait que l'admissibilité au supplément était une mesure indépendante du mariage ou du niveau de revenu du conjoint, les mères auraient pu être davantage incitées par le PAS à se marier qu'elles ne l'auraient été en tant que prestataires d'aide sociale. Le revenu supplémentaire provenant du PAS aurait pu

rendre les prestataires du supplément plus intéressantes comme conjointes potentielles. En revanche, le revenu supplémentaire aurait pu rendre les avantages financiers du mariage moins attrayants. Aucune de ces possibilités ne semble avoir dominé. Les parents du groupe programme et du groupe témoin se sont mariés dans des proportions équivalentes tout au long de la période de suivi.

### **Les taux salariaux**

Le PAS pouvait influencer les salaires selon au moins trois axes. Si le PAS avait en outre attiré des assistées sociales de longue date ayant un niveau de compétence inférieur pour occuper des emplois, il aurait pu accroître l'emploi dans des secteurs très faiblement rémunérés. Le supplément en soi aurait pu inciter certaines mères à prendre un emploi offrant un salaire plus bas puisqu'elles auraient pu combler l'écart avec le revenu supplémentaire du PAS. Le programme pouvait également accroître les taux salariaux en augmentant la stabilité d'emploi.

Le chapitre 3 a révélé que la plupart des emplois générés par le PAS offraient une rémunération dans la fourchette de 2 \$ du salaire minimum. Toutefois, rien ne nous indique que les participantes ont accepté des emplois à un salaire inférieur à ceux qu'elles auraient accepté autrement. Par exemple, on n'a pas observé de réduction dans la proportion de personnes travaillant à au moins 2 \$ au-dessus du salaire minimum et les proportions de personnes ayant obtenu une augmentation salariale ont été plus élevées dans le groupe programme. Par conséquent, le PAS n'a pas eu d'effet négatif sur les salaires des membres du groupe programme.

### **Le taux de confiance dans les leçons apprises**

Les réponses aux questions de recherche du PAS mentionnées ci-dessus peuvent être présentées comme des leçons apprises de façon définitive, grâce à la façon dont l'étude du PAS a été mise en œuvre. Un plan de programme soigné a été mis en œuvre de façon efficace en tant que projet pilote selon le concept expérimental de l'assignation aléatoire et les résultats du programme ont été observés sur une période de suivi à long terme. Cette approche garantit aux décideurs un très haut niveau de confiance dans les réponses relatives aux résultats du programme. Ces responsables peuvent élaborer de nouvelles politiques avec beaucoup plus de certitude qu'ils ne l'auraient fait avant le début de l'étude du PAS. Si l'on avait adopté une démarche différente, les réponses auraient été plus équivoques et les conclusions sur l'efficacité des suppléments de revenu auraient été plus difficiles à tirer.

Par conséquent, l'étude du PAS a livré des estimations valables des effets du supplément de revenu dont les décideurs pourraient tirer parti dans l'élaboration d'une nouvelle politique. Toutefois, ils doivent le faire en étant pleinement conscients des *lacunes* dans les réponses. Le PAS a jeté la lumière sur de nombreuses questions cruciales relatives à la politique de versement d'un supplément, mais il *n'a pas* livré autant d'informations sur d'autres questions. La section qui suit présente les domaines où les décideurs doivent agir avec circonspection dans l'application des résultats du PAS.

## LACUNES DANS LES RÉPONSES À L'ÉTUDE DU PAS

Le chapitre 1 établit la spécificité du plan du PAS. Cette spécificité est d'importance cruciale lorsqu'on considère les leçons tirées de l'étude et la façon dont on peut les appliquer. Un groupe particulier de personnes, dans un petit nombre d'endroits et à un moment donné, se sont vu offrir un programme conçu d'une façon particulière. La spécificité des constatations du présent rapport à cette méthode a des implications quant à la généralisation qu'on pourrait en faire pour une autre population, à un autre moment ou en un autre lieu, avec un programme différent.

Il y a plusieurs facteurs qu'il faut prendre en compte si l'on veut appliquer de façon fructueuse les résultats du PAS à l'établissement d'une politique future, notamment la question de savoir *qui* il faut cibler, *où* et *quand* les personnes doivent être recrutées et *quel* type de programme l'on doit envisager.

### La population cible

Les participantes à l'étude du PAS ont été choisies parmi les prestataires de l'aide sociale de « longue date ». Pour être choisies, il leur fallait avoir reçu l'aide au revenu pendant au moins 11 des 12 mois précédents. Au-delà de ce critère, on a procédé à la sélection aléatoire en ce qui a trait à la durée de l'aide. Il s'ensuit que l'échantillon comprenait une proportion de chefs de famille monoparentale ayant reçu l'aide sociale pendant environ un an ou plus.

L'instauration d'un programme pilote reposant sur une offre ponctuelle s'adressant à un échantillon représentatif d'assistées sociales permet la généralisation concernant *l'introduction* d'un nouveau programme comme le PAS. Une telle étude peut en dire moins sur la façon dont un programme généralisé influencerait la réception de l'aide sociale après que la mise en œuvre aurait dépassé le stade de l'introduction et aurait atteint une certaine stabilité.

Par conséquent, les résultats du PAS présentés dans ce rapport sont utiles pour apprendre ce qui se produira au moment de l'introduction pour la première fois d'une initiative, au cours de la période précédant le moment où l'initiative aura été en place pendant suffisamment longtemps pour changer la composition de la population prestataire d'aide sociale. Pour comprendre comment un programme pourrait fonctionner à maturité, il aurait fallu que l'échantillon cible ne comprenne que des personnes ayant été récemment admissibles au programme. Dans le cas du PAS, cela aurait conduit à un échantillon de personnes qui venaient tout juste de terminer les 11 mois sur 12 en tant qu'assistées sociales. Un tel échantillon a été choisi pour l'étude sur les requérantes du PAS et un rapport final sur cette étude est prévu pour 2002. À ce jour, des leçons encourageantes se dégagent sur la façon dont le PAS a une incidence sur une telle population qui est habituellement mieux outillée pour affronter le marché du travail (Michalopoulos et Hoy, 2001)<sup>9</sup>.

Ainsi, pour généraliser à partir de l'introduction d'un programme comme le PAS, les leçons les plus pertinentes viennent peut-être des constatations du présent rapport. Une fois que l'initiative du PAS aura adopté, à terme, les caractéristiques stables d'un programme

---

<sup>9</sup>Bien que trop tôt pour être concluante, la prise en compte des effets dynamiques du PAS sur la composition de la population prestataire d'aide sociale offre des données indiquant que le PAS serait plus rentable s'il était mis en œuvre en tant que programme permanent. Les constatations à partir de l'échantillon de requérantes du PAS portent à croire que les requérantes ont réagi plus fortement à l'offre de supplément, mais avaient besoin de paiements moins élevés au titre du supplément, ce qui aurait produit des coûts nets de transfert neutres pour le programme (Michalopoulos et Hoy, 2001).

régulier, ses impacts devraient ressembler plus étroitement à ceux observés dans l'étude sur les requérantes du PAS.

Une autre facette importante de la population de l'étude du PAS a trait au fait que toutes les personnes de l'échantillon étaient des chefs de famille monoparentale ayant des enfants de moins de 19 ans. Si l'on utilise les constatations de l'étude pour évaluer l'effet des suppléments sur des couples ayant des enfants ou sur des familles ou des personnes sans enfant, il faut être prudent.

## **L'emplacement du programme**

Chaque province a une politique différente en matière d'aide sociale et une population différente. On a choisi la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick pour l'expérience du PAS du fait que ces provinces ont une population extrêmement différente et une situation économique différente. La Colombie-Britannique est une province dotée d'un assez grand marché du travail, où le taux d'emploi est assez élevé, et où les taux salariaux sont relativement élevés aussi (de même que le salaire minimum). La province compte une importante population d'immigrants et son système d'aide sociale est relativement généreux. En revanche, le Nouveau-Brunswick n'abrite qu'un cinquième de la population de la Colombie-Britannique, il compte peu d'immigrants, son taux de chômage est plus élevé, ses taux salariaux sont peu élevés et son système d'aide sociale moins généreux.

Or, compte tenu de ces populations, de ces économies et de ces politiques différentes, le présent rapport a révélé des différences relativement modestes entre les deux provinces, dans les impacts du PAS. Il semble que les constatations concernant les impacts résistent assez bien aux caractéristiques relatives à la politique. À partir des impacts observés sur des sous-groupes particuliers (voir le chapitre 4), on pourrait en déduire des prévisions plus élaborées concernant les effets du PAS sur les populations dépendant de l'aide sociale présentant des caractéristiques nettement différentes de celles des populations de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick. Par exemple, si l'on choisissait une population comportant parmi les assistés sociaux une proportion plus élevée de personnes faisant état d'une maladie ou d'un handicap, il faudrait s'attendre d'emblée à ce que les impacts sur l'emploi soient plus modestes.

## **Le moment de la mise en œuvre du programme**

Le recrutement par étape pour le PAS, échelonné sur plus de deux ans, a réduit l'influence des facteurs saisonniers ou relatifs au cycle économique sur les effets du PAS. L'assignation aléatoire simultanée du groupe témoin a également garanti que l'étude était à l'abri de facteurs saisonniers qui en auraient faussé les résultats. Néanmoins, l'étude du PAS n'a pas pu éviter la production de résultats s'inscrivant dans le temps. Le PAS a recruté sa population entre 1992 et 1995, et le dernier paiement au titre du supplément a été fait à la fin de 1999. Comme nous l'avons fait valoir au chapitre 1, le marché du travail et la politique d'aide sociale qui représentaient la solution de rechange à l'offre du PAS ont évolué au cours de l'étude et seront encore différents lorsqu'on introduira un programme similaire au PAS ultérieurement.

Là encore, le manque de différence marquée dans l'ampleur, la configuration ou la durée des impacts entre la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick nous indique que les impacts mentionnés résistent assez bien aux différences touchant la situation économique et la politique.

## Les caractéristiques du programme

Mais peut-être la donnée la plus importante lorsqu'on essaie de généraliser à partir des constatations du PAS concerne-t-elle la spécificité des paramètres du programme. Les impacts du PAS ont été générés par un supplément de revenu d'une qualité particulière. L'admissibilité à ce supplément était structurée d'une façon qui visait à changer le comportement de la population à laquelle il était offert. Les caractéristiques du programme reflétaient l'intention d'appuyer une transition à sens unique particulière, de l'aide au revenu à l'emploi à temps plein.

Il vaut la peine de rappeler que toute différence par rapport aux paramètres du plan d'étude du PAS, définis au chapitre 1, dans le cadre de toute politique de supplément qui pourrait être adoptée à l'avenir, permettrait plus difficilement de prédire, à partir des impacts du PAS les impacts de la nouvelle politique. Par exemple, les décideurs pourraient être intéressés par un programme de supplément qui serait différent du PAS sous un ou plusieurs aspects. La nouvelle politique pourrait apporter plusieurs changements au plan d'étude du PAS, notamment :

- avoir recours à une formule de calcul du supplément plus ou moins généreuse (en établissant le montant maximum du supplément à un niveau différent ou en retirant le supplément à un taux de gains différent);
- modifier la limite de trois ans relative à l'admissibilité au supplément;
- modifier les heures de travail hebdomadaires exigées;
- rattacher les montants versés au titre du supplément aux salaires ou aux niveaux de revenu, de façon plus générale, plutôt qu'aux gains tout simplement.

Les décideurs pourraient envisager ces changements ou d'autres s'ils ont le sentiment que l'objectif du PAS — qui est d'offrir un stimulant à l'emploi à temps plein — pourrait être mieux servi par un plan d'étude modifié. Autrement, ils pourraient envisager des changements de façon à poursuivre un objectif stratégique différent, comme le soutien de la famille ou l'allègement de la pauvreté. Par exemple, des programmes existants, fondés en grande partie sur la prise en compte de l'impôt, comme le crédit d'impôt sur les revenus salariaux des États-Unis et le crédit d'impôt pour les familles ayant un revenu de travail du Royaume-Uni, offrent des suppléments structurés de façon différente qui visent à soulager la pauvreté des familles de travailleurs.

L'expérience du PAS était différente d'autres programmes dans la mesure où elle offrait un stimulant financier soigneusement limité et ponctuel qui répondait à une double finalité : prouver indubitablement que le travail pouvait être payant *et* récompenser instantanément le retour sur le marché du travail. Les constatations du PAS ne peuvent être transportées directement à d'autres programmes de supplément présentant des caractéristiques inhérentes différentes ou à d'autres types de transferts financiers ou de programmes d'incitation au travail. La déduction d'inférences à partir d'expériences observées dans un lieu donné, à un moment donné et à partir d'un plan d'étude unique<sup>10</sup> nécessite un soin extrême et de la

---

<sup>10</sup>Bien que des leçons aient été tirées d'une étude dont le plan portait une variante par rapport au PAS — le PAS-plus présenté au chapitre 8 —, les conclusions de politiques du PAS-plus sont nettement plus limitées en raison de la taille de l'échantillon plus petit de l'étude subsidiaire.



prudence. Des techniques comme l'analyse d'un sous-groupe, la microsimulation, l'analyse de politiques comparables et la méta-analyse seront nécessaires pour aider les décideurs à comprendre comment le PAS peut documenter de nouveaux programmes.

## **GÉNÉRALISATION DES LEÇONS DU PAS**

Il vaut la peine de rappeler le double défi stratégique de la réforme de l'aide sociale qui a façonné le plan d'étude du PAS (Lui-Gurr et coll., 1994, p. 2). Le principal défi consistait à élaborer un programme susceptible d'aider les gens à changer leur vie de façon plus efficace que ne l'avaient fait les programmes précédents. Le second défi était d'éviter les incitatifs pervers des programmes classiques d'aide au revenu qui contraignaient les participantes à choisir entre la dépendance à l'égard de l'aide au revenu et la pauvreté en étant sur le marché du travail. Les deux défis demeurent aussi importants dans le contexte politique où le rapport final est présenté qu'ils l'étaient il y a dix ans. Le programme de supplément de revenu mis à l'essai par le PAS a été élaboré expressément pour relever ce double défi. Or, les données auxquelles il est fait référence dans le présent rapport portent à croire que le PAS a relevé ce double défi.

Le PAS a aidé des prestataires de l'aide sociale de longue date chefs de famille monoparentale à changer leur vie de façon plus efficace, tout en échappant aux incitatifs pervers des programmes traditionnels d'aide au revenu. Les décideurs savent maintenant ce que peut faire un programme comme le PAS et les limites des leçons qu'on peut en tirer en toute sûreté. Après avoir examiné les résultats, les décideurs peuvent voir le rôle clé que peut jouer un programme comme le PAS parmi les programmes futurs. Toutefois, ils peuvent aussi, au-delà des constatations, voir les défis inhérents à la mise à l'essai de programmes visant à étendre la portée des impacts bénéfiques du PAS. En fait, les décideurs peuvent maintenant s'interroger sur les difficultés supplémentaires qu'il leur faudra s'efforcer de surmonter en mettant en œuvre un nouveau programme en prenant comme point de départ ce que le PAS a permis de réaliser. Cette section analyse quelques-unes de ces difficultés.

### **Quelle politique adopter pour encourager la participation au marché du travail et une réinsertion permanente dans le cadre d'un programme?**

Même si 36 % de membres de l'échantillon de l'étude ont accepté le supplément du PAS, il reste 64 % de personnes à qui l'on a offert le PAS, mais que l'on n'a pas dans l'ensemble réussi à toucher par le programme, et la perte d'emploi chez les prestataires du supplément a joué un rôle important en réduisant les impacts du programme par la suite. Les décideurs peuvent désirer réduire encore davantage le nombre de prestataires d'aide au revenu en attirant plus d'assistés sociaux dans un programme et en les aidant à poursuivre leur participation.

Davantage de personnes auraient pu participer au programme si la limite d'un an au déclenchement du supplément avait été prolongée ou si l'on avait assoupli l'obligation de travailler à temps plein. Des services supplémentaires axés spécifiquement sur le maintien au travail auraient pu aider à préserver les impacts du PAS sur l'emploi à temps plein pendant plus longtemps.

Un rapport antérieur (Mijanovich et Long, 1995, p. 96) a interprété le taux de participation global permanent au cours de la première année comme indiquant de façon patente que la limite de 12 mois pour l'acceptation du supplément du PAS avait restreint la

participation au programme et son incidence. Un délai plus large aurait pu accroître la participation, mais peut-être au prix du versement du supplément à des personnes qui auraient travaillé en l'absence du programme (« effets d'aubaine »). Toutefois, si beaucoup plus de participantes avaient été incitées à travailler, les coûts du programme auraient encore été réduits<sup>11</sup>.

Le minimum de 30 heures garantissait que la participation au marché du travail était à temps plein. Toutefois, cela signifiait que dans les situations où les participantes, de façon régulière, ne pouvaient obtenir suffisamment d'heures de travail de leur employeur, ou étaient aux prises avec des difficultés concernant la garde des enfants ou des périodes prolongées entre les emplois, ou une conjugaison de facteurs de ce genre, elles pouvaient se retrouver avec un manque à gagner en raison de la perte à la fois du supplément et des gains d'emploi. Pour d'autres qui auraient préféré travailler uniquement pendant les heures de classe ou qui auraient choisi autrement un travail à temps partiel, le PAS n'offrait aucune alternative. On aurait pu réduire le nombre d'heures minimum pour élargir la participation, mais éventuellement au risque de devoir payer à la fois des montants plus élevés au titre du supplément et d'obtenir un effort de travail moins important de la part des membres de l'étude du PAS<sup>12</sup>.

Les services du PAS-plus ont été axés principalement sur le désir d'aider les assistées sociales à trouver un emploi (préparation d'un plan d'emploi, rédaction d'un curriculum vitae, clubs d'emploi, encadrement axé sur l'emploi, communication des offres et des possibilités d'emploi, renforcement de l'estime de soi et autres ateliers). Néanmoins, ces activités semblent avoir aidé les participantes du PAS non seulement à trouver un emploi au début du programme, mais également à retrouver du travail après une perte d'emploi. L'élargissement des impacts sur l'emploi attribuables aux services du PAS-plus est étonnant, puisque ces services n'avaient pas principalement pour but d'aider les participantes à conserver leur emploi. Toutefois, on observe des analogies entre les services du programme fournis par le PAS-plus — aide financière renforcée, clubs d'emploi, services de recherche d'emploi et gestion de cas élargie — et ceux conçus expressément pour promouvoir le maintien au travail chez les assistés sociaux du projet pilote intitulé Post-Employment Services Demonstration (PESD) mené dans quatre États des États-Unis. Ces [trad.] « programmes ont eu peu d'incidence sur l'accroissement des gains, la réduction de l'aide sociale et la promotion de l'autonomie financière » (Rangarajan et Novak, 1999, p. 3).

Il semble donc que les services du PAS-plus ont permis d'atteindre certains effets supplémentaires que pourraient juger souhaitables les décideurs désireux de privilégier les services de maintien sur le marché du travail. Les constatations signalent que si l'on pouvait découvrir une combinaison plus efficace de services de maintien sur le marché du travail, on pourrait obtenir un impact marqué sur les résultats en matière d'emploi à plus long terme.

Qui plus est, l'objectif du PAS était d'inciter « les chefs de famille monoparentale à choisir d'occuper un emploi rémunéré plutôt que de recevoir des prestations d'aide au revenu » (Lui-Gurr et coll., 1994, p. 1), et par conséquent différentes démarches relativement

---

<sup>11</sup>Il vaut la peine de rappeler également que les fonds du programme consacrés à ces effets d'aubaine en ce qui a trait à la participation au marché du travail peuvent néanmoins aider à réduire la pauvreté dont souffrent les familles qui reçoivent le supplément et contribuer à d'autres résultats bénéfiques du programme.

<sup>12</sup>Les gains moins élevés découlant du travail à temps partiel auraient entraîné le versement de montants plus importants si la formule actuelle de calcul du supplément (décrite au chapitre 1) avait été appliquée.

au programme peuvent être nécessaires pour atteindre les personnes pour qui le désir d'avoir un emploi rémunéré ou même de gagner un revenu plus élevé n'est pas le besoin le plus pressant.

**Le PAS appuie la transition à sens unique de l'aide sociale à l'emploi à temps plein. Les suppléments de revenu auraient-ils pu également aider les personnes ayant un emploi à temps plein faiblement rémunéré à éviter d'avoir recours à l'aide sociale?**

Si les suppléments de revenu rendent le travail plus attrayant que l'aide sociale, ils pourraient jouer un rôle en dissuadant les familles ayant un revenu de travail d'abandonner un emploi faiblement rémunéré pour s'inscrire à l'aide sociale. Le chapitre 4 montre que l'offre de supplément du PAS a réduit de façon appréciable la probabilité que les personnes travaillant à temps plein au moment de l'assignation aléatoire abandonnent leur travail dès le cinquième trimestre. Toutefois, le PAS n'a pas favorisé l'emploi de familles ouvrières à faible revenu qui n'étaient pas prestataires de l'aide sociale. Un programme ayant des objectifs plus vastes — comme celui d'éviter le chômage ou l'aide sociale — pourrait envisager de faire chuter la durée de l'aide sociale, en introduisant ce critère comme critère d'admissibilité, sous réserve d'autres recherches sur les groupes cibles les plus appropriés et sur la façon d'éviter trop « d'effets d'aubaine ».

**Le PAS a atteint ses objectifs pour les familles monoparentales. Comment un supplément de revenu pourrait-il aider d'autres populations d'assistés sociaux?**

Le PAS ciblait les chefs de famille monoparentale prestataires d'aide sociale de longue date. Dans les évaluations où l'on a pris en compte les impacts sur des sous-groupes démographiques, les chefs de famille monoparentale semblent être le groupe le plus susceptible de réagir positivement à des stimulants visant à favoriser l'emploi. Par exemple, le Minnesota Family Investment Program qui offrait un programme similaire d'incitatifs à la fois à des familles monoparentales et à des familles biparentales a révélé des impacts positifs sur l'emploi pour le premier groupe seulement (Knox, Miller et Gennetian, 2000). Toutefois, il reste bon nombre de personnes parmi les groupes défavorisés de la population — immigrants, personnes ayant des incapacités, autochtones — qui ne sont pas chefs de famille monoparentale et sur lesquelles on n'a pas testé les impacts d'incitatifs au travail. L'option demeure par conséquent ouverte pour une variante du PAS à expérimenter sur une population autre que les chefs de famille monoparentale assistés sociaux. Il pourrait être utile pour les décideurs d'apprendre comment d'autres groupes réagissent aux incitatifs financiers.

## **CONCLUSIONS**

En tant que projet pilote pour une option de politique — rendre le travail payant en offrant un supplément de revenu pour une période limitée liée à l'exigence d'un travail à temps plein —, le PAS a livré des réponses convaincantes aux questions à l'étude qu'il avait posées. Un programme viable bien conçu a été mis en œuvre de manière efficace en tant que projet pilote selon un plan expérimental reposant sur l'assignation aléatoire, avec un suivi à long terme des résultats. Cette approche garantit aux décideurs un très haut niveau de confiance dans les réponses concernant les résultats du programme.

L'étude du PAS a livré une foule de leçons concernant les politiques. Il est clair que les incitatifs financiers jouent un rôle important dans les décisions d'emploi que prennent les prestataires d'aide sociale. L'incitatif du PAS favorisant le travail à temps plein a *accéléré* de deux à trois ans la transition à l'emploi des assistées sociales. Le PAS a produit certains des impacts les plus marqués sur l'emploi obtenus dans le cadre d'une évaluation de programmes reposant sur l'assignation aléatoire.

Le PAS a aidé une proportion importante de familles assistées sociales à compter davantage sur l'emploi et moins sur l'aide sociale, sans avoir d'incidence préjudiciable décelable sur le bien-être des familles et ce, d'une manière qui a également réduit la pauvreté, pendant une période de trois ou quatre ans, à relativement peu de frais pour le gouvernement. Qui plus est, le PAS a fait office de passerelle ou de raccourci en permettant aux familles d'atteindre des plus hauts niveaux d'emploi, de gains et de revenu total et de plus bas niveaux de réception d'aide sociale qu'elles n'en auraient atteint habituellement en deux ou trois ans, en l'absence du programme. Cette période pourrait correspondre à l'équivalent d'un sixième des années pendant lesquelles un enfant est à charge.

Le défi de l'élaboration de politiques futures sera de déterminer comment faire durer encore plus longtemps les impacts impressionnants du PAS. Les taux élevés de perte d'emploi chez les prestataires du supplément semblent être atténués légèrement pour la population de l'étude du PAS-plus, qui a continué à avoir accès à des services d'emploi. Ces constatations nous orientent vers des modèles de programmes futurs qui intégreraient au nombre des services offerts aux prestataires du supplément des services axés sur le maintien dans la population active. On peut utiliser les constatations de l'étude, avec prudence, pour documenter d'autres propositions sur la façon d'atteindre d'autres populations de la couche d'assistés sociaux à un niveau plus profond. Des questions de recherche de ce genre concernant les interventions de politique que le PAS n'a pas soulevées sont inévitables, en partie en raison de la certitude avec laquelle l'étude du PAS a répondu aux questions de recherche qu'il s'est employé à tester.

## Annexe A : Analyse du biais de non-réponse dans l'entrevue de suivi effectuée après 54 mois

Les impacts présentés dans le rapport ont été évalués grâce à l'échantillon de l'enquête effectuée après 54 mois, qui constitue un sous-ensemble de l'échantillon de recherche de référence complet, lequel, aux fins de l'évaluation du PAS, comprenait 5 685 mères célibataires. De cet échantillon, 4 852 participantes (soit 85 %) ont participé à l'enquête après 54 mois. En d'autres mots, 833 personnes n'y ont pas pris part.

Dans la présente annexe, nous évaluons dans quelle mesure l'échantillon de l'enquête est représentatif de l'ensemble de l'échantillon de la recherche et, par conséquent, si les impacts évalués à l'aide de l'échantillon de l'enquête ne sont pas biaisés. Si la non-réponse à l'enquête n'est pas aléatoire – parce qu'il est moins probable que les mères les plus défavorisées répondent à l'enquête, par exemple – dans ce cas, l'échantillon de l'enquête ne sera pas représentatif de l'ensemble de l'échantillon de recherche du PAS et les impacts évalués avec son aide pourraient être biaisés.

### TAUX DE RÉPONSE

Le tableau A.1 présente les taux de réponse à l'enquête après 54 mois, ou le pourcentage de parents de l'ensemble de l'échantillon de recherche de référence qui y ont répondu. Dans l'ensemble, 85 % des mères de l'échantillon de référence ont répondu à quelques questions de l'entrevue réalisée après 54 mois. Ce taux était un peu plus élevé au Nouveau-Brunswick qu'en Colombie-Britannique, différence que l'on a également observée pour l'enquête effectuée après 36 mois.

**Tableau A.1 : Taux de réponse à l'enquête après 54 mois**

Province et cohorte	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)
<b>Deux provinces</b>	86,1	84,6	1,5
Première cohorte <sup>a</sup>	84,6	83,5	1,1
Deuxième cohorte <sup>b</sup>	87,0	85,3	1,7
<b>Colombie-Britannique</b>	84,7	83,2	1,5
Première cohorte	82,8	82,1	0,8
Deuxième cohorte	86,3	84,2	2,1
<b>Nouveau-Brunswick</b>	87,7	86,2	1,5
Première cohorte	88,2	86,5	1,8
Deuxième cohorte	87,5	86,1	1,4
<b>Taille de l'échantillon (total = 5,685)</b>	<b>2 858</b>	<b>2 827</b>	

**Source :** Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 54 mois.

**Notes :** Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>La première cohorte comprend les membres de l'échantillon affectés de façon aléatoire entre novembre 1992 et octobre 1993.

<sup>b</sup>La deuxième cohorte comprend les membres de l'échantillon affectés de façon aléatoire entre janvier 1994 et mars 1995.

Le tableau présente également le taux de réponse par groupe de recherche. Il est particulièrement important, en cas d'assignation aléatoire, que les taux de réponse soient similaires pour les groupes programme et témoin. Sans quoi, les deux groupes peuvent ne pas être semblables sur le plan des caractéristiques de base, ce qui donne lieu à des estimations d'impacts biaisées. Le tableau montre que, même si les taux de réponse sont quelque peu plus élevés pour le groupe programme que pour le groupe témoin, ces différences, qui apparaissent dans la dernière colonne, sont légères et non significatives sur le plan statistique.

## **EFFETS DE LA NON-RÉPONSE SUR LES CARACTÉRISTIQUES DE RÉFÉRENCE**

Si l'on en croit le taux de réponse relativement élevé (85 %), l'échantillon de l'enquête est probablement représentatif de l'ensemble de l'échantillon de recherche, et les taux de réponse similaires par groupe de recherche donnent à penser que les comparaisons entre le groupe programme et le groupe témoin constituent des estimations valables des effets du programme. Le tableau A.2 examine ces questions plus directement en présentant certaines caractéristiques de référence pour les groupes programme et témoin de chaque échantillon.

Pour l'échantillon de recherche de référence, il existe quelques différences entre les groupes programme et témoin. Par exemple, les probabilités pour les membres du groupe programme d'être mères de jeunes enfants sont moins élevées, mais elles sont plus élevées pour ce qui est d'avoir terminé leurs études secondaires, sans une formation postsecondaire. Si l'on examine les caractéristiques de référence dans leur ensemble, cependant, le nombre de différences significatives est suffisamment faible pour donner à penser qu'il n'existe aucune différence systématique entre les deux groupes.

Pour l'échantillon de l'enquête, les groupes programme et témoin diffèrent relativement aux mêmes caractéristiques, et le nombre de différences importantes est également suffisamment faible pour être attribuable au hasard. Par ailleurs, les différences relatives au groupe témoin de l'échantillon de référence ressemblent peu à celles de l'échantillon de l'enquête, sauf pour trois caractéristiques : antécédents d'aide sociale récents, recherche d'un emploi au moment de l'assignation aléatoire et présence d'enfants de 12 ans ou plus (dernière colonne du tableau A.2). Même si elles sont statistiquement significatives, ces différences sont petites. Ainsi, les impacts présentés dans le rapport à l'aide de l'échantillon de l'enquête risquent peu d'être biaisés en raison des taux de réponse différents des groupes programme et témoin.

## **ESTIMATIONS DES IMPACTS À LA LUMIÈRE DES DONNÉES TIRÉES DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Une autre façon d'évaluer si les analyses reposant sur l'échantillon de l'enquête effectuée après 54 mois sont biaisées consiste à comparer les impacts présumés pour l'échantillon de l'enquête et l'échantillon complet. Cette comparaison est possible à l'aide des données des dossiers administratifs sur la réception d'aide au revenu et le PAS. Ces résultats sont présentés au tableau A.3.

Le premier panneau présente les impacts sur la réception d'aide au revenu. Les incidences évaluées à l'aide de l'échantillon de l'enquête sont un peu plus grandes que celles estimées à l'aide de l'échantillon de recherche de référence. Au dixième trimestre par exemple, l'échantillon de recherche de référence enregistrait une baisse de l'aide au revenu de 8,3 points de pourcentage, tandis que l'échantillon de l'enquête affichait une réduction de 9,6 points de pourcentage. Cependant, ces différences d'incidences sont généralement faibles pour les deux échantillons et ne sont plus statistiquement significatives après le 13<sup>e</sup> trimestre. On observe la même tendance pour les impacts sur les paiements moyens d'aide au revenu (troisième panneau). Les impacts sur la réception d'aide au revenu ou du PAS sont présentés au deuxième panneau et sont fort similaires pour les deux échantillons. Ainsi, l'échantillon de l'enquête fournit des estimations précises des effets du PAS sur ce paramètre. Les impacts sont également similaires pour les paiements moyens d'aide au revenu et du PAS.

Dans l'ensemble, les résultats présentés dans cette annexe indiquent que l'échantillon de l'enquête effectuée après 54 mois aux fins du présent rapport est représentatif de l'ensemble de l'échantillon du PAS et que les impacts estimés à l'aide de l'échantillon de l'enquête ne sont pas beaucoup biaisés. Même si l'échantillon de l'enquête a quelque peu surestimé les effets du PAS sur la réception d'aide au revenu, cette surestimation était faible et n'a pas changé les incidences politiques des constatations.

**Tableau A.2 : Comparaison des caractéristiques des échantillons de l'enquête de référence et de l'enquête après 54 mois**

Caractéristiques	Échantillon de l'enquête après 54 mois			Échantillon de recherche de référence		
	Groupe programme (1)	Groupe témoin (2)	Différence (impact) (3)	Groupe programme (4)	Groupe témoin (5)	Différence (impact) (3)-(6)
<b>Sexe (%)</b>						
Femmes	95,8	96,2	-0,4	94,8	95,3	-0,5
<b>Âge (%)</b>						
De 19 à 24 ans	21,7	22,3	-0,6	21,0	21,7	-0,7
De 25 à 29 ans	21,3	21,2	0,0	21,4	20,9	0,5
De 30 à 39 ans	39,8	38,7	1,1	39,7	38,9	0,8
De 40 à 49 ans	14,8	15,5	-0,6	15,3	15,9	-0,5
50 ans ou plus	2,5	2,4	0,1	2,7	2,7	0,0
<b>Études terminées (%)</b>						
Sans diplôme d'études secondaires	52,7	54,0	-1,3	54,3	55,1	-0,9
Études secondaires terminées, pas d'études postsecondaires	36,8	34,3	2,5 *	35,4	32,9	2,5 **
Certains cours postsecondaires	10,5	11,7	-1,2	10,4	12,0	-1,6 *
<b>Antécédents d'aide sociale récents</b>						
Nombre de mois d'AR avant l'enquête de référence (%)						
De 10 à 23	22,4	25,8	-3,4 ***	22,8	24,9	-2,1 *
De 24 à 35	34,2	32,8	1,4	33,8	34,0	-0,2
Les 36 mois	43,4	41,4	2,0	43,5	41,1	2,3 *
Prestations moyennes d'AR avant l'enquête de référence (\$)	862	853	8	868	860	8
<b>Antécédents professionnels et situation d'activité</b>						
A déjà travaillé contre rémunération (%)	95,3	94,3	1,0	95,0	94,3	0,7
Situation d'activité lors de l'assignation aléatoire (%)						
Employée 30 heures/semaine ou plus	5,9	7,0	-1,0	5,4	6,7	-1,3 **
Employée moins de 30 heures/semaine	13,3	12,9	0,4	13,0	12,6	0,3
À la recherche d'un emploi, sans travail	21,8	23,3	-1,5	22,7	23,6	-0,9
Sans travail, pas à la recherche d'un emploi	59,0	56,8	2,2	59,0	57,1	1,9

(suite)



**Tableau A.2 : Comparaison des caractéristiques des échantillons de l'enquête de référence et de l'enquête après 54 mois (suite)**

Caractéristiques	Échantillon de l'enquête après 54 mois			Échantillon de recherche de référence		
	Groupe programme (1)	Groupe témoin (2)	Différence (impact) (3)	Groupe programme (4)	Groupe témoin (5)	Différence (impact) (3)-(6)
<b>Enfants</b>						
Nombre d'enfants de moins de 19 ans (%)						
1	53,5	54,3	-0,8	53,5	54,8	-1,3
2	32,9	31,7	1,2	32,9	31,2	1,7
3 ou plus	13,6	14,0	-0,4	13,6	14,0	-0,4
Âge du plus jeune enfant (%)						
De 0 à 2 ans	29,6	32,0	-2,4 *	29,2	31,4	-2,2 *
De 3 à 5 ans	24,4	24,0	0,5	24,0	23,4	0,6
De 6 à 11 ans	26,8	25,5	1,3	26,6	26,0	0,5
12 ans ou plus	19,2	18,6	0,6	20,2	19,2	1,1
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>2 460</b>	<b>2 392</b>		<b>2 858</b>	<b>2 827</b>	

**Sources :** Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et de l'enquête après 54 mois et les dossiers administratifs de l'aide au revenu.

**Notes :** La taille de l'échantillon varie pour chaque mesure parce qu'il manque des valeurs.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin, ainsi qu'aux différences entre l'échantillon du rapport après 36 mois et l'échantillon de recherche de référence.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

<sup>a</sup>Ces données représentent une définition légèrement différente des expressions « travail de 30 heures ou plus par semaine » et « employée pendant moins de 30 heures par semaine » que dans le rapport de suivi après 36 mois. Cette définition correspond au tableau I.1 : Caractéristiques de référence.

**Tableau A.3 : Impacts du PAS sur les taux de réception et les paiements d'aide au revenu et de supplément, pour l'échantillon de recherche**

	Echantillon de l'enquête après 54 mois			Echantillon de recherche de référence		
	Programme (1)	Temps (2)	Différence (impact) (3)	Programme (4)	Temps (5)	Différence (impact) (6)
<b>Résultat (moyenne mensuelle)</b>						<b>(3)-(6)</b>
<b>Réception d'AR (%)</b>						
Premier trimestre	97,4	97,9	-0,4	97,4	97,8	-0,4
Deuxième trimestre	88,5	93,4	-5,0 ***	88,7	93,3	-4,7 ***
Troisième trimestre	80,7	89,0	-8,4 ***	81,0	88,8	-7,8 ***
Quatrième trimestre	74,7	85,5	-10,9 ***	75,3	85,0	-9,7 ***
Cinquième trimestre	69,5	82,6	-13,1 ***	70,1	82,2	-12,0 ***
Sixième trimestre	65,6	80,0	-14,4 ***	66,4	79,1	-12,8 ***
Septième trimestre	64,5	77,3	-12,7 ***	65,0	76,3	-11,2 ***
Huitième trimestre	63,6	74,8	-11,3 ***	63,8	73,9	-10,2 ***
Neuvième trimestre	62,3	72,6	-10,3 ***	62,5	71,9	-9,3 ***
Dixième trimestre	61,0	70,7	-9,6 ***	61,4	69,7	-8,3 ***
Onzième trimestre	60,5	69,1	-8,5 ***	60,5	67,7	-7,1 ***
Douzième trimestre	59,9	68,0	-8,1 ***	59,6	66,7	-7,1 ***
Treizième trimestre	58,8	66,1	-7,3 ***	58,3	64,5	-6,2 ***
Quatorzième trimestre	57,9	64,0	-6,2 ***	57,0	62,3	-5,3 ***
Quinzième trimestre	56,6	61,8	-5,3 ***	55,6	60,0	-4,4 ***
Seizième trimestre	55,1	59,9	-4,9 ***	53,7	57,8	-4,1 ***
Dix-septième trimestre	54,3	58,4	-4,1 ***	52,8	56,0	-3,2 **
Dix-huitième trimestre	53,5	57,1	-3,6 ***	51,9	54,6	-2,7 **
Dix-neuvième trimestre	52,6	55,7	-3,1 **	50,7	53,0	-2,3 *
Vingtième trimestre	50,8	53,7	-2,9 **	49,0	51,1	-2,1
<b>Réception d'AR ou du PAS (%)</b>						
Premier trimestre	98,0	97,9	0,1	97,9	97,7	0,1
Deuxième trimestre	94,9	93,4	1,5 **	94,8	93,3	1,5 ***
Troisième trimestre	92,5	89,0	3,5 ***	92,2	88,7	3,5 ***
Quatrième trimestre	90,4	85,5	4,8 ***	90,0	85,0	5,0 ***
Cinquième trimestre	89,1	82,6	6,5 ***	88,5	82,1	6,4 ***
Sixième trimestre	87,2	80,0	7,3 ***	86,6	79,1	7,5 ***
Septième trimestre	85,2	77,3	7,9 ***	84,3	76,3	8,0 ***
Huitième trimestre	83,7	74,8	8,9 ***	82,5	73,9	8,6 ***
Neuvième trimestre	81,6	72,6	9,0 ***	80,5	71,8	8,7 ***

(suite)

**Tableau A.3 : Impacts du PAS sur les taux de réception et les paiements d'aide au revenu et de supplément, pour l'échantillon de recherche (suite)**

	Échantillon de l'enquête après 54 mois				Échantillon de recherche de référence			
	Programme	Groupe témoin	Différence (impact)		Programme	Groupe témoin	Différence (impact)	
	(1)	(2)	(3)		(4)	(5)	(6)	(3)-(6)
<b>Résultat (moyenne mensuelle)</b>								
Dixième trimestre	80,2	70,7	9,6 ***	79,3	69,6	9,7 ***	-0,1	
Onzième trimestre	80,0	69,1	11,0 ***	78,3	67,6	10,7 ***	0,3	
Douzième trimestre	79,0	68,0	11,0 ***	77,1	66,6	10,5 ***	0,6	
Treizième trimestre	75,6	66,1	9,5 ***	73,8	64,5	9,3 ***	0,2	
Quatorzième trimestre	69,9	64,0	5,8 ***	68,0	62,3	5,7 ***	0,1	
Quinzième trimestre	65,2	61,8	3,3 **	63,4	60,0	3,4 ***	-0,1	
Seizième trimestre	60,5	59,9	0,6	58,6	57,8	0,8	-0,3	
Dix-septième trimestre	55,8	58,4	-2,6 *	54,2	56,0	-1,8	-0,8	
Dix-huitième trimestre	53,5	57,1	-3,6 ***	51,9	54,5	-2,6 **	-1,0	
Dix-neuvième trimestre	52,6	55,7	-3,1 **	50,7	53,0	-2,3 *	-0,8	
Vingtième trimestre	50,8	53,7	-2,9 **	49,0	51,1	-2,1	-0,8	
<b>Prestations moyennes d'AR (\$/mois)</b>								
Premier trimestre	853	841	13	859	847	12	0	
Deuxième trimestre	788	809	-21 **	793	812	-20 **	-1	
Troisième trimestre	721	777	-55 ***	727	777	-50 ***	-5	
Quatrième trimestre	674	751	-76 ***	682	749	-67 ***	-10	
Cinquième trimestre	626	727	-101 ***	633	724	-90 ***	-11 *	
Sixième trimestre	591	705	-114 ***	599	700	-100 ***	-13 *	
Septième trimestre	575	678	-104 ***	581	673	-92 ***	-12	
Huitième trimestre	557	650	-93 ***	561	644	-83 ***	-10	
Neuvième trimestre	534	621	-87 ***	538	618	-80 ***	-7	
Dixième trimestre	518	596	-78 ***	522	590	-69 ***	-9 *	
Onzième trimestre	510	579	-69 ***	511	568	-57 ***	-13 **	
Douzième trimestre	500	567	-67 ***	499	555	-55 ***	-11 *	
Treizième trimestre	488	546	-59 ***	485	532	-46 ***	-12 **	
Quatorzième trimestre	466	516	-51 ***	460	502	-42 ***	-9	
Quinzième trimestre	447	491	-45 ***	440	475	-35 ***	-10 *	
Seizième trimestre	433	471	-38 ***	422	453	-31 ***	-7	
Dix-septième trimestre	423	457	-34 ***	412	437	-25 **	-9	
Dix-huitième trimestre	418	446	-28 **	405	426	-20 *	-7	
Dix-neuvième trimestre	411	431	-21 *	396	411	-15	-6	
Vingtième trimestre	393	414	-21 *	379	394	-15	-6	

(suite)

**Tableau A.3 : Impacts du PAS sur les taux de réception et les paiements d'aide au revenu et de supplément, pour l'échantillon de recherche (suite)**

	Échantillon de l'enquête après 54 mois			Échantillon de recherche de référence		
	Groupe programme (1)	Groupe témoin (2)	Différence (impact) (3)	Groupe programme (4)	Groupe témoin (5)	Différence (impact) (6)
<b>Résultat (moyenne mensuelle)</b>						<b>(3)-(6)</b>
<b>Paiements moyens du PAS et d'AR (\$/mois)</b>						
Premier trimestre	867	841	26 ***	872	846	25 ***
Deuxième trimestre	869	809	60 ***	871	812	59 ***
Troisième trimestre	846	777	69 ***	844	776	67 ***
Quatrième trimestre	831	751	81 ***	830	749	81 ***
Cinquième trimestre	826	727	100 ***	824	723	100 ***
Sixième trimestre	795	705	90 ***	791	699	91 ***
Septième trimestre	761	678	83 ***	755	673	82 ***
Huitième trimestre	732	650	81 ***	724	644	80 ***
Neuvième trimestre	703	621	82 ***	696	618	79 ***
Dixième trimestre	685	596	88 ***	677	590	87 ***
Onzième trimestre	675	579	96 ***	663	567	95 ***
Douzième trimestre	657	567	90 ***	644	554	90 ***
Treizième trimestre	630	546	84 ***	617	532	85 ***
Quatorzième trimestre	565	516	48 ***	551	501	50 ***
Quinzième trimestre	517	491	25 **	504	474	29 ***
Seizième trimestre	476	471	5	462	453	9
Dix-septième trimestre	435	457	-22 *	423	436	-13
Dix-huitième trimestre	418	446	-28 **	406	426	-20 *
Dix-neuvième trimestre	411	431	-21 *	396	411	-15
Vingtième trimestre	393	414	-21 *	379	394	-15
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>2 460</b>	<b>2 392</b>		<b>2 858</b>	<b>2 827</b>	

**Sources :** Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide au revenu et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme PAS.

**Notes :** Les estimations pour chaque trimestre sont calculées en établissant la moyenne des estimations mensuelles pour les trois mois du trimestre.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

## Annexe B : Modèle de probabilité

Les caractéristiques des membres du groupe programme ont influé sur les probabilités qu'ils acceptent le supplément, comme le montre le tableau B.1<sup>1</sup>. Par exemple, la première ligne du tableau B.1 montre que pour un membre du groupe programme titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent), comparativement à une personne présentant des caractéristiques par ailleurs identiques, mais ayant un degré de scolarité moindre, les probabilités de devenir prestataire du supplément étaient de 40 % de plus. Les travailleuses instruites avaient plus de chances d'être admissibles au supplément car leur formation les rendait plus productives et elles avaient de meilleures chances d'être embauchées pour des emplois à temps plein que leurs homologues ayant moins de formation. De même, une personne travaillant à temps plein au moment de l'enquête de référence avait près de 4,6 fois plus de chances de devenir prestataire que son homologue qui ne travaillait pas au moment de cette enquête. Par contre, les personnes ayant plus d'un enfant avaient les mêmes chances de quitter l'aide sociale pour accepter le supplément que leurs homologues ayant moins d'enfants. Cela était surprenant, car contrairement au supplément du PAS, l'aide au revenu est plus généreuse pour les ménages ayant plus d'enfants.

**Tableau B.1 : Probabilités d'accepter le supplément, selon les caractéristiques lors de l'assignation aléatoire**

Caractéristiques des membres du groupe programme	Rapport de probabilité <sup>a</sup>	Estimation	Erreur type
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	1,46 ***	0,38	0,09
A déjà travaillé contre rémunération	3,43 ***	1,23	0,36
Avait une année d'expérience de travail de plus	1,07 ***	0,07	0,01
Travaillait à temps plein lors de l'assignation aléatoire	4,64 ***	1,54	0,20
Travaillait à temps partiel lors de l'assignation aléatoire	1,63 ***	0,49	0,14
Ne pouvait pas travailler au cours des quatre semaines précédant l'assignation aléatoire pour les raisons suivantes :			
Une maladie/un handicap	0,62 ***	-0,48	0,17
Un manque de service de garde de qualité	0,75 *	-0,28	0,15
Des responsabilités familiales	0,74 **	-0,30	0,12
La fréquentation scolaire	1,38 **	0,32	0,16
Avait des problèmes physiques qui limitaient ses activités	0,76 **	-0,28	0,12
Avait des problèmes émotionnels qui limitaient ses activités	0,87	-0,14	0,19
Avait entre 30 et 39 ans	0,62 ***	-0,49	0,13
Avait 40 ans ou plus	0,32 ***	-1,15	0,21
Avait deux enfants à la maison	0,95	-0,05	0,10
Avait au moins trois enfants à la maison	0,88	-0,12	0,15

(suite)

<sup>1</sup>Techniquement, le tableau B.1 présente les résultats d'une régression de probabilité logit. Les rapports de probabilité dans la deuxième colonne ont été calculés à l'aide des estimations de la troisième colonne. Les erreurs-types dans la dernière colonne constituent une mesure de la variabilité des estimations. Ces deux dernières colonnes sont incluses pour les lecteurs ayant des connaissances en statistique et ne sont pas absolument nécessaires pour comprendre la signification générale du tableau.

**Table B.1: Probabilités d'accepter le supplément, selon les caractéristiques lors de l'assignation aléatoire (suite)**

<b>Caractéristiques des membres du groupe programme</b>	<b>Rapport de probabilité<sup>a</sup></b>	<b>Estimation</b>	<b>Erreur type</b>
Le plus jeune enfant avait de 6 à 11 ans	1,08	0,07	0,12
Le plus jeune enfant avait 12 ans ou plus	1,17	0,16	0,17
Femme	1,48	0,39	0,25
Vivait en Colombie-Britannique	0,94	-0,06	0,10
Était d'ascendance autochtone	0,92	-0,08	0,16
Avait immigré au cours des cinq dernières années	1,07	0,07	0,37
Ne parlait ni le français ni l'anglais	0,26 ***	-1,34	0,48
Vivait dans une zone urbaine	0,83	-0,19	0,12

**Sources :** Données de l'enquête de référence et du Système d'information sur la gestion du programme PAS.

**Notes :** La signification statistique des coefficients est indiquée comme suit \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

La variable dépendante est égale à 1 si un membre du groupe programme a reçu au moins un paiement de supplément, sinon elle est de zéro.

Pour la régression de la probabilité logistique, nous avons utilisé 2 460 membres du groupe programme. Une technique de régression examine la corrélation entre deux variables (comme celles indiquant si la répondante a accepté le supplément et si elle ne pouvait pas travailler pendant les quatre semaines précédant l'assignation aléatoire en raison d'une maladie ou d'un handicap) après avoir éliminé séparément les corrélations entre ces variables et les autres variables indépendantes dans le modèle de régression. Par conséquent, le résultat apparaissant sous « ne pouvait pas travailler pendant les quatre semaines précédant l'assignation aléatoire en raison d'une maladie ou d'un handicap » indique l'effet de cette variable sur l'acceptation du supplément qui n'est pas en corrélation avec d'autres variables comme celles indiquant que la répondante travaillait à plein temps lors de l'assignation aléatoire.

<sup>a</sup>La probabilité qu'un membre du groupe programme ayant la caractéristique donnée accepte le supplément, par rapport à un membre du groupe programme autrement identique. Par exemple, la probabilité qu'une personne ayant un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent accepte le supplément est 1,46 fois plus élevée que la probabilité qu'une participante n'ayant pas cette formation, mais autrement identique fasse de même.

## Annexe C : Impacts trimestriels et impacts par province sur les principaux résultats

**Tableau C.1 : Impacts du PAS sur l'emploi et les gains, par trimestre**

Résultat (moyenne mensuelle)	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
<b>Taux d'emploi à temps plein<sup>a</sup> (%)</b>				
Premier trimestre	10,9	9,7	1,2	(0,8)
Deuxième trimestre	15,7	10,7	5,0 ***	(0,9)
Troisième trimestre	19,9	12,2	7,8 ***	(1,0)
Quatrième trimestre	25,3	13,7	11,7 ***	(1,1)
Cinquième trimestre	29,8	14,9	14,8 ***	(1,1)
Sixième trimestre	29,1	15,7	13,5 ***	(1,1)
Septième trimestre	28,1	16,6	11,5 ***	(1,1)
Huitième trimestre	27,1	16,6	10,5 ***	(1,1)
Neuvième trimestre	26,9	16,7	10,2 ***	(1,1)
Dixième trimestre	27,3	18,2	9,1 ***	(1,2)
Onzième trimestre	28,1	19,2	8,9 ***	(1,2)
Douzième trimestre	28,3	19,2	9,1 ***	(1,2)
Treizième trimestre	28,6	20,9	7,7 ***	(1,2)
Quatorzième trimestre	28,4	22,3	6,2 ***	(1,2)
Quinzième trimestre	28,5	22,8	5,7 ***	(1,2)
Seizième trimestre	28,4	23,4	5,0 ***	(1,2)
Dix-septième trimestre	28,3	25,0	3,3 ***	(1,2)
Dix-huitième trimestre	28,0	26,5	1,5	(1,2)
<b>Taux d'emploi à temps partiel<sup>b</sup> (%)</b>				
Premier trimestre	13,3	13,9	-0,6	(0,9)
Deuxième trimestre	11,6	14,2	-2,6 ***	(0,9)
Troisième trimestre	11,5	14,0	-2,5 ***	(0,9)
Quatrième trimestre	10,6	13,1	-2,5 ***	(0,9)
Cinquième trimestre	11,3	13,3	-1,9 **	(0,9)
Sixième trimestre	12,0	14,8	-2,8 ***	(0,9)
Septième trimestre	12,4	14,6	-2,2 **	(0,9)
Huitième trimestre	12,4	14,0	-1,6 *	(0,9)
Neuvième trimestre	13,0	14,1	-1,1	(0,9)
Dixième trimestre	12,1	13,5	-1,3	(0,9)
Onzième trimestre	11,7	14,3	-2,6 ***	(0,9)
Douzième trimestre	12,1	15,3	-3,1 ***	(0,9)
Treizième trimestre	12,6	14,7	-2,1 **	(0,9)
Quatorzième trimestre	12,0	14,0	-2,0 **	(0,9)
Quinzième trimestre	13,0	14,3	-1,3	(1,0)
Seizième trimestre	13,4	14,8	-1,4	(1,0)
Dix-septième trimestre	13,8	14,8	-1,0	(1,0)
Dix-huitième trimestre	13,9	15,4	-1,5	(1,0)

*(suite)*

**Tableau C.1 : Impacts du PAS sur l'emploi et les gains, par trimestre (suite)**

Résultat (moyenne mensuelle)	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
<b>Taux d'emploi global (%)</b>				
Premier trimestre	24,2	23,6	0,5	(1,2)
Deuxième trimestre	27,3	24,9	2,4 *	(1,2)
Troisième trimestre	31,4	26,2	5,2 ***	(1,3)
Quatrième trimestre	35,9	26,8	9,1 ***	(1,3)
Cinquième trimestre	41,1	28,2	12,9 ***	(1,3)
Sixième trimestre	41,1	30,5	10,6 ***	(1,3)
Septième trimestre	40,4	31,2	9,3 ***	(1,3)
Huitième trimestre	39,5	30,6	8,9 ***	(1,3)
Neuvième trimestre	39,9	30,9	9,0 ***	(1,3)
Dixième trimestre	39,5	31,7	7,7 ***	(1,3)
Onzième trimestre	39,8	33,5	6,3 ***	(1,3)
Douzième trimestre	40,4	34,5	5,9 ***	(1,3)
Treizième trimestre	41,2	35,6	5,6 ***	(1,3)
Quatorzième trimestre	40,5	36,3	4,2 ***	(1,4)
Quinzième trimestre	41,4	37,1	4,3 ***	(1,4)
Seizième trimestre	41,7	38,2	3,5 **	(1,4)
Dix-septième trimestre	42,1	39,8	2,3 *	(1,4)
Dix-huitième trimestre	41,8	41,9	0,0	(1,4)
<b>Gains moyens (\$/mois)</b>				
Premier trimestre	147	148	-1	(11)
Deuxième trimestre	208	174	34 **	(14)
Troisième trimestre	255	198	57 ***	(15)
Quatrième trimestre	313	211	101 ***	(16)
Cinquième trimestre	359	234	125 ***	(17)
Sixième trimestre	362	249	114 ***	(17)
Septième trimestre	379	288	91 ***	(20)
Huitième trimestre	372	286	86 ***	(20)
Neuvième trimestre	371	288	83 ***	(20)
Dixième trimestre	389	312	77 ***	(22)
Onzième trimestre	398	334	64 ***	(23)
Douzième trimestre	397	348	49 **	(23)
Treizième trimestre	431	379	52 **	(22)
Quatorzième trimestre	474	428	46 *	(24)
Quinzième trimestre	485	433	51 **	(24)
Seizième trimestre	494	444	50 **	(24)
Dix-septième trimestre	499	462	36	(24)
Dix-huitième trimestre	496	488	8	(24)
<b>Taille de l'échantillon (total = 4 852)</b>	<b>2 460</b>	<b>2 392</b>		

**Sources :** Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

**Notes :** Les estimations du premier au dix-huitième trimestre sont calculées en établissant la moyenne des estimations mensuelles pour les trois mois d'un trimestre.

La taille de l'échantillon varie pour chaque mesure parce qu'il manque des valeurs.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>L'expression « emploi à temps plein » se définit comme un travail de 30 heures ou plus par semaine pendant au moins une semaine au cours du mois.

<sup>b</sup>L'expression « emploi à temps partiel » se définit comme le fait d'avoir un emploi, mais non à temps plein au cours du mois.



**Tableau C.2 : Impacts du PAS sur les taux de réception et les paiements d'aide au revenu et de supplément par trimestre**

Résultat (moyenne mensuelle)	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
<b>Réception d'AR (%)</b>				
Premier trimestre	97,4	97,9	-0,4	(0,3)
Deuxième trimestre	88,5	93,4	-5,0 ***	(0,7)
Troisième trimestre	80,7	89,0	-8,4 ***	(1,0)
Quatrième trimestre	74,7	85,5	-10,9 ***	(1,1)
Cinquième trimestre	69,5	82,6	-13,1 ***	(1,2)
Sixième trimestre	65,6	80,0	-14,4 ***	(1,2)
Septième trimestre	64,5	77,3	-12,7 ***	(1,2)
Huitième trimestre	63,6	74,8	-11,3 ***	(1,3)
Neuvième trimestre	62,3	72,6	-10,3 ***	(1,3)
Dixième trimestre	61,0	70,7	-9,6 ***	(1,3)
Onzième trimestre	60,5	69,1	-8,5 ***	(1,3)
Douzième trimestre	59,9	68,0	-8,1 ***	(1,3)
Treizième trimestre	58,8	66,1	-7,3 ***	(1,3)
Quatorzième trimestre	57,9	64,0	-6,2 ***	(1,3)
Quinzième trimestre	56,6	61,8	-5,3 ***	(1,4)
Seizième trimestre	55,1	59,9	-4,9 ***	(1,4)
Dix-septième trimestre	54,3	58,4	-4,1 ***	(1,4)
Dix-huitième trimestre	53,5	57,1	-3,6 ***	(1,4)
Dix-neuvième trimestre	52,6	55,7	-3,1 **	(1,4)
Vingtième trimestre	50,8	53,7	-2,9 **	(1,4)
<b>Prestations moyennes d'AR (\$/mois)</b>				
Premier trimestre	853	841	13	(9)
Deuxième trimestre	788	809	-21 **	(10)
Troisième trimestre	721	777	-55 ***	(11)
Quatrième trimestre	674	751	-76 ***	(12)
Cinquième trimestre	626	727	-101 ***	(12)
Sixième trimestre	591	705	-114 ***	(13)
Septième trimestre	575	678	-104 ***	(13)
Huitième trimestre	557	650	-93 ***	(13)
Neuvième trimestre	534	621	-87 ***	(13)
Dixième trimestre	518	596	-78 ***	(13)
Onzième trimestre	510	579	-69 ***	(13)
Douzième trimestre	500	567	-67 ***	(13)
Treizième trimestre	488	546	-59 ***	(12)
Quatorzième trimestre	466	516	-51 ***	(12)
Quinzième trimestre	447	491	-45 ***	(12)
Seizième trimestre	433	471	-38 ***	(12)
Dix-septième trimestre	423	457	-34 ***	(12)
Dix-huitième trimestre	418	446	-28 **	(12)
Dix-neuvième trimestre	411	431	-21 *	(12)
Vingtième trimestre	393	414	-21 *	(12)
<b>Réception d'AR ou du PAS (%)</b>				
Premier trimestre	98,0	97,9	0,1	(0,3)
Deuxième trimestre	94,9	93,4	1,5 **	(0,6)
Troisième trimestre	92,5	89,0	3,5 ***	(0,8)
Quatrième trimestre	90,4	85,5	4,8 ***	(0,9)
Cinquième trimestre	89,1	82,6	6,5 ***	(0,9)
Sixième trimestre	87,2	80,0	7,3 ***	(1,0)

(suite)

**Tableau C.2 : Impacts du PAS sur les taux de réception et les paiements d'aide au revenu et de supplément par trimestre (suite)**

Résultat (moyenne mensuelle)	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
<b>Réception d'AR ou du PAS (%)</b>				
Septième trimestre	85,2	77,3	7,9 ***	(1,0)
Huitième trimestre	83,7	74,8	8,9 ***	(1,1)
Neuvième trimestre	81,6	72,6	9,0 ***	(1,1)
Dixième trimestre	80,2	70,7	9,6 ***	(1,2)
Onzième trimestre	80,0	69,1	11,0 ***	(1,2)
Douzième trimestre	79,0	68,0	11,0 ***	(1,2)
Treizième trimestre	75,6	66,1	9,5 ***	(1,2)
Quatorzième trimestre	69,9	64,0	5,8 ***	(1,3)
Quinzième trimestre	65,2	61,8	3,3 **	(1,3)
Seizième trimestre	60,5	59,9	0,6	(1,3)
Dix-septième trimestre	55,8	58,4	-2,6 *	(1,4)
Dix-huitième trimestre	53,5	57,1	-3,6 ***	(1,4)
Dix-neuvième trimestre	52,6	55,7	-3,1 **	(1,4)
Vingtième trimestre	50,8	53,7	-2,9 **	(1,4)
<b>Paiements moyens d'AR ou de supplément du PAS (\$/mois)</b>				
Premier trimestre	867	841	26 ***	(8)
Deuxième trimestre	869	809	60 ***	(9)
Troisième trimestre	846	777	69 ***	(10)
Quatrième trimestre	831	751	81 ***	(11)
Cinquième trimestre	826	727	100 ***	(11)
Sixième trimestre	795	705	90 ***	(11)
Septième trimestre	761	678	83 ***	(12)
Huitième trimestre	732	650	81 ***	(12)
Neuvième trimestre	703	621	82 ***	(12)
Dixième trimestre	685	596	88 ***	(12)
Onzième trimestre	675	579	96 ***	(12)
Douzième trimestre	657	567	90 ***	(12)
Treizième trimestre	630	546	84 ***	(12)
Quatorzième trimestre	565	516	48 ***	(12)
Quinzième trimestre	517	491	25 **	(12)
Seizième trimestre	476	471	5	(12)
Dix-septième trimestre	435	457	-22 *	(12)
Dix-huitième trimestre	418	446	-28 **	(12)
Dix-neuvième trimestre	411	431	-21 *	(12)
Vingtième trimestre	393	414	-21 *	(12)
<b>Taille de l'échantillon (total = 4 852)</b>	<b>2 460</b>	<b>2 392</b>		

**Sources :** Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide au revenu et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme PAS.

**Notes :** Les estimations pour chaque trimestre sont calculées en établissant la moyenne des estimations mensuelles pour les trois mois au cours du trimestre.

La taille de l'échantillon varie pour chaque mesure parce qu'il manque des valeurs.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

**Tableau C.3 : Impacts du PAS sur l'emploi et les gains, par province**

Résultat (moyenne mensuelle) Taux d'emploi à temps plein <sup>a</sup> (%)	Colombie-Britannique			Nouveau-Brunswick				
	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Premier trimestre	10,3	9,1	1,3	(1,1)	11,4	10,3	1,1	(1,2)
Deuxième trimestre	14,6	9,9	4,7 ***	(1,3)	17,0	11,7	5,3 ***	(1,4)
Troisième trimestre	18,5	11,2	7,3 ***	(1,4)	21,6	13,3	8,3 ***	(1,5)
Quatrième trimestre	23,1	13,1	10,0 ***	(1,4)	27,8	14,3	13,6 ***	(1,6)
Cinquième trimestre	27,4	13,7	13,7 ***	(1,5)	32,3	16,3	16,0 ***	(1,7)
Sixième trimestre	25,5	14,0	11,5 ***	(1,5)	33,2	17,5	15,7 ***	(1,7)
Septième trimestre	25,0	15,8	9,2 ***	(1,5)	31,5	17,4	14,1 ***	(1,7)
Huitième trimestre	24,2	16,1	8,1 ***	(1,5)	30,4	17,2	13,2 ***	(1,7)
Neuvième trimestre	24,4	15,8	8,7 ***	(1,5)	29,6	17,8	11,8 ***	(1,7)
Dixième trimestre	25,3	17,3	8,0 ***	(1,6)	29,6	19,2	10,3 ***	(1,7)
Onzième trimestre	25,9	18,3	7,7 ***	(1,6)	30,6	20,2	10,4 ***	(1,7)
Douzième trimestre	26,3	19,2	7,1 ***	(1,6)	30,5	19,3	11,2 ***	(1,7)
Treizième trimestre	26,2	20,5	5,7 ***	(1,6)	31,2	21,3	10,0 ***	(1,7)
Quatorzième trimestre	25,4	21,9	3,5 **	(1,7)	31,8	22,6	9,2 ***	(1,8)
Quinzième trimestre	25,6	22,3	3,3 **	(1,7)	31,6	23,3	8,4 ***	(1,8)
Seizième trimestre	26,0	22,9	3,1 *	(1,7)	31,0	24,0	7,1 ***	(1,8)
Dix-septième trimestre	25,0	24,7	0,3	(1,7)	31,9	25,3	6,6 ***	(1,8)
Dix-huitième trimestre	24,3	26,4	-2,0	(1,7)	32,0	26,6	5,4 ***	(1,8)
<b>Taux d'emploi à temps partiel<sup>b</sup> (%)</b>								
Premier trimestre	12,6	14,0	-1,4	(1,3)	14,1	13,9	0,2	(1,4)
Deuxième trimestre	10,4	13,7	-3,3 ***	(1,2)	12,9	14,8	-1,9	(1,4)
Troisième trimestre	10,7	13,5	-2,8 **	(1,2)	12,3	14,6	-2,2	(1,4)
Quatrième trimestre	10,6	13,2	-2,7 **	(1,2)	10,6	13,0	-2,4 *	(1,3)
Cinquième trimestre	11,5	13,2	-1,6	(1,2)	11,1	13,4	-2,2 *	(1,3)
Sixième trimestre	12,2	14,6	-2,4 *	(1,3)	11,7	15,0	-3,3 **	(1,3)
Septième trimestre	12,2	14,0	-1,8	(1,3)	12,6	15,3	-2,7 *	(1,4)
Huitième trimestre	12,0	13,1	-1,1	(1,3)	12,9	14,9	-2,1	(1,4)

(suite)

Tableau C.3 : Impacts du PAS sur l'emploi et les gains, par province (suite)

Résultat (moyenne mensuelle)	Colombie-Britannique			Nouveau-Brunswick				
	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
<b>Taux d'emploi à temps partiel<sup>p</sup> (%)</b>								
Neuvième trimestre	12,1	12,9	-0,8	(1,3)	14,0	15,4	-1,5	(1,4)
Dixième trimestre	11,5	12,3	-0,8	(1,2)	12,9	14,8	-1,9	(1,4)
Onzième trimestre	11,0	13,1	-2,1 *	(1,2)	12,4	15,6	-3,2 **	(1,4)
Douzième trimestre	11,7	14,0	-2,3 *	(1,3)	12,7	16,6	-4,0 ***	(1,4)
Treizième trimestre	12,6	13,5	-0,9	(1,2)	12,6	15,9	-3,4 **	(1,3)
Quatorzième trimestre	12,0	12,7	-0,7	(1,3)	12,0	15,4	-3,4 **	(1,4)
Quinzième trimestre	13,0	12,9	0,1	(1,3)	13,0	15,9	-2,9 **	(1,4)
Seizième trimestre	12,7	13,3	-0,6	(1,3)	14,1	16,4	-2,3	(1,4)
Dix-septième trimestre	13,2	12,7	0,5	(1,3)	14,5	17,1	-2,6 *	(1,5)
Dix-huitième trimestre	13,6	13,0	0,6	(1,3)	14,1	17,9	-3,8 **	(1,5)
<b>Taux d'emploi global (%)</b>								
Premier trimestre	22,9	23,0	-0,1	(1,6)	25,5	24,3	1,3	(1,7)
Deuxième trimestre	25,0	23,6	1,5	(1,6)	29,8	26,5	3,4 *	(1,8)
Troisième trimestre	29,2	24,7	4,5 ***	(1,7)	33,9	27,9	6,1 ***	(1,8)
Quatrième trimestre	33,6	26,3	7,3 ***	(1,7)	38,5	27,3	11,2 ***	(1,9)
Cinquième trimestre	38,9	26,8	12,1 ***	(1,8)	43,5	29,6	13,8 ***	(1,9)
Sixième trimestre	37,7	28,6	9,1 ***	(1,8)	44,9	32,5	12,4 ***	(1,9)
Septième trimestre	37,1	29,8	7,4 ***	(1,8)	44,1	32,7	11,4 ***	(2,0)
Huitième trimestre	36,2	29,2	7,0 ***	(1,8)	43,2	32,1	11,1 ***	(1,9)
Neuvième trimestre	36,5	28,6	7,9 ***	(1,8)	43,6	33,2	10,4 ***	(2,0)
Dixième trimestre	36,8	29,6	7,1 ***	(1,8)	42,4	34,0	8,5 ***	(1,9)
Onzième trimestre	36,9	31,4	5,6 ***	(1,8)	43,0	35,7	7,2 ***	(2,0)
Douzième trimestre	38,0	33,1	4,8 ***	(1,8)	43,1	35,9	7,2 ***	(1,9)
Treizième trimestre	38,8	34,0	4,8 ***	(1,8)	43,8	37,2	6,6 ***	(2,0)
Quatorzième trimestre	37,4	34,6	2,8	(1,9)	43,8	38,1	5,8 ***	(2,0)
Quinzième trimestre	38,6	35,3	3,3 *	(1,9)	44,6	39,1	5,5 ***	(2,0)
Seizième trimestre	38,7	36,2	2,5	(1,9)	45,2	40,4	4,8 **	(2,0)
Dix-septième trimestre	38,2	37,4	0,7	(1,9)	46,4	42,4	4,0 **	(2,0)
Dix-huitième trimestre	38,0	39,4	-1,4	(1,9)	46,1	44,5	1,6	(2,0)

(suite)

**Tableau C.3 : Impacts du PAS sur l'emploi et les gains, par province (suite)**

Résultat (moyenne mensuelle)	Colombie-Britannique			Nouveau-Brunswick				
	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
<b>Gains moyens (\$/mois)</b>								
Premier trimestre	161	168	-6	(17)	132	128	4	(14)
Deuxième trimestre	225	194	31	(21)	190	153	37	** (16)
Troisième trimestre	276	218	59	** (23)	232	177	55	*** (18)
Quatrième trimestre	337	239	98	*** (25)	286	182	104	*** (20)
Cinquième trimestre	392	257	136	*** (26)	323	209	114	*** (20)
Sixième trimestre	379	264	115	*** (26)	344	232	112	*** (20)
Septième trimestre	401	325	76	** (32)	355	248	106	*** (22)
Huitième trimestre	395	332	63	* (33)	348	238	110	*** (22)
Neuvième trimestre	393	320	73	** (33)	346	254	92	*** (22)
Dixième trimestre	423	336	88	** (37)	352	287	65	*** (24)
Onzième trimestre	435	364	71	* (38)	358	302	56	** (24)
Douzième trimestre	429	393	36	(38)	363	300	63	** (24)
Treizième trimestre	463	428	35	(35)	397	327	70	*** (25)
Quatorzième trimestre	519	489	30	(38)	424	363	61	** (27)
Quizième trimestre	528	492	35	(38)	438	370	67	** (27)
Seizième trimestre	538	504	34	(38)	446	380	66	** (27)
Dix-septième trimestre	536	522	14	(38)	457	398	59	** (27)
Dix-huitième trimestre	528	550	-22	(38)	460	421	39	(28)
<b>Taille de l'échantillon (total = 4 852)</b>	<b>1 294</b>	<b>1 244</b>			<b>1 166</b>	<b>1 148</b>		

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

Notes : Les estimations du premier au dix-huitième trimestre sont calculées en établissant la moyenne des estimations mensuelles pour les trois mois d'un trimestre.

La taille de l'échantillon varie pour chaque mesure parce qu'il manque des valeurs.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>L'expression « emploi à temps plein » se définit comme un travail de 30 heures ou plus par semaine pendant au moins une semaine au cours du mois.

<sup>b</sup>L'expression « emploi à temps partiel » se définit comme le fait d'avoir un emploi, mais non à temps plein au cours du mois.

**Tableau C.4 : Impacts du PAS sur les taux de réception et les paiements d'aide au revenu et de supplément, par province**

Résultat (moyenne mensuelle)	Colombie-Britannique			Nouveau-Brunswick				
	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
<b>Réception d'AR (%)</b>								
Premier trimestre	97,6	97,6	0,0	(0,5)	97,2	98,2	-0,9 **	(0,4)
Deuxième trimestre	91,2	93,4	-2,3 **	(0,9)	85,5	93,4	-7,9 ***	(1,1)
Troisième trimestre	85,0	90,1	-5,1 ***	(1,2)	75,8	87,9	-12,0 ***	(1,5)
Quatrième trimestre	80,5	87,4	-6,9 ***	(1,4)	68,2	83,6	-15,4 ***	(1,7)
Cinquième trimestre	75,1	85,5	-10,3 ***	(1,5)	63,3	79,6	-16,3 ***	(1,8)
Sixième trimestre	70,5	82,6	-12,2 ***	(1,6)	60,2	77,1	-16,9 ***	(1,8)
Septième trimestre	69,8	79,7	-10,0 ***	(1,6)	58,7	74,6	-15,9 ***	(1,9)
Huitième trimestre	69,0	77,3	-8,3 ***	(1,7)	57,5	72,1	-14,6 ***	(1,9)
Neuvième trimestre	66,9	74,8	-7,9 ***	(1,7)	57,1	70,2	-13,1 ***	(1,9)
Dixième trimestre	65,2	71,9	-6,7 ***	(1,8)	56,5	69,3	-12,8 ***	(1,9)
Onzième trimestre	64,7	69,9	-5,2 ***	(1,8)	55,9	68,2	-12,3 ***	(1,9)
Douzième trimestre	62,4	68,7	-6,3 ***	(1,8)	57,0	67,2	-10,2 ***	(2,0)
Treizième trimestre	61,4	66,7	-5,3 ***	(1,8)	55,9	65,5	-9,6 ***	(2,0)
Quatorzième trimestre	59,9	63,3	-3,4 *	(1,9)	55,6	64,8	-9,2 ***	(2,0)
Quizième trimestre	57,2	60,4	-3,2 *	(1,9)	55,9	63,4	-7,6 ***	(2,0)
Seizième trimestre	55,7	57,7	-2,0	(1,9)	54,3	62,3	-8,0 ***	(2,0)
Dix-septième trimestre	54,3	56,1	-1,8	(1,9)	54,3	60,9	-6,5 ***	(2,0)
Dix-huitième trimestre	53,6	54,6	-1,0	(1,9)	53,3	59,8	-6,5 ***	(2,0)
Dix-neuvième trimestre	52,8	53,6	-0,8	(1,9)	52,4	58,0	-5,6 ***	(2,0)
Vingtième trimestre	50,4	51,5	-1,1	(1,9)	51,1	56,0	-4,9 **	(2,0)
<b>Prestations moyennes d'AR (\$/mois)</b>								
Premier trimestre	1 017	997	20 *	(11)	672	671	1	(8)
Deuxième trimestre	956	964	-7	(14)	601	641	-39 ***	(10)
Troisième trimestre	888	935	-47 ***	(16)	536	605	-69 ***	(12)
Quatrième trimestre	839	908	-69 ***	(17)	491	580	-88 ***	(13)
Cinquième trimestre	778	881	-102 ***	(18)	456	560	-104 ***	(14)
Sixième trimestre	737	855	-118 ***	(19)	429	542	-112 ***	(14)
Septième trimestre	718	820	-102 ***	(19)	416	525	-109 ***	(15)
Huitième trimestre	691	780	-89 ***	(19)	410	510	-100 ***	(15)
Neuvième trimestre	648	735	-87 ***	(19)	407	498	-91 ***	(15)

(suite)

**Tableau C.4 : Impacts du PAS sur les taux de réception et les paiements d'aide au revenu et de supplément, par province (suite)**

Résultat (moyenne mensuelle)	Colombie-Britannique			Nouveau-Brunswick				
	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
<b>Prestations moyennes d'AR (\$/mois)</b>								
Dixième trimestre	622	692	-70 ***	(19)	404	493	-89 ***	(15)
Onzième trimestre	605	661	-56 ***	(19)	404	490	-86 ***	(15)
Douzième trimestre	576	637	-61 ***	(19)	415	490	-75 ***	(16)
Treizième trimestre	560	608	-48 ***	(19)	408	479	-71 ***	(16)
Quatorzième trimestre	519	557	-37 **	(18)	406	473	-67 ***	(16)
Quinzième trimestre	486	514	-28	(18)	402	467	-64 ***	(16)
Seizième trimestre	470	487	-17	(18)	391	453	-62 ***	(16)
Dix-septième trimestre	458	472	-14	(18)	383	440	-57 ***	(16)
Dix-huitième trimestre	454	464	-10	(18)	379	427	-48 ***	(15)
Dix-neuvième trimestre	443	452	-8	(18)	374	409	-35 **	(15)
Vingtième trimestre	420	432	-12	(18)	363	394	-31 **	(16)
<b>Réception d'AR ou du PAS (%)</b>								
Premier trimestre	98,0	97,6	0,4	(0,5)	97,9	98,2	-0,3	(0,4)
Deuxième trimestre	96,2	93,4	2,8 ***	(0,8)	93,5	93,4	0,0	(0,9)
Troisième trimestre	94,5	90,1	4,4 ***	(1,0)	90,3	87,9	2,5 **	(1,2)
Quatrième trimestre	92,8	87,4	5,4 ***	(1,1)	87,6	83,6	4,1 ***	(1,3)
Cinquième trimestre	91,8	85,5	6,4 ***	(1,2)	86,2	79,6	6,6 ***	(1,4)
Sixième trimestre	89,3	82,6	6,6 ***	(1,3)	84,9	77,1	7,9 ***	(1,5)
Septième trimestre	87,0	79,7	7,3 ***	(1,4)	83,1	74,6	8,5 ***	(1,6)
Huitième trimestre	85,6	77,3	8,2 ***	(1,5)	81,6	72,1	9,5 ***	(1,6)
Neuvième trimestre	83,0	74,8	8,2 ***	(1,5)	80,0	70,2	9,9 ***	(1,7)
Dixième trimestre	81,5	71,9	9,6 ***	(1,6)	78,8	69,3	9,5 ***	(1,7)
Onzième trimestre	80,9	69,9	11,0 ***	(1,6)	79,1	68,2	10,9 ***	(1,7)
Douzième trimestre	78,5	68,7	9,8 ***	(1,6)	79,6	67,2	12,3 ***	(1,7)
Treizième trimestre	75,6	66,7	8,9 ***	(1,7)	75,6	65,5	10,1 ***	(1,8)
Quatorzième trimestre	70,9	63,3	7,6 ***	(1,8)	68,8	64,8	3,9 **	(1,9)
Quinzième trimestre	66,1	60,4	5,7 ***	(1,8)	64,2	63,4	0,8	(1,9)
Seizième trimestre	61,2	57,7	3,5 *	(1,9)	59,7	62,3	-2,6	(1,9)

(suite)

**Tableau C.4 : Impacts du PAS sur les taux de réception et les paiements d'aide au revenu et de supplément, par province (suite)**

Résultat (moyenne mensuelle)	Colombie-Britannique			Nouveau-Brunswick				
	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
<b>Réception d'AR ou du PAS (%)</b>								
Dix-septième trimestre	55,6	56,1	-0,6	(1,9)	56,1	60,9	-4,8 **	(2,0)
Dix-huitième trimestre	53,7	54,6	-1,0	(1,9)	53,3	59,8	-6,5 ***	(2,0)
Dix-neuvième trimestre	52,8	53,6	-0,8	(1,9)	52,4	58,0	-5,6 ***	(2,0)
Vingtième trimestre	50,4	51,5	-1,1	(1,9)	51,1	56,0	-4,9 **	(2,0)
<b>Paiements moyens d'AR ou de supplément du PAS (\$/mois)</b>								
Premier trimestre	1 030	997	33 ***	(11)	687	671	15 **	(8)
Deuxième trimestre	1 026	964	62 ***	(13)	695	641	54 ***	(10)
Troisième trimestre	1 001	935	66 ***	(14)	674	605	69 ***	(11)
Quatrième trimestre	984	908	76 ***	(15)	661	580	81 ***	(12)
Cinquième trimestre	980	881	99 ***	(16)	656	560	96 ***	(13)
Sixième trimestre	929	855	74 ***	(17)	646	542	104 ***	(13)
Septième trimestre	890	820	70 ***	(17)	618	525	93 ***	(13)
Huitième trimestre	850	780	71 ***	(18)	600	510	90 ***	(14)
Neuvième trimestre	804	735	70 ***	(18)	591	498	93 ***	(14)
Dixième trimestre	774	692	82 ***	(18)	586	493	93 ***	(14)
Onzième trimestre	752	661	91 ***	(18)	590	490	100 ***	(14)
Douzième trimestre	719	637	81 ***	(18)	588	490	98 ***	(14)
Treizième trimestre	692	608	84 ***	(18)	562	479	83 ***	(15)
Quatorzième trimestre	617	557	60 ***	(18)	507	473	34 **	(15)
Quinzième trimestre	562	514	48 ***	(17)	467	467	0	(15)
Seizième trimestre	516	487	29 *	(17)	432	453	-21	(15)
Dix-septième trimestre	470	472	-2	(18)	396	440	-44 ***	(15)
Dix-huitième trimestre	454	464	-10	(18)	379	427	-48 ***	(15)
Dix-neuvième trimestre	443	452	-8	(18)	374	409	-35 **	(15)
Vingtième trimestre	420	432	-12	(18)	363	394	-31 **	(16)
<b>Taille de l'échantillon (total = 4 852)</b>	<b>1 294</b>	<b>1 244</b>			<b>1 166</b>	<b>1 148</b>		

**Sources :** Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide au revenu et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme PAS.

**Notes :** Les estimations pour chaque trimestre sont calculées en établissant la moyenne des estimations mensuelles pour les trois mois au cours du trimestre.

La taille de l'échantillon varie pour chaque mesure parce qu'il manque des valeurs.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.



**Tableau C.5 : Impacts du PAS sur la répartition des salaires et des heures, les quinzième, trente-troisième et cinquante-deuxième mois, par province**

**Colombie-Britannique**

Résultat	15 <sup>e</sup> mois		33 <sup>e</sup> mois		52 <sup>e</sup> mois	
	Groupe témoin	Différence (impact)	Groupe témoin	Différence (impact)	Groupe témoin	Différence (impact)
<b>Taux salarial horaire de la rémunération</b> (% dans chaque catégorie)						
Sans travail	72,7	-11,5 ***	68,1	-5,3 ***	60,6	1,6
Revenus non déclarés <sup>a</sup>	1,8	-0,8 *	2,7	-0,6	3,8	-1,2 *
Moins que le salaire minimum <sup>b</sup>	3,1	0,3	4,0	-0,2	4,1	0,5
Entre le salaire minimum et 1,99 \$ de plus que le salaire minimum	8,0	10,6 ***	10,5	4,0 ***	10,2	-0,5
Au moins 2 \$ de plus que le salaire minimum	14,5	1,3	14,7	2,1	21,3	-0,4
<b>Heures de travail par semaine</b> (% dans chaque catégorie)						
Sans travail	72,7	-11,5 ***	68,1	-5,3 ***	60,6	1,6
Heures par semaine non déclarées <sup>a</sup>	1,0	-0,3	0,7	0,2	0,6	0,2
Moins de 30	12,4	-1,6	12,4	-2,5 **	12,5	0,1
30	2,1	3,6 ***	1,8	3,2 ***	2,9	0,7
De 31 à 39	3,7	6,3 ***	6,4	3,2 ***	7,7	-1,3
40 ou plus	8,0	3,4 ***	10,5	1,1	15,6	-1,2
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>1 244</b>		<b>1 244</b>		<b>1 244</b>	

**Nouveau-Brunswick**

Résultat	15 <sup>e</sup> mois		33 <sup>e</sup> mois		52 <sup>e</sup> mois	
	Groupe témoin	Différence (impact)	Groupe témoin	Différence (impact)	Groupe témoin	Différence (impact)
<b>Taux salarial horaire de la rémunération</b> (% dans chaque catégorie)						
Sans travail	69,3	-12,7 ***	63,9	-7,1 ***	56,1	-2,4
Revenus non déclarés <sup>a</sup>	0,7	0,2	1,7	-0,6	2,9	-1,2 **
Moins que le salaire minimum <sup>c</sup>	4,5	-0,7	5,9	-0,9	4,0	0,0
Entre le salaire minimum et 1,99 \$ de plus que le salaire minimum	16,0	14,8 ***	16,8	9,9 ***	20,8	3,2 *
Au moins 2 \$ de plus que le salaire minimum	9,4	-1,5	11,7	-1,4	16,2	0,4
<b>Heures de travail par semaine</b> (% dans chaque catégorie)						
Sans travail	69,3	-12,7 ***	63,9	-7,1 ***	56,1	-2,4
Heures par semaine non déclarées <sup>a</sup>	0,3	0,1	0,7	-0,5 *	0,8	-0,4
Moins de 30	13,2	-2,4 *	15,5	-3,1 **	16,6	-2,7 *
30	1,6	6,4 ***	2,3	4,7 ***	2,1	1,3 *
De 31 à 39	6,4	5,9 ***	5,8	5,4 ***	9,8	1,0
40 ou plus	9,1	2,8 **	11,8	0,6	14,5	3,3 **
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>1 148</b>		<b>1 148</b>		<b>1 148</b>	

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

**Notes :** Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Toutes les analyses ont été faites uniquement pour les personnes qui ont répondu à l'enquête après 54 mois.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>Les membres de l'échantillon dans cette catégorie occupaient un emploi pendant le mois, mais n'ont pas signalé suffisamment d'information sur leurs heures de travail et/ou leurs gains pour que le résultat indiqué puisse être calculé.

<sup>b</sup>En Colombie-Britannique, le salaire minimum était de 5,50 \$ l'heure du début de la période d'assignation aléatoire, en novembre 1992, jusqu'en avril 1993, alors qu'il est passé à 6 \$ l'heure. Le salaire minimum est passé à 6,50 \$ en mars 1995 et à 7 \$ en octobre 1995. En avril 1998, il a augmenté à nouveau, pour passer à 7,15 \$.

<sup>c</sup>Au Nouveau-Brunswick, le salaire minimum était de 5 \$ l'heure de 1992 à 1995. En janvier 1996, il est passé à 5,25 \$ et, en juillet 1996, à 5,50 \$.

**Tableau C.6 : Impacts du PAS sur le revenu mensuel et les paiements de transfert nets au cours des six mois précédant les entrevues de suivi après 18, 36 et 54 mois, par province**

**Colombie-Britannique**

Résultat	18 mois		36 mois		54 mois	
	Groupe témoin	Différence (impact)	Groupe témoin	Différence (impact)	Groupe témoin	Différence (impact)
<b>Sources du revenu individuel (\$/mois)</b>						
Gains	248	138 ***	406	48	553	-8
Supplément du PAS	0	373 ***	0	148 ***	0	3 ***
Aide au revenu	878	-112 ***	652	-63 ***	460	-12
Autres paiements de transfert <sup>a</sup>	196	-3	246	-4	348	2
Autre revenu non gagné <sup>b</sup>	67	6	113	-11	112	-9
<b>Impôt prévu et paiements de transfert nets (\$/mois)</b>						
Impôt sur le revenu prévu <sup>c</sup>	4	32 ***	81	31 *	80	-4
Paiements de transfert nets <sup>d</sup>	1 069	251 ***	827	55 *	739	-5
<b>Revenu individuel et familial mensuel total</b>						
Revenu individuel total (\$)	1 401	224 ***	1 430	121 ***	1 484	-22
Revenu individuel total après impôts (\$)	1 369	172 ***	1 349	90 ***	1 404	-19
Revenu familial total (\$) <sup>e</sup>	1 457	204 ***	1 631	102 *	1 766	-45
Revenu inférieur au seuil de faible revenu (%) <sup>f</sup>	87,1	-11,7 ***	83,4	-6,2 ***	80,8	-0,1
Moins de 50 % du SFR	17,1	-5,0 ***	24,5	-3,8 *	26,6	-0,1
De 50 % à 75 % du SFR	48,9	-8,0 ***	45,3	-4,9 **	40,5	0,0
De 75 % à 100 % du SFR	21,1	1,4	13,6	2,5	13,7	0,1
Revenu supérieur au seuil de faible revenu	12,9	11,7 ***	16,6	6,2 ***	19,2	0,1
<b>Taille de l'échantillon (total = 2 397)</b>	<b>1 186</b>		<b>1 186</b>		<b>1 186</b>	

**Nouveau-Brunswick**

Résultat	18 mois		36 mois		54 mois	
	Groupe témoin	Différence (impact)	Groupe témoin	Différence (impact)	Groupe témoin	Différence (impact)
<b>Sources du revenu individuel (\$/mois)</b>						
Gains	205	116 ***	303	70 ***	414	46 *
Supplément du PAS	0	399 ***	0	176 ***	0	5 ***
Aide au revenu	557	-107 ***	492	-81 ***	430	-52 ***
Autres paiements de transfert <sup>a</sup>	219	-16 **	230	7	249	-3
Autre revenu non gagné <sup>b</sup>	40	-3	72	-12	78	-26 ***
<b>Impôt prévu et paiements de transfert nets (\$/mois)</b>						
Impôt sur le revenu prévu <sup>c</sup>	5	20 ***	45	36 ***	43	-5
Paiements de transfert nets <sup>d</sup>	772	270 ***	687	56 ***	640	-50 **
<b>Revenu individuel et familial mensuel total</b>						
Revenu individuel total (\$)	1 032	193 ***	1 105	151 ***	1 185	-39
Revenu individuel total après impôts (\$)	1 016	155 ***	1 059	115 ***	1 141	-34
Revenu familial total (\$) <sup>e</sup>	1 129	193 ***	1 259	198 ***	1 497	22
Revenu inférieur au seuil de faible revenu (%) <sup>f</sup>	91,6	-13,2 ***	88,1	-12,5 ***	81,7	-1,7
Moins de 50 % du SFR	25,6	-2,0	28,1	-1,5	26,9	2,2
De 50 % à 75 % du SFR	52,2	-13,2 ***	46,8	-10,3 ***	39,5	-3,2
De 75 % à 100 % du SFR	13,8	1,9	13,2	-0,8	15,3	-0,7
Revenu supérieur au seuil de faible revenu	8,4	13,2 ***	11,9	12,5 ***	18,3	1,7
<b>Taille de l'échantillon (total = 2 305)</b>	<b>1 141</b>		<b>1 141</b>		<b>1 141</b>	

(suite)

**Tableau C.6 : Impacts du PAS sur le revenu mensuel et les paiements de transfert nets au cours des six mois précédant les entrevues de suivi après 18, 36 et 54 mois, par province (suite)**

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois, les dossiers administratifs de l'aide au revenu et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme PAS.

**Notes :** La taille de l'échantillon varie pour chaque mesure parce qu'il manque des valeurs. Cela peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ont été faites uniquement pour les personnes qui ont répondu à l'enquête après 54 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>Comprend la prestation fiscale pour enfants, le crédit de taxe sur les produits et services, l'assurance-emploi, les crédits d'impôt provinciaux et, seulement pour l'échantillon après 54 mois, la prime familiale.

<sup>b</sup>Comprend la pension alimentaire, la pension alimentaire pour enfants, le revenu de chambreurs et de pensionnaires et tout autre revenu déclaré.

<sup>c</sup>Comprend des prestations prévues d'assurance-emploi (a.-e.) et du Régime de pensions du Canada retenues à la source et l'impôt sur le revenu prévu. Les retenues à la source et l'impôt sur le revenu sont prévus à partir des tables de l'impôt et des données sur le revenu gagné et non gagné, et sur les suppléments du PAS; l'impôt effectivement payé par les membres de l'échantillon peut être différent de ces prévisions.

<sup>d</sup>Comprend les dépenses publiques du PAS, les paiements d'AR et d'autres transferts, déduction faite des recettes de l'impôt sur le revenu.

<sup>e</sup>Le revenu familial est la somme du revenu des membres de l'échantillon et des gains d'emploi de tous les autres membres de leur famille.

<sup>f</sup>Calculé en comparant le revenu familial annualisé au seuil de faible revenu (SFR) défini par Statistique Canada pour la localité des membres de l'échantillon et la taille de leur famille.

**Tableau C.7 : Impacts sur les dépenses, les difficultés financières et les économies à 18, 36 et 54 mois, par province**

**Colombie-Britannique**

Résultat	18 mois		36 mois		54 mois	
	Groupe témoin	Différence (impact)	Groupe témoin	Différence (impact)	Groupe témoin	Différence (impact)
<b>Dépenses (\$/mois)</b>						
Épicerie	382	18 **	391	13	409	3
Restaurant	42	3	46	7 **	42	2
Vêtements pour enfants	42	4 **	42	2	38	0
Vêtements personnels	s.o.	s.o.	14	2	14	1
Garderie	s.o.	s.o.	20	8 **	36	-3
Loyer	589	9	523	-6	614	-12
<b>Privations (%)</b>						
A eu recours à une banque d'alimentation au cours des trois derniers mois	17,3	0,4	16,5	1,4	16,3	1,5
N'a pas pu faire l'épicerie	47,5	0,0	40,0	-3,9 *	35,5	0,6
Le chauffage ou l'électricité a été coupé	2,7	0,7	1,5	0,2	1,6	0,7
<b>Argent en banque</b>						
Montant en banque (\$)	s.o.	s.o.	426	-54	332	21
Montant en banque non déclaré (%)	s.o.	s.o.	14,6	-0,4	9,9	0,5
Pas d'argent en banque (%)	s.o.	s.o.	24,2	2,1	27,5	0,9
De 1 \$ à 499 \$ en banque (%)	s.o.	s.o.	51,9	-3,1	50,9	-0,8
500 \$ et plus en banque (%)	s.o.	s.o.	9,4	1,4	11,7	-0,5
<b>Endettement</b>						
Montant de la dette (\$)	s.o.	s.o.	2 628	-86	3 540	137
Dette non déclarée (%)	s.o.	s.o.	11,9	-0,7	6,2	-0,5
Aucune dette (%)	s.o.	s.o.	45,2	0,3	42,0	1,3
Dette de 1 \$ à 2 499 \$ (%)	s.o.	s.o.	21,3	-0,1	22,5	-2,4
Dette de 2 500 \$ ou plus	s.o.	s.o.	21,6	0,5	29,3	1,7
<b>Taille de l'échantillon (total = 2 538)</b>	<b>1 244</b>		<b>1 244</b>		<b>1 244</b>	

(suite)

**Tableau C.7 : Impacts sur les dépenses, les difficultés financières et les économies à 18, 36 et 54 mois, par province (suite)**

**Nouveau-Brunswick**

Résultat	18 mois		36 mois		54 mois	
	Groupe témoin	Différence (impact)	Groupe témoin	Différence (impact)	Groupe témoin	Différence (impact)
<b>Dépenses (\$/mois)</b>						
Épicerie	318	18 **	327	12 *	328	-6
Restaurant	38	6 **	46	6 ***	37	3
Vêtements pour enfants	45	6 ***	48	2	42	-1
Vêtements personnels	s.o.	s.o.	14	1	12	0
Garderie	s.o.	s.o.	21	13 ***	34	6
Loyer	317	13 *	282	24 ***	342	9
<b>Privations (%)</b>						
A eu recours à une banque d'alimentation						
au cours des trois derniers mois	23,0	-3,6 **	19,5	-2,8 *	20,3	-2,4
N'a pas pu faire l'épicerie	34,7	-6,2 ***	27,2	-4,4 **	25,2	0,4
Le chauffage ou l'électricité a été coupé	4,1	-0,9	2,3	0,4	3,0	-0,3
<b>Argent en banque</b>						
Montant en banque (\$)	s.o.	s.o.	87	71 ***	165	4
Montant en banque non déclaré (%)	s.o.	s.o.	9,1	-0,7	5,1	-0,9
Pas d'argent en banque (%)	s.o.	s.o.	40,3	-4,7 **	48,0	-2,5
De 1 \$ à 499 \$ en banque (%)	s.o.	s.o.	45,6	3,1	39,6	2,3
500 \$ et plus en banque (%)	s.o.	s.o.	5,0	2,3 **	7,2	1,0
<b>Endettement</b>						
Montant de la dette (\$)	s.o.	s.o.	2 615	-227	3 215	44
Dette non déclarée (%)	s.o.	s.o.	8,0	0,1	4,3	-0,3
Aucune dette (%)	s.o.	s.o.	45,0	0,2	43,9	-3,0
Dette de 1 \$ à 2 499 \$ (%)	s.o.	s.o.	24,8	0,6	26,1	0,0
Dette de 2 500 \$ ou plus	s.o.	s.o.	22,1	-1,0	25,8	3,3 *
<b>Taille de l'échantillon (total = 2 314)</b>	<b>1 148</b>		<b>1 148</b>		<b>1 148</b>	

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

**Notes :** Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Toutes les analyses ont été faites uniquement pour les personnes qui ont répondu à l'enquête après 54 mois.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille de l'échantillon varie pour chaque mesure parce qu'il manque des valeurs.

À chaque entrevue, on demandait aux membres de l'échantillon combien ils dépensaient pendant une semaine moyenne pour chacun des éléments. Les dépenses alimentaires ont été converties en estimations mensuelles en calculant 4,33 semaines par mois. Pour les autres éléments, les questions précises posées à l'entrevue après 54 mois étaient les suivantes. Au sujet du recours à une banque d'alimentation : « Durant les trois derniers mois, est-ce que vous ou des membres de votre famille avez eu recours à une banque d'alimentation pour procurer des produits d'alimentation à votre ménage? » Pour les vêtements pour enfants : « En moyenne, combien est-ce que vous et votre famille dépensez chaque mois en vêtements d'enfants? » Pour le loyer mensuel : « Quel montant est-ce que vous et votre famille payez chaque mois en loyer ou en hypothèque? »

## Annexe D : Résultats concernant la garde des enfants et les familles par province

**Tableau D.1 : Impacts du PAS sur les résultats des enfants aux suivis après 36 et 54 mois, pour les bébés/tout-petits lors de l'assignation aléatoire, Colombie-Britannique**

Résultat	Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
<b>Rendement scolaire</b>						
Score au test PPVT-R <sup>b</sup>	89,4	2,6	(2,2)	—	—	—
Résultats moyens <sup>c</sup>	—	—	—	3,8	0,0	(0,1)
Au-dessus de la moyenne, toutes les matières (%)	—	—	—	71,0	4,5	(3,6)
Sous la moyenne, toutes les matières (%)	—	—	—	12,1	-0,4	(2,6)
Année doublée (%)	—	—	—	1,6	0,8	(1,1)
A déjà été en classe adaptée (%)	—	—	—	11,0	1,2	(2,6)
<b>Comportement et bien-être affectif</b>						
Troubles du comportement <sup>d</sup>	1,5	0,0	(0,0)	1,3	0,0	(0,0)
Comportement social positif <sup>d</sup>	2,5	0,0	(0,0)	2,6	0,0	(0,0)
<b>Santé et sécurité</b>						
Santé moyenne <sup>e</sup>	4,1	-0,1	(0,1)	4,1	0,0	(0,1)
Problèmes chroniques (%)	21,1	2,9	(4,6)	13,2	5,2 *	(2,9)
Blessures (%)	14,1	-2,5	(3,6)	9,4	-2,2	(2,2)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>170</b>	<b>342</b>		<b>320</b>	<b>615</b>	

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois.

**Notes :** Seuls les enfants qui étaient à la maison lors de l'assignation aléatoire ont été analysés. Les résultats sont présentés pour les enfants qui avaient 1 ou 2 ans lors de l'assignation aléatoire.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

Les erreurs types ont été corrigées pour tenir compte de l'écart partagé entre frères et soeurs.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille de l'échantillon peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme des échantillons du groupe programme et du groupe témoin.

<sup>b</sup>Le test PPVT-R est un test de compréhension des mots chez l'enfant. Les scores mentionnés sont normalisés.

<sup>c</sup>Les résultats moyens sont classés sur une échelle de 1 (« très faible ») à 5 (« très bon »).

<sup>d</sup>Les troubles du comportement et le comportement social positif sont classés sur une échelle allant de 1 (jamais) à 3 (souvent).

<sup>e</sup>La santé moyenne est classée sur une échelle allant de 1 à 5, 5 indiquant une excellente santé générale.

**Tableau D.2 : Impacts du PAS sur les résultats des enfants aux suivis après 36 et 54 mois, pour les bébés/tout-petits, Nouveau-Brunswick**

Résultat	Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
<b>Rendement scolaire</b>						
Score au test PPVT-R <sup>b</sup>	92,0	0,0	(1,6)	—	—	—
Résultats moyens <sup>c</sup>	—	—	—	4,0	0,1	(0,1)
Au-dessus de la moyenne, toutes les matières (%)	—	—	—	76,8	2,6	(3,6)
Sous la moyenne, toutes les matières (%)	—	—	—	10,9	-3,2	(2,5)
Année doublée (%)	—	—	—	3,6	-1,2	(1,5)
A déjà été en classe adaptée (%)	—	—	—	17,6	-4,8	(3,1)
<b>Comportement et bien-être affectif</b>						
Troubles du comportement <sup>d</sup>	1,5	0,0	(0,0)	1,3	0,0	(0,0)
Comportement social positif <sup>d</sup>	2,6	0,0	(0,0)	2,8	0,0	(0,0)
<b>Santé et sécurité</b>						
Santé moyenne <sup>e</sup>	4,0	0,0	(0,1)	4,1	0,0	(0,1)
Problèmes chroniques (%)	33,6	-4,3	(4,5)	26,0	-2,4	(3,7)
Blessures (%)	12,0	-3,8	(2,9)	13,0	-2,9	(2,7)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>226</b>	<b>423</b>		<b>285</b>	<b>544</b>	

**Sources :** Calculs fondés sur les enquêtes de suivi après 36 et 54 mois.

**Notes :** Seuls les enfants qui étaient à la maison lors de l'assignation aléatoire ont été analysés. Les résultats sont présentés pour les enfants qui avaient 1 ou 2 ans lors de l'assignation aléatoire.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

Les erreurs types ont été corrigées pour tenir compte de l'écart partagé entre frères et sœurs.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille de l'échantillon peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme des échantillons du groupe programme et du groupe témoin.

<sup>b</sup>Le test PPVT-R est un test de compréhension des mots chez l'enfant. Les scores mentionnés sont normalisés.

<sup>c</sup>Les résultats moyens sont classés sur une échelle de 1 (« très faible ») à 5 (« très bon »).

<sup>d</sup>Les troubles du comportement et le comportement social positif sont classés sur une échelle allant de 1 (jamais) à 3 (souvent).

<sup>e</sup>La santé moyenne est classée sur une échelle allant de 1 à 5, 5 indiquant une excellente santé générale.

**Tableau D.3 : Impacts du PAS sur les résultats des enfants aux suivis après 36 et 54 mois, pour les enfants d'âge préscolaire, Colombie-Britannique**

Résultat	Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
<b>Rendement scolaire</b>						
Score au test PPVT-R <sup>b</sup>	92,7	1,4	(2,3)	—	—	—
Score en mathématiques <sup>c</sup>	0,4	0,1 *	(0,1)	—	—	—
Résultat moyen <sup>d</sup>	3,6	0,1	(0,1)	3,8	0,1	(0,1)
Au-dessus de la moyenne, toutes les matières	72,1	0,8	(5,4)	74,8	4,2	(3,4)
Sous la moyenne, toutes les matières (%)	28,1	-11,3 **	(5,1)	24,8	-7,9 **	(3,2)
Année doublée (%)	4,4	-0,7	(2,4)	3,6	-0,5	(1,4)
A déjà été en classe adaptée (%)	—	—	—	22,5	-6,6 **	(3,1)
<b>Comportement et bien-être affectif</b>						
Troubles du comportement <sup>d</sup>	1,4	0,0	(0,0)	1,3	0,0	(0,0)
Troubles du comportement à l'école <sup>f</sup>	1,2	0,0	(0,1)	—	—	—
Comportement social positif <sup>e</sup>	2,6	0,0	(0,0)	2,6	0,0	(0,0)
<b>Santé et sécurité</b>						
Santé moyenne <sup>g</sup>	4,1	-0,1	(0,1)	4,2	0,0	(0,1)
Problèmes chroniques (%)	29,9	-1,9	(4,7)	20,9	-2,6	(3,2)
Blessures (%)	10,5	4,2	(3,5)	10,5	1,4	(2,5)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>184</b>	<b>370</b>		<b>306</b>	<b>628</b>	

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois.

**Notes :** Seuls les enfants qui étaient à la maison lors de l'assignation aléatoire ont été analysés. Les résultats sont présentés pour les enfants qui avaient 3 ou 4 ans lors de l'assignation aléatoire.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

Les erreurs types ont été corrigées pour tenir compte de l'écart partagé entre frères et sœurs.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille de l'échantillon peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme des échantillons du groupe programme et du groupe témoin.

<sup>b</sup>Le test PPVT-R est un test de compréhension des mots chez l'enfant. Les scores mentionnés sont normalisés.

<sup>c</sup>Le score en mathématiques représente la proportion des éléments auxquels l'enfant a bien répondu lors d'un test d'aptitudes arithmétiques.

<sup>d</sup>Les résultats moyens sont classés sur une échelle de 1 (« très faible ») à 5 (« très bon »).

<sup>e</sup>Les problèmes de comportement et le comportement social positif sont classés sur une échelle allant de 1 (jamais) à 3 (souvent).

<sup>f</sup>On a demandé aux parents combien de fois pendant la dernière année scolaire l'école les avait contactés au sujet des problèmes de comportement de leur enfant à l'école. Les réponses vont de 1 (aucun contact ou un seul contact) à 3 (au moins quatre contacts).

<sup>g</sup>La santé moyenne est classée sur une échelle allant de 1 à 5, 5 indiquant une excellente santé générale.

**Tableau D.4 : Impacts du PAS sur les résultats des enfants aux suivis après 36 et 54 mois, pour les enfants d'âge préscolaire, Nouveau-Brunswick**

Résultat	Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
<b>Rendement scolaire</b>						
Score au test PPVT-R <sup>b</sup>	90,7	2,4	(2,1)	—	—	—
Score en mathématiques <sup>c</sup>	0,3	0,1	(0,1)	—	—	—
Résultats moyens <sup>d</sup>	3,7	0,2	(0,1)	3,9	0,0	(0,1)
Au-dessus de la moyenne, toutes les matières (%)	69,9	6,6	(4,9)	72,2	6,0	(3,9)
Sous la moyenne, toutes les matières (%)	16,3	-1,6	(4,1)	18,0	-1,0	(3,4)
Année doublée (%)	7,1	1,7	(3,0)	11,0	0,8	(2,9)
A déjà été en classe adaptée (%)	—	—	—	22,0	-1,1	(3,7)
<b>Comportement et bien-être affectif</b>						
Troubles du comportement <sup>d</sup>	1,4	0,0	(0,0)	1,3	0,0	(0,0)
Troubles du comportement à l'école <sup>f</sup>	1,3	0,0	(0,1)	—	—	—
Comportement social positif <sup>g</sup>	2,6	0,0	(0,0)	2,8	0,0	(0,0)
<b>Santé et sécurité</b>						
Santé moyenne <sup>g</sup>	4,0	0,2 **	(0,1)	4,2	0,2 **	(0,1)
Problèmes chroniques (%)	37,4	-5,5	(4,8)	25,1	-1,5	(3,8)
Blessures (%)	9,6	-3,4	(2,7)	10,0	2,6	(2,8)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>190</b>	<b>391</b>		<b>254</b>	<b>509</b>	

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois.

**Notes :** Seuls les enfants qui étaient à la maison lors de l'assignation aléatoire ont été analysés. Les résultats sont présentés pour les enfants qui avaient 3 ou 4 ans lors de l'assignation aléatoire.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

Les erreurs types ont été corrigées pour tenir compte de l'écart partagé entre frères et sœurs.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille de l'échantillon peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme des échantillons du groupe programme et du groupe témoin.

<sup>b</sup>Le test PPVT-R est un test de compréhension des mots chez l'enfant. Les scores mentionnés sont normalisés.

<sup>c</sup>Le score en mathématiques représente la proportion des éléments auxquels l'enfant a bien répondu lors d'un test d'aptitudes arithmétiques.

<sup>d</sup>Les résultats moyens sont classés sur une échelle de 1 (« très faible ») à 5 (« très bon »).

<sup>e</sup>Les troubles du comportement et le comportement social positif sont classés sur une échelle allant de 1 (jamais) à 3 (souvent).

<sup>f</sup>On a demandé aux parents combien de fois pendant la dernière année scolaire l'école les avait contactés au sujet des problèmes de comportement de leur enfant à l'école. Les réponses vont de 1 (aucun contact ou un seul contact) à 3 (au moins quatre contacts).

<sup>g</sup>La santé moyenne est classée sur une échelle allant de 1 à 5, 5 indiquant une excellente santé générale.



**Tableau D.5 : Impacts du PAS sur les résultats des enfants aux suivis après 36 et 54 mois, pour les jeunes adolescents, Colombie-Britannique**

Résultat	Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
<b>Rendement scolaire</b>						
Déclaration des parents						
Résultats moyens <sup>b</sup>	3,5	-0,1	(0,2)	—	—	—
Au-dessus de la moyenne, toutes les matières (%)	67,1	-2,1	(7,1)	—	—	—
Sous la moyenne, toutes les matières (%)	36,5	-6,5	(7,4)	—	—	—
Déclaration de l'adolescent						
Résultats moyens <sup>b</sup>	3,7	-0,2 *	(0,1)	—	—	—
Au-dessus de la moyenne, toutes les matières (%)	83,3	-1,5	(7,0)	—	—	—
Sous la moyenne, toutes les matières (%)	69,8	13,8 *	(7,6)	—	—	—
A abandonné l'école (%)	9,4	0,8	(4,2)	23,6	3,0	(4,2)
A terminé sa 12 <sup>e</sup> année (%)	—	—	—	37,4	2,1	(4,7)
Études collégiales (%)	1,4	1,0	(2,2)	9,1	2,3	(2,9)
<b>Comportement et bien-être affectif</b>						
Déclaration des parents						
Troubles du comportement à l'école <sup>c</sup>	1,4	-0,2	(0,1)	—	—	—
Déclaration de l'adolescent						
Fréquence de la délinquance <sup>d</sup>	1,3	0,1	(0,1)	—	—	—
Tabagisme (%)	38,6	-5,2	(7,9)	—	—	—
Alcool au moins une fois par semaine (%)	11,4	11,5 *	(6,2)	—	—	—
Consommation de drogue (%)	31,5	5,7	(7,6)	—	—	—
<b>Santé</b>						
Santé moyenne <sup>e</sup>	4,1	-0,1	(0,1)	—	—	—
Problèmes chroniques (%)	46,9	3,1	(7,7)	—	—	—
<b>Travail et école (%)</b>						
A un travail						
Travail et école	39,7	9,1	(7,9)	37,4	2,4	(4,6)
Travaille, mais ne va pas à l'école	32,9	5,5	(7,7)	10,7	2,4	(3,1)
	6,8	3,6	(4,5)	26,7	-0,1	(4,2)
Travaille à temps plein	—	—	—	21,5	-4,1	(3,7)
Travaille à temps partiel	—	—	—	15,6	6,3 *	(3,7)
Travaille plus de 20 heures par semaine	13,2	9,8	(6,4)	—	—	—
<b>Fécondité et contacts avec la police (%)</b>						
A déjà eu un enfant	—	—	—	11,5	1,4	(3,1)
A déjà été arrêté	—	—	—	16,5	1,0	(3,6)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>96</b>	<b>204</b>		<b>209</b>	<b>456</b>	

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois.

**Notes :** Seuls les enfants qui étaient à la maison lors de l'assignation aléatoire ont été analysés. Les résultats sont présentés pour les enfants qui avaient 13, 14 ou 15 ans lors de l'assignation aléatoire.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

Les erreurs types ont été corrigées pour tenir compte de l'écart partagé entre frères et sœurs.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille de l'échantillon peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme des échantillons du groupe programme et du groupe témoin.

<sup>b</sup>Les résultats moyens sont classés sur une échelle de 1 (« très faible ») à 5 (« très bon »).

<sup>c</sup>On a demandé aux parents combien de fois pendant la dernière année scolaire l'école les avait contactés au sujet des problèmes de comportement de leur enfant à l'école. Les réponses vont de 1 (aucun contact ou un seul contact) à 3 (au moins quatre contacts).

<sup>d</sup>La fréquence de la délinquance est classée sur une échelle allant de 1 (jamais) à 4 (au moins cinq fois).

<sup>e</sup>La santé moyenne est classée sur une échelle allant de 1 à 5, 5 indiquant une excellente santé générale.

**Tableau D.6 : Impacts du PAS sur les résultats des enfants aux suivis après 36 et 54 mois, pour les jeunes adolescents, Nouveau-Brunswick**

Résultat	Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
<b>Rendement scolaire</b>						
Déclaration des parents						
Résultats moyens <sup>b</sup>	3,3	0,0	(0,2)	—	—	—
Au-dessus de la moyenne, toutes les matières (%)	76,9	-1,9	(9,2)	—	—	—
Sous la moyenne, toutes les matières (%)	30,0	12,4	(13,9)	—	—	—
Déclaration de l'adolescent						
Résultats moyens <sup>b</sup>	3,5	-0,1	(0,1)	—	—	—
Au-dessus de la moyenne, toutes les matières (%)	90,6	-10,6	(6,6)	—	—	—
Sous la moyenne, toutes les matières (%)	79,6	7,9	(6,8)	—	—	—
A abandonné l'école (%)	11,3	4,3	(4,6)	34,4	3,5	(4,8)
A terminé sa 12 <sup>e</sup> année (%)	—	—	—	24,5	1,2	(4,4)
Études collégiales (%)	1,6	-1,6	(1,4)	8,1	-1,1	(2,6)
<b>Comportement et bien-être affectif</b>						
Déclaration des parents						
Troubles du comportement à l'école <sup>c</sup>	1,4	0,1	(0,1)	—	—	—
Déclaration de l'adolescent						
Fréquence de la délinquance <sup>d</sup>	1,3	0,1	(0,1)	—	—	—
Tabagisme (%)	39,3	11,8	(8,4)	—	—	—
Alcool au moins une fois par semaine (%)	4,8	8,4 *	(4,9)	—	—	—
Consommation de drogue (%)	15,9	5,1	(6,5)	—	—	—
<b>Santé</b>						
Santé moyenne <sup>e</sup>	3,8	0,4 **	(0,2)	—	—	—
Problèmes chroniques (%)	30,0	13,2	(13,6)	—	—	—
<b>Travail et école (%)</b>						
A un travail						
Travail et école	33,3	-0,8	(7,8)	30,3	-0,7	(4,6)
Travaille, mais ne va pas à l'école	28,6	-3,0	(7,4)	12,3	-1,8	(3,2)
Travaille à temps plein	4,8	2,2	(4,0)	17,9	1,1	(3,9)
Travaille à temps partiel	—	—	—	8,8	4,6	(3,1)
Travaille plus de 20 heures par semaine	—	—	—	21,1	-4,9	(3,9)
<b>Fécondité et contacts avec la police (%)</b>						
A déjà eu un enfant	7,1	10,1 *	(5,9)	—	—	—
A déjà été arrêté	—	—	—	16,8	3,2	(3,8)
A déjà été arrêté	—	—	—	22,8	-0,6	(4,2)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>106</b>	<b>228</b>		<b>197</b>	<b>411</b>	

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois.

Notes : Seuls les enfants qui étaient à la maison lors de l'assignation aléatoire ont été analysés. Les résultats sont présentés pour les enfants qui avaient 13, 14 ou 15 ans lors de l'assignation aléatoire.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

Les erreurs types ont été corrigées pour tenir compte de l'écart partagé entre frères et sœurs.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille de l'échantillon peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme des échantillons du groupe programme et du groupe témoin.

<sup>b</sup>Les résultats moyens sont classés sur une échelle de 1 (« très faible ») à 5 (« très bon »).

<sup>c</sup>On a demandé aux parents combien de fois pendant la dernière année scolaire l'école les avait contactés au sujet des problèmes de comportement de leur enfant à l'école. Les réponses vont de 1 (aucun contact ou un seul contact) à 3 (au moins quatre contacts).

<sup>d</sup>La fréquence de la délinquance est classée sur une échelle allant de 1 (jamais) à 4 (au moins cinq fois).

<sup>e</sup>La santé moyenne est classée sur une échelle allant de 1 à 5, 5 indiquant une excellente santé générale.

**Tableau D.7 : Impacts du PAS sur les résultats des enfants au suivi après 54 mois, pour les adolescents plus âgés, Colombie-Britannique**

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
<b>Rendement scolaire (%)</b>				
A abandonné l'école	29,1	29,5	-0,4	(6,2)
A terminé sa 12 <sup>e</sup> année	59,5	59,0	0,4	(6,7)
Études collégiales	17,2	12,8	4,4	(4,6)
<b>Travail et école (%)</b>				
A un emploi	58,7	59,1	-0,5	(6,4)
Travail et école	16,5	16,5	0,0	(4,9)
Travaille, mais ne va pas à l'école	42,1	42,6	-0,5	(6,5)
Travaille à temps plein	34,5	41,6	-7,1	(6,4)
Travaille à temps partiel	23,5	16,8	6,7	(5,3)
<b>Fécondité et contacts avec la police (%)</b>				
A déjà eu un enfant	19,0	13,7	5,3	(4,8)
A déjà été arrêté	17,4	10,3	7,0	(4,5)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>125</b>	<b>119</b>		

**Sources :** Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 54 mois.

**Notes :** Seuls les enfants qui étaient à la maison lors de l'assignation aléatoire ont été analysés. Les résultats sont présentés pour les enfants qui avaient 16 ou 17 ans lors de l'assignation aléatoire.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

Les erreurs types ont été corrigées pour tenir compte de l'écart partagé entre frères et sœurs.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille de l'échantillon peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

**Tableau D.8 : Impacts du PAS sur les résultats des enfants au suivi après 54 mois, pour les adolescents plus âgés, Nouveau-Brunswick**

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
<b>Rendement scolaire (%)</b>				
A abandonné l'école	38,7	29,2	9,5	(6,1)
A terminé sa 12 <sup>e</sup> année	58,1	66,7	-8,6	(6,2)
Études collégiales	10,9	10,2	0,7	(3,8)
<b>Travail et école (%)</b>				
A un emploi	51,2	58,3	-7,1	(6,3)
Travail et école	9,6	5,5	4,1	(3,3)
Travaille, mais ne va pas à l'école	41,6	52,8	-11,2 *	(6,3)
Travaille à temps plein	38,7	40,0	-1,3	(6,2)
Travaille à temps partiel	12,1	17,6	-5,5	(4,5)
<b>Fécondité et contact avec la police (%)</b>				
A déjà eu un enfant	35,9	22,2	13,7 **	(5,6)
A déjà été arrêté	16,9	25,0	-8,1	(5,1)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>132</b>	<b>128</b>		

**Sources :** Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 54 mois.

**Notes :** Seuls les enfants qui étaient à la maison lors de l'assignation aléatoire ont été analysés. Les résultats sont présentés pour les enfants qui avaient 16 ou 17 ans lors de l'assignation aléatoire.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

Les erreurs types ont été corrigées pour tenir compte de l'écart partagé entre frères et sœurs.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille de l'échantillon peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

**Tableau D.9 : Impacts du PAS sur le recours à des services de garde aux suivis après 36 et 54 mois, pour les familles ayant des bébés/tout-petits, Colombie-Britannique**

Résultat	Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
<b>Type de service de garde utilisé (%)</b>						
N'importe lequel	54,6	5,0	(5,4)	45,1	-0,8	(5,3)
Service organisé	27,0	4,4	(5,0)	23,4	-0,1	(4,5)
Service non organisé	34,4	4,0	(5,3)	26,9	-1,9	(4,7)
Garde par un parent	22,7	-3,5	(4,5)	16,0	-3,5	(3,7)
Garde par une personne autre qu'un parent	19,0	4,8	(4,5)	14,3	2,2	(3,9)
<b>Étendue du recours aux services de garde</b>						
Nombre de types de services de garde utilisés	0,7	0,0	(0,1)	0,6	0,0	(0,1)
Nombre moyen d'heures par semaine au cours du dernier mois	15,9	1,2	(2,6)	10,1	-1,7	(2,1)
<b>Stabilité et qualité du service de garde (%)</b>						
Arrangement modifié au moins deux fois au cours des six derniers mois	1,2	4,0 **	(1,9)	2,8	-1,7	(1,5)
Réserves quant à l'arrangement	—	—	—	8,0	-1,7	(2,8)
Problèmes avec le service au cours des six derniers mois	24,9	4,2	(4,6)	39,8	-0,3	(5,4)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>185</b>	<b>371</b>		<b>180</b>	<b>358</b>	

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois.

**Notes :** Seuls les enfants qui étaient à la maison lors de l'assignation aléatoire ont été analysés. Les résultats sont présentés pour les enfants qui avaient 1 ou 2 ans lors de l'assignation aléatoire.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Les résultats sont présentés pour les enfants qui avaient 1 ou 2 ans lors de l'assignation aléatoire.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme des échantillons du groupe programme et du groupe témoin.

**Tableau D.10 : Impacts du PAS sur le recours à des services de garde aux suivis après 36 et 54 mois, pour les familles ayant des bébés/tout-petits, Nouveau-Brunswick**

Résultat	Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
<b>Type de service de garde utilisé (%)</b>						
N'importe lequel	51,3	10,9 *	(5,7)	53,5	6,0	(5,7)
Service organisé	26,6	1,8	(5,1)	15,1	3,8	(4,3)
Service non organisé	35,4	11,2 **	(5,6)	45,3	0,9	(5,8)
Garde par un parent	25,3	4,4	(5,1)	27,0	-0,5	(5,1)
Garde par une personne autre qu'un parent	20,3	5,4	(4,8)	24,5	1,3	(5,0)
<b>Étendue du recours aux services de garde</b>						
Nombre de types de services de garde utilisés	0,7	0,2 *	(0,1)	0,8	0,0	(0,1)
Nombre moyen d'heures par semaine au cours du dernier mois	12,0	7,2 **	(3,0)	11,6	-1,2	(2,3)
<b>Stabilité et qualité du service de garde (%)</b>						
Arrangement modifié au moins deux fois au cours des six derniers mois	5,1	-1,7	(2,3)	3,1	-1,7	(1,7)
Réserves quant à l'arrangement	—	—	—	3,8	1,9	(2,4)
Problèmes avec le service au cours des six derniers mois	22,4	3,4	(4,8)	44,9	8,6	(5,8)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>165</b>	<b>316</b>		<b>163</b>	<b>308</b>	

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois.

**Notes :** Seuls les enfants qui étaient à la maison lors de l'assignation aléatoire ont été analysés. Les résultats sont présentés pour les enfants qui avaient de 1 à 2 ans lors de l'assignation aléatoire.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme des échantillons du groupe programme et du groupe témoin.

**Tableau D.11 : Impacts du PAS sur le recours à des services de garde aux suivis après 36 et 54 mois, pour les familles ayant des enfants d'âge préscolaire, Colombie-Britannique**

Résultat	Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe de contrôle	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
<b>Type de service de garde utilisé (%)</b>						
N'importe lequel	47,4	3,2	(5,6)	34,6	11,2 **	(5,4)
Service organisé	23,1	2,5	(4,8)	11,1	7,0 *	(3,9)
Service non organisé	31,4	2,7	(5,3)	29,0	4,1	(5,1)
Garde par un parent	17,9	2,8	(4,4)	13,0	6,3	(4,1)
Garde par une personne autre qu'un parent	20,5	0,8	(4,6)	21,0	-3,5	(4,4)
Activités parascolaires hebdomadaires	95,7	3,1 *	(1,8)	—	—	—
<b>Étendue du recours aux services de garde</b>						
Nombre de types de services de garde utilisés	0,7	0,0	(0,1)	0,5	0,1	(0,1)
Nombre moyen d'heures par semaine au cours du dernier mois	8,9	0,6	(1,9)	5,8	2,0	(1,9)
<b>Stabilité et qualité du service de garde (%)</b>						
Arrangement modifié au moins deux fois au cours des six derniers mois	1,9	3,6 *	(2,1)	1,2	0,5	(1,3)
Réserves quant à l'arrangement	—	—	—	7,4	-2,0	(2,7)
Problèmes avec le service au cours des six derniers mois	20,6	8,5 *	(4,6)	31,1	10,4 *	(5,3)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>170</b>	<b>352</b>		<b>166</b>	<b>337</b>	

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois.

**Notes :** Seuls les enfants qui étaient à la maison lors de l'assignation aléatoire ont été analysés. Les résultats sont présentés pour les enfants qui avaient 3 ou 4 ans lors de l'assignation aléatoire.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme des échantillons du groupe programme et du groupe témoin.

**Tableau D.12 : Impacts du PAS sur le recours aux services de garde aux suivis après 36 et 54 mois, pour les familles ayant des enfants d'âge préscolaire, Nouveau-Brunswick**

Résultat	Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
<b>Type de service de garde utilisé (%)</b>						
N'importe lequel	41,7	14,6 **	(6,0)	50,8	-1,1	(6,2)
Service organisé	17,4	-2,1	(4,5)	12,7	-0,6	(4,0)
Service non organisé	32,6	14,6 **	(5,9)	41,3	1,3	(6,1)
Garde par un parent	18,9	6,8	(5,0)	20,6	5,6	(5,2)
Garde par une personne autre qu'un parent	20,5	10,1 *	(5,3)	26,2	-2,8	(5,3)
Activités parascolaires hebdomadaires	96,2	-0,2	(2,0)	—	—	—
<b>Étendue du recours aux services de garde</b>						
Nombre de types de services de garde utilisés	0,6	0,2 *	(0,1)	0,7	0,0	(0,1)
Nombre moyen d'heures par semaine au cours du dernier mois	7,9	6,7 ***	(2,5)	13,5	-2,9	(3,0)
<b>Stabilité et qualité du service de garde (%)</b>						
Arrangement modifié au moins deux fois au cours des six derniers mois	2,3	3,3	(2,4)	1,5	1,2	(1,8)
Réserves quant à l'arrangement	—	—	—	4,0	2,4	(2,7)
Problèmes avec le service au cours des six derniers mois	15,3	6,8	(4,6)	45,6	-1,8	(6,2)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>137</b>	<b>286</b>		<b>130</b>	<b>274</b>	

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois.

**Notes :** Seuls les enfants qui étaient à la maison lors de l'assignation aléatoire ont été analysés. Les résultats sont présentés pour les enfants qui avaient 3 ou 4 ans lors de l'assignation aléatoire.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme des échantillons du groupe programme et du groupe témoin.

**Tableau D.13 : Impacts du PAS sur le bien-être de la mère aux suivis après 36 et 54 mois, Colombie-Britannique**

Résultat	Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
Échelle d'évaluation de l'état dépressif <sup>b</sup>	8,2	-0,4	(0,4)	8,0	0,1	(0,3)
Risque de faire une dépression <sup>c</sup> (%)	39,3	0,6	(2,8)	37,5	1,0	(1,9)
Auto-efficacité <sup>d</sup>	10,6	0,0	(0,1)	10,9	-0,1	(0,1)
Difficultés associées au rôle parental <sup>e</sup>	2,2	-0,1 **	(0,1)	—	—	—
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>1 135</b>	<b>2 313</b>		<b>1 231</b>	<b>2 510</b>	

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 36 et 54 mois.

Notes : Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille de l'échantillon peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme des échantillons du groupe programme et du groupe témoin.

<sup>b</sup>Selon un sous-ensemble d'éléments provenant de l'échelle du Center for Epidemiological Studies-Depression (CES-D), cette échelle va de 0 à 33, les scores les plus élevés indiquant une plus grande dépression.

<sup>c</sup>Les parents ayant un score dans l'échelle d'évaluation de l'état dépression d'au moins 9 sont considérés être à risque de faire une dépression.

<sup>d</sup>Cette échelle va de 4 à 16, les scores les plus élevés indiquant une meilleure efficacité.

<sup>e</sup>Les difficultés associées au rôle parental sont classées sur une échelle allant de 1 (pas difficile) à 5 (très difficile).

**Tableau D.14 : Impacts du PAS sur le bien-être de la mère aux suivis après 36 et 54 mois, Nouveau-Brunswick**

Résultat	Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
Échelle d'évaluation de l'état dépressif <sup>b</sup>	7,9	0,1	(0,3)	8,6	-0,1	(0,3)
Risque de faire une dépression <sup>c</sup> (%)	37,9	3,4	(2,5)	39,3	-0,4	(2,0)
Auto-efficacité <sup>d</sup>	10,4	0,2 **	(0,1)	10,7	0,1	(0,1)
Difficultés associées au rôle parental <sup>e</sup>	2,0	0,0	(0,1)	—	—	—
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>1 093</b>	<b>2 202</b>		<b>1 130</b>	<b>2 284</b>	

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

Notes : Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille de l'échantillon peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme des échantillons du groupe programme et du groupe témoin.

<sup>b</sup>Selon un sous-ensemble d'éléments provenant de l'échelle du Center for Epidemiological Studies-Depression (CES-D), cette échelle va de 0 à 33, les scores les plus élevés indiquant une plus grande dépression.

<sup>c</sup>Les parents ayant un score dans l'échelle d'évaluation de l'état dépression d'au moins 9 sont considérés être à risque de faire une dépression.

<sup>d</sup>Cette échelle va de 4 à 16, les scores les plus élevés indiquant une meilleure efficacité.

<sup>e</sup>Les difficultés associées au rôle parental sont classées sur une échelle allant de 1 (pas difficile) à 5 (très difficile).

**Tableau D.15 : Impacts du PAS sur le mariage, la composition du ménage et la fécondité aux suivis après 18, 36 et 54 mois, Colombie-Britannique**

Résultat	Suivi après 18 mois			Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
<b>État civil (%)</b>									
A déjà été marié ou a vécu en union de fait au cours des 18 derniers mois	8,5	-2,4 **	(1,0)	12,0	-2,8 **	(1,2)	20,2	-1,6	(1,6)
A été marié	6,1	-1,7 *	(0,9)	8,3	-1,0	(1,1)	13,3	-1,9	(1,3)
A vécu en union de fait	2,5	-0,9	(0,6)	3,8	-1,6 **	(0,7)	7,3	0,5	(1,1)
<b>Composition du ménage (%)</b>									
Vit sans enfant	18,6	2,2	(1,6)	18,8	1,4	(1,6)	14,2	1,4	(1,4)
Vit seul avec des enfants	57,1	0,1	(2,0)	53,1	-0,7	(2,0)	54,4	-0,3	(2,0)
Vit avec des enfants et un conjoint seulement	7,2	-2,7 ***	(0,9)	11,4	-2,7 **	(1,2)	13,3	-1,1	(1,3)
Vit avec des enfants et les parents/beaux-parents	1,9	1,1 *	(0,6)	1,7	0,3	(0,5)	2,0	0,2	(0,6)
Vit avec des enfants et un autre adulte	15,1	-0,7	(1,4)	14,7	0,9	(1,4)	16,0	-0,2	(1,5)
<b>Fécondité (%)</b>									
Nouveaux enfants dans la famille au cours des 18 derniers mois	5,5	-0,9	(0,9)	6,2	-0,2	(0,9)	4,7	0,4	(0,9)
Insuffisance de poids à la naissance <sup>b</sup>	—	—	—	6,1	-0,9	(3,2)	7,7	-4,9	(3,8)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>1 244</b>	<b>2 538</b>		<b>1 244</b>	<b>2 538</b>		<b>1 244</b>	<b>2 538</b>	

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

**Notes :** Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

Les erreurs types ont été corrigées pour tenir compte de l'écart partagé entre frères et sœurs.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille de l'échantillon peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme des échantillons du groupe programme et du groupe témoin.

<sup>b</sup>Mesure des enfants nés au cours des 18 mois précédant le suivi. Au suivi après 36 mois, mesure des enfants nés au cours des 24 mois précédents.

**Tableau D.16 : Impacts du PAS sur le mariage, la composition du ménage et la fécondité aux suivis après 18, 36 et 54 mois, Nouveau-Brunswick**

Résultat	Suivi après 18 mois			Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
<b>État civil (%)</b>									
A déjà été marié ou a vécu en union de fait au cours des 18 derniers mois	11,0	3,3 **	(1,4)	17,3	3,8 **	(1,6)	25,1	2,5	(1,8)
A été marié	5,4	1,4	(1,0)	8,8	1,1	(1,2)	12,5	1,3	(1,4)
A vécu en union de fait	5,7	2,0 *	(1,0)	9,4	2,5 *	(1,3)	13,9	1,7	(1,5)
<b>Composition du ménage (%)</b>									
Vit sans enfant	11,5	1,1	(1,4)	19,6	-2,0	(1,6)	17,5	-0,2	(1,6)
Vit seul avec des enfants	62,3	-3,2	(2,0)	50,3	-1,7	(2,1)	51,7	-2,8	(2,1)
Vit avec des enfants et un conjoint seulement	8,9	3,0 **	(1,3)	14,0	0,6	(1,5)	17,6	0,6	(1,6)
Vit avec des enfants et les parents/beaux-parents	3,7	0,0	(0,8)	2,7	0,0	(0,7)	2,6	-0,2	(0,7)
Vit avec des enfants et un autre adulte	13,7	-0,9	(1,4)	13,4	0,8	(1,4)	10,5	2,6 *	(1,3)
<b>Fécondité (%)</b>									
Nouveaux enfants dans la famille au cours des 18 derniers mois	6,3	-0,4	(1,0)	7,3	-1,3	(1,0)	5,4	-1,0	(0,9)
Insuffisance de poids à la naissance <sup>b</sup>	—	—	—	6,0	2,4	(3,4)	2,8	3,6	(3,6)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>1 148</b>	<b>2 314</b>		<b>1 148</b>	<b>2 314</b>		<b>1 148</b>	<b>2 314</b>	

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

Notes : Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

Les erreurs types ont été corrigées pour tenir compte de l'écart partagé entre frères et sœurs.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille de l'échantillon peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme des échantillons du groupe programme et du groupe témoin.

<sup>b</sup>Mesure des enfants nés au cours des 18 mois précédant le suivi. Au suivi après 36 mois, mesure des enfants nés au cours des 24 mois précédents.



Tableau D.17 : Impacts du PAS sur les conditions, la mobilité et la qualité du logement aux suivis après 18, 36 et 54 mois, Colombie-Britannique

Résultat	Suivi après 18 mois			Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
<b>Conditions de logement (%)</b>									
Propriétaire	5,0	0,0	(0,9)	8,1	-0,1	(1,1)	10,0	0,5	(1,2)
Locataire	89,5	-1,5	(1,3)	82,1	0,0	(1,5)	83,7	-0,8	(1,5)
Location avec amis ou de la famille	—	—	—	—	—	—	3,0	0,4	(0,7)
Vit avec des amis ou de la famille et ne paie pas de loyer	0,3	0,0	(0,2)	1,1	-0,2	(0,4)	2,7	-0,6	(0,6)
Vit dans un refuge de groupe	0,2	0,0	(0,2)	0,1	0,2	(0,2)	0,1	0,0	(0,1)
Autres conditions de logement	—	—	—	—	—	—	0,2	0,5 **	(0,3)
<b>Mobilité du logement (%)</b>									
A déménagé au cours des 18 derniers mois	53,9	0,3	(2,0)	49,0	-1,1	(2,0)	44,0	-1,0	(2,0)
Au mois deux déménagements au cours des 18 derniers mois	19,0	-1,5	(1,5)	19,5	-0,1	(1,6)	16,8	-1,0	(1,5)
<b>Qualité du logement et du quartier</b>									
Nombre de pièces par personne	1,7	0,0	(0,0)	1,8	0,0	(0,0)	1,9	0,0	(0,0)
Qualité du quartier <sup>b</sup>	2,7	0,0	(0,0)	2,6	0,0	(0,0)	2,6	0,0	(0,0)
Quartier de grande qualité (%)	41,7	0,1	(2,0)	42,2	0,8	(2,0)	46,9	1,4	(2,0)
Satisfait du logement <sup>c</sup>	—	—	—	—	—	—	2,0	0,0	(0,0)
Très satisfait du logement (%)	—	—	—	—	—	—	79,6	2,6	(1,6)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>1 244</b>	<b>2 538</b>		<b>1 244</b>	<b>2 538</b>		<b>1 244</b>	<b>2 538</b>	

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

Notes : Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille de l'échantillon peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme des échantillons du groupe programme et du groupe témoin.

<sup>b</sup>La qualité du quartier est classée sur une échelle allant de 1 à 5, les scores les plus élevés indiquant les quartiers de meilleure qualité.

<sup>c</sup>La satisfaction quant au logement est classée sur une échelle allant de 1 à 4, les scores les plus élevés indiquant un logement de meilleure qualité.

**Tableau D.18 : Impacts du PAS sur les conditions, la mobilité et la qualité du logement aux suivis après 18, 36 et 54 mois, Nouveau-Brunswick**

Résultat	Suivi après 18 mois			Suivi après 36 mois			Suivi après 54 mois		
	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence <sup>a</sup> (impact)	Erreur type
<b>Conditions de logement (%)</b>									
Propriétaire	13,0	-1,9	(1,4)	16,8	-1,5	(1,5)	21,8	-1,4	(1,7)
Locataire	79,2	2,3	(1,7)	73,9	1,9	(1,8)	72,7	2,1	(1,8)
Location avec des amis ou de la famille	—	—	—	—	—	—	2,2	-1,0 *	(0,5)
Vit avec des amis ou de la famille et ne paie pas de loyer	3,3	-0,5	(0,7)	4,2	-1,1	(0,8)	2,4	0,7	(0,7)
Vit dans un refuge de groupe	1,3	-0,5	(0,4)	0,7	0,3	(0,4)	0,1	-0,1	(0,1)
Autres conditions de logement	—	—	—	—	—	—	0,8	-0,3	(0,3)
<b>Mobilité du logement (%)</b>									
A déménagé au cours des 18 derniers mois	41,6	4,7 **	(2,1)	40,8	6,7 ***	(2,1)	35,7	1,9	(2,0)
Au mois deux déménagements au cours des 18 derniers mois	15,1	-0,1	(1,5)	16,1	3,0 *	(1,6)	11,0	1,2	(1,3)
<b>Qualité du logement et du quartier</b>									
Nombre de pièces par personne	1,8	0,0	(0,0)	1,9	0,0	(0,0)	2,0	0,0	(0,0)
Qualité du quartier	2,6	-0,1	(0,1)	2,5	0,0	(0,1)	2,4	0,0	(0,1)
Quartier de grande qualité (%)	45,3	1,9	(2,1)	50,7	-1,2	(2,1)	54,3	-0,2	(2,1)
Satisfait du logement <sup>c</sup>	—	—	—	—	—	—	1,9	0,0	(0,0)
Très satisfait du logement (%)	—	—	—	—	—	—	82,9	0,6	(1,6)
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>1 148</b>	<b>2 314</b>		<b>1 148</b>	<b>2 314</b>		<b>1 148</b>	<b>2 314</b>	

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

Notes : Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille de l'échantillon peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

<sup>a</sup>La taille de l'échantillon de cette colonne est la somme des échantillons du groupe programme et du groupe témoin.

<sup>b</sup>La qualité du quartier est classée selon une échelle allant de 1 à 5, les scores les plus élevés indiquant les quartiers de meilleure qualité.

<sup>c</sup>La satisfaction quant au logement est classée sur une échelle allant de 1 à 4, les scores les plus élevés indiquant un logement de meilleure qualité.

**Annexe E :**  
**Résultats non corrigés en fonction**  
**du PAS-plus**

Tableau E.1 : Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur les services reçus et la poursuite des études

Résultat	Niveaux des résultats moyens			PAS-plus et groupe témoin			PAS ordinaire et groupe témoin		
	Groupe programme		Groupe témoin	Impacts des incitatifs financiers et des services		Erreur type	Impact des incitatifs financiers		Erreur type
	PAS-plus	PAS ordinaire		incitatifs financiers et des services	Erreur type		Impact des incitatifs financiers	Erreur type	
<b>Depuis l'assignation aléatoire (%)</b>									
A participé à un programme de recherche d'emploi, comme un club d'emploi ou un atelier de recherche d'emploi	52,0	37,2	34,7	17,3 ***	(4,3)	2,5	(4,3)	14,7 ***	(4,3)
A participé à un programme de dynamique de la vie, comme la gestion du budget ou le rôle parental	13,3	12,0	10,8	2,5	(2,9)	1,3	(2,9)	1,3	(2,9)
A reçu du counselling pour des problèmes personnels	36,7	39,1	37,1	-0,3	(4,3)	2,1	(4,3)	-2,4	(4,3)
A fait des études ou suivi une formation liée au travail	26,2	24,4	23,5	2,7	(3,8)	0,9	(3,8)	1,8	(3,8)
A participé à N.-B. au travail	9,4	10,9	10,0	-0,6	(2,7)	0,9	(2,7)	-1,5	(2,7)
A suivi des cours afin de terminer ses études secondaires, collégiales ou universitaires	23,8	20,2	23,1	0,7	(3,7)	-3,0	(3,7)	3,7	(3,7)
<b>Taille de l'échantillon (total = 765)</b>	<b>256</b>	<b>258</b>	<b>251</b>						

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

Notes : Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Tableau E.2 : Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur l'emploi et les gains

Résultat	Niveaux des résultats moyens			PAS-plus et groupe témoin		PAS ordinaire et groupe témoin		PAS-plus et PAS ordinaire	
	Groupe programme		Groupe témoin	Impacts des incitatifs financiers et des services		Impact des incitatifs financiers		Impacts accrus des services	
	PAS-plus	PAS ordinaire		Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type		
<b>Taux mensuel d'emploi à temps plein<sup>a</sup> (%)</b>									
Première année	22,5	20,1	12,9	9,6 ***	(2,7)	7,2 ***	(2,6)	2,4	(2,6)
Deuxième année	34,4	34,7	16,9	17,5 ***	(3,5)	17,8 ***	(3,5)	-0,3	(3,4)
Troisième année	37,2	33,2	19,9	17,3 ***	(3,5)	13,3 ***	(3,5)	4,0	(3,5)
Quatrième année	40,4	31,8	26,5	13,9 ***	(3,7)	5,3	(3,7)	8,6 **	(3,7)
Cinquième année, premier trimestre	38,4	32,4	31,3	7,1 *	(4,1)	1,1	(4,1)	6,0	(4,0)
Cinquième année, deuxième trimestre	40,1	32,7	31,5	8,6 **	(4,1)	1,1	(4,1)	7,5 *	(4,1)
<b>Taux mensuel d'emploi à temps partiel (%)</b>									
Première année	15,4	12,2	17,7	-2,3	(2,6)	-5,4 **	(2,6)	3,1	(2,6)
Deuxième année	14,2	11,6	18,4	-4,2	(2,8)	-6,8 **	(2,8)	2,6	(2,7)
Troisième année	12,3	12,2	18,9	-6,6 **	(2,6)	-6,7 **	(2,6)	0,1	(2,6)
Quatrième année	12,7	13,5	18,0	-5,2 *	(2,7)	-4,5 *	(2,7)	-0,8	(2,7)
Cinquième année, premier trimestre	14,1	13,7	19,4	-5,3 *	(3,1)	-5,7 *	(3,1)	0,4	(3,1)
Cinquième année, deuxième trimestre	12,4	12,8	21,5	-9,2 ***	(3,1)	-8,7 ***	(3,1)	-0,5	(3,1)
<b>Taux d'emploi mensuel (%)</b>									
Première année	37,9	32,3	30,6	7,3 **	(3,5)	1,8	(3,5)	5,6	(3,5)
Deuxième année	48,6	46,3	35,3	13,3 ***	(3,9)	11,0 ***	(3,9)	2,3	(3,8)
Troisième année	49,5	45,4	38,8	10,7 ***	(3,9)	6,6 *	(3,9)	4,2	(3,8)
Quatrième année	53,1	45,3	44,5	8,6 **	(3,9)	0,8	(3,9)	7,8 **	(3,9)
Cinquième année, premier trimestre	52,5	46,1	50,7	1,7	(4,3)	-4,6	(4,3)	6,4	(4,2)
Cinquième année, deuxième trimestre	52,5	45,5	53,1	-0,6	(4,3)	-7,5 *	(4,3)	7,0	(4,3)

(suite)

Tableau E.2 : Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur l'emploi et les gains (suite)

Résultat	Niveaux des résultats moyens				PAS-plus et groupe témoin		PAS ordinaire et groupe témoin		PAS-plus et PAS ordinaire	
	Groupe programme		Groupe programme		Impacts des incitatifs financiers et des services		Impact des incitatifs financiers		Impacts accrus des services	
	Groupe PAS-plus	Groupe PAS ordinaire	Groupe PAS	Groupe ordinaire	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type
<b>Gains moyens (\$)</b>										
Première année	2 943	2 368	2 024	2 024	919 ***	(335)	344	(335)	575 *	(332)
Deuxième année	4 631	4 331	3 038	3 038	1 593 ***	(466)	1 294 ***	(466)	300	(464)
Troisième année	5 465	4 537	3 805	3 805	1 659 ***	(551)	732	(550)	927 *	(547)
Quatrième année	6 951	5 071	5 048	5 048	1 903 ***	(678)	23	(680)	1 880 ***	(671)
Cinquième année, premier trimestre <sup>b</sup>	7 082	5 548	5 907	5 907	1 175	(756)	-359	(757)	1 534 **	(749)
Cinquième année, deuxième trimestre <sup>b</sup>	7 286	5 574	6 222	6 222	1 063	(773)	-648	(773)	1 711 **	(763)
<b>Taille de l'échantillon (total = 765)</b>	<b>256</b>	<b>258</b>	<b>251</b>	<b>251</b>						

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

Notes : Les estimations pour chaque année, à l'exception des estimations des gains, sont calculées en établissant la moyenne des estimations des quatre trimestres. Les gains mensuels moyens sont calculés en divisant le total des gains annuels par le nombre total de mois pour lesquels il ne manque pas d'information.

La taille de l'échantillon varie pour chaque mesure parce qu'il manque des données.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner des légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>L'expression « emploi à temps plein » se définit comme un travail de 30 heures ou plus pendant au moins une semaine au cours du mois.

<sup>b</sup>Les gains moyens pour chaque trimestre pendant la cinquième année sont annualisés en multipliant les moyennes trimestrielles des gains mensuels par 12.

Tableau E.3 : Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur la répartition des salaires, au 52<sup>e</sup> mois

Résultat	Niveaux des résultats moyens		PAS-plus et groupe témoin		PAS-ordinaire et groupe témoin		PAS-plus et PAS-ordinaire		
	Groupe		Impacts des		Impact des		Impacts		
	Groupe PAS-plus	Groupe PAS ordinaire	Groupe PAS-plus	Groupe PAS ordinaire	incitatifs financiers et des services	Erreur type	incitatifs financiers	Erreur type	
<b>Taux salarial horaire (% de chaque catégorie)</b>									
Sans travail	46,9	54,7	48,6	48,6	-1,7	(4,4)	6,0	(4,4)	-7,8 *
Salaires non déclarés <sup>a</sup>	1,6	2,3	4,8	4,8	-3,2 **	(1,5)	-2,5 *	(1,5)	-0,8
Moins que le salaire minimum <sup>b</sup>	6,6	7,0	7,2	7,2	-0,5	(2,3)	-0,2	(2,3)	-0,3
Entre le salaire minimum et 1,99 \$ de plus que le salaire minimum	18,0	19,8	20,3	20,3	-2,3	(3,5)	-0,6	(3,5)	-1,8
Au moins 2 \$ de plus que le salaire minimum	26,6	15,9	19,1	19,1	7,4 **	(3,6)	-3,2	(3,6)	10,7 ***
<b>Taille de l'échantillon (total = 765)</b>	<b>256</b>	<b>258</b>	<b>258</b>	<b>251</b>					

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 54 mois.

Notes : Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>Les membres de l'échantillon dans cette catégorie occupaient un emploi pendant le mois, mais n'ont pas signalé suffisamment d'information sur leurs heures de travail et/ou leurs gains pour que le résultat indiqué puisse être calculé.

<sup>b</sup>Au Nouveau-Brunswick, le salaire minimum était de 5,50 \$ au cours du cinquante-deuxième mois pour toutes les répondantes.

Tableau E.4 : Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur l'aide au revenu et les transferts de fonds

Résultat	Niveaux des résultats moyens			PAS-plus et groupe témoin		PAS-ordinaire et groupe témoin		PAS-plus et PAS-ordinaire	
	Groupe programme PAS-plus	Groupe programme PAS ordinaire	Groupe programme PAS ordinaire	Impacts des incitatifs financiers et des services		Impact des incitatifs financiers		Impacts accrus des services	
				Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type
<b>Taux mensuel de l'AR reçue (%)</b>									
Première année	80,9	83,7	90,6	-9,7 ***	(2,2)	-7,0 ***	(2,2)	-2,8	(2,2)
Deuxième année	54,7	61,7	75,4	-20,7 ***	(3,8)	-13,7 ***	(3,8)	-7,0	(3,7)
Troisième année	48,7	57,7	69,0	-20,3 ***	(4,0)	-11,3 ***	(4,0)	-9,0	(3,9)
Quatrième année	43,0	57,2	60,9	-17,9 ***	(4,0)	-3,7	(4,0)	-14,2 ***	(4,0)
Cinquième année	41,7	53,3	54,0	-12,3 ***	(4,1)	-0,7	(4,1)	-11,6 ***	(4,0)
Sixième année, premier trimestre	38,3	49,6	48,7	-10,5 **	(4,3)	0,9	(4,3)	-11,3 ***	(4,3)
Sixième année, deuxième trimestre	38,5	47,8	45,6	-7,0	(4,3)	2,3	(4,3)	-9,3 **	(4,3)
<b>Prestations moyennes d'AR (\$)</b>									
Première année	7 032	7 289	7 653	-621 **	(244)	-364	(244)	-257	(243)
Deuxième année	4 863	5 390	6 409	-1 546 ***	(359)	-1 018 ***	(359)	-528	(357)
Troisième année	4 337	5 155	5 968	-1 631 ***	(378)	-813 **	(377)	-818	(376)
Quatrième année	3 901	5 009	5 350	-1 449 ***	(382)	-341	(381)	-1 108 ***	(379)
Cinquième année	3 646	4 548	4 555	-910 **	(376)	-7	(375)	-903 **	(374)
Sixième année, premier trimestre	843	1 044	1 040	-197 **	(98)	4	(98)	-201 **	(98)
Sixième année, deuxième trimestre	852	1 024	967	-115	(99)	58	(98)	-173 *	(98)
<b>Taux mensuel de l'AR ou des paiements du PAS reçus (%)</b>									
Première année	92,0	93,9	90,6	1,4	(1,6)	3,3	(1,6)	-1,9	(1,6)
Deuxième année	83,5	85,8	75,4	8,1 ***	(2,8)	10,3 ***	(2,8)	-2,2	(2,7)
Troisième année	78,6	81,7	69,0	9,6 ***	(3,1)	12,7 ***	(3,1)	-3,1	(3,1)
Quatrième année	63,9	69,6	60,9	3,0	(3,5)	8,7 **	(3,5)	-5,6	(3,5)
Cinquième année	42,6	53,7	54,0	-11,4 ***	(4,0)	-0,3	(4,0)	-11,1 ***	(4,0)
Sixième année, premier trimestre	38,3	49,6	48,7	-10,5 **	(4,3)	0,9	(4,3)	-11,3 ***	(4,3)
Sixième année, deuxième trimestre	38,5	47,8	45,6	-7,0	(4,3)	2,3	(4,3)	-9,3 **	(4,3)

(suite)



Tableau E.4 : Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur l'aide au revenu et les transferts de fonds (suite)

Résultat	Niveaux des résultats moyens			PAS-plus et groupe témoin			PAS-ordinaire et groupe témoin			PAS-plus et PAS ordinaire		
	Groupe PAS		Groupe PAS ordinaire	Impacts des incitatifs financiers et des services			Impact des incitatifs financiers			Impacts accrus des services		
	PAS-plus	ordinaire		Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type			
<b>Paiements moyens d'AR et du PAS (\$)</b>												
Première année	8 501	8 543	7 653	849 ***	(205)	890 ***	(205)	-41	(204)			
Deuxième année	7 804	7 808	6 409	1 395 ***	(285)	1 400 ***	(284)	-4	(283)			
Troisième année	7 150	7 424	5 968	1 182 ***	(319)	1 456 ***	(319)	-274	(317)			
Quatrième année	5 802	6 179	5 350	452	(347)	829 **	(347)	-377	(345)			
Cinquième année	3 724	4 581	4 555	-831 **	(374)	26	(373)	-858 **	(371)			
Sixième année, premier trimestre	843	1 044	1 040	-197 **	(98)	4	(98)	-201 **	(98)			
Sixième année, deuxième trimestre	852	1 024	967	-115	(99)	58	(98)	-173 *	(98)			
<b>Taille de l'échantillon</b>	<b>256</b>	<b>258</b>	<b>251</b>									

Sources : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide au revenu et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme PAS.

Notes : Les estimations pour chaque année sont calculées en établissant la moyenne des estimations des quatre trimestres.

Des tests bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de la signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %, \*\* = 5 %, \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a)</sup>Les paiements moyens pour chaque trimestre pendant la sixième année sont annualisés en multipliant les moyennes trimestrielles des gains mensuels par 12.

**Tableau E.5 : Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur le revenu mensuel et les paiements de transfert nets au cours des six mois précédant l'entrevue de suivi après 54 mois**

Résultat	Niveaux des résultats moyens				PAS-plus et PAS-ordinaire		PAS-ordinaire et PAS-ordinaire	
	Groupe		Groupe témoin		Impact des incitatifs		Impact des incitatifs financiers	
	Programme PAS-plus	Programme PAS-ordinaire	Programme PAS-ordinaire	Programme PAS-ordinaire	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type
<b>Sources du revenu individuel (\$)</b>								
Gains	598	462	506	92	(62)	-44	(62)	136 ** (61)
Supplément du PAS	16	9	0	16 ***	(4)	9 *	(4)	7 (4)
Aide au revenu	313	387	409	-95 ***	(33)	-22	(33)	-74 ** (33)
Autres paiements de transfert <sup>a</sup>	315	256	267	48 **	(21)	-11	(20)	59 *** (20)
Autre revenu non gagné <sup>b</sup>	59	44	55	4	(12)	-11	(12)	15 (12)
<b>Total du revenu individuel et familial (\$)</b>								
Total du revenu individuel et familial (\$)	1 302	1 161	1 244	58	(53)	-83	(53)	142 *** (52)
Total du revenu individuel et familial (\$) déductions faites de l'impôt	1 237	1 111	1 183	54	(45)	-72	(46)	126 *** (45)
Total du revenu familial <sup>c</sup>	1 645	1 460	1 557	88	(97)	-97	(96)	185 * (95)
<b>Incidence du faible revenu (%)</b>								
Revenu inférieur au seuil de faible revenu <sup>d</sup>	78,2	81,3	79,4	-1,2	(4,0)	1,9	(4,0)	-3,2 (4,0)
Moins de 50 % du SFR	19,9	28,7	22,1	-2,2	(4,2)	6,6	(4,2)	-8,8 ** (4,2)
De 50 % à 75 % du SFR	37,9	40,2	35,2	2,7	(4,8)	5,0	(4,8)	-2,3 (4,8)
De 75 % à 100 % du SFR	20,4	12,4	22,1	-1,7	(3,8)	-9,7 **	(3,8)	7,9 ** (3,8)
Revenu supérieur au SFR	21,8	18,7	20,6	1,2	(4,0)	-1,9	(4,0)	3,2 (4,0)
<b>Taille de l'échantillon (total = 765)</b>	<b>256</b>	<b>258</b>	<b>251</b>					

**Sources :** Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 54 mois, les dossiers administratifs de l'aide au revenu et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme PAS.

**Notes :** La taille de l'échantillon varie pour chaque mesure parce qu'il manque des valeurs. Cela peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>a</sup>Comprend la prestation fiscale pour enfants, le crédit de taxe sur les produits et services, l'assurance-emploi (a.-e.) et les crédits d'impôt provinciaux.

<sup>b</sup>Comprend la pension alimentaire, la pension alimentaire pour enfants, le revenu de chambreurs et de pensionnaires et tout autre revenu déclaré.

<sup>c</sup>Le revenu familial est la somme du revenu des membres de l'échantillon et des gains d'emploi de tous les autres membres de leur famille.

<sup>d</sup>Calculé en comparant le revenu familial annualisé au seuil de faible revenu (SFR) défini par Statistique Canada pour la localité des membres de l'échantillon et la taille de leur famille.

**Tableau E.6 : Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur l'emploi à plein temps cumulatif, les gains et l'AR reçue du premier au cinquante-deuxième mois**

Résultat	Niveaux des résultats moyens		PAS-plus et groupe témoin		PAS ordinaire et groupe témoin		PAS-plus et PAS ordinaire	
	Groupe programme PAS-plus	Groupe programme PAS ordinaire	Impacts des incitatifs financiers et des services	Erreur type	Impact des incitatifs financiers	Erreur type	Impacts accrus des services	Erreur type
Nombre de mois d'emploi à temps plein	17,7	15,7	7,3 ***	(1,4)	5,3 ***	(1,4)	2,0	(1,4)
Gains totaux (\$)	21 956	17 583	6 554 ***	(1 865)	2 180	(1 861)	4 373 **	(1 852)
Nombre de mois de réception d'aide au revenu	29,0	33,4	-8,8 ***	(1,6)	-4,4 ***	(1,6)	-4,4 ***	(1,6)
<b>Taille de l'échantillon (total = 765)</b>	<b>256</b>	<b>258</b>	<b>251</b>					

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois et les dossiers administratifs de l'aide au revenu.

Notes : Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.



**Annexe F :**  
**Impacts du PAS et du PAS-plus par trimestre**

Tableau F.1 : Impacts corrigés du PAS et du PAS-plus sur l'emploi et les gains, par trimestre

Résultat	Niveaux des résultats moyens				PAS-plus et groupe témoin		PAS ordinaire et groupe témoin		PAS-plus et PAS ordinaire	
	Groupe programme		Groupe PAS ordinaire		Impact des incitatifs financiers et des services		Impact des incitatifs financiers		Impacts accrus des services	
	PAS-plus	PAS ordinaire	PAS-plus et groupe témoin	PAS ordinaire et groupe témoin	Erreur type	Impact des incitatifs financiers	Erreur type	Impact des incitatifs financiers	Erreur type	Impacts accrus des services
<b>Taux d'emploi à temps plein<sup>a</sup> (%)</b>										
Premier trimestre	10,5	13,0	9,5	1,0	(2,3)	3,5	(2,3)	-2,5	(2,3)	
Deuxième trimestre	18,9	17,8	10,9	8,0 ***	(2,9)	6,8 **	(2,9)	1,1	(2,9)	
Troisième trimestre	26,6	23,5	13,4	13,2 ***	(3,2)	10,1 ***	(3,2)	3,0	(3,2)	
Quatrième trimestre	33,3	29,9	14,7	18,6 ***	(3,4)	15,3 ***	(3,4)	3,4	(3,4)	
Cinquième trimestre	33,5	33,3	16,7	16,8 ***	(3,5)	16,7 ***	(3,5)	0,2	(3,5)	
Sixième trimestre	33,7	35,3	15,9	17,8 ***	(3,5)	19,5 ***	(3,5)	-1,6	(3,5)	
Septième trimestre	34,1	38,6	16,9	17,2 ***	(3,7)	21,7 ***	(3,6)	-4,5	(3,6)	
Huitième trimestre	32,9	36,3	16,6	16,4 ***	(3,6)	19,7 ***	(3,6)	-3,4	(3,6)	
Neuvième trimestre	33,3	34,6	17,3	16,0 ***	(3,6)	17,3 ***	(3,6)	-1,3	(3,6)	
Dixième trimestre	36,7	32,3	19,0	17,6 ***	(3,6)	13,3 ***	(3,6)	4,3	(3,6)	
Onzième trimestre	38,5	35,5	22,0	16,5 ***	(3,7)	13,5 ***	(3,7)	3,0	(3,7)	
Douzième trimestre	38,3	33,8	19,7	18,6 ***	(3,7)	14,2 ***	(3,7)	4,4	(3,7)	
Treizième trimestre	39,0	31,0	22,6	16,3 ***	(3,6)	8,4 **	(3,6)	7,9 **	(3,6)	
Quatorzième trimestre	40,2	33,7	24,7	15,5 ***	(3,9)	9,0 **	(3,9)	6,5 *	(3,9)	
Quinzième trimestre	41,4	34,5	27,7	13,7 ***	(3,9)	6,8 *	(3,9)	6,9 *	(3,9)	
Seizième trimestre	40,1	31,5	27,9	12,1 ***	(3,9)	3,6	(3,9)	8,5 **	(3,9)	
Dix-septième trimestre	38,0	33,2	31,0	7,1 *	(3,9)	2,2	(3,9)	4,9	(3,9)	
Dix-huitième trimestre	39,7	33,3	31,3	8,4 **	(4,0)	2,0	(4,0)	6,4	(4,0)	
<b>Taux d'emploi à temps partiel (%)</b>										
Premier trimestre	15,9	13,9	16,0	-0,2	(2,2)	-2,1	(2,2)	2,0	(2,2)	
Deuxième trimestre	16,0	11,6	16,5	-0,5	(2,5)	-4,9 *	(2,5)	4,4 *	(2,5)	
Troisième trimestre	16,5	12,9	16,6	-0,2	(2,8)	-3,7	(2,8)	3,5	(2,8)	
Quatrième trimestre	15,7	12,4	16,9	-1,1	(2,9)	-4,4	(2,9)	3,3	(2,9)	
Cinquième trimestre	15,7	11,2	15,7	0,0	(2,9)	-4,5	(2,9)	4,5	(2,9)	
Sixième trimestre	14,9	11,9	18,3	-3,4	(2,9)	-6,4 **	(2,9)	3,0	(2,9)	
Septième trimestre	14,2	11,2	19,5	-5,3 *	(3,0)	-8,3 ***	(3,0)	3,0	(3,0)	
Huitième trimestre	14,2	11,7	18,1	-4,0	(3,0)	-6,4 **	(3,0)	2,4	(3,0)	
Neuvième trimestre	13,1	12,0	18,5	-5,4 *	(3,0)	-6,4 **	(2,9)	1,1	(3,0)	
Dixième trimestre	12,5	11,9	16,6	-4,0	(2,9)	-4,7	(2,9)	0,7	(2,9)	
Onzième trimestre	12,3	12,4	18,2	-5,9 **	(3,0)	-5,8 **	(2,9)	-0,1	(3,0)	
Douzième trimestre	12,5	12,8	21,1	-8,6 ***	(3,0)	-8,3 ***	(3,0)	-0,3	(3,0)	

(suite)

Tableau F.1 : Impacts corrigés du PAS et du PAS-plus sur l'emploi et les gains, par trimestre (suite)

Résultat	Niveaux des résultats moyens				PAS-plus et groupe témoin			PAS ordinaire et groupe témoin			PAS-plus et PAS ordinaire		
	Groupe programme PAS		Groupe programme ordinaire		Impacts des incitatifs financiers et des services			Impact des incitatifs financiers			Impacts accrus des services		
	PAS-plus	PAS	ordinaire	témoin	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	
<b>Taux d'emploi à temps partiel (%)</b>													
Troisième trimestre	13,1	13,3	18,1	18,1	-5,1 *	(2,9)	-4,8 *	(2,9)	-0,3	(2,9)			
Quatrième trimestre	11,6	12,1	16,4	16,4	-4,9 *	(2,9)	-4,3	(2,9)	-0,6	(2,9)			
Quatrième trimestre	13,1	12,8	18,3	18,3	-5,2 *	(3,1)	-5,5 *	(3,0)	0,3	(3,0)			
Seizième trimestre	14,4	14,7	18,9	18,9	-4,5	(3,2)	-4,2	(3,2)	-0,3	(3,2)			
Dix-septième trimestre	14,4	13,6	19,2	19,2	-4,8	(3,1)	-5,6 *	(3,1)	0,8	(3,1)			
Dix-huitième trimestre	12,4	12,9	21,4	21,4	-9,0 ***	(3,1)	-8,6 ***	(3,1)	-0,4	(3,1)			
<b>Taux d'emploi global (%)</b>													
Premier trimestre	26,4	26,9	25,5	25,5	0,9	(1,9)	1,4	(1,9)	-0,5	(1,9)			
Deuxième trimestre	34,9	29,4	27,4	27,4	7,5 **	(2,9)	1,9	(2,9)	5,5 *	(2,9)			
Troisième trimestre	43,0	36,5	30,0	30,0	13,0 ***	(3,4)	6,4 *	(3,4)	6,6 *	(3,4)			
Quatrième trimestre	49,0	42,4	31,5	31,5	17,5 ***	(3,5)	10,9 ***	(3,5)	6,6 *	(3,5)			
Cinquième trimestre	49,2	44,6	32,4	32,4	16,8 ***	(3,6)	12,2 ***	(3,6)	4,6	(3,6)			
Sixième trimestre	48,6	47,2	34,2	34,2	14,5 ***	(3,7)	13,1 ***	(3,7)	1,4	(3,7)			
Septième trimestre	48,2	49,7	36,4	36,4	11,8 ***	(3,9)	13,3 ***	(3,8)	-1,5	(3,8)			
Huitième trimestre	47,1	48,0	34,7	34,7	12,4 ***	(3,9)	13,3 ***	(3,8)	-0,9	(3,8)			
Neuvième trimestre	46,4	46,6	35,8	35,8	10,6 ***	(3,8)	10,8 ***	(3,8)	-0,2	(3,8)			
Dixième trimestre	49,2	44,2	35,6	35,6	13,6 ***	(3,8)	8,6 **	(3,8)	5,0	(3,8)			
Onzième trimestre	50,8	47,9	40,2	40,2	10,6 ***	(3,9)	7,7 **	(3,9)	2,9	(3,9)			
Douzième trimestre	50,8	46,7	40,7	40,7	10,1 **	(3,9)	5,9	(3,9)	4,1	(3,9)			
Treizième trimestre	52,0	44,4	40,8	40,8	11,3 ***	(4,0)	3,6	(4,0)	7,7 *	(4,0)			
Quatorzième trimestre	51,8	45,8	41,1	41,1	10,7 ***	(4,0)	4,7	(4,0)	6,0	(4,0)			
Quinzième trimestre	54,5	47,4	46,0	46,0	8,5 **	(4,0)	1,4	(4,0)	7,1 *	(4,0)			
Seizième trimestre	54,5	46,2	46,8	46,8	7,6 *	(4,1)	-0,6	(4,0)	8,2 **	(4,0)			
Dix-septième trimestre	52,5	46,8	50,1	50,1	2,3	(4,1)	-3,4	(4,1)	5,7	(4,1)			
Dix-huitième trimestre	52,1	46,2	52,7	52,7	-0,6	(4,2)	-6,5	(4,1)	5,9	(4,2)			
<b>Gains moyens (\$/mois)</b>													
Premier trimestre	125	125	113	113	11	(17)	12	(17)	-1	(17)			
Deuxième trimestre	193	175	140	140	54 **	(25)	35	(25)	19	(25)			
Troisième trimestre	305	232	173	173	132 ***	(33)	59 *	(33)	73 **	(33)			
Quatrième trimestre	353	294	197	197	156 ***	(35)	97 ***	(35)	59 *	(35)			
Cinquième trimestre	358	320	228	228	130 ***	(35)	92 ***	(35)	38	(35)			

(suite)

Tableau F.1 : Impacts corrigés du PAS et du PAS-plus sur l'emploi et les gains, par trimestre (suite)

Résultat	Niveaux des résultats moyens				PAS-plus et groupe témoin			PAS ordinaire et groupe témoin			PAS-plus et PAS ordinaire	
	Groupe programme PAS-plus		Groupe programme PAS ordinaire		Impacts des incitatifs financiers et des services			Impact des incitatifs financiers			Impacts accrus des services	
	Groupes PAS-plus	Groupes PAS ordinaire	Groupes PAS-plus	Groupes PAS ordinaire	Erreurs type	Erreurs type	Erreurs type	Erreurs type	Erreurs type	Erreurs type	Erreurs type	Erreurs type
<b>Gains moyens (\$/mois)</b>												
Sixième trimestre	367	359	237	237	130 ***	(37)	122 ***	(37)	8	(37)		
Septième trimestre	391	419	273	273	118 ***	(42)	146 ***	(42)	-28	(42)		
Huitième trimestre	400	393	255	255	146 ***	(41)	138 ***	(41)	8	(41)		
Neuvième trimestre	395	372	275	275	120 ***	(42)	97 **	(41)	23	(42)		
Dixième trimestre	439	389	312	312	127 ***	(47)	78 *	(46)	49	(47)		
Onzième trimestre	474	417	337	337	138 ***	(48)	81 *	(48)	57	(48)		
Douzième trimestre	466	404	318	318	148 ***	(48)	86 *	(48)	61	(48)		
Treizième trimestre	544	393	351	351	193 ***	(54)	42	(53)	151 ***	(53)		
Quatorzième trimestre	568	440	393	393	175 ***	(57)	47	(57)	128 **	(57)		
Quizième trimestre	600	467	435	435	165 ***	(58)	32	(58)	133 **	(58)		
Seizième trimestre	598	466	439	439	159 ***	(58)	27	(58)	132 **	(58)		
Dix-septième trimestre	580	480	484	484	95	(60)	-4	(59)	99 *	(59)		
Dix-huitième trimestre	593	482	515	515	78	(62)	-33	(61)	111 *	(61)		
<b>Taille de l'échantillon (total = 765)</b>	<b>256</b>	<b>258</b>	<b>251</b>	<b>251</b>								

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

Notes : La taille de l'échantillon varie pour chaque mesure parce qu'il manque des valeurs.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

\*L'expression « emploi à temps plein » se définit comme un travail de 30 heures ou plus par semaine pendant au moins une semaine au cours du mois.



Tableau F.2 : Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur l'emploi et les gains, par trimestre

Résultat	Niveaux des résultats moyens				PAS-plus et groupe témoin			PAS-ordinaire et groupe témoin			PAS-plus et PAS-ordinaire		
	Groupe PAS-ordinaire		Groupe PAS		Impacts des incitatifs financiers et des services			Impact des incitatifs financiers			Impacts accrus des services		
	Programme PAS-ordinaire	Programme PAS	Programme PAS-ordinaire	Programme PAS	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	
<b>Taux d'emploi à temps plein<sup>a</sup> (%)</b>													
Premier trimestre	10,3	12,0	10,8	10,8	-0,5	(2,6)	1,3	(2,6)	-1,7	(2,6)			
Deuxième trimestre	18,9	16,9	11,8	11,8	7,1 **	(3,0)	5,1 *	(3,0)	2,0	(3,0)			
Troisième trimestre	27,0	22,5	14,1	14,1	12,9 ***	(3,4)	8,4 **	(3,4)	4,5	(3,4)			
Quatrième trimestre	34,0	28,9	15,0	15,0	19,0 ***	(3,6)	13,9 ***	(3,6)	5,0	(3,6)			
Cinquième trimestre	34,4	32,0	17,1	17,1	17,2 ***	(3,8)	14,9 ***	(3,8)	2,3	(3,8)			
Sixième trimestre	34,5	34,1	16,3	16,3	18,2 ***	(3,7)	17,8 ***	(3,7)	0,4	(3,7)			
Septième trimestre	34,9	37,3	17,3	17,3	17,6 ***	(3,9)	20,1 ***	(3,9)	-2,4	(3,9)			
Huitième trimestre	33,9	35,3	16,7	16,7	17,1 ***	(3,9)	18,5 ***	(3,8)	-1,4	(3,8)			
Neuvième trimestre	33,9	33,9	17,5	17,5	16,3 ***	(3,8)	16,3 ***	(3,8)	0,0	(3,8)			
Dixième trimestre	37,1	31,7	19,3	19,3	17,9 ***	(3,8)	12,4 ***	(3,8)	5,5	(3,8)			
Onzième trimestre	39,1	34,4	22,6	22,6	16,5 ***	(3,9)	11,8 ***	(3,9)	4,7	(3,9)			
Douzième trimestre	38,8	32,8	20,2	20,2	18,6 ***	(3,9)	12,6 ***	(3,9)	6,0	(3,8)			
Treizième trimestre	39,5	30,0	23,2	23,2	16,2 ***	(3,8)	6,7 *	(3,8)	9,5 **	(3,8)			
Quatorzième trimestre	40,5	32,6	25,5	25,5	15,0 ***	(4,0)	7,1 *	(4,0)	7,9 **	(4,0)			
Quinzième trimestre	41,5	33,6	28,6	28,6	13,0 ***	(4,1)	5,0	(4,1)	7,9 *	(4,1)			
Seizième trimestre	40,0	30,9	28,7	28,7	11,3 ***	(4,1)	2,2	(4,1)	9,1 **	(4,0)			
Dix-septième trimestre	38,4	32,4	31,3	31,3	7,1 *	(4,1)	1,1	(4,1)	6,0	(4,0)			
Dix-huitième trimestre	40,1	32,7	31,5	31,5	8,6 **	(4,1)	1,1	(4,1)	7,4 *	(4,1)			
<b>Taux d'emploi à temps partiel (%)</b>													
Premier trimestre	15,0	13,0	17,8	17,8	-2,8	(3,1)	-4,7	(3,0)	1,9	(3,0)			
Deuxième trimestre	15,4	11,1	17,7	17,7	-2,3	(3,0)	-6,6 **	(3,0)	4,3	(3,0)			
Troisième trimestre	16,0	12,5	17,5	17,5	-1,5	(3,1)	-5,0	(3,1)	3,5	(3,0)			
Quatrième trimestre	15,1	12,3	17,7	17,7	-2,6	(3,0)	-5,4 *	(3,0)	2,8	(3,0)			
Cinquième trimestre	15,2	11,2	16,2	16,2	-1,0	(3,0)	-5,0 *	(3,0)	4,0	(2,9)			
Sixième trimestre	14,3	12,0	18,7	18,7	-4,4	(3,0)	-6,7 **	(3,0)	2,3	(3,0)			
Septième trimestre	13,4	11,4	20,1	20,1	-6,6 **	(3,1)	-8,7 ***	(3,1)	2,0	(3,1)			
Huitième trimestre	13,7	11,8	18,6	18,6	-4,9	(3,1)	-6,8 **	(3,0)	1,9	(3,0)			
Neuvième trimestre	12,8	11,9	19,0	19,0	-6,2 **	(3,0)	-7,1 **	(3,0)	0,9	(3,0)			
Dixième trimestre	12,1	11,8	17,1	17,1	-5,0 *	(3,0)	-5,4 *	(3,0)	0,4	(3,0)			
Onzième trimestre	12,1	12,3	18,5	18,5	-6,4 **	(3,0)	-6,2 **	(3,0)	-0,2	(2,9)			
Douzième trimestre	12,4	12,9	21,1	21,1	-8,7 ***	(3,0)	-8,2 ***	(3,0)	-0,6	(3,0)			

(suite)

Tableau F.2 : Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur l'emploi et les gains, par trimestre (suite)

Résultat	Niveaux des résultats moyens			PAS-plus et groupe témoin			PAS ordinaire et groupe témoin			PAS-plus et PAS ordinaire		
	Groupe programme		Groupe témoin	Impact des incitatifs financiers et des services		Erreur type	Impact des incitatifs financiers		Erreur type	Impacts accrus des services		Erreur type
	PAS-plus	PAS ordinaire		financiers	des services		financiers	type		services	type	
<b>Taux d'emploi à temps partiel (%)</b>												
Treizième trimestre	12,9	13,6	18,1	-5,2 *	(2,9)	(2,9)	-4,5	(2,9)	-0,7	(2,9)	(2,9)	
Quatorzième trimestre	11,2	12,4	16,5	-5,3 *	(2,9)	(2,9)	-4,1	(2,9)	-1,2	(2,9)	(2,9)	
Quinzième trimestre	12,6	13,2	18,3	-5,7 *	(3,0)	(3,0)	-5,1 *	(3,0)	-0,5	(3,0)	(3,0)	
Seizième trimestre	14,2	14,9	19,0	-4,8	(3,1)	(3,1)	-4,1	(3,1)	-0,7	(3,1)	(3,1)	
Dix-septième trimestre	14,1	13,7	19,4	-5,3 *	(3,1)	(3,1)	-5,7 *	(3,1)	0,4	(3,1)	(3,1)	
Dix-huitième trimestre	12,4	12,8	21,5	-9,2 ***	(3,1)	(3,1)	-8,7 ***	(3,1)	-0,5	(3,1)	(3,1)	
<b>Taux d'emploi global (%)</b>												
Premier trimestre	25,3	25,1	28,6	-3,3	(3,7)	(3,7)	-3,5	(3,7)	0,2	(3,7)	(3,7)	
Deuxième trimestre	34,2	28,0	29,5	4,8	(3,9)	(3,9)	-1,4	(3,9)	6,2	(3,9)	(3,8)	
Troisième trimestre	43,0	35,0	31,6	11,4 ***	(4,1)	(4,1)	3,4	(4,1)	8,0 *	(4,1)	(4,1)	
Quatrième trimestre	49,1	41,2	32,7	16,4 ***	(4,1)	(4,1)	8,5 **	(4,1)	7,9 *	(4,1)	(4,1)	
Cinquième trimestre	49,6	43,3	33,3	16,3 ***	(4,2)	(4,2)	9,9 **	(4,2)	6,3	(4,2)	(4,2)	
Sixième trimestre	48,8	46,1	35,1	13,8 ***	(4,1)	(4,1)	11,1 ***	(4,1)	2,7	(4,1)	(4,1)	
Septième trimestre	48,3	48,7	37,3	11,0 **	(4,3)	(4,3)	11,4 ***	(4,3)	-0,4	(4,3)	(4,3)	
Huitième trimestre	47,5	47,0	35,3	12,2 ***	(4,3)	(4,3)	11,7 ***	(4,3)	0,5	(4,3)	(4,3)	
Neuvième trimestre	46,6	45,7	36,5	10,1 **	(4,3)	(4,3)	9,2 **	(4,3)	0,9	(4,3)	(4,3)	
Dixième trimestre	49,2	43,4	36,4	12,8 ***	(4,2)	(4,2)	7,0 *	(4,2)	5,8	(4,2)	(4,2)	
Onzième trimestre	51,2	46,6	41,0	10,1 **	(4,2)	(4,2)	5,6	(4,2)	4,5	(4,2)	(4,2)	
Douzième trimestre	51,2	45,7	41,3	9,9 **	(4,2)	(4,2)	4,4	(4,2)	5,4	(4,2)	(4,2)	
Treizième trimestre	52,3	43,5	41,3	11,0 ***	(4,3)	(4,3)	2,2	(4,2)	8,8 **	(4,2)	(4,2)	
Quatorzième trimestre	51,7	45,0	42,0	9,7 **	(4,3)	(4,3)	3,0	(4,2)	6,7	(4,2)	(4,2)	
Quinzième trimestre	54,2	46,8	46,9	7,3 *	(4,3)	(4,3)	-0,1	(4,3)	7,4 *	(4,3)	(4,3)	
Seizième trimestre	54,2	45,7	47,7	6,5	(4,3)	(4,3)	-1,9	(4,3)	8,4 **	(4,3)	(4,3)	
Dix-septième trimestre	52,5	46,1	50,7	1,7	(4,3)	(4,3)	-4,6	(4,3)	6,3	(4,2)	(4,2)	
Dix-huitième trimestre	52,5	45,5	53,1	-0,6	(4,3)	(4,3)	-7,5 *	(4,3)	7,0	(4,3)	(4,3)	
<b>Gains moyens (\$/mois)</b>												
Premier trimestre	120	116	128	-9	(24)	(24)	-13	(24)	4	(24)	(24)	
Deuxième trimestre	194	166	149	45	(29)	(29)	16	(29)	28	(29)	(29)	
Troisième trimestre	307	221	181	126 ***	(36)	(36)	40	(36)	85 **	(36)	(36)	
Quatrième trimestre	357	281	207	150 ***	(39)	(39)	74 *	(39)	76 *	(39)	(39)	
Cinquième trimestre	364	304	237	127 ***	(39)	(39)	67 *	(39)	60	(39)	(39)	

(suite)

**Tableau F.2 : Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur l'emploi et les gains, par trimestre (suite)**

Résultat	Niveaux des résultats moyens						PAS-plus et groupe témoin			PAS-ordinaire et groupe témoin			PAS-plus et PAS ordinaire					
	Groupe programme PAS-plus		Groupe programme PAS ordinaire		Groupe programme témoin		Impacts des incitatifs financiers et des services			Impact des incitatifs financiers			Impacts accrus des services					
<b>Gains moyens (\$/mois)</b>																		
Sixième trimestre	376	345	243	133 ***	(41)	102 **	31	(40)										
Septième trimestre	402	402	277	125 ***	(45)	125 ***	0	(45)										
Huitième trimestre	414	375	258	156 ***	(45)	117 ***	39	(45)										
Neuvième trimestre	408	357	277	131 ***	(45)	80 *	50	(45)										
Dixième trimestre	448	375	316	133 ***	(51)	60	73	(51)										
Onzième trimestre	481	401	346	135 **	(53)	54	81	(52)										
Douzième trimestre	472	388	328	145 ***	(52)	60	84	(52)										
Treizième trimestre	554	375	359	196 ***	(57)	16	179 ***	(57)										
Quatorzième trimestre	577	415	409	168 ***	(61)	6	161 ***	(61)										
Quinzième trimestre	603	448	452	150 **	(62)	-4	154 **	(62)										
Seizième trimestre	602	449	453	149 **	(62)	-3	153 **	(62)										
Dix-septième trimestre	590	462	492	98	(63)	-30	128 **	(63)										
Dix-huitième trimestre	607	465	519	89	(64)	-54	143 **	(64)										
<b>Taille de l'échantillon (total = 765)</b>	<b>256</b>	<b>258</b>	<b>251</b>															

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois.

Notes : La taille de l'échantillon varie pour chaque mesure parce qu'il manque des valeurs.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 % ; \*\* = 5 % ; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

<sup>1</sup>L'expression « emploi à temps plein » se définit comme un travail de 30 heures ou plus par semaine pendant au moins une semaine au cours du mois.

Tableau F.3 : Impacts corrigés du PAS et du PAS-plus sur les taux de réception et les paiements d'aide au revenu et de supplément, par trimestre

Résultat	Niveaux des résultats moyens			PAS-plus et groupe témoin			PAS ordinaire et groupe témoin			PAS-plus et PAS ordinaire				
	Groupe programme PAS-plus	Groupe programme PAS ordinaire	Groupe programme témoin	Impacts des incitatifs des services et financiers			Impact des incitatifs financiers			Impacts accrus des services				
				Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type			
<b>Réception d'AR (%)</b>														
Premier trimestre	96,6	98,3	97,9	-1,4	(1,0)	0,4	(1,0)	-1,8 *	(1,0)					
Deuxième trimestre	88,2	88,2	93,8	-5,5 **	(2,2)	-5,6 **	(2,2)	0,0	(2,2)					
Troisième trimestre	76,2	76,4	87,9	-11,7 ***	(3,1)	-11,5 ***	(3,0)	-0,2	(3,0)					
Quatrième trimestre	66,4	67,1	84,1	-17,7 ***	(3,5)	-17,0 ***	(3,5)	-0,6	(3,5)					
Cinquième trimestre	59,8	62,6	79,7	-19,9 ***	(3,6)	-17,1 ***	(3,6)	-2,8	(3,6)					
Sixième trimestre	57,5	60,4	76,7	-19,1 ***	(3,7)	-16,2 ***	(3,7)	-2,9	(3,7)					
Septième trimestre	55,6	58,5	73,8	-18,2 ***	(3,8)	-15,3 ***	(3,8)	-2,9	(3,8)					
Huitième trimestre	55,2	55,7	71,9	-16,7 ***	(3,9)	-16,2 ***	(3,8)	-0,5	(3,9)					
Neuvième trimestre	52,3	55,6	71,2	-18,9 ***	(3,9)	-15,6 ***	(3,8)	-3,3	(3,9)					
Dixième trimestre	51,4	56,3	71,6	-20,2 ***	(3,9)	-15,3 ***	(3,8)	-4,9	(3,8)					
Onzième trimestre	49,7	55,6	68,7	-19,0 ***	(3,9)	-13,1 ***	(3,9)	-5,9	(3,9)					
Douzième trimestre	48,2	55,2	65,4	-17,2 ***	(3,9)	-10,2 ***	(3,9)	-7,1 *	(3,9)					
Treizième trimestre	45,1	56,8	65,0	-19,9 ***	(3,9)	-8,2 **	(3,9)	-11,7 ***	(3,9)					
Quatorzième trimestre	44,0	57,8	63,4	-19,4 ***	(3,9)	-5,6	(3,9)	-13,8 ***	(3,9)					
Quinzième trimestre	44,5	55,8	60,2	-15,8 ***	(4,0)	-4,4	(4,0)	-11,3 ***	(4,0)					
Seizième trimestre	43,4	50,9	57,4	-14,0 ***	(4,0)	-6,6 *	(4,0)	-7,5 *	(4,0)					
Dix-septième trimestre	44,0	53,7	57,9	-13,8 ***	(4,1)	-4,2	(4,0)	-9,7 **	(4,0)					
Dix-huitième trimestre	43,9	52,7	56,9	-12,9 ***	(4,0)	-4,2	(4,0)	-8,8 **	(4,0)					
Dix-neuvième trimestre	43,7	51,4	53,1	-9,4 **	(4,1)	-1,7	(4,1)	-7,7 *	(4,1)					
Vingtième trimestre	39,8	49,0	50,1	-10,4 **	(4,1)	-1,1	(4,1)	-9,2 **	(4,1)					
Vingt unième trimestre	39,3	48,1	49,2	-9,9 **	(4,1)	-1,1	(4,1)	-8,8 **	(4,1)					
Vingt-deuxième trimestre	39,7	46,2	46,0	-6,4	(4,1)	0,2	(4,1)	-6,6	(4,1)					
Vingt-troisième trimestre	39,2	45,6	43,6	-4,4	(4,1)	2,0	(4,0)	-6,4	(4,1)					

(suite)

Tableau F.3 : Impacts corrigés du PAS et du PAS-plus sur les taux de réception et les paiements d'aide au revenu et de supplément, par trimestre (suite)

Résultat	Niveaux des résultats moyens			PAS-plus et groupe témoin			PAS-ordinaire et groupe témoin					
	Groupe programme		Groupe témoin	Impacts des incitatifs financiers et des services		Erreur type	Impact des incitatifs financiers		Erreur type	Impacts accrus des services		
	PAS-plus	ordinaire		financiers et des services	type		financiers	type		services	type	
<b>Réception AR ou du PAS (%)</b>												
Premier trimestre	96,8	98,8	97,9	-1,1	(0,9)	0,9	(0,9)	-2,0 **	(0,9)			
Deuxième trimestre	94,1	94,2	93,2	0,8	(1,8)	1,0	(1,8)	-0,1	(1,8)			
Troisième trimestre	91,5	90,9	87,6	4,0 *	(2,3)	3,3	(2,3)	0,6	(2,3)			
Quatrième trimestre	89,0	88,1	84,1	4,9 *	(2,7)	4,0	(2,7)	0,9	(2,7)			
Cinquième trimestre	86,4	87,2	79,8	6,6 **	(2,9)	7,4 ***	(2,8)	-0,8	(2,8)			
Sixième trimestre	85,7	84,5	76,7	9,0 ***	(3,0)	7,9 ***	(3,0)	1,2	(3,0)			
Septième trimestre	84,3	83,0	74,1	10,3 ***	(3,2)	8,9 ***	(3,1)	1,4	(3,1)			
Huitième trimestre	83,9	81,1	72,2	11,8 ***	(3,2)	9,0 ***	(3,2)	2,8	(3,2)			
Neuvième trimestre	79,8	80,0	71,3	8,4 **	(3,5)	8,7 **	(3,4)	-0,3	(3,4)			
Dixième trimestre	80,8	80,1	71,8	9,1 ***	(3,3)	8,3 **	(3,3)	0,7	(3,3)			
Onzième trimestre	80,3	79,7	68,8	11,5 ***	(3,4)	10,9 ***	(3,4)	0,6	(3,4)			
Douzième trimestre	78,5	80,7	65,5	13,0 ***	(3,5)	15,2 ***	(3,5)	-2,2	(3,5)			
Treizième trimestre	76,2	78,1	65,2	11,0 ***	(3,5)	12,9 ***	(3,5)	-1,9	(3,5)			
Quatorzième trimestre	67,6	73,1	63,8	3,9	(3,6)	9,3 **	(3,6)	-5,4	(3,6)			
Quinzième trimestre	61,3	64,4	60,4	0,9	(3,8)	3,9	(3,8)	-3,1	(3,8)			
Seizième trimestre	54,4	55,7	57,6	-3,2	(3,9)	-1,9	(3,9)	-1,3	(3,9)			
Dix-septième trimestre	47,6	55,2	58,0	-10,4 ***	(4,0)	-2,8	(4,0)	-7,6 *	(4,0)			
Dix-huitième trimestre	43,9	52,7	56,9	-12,9 ***	(4,0)	-4,2	(4,0)	-8,8 **	(4,0)			
Dix-neuvième trimestre	43,7	51,4	53,1	-9,4 **	(4,1)	-1,7	(4,1)	-7,7 *	(4,1)			
Vingtième trimestre	39,8	49,0	50,1	-10,4 **	(4,1)	-1,1	(4,1)	-9,2 **	(4,1)			
Vingt et unième trimestre	39,3	48,1	49,2	-9,9 **	(4,1)	-1,1	(4,1)	-8,8 **	(4,1)			
Vingt-deuxième trimestre	39,7	46,2	46,0	-6,4	(4,1)	0,2	(4,1)	-6,6	(4,1)			
Vingt-troisième trimestre	39,2	45,6	43,6	-4,4	(4,1)	2,0	(4,0)	-6,4	(4,1)			

(suite)

Tableau F.3 : Impacts corrigés du PAS et du PAS-plus sur les taux de réception et les paiements d'aide au revenu et de supplément, par trimestre (suite)

Résultat	Niveaux des résultats moyens			PAS-plus et groupe témoin			PAS-ordinaire et groupe témoin					
	Groupe programme PAS-plus		Groupe programme PAS ordinaire	Impacts des incitatifs financiers et des services		Erreur type	Impact des incitatifs financiers		Erreur type	Impacts accrus des services		
	694	702	703	-9	(11)	-1	(11)	-8	(11)			
Prestations moyennes d'AR (\$/mois)												
Premier trimestre	694	702	703	-9	(11)	-1	(11)	-8	(11)			
Deuxième trimestre	632	632	660	-28	(17)	-29 *	(17)	1	(17)			
Troisième trimestre	552	549	619	-66 ***	(23)	-70 ***	(23)	3	(23)			
Quatrième trimestre	483	498	602	-119 ***	(27)	-104 ***	(27)	-15	(27)			
Cinquième trimestre	444	461	584	-140 ***	(28)	-123 ***	(28)	-17	(28)			
Sixième trimestre	429	438	547	-119 ***	(29)	-110 ***	(29)	-9	(29)			
Septième trimestre	404	414	516	-113 ***	(29)	-102 ***	(29)	-10	(29)			
Huitième trimestre	404	403	511	-107 ***	(30)	-108 ***	(30)	1	(30)			
Neuvième trimestre	389	409	517	-127 ***	(30)	-107 ***	(30)	-20	(30)			
Dixième trimestre	378	419	511	-133 ***	(30)	-92 ***	(30)	-41	(30)			
Onzième trimestre	365	419	500	-136 ***	(31)	-81 ***	(30)	-54 *	(30)			
Douzième trimestre	355	409	484	-129 ***	(31)	-75 **	(30)	-54 *	(31)			
Treizième trimestre	346	419	485	-139 ***	(31)	-66 **	(31)	-73 **	(31)			
Quatorzième trimestre	330	425	467	-137 ***	(31)	-42	(31)	-95 ***	(31)			
Quinzième trimestre	329	408	445	-116 ***	(32)	-37	(31)	-79 **	(32)			
Seizième trimestre	324	364	411	-87 ***	(31)	-47	(31)	-40	(31)			
Dix-septième trimestre	327	377	419	-92 ***	(31)	-42	(31)	-50	(31)			
Dix-huitième trimestre	315	382	403	-88 ***	(31)	-20	(31)	-67 **	(31)			
Dix-neuvième trimestre	312	369	364	-52 *	(31)	5	(31)	-57 *	(31)			
Vingtième trimestre	289	347	346	-57 *	(31)	2	(31)	-58 *	(31)			
Vingt et unième trimestre	288	338	350	-62 **	(31)	-12	(31)	-50	(31)			
Vingt-deuxième trimestre	291	331	326	-35	(31)	5	(31)	-40	(31)			
Vingt-troisième trimestre	280	325	299	-19	(30)	26	(30)	-45	(30)			

(suite)

Tableau F.3 : Impacts corrigés du PAS et du PAS-plus sur les taux de réception et les paiements d'aide au revenu et de supplément, par trimestre (suite)

Résultat	Niveaux des résultats moyens			PAS-plus et groupe témoin			PAS ordinaire et groupe témoin		
	Groupe PAS ordinaire		Groupes des incitatifs financiers et des services	Impact des incitatifs financiers		Impacts accrus des services		Erreur type	
	Programme PAS-plus	Programme PAS ordinaire	Groupes des incitatifs financiers et des services	Erreur type	Impact des incitatifs financiers	Erreur type	Impacts accrus des services	Erreur type	
<b>Revenu moyen tiré de l'AR et du PAS (\$/mois)</b>									
Premier trimestre	698	707	703	-5	(11)	5	-10	(11)	(11)
Deuxième trimestre	733	700	616	117 ***	(22)	84 ***	33	(22)	(22)
Troisième trimestre	733	700	616	117 ***	(22)	84 ***	33	(22)	(22)
Quatrième trimestre	700	684	603	97 ***	(24)	81 ***	16	(24)	(24)
Cinquième trimestre	681	668	586	95 ***	(25)	83 ***	12	(25)	(25)
Sixième trimestre	679	657	548	131 ***	(26)	109 ***	22	(26)	(26)
Septième trimestre	639	621	519	120 ***	(27)	102 ***	18	(27)	(27)
Huitième trimestre	635	598	512	124 ***	(27)	86 ***	37	(27)	(27)
Neuvième trimestre	610	602	517	93 ***	(29)	84 ***	9	(29)	(29)
Dixième trimestre	628	619	511	117 ***	(29)	108 ***	9	(29)	(29)
Onzième trimestre	603	610	501	102 ***	(28)	110 ***	-7	(28)	(28)
Douzième trimestre	570	591	486	85 ***	(28)	105 ***	-21	(28)	(28)
Treizième trimestre	572	582	486	85 ***	(29)	95 ***	-10	(29)	(29)
Quatorzième trimestre	522	550	471	52 *	(30)	80 ***	-28	(30)	(30)
Quizième trimestre	459	474	446	13	(31)	28	-16	(31)	(31)
Seizième trimestre	403	401	412	-10	(30)	-11	1	(30)	(30)
Dix-septième trimestre	352	388	420	-68 **	(31)	-32	-36	(31)	(31)
Dix-huitième trimestre	315	382	403	-88 ***	(31)	-20	-67 **	(31)	(31)
Dix-neuvième trimestre	312	369	364	-52 *	(31)	5	-57 *	(31)	(31)
Vingtième trimestre	289	347	346	-57 *	(31)	2	-58 *	(31)	(31)
Vingt et unième trimestre	288	338	350	-62 **	(31)	-12	-50	(31)	(31)
Vingt-deuxième trimestre	291	331	326	-35	(31)	5	-40	(31)	(31)
Vingt-troisième trimestre	280	325	299	-19	(30)	26	-45	(30)	(30)
<b>Taille de l'échantillon (total = 765)</b>	<b>256</b>	<b>258</b>	<b>251</b>						

Sources : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide au revenu et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme PAS.

Notes : Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Tableau F.4 : Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur les taux de réception et les paiements d'aide au revenu et de supplément, par trimestre

Résultat	Niveaux des résultats moyens			PAS-plus et groupe témoin		PAS ordinaire et groupe témoin		PAS-plus et PAS ordinaire	
	Groupe programme PAS-plus	Groupe programme PAS ordinaire	Groupe programme PAS témoin	Impacts des incitatifs financiers et des services		Impact des incitatifs financiers		Impacts accrus des services	
				Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type
<b>Réception d'AR (%)</b>									
Premier trimestre	96,5	98,3	98,0	-1,5	(1,0)	0,3	(1,0)	-1,8 *	(1,0)
Deuxième trimestre	87,6	89,3	93,2	-5,6 **	(2,3)	-4,0 *	(2,3)	-1,6	(2,3)
Troisième trimestre	75,0	78,0	87,4	-12,4 ***	(3,2)	-9,3 ***	(3,2)	-3,0	(3,2)
Quatrième trimestre	64,6	69,1	83,9	-19,3 ***	(3,7)	-14,8 ***	(3,7)	-4,5	(3,7)
Cinquième trimestre	57,6	64,9	79,7	-22,1 ***	(3,9)	-14,8 ***	(3,9)	-7,3 *	(3,9)
Sixième trimestre	55,1	63,0	76,5	-21,4 ***	(4,0)	-13,4 ***	(4,0)	-8,0 **	(4,0)
Septième trimestre	53,3	60,9	73,8	-20,6 ***	(4,1)	-13,0 ***	(4,1)	-7,6 *	(4,1)
Huitième trimestre	52,9	58,1	71,7	-18,8 ***	(4,1)	-13,6 ***	(4,1)	-5,3	(4,1)
Neuvième trimestre	50,0	57,9	71,2	-21,2 ***	(4,2)	-13,3 ***	(4,2)	-7,9 *	(4,1)
Dixième trimestre	49,7	58,3	71,3	-21,6 ***	(4,1)	-13,0 ***	(4,1)	-8,5 **	(4,1)
Onzième trimestre	48,3	57,4	68,4	-20,1 ***	(4,2)	-11,0 ***	(4,2)	-9,1 **	(4,2)
Douzième trimestre	46,6	57,1	65,1	-18,5 ***	(4,2)	-8,0 *	(4,2)	-10,5 **	(4,2)
Treizième trimestre	43,9	58,5	64,4	-20,5 ***	(4,2)	-5,9	(4,2)	-14,6 ***	(4,2)
Quatorzième trimestre	42,8	59,7	62,7	-19,8 ***	(4,2)	-3,0	(4,2)	-16,9 ***	(4,2)
Quinzième trimestre	43,2	57,6	59,6	-16,4 ***	(4,2)	-2,0	(4,2)	-14,4 ***	(4,2)
Seizième trimestre	41,9	52,8	56,8	-14,9 ***	(4,2)	-4,0	(4,2)	-10,9 ***	(4,2)
Dix-septième trimestre	42,7	55,6	57,2	-14,5 ***	(4,3)	-1,7	(4,3)	-12,8 ***	(4,3)
Dix-huitième trimestre	42,7	54,3	56,4	-13,7 ***	(4,3)	-2,2	(4,3)	-11,6 ***	(4,2)
Dix-neuvième trimestre	42,7	52,8	52,7	-10,0 **	(4,3)	0,1	(4,3)	-10,1 **	(4,3)
Vingtième trimestre	38,7	50,5	49,7	-11,0 **	(4,3)	0,8	(4,3)	-11,8 ***	(4,2)
Vingt et unième trimestre	38,3	49,6	48,7	-10,5 **	(4,3)	0,9	(4,3)	-11,3 ***	(4,3)
Vingt-deuxième trimestre	38,5	47,8	45,6	-7,0	(4,3)	2,3	(4,3)	-9,3 **	(4,3)
Vingt-troisième trimestre	38,0	47,0	43,4	-5,4	(4,3)	3,6	(4,2)	-9,0 **	(4,2)

(suite)



Tableau F.4 : Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur les taux de réception et les paiements d'aide au revenu et de supplément, par trimestre (suite)

Résultat	Niveaux des résultats moyens			PAS-plus et groupe témoin			PAS ordinaire et groupe témoin			PAS-plus et PAS ordinaire		
	Groupe programme PAS-plus	Groupe programme PAS ordinaire	Groupe témoin	Impacts des incitatifs financiers et des services			Impact des incitatifs financiers			Impacts accrus des services		
				Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	
<b>Réception d'AR ou du PAS (%)</b>												
Premier trimestre	96,7	98,8	98,0	-1,3	(0,9)	0,8	(0,9)	-2,1 **	(0,9)			(0,9)
Deuxième trimestre	93,4	95,0	93,2	0,1	(1,9)	1,7	(1,8)	-1,6	(1,8)			(1,8)
Troisième trimestre	90,4	92,2	87,4	3,0	(2,3)	4,9 **	(2,3)	-1,9	(2,3)			(2,3)
Quatrième trimestre	87,6	89,7	83,9	3,7	(2,7)	5,7 **	(2,7)	-2,0	(2,7)			(2,7)
Cinquième trimestre	84,9	88,8	79,7	5,2 *	(2,9)	9,1 ***	(2,9)	-3,9	(2,9)			(2,9)
Sixième trimestre	84,1	86,3	76,5	7,6 **	(3,1)	9,8 ***	(3,1)	-2,2	(3,1)			(3,0)
Septième trimestre	82,7	84,9	73,8	8,8 ***	(3,2)	11,0 ***	(3,2)	-2,2	(3,2)			(3,2)
Huitième trimestre	82,4	83,1	71,7	10,7 ***	(3,3)	11,4 ***	(3,3)	-0,7	(3,3)			(3,3)
Neuvième trimestre	78,1	81,8	71,2	6,9 **	(3,5)	10,6 ***	(3,5)	-3,7	(3,5)			(3,5)
Dixième trimestre	79,6	81,8	71,3	8,2 **	(3,4)	10,5 ***	(3,4)	-2,2	(3,4)			(3,4)
Onzième trimestre	79,3	81,0	68,4	10,9 ***	(3,4)	12,6 ***	(3,4)	-1,7	(3,4)			(3,4)
Douzième trimestre	77,5	82,2	65,1	12,4 ***	(3,6)	17,1 ***	(3,6)	-4,7	(3,6)			(3,6)
Treizième trimestre	75,4	79,7	64,4	11,0 ***	(3,6)	15,3 ***	(3,6)	-4,3	(3,6)			(3,6)
Quatorzième trimestre	66,9	74,8	62,7	4,2	(3,8)	12,1 ***	(3,8)	-7,9 **	(3,8)			(3,8)
Quizième trimestre	60,3	66,2	59,6	0,7	(4,0)	6,5	(4,0)	-5,9	(4,0)			(4,0)
Seizième trimestre	53,1	57,6	56,8	-3,7	(4,2)	0,8	(4,2)	-4,5	(4,2)			(4,1)
Dix-septième trimestre	46,4	57,1	57,2	-10,9 **	(4,2)	-0,1	(4,2)	-10,8 **	(4,2)			(4,2)
Dix-huitième trimestre	42,7	54,3	56,4	-13,7 ***	(4,3)	-2,2	(4,3)	-11,6 ***	(4,3)			(4,2)
Dix-neuvième trimestre	42,7	52,8	52,7	-10,0 **	(4,3)	0,1	(4,3)	-10,1 **	(4,3)			(4,3)
Vingtième trimestre	38,7	50,5	49,7	-11,0 **	(4,3)	0,8	(4,3)	-11,8 ***	(4,3)			(4,2)
Vingt et unième trimestre	38,3	49,6	48,7	-10,5 **	(4,3)	0,9	(4,3)	-11,3 ***	(4,3)			(4,3)
Vingt-deuxième trimestre	38,5	47,8	45,6	-7,0	(4,3)	2,3	(4,3)	-9,3 **	(4,3)			(4,3)
Vingt-troisième trimestre	38,0	47,0	43,4	-5,4	(4,3)	3,6	(4,2)	-9,0 **	(4,2)			(4,2)

(suite)

Tableau F.4 : Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur les taux de réception et les paiements d'aide au revenu et de supplément, par trimestre (suite)

Résultat	Niveaux des résultats moyens				PAS-plus et groupe témoin			PAS ordinaire et groupe témoin			PAS-plus et PAS ordinaire		
	Groupe programme PAS-plus		Groupe programme PAS ordinaire		Impacts des incitatifs financiers et des services			Impact des incitatifs financiers			Impacts accrus des services		
	Programme PAS-plus	Programme PAS ordinaire	Programme PAS-plus	Programme PAS ordinaire	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	Erreur type	
<b>Prestations moyennes d'AR (\$/mois)</b>													
Premier trimestre	696	710	693	693	3	(16)	17	(16)	-14	(16)		(16)	
Deuxième trimestre	629	644	651	651	-22	(22)	-7	(22)	-15	(22)		(22)	
Troisième trimestre	546	563	611	611	-65 **	(27)	-48 *	(27)	-16	(27)		(26)	
Quatrième trimestre	473	513	596	596	-123 ***	(30)	-83 ***	(30)	-40	(30)		(30)	
Cinquième trimestre	430	480	579	579	-148 ***	(31)	-98 ***	(31)	-50	(31)		(31)	
Sixième trimestre	413	459	541	541	-128 ***	(32)	-82 ***	(32)	-46	(32)		(32)	
Septième trimestre	389	434	511	511	-123 ***	(32)	-78 **	(32)	-45	(32)		(32)	
Huitième trimestre	389	424	505	505	-116 ***	(33)	-81 **	(33)	-35	(33)		(32)	
Neuvième trimestre	376	428	512	512	-137 ***	(33)	-85 **	(33)	-52	(33)		(33)	
Dixième trimestre	369	434	505	505	-136 ***	(33)	-70 **	(33)	-65 **	(33)		(33)	
Onzième trimestre	356	433	494	494	-138 ***	(33)	-61 *	(33)	-78 **	(33)		(33)	
Douzième trimestre	346	423	478	478	-133 ***	(34)	-55	(33)	-78 **	(33)		(33)	
Treizième trimestre	339	433	478	478	-139 ***	(34)	-45	(34)	-94 ***	(34)		(34)	
Quatorzième trimestre	324	439	460	460	-136 ***	(33)	-21	(33)	-115 ***	(33)		(33)	
Quinzième trimestre	322	420	440	440	-118 ***	(34)	-19	(34)	-98 ***	(34)		(33)	
Seizième trimestre	316	377	406	406	-90 ***	(33)	-29	(33)	-61 *	(33)		(33)	
Dix-septième trimestre	319	390	414	414	-96 ***	(33)	-24	(33)	-71 **	(33)		(33)	
Dix-huitième trimestre	308	392	400	400	-92 ***	(33)	-8	(33)	-84 **	(33)		(33)	
Dix-neuvième trimestre	307	377	361	361	-54 *	(33)	16	(32)	-70 **	(32)		(32)	
Vingtième trimestre	282	357	343	343	-62 *	(32)	14	(32)	-76 **	(32)		(32)	
Vingt et unième trimestre	281	348	347	347	-66 **	(33)	1	(33)	-67 **	(33)		(33)	
Vingt-deuxième trimestre	284	341	322	322	-38	(33)	19	(33)	-58 *	(33)		(33)	
Vingt-troisième trimestre	272	335	297	297	-25	(32)	38	(32)	-63 **	(32)		(32)	

(suite)

**Tableau F.4 : Impacts non corrigés du PAS et du PAS-plus sur les taux de réception et les paiements d'aide au revenu et de supplément, par trimestre (suite)**

Résultat	Niveaux des résultats moyens				PAS-plus et groupe témoin		PAS ordinaire et groupe témoin		PAS-plus et PAS ordinaire	
	Groupes PAS-plus	Groupes PAS ordinaire	Groupes PAS	Groupes PAS-plus et PAS ordinaire	Impacts des incitatifs financiers et des services	Erreur type	Impact des incitatifs financiers	Erreur type	Impacts accrus des services	Erreur type
	699	715	693		6	(16)	22	(16)	-16	(16)
Revenu moyen tiré de l'AR et du PAS (\$/mois)										
Premier trimestre	699	715	693		6	(16)	22	(16)	-16	(16)
Deuxième trimestre	713	725	651		62 ***	(21)	74 ***	(21)	-13	(21)
Troisième trimestre	728	711	611		117 ***	(23)	100 ***	(23)	17	(23)
Quatrième trimestre	694	696	596		98 ***	(25)	100 ***	(25)	-2	(25)
Cinquième trimestre	675	681	579		96 ***	(26)	102 ***	(26)	-6	(26)
Sixième trimestre	671	671	541		129 ***	(27)	129 ***	(27)	0	(27)
Septième trimestre	630	637	511		118 ***	(27)	126 ***	(27)	-8	(27)
Huitième trimestre	626	614	505		122 ***	(28)	109 ***	(28)	13	(28)
Neuvième trimestre	601	615	512		89 ***	(30)	103 ***	(30)	-14	(30)
Dixième trimestre	622	631	505		117 ***	(30)	127 ***	(30)	-10	(30)
Onzième trimestre	596	624	494		102 ***	(29)	130 ***	(29)	-27	(29)
Douzième trimestre	564	604	478		86 ***	(30)	126 ***	(29)	-40	(29)
Treizième trimestre	566	596	478		88 ***	(30)	118 ***	(30)	-30	(30)
Quatorzième trimestre	519	564	460		60 *	(32)	104 ***	(32)	-44	(32)
Quizième trimestre	453	486	440		13	(33)	46	(33)	-33	(33)
Seizième trimestre	395	414	406		-11	(33)	8	(33)	-19	(32)
Dix-septième trimestre	345	401	414		-70 **	(33)	-13	(33)	-56 *	(33)
Dix-huitième trimestre	308	392	400		-92 ***	(33)	-8	(33)	-84 **	(33)
Dix-neuvième trimestre	307	377	361		-54 *	(33)	16	(32)	-70 **	(32)
Vingtième trimestre	282	357	343		-62 *	(32)	14	(32)	-76 **	(32)
Vingt et unième trimestre	281	348	347		-66 **	(33)	1	(33)	-67 **	(33)
Vingt-deuxième trimestre	284	341	322		-38	(33)	19	(33)	-58 *	(33)
Vingt-troisième trimestre	272	335	297		-25	(32)	38	(32)	-63 **	(32)
<b>Taille de l'échantillon (total = 756)</b>	<b>256</b>	<b>258</b>	<b>251</b>							

Sources : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide au revenu et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme PAS.

Notes : Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : \* = 10 %; \*\* = 5 %; \*\*\* = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.



## Bibliographie

- Amato, P. R. et B. Keith. « Parental divorce and adult well-being: A meta-analysis », dans *Journal of Marriage and the Family*, n° 53, 1991, p. 43–58.
- Antel, J. J. « The intergenerational transfer of welfare dependency: Some statistical evidence », dans *Review of Economics and Statistics*, n° 74, 1992, p. 467–473.
- Bancroft, W. et S. Currie Vernon. *La lutte pour l'autosuffisance : les participantes au Projet d'autosuffisance parlent de travail, de l'aide sociale et de leur avenir*. Société de recherche sociale appliquée, Vancouver, 1995.
- Bane, M. J. et D. T. Elwood. *The dynamics of dependence: The routes to self-sufficiency*. Urban Systems Research and Engineering, Inc., Cambridge, MA, 1983.
- Barrett, G. F. et M. I. Cragg. « An untold story: The characteristics of welfare in British Columbia », dans *Revue canadienne d'économique*, vol. 31, n° 1, 1998, p. 165–188.
- Battle, K. *Transformation: Canadian social policy since 1985*. Communication présentée à l'assemblée annuelle de l'American Sociological Association, Toronto, 1997.
- Berlin, G., W. Bancroft, D. Card, W. Lin et P. K. Robins. *Les incitatifs au travail ont-ils des conséquences involontaires? Évaluation de l'« effet sur la demande » dans le contexte du Projet d'autosuffisance*. Société de recherche sociale appliquée, Ottawa, 1998.
- Bloom, D., J. J. Kemple, P. Morris, S. Scrivener, N. Governmenter et R. Hendra. *The Family Transition Program: Final report on Florida's initial time-limited welfare program*. Manpower Demonstration Research Corporation, New York, 2002.
- Bloom, H., S. Schwartz, S. Lui-Gurr, et S. Lee. *Résultats de l'essai d'une incitation au réemploi pour les travailleurs déplacés : le Projet de supplément de revenu*. Société de recherche sociale appliquée, Ottawa, 1999.
- Burtless, G. *The work response to guaranteed income: A survey of experimental evidence*, dans A. Munnell (sous la dir. de), *Lessons from the income maintenance experiments* (p. 22–52), Federal Reserve Bank of Boston et Brookings Institution, Boston et Washington, D.C., 1987.
- Burtless, G. « Public spending on the poor », dans S. H. Danziger, G. D. Sandefur et D. H. Weinberg (sous la dir. de), *Confronting poverty: Prescriptions for change*, Harvard University Press, Cambridge, MA, 1994.
- Duncan, G. J. et J. Brooks-Gunn, (sous la dir. de). *Consequences of Growing Up Poor*. Russell Sage Foundation, New York, 1997.
- Duncan, G. J., M. S. Hill et S. D. Hoffman. « Welfare dependence within and across generations », dans *Science*, n° 239, 1988, p. 467–471.
- Ellwood, D. T. *Targeting "would be" long-term recipients of AFDC* (document n° 86-03e), Mathematica Policy Research, Inc., Princeton, NJ, 1986.
- Fitchen, J. M. « "The single-parent family" and welfare reform: Is marriage the solution? », dans *Cornell Community and Rural Development Institute Community Development Reports*, vol. 3, n° 1, 1995, p. 1–4.

- Fronstin, P., D. H. Greenberg et P. K. Robins. *The effects of parental marital disruption on the labor market performance of children when they reach adulthood*. Manuscrit non publié, 1997.
- Gennetian, L. A. et K. Harknett. *How an earnings supplement can affect marital behaviour of welfare recipients: Evidence from the Self-Sufficiency Project*. Document de travail 01–01, Société de recherche sociale appliquée, Ottawa, 2001.
- Gennetian, L. A. et C. Miller. *Reforming welfare and rewarding work: Final report of the Minnesota Family Investment Program. Vol. 2: Effects on children*. Manpower Demonstration Research Corporation, New York, 2000.
- Hamilton, G. *Do mandatory welfare-to-work programs affect the well-being of children? A synthesis of child research conducted as part of the National Evaluation of Welfare-to-Work Strategies*. U.S. Department of Health and Human Services, Office of the Assistant Secretary for Planning and Evaluation and Administration for Children and Families et U.S. Department of Education, Office of the Under Secretary and Office of Vocational and Adult Education, Washington, D.C., 2000.
- Hofferth, S. L., A. Brayfield, S. Deich et P. Holcomb. *National child care survey, 1990*. The Urban Institute Press, Washington, D.C., 1991.
- Huston, A., G. Duncan, R. Granger, H. Bos, V. McLoyd, R. Mistry, D. Crosby, C. Gibson, K. Magnusson, J. Romich et A. Venture. « Work-based anti-poverty programs for parents can enhance the school performance and social behavior of children », dans *Child Development*, vol. 72, n° 1, 2001, p. 318–336.
- Kemple, J. J., V. Fellerath et D. Friedlander. *Florida's Project Independence: Benefits, costs, and two-year impacts of Florida's JOBS Program*. Manpower Demonstration Research Corporation, New York, 1995.
- Kimmel, J. « Child care costs as a barrier to employment for single and married mothers », dans *Review of Economics and Statistics*, n° 80, 1998, p. 287–299.
- Knox, V., C. Miller et L. A. Gennetian. *Reforming welfare and rewarding work: A summary of the final report on the Minnesota Family Investment Program*. Manpower Demonstration Research Corporation, New York, 2000.
- Lamb, M. « Nonparental child care: Context, quality, correlates and consequences », dans I. E. Siegel et K. A. Renninger (sous la dir. de), *Handbook of Child Psychology* (4<sup>e</sup> éd.). John Wiley & Sons, New York, 1998.
- Lei, Y. et C. Michalopoulos. *Le PAS-plus après trente-six mois : Effets de l'ajout de services d'emploi sur les incitatifs financiers à l'emploi*. Société de recherche sociale appliquée, Ottawa, 2001.
- Levine, P. B. et D. J. Zimmerman. *The intergenerational correlation in AFDC participation: Welfare trap or poverty trap?* (Document de discussion 1100–96), Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin, Madison, 1996.
- Levy, F. et R. J. Murnane. « U.S. earnings levels and earning inequality: A review of recent trends and proposed explanations », dans *Journal of Economic Literature*, n° 30, 1992, p. 1333–1381.
- Lin, W., P. K. Robins, D. Card, K. Harknett et S. Lui-Gurr. *Lorsque les incitatifs financiers encouragent le travail : Résultats complets découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance*. Société de recherche sociale appliquée, Ottawa, 1998.

- Long, D. et V. Knox. *Documentation of the data sources and analytical methods used in the benefit-cost analysis of the EPP/EWEP Program in San Diego*. Manpower Demonstration Research Corporation, New York, 1985.
- Lui-Gurr, S., S. Currie Vernon et T. Mijanovich. *Rendre le travail plus payant que l'assistance sociale : Aperçu préliminaire du Projet d'autosuffisance*. Société de recherche sociale appliquée, Vancouver, 1994.
- McGroder, S. M., M. J. Zaslow, K. A. Moore et S. M. LeMenestre. *The National Evaluation of Welfare-to-Work Strategies: Impacts on young children and their families two years after enrollment: Findings from the Child Outcomes Study*. U.S. Department of Health and Human Services, Office of the Assistant Secretary for Planning and Evaluation and Administration for Children and Families; et U.S. Department of Education, Office of the Under Secretary and Office of Vocational and Adult Education, Washington, D.C., 2000.
- McLanahan, S. et G. Sandefur. *Growing up with a single parent*. Harvard University Press, Cambridge, MA, 1994.
- McLoyd, V. C. « The impact of economic hardship on black families and children: Psychological distress, parenting, and socioemotional development », dans *Child Development*, n° 61, 1990, p. 311–346.
- McLoyd, V. C., T. E. Jayartne, R. Ceballo et J. Borquez. « Unemployment and work interruption among African-American single mothers: Effects on parenting and adolescent socioemotional functioning », dans *Child Development*, n° 65, 1994, p. 562–589.
- Michalopoulos, C., D. Card, L. A. Gennetian, K. Harknett et P. K. Robins. *Le Projet d'autosuffisance après trente-six mois : Effets d'un incitatif financier sur l'emploi et le revenu*. Société de recherche sociale appliquée, Ottawa, 2000.
- Michalopoulos, C. et T. Hoy. *Quand les incitatifs financiers à l'emploi s'autofinancent : Résultats provisoires de l'étude sur les requérantes du Projet d'autosuffisance*. Société de recherche sociale appliquée, Ottawa, 2001.
- Michalopoulos, C., P. K. Robins et D. Card. *Quand les incitatifs financiers à l'emploi font leurs frais : Premières constatations de l'étude sur les demandeuses du Projet d'autosuffisance*. Société de recherche sociale appliquée, Ottawa, 1999.
- Mijanovich, T. et D. Long. *Créer une solution de rechange à l'aide sociale : le point sur la première année du Projet d'autosuffisance – mise en œuvre, impacts sur l'aide sociale et coûts*. Société de recherche sociale appliquée, Vancouver, 1995.
- Miller, C., V. Knox, L. A. Gennetian, M. Dodoo, J. Hunter et C. Redcross. *Reforming welfare and rewarding work: Final report on the Minnesota Family Investment Program. Vol. 1: Effects on adults*. Manpower Demonstration Research Corporation, New York, 2000.
- Moffit, R. A., R. Reville et A. E. Winkler, « Beyond single mothers: Cohabitation and marriage in the AFDC program », dans *Demography*, vol. 35, n° 3, p. 259-278.
- Morris, P., A. Huston, G. Duncan, D. Crosby et J. Bos. *How welfare and work policies affect children: A synthesis of research*. Manpower Demonstration Research Corporation, New York, 2001.
- Morris, P. et C. Michalopoulos. *Le Projet d'autosuffisance après trente-six mois : Effets sur les enfants d'un programme ayant augmenté l'emploi et le revenu des parents*. Société de recherche sociale appliquée, Ottawa, 2000.

- NICHD Early Child Care Research Network. « The relation of child care to cognitive and language development », dans *Child Development*, n° 71, 2000, p. 960–980.
- Pettit, G. S., J. E. Bates, K. A. Dodge et D. W. Meece. « The impact of after-school peer contact on early adolescent externalizing problems is moderated by parental monitoring, perceived neighborhood safety and prior adjustment », dans *Child Development*, vol. 70, n° 3, 1999, p. 768–778.
- Phillips, D., M. Voran, E. Kisker, C. Howes et M. Whitebook. « Child care for children in poverty: Opportunity or inequity? », dans *Child Development*, n° 65, 1994, p. 472–494.
- Posner, J. K. et D. L. Vandell. « Low-income children's after-school care: Are there beneficial effects of after-school programs? », dans *Child Development*, n° 65, 1994, p. 440–456.
- Quets, G., P. K. Robins, E. C. Pan, C. Michalopoulos et D. Card. *Le Pas-plus favorise-t-il l'emploi? Résultat de l'ajout de services aux incitatifs financiers du Projet d'autosuffisance*. Société de recherche sociale appliquée, Ottawa, 1999.
- Radloff, L. S. « The CED-S Scale: A self-report depression scale for research in the general population », dans *Applied Psychological Measurement*, vol. 1, 1977, p. 385–401.
- Rangarajan, A. et T. Novak. *The struggle to sustain employment: The effectiveness of the Post-Employment Services Demonstration. Final report*. Mathematica Policy Research Inc., Princeton, NJ, 1999.
- Riccio, J., D. Friedlander et S. Freedman. *GAIN: Benefits, costs, and three-year impacts of a welfare-to-work program*. Manpower Demonstration Research Corporation, New York, 1994.
- Sandefur, G. D. *Duration of public assistance receipt: Is welfare a trap?* (document de discussion 1129–97.), Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin, Madison, 1997.
- Tsuang, M. T., M. Tohen et G. E. P. Zahner (sous la dir. de). *Textbook in Psychiatric Epidemiology*. John Wiley & Sons, New York, 1995.
- Vernon-Feagans, L., D. C. Emanuel et I. Blood. « The effect of otitis media and quality of daycare on children's language development », dans *Journal of Applied Developmental Psychology*, n° 18, 1997, p. 395–409.
- Zaslow, M. « Variation in child care quality and its implications for children », dans *Journal of Social Issues*, vol. 47, n° 2, 1991, p. 125–139.
- Zaslow, M. J., K. A. Moore, D. R. Morrison et M. J. Coiro. « The Family Support Act and children: Potential pathways of influence », dans *Children and Youth Services Review*, n° 17, 1995, p. 231–249.
- Zaslow, M. J., E. Oldham, K. M. Moore et E. Magenheimer. « Welfare families' use of early childhood care and education programs and implications for children », dans *Early Childhood Research Quarterly*, n° 13, 1998, p. 535–563.